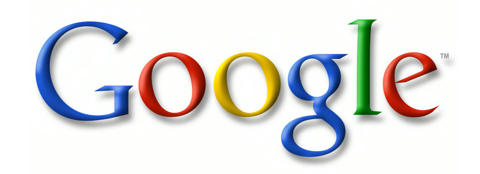
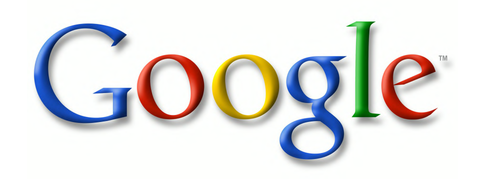





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06733207 6



HISTOIRE
DE L'IRLANDE
ANCIENNE ET MODERNE,

Tirée des Monumens les plus authentiques.

Par M. l'Abbé MAC-GEOGHEGAN.

TOME SECOND.

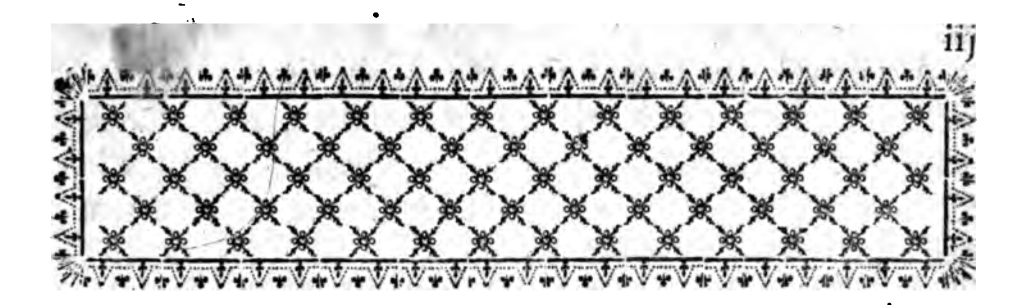


A PARIS,

Chez ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or.

M. DCC. LXII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



AVANT-PROPOS.

LE gouvernement d'Irlande ayant été interrompu par l'invasion que les Anglois firent dans cette Isle au douziéme siécle, l'histoire de cette Nation se trouvera mêlée dorénavant avec celle d'Angleterre.

Pour bien comprendre comment cette Nation, d'ailleurs belliqueuse, qui avoit soutenu plus de deux siécles les efforts terribles des Normans, a pu fléchir sous l'autorité du Roi d'Angleterre, & se laisser vaincre par ces mêmes peuples sous un autre nom; & comment le Monarque ne hasarda pas un seul combat contre Henri II, pour venger la liberté de sa patrie, il suffit de faire attention à l'état où se trouvoit cette Nation alors.

La chose n'est pas sans exemple, il y a des temps & des circonstances, où le courage de l'homme le plus brave se trouve abbattu. Il en est à peu-près de même des Nations: c'est ainsi que la Grece si éclairée & si belliqueuse fut soumise tout d'un coup par les Macédoniens; que l'Empire Romain fut demembré en moins d'un siécle par des Barbares; que l'Espagne si féconde en héros, fut dans quelques années soumise toute entiere au joug des Sarrasins; en un mot, tous les siécles nous offrent des exemples de Nations célébres, que les circonstances ont fait plier sous le fer des peuples qui valoient moins qu'elles.

A l'égard des Irlandois, une noble ſimplicité, ſans méfiance, faiſoit le fond de leur caractère. Iſolés & ſéparés de tous les autres peuples, ils n'avoient point d'intérêt à démêler avec leurs voiſins: n'ayant point d'Ambaſſadeurs dans les Cours étrangeres, ils n'en connoiſſoient pas les intrigues. La politique qui fait la ſureté des Etats, par les négociations & les alliances qu'elle ſçait ménager, leur étoit inconnue: ils vivoient donc tranquilles dans la funeſte ignorance des chaînes qu'on leur préparoit, ſans pouvoir prendre de meſure pour s'en garantir.

La différence des armes & la maniere de combattre, décide ſouvent du ſort des combats. L'uſage des fléches qui avoit rendu les Normans ſupérieurs aux Anglois à la bataille de Haſtings, & qui avoit contribué efficacement à la conquête de l'Angleterre, quoique connu aux Irlandois Païens, paroît avoir été ignoré ou négligé par ce même peuple devenu Chrétien, puiſque les avantages que les Anglois eurent ſur eux en différentes rencontres, n'étoient dûs qu'à l'uſage qu'ils avoient de ces armes.

Les Irlandois toujours accoutumés à combattre en raſe campagne, n'avoient encore ni l'uſage des fortifications, ni l'expérience des ſiéges. Les Anglois qui poſſédoient l'art de la guerre, s'étant rendus d'abord maîtres des ports de mer, avoient par ce moyen, un accès libre dans cette Iſle: à meſure qu'ils gagnoient du terrein, ils avoient ſoin de bâtir des Châteaux forts qui leur ſervoient de retraite & d'aſyle contre leurs ennemis.

Pluſieurs d'entre les Irlandois enviſageoient cet événement du côté de la Religion; ils regardoient l'invaſion des Anglois comme un fléau venu du Ciel; c'étoit, ſelon eux, un moyen dont Dieu vouloit ſe ſervir, moins pour rétablir la Religion & réformer les mœurs chez eux, que

pour tirer vengeance des crimes du peuple, & principalement du commerce affreux que quelques Marchands faisoient avec les Anglois; ceux ci étoient assez dénaturés pour vendre aux Irlandois leurs enfans sur le pied d'esclaves : c'est ce qui donna occasion à une assemblée du Clergé à Ardmach en 1171, où il fut ordonné de les affranchir. Nous sommes à moitié vaincus, lorsque nous croyons que le Ciel se déclare contre nous.

Girald. Cambrens. Hib. expugnat. *lib.* 1. *cap.* 18.

Les Irlandois portoient un respect & une soumission aveugle à tout ce qui venoit de Rome. Les Bulles d'Adrien IV & d'Alexandre III, leur avoient fait impression. On les a vû quelquefois mettre bas les armes, & se soumettre aux Anglois, pour obéir aux ordres du Cardinal Vivien Légat du Pape, qui leur défendoit sous peine d'excommunication d'en venir aux mains avec eux (*a*). D'ailleurs leur bonté naturelle, ou plutôt leur simplicité, les faisoit trop compter sur la bonne foi des Anglois.

Quoique ces raisons doivent suffire pour nous faire concevoir comment la nation Irlandoise a pû perdre sa liberté sous le fer des Anglois, le vice de son gouvernement nous en fournit encore de plus fortes. Il y avoit déja du temps que l'équilibre étoit rompu par les différentes factions, & que la machine du gouvernement étoit démontée par l'intrusion des Rois provinciaux sur le trône suprême. L'autorité monarchique étoit, ou méprisée, ou méconnue, & la subordination entierement anéantie. Le Roi de Lagenie avoit trahi sa patrie en introduisant des étrangers. Les Princes de Momonie avoient sacrifié à des vûes particulieres, les intérêts de

(*a*) Nam Legationis munus ad Hibernos antistes suscepit, uti provinciales prorsus à bello discedere cogeret, & omnes à fidelium sodalitio excluderet, qui manum contra Regem facerent, quam Legationem castè integreque confecit. *Stanihurst. de reb. in Hib. gest.* lib. 4. pag. 211.

des peuples ſubjugués. Les Viſigots & les Bourguignons en s'établiſſant dans les Gaules, partagerent les terres en trois; les Vainqueurs en prirent deux parts pour eux, & laiſſerent la troiſiéme aux Vaincus. Le Roi Clovis obſerva la même police, au moins à l'égard de ceux qu'il ſubjugua par les armes; mais ceux qui ſe ſoumirent à lui par traité, & en capitulant, ne partagerent point leurs terres avec les François, ils furent cependant admis dans les charges civiles & militaires.

On voit en Irlande un Roi chrétien, ſous un voile de Religion, traiter avec toute la ſévérité d'un tyran, non des Païens, mais des Chrétiens; non un peuple ſubjugué par les armes, mais un peuple ſoumis par traité & en capitulant. Il n'uſe pas envers eux de la modération des Romains païens, ni des Barbares du nord qui viennent ravager les Gaules, il ne ſe contente pas d'un ſeptiéme des terres comme les premiers, ni des deux tiers comme les derniers, il en donne les trois quarts & demi à ſes ſujets Anglois, à qui une ambition ſans bornes, & un deſir immodéré d'acquérir, ont fait commettre des rapines & des brigandages inconnus, même aux peuples les plus barbares, comme ſi les crimes qui menent les ſimples particuliers au dernier ſupplice, euſſent été des vertus chez eux. Quelques milliers d'anciennes & nobles familles, dépoſſédées du patrimoine qu'ils tenoient de leurs peres, furent les innocentes victimes de la cruelle libéralité de Henri, & de la cupidité des inſtrumens de ſa tyrannie; ceux-ci regardoient apparemment l'opulence des Irlandois comme un obſtacle à la réforme qu'ils prétendoient introduire chez eux. La perte des biens ne fut pas la ſeule peine des Irlandois, ils étoient encore exclus de toutes les charges civiles & militaires dans leur propre pays.

Les

Les Eglifes enfin & les lieux facrés ne furent point épargnés par ces Réformateurs, quoiqu'ils fiffent profeffion du Chriftianifme; & on prétend que la vengeance divine fuivit de près quelques-uns de leurs Chefs. En effet, le Comte Richard Strongbow, Robert Fitz-Stephen, Hugue de Lacy, Jean Courci & Guillaume Fitz-Adelm, moururent les uns de mort fubite ou violente, les autres fans laiffer d'héritiers pour leur fuccéder dans leurs acquifitions injuftes.

Keat. hift. d'Irl. *liv.* 2. Propug. Cathol. verit. *lib.* 5. *cap.* 17.

Stanihurt. de reb. in Hib. geft. *Lib.* 4. *pag.* 218.

Voilà la fource de la haine réciproque des deux Nations, les offenfés haïffent avec quelque efpéce de juftice ceux dont ils font offenfés; mais d'un autre côté ils en font haïs, parce qu'ils en font offenfés: en effet, nous fuppofons aifément qu'on nous hait quand on a droit de nous haïr; & nous haïffons enfuite les victimes de nos injuftices, à caufe de cette haine prétendue ou réelle dont nous les foupçonnons.

Les Anglois, après Cambrenfis qui avoit écrit au douziéme fiécle fon traité de *Hybernià expugnatà*, l'Irlande conquife, prennent pour conquête d'Irlande l'acquifition que Henri II avoit faite d'une partie de cette Ifle; on fçait que cette fiere Nation fe flatte aifément; mais afin de voir fur quoi eft fondée cette prétention des Anglois, il eft effentiel d'examiner la nature, les caractères, l'effet d'une conquête, & le titre qu'elle donne au Conquerant. Nous ferons voir après les caufes du retardement de la conquête de ce Royaume, pendant plus de quatre cens ans, que les deux peuples, fçavoir les Irlandois & les Anglois, fe faifoient une guerre continuelle. Cette matiere a déja été traitée folidement par deux Auteurs non fufpects; fçavoir, le Chevalier Jean Davis Anglois de nation, & Procureur Général pour le Roi Jacques I en Irlande, dans fes relations hiftoriques; &

Impreffion de Dublin, *in-folio. pag.* 4. & *fuiv.*

par Guillaume Molineux d'extraction Angloiſe, & membre du Parlement de Dublin, dans ſon traité qui a pour titre, *The caſe of Ireland.*

Impreſſion de Dublin. pag. 3. & ſuiv.

On entend par conquête, l'acquiſition d'un Etat ou d'un Royaume par les armes, avec oppoſition de la part du peuple conquis: ſans cette oppoſition il n'y a point de conquête.

La conquête eſt juſte ou elle ne l'eſt pas. La conquête pour être réputée juſte, ſuppoſe une guerre, laquelle exige un motif de juſtice qui conſiſte dans la néceſſité de ſe défendre : une nation policée ne conquert que pour ſe conſerver elle-même, en ſoumettant un ennemi qui a entrepris de lui nuire. On acquiert par cette néceſſité de ſe défendre, un droit ſur la vie de ceux qui par une injuſte violence, troublent l'harmonie générale qui lie les Nations.

Mais ce droit ne s'étend ſur les biens qu'autant que la réparation du dommage, qui eſt inſéparable de la violence cauſée par la guerre, le demande. Quoiqu'on ait droit en quelque façon ſur la vie d'un voleur qui nous attaque ſur le grand chemin, on n'en a pas ſur l'argent qui eſt dans ſa bourſe; de même la conquête qui donne un droit ſur la vie des vaincus, n'eſt pas un titre pour priver les enfans de leurs biens, pour les crimes de leurs peres, encore moins ceux qui ſe ſoumettent à des conditions.

Quant à la conquête injuſte qui n'eſt pas fondée ſur le motif d'une guerre légitime, c'eſt un cas différent; le conquérant injuſte eſt un uſurpateur, dont le titre n'eſt pas plus légitime que celui d'un voleur, qui force un honnête homme ſur le chemin de lui donner ſa bourſe. La violence employée par ce voleur, ne fait pas perdre à cet homme le droit de réclamer ſon bien, ni celui de le reprendre lorſqu'il en trouve l'occaſion; image par-

faite du droit respectif des Nations; c'est la force majeure qui doit reprendre ce que la force majeure a envahi; & en cela la Nation entiere differe-t-elle de chacun des particuliers qui la composent : ceux-ci n'étant pas toujours dans le cas de se faire justice par eux-mêmes, doivent recourir aux Tribunaux établis pour se la faire rendre.

On peut raisonner de la même maniere sur le consentement & la soumission forcée, que le conquérant injuste exige du peuple subjugué. Comme l'homme n'a pas de bien qui lui soit plus naturel, ni plus propre que sa liberté, il conserve toujours le droit de la réclamer, & le conquérant injuste doit lui restituer la promesse qu'il en avoit extorquée par la crainte, c'est-à-dire, l'en tenir quitte, de même que le voleur doit restituer le bien qu'il avoit pris par la violence, parce qu'une telle promesse n'oblige pas selon la loi naturelle, sur-tout lorsque le conquérant est le premier à violer l'engagement qu'il avoit contracté avec le peuple conquis, comme fit Henri II, vis-à-vis de ceux dont il reçut la soumission. Voila les principes suivis par les Irlandois, & qui autorisoient leurs fréquens soulevemens contre les Anglois. Ils voyoient leurs patrimoines possédés, sans aucun juste titre, par des étrangers; ils regardoient comme nulle leur soumission forcée. Ils faisoient des incursions sur leurs terres, ils se croyoient en droit d'en partager les fruits avec ces usurpateurs. De l'autre côté, les Anglois traitoient de rébelles & même de voleurs les Irlandois de la province Angloise, qui se révoltoient contr'eux, après une soumission qui n'étoit que l'effet de la crainte. Ils traitoient aussi d'ennemis & de sauvages ceux des autres provinces qui n'avoient pas encore porté leur joug.

On ne trouve dans l'invasion de l'Irlande par les Anglois, ni la nature, ni les caractères, ni aucune des conditions nécessaires à une véritable conquête. L'histoire fait mention du recouvrement de la Lagenie par Dermod Mac-Murrough Roi de cette province, aidé de quelques cohortes Angloises, commandées par le Comte Richard Strongbow. Le Roi de la Lagenie avoit ses propres troupes; les Anglois n'étoient qu'auxiliaires; il commandoit par-tout, tout passoit sous son nom, & c'étoit lui qui recompensoit l'Officier & le soldat. C'est donc à lui & non aux Anglois, à qui il faut attribuer la gloire de la conquête de cette province, & peut-être avec quelque raison l'acquisition de toute l'Irlande qui se fit dans la suite, par l'ouverture & l'entrée qu'il donna à ces étrangers, qui sçurent en profiter.

Henri II n'employa pas la force de ses armes pour subjuguer les Irlandois, puisqu'il ne leur livra pas un seul combat, & que plusieurs des Chefs de cette nation se soumirent à lui sans résistance; ainsi les Irlandois n'étoient pas dans le cas de partager leurs terres avec ces étrangers, & le titre de conquérant, auquel Henri ne pouvoit prétendre, n'autorisoit pas la confiscation des biens de ceux dont il avoit reçu la soumission, à condition de les maintenir dans leurs honneurs & dans leurs biens.

Voyons maintenant si l'effet répond à l'idée d'une véritable conquête. L'effet d'une conquête est de faire
Pag. 23 changer au peuple conquis sa langue, ses Loix, ses coutumes & mœurs. La conquête est censée parfaite, dit le Chevalier Davis, lorsque tout le peuple est réduit à la condition de sujets, & on entend par sujets, ceux qui sont gouvernés selon les Loix d'un Prince, qui établit chez eux des Magistrats, chargés de l'exécution de

ces Loix. Le caractère de la souveraineté, dit-il encore, est de donner des Loix à un peuple, d'instituer des Ministres pour les faire exécuter, de punir ou pardonner les coupables, & enfin d'être revêtu de l'autorité nécessaire pour faire la paix & la guerre.

Quoique Henri II eut fait recevoir les Loix Anglicanes dans une assemblée tenue à Lismore, comme l'assure Matthieu Paris, & que la même chose eut été réitérée par le Roi Jean son fils en 1211, & en 1227 par Henri III, ces Loix ne regardoient que la province Angloise, qui faisoit tout au plus un tiers de l'Irlande. Il ne jouit jamais, ni lui, ni aucun de ses successeurs, avant Jacques I, des prérogatives d'une conquête dans toute l'Irlande. Les deux tiers de cette Isle furent gouvernés par leurs propres Princes, sans aucun changement dans leurs loix & coutumes, ni dans la forme de leur Gouvernement, excepté qu'il leur manquoit un Chef suprême pour les réunir. Ces Princes, en qui les Rois d'Angleterre même reconnoissoient le caractère de Rois, dans différentes Chartres, nommoient leurs Magistrats & Officiers de Justice; ils pardonnoient ou punissoient les malfaiteurs dans leurs différens districts; ils faisoient ensemble la guerre & la paix en toute liberté, non-seulement pendant le regne de Henri II, mais encore pendant celui de ses successeurs, jusqu'au temps de la Reine Elizabeth, c'est-à-dire l'espace de quatre cens ans. Quoique quelques-uns de ces Princes se fussent rendus tributaires des Rois d'Angleterre, ils n'étoient pas proprement leurs sujets; ils jouissoient de toutes les autres prérogatives de la souveraineté, & en payant le tribu stipulé pour avoir la paix, ils étoient quittes, selon Bodin, de tout autre devoir. Le Gouvernement Anglois n'avoit ni le droit ni le pouvoir de lever des impôts chez eux, ni d'inquietter leurs De Repub.

ſujets. Il faut par conſéquent renfermer cette prétendue conquête dans ſes juſtes bornes, & dire qu'elle ne regardoit que la province Angloiſe, diviſée du tems du Roi Jean, en douze Comtés, ſçavoir, Dublin, Kildare, Meath, Louth, Carlow, Kilkenny, Wexford, Waterford, Cork, Limerick, Kerry & Tipperary, qui font environ un tiers de cette Iſle, où on compte aujourd'hui trente deux Comtés. La ſouveraineté des Rois d'Angleterre étoït méconnue hors les limites de cette province, quoiqu'ils priſſent le titre pompeux de Seigneurs d'Irlande, ce qui eſt conforme à l'idée qu'en avoit le Pape, du temps de Richard I, comme il paroît par les paroles de la commiſſion qu'il donna à ſon Légat, d'exercer ſa juriſdiction en Angleterre & dans cette partie de l'Irlande, qui obéiſſoit à Jean Comte de Mortagne: *In Anglia, Wallia, ac illis Hiberniæ partibus, in quibus Joannes Moretonii Comes poteſtatem habet & dominium.* Il eut été peut-être à déſirer pour les Irlandois, ou qu'ils euſſent eu aſſez de force pour chaſſer les Anglois de leur Iſle, ou que ceux-ci les euſſent entierement ſubjugué: que de ſang épargné! Mais l'alternative n'eut-elle pas été trop à craindre pour les premiers, de la part d'un peuple aſſez peu généreux, pour traiter favorablement une Nation, que ſa mauvaiſe fortune auroit ſoumiſe à ſes loix?

Matth. Paris hiſt. major. *ad an.* 1190. *pag.* 510.

Pluſieurs raiſons contribuerent au retardement de la parfaite réduction d'Irlande; la partie de cette Iſle qui n'avoit pas reçu le joug Anglois & qui étoit la plus conſidérable, étoit gouvernée par des Princes & par des Dinaſtes, ou chefs de Tribus qui faiſoient autant de Souverains chez eux; ils aſſembloient à leur gré leurs vaſſaux & faiſoient la guerre aux Anglois, tantôt en faiſant des courſes dans la province Angloiſe, tantôt en défendant

les frontieres de leurs Principautés contre ces étrangers. Un Etat composé de plusieurs Souverainetés, est à la longue un hidre plus difficile à subjuguer que celui qui est gouverné par un seul Monarque. Les Romains éprouverent cette difficulté dans la conquête des Royaumes d'Espagne, qui dura deux siecles, & qui ne fut achevée que pas à pas & par dégrés.

C'étoit le cas des Irlandois vis-à-vis des Anglois. Leurs Princes se faisoient la guerre, tantôt les uns contre les autres, tantôt contre l'ennemi commun; mais sans jamais se soumettre. Ce ne fut que par la suite des temps que l'on pût dire d'eux, que *Dum singuli pugnant universi vincuntur*; & ce ne fut que sous Jacques I qu'ils se soumirent entierement.

L'Angleterre n'ayant jamais envoyé dans cette Isle, avant le regne d'Elizabeth, les forces nécessaires pour en achever la conquête, les choses étoient restées jusqu'à cette époque, dans le même état où Henri II les avoit laissées. Dans les regnes suivans les Anglois étoient toujours en guerre avec leurs voisins, & souvent avec eux-mêmes; ils comptoient que quelques centaines d'hommes, mal payés & mal disciplinés, envoyés de temps en temps en Irlande, auroit dû suffire, avec la colonie déja établie dans cette Isle, pour déraciner peu-à-peu les anciens habitans. Ces nouvelles peuplades étoient des brigands attirés par l'appas du gain, & autorisés des Rois d'Angleterre, qui leur donnoient libéralement tout ce qu'ils pouvoient prendre par les armes sur les Irlandois; mais ces foibles secours étoient à peine suffisans pour soutenir une guerre défensive sur les frontieres de la province Angloise, & encore moins pour faire de nouvelles conquêtes.

Richard I, fils & successeur de Henri II, ne songea

pas à la conquête de l'Irlande qu'il regardoit comme le patrimoine & l'héritage de Jean ſon frere. Il aima mieux aller chercher de la gloire à la Terre-Sainte. Jean ſans terre fit deux voyages en Irlande, le premier dans ſon jeune âge, accompagné d'une troupe de jeunes gens ſans expérience, comme les Conſeillers de Roboam, qui penſerent par leur conduite indécente lui faire perdre cet Etat. Il y fit ſon ſecond voyage dans la douziéme année de ſon regne en Angleterre, à la tête d'une armée conſidérable; ſon unique objet n'étoit pas la conquête de l'Irlande, ſa préſence y étoit néceſſaire pour punir les cruautés que quelques-uns des Seigneurs de la colonie exerçoient ſur leurs vaſſaux. Il reçut cependant à Dublin les ſoumiſſions de quelques Seigneurs Irlandois; & ayant donné ordre pour la conſtruction de quelques forts dans la province Angloiſe, il retourna en Angleterre, où il eſſuya trop de chagrin pendant le reſte de ſon regne pour pouvoir penſer aux affaires d'Irlande.

Dans la minorité de Henri III, les Barons étoient occupés à défaire ce qu'ils avoient fait dans le regne précédent: ne gardant plus de meſure avec le Roi Jean, ils ſe révolterent & donnerent la Couronne à Louis fils de Philippe Auguſte; mais voulant après la mort de Jean faire monter ſur le trône Henri ſon fils, il falloit faire la guerre à ces mêmes François qu'ils avoient appellés à leur ſecours quelque temps auparavant.

Edouard I s'occupa d'abord à mettre le Gouvernement ſur un bon pied, & à rétablir la juſtice chez lui; il ſubjugua les Gallois, ſe rendit arbitre de la ſucceſſion au trône d'Ecoſſe; il envoya enfin une armée en Gaſcogne pour ſoutenir ſes droits contre la France, de ſorte que ſes exploits avoient rempli tout ſon regne, & on ne trouve pas qu'il ait envoyé aucun ſecours en Irlande, on

trouve

trouve au contraire dans les Annales de Pembrige & autres manuſcrits, qu'il avoit fait venir de ſa province Angloiſe en Irlande, des troupes en trois différens temps qu'il employa dans les différentes guerres qu'il eut à ſoutenir.

Edouard II ayant nommé ſon Lieutenant en Irlande Piers Gaveſton ſon favori, qui fut banni d'Angleterre par la faction des Seigneurs, envoya avec lui un petit corps de troupes, bien moins pour faire la conquête de cette Iſle, que pour faire honneur à ce Seigneur dans ſa diſgrace. Gaveſton après quelques exploits contre les Irlandois de la Lagenie & de la Momonie, retourna en Angleterre où le Roi l'attendoit avec impatience; l'invaſion des Ecoſſois, & la révolte des Barons qui ſurvinrent après, mirent fin à la vie & au regne de cet infortuné Prince.

Le regne d'Edouard III, quoique très-brillant, ne fut pas d'un grand ſecours pour la conquête de l'Irlande; on ſçait qu'une guerre de près de quarante ans avec l'Ecoſſe & la France, l'occupoit totalement, & ne lui permit pas de penſer aux affaires d'Irlande; il y envoya cependant dans la trente-ſixiéme année de ſon regne le Prince Lionel ſon fils, avec quinze cens hommes pour l'eſcorter, & pour le mettre en état de recouvrer quelques places en Ultonie, dont les Irlandois s'étoient emparés. On ſçait au reſte que ce Roi avoit fait venir d'Irlande au ſiége de Calais, quelques ſecours commandés par le Comte de Kildare & Fulck de la Freyn.

Richard II étant mineur pendant les dix premieres années de ſon regne, fut beaucoup inquietté par des troubles domeſtiques, & les factions des Princes du ſang contre ſes favoris. Il prit cependant la réſolution d'achever la conquête de l'Irlande; il y fit pour cet effet deux

voyages; dans le premier, il se contenta de la soumission de quelques Seigneurs Irlandois de cette Isle; mais ayant résolu à son second voyage de pousser vigoureusement la guerre contre les Irlandois, il en fut détourné par la nouvelle de l'arrivée du Duc de Lancaster en Angleterre, & la défection générale de ses sujets.

Henri IV étant intrus sur le trône, avoit assez de peine à conserver un sceptre usurpé, sans se mêler de faire des conquêtes au-dehors. Henri V étoit dans la même impossibilité de réduire cette Isle. Ayant recommencé la guerre avec la France dans la seconde année de son regne, il fit transporter une armée dans ce Royaume, & cette grande entreprise occupa le reste de sa vie. Les vastes conquêtes de ce Prince ayant été perdues après sa mort par Henri VI, c'est une preuve que celui-ci étoit dans l'impuissance d'entreprendre la conquête d'Irlande; cette preuve est encore fortifiée par le peu de succès qu'eut Riçard Duc d'York Lord Lieutenant d'Irlande sous ce regne, comme il paroît par la lettre pleine de passion, qu'il écrivit à ce sujet au Comte de Salisbury son beau-frere, rapportée dans l'histoire de Campion page 99, où il met Shrewsbury pour Salisbury.

La guerre civile des deux Maisons d'York & de Lancaster, rendit encore la réduction d'Irlande plus difficile. Les Seigneurs de la colonie Angloise ayant pris parti dans cette querelle, chacun selon qu'il étoit affecté, les Irlandois saisirent cette occasion pour se mettre en possession des terres qu'on avoit prises à leurs ancêtres, & la province Angloise étoit en danger d'être perdue tout-à-fait. Ces désordres subsisterent jusqu'à la fin de la guerre, c'est-à-dire, jusqu'à la douziéme année du regne d'Edouard IV.

On voit ici les obstacles qui se sont trouvés pendant

les différens regnes à la parfaite réduction de l'Irlande, sous l'obéissance des Rois d'Angleterre : Henri II en fut détourné par la révolte de ses propres enfans : le Roi Jean, Henri III & Edouard II, par les guerres des Barons : Edouard I, par ses guerres contre les Gallois & les Ecossois : Edouard III & Henri V, par les guerres avec la France : Richard II, Henri IV, Henri VI & Edouard IV, par des guerres domestiques pour la Couronne : les guerres civiles étant éteintes sous Edouard IV, deux raisons empêcherent ce Prince belliqueux de tourner ses vues du côté de l'Irlande ; premierement, l'Angleterre étoit dépeuplée, & ruinée par la guerre civile ; secondement, s'étant rétabli après quelques années de paix, le Roi fit lever une armée, afin de faire revivre ses prétentions sur la France ; mais ces préparatifs cesserent & furent sans effet, moyennant une entrevue qu'Edouard eut avec Louis XI.

Quoique Henri VII eut réuni par son mariage les droits des deux maisons d'York & de Lancaster, il y avoit cependant des Princes supposés, & protégés en secret par quelques-uns de la maison d'York, qui inquietterent une partie de son regne. S'il s'est appliqué vers la fin à augmenter les revenus de la Couronne, & à amasser des trésors, il est probable que c'étoit plutôt pour quelque expédition contre la France, que pour faire la conquête de l'Irlande.

Henri VIII fit une expédition au commencement de son regne contre la France, qui lui couta la plus grande partie des trésors que ses peres avoient amassés ; il en fit une seconde aux dépens des revenus des Abbayes qu'il venoit de supprimer. Le reste de son regne étant employé à réformer l'Eglise, il n'eut pas le loisir de vaquer aux affaires de l'Irlande.

La minorité d'Edouard VI, le regne trop court de la Reine Marie, & les convulsions dans l'Eglise & dans l'Etat, furent des obstacles insurmontables à la réduction totale de l'Irlande; la réussite en fut réservée au regne d'Elizabeth comme on le verra dans son temps.

Davis relat. hist. pag. 22. & suiv.

La mauvaise & cruelle politique des Anglois en refusant aux Irlandois le privilege des loix, étoit une des causes principales qui avoient suspendu la réduction de ce peuple. Quoique Henri II, le Roi Jean & Henri III eussent communiqué à cette Nation les loix & coutumes usitées en Angleterre; quoique le Roi Jean eut placé des Vicomtes ou Sherifs, & autres Ministres, pour gouverner ce peuple selon les mêmes loix, & que Henri III les eut confirmées par Lettres-Patentes, scellées du grand sceau d'Angleterre, il est évident par tous les registres du Royaume, qu'il n'y avoit que la colonie Angloise, & quelques Irlandois affranchis par des Chartres, qu'on leur avoit accordées par grace spéciale, qui furent admis au privilege & à la protection des loix, & que les Irlandois en général, sans excepter ceux qui s'étoient soumis aux Rois d'Angleterre, étoient réputés étrangers, ou plutôt ennemis de la Couronne. Il n'y avoit d'abord que cinq familles qu'on nommoit *de quinque sanguinibus*, qui furent privilegiées; sçavoir, ô Neill d'Ultonie, ô Melaghlin de Midie, ô Connor de Conacie, ô Brien de Thomond, & Mac-Murrough de Lagenie; les autres qui vouloient avoir le privilege de sujets étoient obligés d'acheter des Chartres de denization, que nous nommons lettres de naturalité, dans le pays qui les avoit vû naître. Le Lecteur sera peut-être curieux de voir quelques copies de ces lettres données par

Edouard IV, on les trouve au bas de la page (*a*).

Les Irlandois étoient réputés, non-seulement étrangers, mais encore ennemis, de sorte que l'assassinat d'un Irlandois n'étoit pas regardé comme un crime capital, & qu'il étoit permis de le tuer, même en temps de paix; on le voit par le plaidoyer fait à Waterford en présence de Jean Wogan Justicier d'Irlande, au sujet de l'assassinat commis en la personne de Jean fils de Mac-Gillemory, par Robert le Wayleys (*b*). On en a encore vû un exemple dans un procès intenté à Limerick en présence du même Justicier, contre Guillaume fils de Roger, pour avoir assassiné Roger de Canteton (*c*). Si au contraire il

(*a*) Edwardus Dei gratiâ Rex Angliæ, Dominus Hiberniæ, Dux Aquitaniæ, &c. omnibus Ballivis & fidelibus suis in Hibernia salutem. Volentes Christophero filio Donaldi Hibernico gratiam facere specialem, concedimus pro nobis & hæredibus nostris, quod idem Christopherus hanc habeat libertatem (Viz.) quod ipse de cætero in Hibernia utatur legibus Anglicanis, & prohibemus ne quisquam contra hanc concessionem nostram dictum Christopherum vexet in aliquo vel perturbet. In cujus rei testimonium, &c. Teste meipso, apud West 27 die Junii anno regni nostri 13.

Edwardus Dei gratiâ, &c. omnibus Ballivis, &c. salutem. Sciatis quod nos volentes Willielmum ô Bolgir Capellanum de Hibernicâ natione existentem, favore prosequi gratioso, de gratiâ nostrâ speciali, &c. concessimus eidem Willielmo, quod ipse sit liberi status & liberæ conditionis, & ab omni servitute Hibernicâ liber & quietus, & quod ipse legibus Anglicanis in omnibus & per omnia uti possit & gaudere, eodem modo quò homines Anglici, infrà dictam terram eas habent, & iis gaudent & utuntur, quodque ipse respondeat, & respondeatur, in quibuscumque Curiis nostris; ac omnimod. terras, tenementa, redditus & servitia perquirere possit sibi, & hæredibus suis in perpetuum, &c.

(*b*) Quòd Robertus le Wayleys rectatus de morte Joannis filii Juor Mac-Gillemory felonice per ipsum interfecti, &c. venit & benè cognovit quòd prædictum Johannem interfecit; dicit tamen quod per ejus interfectionem feloniam committere non potuit, quia dicit quòd prædictus Johannes fuit purus Hibernicus, & non de libero sanguine, &c.

(*c*) Willielmus filius Rogeri rectatus de morte Rogeri de Canteton felonice per ipsum interfecti, venit & dicit quòd feloniam per interfectionem prædictam committere non potuit, quia dicit quòd prædictus Rogerus Hibernicus est, & non de libero sanguine; dicit etiam quòd prædictus Rogerus fuit de cognomine de Oderis-

chives de la Tour de Londres, se trouve au bas de la page (*a*); d'où le Chevalier Davis conclut que les Seigneurs de la province Angloise avoient représenté au Roi que la naturalisation des Irlandois seroit préjudiciable à leurs intérêts, & à ceux de la Couronne.

Voilà les défauts de politique que l'on remarque dans la conduite du gouvernement Anglois par rapport aux Irlandois, & qui ont retardé la réduction de cette Nation; en effet, comment prétendoit-on réduire à l'obéissance un peuple qu'on avoit mis dans la dure nécessité d'être toujours sous les armes pour défendre, non-seulement leurs biens, mais encore leurs vies, & de soutenir une guerre d'environ quatre cens ans? Les Romains ne traitoient pas ainsi les peuples qu'ils subjuguoient, ou qui se soumettoient à eux, ils étoient plutôt animés par la gloire de conquerir & de policer les Nations, que par le desir sordide de s'enrichir; ils leur communiquoient avec plaisir leurs loix, & les protégeoient sans intérêt, comme il est dit de Jules César, *quâ vicit, victor protegit, ille manu*, de sorte que tant de différentes provinces ne composoient qu'un seul Empire, comme dit le Poëte d'un de leurs Empereurs.

Fecisti Patriam diversis gentibus unam,
Profuit invitis te dominante capi:

(*a*) Rex dilecto & fideli suo Joanni Darcile Mepieu Justic. suo Hiberniæ, salutem. Ex parte quorundam hominum de Hiberniâ nobis extitit supplicatum, ut per statutum indè faciendum concedere velimus, quòd omnes Hibernici qui voluerint, legibus utantur Anglicanis; ita quòd necesse non habeant super hoc Chartas alienas à nobis imperrare; nos igitur certiorari volentes si sine alieno præjudicio præmissis annuere valeamus; vobis mandamus quod voluntatem Magnatum terræ illius in proximo Parlimento nostro ibidem tenendo super hoc cum diligentiâ perscrutari facias: & de eo quod indè inveneritis unà cum Consilio & advisamento nobis certificetis, &c.

Dumque

Dumque offers victis proprii consortia juris
Urbem fecisti, quòd priùs orbis erat.

Tacite nous est garant de la douceur & de la bonté avec laquelle Agricola attiroit les Bretons, & engageoit ce peuple qui fréquentoit la campagne & qui étoit toujours prêt à se soulever, à bâtir des temples & des maisons pour habiter ensemble, & leur en fournissoit les moyens. Quoique Guillaume le Conquérant eut écrasé la noblesse Angloise, & donné à ses serviteurs les terres & possessions de ceux qui s'étoient opposés à son invasion; quoiqu'il eut fait adopter la langue Françoise dans les plaidoyers & autres actes publics, comme un signe & un trophée de sa conquête, cependant il gouverna également ses sujets Anglois & Normans par les mêmes loix, & exerça quelquefois des actes de justice dignes d'un Prince équitable & généreux. Quoiqu'il eut donné à un Seigneur Normand nommé Warren, le château & la terre de Sherburne au Comté de Norfolk, le propriétaire lui ayant représenté qu'il n'avoit jamais porté les armes contre lui, qu'il étoit sujet aussi-bien que l'autre, qu'il obéissoit aux mêmes loix, il jugea l'affaire contre Warren, & ordonna que Sherburne seroit maintenu dans la paisible possession de son bien. Par ce trait de justice & par d'autres semblables, ce Roi resta paisible possesseur de son Royaume. S'il avoit agi autrement, qu'il eut refusé aux Anglois sa protection, en les traitant comme étrangers & ennemis, il est probable que les Normans auroient employé autant de temps à la conquête de l'Angleterre, que les Anglois ont mis à subjuguer l'Irlande.

Cambd. Britan. pag. 350.

La position des Irlandois étoit bien différente de celle des Anglois du temps de Guillaume le Conquérant, ils

n'avoient pas l'avantage d'être gouvernés immédiatement par les Rois d'Angleterre : ces Princes ne faisoient pas leur résidence en Irlande ; quand quelques-uns d'eux passoient dans cette Isle, ils n'y faisoient pas grand séjour, ils étoient presque toujours en guerre avec leurs voisins, & souvent occupés à calmer des séditions domestiques ; ne pouvant vacquer par eux-mêmes aux affaires de l'Irlande, ils en confioient le gouvernement à gens dont l'intérêt particulier étoit incompatible avec le bien public de la Nation. Les Irlandois avoient de la peine à pénétrer jusqu'au trône ; lorsqu'ils trouvoient l'occasion de représenter leurs griefs aux Rois, ces Princes en renvoyoient l'examen & le jugement à leurs Gouverneurs d'Irlande déja prévenus, & qui se croyoient intéressés à tenir ce peuple dans une servitude perpétuelle. Les Irlandois enfin étant exclus des charges publiques, ils n'avoient personne pour plaider leur cause, ceux qui les opprimoient étoient juges & parties ; cet état étoit trop violent pour être supportable.

Le Chevalier Davis trouve un grand obstacle à la réduction de l'Irlande, dans l'inégalité de la distribution qu'on fit des terres conquises (plutôt usurpées) sur les Irlandois. Henri II donna à Strongbow la province de Lagenie à laquelle ce Seigneur avoit déja quelque droit par son mariage avec la fille de Dermod Roi de cette province ; mais le Prince se réserva la ville de Dublin avec les terres adjacentes, les villes maritimes & les principaux forts. Il donna à Robert Fitz-Stephen, & à Milo Cogan le Royaume de Corck, depuis Lismore jusqu'à la mer ; à Philippe de Breus ou Braos le Royaume de Limerick, excepté la ville & le cantred des Ostmans. Il donna à Hugues de Lacy la Midie, au Chevalier Jean de Courcy l'Ultonie, à Guillaume Fitz-Adelm

une grande partie de la Conacie. Le Chevalier Thomas de Clare eut la terre de Thomond, à Otho de Grandiſon celle de Tipperary : Robert le Poer enfin eut le territoire de Waterford, à l'exception de la ville & du cantred des Oſtmans. Voilà l'Irlande diviſée par cantons entre dix perſonnes de la Nation Angloiſe. Il ne reſtoit plus rien pour les anciens habitans. Quoique ces conceſſions ne leur donnoient pas la poſſeſſion actuelle de toute l'Iſle, puiſqu'ils n'en occupoient encore qu'environ un tiers, ils les regardoient comme un titre qui leur donnoit droit à tout le reſte, & comme un pouvoir que les Rois d'Angleterre leur accordoient d'en faire la conquête. Ces vaſtes domaines relevoient beaucoup leur ambition ; ils ſe regardoient comme autant de Rois, & la domination des Rois d'Angleterre leur parut inſupportable : pluſieurs d'entre eux, ſoit par uſurpation, ſoit par conceſſion de la Cour, s'attribuoient les droits Royaux, *jura regalia*, dans leurs cantons, de ſorte qu'on voyoit huit Comtes Palatins à la fois en Irlande ; ces Palatins abſolus créoient des Barons & des Chevaliers ; ils faiſoient exercer en leur nom la haute, moyenne & baſſe juſtice ; ils établiſſoient des Cours pour juger les cauſes criminelles & civiles ; ils nommoient leurs juges, leurs Sénéchaux, leurs Sherifs ou grands Prévôts, & autres Officiers ſubalternes ; ainſi la juriſdiction du Roi étoit peu de choſe dans ces Comtés Palatins ; il n'y avoit que dans les terres de l'Egliſe, nommées communément terres de la Croix, où le Roi nommoit des Sherifs ; moyennant quoi on voyoit dans chaque Comté Palatin deux Sherifs, l'un pour le Roi dans les terres de l'Egliſe, qu'on nommoit Sherif de la Croix ; l'autre placé par le Seigneur dans ſes domaines, qu'on appelloit Sherif de la liberté, de-là vint l'affoibliſſement de l'au-

torité Royale dans ces Comtés ; ces Seigneurs étant titulaires de toute l'Irlande par ces concessions extravagantes qu'on leur en avoit faites, ils prétendoient en être déja propriétaires, de sorte qu'il n'étoit plus possible de pourvoir à l'établissement des naturels du pays, & la conquête devint impossible, autrement que par l'extirpation totale des Irlandois, ce que ces étrangers n'étoient pas en état d'exécuter; leurs espérances étoient fondées sur ce que ce peuple étant regardé comme ennemi & hors de la protection des loix, à quoi ils n'ont pas peu contribué, ils pourroient s'aggrandir peu à peu par les armes ; pour cet effet, ils obtinrent des Rois d'Angleterre le privilége d'avoir chacun un corps de troupes avec permission de faire la guerre & la paix à leur volonté par toute l'Irlande; ce privilége leur ayant donné droit sur les corps, sur les terres, & sur les biens de leurs vassaux Anglois, un grand nombre de ceux-ci abandonnerent leurs biens en Irlande & se retirerent en Angleterre pour se soustraire de l'oppression.

Ces Seigneurs enfin enorgueillis par l'opulence & par les honneurs, ne pouvoient plus se supporter les uns les autres; la jalousie, jointe à des intérêts particuliers, faisoient naître parmi eux des haines & des guerres cruelles, comme il paroît par tous les monumens de ces temps. Les Lacys de Meath firent la guerre, en 1204, à Jean Courcy, & l'ayant pris par surprise, ils l'envoyerent prisonnier en Angleterre. En 1211 le Roi Jean étant venu en personne en Irlande, chassa les Lacys du Royaume, pour l'oppression & la tyrannie qu'ils exerçoient contre les Anglois; mais ils furent rétablis après, moyennant une rançon considérable. Ces mêmes Lacys étoient devenus plus puissans par l'acquisition du Comtat & du titre d'Ultonie, après la mort de Courcy, sans héritiers; il arriva

entr'eux & Guillaume Marshal Seigneur de Lagenie en vertu de son mariage avec l'héritiere de Strongbow, quelque différend : il s'ensuivit une guerre qui causa la ruine du territoire de Meath. Vers le milieu du treiziéme siécle, le Chevalier Gautier Burke épousa l'héritiere de Lacy, & devint Comte d'Ultonie par cette alliance. Il eut de vives contestations avec les Fitz-Geralds, pour des terres auxquelles l'un & l'autre prétendoient avoir droit; de sorte que le pays fut rempli de carnage, par la guerre opiniâtre que ces Seigneurs se firent pendant quelque temps. Richard Burke Comte d'Ultonie, voulant faire valoir ses prétentions à la Seigneurie de Meath, il fit la guerre au Chevalier Theobald de Verdun, qu'il assiégea dans le château d'Athlone. Vers la fin du treiziéme siécle, Jean fils de Thomas Fitz-Gerald ayant amélioré considérablement sa fortune dans le pays de Kildare, au dépens du Lord Vescy, devint formidable aux autres Seigneurs de sa Nation ; ce fut sur-tout à Richard Comte d'Ultonie, qu'il fit sentir toute la vigueur & la fierté de sa domination : il le fit enfermer dans le château de Ley ; de sorte que le pays fut dévasté de tous côtés, non-seulement par les Anglois, mais encore par les Irlandois, qui profitoient de ces désordres. Au commencement du quatorziéme siécle, le Comte d'Ultonie s'avança avec une armée du côté de Thomond, dans le dessein d'assiéger Bonratty ; mais ayant été rencontré par Richard de Clare Seigneur de ce pays, son armée fut défaite & taillée en piéces. Quelques années après, plusieurs grandes maisons s'armerent les unes contre les autres, les Fitz Geralds, les Butlers & les Berminghams d'un côté, les Burkes & les Poers de l'autre : & l'acharnement fut si grand, que les Comtés de Waterford & de Kilkenny furent mis à feu & à sang, & qu'on fut obligé de convoquer

celier, un Tréſorier, des Sherifs, c'eſt-à-dire, Vicomtes ou grands Prévôts, des Sénéchaux & autres Officiers de Juſtice, dans les différens Comtés. Il y avoit auſſi un Parlement pour régler les affaires de l'Etat. Ce Sénat envoyoit tous les ans des Juges ambulans dans les différens Comtés de ſon reſſort, avec pouvoir de juger les cauſes civiles & criminelles.

Matthieu Paris Hiſtoriographe de Henri III, dit que Henri II, quelque temps avant de quitter l'Irlande, avoit tenu une aſſemblée des Nobles à Liſmore, où il leur fit prêter ſerment de recevoir & d'obſerver les Loix Anglicanes (*a*). Le Chevalier Edouard Cook, dans ſa quatriéme Inſtitution, prétend qu'outre les Loix que Henri avoit fait adopter par ſes ſujets Irlandois, il leur accorda le privilége de tenir un Parlement en Irlande, comme dans un Royaume indépendant & ſéparé de celui d'Angleterre, & qu'il leur envoya en conſéquence un modéle ou *Modus tenendi Parliamentum*, conforme à celui que Guillaume le Conquérant avoit donné aux Anglois, pour leur ſervir de regle. En voici le titre.

Molineux. *pag.* 19. & *ſuiv.*

Henricus Rex Angliæ, Conqueſtor & Dominus Hiberniæ, &c. mittit hanc formam Archiepiſcopis, Epiſcopis, Abbatibus, Prioribus, Comitibus, Baronibus, Juſticiariis, Vice-Comitibus, Majoribus, Præpoſitis, Miniſtris, & omnibus fidelibus ſuis terræ Hiberniæ tenendi Parliamentum.

In primis ſummonitio Parliamenti præcedere debet per quadraginta dies, &c.

Quoique Selden, Pryn & autres, ſemblent douter de

(*a*) Rex Henricus antequàm ex Hiberniâ rediret apud Liſmore, Concilium congregavit, ubi leges Angliæ ſunt ab omnibus gratanter acceptæ, & juratoria cautione præſtitâ confirmatæ. *Matth. Paris, vit. Henr. II.* ad an. 1172.

l'ancienneté de ce modus ou modele, ils conviennent cependant avec Cook, que l'Irlande avoit eu un Parlement aussitôt après l'invasion faite dans cette Isle par Henri II. Pryn, dans sa réfutation de la quatriéme Institution de Cook, dit que Henri II, après avoir reçu la soumission volontaire & les hommages de la plupart des Rois, Prélats, Nobles & peuples d'Irlande, avoit convoqué un Concile à Cashil, où il fit corriger des abus & ordonna des réglemens pour la discipline ecclésiastique, conformément à celle de l'Eglise Anglicane: *Ecclesiæ illius statum ad Anglicanæ Ecclesiæ formam redigere modis omnibus elaborando*, auxquels le Clergé & le peuple se soumit. La même chose est confirmée par Cambrensis, Hovedon, Brampton & autres Antiquaires Anglois. Voila le pacte original arrêté entre le Roi d'Angleterre & ses sujets d'Irlande, par lequel il leur accorde les mêmes libertés & franchises du peuple Anglois, & le privilege d'être gouverné par les mêmes Loix civiles & ecclésiastiques qu'eux. En effet ses sujets d'Irlande étoient pour la plupart des Anglois, qui avoient coopéré à la réduction d'une partie de cette Isle à son obéissance. Leur transmigration ne devoit pas, ce semble, rendre leur condition pire qu'elle n'étoit auparavant, ni changer leur liberté en esclavage. On voit que le Parlement d'Angleterre n'eut aucune part dans cette distribution des Loix faites aux Irlandois, puisqu'il n'est question que de l'autorité royale, *Regiæ sublimitatis autoritate* & du consentement du peuple. Ainsi il paroît que la prétendue dépendance du Parlement d'Irlande, de celui d'Angleterre, est mal fondée.

Le gouvernement des Anglois en Irlande se perfectionna peu-à-peu, par des nouveaux privileges que les Rois suivans lui avoient accordés. Jean Comte de Mortagne fils

de Henri II, ayant été nommé Roi ou Seigneur d'Irlande par ſon pere, dans un Parlement aſſemblé à Oxford, ce Prince gouverna en Souverain cette nouvelle Seigneurie pendant pluſieurs années. Il donna ſous ce ce titre, du vivant même de Henri ſon pere & de Richard ſon frere, qui avoient régné ſucceſſivement en Angleterre, pluſieurs Chartres à ſes ſujets établis en Irlande; elle contiennent des privileges & des franchiſes, & elles ont encore force de Loi. Il accorda ces privileges, non comme Roi d'Angleterre, titre qu'il ne poſſédoit pas encore, mais comme Seigneur d'Irlande. Il étoit revêtu de toute la puiſſance ſouveraine dans une partie de cette Iſle, ſans que Henri ſon pere ni Richard ſon frere, ayent jamais pris la qualité de Seigneurs d'Irlande, depuis la conceſſion que le Roi ſon pere lui avoit faite de cette Iſle; ainſi l'Irlande étoit regardée alors comme un Royaume tout-à-fait ſéparé & indépendant de celui d'Angleterre, comme il doit l'être encore aujourd'hui; car dans la ſuppoſition que Richard ne fut pas mort ſans enfans, ſa poſtérité auroit occupé le Trône d'Angleterre; on pourroit ſuppoſer la même choſe des deſcendans de Jean, par rapport à l'Irlande; il n'y auroit point eu alors de ſubordination de l'Irlande au Parlement, ni même au Roi d'Angleterre. L'acceſſion de Jean au Trône d'Angleterre à la mort de Richard, & la réunion des deux Couronnes dans la même perſonne, ne pouvoient pas produire cette ſubordination, on pourroit dire, au-contraire, avec autant de raiſon, que l'Angleterre, par cette réunion, devoit être ſubordonnée à l'Irlande. Jean en avoit l'inveſtiture pluſieurs années avant d'être Roi d'Angleterre, & le Royaume d'Irlande eſt, ſans contredit, le plus ancien des deux; c'eſt ce qui engagea les Peres du Concile de Conſtance en 1417, ſelon un an-

cien manuſcrit de la Bibliotheque Cotonienne, à adjuger la préſéance aux Légats de Henri V Roi d'Angleterre ſur ceux de Charles VI Roi de France, parce que Henri étoit Roi d'Irlande, réputé alors le premier Royaume de l'Europe après les Empires de Rome & de Conſtantinople (*a*). Ce manuſcrit qui ſe trouve dans la ſuſdite Bibliotheque, & qui contient les Actes du Concile, eſt cité par Uſſerius dans ſon traité de la Religion des anciens Irlandois; par Selden dans ſes Titres d'honneurs; par le Chevalier Wareus dans ſes Antiquités d'Irlande; par ô Flaherty dans ſon Ogygia; par Molineux, & de nos jours par les Proteſtans, qui le font valoir pour ſoutenir les prérogatives de la Nation contre l'oppreſſion du gouvernement des Anglois (*b*).

Cap. ultimo; *pag.* 95. Part. I. *cap.* 8. *num. XI.* *Cap.* 7. Part. I. *pag.* 37. *Pag.* 26.

Les deux Couronnes ayant été réunies dans la perſonne de Jean, ce Prince, dans la douziéme année de ſon regne, viſita l'Irlande; il y ordonna des Loix & des Coutumes, & établit des Vicomtes & autres Miniſtres, pour juger le peuple ſelon les loix Anglicanes: *Fecit quoque Rex ibidem conſtruere Leges & conſuetudines Anglicanas, ponens Vicecomites alioſque Miniſtros, qui populum Regni illius juxta Leges Anglicanas judicarent.*

Après la mort de Jean, Henri III ſon fils donna à

(*a*) Satis conſtat ſecundùm Albertum magnum & Bartholomeum de proprietatibus rerum, quòd toto mundo in tres partes diviſo, ſcilicet in Europam, Aſiam & Africam. Europa in quatuor dividitur Regna, ſcilicet primùm Romanum, ſecundum Conſtantinopolitanum, tertium regnum Hiberniæ quòd jam tranſlatum eſt in Anglos, & quartum Regnum Hiſpaniæ, ex quò patet quòd Rex Angliæ, & ſuum regnum ſunt de eminentioribus, & antiquioribus Regibus & Regnis totius Europæ.

(*b*) On ne prétend pas tirer de ce manuſcrit une preuve de préſéance; en faveur des Rois d'Angleterre. La France eſt reconnue aujourd'hui comme le premier Royaume de l'Europe; & ne céde le pas qu'à l'Empire. On veut uniquement montrer, par une preuve tirée des Anglois même, combien eſt injuſte leur prétention ſur l'Irlande.

la colonie Angloiſe en Irlande, la grande Charte, *magna Charta,* datée à Briſtol dans la premiere année de ſon regne, il en accorda, huit ans après, une pareille à l'Angleterre. Cette Charte contient les libertés & privileges de la Nation Angloiſe; elle eſt nommée grande Charte à cauſe de l'importance de ſon objet; on la nomme auſſi *Charta libertatum Regni,* la Charte des libertés du Royaume, à cauſe de ſon effet, *quia liberos facit,* parce qu'elle ſoutient la liberté du peuple. En effet les privileges que cette Charte donne au peuple Anglois, ſont grands, & reſſerrent dans des bornes étroites l'autorité Royale.

Les Anglois ne veulent pas que cette Charte ſoit un don de leurs Rois; ils prétendent que ces Princes n'avoient fait que confirmer les Loix que la Nation avoit reçue des Saxons leurs prédéceſſeurs; Guillaume le Conquérant, ſelon eux, avoit prêté ſerment de faire obſerver les Loix & coutumes; mais il viola, diſent-ils, ce ſerment. Ses ſucceſſeurs, Guillaume le Roux, Etienne, Henri I & Richard, empieterent ſouvent ſur les libertés du peuple. Le Roi Jean, diſent-ils, employa les moyens les plus illégitimes pour épuiſer les tréſors de ſes ſujets; ceux-ci, fatigués par une oppreſſion ſi inſupportable, réſolurent de forcer ce Prince de leur accorder leurs libertés & privileges, ce qu'il fit par deux Chartes, l'une nommée *Charta libertatum,* & l'autre *Charta de forreſta,* dont il envoya une copie dans chaque Comté, avec ordre aux Sherifs de les faire obſerver.

On ne prétend pas combattre cette longue poſſeſſion des privileges des Anglois; il paroît cependant qu'ils avoient profité des regnes foibles du Roi Jean & de Henri III ſon fils, pour faire donner force de Loix à

ces privileges. On voit ſous le regne de Jean, les Barons pouſſer l'inſolence juſqu'à la révolte : on les voit prendre les armes contre leur Prince, pour lui arracher de force une Charte, qu'il a tant de peine à leur accorder ; *venientesque ad Regem ibi ſupradicti Magnates, in laſcivo ſatis apparatu militari ; petierunt quaſdam libertates, &c.* On voit enfin ce Roi foible ſe dépouiller de ſon autorité pour appaiſer des ſujets rébelles : *Audiens autem Rex Baronum in hac exactione conſtantiam, metuebat quàm plurimum impetum eorum, quos vidit paratos ad prælium, reſpondit : Magnam eſſe rem & difficilem quam petebant.* Ce Prince malheureux ſe voyant à la fin abandonné de tout le monde, effrayé par les menaces des Barons, il entra en compoſition avec eux, & ſouſcrivit aux privileges auxquels la Nation prétendoit avoir droit, & les confirma par la Charte nommée *Carta libertatum.*

Matth. Paris, hiſt. Angl. *ad an.* 1215. *pag.* 176. *& ſeq.*

Henri III étant parvenu au Trône d'Angleterre, donna cette Charte à la colonie Angloiſe en Irlande, & la confirma quelques années après pour l'Angleterre. Ce même Roi fit renouveller, dans la douziéme année de ſon regne, les Chartes & Loix accordées à l'Irlande par Jean ſon pere, & en ordonna la publication dans tous les Comtés de ſon obéiſſance. Il eſt donc évident que les Loix & Privileges de l'Angleterre furent accordées au Royaume d'Irlande par les trois premiers Rois de race Normande, de leur propre autorité, ſans l'intervention du Parlement d'Angleterre. Ces deux Royaumes furent gouvernés par la ſuite ſous un ſeul & même Chef, ſçavoir le Roi d'Angleterre, mais ſéparément, ſans aucune ſubordination de l'un à l'autre.

Les ſujets Anglois étant devenus riches & puiſſans en Irlande, il manquoit encore quelque choſe pour relever leur gloire, ſçavoir l'illuſtration de leurs noms

par des titres d'honneur.

Cambd. Brit. de ordin. Ang.

La Nobleſſe en Angleterre eſt diſtinguée en haute & baſſe Nobleſſe, que les Anglois nomment *Nobility and Gentry*. C'eſt la ſeule Nation où cette diſtinction eſt uſitée (*a*); elle étoit inconnue aux anciens Irlandois avant le commencement du dernier ſiécle. Cette vaine diſtinction vient des différens rangs que tient la Nobleſſe dans les deux Chambres du Parlement, dont la premiere, ſçavoir la Chambre haute, eſt compoſée de la Nobleſſe titrée, & la ſeconde de la Nobleſſe ſimple & ſans titre.

Seld. tit. honor. Part. II. *cap.* 3. *pag.* 211. *& ſeq.*

Idem. cap. 5. *p.* 332. *& ſeq.*

La grande Nobleſſe renferme les Ducs, les Marquis, les Comtes & les Barons. Le titre de Duc eſt, depuis long-temps, la premiere dignité après celle du Prince. Dans l'origine c'étoit plutôt un titre d'office que d'honneur. Les Ducs étoient anciennement les Commandans des troupes ſur les frontieres de l'Empire, & ce titre étoit, du temps de Conſtantin le Grand, inférieur à celui de Comte. Ce titre ſubſiſta encore après la chute de l'Empire, quant à l'Office: les Ducs étoient nommés Ealdormen en Angleterre ſous l'empire des Saxons, & enſuite les noms Ducs & Comtes devinrent ſynonimes. Le Conquérant d'Angleterre, connu de tout le monde ſous le le nom de Duc de Normandie, eſt nommé Comte par Malmeſbury. Le titre de Duc commença à être élevé en dignité, au dixiéme ſiécle, par l'Empereur Othon le Grand, il devint auſſi héréditaire en France du regne de Philippe le Hardi, qui accorda la dignité de Duc de Bretagne à celui qu'on nommoit juſqu'alors tantôt Comte, tantôt Duc. Ce titre enfin fut connu bien plus tard en

(*a*) Alia enim vocis acceptio, quâ utimur in Angliâ Dominos (Lords) noſtros abſolutè appellantes *nobiles*, nobis tantùm peculiaris eſt. *Selden.* ibid. part. 2. cap. 8. ſect. 1. pag. 615.

Angleterre, dont les Rois, qui étoient eux-mêmes Ducs de Normandie, ne jugerent pas à propos de le prodiguer. Edouard III fut le premier qui l'accorda à trois de ſes fils; il fut donné après à d'autres, & inſenſiblement il devint héréditaire.

Dans les titres d'honneur, la dignité de Marquis eſt placée entre celles de Duc & de Comte, à moins que celui-ci ne ſoit Pair. On nommoit Marquis, des Seigneurs qui poſſédoient de grandes terres ſur les frontieres, ou ceux à qui on confioit le gouvernement des provinces ſur les limites de l'Empire; on les nommoit *Marchiones* & *Marggravii*, en Allemand Marggrafen, le mot Marquis dérive de Marct, mot Allemand qui ſignifie limite, de ſorte que le nom & l'office de Marquis viennent de l'Empire. Il y a eu des Marquis dès le temps de Charlemagne; l'Empereur Henri I nomma un Marquis à Sleſwick, pour s'oppoſer aux Danois, & un autre à Brandenbourg, à l'encontre des Vandales, avant qu'ils fuſſent unis à l'Empire ſous le nom de Pomeranie. Il établit le Marquiſat de Miſnie par rapport à la Boheme, avant qu'elle fut Fief de l'Empire. Par la ſuite ces Marquiſats devinrent héréditaires & ſouverains: on en compte quatre dans l'Empire qui ſubſiſtent encore, ſçavoir les Marquiſats de Brandebourg, de Moravie, de Miſnie & de Bade. Moulart Sanſon ajoute un cinquieme Marquiſat dans les Pays-Bas, ſçavoir celui du Saint Empire ou d'Anvers, qui étoit chargé de défendre les limites de l'Empire contre les Friſons, qui en ce temps-là faiſoient un Etat ſéparé; mais ce Marquiſat eſt uni au Brabant: ceux de Moravie & de Miſnie ſont unis à d'autres Etats, de ſorte qu'il ne reſte plus en Allemagne de Marquiſats qui ſubſiſtent encore, & qui faſſent ſous ce nom un Etat ſouverain, ſans être confondus avec d'au-

Introduct. à la Géograph. I. par. liv. 3.

tres Etats, que le Marquisat de Bradebourg uni à l'Electorat, & le Marquisat de Bade, qui est séparé en deux à cause des deux branches de la Maison de Bade & de Dourlach. L'Italie a aussi quelques Marquisats souverains, mais de si peu d'étendue, qu'ils ne sont point d'Etats considérables.

Selden. *ibid.* Part. II. *cap.* 3. *Sect.* 18. *pag.* 262.

Le titre de Marquis se répandit après dans les autres Royaumes de l'Europe. Les Rois faisoient des Marquis par Lettres-Patentes, les Ducs en faisoient aussi quelquefois comme ils faisoient des Comtes; pour être capable de recevoir ce titre, il falloit être Seigneur de terres, à l'équipollent de deux ou trois Baronies. Ce titre est fort commun aujourd'hui; mais c'est un titre vuide qui ne répond pas à sa premiere institution, chez plusieurs de ceux qui le portent. Ce titre enfin fut introduit en Angleterre, vers la fin du quatorziéme siécle, par Richard II, qui créa Robert Vere Comte d'Oxford & son favori, Marquis de Dublin. Il créa après Marquis de Dorset Jean de Beaufort Comte de Somerset, qui fut privé de cette nouvelle dignité par Henri IV; mais, chose remarquable, lorsque le Parlement vouloit employer son crédit auprès du Roi pour lui faire rendre ce titre, il fut le premier à s'y opposer, en disant ouvertement que cette dignité étoit nouvelle & inconnue aux anciens, & qu'il n'en vouloit point.

Cambd. Brit. de Ord. Angl. *pag.* 119.

Seld. *ibid.* Part. II, *cap.* 5. *pag.* 341.

Les plus anciens titres en usage chez les Anglois depuis l'arrivée des Normans, sont ceux de Comtes & de Barons: il ne paroît pas, par aucun monument, que les anciens Bretons eurent des titres équivalents à ceux-ci; ils eurent des Rois & probablement des Gouverneurs de provinces, tels que Gorong qui gouverna la province de Kent sous Vortigern Roi Breton dans le cinquiéme siécle, & après lui Hengist le Général Saxon, à qui Vortigern

Ethelwerd. *lib.* 2. *cap.* 2.

tigern céda cette province, en considération des services qu'il lui avoit rendus contre les Scots & les Pictes.

Les titres d'honneur en usage du temps des Saxons, furent Etheling, Eoldorman & Thane ou Thegen. Le mot Etheling, introduit en Angleterre par les Danois, signifie honorable ou puissant; il est pris aussi quelquefois pour le mot Eorle, ou, comme on l'écrit aujourd'hui, Earle, qui signifie Comte. Le titre d'Eolderman étoit honorable, il signifie *Senior* ou Sénateur; les Eoldermans étoient, du temps des Saxons, les Prefets ou Gouverneurs des provinces, des Comtés ou grands territoires. On les nommoit quelquefois Roitelets *Subreguli*, quelquefois Princes, Patriciens, Ducs, Comtes ou Consuls. Le nom d'Eolderman ou Alderman, est bien déchu de l'idée de dignité & d'office qu'il présentoit autrefois; c'est le nom qu'on donne aujourd'hui aux Officiers de Ville de Londres & de Dublin, comme qui diroit les Echevins de la ville de Paris; on lui a substitué le nom d'Earle qui signifie Comte.

Le titre de Comte, selon les uns, vient des Germains. Il y avoit autrefois chez eux, dit Tacite, des Comtes qui servoient de conseil à leurs Princes, *Comites erant qui Principibus concilium, & autoritas semper adessent*. D'autres pensent que ce titre vient des Romains; l'Empire étant dans sa force, les Empereurs commencerent à avoir un Senat domestique ou Conseil, nommé la Cour de Cesar, composée d'un certain nombre de Comtes, dont ils suivoient les avis, soit pour la paix soit pour la guerre. Ce titre dégénéra peu-à-peu, & on appelloit Comte tous ceux qui avoient quelque Préfecture, de sorte qu'avant le temps de Constantin le Grand, le nom de Comte étoit plutôt un titre d'of-

Robora belli, la force de la guerre. Les Germains les nomment Banner-heirs, ou Porte-enſeigne : quoi qu'il en ſoit de l'étymologie des Barons, ils ſont les mêmes quant à la dignité & à l'office que les Thanes dont on vient de parler.

Le nombre des Barons ſe multiplia beaucoup en Angleterre, au commencement du gouvernement des Normans ; il y en avoit qui relevoient des Comtes. On donnoit ſouvent ce titre à certains citoyens de rang, ce qui en cauſa l'aviliſſement pendant quelques temps ; mais la dignité de ce titre ſe releva après. On ne reconnoiſſoit pour Barons que les propriétaires de grandes terres nommées Baronies, compoſées de treize Fiefs militaires, & un tiers de Fief, & chaque Fief eſtimé à vingt livres ſterlings faiſoient quatre cens marcs : de tels propriétaires étoient ordinairement appellés en qualité de Barons aux Parlemens (*a*). Ils avoient une Juriſdiction ordinaire dans leurs domaines, & leurs tribunaux étoient nommés les Cours des Barons ; en un mot, ſelon les Chartres & Hiſtoires de ces temps, tous les Nobles étoient appellés Barons, & tous les Ordres ſupérieurs du Royaume, comme les Ducs, les Marquis & les Comtes, étoient compris dans le Baronage d'Angleterre.

L'inſolence des Barons obligea Henri III & ſes ſucceſſeurs, à faire quelque réforme dans cet ordre. On comptoit cent cinquante Baronies en Angleterre du temps de ce Prince. Lorſqu'il étoit queſtion d'aſſembler le Parlement, ce Roi pour marquer ſa prédilection pour

(*a*) Sic Barones apud nos habiti fuerunt qui per integram Baroniam terras ſuas tenebant, ſive tredecim fœoda militaria & tertiam partem unius feodi militaris quolibet feodo computato ad viginti libras quæ faciunt 400 marcas. Ea enim erat valentia unius Baroniæ integræ, & qui terras & reditus ad hanc valentiam habuerunt, ad Parlamenta ſummoneri ſolebant. *Cambd. Brit. de Ordin. Angliæ.*

les moins turbulens, leur adressoit à chacun un billet de convocation de sa part; c'est ce qui les faisoit appeller les grands Barons du Royaume, ou les Barons Parlementaires, à cause de l'honneur que le Prince leur faisoit. Les autres en étoient exclus (*a*), ou n'étoient convoqués qu'en général par les Sheriffes des Comtés. Les Rois suivans en ont créé par Lettres-Patentes en leur donnant la robe d'honneur, & on les nomme Barons honoraires.

Selden. *ibid. cap.* 5. *Sect.* 21. *pag.* 458.

Les Barons Parlementaires sont Pairs du Royaume, & joüissent des immunités & priviléges qui appartiennent à cette qualité, ainsi que les Archevêques, les Evêques & un grand nombre d'Abbés & de Prieurs réguliers, qui sont Barons du Royaume ou du Parlement; mais les Reguliers sont exclus depuis la suppression des Monastères. On ajoute à ces titres d'honneur dont on vient de rendre compte, depuis les Ducs jusqu'aux Barons inclusivement, celui de Lord qui dérive du mot Saxon Laford ou Loverd, & qui veut dire Seigneur.

Le second ordre de Noblesse en Angleterre est composé des Chevaliers, des Ecuyers & des Gentilshommes. Les Chevaliers tirent leur nom de *Cheval*; ils sont nommés en Latin *Milites*, en Italien *Cavellieris*, en Allemand *Reiters*; en langue Galloise *Margogh*, le mot Irlandois *Marcagh*, veut dire un homme qui monte à cheval. Les Anglois les nomment *Knightes*, mot qui signifie dans l'ancienne langue Saxone, Ministre, servant ou jeune homme. Bracton enfin les nomme, *Ministri equites*, Cavaliers qui tenoient des terres nommées

(*a*) Ille enim post magnas perturbationes, & enormes vexationes inter ipsum Regem, Simonem de Monteforti, & alios Barones motas & sopitas, statuit & ordinavit quod omnes illi Comites & Barones regni Angliæ quibus ipse Rex dignatus est brevia summonitionis dirigere, venirent ad Parlamentum suum, & non alii, &c. *Cambd.* ibid.

bénéfices ou Fiefs militaires, à charge de rendre foi & hommage à leurs Seigneurs, & de les servir à cheval dans les guerres.

Selden. *ibid. cap.* 5. *Sect.* 33. *p.* 521. & *seq.*
Cambd. Brit. de Ord. Angl.

On distingue en Angleterre quatre différens Ordres de Chevalerie; sçavoir, les Chevaliers Bacheliers ou de l'Eperon, les Chevaliers Bannerets, les Chevaliers de la Jarretiere & ceux nommés du Bain. Si on a égard à la prééminence, l'Ordre de la Jarretiere doit être nommé avant les autres; mais comme l'Ordre de l'Eperon est bien plus ancien, & que les autres en empruntent le titre de Knight (Chevalier), Selden juge à propos d'en parler d'abord.

De moribus Germanorum.

Les Romains donnoient autrefois la robe virile à la jeunesse qu'on nommoit *gens togata*, de même les anciens Germains présentoient les armes aux jeunes gens, chez qui ils trouvoient des dispositions à les manier. Il n'étoit pas d'usage chez eux, dit Tacite, que quelqu'un prît les armes sans l'approbation de l'Etat. Le Candidat recevoit dans une assemblée le bouclier & la lance de quelque personne considérable, ou de son pere. Voilà la robe virile chez eux, & le premier degré d'honneur de la jeunesse; de sorte que celui qui jusqu'alors appartenoit à sa famille, devenoit par cette cérémonie, membre de l'Etat: on nommoit ces jeunes militaires *Knechts*; de-là vient le nom & l'institution de cet Ordre militaire; c'est là la maniere la plus ancienne & la plus simple de faire des Chevaliers, & qui fut en usage chez les Lombards, les Francs & autres peuples sortis de la Germanie.

Quoique les Rois soient les dispensateurs nés des titres d'honneur dans leurs Royaumes, on a vû anciennement que des sujets, tant Ecclésiastiques que Laïcs, donnoient le grade de Chevalier, avec cette différence

que le Roi tiroit de la roture & mettoit au rang des Nobles celui à qui il donnoit le titre de Chevalier, au lieu qu'il falloit être Noble, c'est-à-dire, Gentilhomme, pour le recevoir validement des Ducs, des Comtes ou d'autres sujets, faute de quoi la création étoit nulle, & ceux qui s'étoient arrogés de semblables créations, étoient condamnés à une amende. Selden en rapporte un exemple dans les deux fils de Philippe Burbon du temps de S. Louis, dont l'un fut fait Chevalier par le Comte de Flandres, & l'autre par le Comte de Nevers, quoiqu'ils fussent d'extraction roturiere; il ajoute le sentiment d'un ancien Ecrivain, qui dit que le Comte de Flandres ne pouvoit, ni ne devoit donner ce grade à un vilain, c'est-à-dire, à un roturier, sans l'autorité du Roi, *Nonobstante usu contrario ex parte Comitis Flandrensis proposito, nec poterat, nec debebat facere de villano militem sine autoritate Regis.* Il rapporte enfin des anciennes loix & coutumes des Francs, par lesquelles il paroît que celui qui avoit reçu le grade de Chevalier sans être noble, au moins du côté paternel, devoit être dégradé par son Seigneur, & ses espérons tranchés sur un fumier: Voici ses propres paroles en langue Gauloise: « Si aucun que n'est Gentil home » de par son pere, le fut-il de par sa mere, souffroit » être fait Chevalier, son Seigneur lui peut faire tran- » cher ses espérons sur un fumier. » Et dans un ancien manuscrit, il est dit: « Si aucuns hommes étoit Cheva- » liers, & ne fuit pas gentix hommes de lignage ne de » pariage toust le faist il de par la mere, si ne porroit » il être par droit, ains le porroît peure (prendre), li » Rois ou li Barons en cui Chastellerie ce sorroit » & par-dessus y fumier trencher ses espérons. » Pour comprendre cette maniere de dégrader les Chevaliers, il faut remarquer que dans la création d'un Chevalier,

Selden. *ibid. cap.* 3. *pag.* 284. *& seq.*

Idem. pag. 286.

Selden. *ibid. part.* 2. *cap.* 1. *Sect.* 57 *pag.* 167. *&* 168.

outre l'épée & la ceinture, on lui mettoit des éperons d'or, c'est ce qui le faisoit nommer *Eques auratus*, comme qui diroit Chevalier doré; on l'appelloit aussi Bachelier, pour marquer le premier degré de Chevalerie; le mot de Bachelier est adopté dans les Académies pour signifier le premier grade de ceux qui aspirent au Doctorat. *Idem. pag. 286.* On nomme Bachelier en Angleterre un galant qui recherche une fille en mariage, & cette fille ainsi recherchée est nommée Bachelette en Picardie. Il paroît donc qu'il faut être postulant avant que de parvenir au dernier degré de Chevalerie; il étoit alors *Eques percussus*, après qu'il avoit reçu du Prince un coup d'épée sur l'épaule.

Cambd. Brit. de Ord. Anglic. Selden. i[illegible] *cap. 1. pag. 167.*

Tous les Nobles qui possédoient des terres franches de sept ou huit cens acres, & que les Anglois nomment en leur langue Freeholders, étoient en droit d'être appellés Knights ou Chevaliers, quoiqu'ils ne fussent pas de l'Ordre militaire. Sous Henri III Roi d'Angleterre, il fut ordonné à ceux qui tiroient de leur terre quinze livres sterlings de rente, de prendre le titre de Chevalier militaire: ce titre devint alors plus onereux qu'honorable. Avant cette époque ce titre étoit fort honorable, puisque les Grands ne dédaignoient pas de le porter; il étoit pour tous les états; les enfans des Rois s'en faisoient une gloire, ainsi que les Seigneurs, depuis le temps de Charlemagne. Seld. tit. honor. *part. 2 cap. 3. Sect. 24. pag. 285.* Les Rois alors envoyoient leurs fils chez les Princes voisins pour recevoir ce grade; il y en a qui prétendent que les enfans mâles des Rois de France étoient faits Chevaliers dans le Baptême. Chez les Lombards le fils du Roi n'étoit pas qualifié de se mettre à table avec son pere qu'il n'eut reçu les armes de quelque Prince voisin. Les Annales des Francs font mention que leurs Rois donnoient à leurs fils & à d'autres,

tres, les armes avec l'épée & la ceinture. La même chose se pratiquoit chez les Anglo-Saxons, avant la conquête des Normans.

La création des Chevaliers étoit pendant quelque temps une cérémonie religieuse; celui qui aspiroit à ce grade, se présentoit la veille dans l'Eglise, où après avoir confessé ses péchés à l'Evêque, à l'Abbé ou à quelqu'autre Prêtre, il passoit la nuit en priere pour se préparer à la cérémonie du lendemain. Il offroit au commencement de l'Office divin son épée sur l'Autel, & le Célébrant en ayant fait la bénédiction après l'Evangile, l'attachoit au col du Candidat qui participoit ensuite aux divins mystères revêtu de l'épée: il étoit alors reconnu de tout le peuple pour Chevalier.

Seld. *ibid. part.* 2. *cap.* 5. *Sect.* 35. *pag.* 535. Cambd. Brit. de ord. Anglic. *pag.* 125.

Les Rois même recevoient ce titre les uns des autres. Il étoit si honorable en Espagne, que les Rois étoient obligés de se faire Chevaliers avant leur couronnement. Chez les anciens Irlandois il falloit être Niad-Nask, comme qui diroit *Eques torquatus*, ou Chevalier de la chaîne d'or, pour pouvoir aspirer à la Monarchie. Au couronnement de Louis XI Roi de France, ce Prince fut créé Chevalier par Philippe Duc de Bourgogne. Enfin les Barons en Angleterre étoient convoqués au Parlement sous le titre de Chevalier.

Selden. *ibid. par.* 2. *cap.* 4. *Sect.* 8. *pag.* 34.

La dignité de cet Ordre paroît moins par les augustes cérémonies usitées dans la création des Chevaliers & les privileges qu'il leur donnoit, que par la dégradation des Chevaliers qui commettoient des bassesses. Selden rapporte quelques exemples de cette punition infamante, dans les personnes d'André Harcley Comte de Carbile sous Edouard II, & de Ralph Gray Chevalier sous Edouard IV, pour crime de leze-Majesté; elle consistoit à leur arracher leurs gants, leurs épées, leurs éperons &

Tit. honor. *part.* 2. *cap.* 5. *Sect.* 38. *pag.* 544. & *seq.*

généralement tous les ornemens de l'Ordre. Le même Auteur parle encore de la pénitence imposée au Chevalier Osbert Giffard, sous Edouard I, par Jean Peckham Archevêque de Cantorbery & par l'Evêque de Salisbury, commis pour juger de l'enlevement de deux Religieuses de l'Abbaye de Wilton fait par ledit Chevalier: il fut condamné à être dépouillé des ornemens militaires, sçavoir l'éperon doré, l'épée, &c, & après cela de se présenter trois fois nud en chemise & en caleçon, dans l'Eglise de Wilton, & à être fustigé chaque fois, & enfin à être privé pour trois ans de la dignité de Chevalier.

Les Chevaliers Bannerettes étoient ordinairement créés sur le champ de bataille, par les Rois ou par ceux qui les représentoient. Cette création consistoit dans la tradition d'une banniere ou drapeau quarré, avec les ornemens d'honneur du candidat peints dessus; le drapeau étant présenté plié au Prince, il le déployoit & on l'attachoit à une lance, pour être porté élevé par un Ecuyer dans sa troupe, ce qui est représenté aujourd'hui par les Capitaines, qui font porter une enseigne ou étendart dans leurs compagnies. Jean Chaundos, dit Froissard, ayant présenté son drapeau plié au Prince Noir, fils d'Edouard III Roi d'Angleterre, en présence de Pierre Roi de Castille, la veille d'une bataille en Espagne, le Prince le créa Chevalier Bannerette, en lui rendant son drapeau déployé; voici comme notre Auteur fait parler cet Officier. « Le Chevalier Jean Chaundos présenta son drapeau, lequelle encores n'avoit nullement boutée hors de son estuy en disant: Monseigneur, vees cy ma Banniere, je la vous baille par telle maniere qu'il vous plaise la dévellopper & que aujour dui la puisse lever. Car (Dieu merci) j'ai bien de quoi en terre & heretage pour tenir estate ainsi come ap-

Cambo de ord. Angliæ.

Selden. *ibid. par.* 2. *cap.* 5. *Sect.* 39. *pag.* 547. *& seq.*

» pertinent à ce. » Le Prince reçut le drapeau, qu'il lui rendit déployé, avec cette réponse : « Messire Jehan, » véez de cy votre banniere, Dieu vous en laisse votre » preu faire. » On trouve encore quelques exemples de cette cérémonie sous Edouard I.

L'Ordre des Chevaliers du Bain étoit connu aux anciens Francs. Cet Ordre fut introduit en Angleterre au commencement du regne de Henri IV, qui conféra ce grade à quarante-six Ecuyers dans la Tour de Londres, qui avoient veillé la nuit qui précédoit son Sacre, & usé du Bain. Le Prince les fit habiller avec des tuniques vertes qui pendoient jusqu'aux talons, dont les manches étoient étroites & fourrées de menuver (*a*), dit Froissard : chacun portoit sur l'épaule gauche une double aiguillette ; on fit depuis quelque changement dans la cérémonie de l'inauguration des Chevaliers du Bain, que l'on voit dans Cambden & Selden. Tout étant fini ils dinoient ensemble dans une même salle, tous du même côté de la table, & chacun sous son écusson accroché au mur. Cambd. de ord. Seld. *ibid. part.* 2. *cap.* 5. *Sect.* 45. *pag.* 580.

Selden parle de la création de l'Ordre des Chevaliers Baronets, par le Roi Jacques I, auxquels ce Prince donne le rang sur les deux Ordres dont on vient de rendre compte. Ce Prince, par ses Lettres-Patentes, rend ce titre héréditaire, avantage qui manquoit aux autres Ordres. Il ordonne qu'ils soient traités de *Sir*, c'est-à-dire, que leurs noms soient précédés de cet article par maniere d'apostrophe, & que leurs femmes soient traitées de *Lady*, comme celles des Nobles titrés. Part. II. *cap.* 5. *Sect.* 46.

(*a*) Menuver ou plutôt Menu-vair. C'étoit une espéce de Panne blanche & bleue, dont les Rois & les Magistrats usoient autrefois, au lieu de fourrure ; il falloit être de qualité, pour faire usage de ce vêtement ; cette fourrure étoit faite de la peau d'une espéce d'Ecureil, qu'on nommoit aussi Vair ; elle étoit blanche par dessous, & colombine par-dessus.

On parlera de l'Ordre de la Jarretiere, dont les Chevaliers se nomment en latin *Equites periscellidis*, sous le regne d'Edouard III qui en est censé l'Auteur : cet Ordre est le plus illustre des Ordres de Chevalerie d'Angleterre, comme celui du Saint-Esprit en France, & de la Toison d'Or en Espagne, dont on doit la création aux anciens Ducs de Bourgogne. Toutes ces nouvelles créations furent faites par les Princes, pour relever la dignité de l'Ordre de Chevalerie qui étoit tombé dans une espece d'avilissement par le trop grand nombre, en ajoutant quelque dégré de plus d'illustration.

Cambd. de ordin. Le titre d'Ecuyer est audessous de celui de Chevalier

Seld. *ibid. part. 2. cap. 3. Sect. 27. & cap. 5. Sect. 47.* & précede celui de Noble ou Gentilhomme non titré : on le nomme en latin de son office *Armiger* ou *Scutifer*. Les Goths l'appellent Schilpor & les Anglois Esquire. Les anciens Romains nommoient les Ecuyers *Scutarii*, à *Scuto ferendo*, parce qu'ils portoient les écus ou boucliers des Princes ou Seigneurs. En effet chaque Chevalier avoit anciennement deux Ecuyers qui portoient son casque & son écu, & le suivoient à la guerre, en vertu des terres qu'ils en tenoient en escuage (*a*), comme les Chevaliers en tenoient du Roi en Fief, pour service militaire. Aussi il y a très-grande apparence, dit Loyseau dans son Traité des Ordres, « que la vraie & originaire » étymologie du nom d'Escuyer vient de porter l'Escu, » mais non le siens, ains celui de son maître. »

L'office d'Ecuyer est éteint il y a déja longtemps, il n'en reste que le nom. Richard II Roi d'Angleterre commença à donner ce titre par Lettres Patentes. Les Gentilshommes aujourd'hui, les fils aînés des Chevaliers, les cadets de Barons, ceux qui sont attachés au Roi par

---

(*a*) *In Scutagio.*

quelque ſervice perſonnel, ou qui occupent quelque place publique dans l'Etat, prennent le titre d'Ecuyer.

On place le titre de Gentilhomme, en latin *Generoſus*, dans le dernier rang de la Nobleſſe, quoiqu'il ſoit en réalité le plus ancien & la baſe de tous les autres titres d'honneur. Les Nobles titrés ne ceſſent pas d'être Gentilshommes, les Rois & les Princes n'y renoncent pas. François premier ſe glorifioit de ce titre, puiſque ſon ſerment ordinaire étoit *foi de Gentilhomme*.

On entend par ce titre un homme né de ſang noble, ou un homme qui, par la faveur du Prince, ou par ſa propre vertu, ou par la charge qu'il occupe ſelon les coutumes des pays, eſt annobli, c'eſt-à-dire, élevé au deſſus du reſte du peuple par des prérogatives, deſorte qu'un tel homme eſt toujours vraiment noble, ſoit qu'il ſoit revêtu de titres d'honneur ou non: *Ita ut juxta leges illas & conſuetudines ſit verè nobilis ſive habeat aliquos ex titulis qui præceſſerunt, ſive non.* Depuis la chute de la Monarchie Romaine, celui qui eſt créé Noble par Lettres-Patentes, eſt cenſé Noble également comme celui qui eſt tel par ſa naiſſance.

Seld. *ibid. part.* 2. *cap.* 5. *Sect.* 1.

Dans le temps qui précédoit la Monarchie Romaine, on ne reconnoiſſoit pour Nobles que ceux qui avoient *jus Imaginum*, le droit des Images, c'eſt-à-dire, le droit de garder les images, portraits ou ſtatues de leurs ancêtres qui avoient rempli les grandes charges de Magiſtrats Curules, comme de Cenſeurs, Conſuls, &c. Le premier qui donnoit naiſſance à la nobleſſe dans ſa famille, étoit nommé *novus homo*, homme nouveau, que ſa charge mettoit au deſſus de la baſſeſſe de ſa naiſſance; comme ceux qui ſont annoblis par Lettres-Patentes ou par des charges de Secrétaires du Roi, Echevins de Villes, &c. qui ne prennent pas la qualité de Gentils-

hommes & qui ne font souche qu'à la troisiéme génération, parce que les diplômes des Princes ne changent pas le sang, il y auroit de la contradiction à dire, que par la création des Princes nous serions d'un autre sang que celui dont nous sommes nés.

La distinction de Nobles & de Plebeyens, n'étoit pas inconnue chez les Grecs & les Juifs; la dénomination de Noblesse étoit toujours relative aux prédécesseurs de qui on tiroit son origine; être descendu d'une illustre race, & être Noble étoit la même chose chez les Grecs. Des anciennes possessions en terre accompagnées de la vertu, ou l'autorité & l'élévation des ancêtres, faisoient des Nobles chez eux. La création des Nobles par Lettres-Patentes leur étoit inconnue aussi bien qu'aux autres peuples anciens. Quoique cette noblesse fut quelquefois si ancienne qu'on n'en connoissoit pas l'origine, ils en qualifioient les Auteurs de *fameux & honorables*.

Les Juifs distinguent, selon les Sçavans, les mortels par *filios viri & filios hominis*. Les premiers sont les enfans des Grands, c'est-à-dire, les Nobles; & les derniers sont les Plebeyens. Mais lorsque le mot *homo* se trouve dans un texte sans être en concurrence ni opposition avec le mot *vir*, les mots *filii hominum*, désignent les Grands, comme on le voit dans ce verset, *quique terrigenæ & filii hominum*.

Nichols, Rudimens d'honneur *chap.* 1. du Supplément.

L'usage des Armoiries est fort ancien. La fin des armes est de distinguer le noble du roturier, les différentes branches de la même famille entr'elles; & enfin d'illustrer les personnes de mérite par des marques d'honneur peintes sur leur bouclier. Diodore de Sicile rapporte qu'Osyris fils de Cham, & ses enfans, étant obligés de se séparer des familles de Sem & de Japhet, & de chercher de nouvelles habitations, avoient peint sur leurs boucliers certaines figu-

res pour se distinguer les uns des autres. Dieu ordonna, par son Prophéte Moyse, à son peuple dans le désert, de se diviser par compagnies & de camper chacune auprès de l'étendart ou enseigne de sa Tribu. Les casques, les cuirasses, les boucliers, &c, avec des devises peintes dessus pour distinguer les différens corps, étoient en usage au siége de Troye. Les Romains nobles avoient les images ou statues de leurs ancêtres, ornées des robes de Magistrature ou des dépouilles prises sur l'ennemi, selon la qualité des personnes qu'elles représentoient. Ils conservoient avec soin ces statues dans des caisses, où étoient enfermés tous les autres trophées de leurs ancêtres; ils les exposoient aux jours solemnels à la vue du peuple, pour exciter dans leurs enfans l'envie d'imiter les vertus de leurs ancêtres, & lorsqu'il mouroit quelqu'un de la famille, on les faisoit porter devant le corps aux funérailles, comme des enseignes de leur noblesse.

Lib. Numeri. cap. 2.

Du temps de la chute de l'Empire Romain & les fréquentes irruptions des peuples du Nord, les Nobles commencerent à porter des marques militaires ou devises peintes sur le bouclier qu'ils choisissoient à leur gré; c'est d'où viennent les armoiries en usage dans l'Europe, & qui sont devenues héréditaires depuis plus de cinq cens ans. Les gens du Nord portoient des Ecus, distingués par des ornemens arbitraires qui les faisoient connoître dans les combats; ils prenoient des figures d'animaux sauvages capables d'imprimer la terreur aux ennemis, comme le Lion, le Tigre, le Dragon, le Sanglier, le Loup, &c. Ce droit d'avoir un Ecu ayant été adopté par les Européens, est devenu depuis longtemps un caractère de noblesse, comme le droit des Images, *jus Imaginum*, dans l'ancienne République Romaine.

Quoique cette digression sur les titres d'honneur puisse

paroître longue & étrangere en quelque sorte à l'Histoire que j'écris, elle n'est pas cependant inutile, en ce qu'elle pourra faire plaisir aux curieux qui n'ont jamais approfondi cette matiere; elle sera du moins agréable à plusieurs nobles familles de race Angloise établies en Irlande depuis près de six siécles, que les Rois d'Angleterre ont jugé dignes de porter ces titres.

Ces mêmes Rois voulant gagner les anciens Irlandois par ces marques d'honneur, les offrirent à plusieurs de leurs Chefs, dont quelques-uns, flattés par la nouveauté de ces titres, les reçurent avec complaisance; mais ceux-ci s'attirerent par-là le mépris des autres Seigneurs du pays, qui regardoient ces dignités comme au-dessous d'eux, & comme le sceau de leur soumission à une Couronne de laquelle ils ne vouloient pas dépendre. D'ailleurs ils ne croyoient pas avoir besoin de cette illustration qui n'ajoutoit rien à leur état. Le noble Venitien va de pair avec les Marquis & les Comtes: il se contente de sa qualité sans ces grands titres, qui étoient inconnus en Dannemark & en Suede il y a deux siécles, & qui le sont encore chez quelques autres peuples de l'Europe. « Le Conseil d'Espagne, dit un Auteur de notre temps (a), » donna à Ruiter Amiral Hollandois, le titre & les Patentes de Duc: ces Patentes ne vinrent qu'après sa » mort. Ses enfans, dignes de leur pere, refuserent ce » titre, si brigué dans nos Monarchies; mais qui n'est » pas préférable au nom de bon citoyen. » En effet ce jugement est sage, lorsque ces titres d'honneur ne sont pas soutenus par la vertu. Il est bien plus beau, dit Selden, après un ancien Auteur, d'être né, que d'être créé Noble. *Pulchrius multò parari, quàm creari Nobilem.* Ce

Tit. honor. *par.* 2. *cap.* 8. *Sect.* 1. *pag.* 615.

(a) Siécle de Louis XIV.

fut

fut ſans doute ſur ce principe que le Chevalier Watkins William Wion, un des premiers & des plus puiſſans Seigneurs du pays de Galles en Angleterre, avoit refuſé conſtamment de nos jours les titres de Comte ou de Marquis, que la Cour de Londres lui offroit.

Les Irlandois avoient en effet la réalité de ces titres ſous d'autres noms; il y avoit chez eux, outre les Monarques & les Rois provinciaux, des Seigneurs de grandes terres qu'on nommoit *Thierno*, qui veut dire Seineur ou *Lord*, & que le peuple appelloit quelquefois Rois, à cauſe de leur grande autorité; ils faiſoient rendre la juſtice dans leurs terres, avec ſubordination cependant au Roi de la province ou au Monarque; ces Seigneurs égaloient bien en dignité & en puiſſance ceux qui portent les titres de Duc, Marquis ou Comtes. Les Seigneurs de moindres dynaſties étoient nommés *Taoiſeachs*, comme les *Thanes* chez les Anglo-Saxons. Le mot *Taoiſeach* veut dire un Seigneur de rang qui tient maiſon ouverte & qui exerce l'hoſpitalité; cela ſuppoſe des moyens. *Toſcheach* eſt un mot Irlandois, qui nous préſente à-peu-près la même idée que *Taoiſeach; Far Toscheach*, en Anglois *A leading man*, eſt un Chef qui tient le premier rang dans ſon canton; on peut auſſi l'entendre d'un Capitaine qui marche à la tête de ſa troupe & la mene au combat. Les noms *Taoiſeach* & *Toscheach*, dérivent du ſubſtantif *Toſche*, qui étoit ſynonime avec le titre de Thane, chez les Ecoſſois, au rapport de Selden. Tous ces titres nous donnent naturellement l'idée de Baron. En effet ces dynaſties étoient à-peu-près de même étendue que les Baronies, comme il paroît par la diviſion que les Anglois firent après de cette Iſle.

Tit. honor. *par. 2. cap. 7. pag. 606.*

Ces Seigneurs ne cédoient pas à leurs voiſins pour la nobleſſe de leur extraction. Si la longue poſſeſſion de

terres & Seigneuries qui donne des espéces de sujets qu'on nomme vassaux, fait des Nobles, ils étoient en droit d'y prétendre. Le dernier partage des terres & l'établissement fixe & permanent des familles en Irlande, se fit dans les premiers siécles du Christianisme. Les premiers qui se mirent en possession de ces terres alors, tiroient leur origine de quelque Prince Souverain de l'Isle; voila une souche noble bien formée & précédée d'un lointain bien reculé. C'étoit là des hommes véritablement de condition, sans autres titres d'honneur que celui de l'ancienneté de possession. Ceci n'est pas fondé sur des conjectures; c'est une vérité constante appuyée des monumens les plus authentiques du pays, & constatée par différentes vies de saint Patrice, qui parlent de ceux à qui ce Saint avoit prêché l'Evangile, & des territoires qu'ils possédoient de son temps. Ces vérités étoient reconnues des Anglois même au douziéme siécle, comme il paroît par la vie de l'Apôtre d'Irlande, que Jocelin, Moine Anglois, écrivit à la sollicitation de Jean de Courcy Comte d'Ultonie, où il parle des Chefs des différentes Tribus, de leur origine & des territoires qu'ils possédoient du temps du Saint dont il écrit les vertus; il ajoute que tout ce qu'il en rapporte est tiré d'Auteurs contemporains & dignes de foi: *De quibus omnibus quæcunque fide digna reperire potui, in hoc opus collecta communicare notitiæ posterorum gratum duxi.* Il n'étoit pas question dans ces anciens temps de vendre ni d'aliéner les patrimoines, les mêmes terres descendoient des peres aux enfans; elles étoient possédées par les mêmes familles sans interruption, jusqu'aux dernieres révolutions arrivées dans ce pays: de sorte que les descendans de ces anciens Dynastes qu'on nommoit, tantôt Thierno, tantôt Taoiseach, sont censés être aussi nobles selon les an-

Jocelin vit. S. Patric. cap. 186.

ciennes mœurs du pays, que ceux qui ſe ſont ſoumis à des titres d'honneur; & ſi on en juge par la vertu qui doit être la regle de l'honneur, les premiers doivent l'emporter; ils ont tout ſacrifié pour la défenſe de la patrie, que les derniers ont abandonné lâchement pour ces vains titres.

S'il ſe trouvoit aujourd'hui en Angleterre un rejetton de quelqu'un des derniers Rois de la heptarchie, en état de prouver ſa filiation juſqu'à cette ſouche, & dont les peres furent poſſeſſeurs d'un bien raiſonnable dans quelque province, qui les mit dans un état d'indépendance & au-deſſus du commun des hommes, ſans cependant être revêtu d'aucun de ces titres d'honneur, lui refuſeroit-on le titre de Noble? Si l'ayeul avoit perdu ce bien dans les dernieres révolutions pour cauſe de Religion, & de fidélité pour ſon Prince légitime, le petit-fils ſeroit-il déchu de ſa Nobleſſe? on ne le penſe pas. Un exemple domeſtique jettera un plus grand jour ſur cette vérité.

Roderick ô Connor étoit Monarque d'Irlande au douziéme ſiécle, lors de la premiere invaſion des Anglois dans cette Iſle; ces étrangers lui ont trouvé le ſceptre en main, ils en ſont d'accord; tous leurs Hiſtoriens de ce temps en font mention; la race de ce Prince n'eſt pas éteinte, il en reſte quelques branches: le chef de cette illuſtre famille poſſéde encore quelque bien dans la Conacie, où ſes ancêtres avoient regné; ſon frere eſt Major du Régiment Irlandois de Dillon au ſervice de Sa Majeſté très-Chrétienne; les titres d'honneur n'ont jamais été admis dans cette Maiſon; il s'agit de ſçavoir, ſi ſelon les anciennes mœurs de ce peuple, cette Maiſon doit céder à ceux qui ont reçu d'un Prince étranger les titres de Comte, de Marquis ou Baron; tant il eſt vrai

qu'on ne doit pas borner la Nobleſſe Irlandoiſe aux gens titrés. C'eſt donc une abſurdité de dire que la Pairie ſoit la ſeule diſtinction réelle de la Nobleſſe en Irlande, ſur tout avant le commencement du dernier ſiécle, époque de la ſoumiſſion de la nation Irlandoiſe à Jacques I; il n'eſt pas moins abſurde de vouloir prononcer ſur la qualité d'une Nation par des mœurs étrangeres & inuſitées chez elle avant la ſuſdite époque.

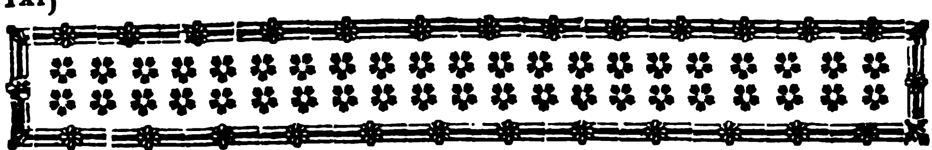
Voilà l'état où ſe trouve un grand nombre d'anciennes & nobles familles d'Irlande, depuis le regne d'Elizabeth, & les révolutions arrivées ſous Cromwel & le Prince d'Orange. Ce ſont ces révolutions qui ont valu à une partie conſidérable de la Nobleſſe de cette Nation, la gloire de paroître avec diſtinction dans le ſervice des différents Princes de l'Europe; elles ont acquis à ſa vertu un nouvel éclat, en lui attirant d'une maniere particuliere, l'attention des étrangers; elles rendent par conſéquent plus intéreſſante cette partie de ſon hiſtoire.

Hiſt. d'Irl. préface au Lecteur. Je ſuis bien éloigné de donner un défi au public au ſujet de cet ouvrage. Je ne dirai pas avec Cox, « que je » ſuis peu en peine de la réception qu'il aura dans le » monde ; » je conviens même d'avance du foible dont on pourra l'accuſer, & je le ſoumets volontiers au jugement du public équitable & éclairé ; j'invoque même ſon indulgence pour la premiere ébauche de l'hiſtoire d'une Nation inconnue juſqu'à préſent aux étrangers. Si quelque particulier cependant intéreſſé à la gloire de cette Nation me cenſure, ne pourrai-je pas employer alors contre lui l'argument de l'Auteur que je viens de citer. » Ou un tel cenſeur, dit-il, pourroit mieux réuſſir, en » quel cas il auroit dû l'entreprendre plutôt que d'imiter » le chien dans le ratelier ; ou s'il ne le pouvoit point, il » ſe fera paſſer pour un ſot & un envieux. Il faut l'être

» en effet, pour cenſurer un ouvrage dont on n'eſt pas » capable de corriger les défauts. » Si quelqu'un enfin ſe trouve choqué par la peinture que je fais de la conduite des Anglois en Irlande, je déclare que mon intention n'eſt pas d'offenſer perſonne ; mais en qualité d'Hiſtorien, je dois dire la vérité ſans flatterie. D'ailleurs les premiers Aventuriers (*a*) dont on ſe plaint, étoient des Anglois ; leurs deſcendans ſont hors de la queſtion, à moins qu'ils ne veuillent ſe rendre reſponſables des fautes qu'ils n'ont pas commiſes ; au reſte, j'ai ſuivi ſcrupuleuſement pour les faits énoncés dans ce volume, des Auteurs dont la plupart ſont Anglois de naiſſance ou d'origine, & je ne fais que combattre avec modération les conſéquences qu'ils tirent des faux principes qu'ils ont eu la témérité d'avancer, & dont j'eſpére déſabuſer mes Lecteurs par la ſuite de cette hiſtoire.

(*a*) On ne doit point ſe choquer de ce terme Aventurier que j'ai employé pluſieurs fois dans le cours de cette hiſtoire ; & ſi quelqu'un me l'a déja reproché en liſant le premier volume, c'eſt qu'il s'eſt trop laiſſé ſaiſir de l'idée déſavantageuſe que l'uſage n'a que trop aiſément attaché à cette expreſſion. Qui dit Aventurier ou Aventuriere dans le ſtyle familier, & ſuivant le préjugé ordinaire, dit gens dont le commerce eſt à craindre, ou au moins déshonorant : c'eſt ainſi qu'on appella cette compagnie de Corſaires, qui coururent autrefois les Iſles de l'Amerique, & dont on a écrit l'hiſtoire, ſous le titre d'hiſtoire des Aventuriers : mais le mot Anglois *Adventurer*, qui ne peut mieux ſe rendre en François que par celui d'Aventurier, a toujours ſignifié, ainſi que ce dernier dans les meilleurs Auteurs François, des hommes avides de la gloire & de la fortune, qui ne craignent aucun danger, & qui riſquent toute eſpéce d'aventure, pour les chercher par la voie des armes. C'eſt ainſi qu'on a appellé les anciens Paladins, ou plutôt Palatins, Chevaliers Aventuriers ; c'étoient les principaux Officiers de la Cour & du Palais de l'Empereur Charlemagne. C'eſt ainſi même que l'on a nommé compagnie *des Aventuriers*, une ancienne compagnie d'Anglois autrefois établie à Hambourg & à Anvers. *Larr. Edouard VI.* pag. 723.





ESSAI
SUR L'ORIGINE
DES ANGLO-IRLANDOIS.

LA nation Irlandoiſe eſt compoſée depuis le douziéme ſiécle de deux peuples ; ſçavoir, les anciens Irlandois, & les colons Anglois, qui ſont venus s'établir en Irlande depuis cette époque. On a rendu compte dans le premier volume de cette hiſtoire, de l'origine & de l'établiſſement des anciens Irlandois dans cette Iſle ; il eſt juſte de dire quelque choſe ſur l'origine des Anglo-Irlandois qui y jouent un rolle conſidérable depuis près de ſix cens ans ; mais il faut les conſidérer avant & après le regne d'Elizabeth.

Les Anglois qui ont paſſé en Irlande dans le douziéme ſiécle, ſont nommés les anciens Anglois, *THE old English*, & quelquefois Strongboniens, de Richard Strongbow un de leurs chefs ; on peut placer dans cette claſſe les Anglois qui ſont venus dans les ſiécles ſuivans, juſqu'au regne d'Elizabeth. Il faut diſtinguer les uns & les autres d'un eſſain d'aventuriers Anglois qui ont paſſé en Irlande depuis le temps de cette Princeſſe. Il ne faut pas les confondre avec les infâmes parricides, qui ont infeſté cette Iſle ſacrée, après avoir trempé leurs mains ſacriléges dans le ſang de leur Roi.

Il n'y a rien de repréhenſible dans l'entrepriſe des premiers Anglois, qui ont paſſé en Irlande ; ils s'y préſenterent bien moins comme ennemis de la Nation, que comme amis & alliés de Dermod Roi de la Lagenie. Ce Prince les avoit appellés à ſon ſecours pour le recouvrement de ſon Royaume ; il les recompenſa libéralement ; il leur donna la ville de Wexford avec deux

cantreds (*a*) de terres aux environs ; ces premieres acquisitions étoient légitimes, c'étoit la récompense de la vertu de ces nouveaux propriétaires, & si on s'étoit borné là, les Irlandois auroient eu tort de se plaindre ; mais le succès des premiers invita d'autres Anglois à de pareilles entreprises. Henri II y conduisit l'année suivante, une bonne bande qu'il falloit enrichir ; alors la Lagenie, la Midie, & une partie de la Momonie, furent dépecés & sacrifiés à l'ambition de ces étrangers, & chaque siécle fournit après de nouvelles peuplades, qui venoient chercher fortune dans ce pays fertile.

On ne peut pas dire que tous les particuliers d'une armée, ou d'un corps qui entreprend la conquête d'un pays, soient nobles ; il y a des bas-Officiers, il y a des simples soldats, qu'on ne peut pas présumer être d'une naissance illustre ; mais on ne peut pas douter de la noblesse de la plupart des Chefs qui ont conduit les colonies Angloises en Irlande ; c'étoit des Chevaliers & des cadets de famille distingués par la naissance & par la vertu, qui n'avoient pas renoncé à l'humanité, ni aux sentimens nobles, qui caractérisent les gens de bien, & si on veut tirer un voile sur les injustices des peres, les enfans méritent les plus grandes louanges ; ils prirent gout pour la Nation qui les avoit adopté ; ils s'unirent aux naturels du pays par des alliances, ils en prirent la langue & les mœurs, & ne font depuis quelques siécles qu'un même peuple avec les anciens habitans, à qui ils ne cédent, ni en zéle pour la Religion, ni en fidélité pour les Princes légitimes, ils en sont les victimes aussi-bien qu'eux, & sont compris sous le même anathême, objet de l'envie & de la haine des Anglois, qui croyent les insulter, en leur reprochant, qu'ils sont plus Irlandois, que les Irlandois mêmes, *ipsis Hibernis*, *Hiberniores.* Ils peuvent se vanter d'une Noblesse de près de six cens ans dans cette Isle, soutenue par la vertu, & par des sentimens généreux ; quand même ils voudroient se borner à cette époque, (il y en a plusieurs qui peuvent monter plus haut) la date est assez belle.

Les Chefs des premieres divisions des troupes qui avoient passé au service du Roi de la Lagenie furent Robert Fitz-Stephen, Hervy de Monte Marisco neveu de Strongbow, Maurice de Pendergast, Maurice Fitz-Gerald, Barry, Cogan, Reymond le Gros, & quelques autres ; ils étoient parens ou alliés,

(*a*) Cantred est un terme Breton, qui signifie cent villages.

& engagés dans la même cause, ils devinrent possesseurs de belles terres en Irlande.

Le premier établissement de Maurice Fitz-Gerald fut à Wicklow, & dans la contrée d'Ofaly au Comté de Kildare par la concession que Richard Strongbow Comte de Pembroke son parent lui en avoit fait. La famille des Fitz-Geralds tire son origine selon Nichols, d'Otho Baron Italien de la race des Ducs de Toscane; le fils d'Otho nommé Walter, ayant passé en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, fut fait Baron & Connêtable du Château de Windsor, & possesseur de plusieurs Seigneuries en Angleterre. Gerald fils aîné de Walter, passa pour les affaires du Roi dans la Principauté de Galles, où il fit bâtir le Château de Pembroke; on le nommoit communément Fitz-Walter. Le Roi en recompense de ses services lui donna des terres considérables dans le pays de Galles, où ayant fixé sa demeure, il épousa Nesta fille de Rées Gruffydh Prince de ce pays. Elle fut d'abord concubine du Roi Henri I, elle eut de ce Prince un fils nommé Henri; celui-ci fut pere de Meiler, & de Robert Fitz-Henri qui avoient passé en Irlande avec Richard Strongbow. Nesta épousa après Stephen Connêtable des Châteaux de Cardigan & de Pembroke: elle eut de ce mariage Robert Fitz-Stephen, dont on a déja parlé; devenue veuve de Stephen, Nesta devint l'épouse de Gerald Fitz-Walter, & mere de Maurice & de Guillaume Fitz-Gerald.

Rudim. d'honn.

Lodge Peerage.

Maurice laissa une nombreuse postérité dans les provinces de la Lagenie & de Momonie. Jean l'un de ses descendans fut créé Comte de Kildare en 1316 par le Roi Edouard II. Maurice, frere de Jean, fut créé sous le regne suivant, Comte de Desmond par Edouard III. Cette maison fut sacrifiée, sous le regne d'Elizabeth, à son attachement pour la Religion & pour la patrie; ses vastes domaines furent confisqués, & donnés à des aventuriers Anglois. La maison de Kildare subsiste encore, avec la qualité de premier Comte d'Irlande. De ces deux maisons étoit sorti un grand nombre de rameaux distingués, bien moins par de vastes possessions, que par les sentimens nobles & généreux qui les caractérisoient; tels furent les Fitz-Geralds de Laccagh, d'Alloune, de Blackhall, de Blackwood, de Ballissonan, de Rathrone, de Tecroghan, de Windgate & autres dans la Lagenie. Ceux de Kerry & de Limerick, sçavoir, les Chevaliers de Kerry & de Glinn, & le Chevalier Blanc qui avoit pris le nom

de

le Fitz-Gilbon, les Fitz-Geralds de Carrigileene, de Carrigrohan, de Castlemore, de Moyallow, de Rathgrogan, d'Imocilly, &c. au Comté de Cork. Plusieurs de ces Seigneurs furent dépossédés pour cause de Religion, dans les différentes révolutions arrivées dans le pays; d'autres en se conformant au temps, ont conservé les patrimoines qu'ils avoient reçus de leurs peres. Guillaume fils de Gerald Fitz-Walter avec Nesta, & frere de Maurice Fitz-Gerald, fut pere de Reymond le Gros, autrement le Grosse; celui-ci eut beaucoup de part à la réduction d'une partie de l'Irlande à l'obéissance d'Henri II. Reymond épousa Basilia sœur du Comte Strongbow; ce Comte lui donna pour lot les terres d'Idrone, de Fothard & de Glascarrig dans le Comté de Carlow, & le nomma Connétable de la Lagenie. Lodge Peerage.

Dans une expédition que Reymond entreprit contre Donald ô Brien Roi de Limerick, Dermod Mac-Carty Roi de Cork, envoya lui demander du secours contre son fils Cormac ô Lehanagh qui s'étoit révolté contre lui. Le motif de la révolte du fils, étoit la lâcheté du pere qui s'étoit soumis à Henri II; Reymond ne balança pas, il marcha contre le fils dénaturé de Mac-Carty, le fit arrêter & le livra à son pere qui lui fit trancher la tête; & pour reconnoître le service que Reymond lui avoit rendu, Mac-Carty lui donna un grand territoire dans le Comté de Kerry, qui faisoit alors partie du Royaume de Cork. Reymond céda ce territoire à Maurice son fils aîné: celui-ci devint puissant, ses descendans prirent le nom de Fitz-Maurice, & le pays fut nommé Clan-Maurice. Reymond, dit-on, eut un autre fils nommé Hamon, Hamo, ou Heimond, surnommé comme son pere, le Grosse; c'est de lui que descende la famille de *Grace*, qui est une corruption de Grosse. Cette famille a été en grande réputation pendant quelques siécles dans le Comté de Kilkenny, où elle possédoit un grand territoire nommé *Graces'Country*, c'est-à-dire, la contrée de Grace.

Les Fitz-Maurice de Kerry étoient renommés dans les siécles suivans par la vertu, les richesses & les belles alliances. Edmond un des chefs de cette noble famille, fut créé en 1537, Baron d'Odorney & Vicomte de Kilmaule par Henri VIII. Ce Prince lui donna par Lettres-Patentes les dépouilles de plusieurs Abbayes & Maisons Religieuses dans son canton. Cette noble famille avoit souvent donné des preuves de son attachement à la Religion; les Fitz-Maurices de Lixnaw s'étoient beaucoup distingué pour la cause catholique dans la guerre des Confédé-

rés contre Elizabeth, de forte que cette Princesse, voulant accorder un pardon général à ceux qui avoient porté les armes contre elle, en excepta expressément le Comte de Desmond, Jean son frere, Pierce Lacy, le Chevalier de Glinn, & Thomas Fitz-Maurice, fils du feu Baron de Lixnaw; mais Fitz-Maurice rentra en grace à l'avenement de Jacques I au trône.

Nichols Rudim. d honneur.

Brit. *pag.* 837.

Lodge Peerage.

On n'est pas d'accord au sujet de l'origine de la noble famille des Barrys d'Irlande. Selon Cambden, les Barrys tirent leur nom d'une Isle du pays de Galles nommée Barry; cette Isle fut ainsi nommée de Baruch, qui, après y avoir vécu en odeur de sainteté, y fut enterré. D'autres prétendent que le nom de Barry se trouve dans le rolle de Battle-Abbey au nombre de ceux qui avoient assisté le Duc Guillaume dans la conquête de l'Angleterre; d'où ils présument que cette famille tire son origine de la Normandie; quoi qu'il en soit, Guillaume de Barry fut l'ancêtre commun des différentes branches de ce nom en Irlande: il épousa Angareth fille de Nesta & sœur de Robert Fitz-Stephen; il eut de ce mariage quatre fils; sçavoir, Robert, Philippe, Gautier & Girald ou Gerard, surnommé Cambrensis, dont on a parlé dans le premier volume de cette histoire.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 27.

Robert Barry accompagna Robert Fitz-Stephen en Irlande: il fut blessé au siége de Wexford, & fut tué ensuite à Lismore. Philippe de Barry frere du dernier, passa quelque temps après en Irlande à la tête de quelques troupes, pour aider Robert Fitz-Stephen son oncle, & Reymond le Grosle à conserver le Royaume de Cork contre les efforts des Mac-Cartys ses anciens proprietaires. Robert Fitz-Stephen lui donna les terres d'Olethan, de Muscherie Dunegan & de Killede, où il fit bâtir des Châteaux. Cette donation fut confirmée à Guillaume fils de Philippe par le Roi Jean. Le Chevalier David Barry, fils de Guillaume, fut Lord Justicier d'Irlande; il fit la guerre aux Mac-Cartys, & aux Fitz-Geralds de Coshbride: il augmenta ses possessions dans le Comté de Cork, & devint Seigneur de Castle-Lions, Buttevant & Barrys-Court. Cette noble famille soutint l'éclat de son origine jusqu'à notre temps; son attachement aux intérêts du gouvernement Anglois, principalement sous le regne d'Elizabeth, lui mérita des graces. David Barry chef de cette famille, déja Baron d'Ibawne, & Vicomte de Buttevant, fut créé Comte de Barry-more en 1627 par Charles I.

L'origine des Butlers d'Irlande n'est pas douteuse; les meil-

leurs Auteurs leur donnent une origine illustre en Normandie ; mais l'Auteur qui paroît avoir le plus & le mieux approfondi les antiquités de cette maison, c'est M. Jean Butler fixé par son Bénéfice dans le Comté de Northampton : il la fait une branche cadette de celle de Clare, jadis si illustre, si nombreuse, si puissante en Angleterre. Selon lui Richard, premier Comte de Clare, eut deux fils. La postérité de l'aîné prit peu à peu le surnom de Clare, de la terre de ce nom, située dans le Comté de Suffolck. La postérité du cadet, après avoir porté peu de tems le nom de Walter, ou Fitz-Walter, se fixa enfin à celui de Butler, quand la charge de grand Bouteillier héréditaire d'Irlande eût été érigée en sa faveur. Elle avoit joui de la même charge en Angleterre, à laquelle la terre de Baynard Castle avoit été annexée avec infeodation.

Quand M. Nichols fait descendre la maison de Butler des anciens Comtes de Brionne en Normandie : c'est qu'il étoit persuadé, d'après Oldaricus Vitalis, que celle de Clare étoit issue de celle de Brionne, laquelle maison de Brionne dérivoit, selon le même Oldaric, des Ducs de Normandie.

M. Carte, dans la vie du Duc d'Ormond, nous a laissé une longue dissertation sur cette origine, mais dissertation plus propre à embrouiller la matiere qu'à l'éclaircir, si elle en avoit besoin.

S'il avoit plu cependant à M. Lodge d'en donner une de sa façon, plus ample & plus travaillée, il auroit rendu un service agréable à cette Maison. Mais cet Auteur aussi modeste que sçavant, n'a pas voulu entreprendre cet ouvrage : il s'arrête, en remontant, au pere de Hervée Walter, lequel Hervée Walter étoit pere du premier grand Bouteillier d'Irlande.

Cambden dit que le nom de Boteler ou Butler vient de la charge de grand Bouteillier honoraire d'Irlande ; que les Butlers descendent d'une sœur de Thomas Becket Archevêque de Cantorbery, & qu'Henri II combla cette Maison, [déja si illustre & si riche en Angleterre,] de biens & d'honneurs en Irlande, afin d'adoucir en quelque sorte la haine que le meurtre du saint Prélat lui avoit attirée.

Guillaume Dugdale, Roi d'armes sous Charles II, fait mention de Hubert Walter dans les Comtés de Norfolck & de Suffolck ; & il parle des cinq fils qu'Hervé Walter eut de Mand fille de Theobald de Valoines ; du grand crédit de Hubert, un de leurs fils, Archevêque de Cantorbery, & de la Seigneurie de

Preston en Amundernesse, au Comté de Lancastre, que donna Richard I à Théobald frere du Prélat, lequel Théobald il dit avoir été extrêmement riche, & avoir fondé des Monastères & doté des Eglises. Il parle aussi des grands biens que lui apporta sa femme Maud, fille de Robert Vavasour; & il ajoute que de leur fils, nommé aussi Théobald, qui le premier prit le nom de Butler, de l'office de grand Bouteillier, descend la noble famille des Butlers, depuis Comtes d'Ormond. Ce même Auteur dit aussi que les Comtes d'Ormond descendent en ligne paternelle de Hervey Walter haut Baron d'Angleterre du temps de Henri II.

Pendant que Richard Strongbow Comte de Pembroke, soutenoit en Irlande les intérêts du Roi de la Lagenie, & passoit le but, Théobald Walter étoit avec Henri II en Normandie, où il réussit à porter ce Prince à rendre ses bonnes graces à Thomas Becket Archevêque de Cantorbery. Ce saint Prélat étoit son grand-oncle maternel, Hervé pere de Théobald ayant épousé Maud ou Mathilde fille de Théobald de Valoines, & de Mathilde Becket sœur du Prélat. Hubert Walter frere de Théobald, fut un des successeurs de Thomas Becket son oncle dans ce grand siége.

Après le martyre du Primat arrivé le 28 Décembre 1171, Henri II passa en Irlande : ce Prince fut accompagné dans cette expédition d'un grand nombre de Seigneurs, entr'autres de Théobald Walter; il contribua à la réduction d'une partie de ce Royaume; ses services lui meriterent de plus en plus les bonnes graces de ce Prince, qui le recompensa libéralement, en lui donnant de vastes possessions, avec l'Office de grand Bouteillier héréditaire d'Irlande, charge que ses peres avoient exercée en Angleterre.

Ce Théobald étoit puissant en Angleterre, & un des plus riches de ces anciens grands Feudataires de la Couronne : sa postérité a joui depuis, sans interruption, pendant plus de trois cens cinquante ans de ces mêmes avantages dans ce Royaume; mais en 1515 elle se trouva réduite aux seuls biens & honneurs d'Irlande. Thomas Comte d'Ormond qui mourut cette année, ne laissa que des filles, qui porterent les biens d'Angleterre dans les maisons de Saint Leger & de Bollen. Pierre Butler branche de cette maison, trouva moyen de se mettre en possession des biens d'Irlande, aussi-bien que des titres d'honneurs de ce pays, & sa postérité pendant les deux derniers siécles, a soutenu l'éclat de cette maison, depuis 1515 jusqu'en 1715 : que Jacques, Pair dans les trois Royaumes, & Duc d'Ormond, ayant pris des

mesures contraires aux intérêts des la Maison regnante, a été proscrit, & ses titres & ses biens confisqués.

La famille des Burkes, autrement Bourks ou de Burgo, d'Irlande, tire son origine de Guillaume Fitz-Adelm un des premiers Anglois qui avoit passé dans ce pays sous Henri II. Fitz-Adelm descendoit de Serlo ou Harlowen de Bourgo, fils d'un Seigneur Normand nommé Ustace; Serlo ayant épousé Arlotte mere de Guillaume le conquérant, passa avec ce Prince en Angleterre: du mariage de Serlo avec Arlotte, nâquit Robert Comte de Cornouaille. De Robert nâquit Guillaume qui lui succéda dans sa dignité de Comte; le dernier engendra Adelm & Jean; celui-ci fut pere de Hubert de Bourgo (*a*), qui fut chef Justicier en Angleterre & Comte de Kent. Il fut disgracié, jugé par les Pairs en plein Parlement & dégradé, pour avoir conseillé au Roi Henri III, d'annuller la grande Chartre, & les priviléges du Royaume.

Nicols rudim. d'honneur.

Cox hist. d'Irl. *pag.* 31.

Englich. liberties. *pag.* 21.

Adelm fut pere de Guillaume, connu sous le nom de Guillaume Fitz-Adelm; il passa en Irlande sous Henri II: ce Roi lui donna par une Chartre cinq Fiefs militaires dans un endroit nommé Toth, où est situé le Château de Canic, aujourd'hui Castleconnel; il lui donna ensuite de vastes terres dans la Conacie, où il établit la noble famille des Burgos ou Burkes ses descendans. Guillaume de Burgo Comte d'Ultonie & chef de cette famille, ayant été assassiné en 1333, sans laisser d'héritiers mâles pour lui succéder dans la possession de ses biens de la Conacie, deux des principaux Seigneurs de son nom & famille, se rendirent maîtres de toutes ses terres dans cette province, & formerent deux puissantes maisons distinguées par les appellations de Mac-William Eighter, & Mac-William Oughter: cette distinction subsista long-temps; ces maisons produisirent plusieurs branches collaterales, qui formerent des maisons particulieres.

Lodge Peerage.

Le sept des Burkes fut honoré de quatre Pairies dans les personnes d'Ulick Burke, créé Comte de Clanriccard en 1543, par Henri VIII; de Théobald Burke nommé communément Tibbod ne Lung, c'est-à-dire, le Naval, parce qu'il nâquit sur mer; il fut créé Vicomte de Mayo en 1627, par Charles I: ces deux maisons subsistent encore. Il y a eu aussi deux Lords

(*a*) Cox n'est pas d'accord avec Nichols, touchant la filiation de Guillaume Fitz-Adelm: on n'entreprend pas ici de les concilier, le Lecteur peut les consulter.

Barons dans cette famille, sçavoir de Castleconnel & de Brittas: ces titres sont éteints en Irlande, mais ils existent dans la personne de N. Burke Capitaine dans un des Régimens Irlandois au service de Sa Majesté très-Chrétienne.

Dugdale Baron. d'Angl. tom. 1. *pag. 95.*

La noble famille des Lacys d'Irlande tire son origine de la Normandie. Gautier & Ilbert. de Lacy ayant accompagné le Duc Guillaume en Angleterre, ils eurent part dans la conquête de ce Royaume, où ils furent amplement recompensés en fond de terre par ce Prince.

Hugue, petit-fils de Gautier de Lacy, passa en Irlande en 1172 avec Henri II. Ce Prince, pour recompenser ses services, tant en Angleterre, qu'en Irlande, lui donna, moyennant le service de cinquante Chevaliers, le territoire de la Midie pour être possédé par lui & par ses descendans de la même maniere que Murchard ô Melachlin l'ancien propriétaire de cette contrée, l'avoit possédé avant lui; le Prince lui laissa aussi tous les Fiefs qu'il possédoit déja aux environs de Dublin, & tous ceux qu'il pourroit acquerir à l'avenir; il le nomma ensuite Gouverneur de la ville de Dublin, & Lord Justicier d'Irlande. Hugue employoit beaucoup d'ouvriers à faire bâtir des Châteaux; un d'entr'eux nommé Malva - Miadaich, lui trancha la tête d'un coup de hache, soit pour punir la sévérité dont ce Seigneur usoit envers ses compagnons, soit pour venger l'injustice faite à ô Melachlin dont il avoit envahi le patrimoine. Hugue laissa deux fils, sçavoir Walter (Gautier) & Hugue; le premier hérita de la Seigneurie de Meath, & le dernier devint Comte d'Ultonie, par la disgrace du Chevalier Jean de Courcy. Ces deux Seigneurs n'ayant laissé que des filles, leurs vastes possessions passerent dans des mains étrangeres.

La postérité d'Ilbert de Lacy, dont on a déja parlé, se fixa en Angleterre. Le Conquérant donna à ce Seigneur le Château & la Seigneurie de Pontfract au Comté d'York; & plusieurs terres dans le Comté de Lancaster & ailleurs, de sorte qu'on lui comptoit jusqu'à cent cinquante Seigneuries en Angleterre; on trouve dans le Comté de Limerick en Irlande quelques familles des Lacys très-distinguées par leur vertu, & par leur attachement aux intérêts de la Religion & de la patrie, & qui sont en état de monter leur généalogie à l'une ou à l'autre de ces deux maisons dont on vient de rendre compte.

Ce fut sous le regne d'Henri II, que la noble famille des

Nugents s'établit en Irlande. Cette famille est d'extraction Normande. Le Chevalier Gilbert de Nugent avec ses freres, ayant accompagné en 1172 Hugue de Lacy dans l'expédition d'Irlande, ce Seigneur en reconnoissance de ses services, lui donna en mariage Rosa sa sœur, il lui assigna aussi pour dot le territoire de Dealna ou Delvin, ancien domaine des ô Finallans, & aujourd'hui Baronie de Delvin, au Comté de West-Meath, avec toutes ses dépendances, pour être possédé par lui & ses descendans à perpétuité. Gilbert partagea ce grand territoire avec ses freres & autres parens. De cette souche sortit un grand nombre de branches distinguées par des sentimens nobles & généreux; les Chefs de cette famille furent appellés d'abord au Parlement en 1486 en qualité de Barons de Delvin : par la suite, ils furent créés Pairs du Royaume sous le titre de Comtes de West-Meath par Jacques I. War. de Antiq. Hib. *cap.* 27.

La libéralité de Hugue Lacy ne se borna pas aux Nugents; il donna des terres aux Tirrels, aux Petits, aux Nangles, aux Tuites, aux Missets, aux Husseys, aux Flemings, & à plusieurs autres.

Le Chevalier Jean de Courcy Comte d'Ultonie, dont il avoit conquis une partie, fut célébre en Irlande dans le douziéme siécle; il laissa un fils nommé Milo ou Miles, il fut privé de la succession par la disgrace du pere, & le crédit de Hugue de Lacy qui étoit le favori de la Cour. Le Roi Henri III voulant dédommager Milo de Courcy, lui donna la Baronie de Kinsale au Comté de Cork, avec le titre de Baron; cette famille subsiste encore, elle jouit d'un privilége singulier accordé par le Roi Jean, au Chevalier Jean de Courcy & à ses descendans; c'est le droit de se couvrir en présence du Roi. Les Généalogistes donnent à cette famille une origine bien illustre; ils la font descendre dans la ligne masculine de la maison de Lorraine, de la race de Charlemagne & de la maison de Normandie par les femmes. Nichols rudim. d'honneur. Lodge Peerage.

Les Berminghams d'Irlande sont d'extraction Angloise ils tirent ce nom de la ville de Bermingham au Comté de Warwick, dont Pierre de Bermingham fut possesseur du temps de Henri II. Guillaume son fils, ou selon d'autres, Robert de Bermingham son petit-fils, passa en Irlande au douziéme siécle avec le Comte Strongbow. Ce Comte lui donna de vastes possessions dans l'Ofaly, notamment la Baronie de Carbry au Comté de Kildare. Nichols. Lodge.

Jean de Bermingham un des descendans de Robert, fut créé Chevalier dans le quatorziéme siécle par Roger Mortimer alors Lord Justicier d'Irlande; il fut créé ensuite Baron d'Athenry, (en Irlandois Agh-na-Ry) & Comte de Louth pour avoir tué en bataille Edouard Bruce frere du Roi d'Ecosse; les Berminghams exercerent souvent les charges publiques de l'Etat, ils furent revêtus pendant quelque tems du titre de Barons de Carbry. La maison d'Athenry subsiste encore avec le titre de premier Baron d'Irlande.

La noble famille de Preston tire son origine de Robert Preston Ecuyer, Seigneur du territoire de Preston dans le pays de Lancaschire en Angleterre, sous le regne d'Edouard III, & qui fut le premier qui prit un établissement en Irlande; il fut créé d'abord en 1470, Chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & en 1477, Vicomte de Gormanstown au Comté de Meath, & ses descendans ont rempli avec distinction des places d'honneur & de confiance.

Roche, autrement de la Roche, ou *de Rupe*, Seigneur de Fermoy au Comté de Cork, fut créé cette même année Vicomte de Fermoy. Cette noble famille descend de Hugue de la Roche, dont les ancêtres avoient suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre; Hugue passa ensuite avec Strongbow en Irlande au douziéme siécle sous Henri II, où il eut pour partage le Cantred, qu'on appelle jusqu'à ce jour Rochesland, c'est-à-dire, terre de Roche, avec ses dépendances. Ralph fils d'Alexandre de la Roche, un des descendans de Hugue épousa dans le quatorziéme siécle Elizabeth troisiéme fille de Gilbert de Clare Comte de Gloucester & Hereford, que Nichols dans ses rudimens d'honneur fait descendre de Charlemagne, par un grand nombre de Rois & Princes souverains. Voilà l'origine de cette maison, qui subsista avec éclat jusqu'à la révolution de Cromwel lorsque David Roche Vicomte de Fermoy sacrifia à sa fidélité pour Charles I & Charles II ses Souverains légitimes, un bien très-considérable, qui porte encore le nom de Roches-Country.

Les Barnewalls tirent leur origine de la petite Bretagne en France, où quelques-uns de leurs ancêtres furent alliés aux Ducs de cette province: ayant accompagné Guillaume le Conquérant en Angleterre, ils passerent ensuite avec Henri II en Irlande; ils se mirent en possession de Beerhaven, & autres ter-

res

tes appartenantes aux ô Sullevans dans le Comté de Cork; mais les ô Sullevans avec d'autres Irlandois, ayant formé une conspiration contre eux, ils furent massacrés, excepté l'épouse du Chef de cette famille, qui échappa au carnage avec un enfant mâle dont elle étoit enceinte. On peut placer ce massacre vers le milieu du quinziéme siécle, conformément à la Lettre des habitans de Cork, adressée au Duc d'York, rapportée par Campion, dont il est parlé, pag. 184 de cette histoire. Cette Lettre fait mention des Barnewalls, comme étant les possesseurs de Beer-Haven alors; elle dit aussi, que les Irlandois profitant des querelles des Seigneurs du Comté de Cork, se fortifioient dans le pays, & en possédoient déja la plus grande partie: elle ajoute enfin, qu'il ne restoit plus que Roche, Courcy & Barry, qui possédoient quelque chose de leur patrimoine. La Dame Barnewall se retira à Dublin où elle accoucha d'un fils, qui releva cette famille presqu'éteinte; il s'établit à Dromenagh au Comté de Dublin, il épousa une riche héritiere dont il eut deux fils; l'aîné fut la souche des Barnewalls de Crickston au Comté de Meath, & des Vicomtes de Kingsland; & les Barons de Tremlestown descendent du second. Ces deux maisons formerent plusieurs autres branches considérables en Irlande, qui soutinrent avec éclat dans les révolutions arrivées dans cette Isle, la cause de la Religion & de la Patrie.

La noble famille des Flemings d'Irlande, tire son origine de Michel le Fleming natif de Flandres, d'où dérive son nom; il étoit parent de Baldwin Comte de Flandres, qui l'envoya avec quelques troupes au secours de Guillaume le Conquérant son gendre, lors de son expédition en Angleterre. Il fut envoyé après avec d'autres troupes vers le nord de l'Angleterre, pour s'opposer aux incursions des Ecossois. Guillaume le Roux lui donna ensuite des terres dans les Comtés de Lancaster & de Cumberland, en récompense de ses services. Archibald Fleming un de ses descendans, ayant passé en Irlande avec le Comte Strongbow, eut en partage la terre de Slane au Comté de Meath avec ses dépendances : cette famille se soutint toujours avec honneur dans ce pays. Jacques Fleming Lord Baron de Slane, fut créé Chevalier de la Jarretiere en 1479, enfin Christophe Fleming Baron de Slane, se signala dans la derniere révolution sous Jacques II, & sacrifia son bien pour la bonne cause. Nichols, Rudimens d'honn.

La noble famille des Plunketts, nommés plus anciennement Nichols, Rudim. d'honn.

Plugenet, de race Danoiſe, s'établit d'abord en Angleterre, elle paſſa enſuite en Irlande ſous Henri II, où elle fut placée dans les Comtés de Dublin & de Meath; elle produiſit de grands hommes, tant pour la vertu & l'attachement à la foi orthodoxe, que pour la fidélité aux Princes légitimes. Cette famille donna pluſieurs Pairs en Irlande; ſçavoir, les Barons de Dunſany, de Killeen, & de Louth, & le Comte de Fingall.

Logde Peerage. *vol. I.*

Les Dillons tiennent un rang diſtingué parmi la Nobleſſe d'Irlande. Lodge donne à cette famille une origine bien illuſtre & bien reculée; il les fait deſcendre de Lochan ou Logan, fils de Hugue Slaine, de la race des ô Neills, & Monarque d'Irlande, vers la fin du ſixiéme ſiécle. Lochan ayant tué Colman Rimidh ſon couſin, que le Monarque s'étoit aſſocié dans le Gouvernement, il fut nommé Diloune ou Delion, c'eſt-à-dire, brave ou vaillant. Pour ſe dérober à la colère de ſon pere courroucé contre lui à cauſe de la mort de Colman, Lochan ſe ſauva en pays étranger: il entra au ſervice du Duc d'Aquitaine alors en guerre avec le Roi de France; il contribua beaucoup par ſa valeur à maintenir ce Prince dans ſa Souveraineté. Le Duc, pour recompenſer les ſervices de Lochan, lui donna ſa fille unique en mariage, & en vertu de cette alliance, il devint Prince d'Aquitaine après ſon beau-pere, mort ſans laiſſer d'enfans mâles. Les deſcendans de Lochan regnerent long-temps dans l'Aquitaine; ils en furent dépoſſédés dans le douziéme ſiécle par Guillaume, Prince de la maiſon de Bourgogne. Il reſtoit encore deux enfans mâles de la race de Lochan Diloune, nommés Henri & Thomas; Henri II Roi d'Angleterre, ayant épouſé Eléonore fille de Guillaume, & héritiere de l'Aquitaine, jugea à propos d'éloigner les deux petits Prétendants à cette Principauté, & de leur ôter toute idée de vouloir y aſpirer; pour cet effet, le Monarque les fit conduire en Angleterre, où on leur donna une éducation convenable à leur naiſſance; arrivés à l'âge viril, Henri l'aîné fut créé Chevalier.

Le Chevalier Henri Diloune, ou Delion (à préſent Dillon) fut envoyé en Irlande en qualité de premier Gentilhomme & Secrétaire de Jean Comte de Mortagne, depuis Roi d'Angleterre. Ce Prince lui donna le territoire de Corkny appartenant à Mac-Carron dans la Weſt-Midie, avec une partie d'Annaly; il eut auſſi un démembrement des domaines de Mageoghegan & d'ô Melaghlin, qui s'étendent depuis le fleuve Shannon juſ-

qu'à Cloghanenumora, à l'eſt de Mulingar. Cette famille ſe multiplia beaucoup : elle étoit renommée dans les Comtés de Meath, Weſt-Meath, Longford, Roſcoman, Mayo & dans d'autres cantons du Royaume.

Les Dillons ont rempli des places éminentes dans l'Egliſe & dans l'Etat. Il y a deux Pairies dans cette famille. Le Chevalier Robert Dillon fut créé Lord Baron de Kilkenny Weſt en 1619 par Jacques I, & en 1622 le même Roi le créa Comte de Roſcoman. Celui qui le repréſente aujourd'hui, & qui doit être l'héritier de ſon bien, ainſi que de ſon titre, eſt Brigadier des armées du Roi au ſervice de la France.

Vers ce temps, c'eſt-à-dire, en 1621, le Chevalier Théobald Dillon, fut créé Vicomte de Caſtillo-Gallen, au Comté de Mayo, par Jacques I. Cette maiſon eſt aſſez connue en France, où il y a un Régiment Irlandois qui porte le nom de Dillon. On a vu en 1745 & en 1747, les deux freres ſucceſſivement Colonels, verſer leur ſang à la tête de ce Régiment dans les batailles de Fontenoy & de Lawfeld, pour le ſervice de cette Couronne.

La famille de Netterville eſt ancienne en Irlande ; elle tire ſon origine de Charles Duc de Normandie. Le Chevalier Formal Netterville paſſa en Irlande dans le douziéme ſiécle ; il épouſa Philadelphia fille de Guillaume Veſey : il eut de ce mariage un fils nommé Richard ; il épouſa Catherine fille du Chevalier Hugue de Lacy. Cette famille ſe ſoutint avec honneur, juſqu'au regne de Jacques I, qui créa Nicholas Netterville Vicomte de Douth au Comté de Meath, & cette maiſon ſubſiſte encore.

La famille de Bedlows ou Bellews, tire ſon origine de la Normandie, comme il paroît par les rolles de l'Abbaye de Haſtings. Un Seigneur de ce nom accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, en qualité de Maréchal de ſon armée. Ses deſcendans paſſerent après en Irlande, où ils ſe firent des établiſſemens, & où ils poſſédent encore de grandes terres. Le Chevalier Jean Bellew fut honoré de la Pairie en 1686 par le Roi Jacques II, ſous le titre de Lord Baron de Duleeke au Comté de Meath. Cette maiſon ſubſiſte encore.

Les Taaffes d'Irlande ſont originaires d'Angleterre : ils commencerent à paroître en Irlande à la fin du treiziéme & au commencement du quatorziéme ſiécle. Guillaume Taaffe un des deſcendans de cette famille, épouſa avec chaleur la cauſe de la

Reine Elizabeth contre les Catholiques d'Irlande. Il ſervit avec zéle cette Princeſſe dans les dernieres campagnes en Momonie; il en fut bien recompenſé; il eut ſa part des confiſcations faites ſur les Catholiques dans ce regne & le ſuivant. Jacques I voulant reconnoître les ſervices du pere, créa le Chevalier Jean Taaffe ſon fils, Baron de Ballymote & Vicomte de Corranne au Comté de Sligoe où il poſſédoit les terres des Mac-Donoghs. Théobald fils de Jean fut créé en 1662 Comte de Carlingford au Comté de Louth par Charles II. Nicolas fils du dernier, fut le troiſiéme Vicomte & le deuxiéme Comte de Carlingford. Il fut tué à la tête de ſon Régiment à la bataille de la Boyne. François ſon frere fut le troiſiéme Comte; il avoit ſervi avec diſtinction l'eſpace de trente ans dans l'Empire où il étoit Lieutenant Général de la cavalerie, & Colonel des cuiraſſiers Royaux. Ce Comte étant mort ſans enfans, Théobald ſon neveu devint quatriéme Comte de Carlingford, & par ſa mort arrivée en 1738 à Lille en Flandres, ce titre eſt éteint. Lambert Taaffe frere de ce Comte, Colonel des cuiraſſiers au ſervice de l'Empereur, fut tué en 1702, à la fameuſe journée de Crémone, où les François & les Irlandois arracherent au Prince Eugene la ville & la victoire, dont ce Général s'étoit glorifié pendant quelques heures.

Lodge Peerage. vol. 2.

Le nom de *le Poer*, aujourd'hui Power, eſt ancien en Irlande: le Chevalier Roger le Poer, paſſa en cette Iſle au douziéme ſiécle avec Richard Strongbow; il accompagna le Chevalier Courcy en Ultonie, où il eut beaucoup de part à la conquête d'une partie de cette province. Ses deſcendans furent poſſeſſeurs de Curraghmore, Cowleſtyn, Gortbady & autres terres, dans le Comté de Waterford. Richard le Poer fut créé Lord Baron de Curraghmore en 1452 par Henri VI. Un autre Richard Poer fut créé en 1673 Vicomte de Decies & Comte de Tirone, par Charles II; le titre de Tirone paſſa après dans un autre famille.

Cambd. Britan. deſcript. d'Irlan. pag. 747.

Un des deſcendans de Roger le Poer, au commencement du quatorziéme ſiécle nommé Euſtace, donna naiſſance à l'illuſtre maiſon des Fitz-Euſtaces Vicomtes de Baltinglaſſ de la création de Henri VIII; ſous le regne d'Elizabeth, cette maiſon fut ſacrifiée à ſon zéle pour la cauſe catholique. Il y a deux familles de ce nom qui ſubſiſtent encore; ſçavoir, les Euſtaces de Gammonſtown, & de Cradokſtown.

Quoique les familles ſuivantes ne ſe trouvent pas au rang de Pairs d'Irlande, il y en a cependant pluſieurs qui ne leur cédent pas, ni pour la nobleſſe de leur extraction, ni pour les ſentimens qui caractériſent des bons citoyens.

Les Walshs d'Irlande ſont originaires de la grande Bretagne. Les Bretons épuiſés, après avoir ſoutenu une longue guerre pour la défenſe de leur patrie contre les perfides Saxons, furent forcés, dit Cambden, de chercher une patrie dans leur patrie même, *qui patriam in patriâ miſerrimi quæſiverunt.* Ils ſe retirerent ſur les côtes occidentales de la Bretagne, dans un canton nommé depuis le pays de Galles, en Anglois *Wales*, & les habitans s'appellent Walshmen, nom que les Saxons leur donnerent, & qui ſignifie, Etranger: image frappante de la conduite des Anglois en Irlande, où les anciens habitans furent traités d'étrangers chez eux, & obligés de prendre des Lettres de naturalité dans le pays qui les avoit vû naître. Deux Seigneurs du nom de Walsh, paſſerent en Irlande du temps de Henri II; ſçavoir, Philippe Walsh, que Wareus appelle un vaillant jeune homme, à cauſe de ſes exploits dans un combat naval contre les Danois de Cork; & David Walsh qui ſe diſtingua beaucoup dans le paſſage du fleuve Shannon, lorſque Reymond le Gros entreprit de faire le ſiége de Limerick.

Annal Hib. *cap.* 5.

Cox hiſt. d'Irl. *p.* 28.

Voilà les deux ſouches des différentes familles des Walshs, que les Irlandois nomment Brannaghs, établis en Irlande. On en trouve dans les Comtés de Kilkenny, de Kildare, & dans celui de Dublin où les Walshs de Carickmain étoient Seigneurs d'Old-court. Leur puiſſance, dit Cambden, égaloit l'ancienneté de leur nobleſſe dans cette contrée: *quorum ut nobilitas antiqua, ita familia hoc tractu numeroſa.*

Cambden, Brit.

On voit aujourd'hui deux freres, rejettons de la noble famille des Walshs d'Irlande, établis en France, dont l'un avoit conduit en 1745 le Prince Edouard en Ecoſſe; un ſervice ſi ſignalé lui mérita le titre de Lord: l'autre ayant acheté la belle terre de Seran en Anjou, fut honoré du titre de Comte par le Roi de France.

Les Warrens ſont Normans d'origine. Guillaume Comte de Warren en Normandie, étoit allié du Duc de cette province. Il étoit neveu de la Comteſſe de Gunnora, biſayeule de ce Prince. Il accompagna le Duc dans la fameuſe expédition en Angleterre l'an 1066, & ſe diſtingua beaucoup à la bataille de Haſtings

Dugdale, Baronage d'Ang. tom. I. *pag.* 73.

qui décida de la Couronne Britannique en faveur du Conquérant. Ce Roi pour recompenser les services du Comte de Warren, lui donna des terres & Seigneuries dans les Comtés de Norfolk & de Lincoln. Warren fut créé sous le regne suivant Comte de Surrey, & cette maison devint puissante en Angleterre. Guillaume Comte de Surrey laissa un fils nommé Guillaume comme lui, héritier de son titre & de ses biens. Il eut trois fils ; sçavoir, Guillaume son successeur, Reginald & Raphe. *Reginald* ayant épousé Alice héritiere de Wirmgay au Comté de Norfolk, forma une seconde maison de Warren.

Baker, Chron. au regn. de Guill.

Un rejetton de cette maison se transplanta par la suite en Irlande; elle s'y multiplia beaucoup, & devint considérable, tant par la vertu que par de vastes possessions. Indépendamment de la notoriété publique, la Géographie atteste cette vérité, & cette espéce de preuve n'est pas à mépriser. On trouve sur les cartes, des lieux qui portent ce nom dans deux différentes provinces. Le nom de Warrenstown, c'est-à-dire, la Ville ou le Bourg de Warren, se trouve dans le Comté du Roi en Lagenie, & dans celui de Down en Ultonie ; c'est ce qui en désigne les anciens propriétaires. Il y avoit une famille du nom dans le Comté de Meath près Dunsaghlin, qui possédoit de bonnes terres ; elle subit le sort des autres ; il ne reste plus de ces différentes branches que Warren de Corduff près de Dublin, qui posséde encore une partie du bien de sa famille.

Le Chevalier Ware dans une piéce fugitive, imprimée sous sa dictée à Londres en 1657, donne une origine bien reculée aux Whites d'Angleterre & d'Irlande. Le vénérable Bede, dans son Histoire Ecclésiastique de la nation Angloise, lui en fournit les moyens ; voici les paroles de ce saint Prêtre : *Advenerant autem de tribus Germaniæ populis fortioribus, id est, de Saxonibus, Anglis, Vitis. De Vitarum origine sunt Cantuarii & Vectuarii ; hoc est ea gens quæ Vectam tenet Insulam, & ea quæ usque hodie in Provinciâ occidentalium Saxonum, Vitarum natio nominatur.* Ware rapporte les sentimens de Polidore Vergile, de Speed, de Cambden, de Florent Wigorn, de Gratzius, & autres sur cette question ; & à force de les comparer ensemble, il conclut avec beaucoup de vraisemblance, que White est un nom Saxon qui dérive de Vitus, Wite ou Weight selon des différentes variations arrivées dans ce nom depuis l'établissement des Viti en Angleterre au commencement du cinquiéme siécle.

Lib. I. cap. 15.

Le Chevalier Gautier Whyte ſe tranſplanta avec ſes freres en Irlande dans le douziéme ſiécle ſous le regne de Henri II, lorſque ſon pere gouvernoit en qualité de Juſticier ou Proconſul, la province méridionale du pays de Galles, qui avoit titre de Royaume. Les Whytes s'établirent dans différents Comtés d'Irlande, où ils tenoient un rang diſtingué parmi la Nobleſſe. Cambden, dans ſa deſcription d'Irlande, les place dans les Comtés de Kildare, Wexford & Down. Entre les différentes familles des Whites, celle de Leixslip fut la plus renommée, tant par la vertu que par l'opulence, la magnificence & les alliances illuſtres.

Le haſard m'a fait tomber entre les mains quelques piéces curieuſes & déja anciennes, qui regardent les Whites en général, mais plus particulierement une branche de ce nom établie à Limerick avant la révolution cauſée en Irlande par le tyran Cromwel. Ces piéces ſont des copies authentiques légaliſées & collationnées avec les originaux à Bruxelles.

La premiere eſt une Patente de l'Empereur Maximilien I, écrite en langue Latine, datée à Tournay l'an 1513. Par cette Patente, l'Empereur créa Dominique White Baron de Albis, pour lui & pour ſes deſcendans. Les motifs déterminans de cette création ſpécifiés dans la Patente, ſont l'origine du nom Whyte tirée des Viti, peuple de la Germanie, atteſtée par les Lettres de Henri VIII à cet Empereur, la bravoure que ce Seigneur avoit fait paroître aux ſiéges de Terouene & de Tournay, la bonté de ſon ame & enfin la beauté de ſon corps, qualité héréditaire, dit la Patente, dans cette famille.

La ſeconde piéce eſt un certificat du Comte de Strafford Vice-Roi d'Irlande. Il eſt daté à Dublin le 25 Décembre de l'année 1639. Il eſt ſuivi d'un autre en 1640, ſigné de l'Evêque de Limerick, du Prêteur & autres Magiſtrats de la ville. On a déja parlé de la piéce dreſſée à Londres en 1657 par le Chevalier Ware. Enfin Charles II Roi d'Angleterre donna un Diplome à Bruxelles en 1658, qui eſt conforme aux piéces précédentes; elles ont toutes pour objet d'établir l'origine & la nobleſſe de cette ancienne maiſon des Whytes.

Les Wales d'Irlande tirent leur origine d'une Baronie de Northampton en Angleterre, dont ils furent poſſeſſeurs du temps de Guillaume le Conquérant.

Guillaume Wale iſſu de cette ancienne famille, paſſa en Ir-

lande au douziéme siécle, lorsque Richard Strongbow y fut invité par le Roi de la Lagenie. Dans la répartition que Strongbow fit des terres de la Lagenie, il donna à Guillaume Wale celle de Johnstown au Comté de Carlow, pour recompenser les services qu'il avoit rendus dans la réduction de cette province. Ce premier établissement fut augmenté après par l'acquisition d'autre terres; sçavoir, celles de Coolnamuckie, de Ballynakilly & de plusieurs autres. Cette famille distinguée par la vertu, mérita la confiance de ses Souverains, qui la chargerent souvent des places importantes de l'Etat; mais son attachement à la Religion de ses peres lui fit partager dans les dernieres révolutions, un même sort avec un grand nombre de ses concitoyens. Le Comte Wale Ministre à la Cour d'Espagne, descend de cette noble maison.

La famille des Stacks est ancienne en Irlande, elle tire son origine des anciens Gaulois; quelques-uns de cette famille ayant suivi la fortune de Guillaume le Conquérant en Angleterre, s'établirent dans le pays de Galles; il y en a qui prétendent que Maccarty - More avoit épousé une Demoiselle de cette famille avant le temps de Henri II, qu'il avoit mené avec elle en Irlande, ses quatre freres, à qui il offrit des possessions dans le pays de Kerry; quoi qu'il en soit, il est toujours certain que cette famille s'est établie de bonne heure dans cette contrée; elle y forma plusieurs branches qui possédoient de grandes terres aux environs d'Ardfert, jusqu'à la riviere Smearlagh : on connoît encore un canton dans le pays nommé *Poble Stuckagh*, c'est-à-dire, le territoire des Stacks qui en furent les propriétaires; c'est une preuve géographique qui n'est pas indifférente, c'est un témoignage public en faveur de l'existence de cette maison; & ses alliances avec les meilleures familles de la province, sçavoir, les Mac-Mahons, les Fitz-Geralds les Mac-Cartys, les Burkes, les Fitz-Maurices & autres, dénotent la considération que cette maison avoit dans le pays. Les Stacks subirent le sort d'un grand nombre de leurs concitoyens; le zéle pour la Religion, & la fidélité pour le Prince légitime, furent des crimes chez eux, aussi-bien que chez les autres; ils furent dépossédés pour cette cause de leurs patrimoines, les uns sous Elizabeth, les autres sous l'usurpateur Cromwel. Ponsonby soldat de fortune, & créature de Cromwel eut les terres de Stackstown & de Crotto.

Lodge Peerage. *vol.* 1. *pag.* 170.

Pour établir l'ancienneté & la noblesse des Darcys d'Irlande, il

il ſuffit de dire qu'ils deſcendent du Chevalier Jean Darcy Lord Juſticier ou Vice-Roi dans ce Royaume au quatorziéme ſiécle. La premiere tige de ce nom fut Norman de Arecy qui avoit paſſé en Angleterre avec Guillaume le bâtard. Ce Conquérant lui donna trente-trois Seigneuries dans le Comté de Lincoln dont le chef-lieu fut Noсton où il établit ſa réſidence; il eut pour ſucceſſeur Robert ſon fils, & à celui-ci ſuccéda Thomas. Ces Seigneurs firent des fondations, & doterent des Maiſons Religieuſes. Ils remplirent des places importantes, tant dans la Milice que dans la Magiſtrature, & furent très-conſidérés de leurs Souverains. Le nom de Areci ſouffrit quelque changement dans la ſuite; il fut changé en celui d'Arcy; on ſupprima enfin l'accent, & on l'écrit aujourd'hui Darcy.

Dugdale Baronage d'Angleter. *tom. 2. pag. 369.*

Jean Darcy mentionné ci-deſſus, fut nommé pluſieurs fois Lord Juſticier d'Irlande. Edouard III pour recompenſer ſes ſervices, lui donna par Lettres Patentes les terres de Rathwer & de Kildalk dans la Baronie de Farbile en Irlande. Il avoit épouſé en premieres nôces Emeline fille & héritiere de Gautier Heron. Il eut d'elle trois enfans, ſçavoir Jean, Eleanor & Roger; c'eſt la ſouche de la maiſon de Holderneſſ en Angleterre. Devenu veuf, il épouſa Jeanne fille de Richard Burgh Comte d'Ultonie, & veuve de Thomas Comte de Kildare. Il eut de ce mariage un fils nommé Guillaume, de qui deſcendent les Darcys de Plattin, & ceux de Dunmow au Comté de Meath. Les premiers furent depoſſédés dans les dernieres révolutions pour leur attachement à la bonne cauſe.

Les Darcys de la Conacie forment une branche collaterale de la maiſon de Plattin. Nicholas frere de Jean Darcy de Plattin, & deſcendant au cinquiéme degré de Jean Darcy, Lord Juſticier d'Irlande, ayant épouſé la fille & l'héritiere d'ô Duraghy Seigneur de Partry au Comté de Mayo, devint poſſeſſeur de tout le bien de cette famille. Cette branche ſe multiplia beaucoup: elle forma par la ſuite pluſieurs rameaux; ſçavoir, les Darcys de Kiltolla, de Clunuane, de Gorteen, & autres dans la Conacie. On peut placer dans cette province après Cambden, quelques autres familles de race Angloiſe, ſçavoir, les Jordans, les Nangles de Caſtlough & les Prendergaſts de Clan-Moris.

La famille des Aylmers s'établit à Lyons au Comté de Kildare en Irlande, à la fin du treiziéme ſiécle. On prétend que cette famille tire ſon origine d'Aylmer Comte de Cornouaille

les Saint-Legers, les Grantes, les Archers, les Rochfords, les Datons, les Rothes, les Wares, les Purfields, les Smiths, les Cooks, les Hooks, les Taylors, les Dens, les Archdekins.

La Momonie reçut les Lacys, les Cantillons, les Mathias, les Nagles, les Morrés, les Keatings, les Saint-Johns, les Piercies, les Comminges, les Rices, les Moclers, les Cantwels, les Stapletons, les Mandevils, les Lombards, les Tallons, les Golds, les Bagots, les Bagnels, les Coppingers, les Porters, les Cosbys, les Dennys, les Terrys, les Goughs, les Stritches, les Pickets, les Dondons, les Waters, les Skiddys ou Squiddys, les Woulfs de Tir-hy-Callane au Comté de Clare. Dans le Comté de Gallway, on voit les Blakes, les Kierevans, les Lynches, les Freuchs, les Bodkins, les Martins, les Craftons & autres.

On trouve dans la Midie les Everards, les Garlands, les Griffins, les Biataghs, les Dungans, les Ivers, les Dardis, les Ledwidges, les Pallas, les Allens, les Deafes, les Cheevers, les Dowdals, les Cruces, les Malpas, & autres; il y a eu enfin dans le Comté de Louth une famille des Dromgolds.



HISTOIRE

SOMMAIRE
DES PRINCIPAUX ÉVENEMENS.

TROISIEME PARTIE.

SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

Henri II en Irlande. Il reçoit la soumission volontaire de quelques Seigneurs Irlandois. Il établit une colonie Angloise dans la Lagenie. Il passe en Normandie. Ses débauches. La jalousie d'Eléonore sa femme. Revolte de Henri son fils. pag. 1. *Henri jaloux des succès de Strongbow. Il lui donne la Lagenie. La distribution des terres de cette Province faite par Strongbow.* 2. *Henri donne la Midie au Chevalier Hugue de Lacy.* 4. *O Melaghlin Prince de Midie poignardé par Griffin. La tyrannie de Lacy.* 5. *Il fait la distribution des terres.* 6. *Strongbow nommé Justicier ou Vice-Roi d'Irlande. Hugue de Lacy lui livre la ville de Dublin. Reymond le Gros Commandant des troupes.* 7. *Combat naval entre les Danois de Cork & la flotte Angloise. Valeur de Philippe Walsh. La peste ravage les provinces de Momonie & de Conacie. Hervey de Monte Marisco commande les troupes.* 8. *Son armée entierement défaite à Thurles, par Roderick ô Connor le Monarque.* 9. *Reymond le Gros épouse Basilia sœur de Strongbow. Il est nommé Connétable de la Lagenie à la place de Hervey, qui avoit succédé à Quincy. Hervey épouse Nesta cousine de Reymond* 10. *Ecrivains en Irlande.* 11. *Bulle d'Alexandre III. Siége de Limerick. Les Ambassadeurs de Roderick ô Connor auprès de Henri II.* 12. *Différend entre Dermod Mac-Carty Roi de Cork & son fils. Mort de Strongbow. Limerick évacuée par les Anglois.* 15. *Isabelle fille de Strongbow, est héritiere de la Lagenie; elle épouse Guillaume Marshal. Elle en eut cinq fils & autant de filles. Les fils meurent sans postérité. Fondations Religieuses.* 16. *Guillaume Fitz-Adelm, Justicier ou Vice-Roi d'Irlande.* 17. *Le Cardinal Vivien Légat en Irlande. Jean Courcy marche en Ultonie.* 18. *Ses cruautés.* 19. *Le Légat assemble un Concile d'Evêques à Dublin. Y fait valoir le titre d'Henri II à la Couronne d'Irlande. Il ordonne aux Irlandois de lui obéir sous peine d'excommunication. Fitz-Adelm fonde le Monastère de Thomas-Court par ordre du Roi. Le Roi accorde à Robert Fitz-Stephen & à Milo Cogan le Royaume de Cork.* 21. *Il accorde le Royaume de Limerick à Philippe de Breus, à charge de service*

militaire. 22. La révolte des enfans de Roderick ô Connor contre leur pere. L'armée de Courcy mise en déroute en Ultonie. 23. Il perd une seconde bataille sur les frontieres de Dalaradie. Guillaume Fitz Adelm disgracié. Hugue de Lacy lui succéde. Robert Poer Gardien de Waterford. Fondations. 24. Troisiéme Concile de Latran où assiste Laurent Archevêque de Dublin, &c. Jean Courcy créé Comte d'Ultonie. 25. Laurent Archevêque de Dublin meurt en odeur de sainteté. La Crosse de S. Patrice. 26. La conduite de Lacy suspecte au Roi. 27. Il est reconcilié. Il retourne en Irlande avec caractère de Justicier. 28. Jean Comin Anglois Archevêque de Dublin. Bulle du Pape en sa faveur. Expédition de Courcy en Ultonie. 29. Réponse fine & picquante de Maurice Archevêque de Cashil à Cambrensis. 30. Philippe de Wigorne Justicier d'Irlande. Ses sacrileges à Ardmach. 32. Jean Comte de Mortagne, nommé par son pere Seigneur d'Irlande. Il se rend dans cette Isle au mois d'Avril. 33. La translation des corps des saints Patrice, Colomb & Brigide. Le Comte de Mortagne retourne en Angleterre. Jean Courcy Vice-Roi d'Irlande. Roderick ô Connor se demet de la Monarchie. 35. Mort misérable de Hugue de Lacy. 36. Efforts des Princes d'Irlande pour se délivrer de l'esclavage. 39.

CHAPITRE II.

Richard I. Roi d'Angleterre. Projette une expédition dans la Terre Sainte. Il part pour la Palestine. Il ne donne point d'ordre pour le Gouvernement d'Irlande. Il demande à Clement III la qualité de Légat pour l'Evêque d'Ely. 41. Différends entre les ô Connors. Les troupes de Cahal-Carrach mises en déroute, il est trouvé mort sur le champ de bataille. Cahal-Crovedarg assiége le Château de Mileach ô Madden, le fait raser avec toutes ses fortifications. Il fonde une Abbaye de Bernardins à Knoc-Moy. 42. Il y prend l'habit & y est enterré. Fondations. 43. Paix conclue entre les ô Briens, de Thomond & les Mac-Cartys de Desmond. Elle ne dure pas long-temps. Tempête dans la Momonie. Mathieu ô Heney Archevêque de Cashil Légat en Irlande. Il convoque un Concile à Dublin. Fondations. Naufrage du Roi Richard : voulant retourner en Angleterre, il tombe entre les mains du Marquis d'Autriche. 44. Il est vendu à l'Empereur Henri VI. Il est detenu prisonnier pendant quinze mois. Jean son frere veut s'emparer de la Couronne. Il obtient le pardon de sa faute. Mort de Donald ô Brien, dernier Roi de Limerick. 45. Mauvais état des affaires des Anglois en Irlande. Ils sont chassés de Limerick. Ils sont rétablis par Philippe de Wigorne. Mort du Prince de Tirone. 46. Hamon de Valoines Justicier d'Irlande. Sa contestation avec l'Archevêque de Dublin qui l'excommunie, il dédommage l'Eglise de Dublin des torts qu'il lui avoit fait. Il est révoqué. Meyler Fitz-Henri lui succéde. Tyrannie de Jean de Courcy en Ultonie. Mort de Richard I. Il est enterré à Fontevraud. 47. Jean Comte de Mortagne, Seigneur d'Irlande, s'empare de la Couronne. Il fait emprisonner son neveu Arthur qui y avoit des prétentions légitimes, & le fait mourir. Hostilités des Anglois en Irlande. Avarice du Roi Jean. 48. Fondations. 49. Mort de deux célébres Pré-

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

Déclaration pour le rétablissement de l'ancienne Religion. 360. *Premiers Prédicateurs de la Réforme en Irlande.* 362. *La Reine épouse Philippe II.* 363. *Le Pape leve les Censures encourues par le schisme.* 364. *Bulle du Pape qui confirme à l'Irlande le titre de Royaume.* 367. *Fitz-Walters Vice-Roi d'Irlande.* 368. *Assemblée d'un Parlement à Dublin.* 369. *Curwin & Sidney, nommés conjointement Vice-Rois d'Irlande.* 370. *Le Comte de Suffex est encore nommé Vice-Roi d'Irlande.* 372. *Mort de la Reine Marie.* 375.

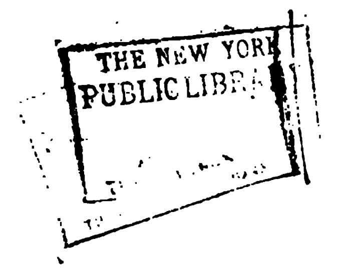
Fin des Sommaires du Tome II.

ERRATA du Tome II.

PAge lxxvj. *à la fin*, Gammonstown *lisez* Yermanstown.
Pag. lxxxiij. *ligne* 10. il a dans, *lisez* il y a même. *même page à la fin*, *ajoutez* les Reads.
Pag. lxxxiv. *ligne* 12. Freuchs, *lis.* Frenchs. *ligne* 13. les Craftons & autres, *lis.* & les Craftons du Comté de Leitrim.
Pag. 160 *ligne* 4. Province Irlandoise, *lis.* Province Angloise.
Pag. 167. *ligne* 24. Thomas Duc de Clarence, *lis.* Duc de Lancaster.
Pag. 196. *ligne* 16. Germanstown, *lis.* Gormanstown.
Pag. 204. *ligne* 5. l'héritier, *lis.* l'héritiere.
Pag. 210. & 211. *dans la Note* Noble famille des Mac-Bradys, *lis.* ancienne famille.
Pag. 280. *ligne* 27. Be woem a Boddagh, *lis.* Ber woem, &c.
Pag. 314. *dans la Note en bas de la page*, cependants le bornes, *lis.* cependant les bornes.
Pag. 318. *ligne* 2, *de la Note*, à l'égard de Irlandois, *lis.* des Irlandois.



HISTOIRE

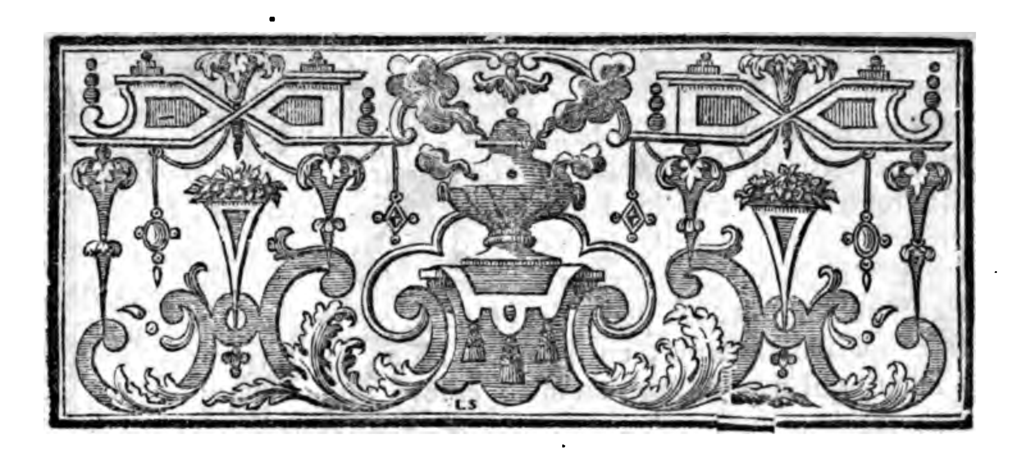


172.
ophori
Annal.
Cambd.
calcem

Chroni
gl. *pag.*

chron.
de Fran-
egne de
I, & de
Auguste.


Glanarn
Connor
Antrym
Carigfergus
Belfast
Down
Armach
Carling ford
Dundalk
Louth
Atherdea
Drogheda
Colpa
Slaine
Duleek
Skrine
55
54



HISTOIRE D'IRLANDE.

TROISIEME PARTIE.

SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

CHAPITRE PREMIER.



HENRI II ayant reçu la soumission volontaire de quelques-uns des principaux Seigneurs d'Irlande, établit une colonie Angloise dans la Lagenie, mit des Gouverneurs dans des places d'importance, comme on l'a vû à la fin de la seconde partie de cette histoire, & s'embarqua aux fêtes de Pâques pour l'Angleterre. Il passa ensuite en Normandie, où Henri son fils, qu'il s'étoit associé quelque temps auparavant dans le gouvernement, se révolta comme un autre Absalom contre son bienfaiteur & contre son pere. Les débauches de ce Roi furent en partie cause de cette révolte. Eléonore sa femme, jalouse du grand nombre de concubines qu'il entretenoit au mépris de la foi conjugale, excita son fils Henri qui avoit déja été couronné avec Marguerite son épouse, fille de Louis VII de France, à faire valoir ses prétentions à la couronne de son pere. Ce jeune Prince fut

An. 1172.

Christophori Pembrige Annal. Hib. à Cambd. edit. ad calcem Britan.

Baker Chronique d'Angl. *pag.* 54.

Abrég. chron. de l'hist. de France, au regne de Louis VII, & de Philippe-Auguste.

secondé dans sa rébellion par Richard & Geoffroi ses freres, & soutenu par Louis VII son beau-pere, & par Philippe Auguste fils & successeur du dernier. Le fruit de cette révolte fut l'invasion de différentes parties de ses Etats par des Princes voisins, & par ses propres sujets; la prise de Verneuil en Normandie du tems de Louis VII, & celle de la ville du Mans, lieu de sa naissance, sous Philippe Auguste. La perte de cette derniere place le frappa si fort, qu'il blasphema, en disant: « Non, je ne veux plus aimer » Dieu, qui a permis qu'on m'ait enlevé une ville qui m'étoit si » chere. »

Henri II étoit trop occupé dans le continent, pour pouvoir vaquer par lui même aux affaires d'Irlande. Il jugea en habile politique, qu'il étoit nécessaire d'engager par des vûes d'intérêt les sujets Anglois qu'il y avoit laissés, à soutenir ses prétentions. Il donna à leurs principaux Chefs, les terres des Princes qui venoient de reconnoître sa domination par une soumission volontaire, violant ainsi les traités, & les promesses les plus solemnelles, de les maintenir dans leurs biens & dignités.

Stanihurst. de reb. in Hib. gest. *lib.* 3. Wareus de Antiq. Hib. *cap.* 27. *Idem* in Annal. *cap.* 3.

Malgré la jalousie qu'il avoit conçue des succès de Richard Strongbow, & de son alliance avec la Maison Royale de Lagenie, il donna à ce Seigneur à titre de bénéfice militaire, toute cette contrée, excepté Dublin & autres villes maritimes, avec leurs dépendances, & les châteaux forts qu'il s'étoit réservés. Cette donation fut confirmée après par une Chartre accordée par le Roi Jean à Guillaume Marshal Comte de Pembrocke, qui avoit épousé Isabelle, fille & héritiere du Comte Richard. La copie de cette Chartre se trouve dans les rôles des archives de la Tour de Londres.

Strongbow se vit, par la libéralité de son Prince, en état de faire plaisir à ses favoris: il se fit des vassaux par des sous-inféodations. Il donna d'abord à Reymond le gros qui avoit épousé Basilea sa sœur, les terres de Fothert, d'Odrone & de Glascarig: à Hervey, surnommé *de Monte Marisco* son parent, le territoire d'Obarthy: à Maurice de Prendergast la terre de Fernegenelan: & à Myler Fitz-Henri celle de Carbry, aujourd'hui Baronie au Comté de Kildare: Maurice Fitz-Gerald eut Naas, ville considérable du Comté de Kildare, avec ses dépendances, qui s'étendent jusqu'à la ville qui donne son nom à ce Comté, dont l'ancien propriétaire fut Mackelan, & la ville de Wicklow; cette concession fut confirmée après la mort de Maurice Fitz-Gerald, à son fils par le Roi Jean: la Chartre de cette confirmation se trouve dans la Tour de Bermingham à Dublin.

Dans cette distribution des biens des Irlandois, Gautier de Ridelesford eut le territoire d'Omorthy, dans le Comté de Kildare, aux environs de Castledermot; Vivian de Cursun la terre de Ratheny près de Dublin, auparavant patrimoine de Gilcolm. Jean de Clahul les terres qui s'étendent depuis Aghavo au pays d'Offory jusqu'à Lechlin avec l'office de Maréchal de Lagenie; & Robert de Bermingham, eut pour partage ô Faly, c'est-à-dire, cette partie du domaine d'ô Connor Faly dans le Comté de Kildare, qui s'étend du côté de la riviere Boyne. Pour Adam de Hereford son favori, il obtint de vastes possessions qui sont spécifiées dans un ancien registre du Monastère de S. Thomas de Dublin, sçavoir un territoire dans le pays de Kildare, auprès de la cataracte, nommée *le sault du Saumon*, sur la riviere Liffy, aujourd'hui la Baronie de Salt: les terres de Cloncoury, de Kille, de Houterard, & le territoire de Donning avec ses dépendances. Adam qui ne s'étoit jamais vû si riche dans son pays, fit venir d'Angleterre Jean & Richard ses freres, afin d'être plus en état de se soutenir contre les efforts des anciens propriétaires. Il partagea avec eux ses acquisitions, en se réservant le territoire de Salt avec ses dépendances.

Strongbow donna encore à Milo Fitz-David, le territoire d'Overk dans l'Offory: il fit enfin quelques autres distributions; sçavoir à Thomas le Fleming, la terre d'Arde; à Gilbert de Borard, celle d'Ofelmith; il donna à un certain Chevalier (*a*), nommé Reinand, quinze fiefs militaires sur le bord de la mer; & à un certain Robert fils de Richard, qui fut tué après dans la Conacie, la Baronnie de Norragh sur la riviere Barrow, au Comté de Kildare. Ce Comte enfin s'étant rendu à Ferns, donna sa fille naturelle en mariage à Robert de Quincy avec le territoire de Daffren pour dot, il le fit ensuite Connétable de Lagenie. Après la célébration des nôces, ce Comte se rendit à Kildare, d'où il partit au com-

(*a*) Le Chevalier se nommoit anciennement *Miles*. Les Chevaliers n'avoient pas ordinairement des Régimens, ni même des Compagnies, la plupart étoient comme volontaires, mais ils se formoient en corps comme nos Gendarmes. Il n'est pas aisé de déterminer la solde d'un Chevalier: en suivant le calcul du Chevalier Davis, dans ses relations historiques, où il rapporte la solde des différents ordres d'Officiers qui avoient accompagné le Prince Lionel, fils d'Edouard III, en Irlande dans le quatorzieme siécle, on peut la fixer à deux shillings par jour. Les Rois alors ne faisoient pas de levée de troupes en leur nom, ni par commission comme aujourd'hui; les Seigneurs en étoient chargés moyennant une somme d'argent, ou une certaine portion de terre, dont la redevance consistoit à fournir des troupes au Prince en cas de guerre.

War. de Antiq. *ibid.*

Ce Seigneur Anglois jaloux de la gloire d'avoir des vassaux, divisa la Midie en Dynasties, qu'il distribua à ses favoris. Il donna à Hugue Tirrel son ami, le territoire de Castle-Knock; & à Guillaume Petit, celui de Castle-Breck; il donna aussi au dernier, selon une ancienne Chartre, la terre de Magherithirnan avec ses dépendances, excepté le lac & la ville nommée Dissert: il donna à Meiler Fitz-Henri, la terre de Magherneran, celle de Rathkenin, avec le Cantred d'Athinorker: à Gilbert de l'Angle autrement Nangle, la terre de Magherigallen: à Jocelin fils de Gilbert Nangle, la ville de Navan avec les terres d'Ardbraccan; à Robert de Lacy, la terre de Rathwer; à Richard Tuit & à Richard de la Chappelle plusieurs terres; à Galfrid de Constantin, les terres de Kilbixy & de Rathmarthy, vers la riviere de Juny. Une Chartre donnée par Gautier de Lacy fils de Hugue, explique plus amplement cette donation, & la fait consister en cinq fiefs de Chevalier dans le Theof de Kilbixy avec un château, & en quinze dans la contrée de Conemake (Conmacne) au voisinage dudit château, au-delà de ladite riviere. Il donna à Adam de Feipo, à Gilbert de Nugent, à Guillaume de Misset, & à Hugue de Hose des vastes possessions; sçavoir, à Adam de Feipo, le territoire de Skrine dans la Midie, avec les fiefs de Clontorht & Santreff près de Dublin, comme il paroît par la copie de la Chartre qu'on a conservée dans un registre du Monastère de la sainte Vierge près de Dublin.

Il accorda à Gilbert de Nugent le territoire de Dealbna (Delvin), auparavant patrimoine des ô Finellans, avec ses villes & dépendances, excepté la ville de Torrechelasch, appartenante à l'Abbé de Foure. Il céda enfin à Misset la terre de Luin; à Hose, autrement Hussey, tout le territoire de Deldies, possédé auparavant par Schaclin ou Moelsachlin; à Adam Dullard, les terres de Dullenvarthy. Il donna à un nommé Thomas, les terres de Cramly, de Timlath-Began à l'est de Kenlis, de Lathrakalim & de Sendevonath, & à Richard le Fleming celle de Crandon.

War. de Episp. Corcag. *idem* de Archiep. Tuam.

On rapporte à l'année 1172, la mort de Giolla Ada ô Mugin, Evêque de Cork, & auparavant Abbé de l'Abbaye de S. Finbar près de cette ville. C'est un homme célébre dans l'histoire pour sa piété. Vers ce tems, Dubhay, Archevêque de Tuam, convoqua un Concile provincial dans cette ville. Ce même Prélat consacra en même-tems trois Eglises.

An. 1173. Stanih. ibid. *lib.* 3.

Le Roi d'Angleterre se trouvant pressé par ses ennemis en Normandie, envoya au mois d'Avril de l'année suivante, ordre au

Comte Strongbow de se rendre au plutôt auprès de lui avec ce qu'il pourroit rassembler de troupes. Le Comte obéit sans délai, après avoir mis des garnisons dans les villes & châteaux qui étoient au pouvoir des Anglois, il partit avec quelques troupes choisies pour la Normandie, où il resta quelque tems en qualité, dit Regan, de Gardien ou Gouverneur de Gisors. Mais le Roi qui regardoit sa domination en Irlande comme encore foible & chancelante, proposa à Strongbow d'y retourner avec la qualité de haut justicier ou vice-Roi, afin de contenir ses nouveaux sujets dans l'obéissance. Le Comte en se soumettant aux ordres de son Prince, lui représenta que, comme il avoit beaucoup d'envieux parmi ses compatriotes, il étoit nécessaire de lui donner un Collegue qui fut témoin de son administration, afin de pouvoir écarter les soupçons qu'on pourroit jetter sur sa conduite; il le pria d'envoyer avec lui en Irlande, Reymond le gros. Le Roi gouta beaucoup sa délicatesse, & lui accorda sa demande; & pour animer davantage son zéle pour son service, il lui donna à perpétuité la ville de Wexford avec le château de Wicklow. War. de Annal. Hib. *cap.* 5.

Le Comte Strongbow étant de retour en Irlande avec Reymond, Hugue de Lacy lui livra la ville de Dublin, où il fut reçu avec des acclamations de joye. En même-tems Robert Fitz-Bernard, Robert Fitz-Stephen, & Maurice de Prendergast eurent ordre d'aller en Angleterre, où s'étant joints à l'armée Angloise, ils défirent celle de Robert Comte d'Essex, qui s'étoit révolté contre le Roi. Le Comte fut fait prisonnier, & mené captif au Roi qui étoit encore en Normandie.

Les Irlandois voyant dans ces entrefaites les injustices & la tyrannie que les Anglois exerçoient chez eux, commencerent à courir aux armes, pour défendre leurs biens & pour venger leur liberté: l'occasion leur parut favorable. Les affaires de ces étrangers étoient en mauvais état, une partie de leur armée étoit absente: la caisse militaire étoit épuisée par la mauvaise administration de Strongbow, & des trésoriers qui en étoient chargés: les troupes qui manquoient de tout, commençoient à se mutiner contre Hervey de Monte Marisco qui en avoit le commandement pendant l'absence de Reymond le gros; c'étoit un homme d'une discipline sévére, il n'étoit pas aimé du soldat, parce qu'il mettoit des bornes à son avidité pour le pillage. Pour calmer le murmure des troupes, qui pouvoit avoir de mauvaises suites, le Comte Strongbow leur donna pour commandant Reymond le

gros qui avoit leur confiance : ils quitterent alors leurs forteresses pour aller chercher fortune. Reymond les mena dans le territoire de Desie, possédé par les ô Faolans, & de-là à Lismore, où il ravagea tout le pays. Le butin étoit si considérable, qu'il fut obligé d'en envoyer une partie par mer à Waterford, sous les ordres d'Adam de Hereford.

An. 1174. Les Danois de Cork voulant intercepter ce convoi, firent équiper une flotte de trente-cinq navires, & attaquerent la flotte Angloise ; mais la victoire leur fut arrachée par la valeur de Philippe Walsh qui sauta l'épée à la main à bord du vaisseau amiral, & tua Gilbert fils de Turgesius commandant de la flotte. Les Danois se voyant sans chef, jugerent à propos de se retirer, & Adam de Hereford continua sa route vers Waterford. Reymond conduisit en même-tems par terre à Waterford son armée avec le reste des dépouilles de la province, qui consistoient principalement en bestiaux, au nombre de quatre mille; ce ne fut pas sans peine: il lui fallut vaincre les efforts de Dermod Roi de Cork, & de Desmond qui s'opposoit à son passage. A son arrivée à Waterford, il reçut la nouvelle de la mort de Guillaume Fitz-Gerald son pere, ce qui le détermina à passer dans le pays de Galles. D'autres prétendent que le mécontentement fut cause d'un départ si précipité. Il aimoit, dit Regan, Basilia sœur du Comte Strongbow; & le refus que ce Comte lui en avoit fait, aussi-bien que de l'office de Connétable de la Lagenie, pendant la minorité de la fille de Quincy, lui fit prendre son parti; il se retira aussitôt dans le château de Carew, au pays de Galles, dans le dessein d'y mener une vie privée.

Cette année fut remarquable, & par une peste qui ravagea les provinces de Momonie & de Conacie, & par la mort de quelques personnes de distinction : on perdit cette année Maurice ô Coffy, Evêque de Derry, où il fut inhumé dans le Monastère de S. Colomb : sa mémoire fut toujours en vénération à cause de sa vertu éminente ; Celestin autrement Kyned ô Ronan Evêque de Glendalough; Melissa Mac-Award, Evêque de Clonfert, & Dunleve, Prince d'Ulidie, qui fut tué par ses propres sujets, & remplacé dans le gouvernement de sa principauté par Roderick son fils.

L'armée étant restée sans chef par la retraite de Reymond, Strongbow en donna le commandement à Hervey. Ce Capitaine voulant tenter fortune, & faire des incursions du côté de Limerick,

rick, assembla les troupes de Waterford & de Dublin, & marcha du côté de Cashil; mais ayant été rencontré à Durlas Hy-Ogarta, aujourd'hui Thurles, dans le pays d'Ormond, par Roderick ô Connor le Monarque, son armée fut entiérement défaite, & dix-sept cens Anglois resterent sur le champ de bataille. Wareus donne la gloire de cette action à Donald ô Brien Roi de Limerick, & diminue beaucoup la perte des Anglois. Cet échec causa tant de chagrin au Comte Strongbow, qu'il s'enferma pour quelque tems à Waterford sans voir personne.

Cambrens. Evers. *cap.* 9. *pag.* 89.

Annal. *cap* 6. regnant. Hen. II.

Roderick animé par ces succès, fit marcher son armée dans la Midie possédée par les Anglois, où il pilla & brula leurs habitations, & mit la désolation par-tout. Hugue Tirrel qui commandoit dans cette province, pendant l'absence de Lacy alors en Angleterre, ne se trouvant pas en état de faire face à une armée supérieure, prit le chemin de Dublin avec ses troupes, après avoir démoli les fortifications de Trim & de Duleek. Les alliés de Roderick dans cette expédition furent, selon Regan, outre les Princes de la Conacie, ô Melaghlin Prince de la Midie, ô Neill Prince de Tyrone & autres.

La nouvelle de la perte de la Midie augmenta beaucoup les allarmes de Strongbow dans sa retraite à Waterford. Les nationnaux se soulevoient de tous côtés, ainsi que les Danois qui habitoient les côtes, & il se vit à la veille de partager avec ses compatriotes leur mauvaise fortune. Il étoit tems de prévenir le danger; après avoir consulté ses amis, il écrivit une lettre bien touchante à Reymond le Gros, qui s'étoit retiré l'année précédente dans le pays de Galles; il lui exposa la triste situation de ses affaires en Irlande; il le pria de revenir au plutôt avec quelque secours pour le tirer d'embarras; & pour l'engager davantage, il lui proposa un mariage avec Basilia sa sœur, dont il sçavoit que ce Seigneur étoit amoureux. On conçoit bien que Reymond étoit sensible à une proposition qui flattoit également son amour-propre & le penchant de son cœur. Il ne perdit pas de tems; de concert avec Milo son cousin, il assembla trente jeunes gens de sa famille qui cherchoient l'occasion de faire fortune (*a*), cent cavaliers & trois cens fantassins: il s'embarqua avec ce renfort pour l'Irlande. Etant arrivé à Waterford, & trouvant les habitans prêts à fondre

(*a*) L'Irlande alors étoit un autre Pérou pour les Anglois sans fortune. La loi qui défend de prendre le bien d'autrui, n'avoit plus de force pour eux.

ſur cette place, il en retira le Comte Strongbow, & le conduiſit à Wexford. Après la retraite du Comte, les Danois ſe rendirent maîtres de la ville, & firent main baſſe ſur les Anglois, ſans épargner ni âge ni ſexe; mais ne pouvant forcer la tour de Reynald où une partie de la garniſon s'étoit enfermée, & ſe défendoit avec opiniâtreté; & craignant les ſuites d'une entrepriſe ſi téméraire, les Danois rendirent la ville à des conditions peu avantageuſes.

Le Comte Strongbow n'oublia pas ſon engagement avec Reymond le Gros, il fit venir de Dublin Baſilia ſa ſœur, & le mariage fut célébré avec pompe à Wexford; Reymond fut nommé auſſitôt à l'office de Connétable de la Lagenie, à la place de Hervey, qui l'avoit remplie depuis la mort de Quincy.

Reymond ſongea alors à raſſembler les troupes, & s'étant mis à leur tête, il les mena par ordre de Strongbow du côté de la Midie. L'armée de Roderick étoit déja beaucoup diminuée par la retraite de ſes Alliés après la conquête de cette province, de ſorte qu'il ne lui reſtoit plus que ſes propres troupes, avec leſquels il ſe retira, dit Cambrenſis, dans la Conacie, ne ſe ſentant pas en état de tenir la campagne contre un homme de la réputation de Reymond. Regan plus croyable que Cambrenſis (*a*), prétend que le Comte s'y étoit trouvé en perſonne, qu'ayant donné ſur l'arrieregarde de Roderick, il en reſta cent cinquante hommes ſur la place, & qu'après avoir rétabli Tirrel à Trim, il retourna à Dublin. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que les Anglois étoient reſtés maîtres de la Lagenie & de la Midie.

Hervey de Monte Mariſco épouſa cette année Neſta, couſine de Reymond, & fille de Maurice Fitz-Gerald; & le Comte donna ſa fille, nommée Aliva, en mariage à Guillaume Fitz-Gerald fils aîné de Maurice.

On rapporte à cette même année, la mort de Gelaſe, Archevêque d'Ardmach, Primat d'Irlande; d'Eleuthere, Evêque de Clonard dans la Midie; de Meliſa ô Conaċtain, Evêque d'Elphin; de Patrice ô Bannan, ancien Evêque de Connor, retiré dans l'Abbaye de Hy Collum-Kill, & de Florence, autrement Flamin ô Gorman, profeſſeur de l'Univerſité d'Ardmach, célébre par ſon érudition.

On trouve dans ce ſiécle en Irlande, pluſieurs écrivains de quelque réputation, même avant l'arrivée des Anglois dans cette Iſle. Giolla

(*a*) Il étoit proche parent de Reymond.

ou Gilbert, Evêque de Limerick, écrivit quelques épîtres, & un traité de l'état de l'Eglise, qu'Usserius jugea dignes d'être publiés. Celse ou Céléstin, Archevêque d'Ardmach, écrivit un Sommaire Théologique, qui fut publié, dit Wareus, à Vienne. Il écrivit, selon Bale, plusieurs lettres à Malachie, & certaines constitutions, problablement celles qui furent faites dans le fameux Synode assemblé à Usneach en 1110, ou 1112, du regne de Moriertach ô Brien. Vet. Epist. Hib. Sillog.

Malachie ô Morgair, Archevêque d'Ardmach, écrivit plusieurs Epîtres à S. Bernard; des recueils des constitutions générales, des loix du célibat, des traditions, & la vie de S. Cuthbert, qu'il adressa à David Roi des Scots. On lui attribue une prophétie touchant les Papes, publiée par Arnoldwion dans son *lignum vitæ*.

Tundal ou Tungal, natif de Cashil ou de Cork dans la Mamonie, florissoit vers l'an 1159. Il eut de fréquentes visions qu'il écrivit, ou quelque autre pour lui. Elles sont rapportées par Tinmouth & Vincent; elles sont conservées aussi en manuscrit dans la bibliotheque de l'Université d'Oxford.

Congan, moine de l'Ordre de Cîteaux, vivoit en 1150. Il écrivit à ce qu'on prétend, la vie de Malachie Archevêque d'Ardmach, & quelques Epîtres à S. Bernard : ce fut à sa priere, que ce Saint composa la vie de S. Malachie, comme il paroît par la préface, où il le traite de révérend frere & de cher ami. On prétend qu'il écrivit aussi les actes de S. Bernard.

Maurice Regan, secrétaire & interprête de Dermod Mac-Morough, dernier Roi de la Lagenie, vivoit en 1171. Il écrivit avec soin l'histoire des affaires d'Irlande de son tems; elle fut mise en vers françois par un de ses amis, & traduite en Anglois par le Chevalier George Carew président de la Momonie sous la Reine Elisabeth.

Concubran écrivit en ce siécle, trois livres sur la vie de sainte Moninna ou Modwen, vierge. Il composa aussi deux hymnes à sa louange. L'original de ces ouvrages est dans la bibliotheque Cottonienne, d'où Wareus dit en avoir tiré la copie. Il y a un autre manuscrit dans la même bibliotheque, touchant la naissance & l'élévation de S. Cuthbert, composé d'après les anciennes histoires d'Irlande par Eugene, Evêque d'Ardmore, Suffragant de Cashil.

Matthieu ô Heney, Archevêque de Cashil, vivoit à la fin de ce siécle, & peut-être au commencement du siécle suivant. Il

écrivit entre autre choses, une vie de S. Cuthbert, Evêque de Lindisfarn; & des Epîtres aux Papes Céleſtin III, & Innocent III.

Annal. Hib. *cap.* 7. *reg.* Hen. II. 1175.

Vers ce tems, dit Wareus d'après les écrivains Anglois, (il n'y a qu'eux qui en parlent) Henri II envoya en Irlande, Nicholas, Prieur de Wallingford, depuis Abbé de Malmſbury, & Guillaume Fitz-Adelm avec la Bulle d'Alexandre III, qui fut lue & approuvée, diſent-ils, dans une aſſemblée d'Evêques à Waterford. Cette Bulle étoit confirmative de celle par laquelle Adrien IV avoit déja accordé à ce Prince le titre de Seigneur d'Irlande avec d'autres priviléges.

Strongbow voulant arrêter les mouvemens que Donald ô Brien, Roi de Limerick, faiſoit dans cette contrée, envoya Reymond avec des forces ſuffiſantes pour réduire la capitale qui lui ſervoit d'aſyle. Ce Capitaine rencontra en chemin Donald Mac-Giolla-Phadruig (Fitz-Patrick) Prince d'Oſſory, & ennemi juré de Donald ô Brien, qui ſe joignit à lui dans cette expédition. Limerick étoit alors une ville ouverte & ſans défenſe; la grande difficulté conſiſtoit dans le paſſage du fleuve Shannon qui l'environnoit. Cette difficulté fut applanie par un exemple d'intrépidité que David Walsh jeune homme du pays de Galles, & neveu de Reymond, donna en paſſant ce fleuve à la nage, la bonté de ſon cheval ayant ſurmonté le danger qui provenoit de la rapidité des eaux. Cet exemple fut ſuivi par l'armée, dont une partie paſſa à la nage, & l'autre par un gué. Les Anglois ayant gagné l'autre bord, repouſſerent un détachement de la garniſon qui avoit fait une ſortie ſur eux, & entrerent pelle-mêle avec eux dans la place, dont ils ſe rendirent les maîtres. La ville fut abandonnée au pillage, après quoi Reymond y mit garniſon ſous le commandement de Meyler de S. David, & retourna à Wexford.

Roderick ô Connor voyoit avec douleur la tyrannie que les Anglois exerçoient impunément en Irlande: l'impoſſibilité où il étoit de faire ceſſer les déſordres, lui fit juger qu'il étoit néceſſaire de céder au tems par une ſoumiſſion volontaire au Roi d'Angleterre; il lui envoya pour cet effet des Ambaſſadeurs, ſçavoir Catholic, Archevêque de Tuam, Concord Abbé de S. Brendan de Clonfert, & Laurent ſon Chancelier, qui furent reçus par Henri, le 8 Octobre, dans un Parlement à Windſor (*a*). Le Roi d'Angle-

(*a*) Hic eſt finis & concordia quæ facta fuit apud Windeshores, in octavis ſancti Michaelis anno gratiæ 1175, inter Dominum Regem Angliæ Henricum filium Matildis

terre flatté de cette Ambassade, accorda à Roderick la paix avec la qualité de Roi tributaire, & ce titre fut transmis à quelques-uns de ses successeurs. Son fils est nommé Roi de la Conacie dans un rôle de la Tour de Londres, daté de la 6[e] année du regne de Jean. Henri III adressa dans la cinquiéme année de son regne, des Lettres Patentes aux Rois de la Conacie, & de Kinel-Ean. Matthieu Paris rapporte à l'année 1240, la querelle qu'eut Fedlim ô Connor avec Jean de Burgo, & la plainte qu'il en fit à Henri III, en présence de sa cour à Londres; cet historien le nomme Roi de cette partie de l'Irlande, nommée Cunoch (la Conacie) *illius partis Hiberniæ Regulus quæ Cunnoch nuncupatur.* Henri III enfin accorda par une Chartre à ô Brien la terre de Thuomond avec le titre de Roi. On ne trouve aucune Chartre touchant la province d'Ultonie, dont les Rois n'avoient pas encore subi le joug Anglois. Hist. Anglic. *pag.* 365. Rotulus Chart. an. 6. Hen. III. Memb. 2.

Les Rois d'Angleterre commencerent vers ce tems à nommer aux bénéfices vacants dans cette partie de l'Irlande qui leur obéissoit. Hoveden dit, que Henri II avoit nommé cette année à l'Evêché de Waterford, maître Augustin, Irlandois de nation, & qu'il l'avoit envoyé en Irlande, avec Laurent, Archevêque de Dublin, pour être sacré par Donat, Archevêque de Cashil. Les Annalistes placent dans cette année la mort de Flathbert ô Brolcan, Evêque de Derry, de Malachie, autrement Melissa Mac-Inclericuit, & de Gelase Mac-Cormac, tous deux successivement Evêques de Down. O Brolcan fut renommé pour son érudition & sa liberalité; il résigna le siége Episcopal de Derry quelque temps avant sa mort, & se contenta du gouvernement de l'Abbaye de S. Columb, ayant refusé celle de Hy.

L'alliance que Hervey avoit contractée l'année précédente avec Reymond, en épousant Nesta sa cousine, fille de Maurice Fitz-Gerald, ne fut pas capable d'étouffer la jalousie secrette qu'il avoit conçue contre lui; la perte de l'office de Connétable de la Lagenie, que Strongbow venoit d'accorder à Reymond, & la préférence que les troupes, ordinairement juges compétens du mérite d'un Capitaine, donnoient à ce Seigneur sur lui, en étoient An. 1176. Stanihurst. *ibid. lib.* 4. War. Annal. Hib. *cap.* 8. reg. Hen. II.

Imperatricis, & Rodericum Regem Conactæ, per Catholicum, Archiepiscopum Tuamensem, & Abbatem Cantordem S. Brendani, & Magistrum Laurentium Cancellarium Regis Conactæ, Scil. quod Rex Angliæ concedit prædicto Roderico Ligeo suo Regi Conactæ, quandiù ei fideliter serviet ut sit Rex sub eo, paratus ad servitium suum, ut homo suus, &c. *Hoveden ad an.* 1175.

les motifs, & lui firent naître le dessein de lui nuire. Il écrivit au Roi d'Angleterre une lettre composée avec tout l'art que sa malice pût lui dicter : il y jetta de vifs soupçons sur la fidélité de Reymond, en le représentant comme un homme populaire, intriguant & capable de séduire les sujets de Sa Majesté en Irlande. Le Roi trop crédule envoya au printemps dans cette Isle quatre Commissaires ; sçavoir, Robert Poer, Osbert de Herlotera, Guillaume de Bendenges & Adam de Gervensan, dont deux furent chargés de conduire Reymond en Angleterre, & les deux autres eurent ordre de rester auprès du Comte Strongbow en Irlande. Les Commissaires ayant présenté leurs ordres, Reymond obéit sans difficulté : & comme on attendoit un vent favorable pour s'embarquer, on reçut la nouvelle que Limerick étoit assiégée par Donald ô Brien à la tête d'une puissante armée, que la ville manquoit de provisions, & qu'elle seroit par conséquent obligée de se rendre, si elle n'étoit secourue à tems.

Strongbow tint un conseil de guerre pour délibérer sur les moyens de secourir cette place ; & voyant que les troupes refusoient leur service, si elles n'étoient commandées par Reymond, il jugea, de l'avis des Commissaires, que la présence de ce Capitaine étoit nécessaire dans une circonstance si critique, de sorte que Reymond, au lieu de s'embarquer pour l'Angleterre, reprit le commandement par ordre du Comte ; il marcha en diligence vers Limerick à la tête de quatre-vingts Chevaliers, deux cens cavaliers, & trois cens fantassins, avec les troupes de Murchard Prince de Kenselagh, & de Donald Prince d'Offory, qui se joignirent à lui comme alliés. Le Roi de Limerick ayant appris la marche des Anglois, leva le siége, & vint à leur rencontre jusqu'à Cashil, où il tomba dans une embuscade le Samedi-Saint : son armée ayant été enveloppée par les forces supérieures des Anglois, fut mise en déroute après une défense vigoureuse. Les Anglois marcherent ensuite vers Limerick, où ils entrerent trois jours après. On voit ici un trait de la perfidie du Prince d'Offory, qui avoit beaucoup contribué au gain de cette bataille : quoiqu'Irlandois, il sacrifia à sa haine particuliere contre le Roi de Limerick, la cause commune de sa nation ; non content de prêter du secours aux Anglois contre lui, il se signala encore par une harangue qu'il fit aux Anglois au commencement de l'action, pour les animer au combat. Le Général Anglois eut quelque tems après une entrevûe avec Roderick Roi de la Conacie, & Donald Roi de Li-

merick ; mais séparément : On convint de part & d'autre, de quelques moyens de pacification, & Reymond en reçut des ôtages.

Vers ce tems, Dermod Mac-Carty, Roi de Cork & de Desmond, écrivit une lettre à Reymond, par laquelle ce Prince lui demandoit du secours, contre Cormacleiavac son fils aîné, qui s'étoit révolté contre lui, dans l'intention de le détrôner. Ce Capitaine marcha avec quelques troupes du côté de Desmond; & après avoir appaisé la révolte, & rétabli Dermod dans la possession de son Royaume, il reprit le chemin de Limerick. Ce fils dénaturé conspira encore contre son pere, & le fit enfermer; mais une mort violente qui fut la récompense de l'horrible attentat du fils, procura la liberté au pere. Mac-Carty plein de reconnoissance pour les services que Reymond lui avoit rendu, donna à ce Capitaine un grand territoire dans le pays de Kerry, où il établit Maurice son fils, qui devint puissant par son mariage avec Catherine fille de Miles Cogan, & donna son nom à ses descendans, aussi-bien qu'à ce territoire, qui se nomme Clan-Morris.

Au commencement du mois de Juin de cette année, le fameux Richard Strongbow mourut misérablement à Dublin, dit Keating, après avoir exercé pendant sept ans sa tyrannie sur les habitans de la Lagenie, sans épargner ni Eglise, ni Monastères, non plus que le Clergé. Basilia sa sœur, épouse de Reymond le Gros, ne manqua pas d'avertir à tems son mari qui étoit encore à Limerick, d'un événement qui pouvoit faire changer la face des affaires. Reymond ayant consulté ses amis, il fut résolu qu'il étoit à propos d'abandonner Limerick qui étoit trop éloignée du centre ; que la présence de Reymond étoit nécessaire à Dublin, afin de veiller à la garde des ports & forteresses appartenans aux Anglois ; & enfin qu'il falloit rassembler les troupes dispersées dans différens quartiers, pour assurer la possession de la Lagenie. Reymond, après avoir quitté Limerick, donna la garde de cette place à Donald ô Brien qui y mit le feu aussitôt (*a*). Hist. d'Irl. *liv.* 2.

(*a*) Cette action d'ô Brien que les Anglois ont traitée de perfidie insigne, n'est pas aussi noire qu'elle le paroît d'abord. Il faut observer que c'étoit le défaut de tout autre défenseur qui avoit engagé l'Anglois à confier cette place à ô Brien ; celui-ci ne sembloit-il pas dispensé de reconnoissance pour une confiance à laquelle forçoit la nécessité ? d'ailleurs ô Brien étoit naturellement le maître de cette contrée ; ne semble-t-il pas juste qu'il usat de l'unique moyen qu'il avoit pour l'arracher à d'injustes usurpateurs, & qui étoit de détruire leurs places.

Reymond se rendit en diligence à Dublin, où on l'attendoit pour les funérailles de Strongbow, selon la derniere volonté de ce Seigneur. Tout étant disposé, le corps fut porté avec pompe, & inhumé par Laurent ô Tool, Archevêque de la ville, dans la Cathédrale de la Sainte Trinité, nommée depuis l'Eglise de Christ, où on voit encore son tombeau.

Les Commissaires que Henri II avoit envoyé quelque tems auparavant dans cette Isle pour mener Reymond en Angleterre, voyant les affaires un peu dérangées par la mort du Comte, chargerent ce Capitaine du gouvernement de la Colonie, jusqu'à ce qu'il en fut décidé autrement, & partirent pour l'Angleterre, où ils rendirent compte au Roi des affaires d'Irlande. Henri y envoya aussitôt Guillaume Fitz Adelm en qualité de Vice-Roi, & lui donna pour adjoints Jean Courcy, Robert Fitz Stephen, & Milo Cogan qui lui avoient rendu de grands services dans la guerre qu'il avoit soutenue depuis deux ans en France & en Angleterre.

Strongbow avoit eu de son mariage avec Eve fille de Dermod Roi de la Lagenie, une fille unique, héritiere de ses vastes possessions dans cette province, nommée Isabella; cette Princesse épousa quelque tems après Guillaume Marshal, Seigneur Anglois, de qui elle eut cinq fils & autant de filles. Les fils moururent tous sans postérité; les filles furent mariées à des Seigneurs Anglois, qui en vertu de leurs alliances s'approprierent de vastes terres dans la Lagenie. Ainsi s'éteignit la race de cet homme célébre, que les écrivains Anglois placent au rang des Héros, mais qui dans le fond étoit un concussionnaire & un tyran, & on pour-
Ps. 36. ỳ. 38. 39. roit lui appliquer ce que le Roi Prophéte dit de l'impie, qu'après avoir été élevé au-dessus des cédres du Liban, il n'en restoit plus de vestige que l'horreur de sa mémoire. Il n'emporta rien, dit Nubrigensis, des dépouilles des Irlandois pour lesquelles il avoit montré tant d'avidité; il laissa à des héritiers ingrats tout ce qu'il avoit amassé au risque de son salut; & il donna par sa chûte une leçon salutaire à la postérité (*a*).

Le gout des fondations religieuses régnoit toujours en Irlande au milieu des troubles dont cette Isle étoit agitée. L'histoire

(*a*) Ex Hibernicis manubiis, quibus multùm inhiaverat, & pro quibus etiam tam multum cum periculo sudaverat salutis, nihil secum hinc abiens homo ille portavit, sed laboriosè periculose-que quæsita, ingratis relinquens hæredibus, salubrem quoque multis ex suo occasu doctrinam reliquit. *Nubrig. de reb. Anglic.* lib. 2.

de ce tems, nous présente une alternative bisarre de cruauté & de piété. Tantôt on s'égorge, tantôt on éléve des monumens à la Religion. On dépouille un peuple de ses possessions pour en faire des aumônes; quelle justice! quelle charité! Ces fondateurs pieux ne pensoient pas alors que le fruit de leur zéle alloit être bientôt anéanti par l'impiété de leurs descendans. Quoique le récit de ces fondations puisse paroître ennuyeux au lecteur; cependant comme ce sont des faits indubitables, mon respect pour la Religion, aussi-bien que pour un grand nombre de personnes vertueuses qui existent encore, & qui sont intéressées à connoître les bonnes actions de leurs ancêtres, ne me permet pas de les omettre.

Richard Strongbow, chef de la peuplade Angloise, fut le premier à donner l'exemple à ses concitoyens; voulant avant que de mourir donner à Dieu une partie de ce qu'il avoit pris aux hommes, il fonda en 1174, un prieuré à Kilmainan près de Dublin, ainsi nommé de S. Mainan ou Maignan Evêque qui vivoit au commencement du septiéme siécle. Cette maison étoit magnifique, & estimée une des plus belles du Royaume, avant la suppression des Maisons Religieuses en Irlande. C'étoit le grand Prieuré de l'Ordre des Templiers, qui fut réuni au commencement du quatorziéme siécle avec ses huit Commanderies; sçavoir, Kilclogan, Comté de Wexford; Killergy, Comté de Carlow; Kilsaran, Comté de Louth; Kilbarry, Kilure & Crooke, Comté de Watterford; Clonaul, Comté de Tipperary; & Teach-Temple au Comté de Sligoe, à l'Ordre de Malthe.

Cet Ordre étoit peu considérable avant cette réunion, puisqu'il n'avoit qu'un Prieuré; sçavoir, celui de Wexford, & neuf Commanderies, qui furent Kilbeg, Kilheal & Tully au Comté de Kildare; Kilmainan Beg & Kilmainan Wood dans l'Est Midie; S. Jean-Baptiste d'Ardes, Comté de Down; Morne ou Ballinemony, Comté de Cork; Any, Comté de Limerick; & Kilnalekin, Comté de Gallway: ensorte que par cette réunion, Malthe eut deux grands Prieurés en Irlande, & dix-sept Commanderies.

Guillaume Fitz-Adelm étant arrivé en Irlande avec la commission de Justicier ou Vice-Roi, Reymond vint le complimenter à Wexford, & se démit du gouvernement dont il fut chargé par les Commissaires; après quoi, le nouveau Vice-Roi prit possession au nom & par ordre du Roi, de toutes les places

fortes qui avoient été possédées par Strongbow.

Fitz Adelm n'étoit, selon Stanihurst, ni tout-à-fait fou, ni tout-à-fait sage; il n'étoit pas ami de la famille des Fitz-Geralds. Il leur fit sentir souvent, qu'il avoit plus de volonté de leur nuire que de pouvoir. Cette famille étoit déja bien établie dans la Lagenie, & alliée aux principaux chefs de la Colonie Angloise. Maurice Fitz-Gerald mourut cette année à Wexford fort regretté; il fut la souche de toutes les nobles familles de ce nom en Irlande, par les trois fils qu'il avoit laissé; sçavoir, Guillaume, Girald & Alexandre. A peine fut-il mort, que Fitz-Adelm s'empara du château de Wicklow que Strongbow lui avoit donné; & pour couvrir de quelque couleur une injustice si criante, il céda aux trois freres par maniere de dédommagement la petite ville de Ferns, où ils étoient exposés aux insultes des habitans, contre lesquels les forteresses étoient l'unique asyle assuré. Ces freres voulant rendre ce nouvel établissement inaccessible, commencerent à faire construire un château, qui fut aussitôt rasé par ordre de Gautier Alemand, neveu de Fitz-Adelm, homme obscure, mais que le crédit de l'oncle avoit rendu illustre en lui confiant le gouvernement de Wexford.

Ce fut alors que Vivien Prêtre Cardinal du titre de S. Etienne *in monte Cœlio*, fut envoyé en qualité de Légat par le Pape Alexandre III, pour visiter les Eglises d'Ecosse, d'Irlande & de Norwege. Ayant pris son chemin par l'Angleterre, Henri II lui fit des réprimandes de ce qu'il étoit entré dans ses Etats sans sa permission, & lui fit jurer qu'il ne feroit rien dans sa Légation qui fut préjudiciable à ses intérêts, après quoi ce Prélat passa en Ecosse, delà il s'embarqua la veille de Noël pour l'Isle de Man, où il fut reçu honorablement par Godfrey Roi de cette Isle. Il y resta quinze jours, ensuite il alla à Down en Irlande.

Cette même année le château de Slane dans la Midie fut pris d'assaut, & démoli par Melaghlin Mac-Loghlin ancien propriétaire de cette contrée, & Richard le Fleming Seigneur actuel de ce lieu, par la concession que Lacy lui en avoit faite, fut tué avec plusieurs des siens.

Jean Courcy, homme belliqueux, mais cruel, voyant les progrès que ses compatriotes faisoient en Irlande, & les vastes possessions qu'ils avoient usurpées par les armes, résolut de tenter fortune. Pour cet effet, il tourna ses vûes du côté de l'Ultonie où les Anglois n'avoient pas encore pénétré. Il partit au mois

de Janvier de Dublin, avec quatre cens hommes pour la contrée de Down, nommée alors Ullagh, & arriva dans la capitale de cette contrée nommée Down, le premier Fevrier, sans rencontrer d'ennemi pour lui disputer le passage. L'allarme fut grande à la vue de ces aventuriers, dans une place dépourvue & sans défense, & qui se croyoit en sureté par son éloignement de l'ennemi. Le Général ayant donné ses ordres, les barbares commencerent de tous côtés à enfoncer les portes, à forcer les coffres & les armoires, & à enlever les richesses des citoyens, pour soulager, dit Stanihurst, leur extrême pauvreté, *quibus spoliis miseras ac diuturnas egestates explent.* On n'entendoit de tous côtés que pleurs, que gémissemens, que cris redoublés, pendant que les ruisseaux étoient teints du sang des innocens. Voilà comme les Anglois faisoient la guerre en Irlande; voilà comme ils prêchoient l'Evangile; voilà enfin l'exemple qu'ils donnoient à un peuple, dont ils prétendoient réformer les mœurs. Les remontrances du Cardinal Vivien, qui se trouvoit alors dans cette ville, furent inutiles; envain pria-t-il Courcy de faire cesser ces cruautés, & d'accorder la paix à un peuple disposé à se soumettre au Roi d'Angleterre, & à lui payer tribut, rien n'étoit capable de convertir un cœur barbare, qui cherchoit son bonheur dans les malheurs des autres.

Ann. 1177. Stan. *ibid. lib.* 4. War. de Annal. Hib. *cap.* 9.

Roderic fils de Dunleve, Prince de cette contrée, voyant la nécessité de courir aux armes, ramassa en huit jours de tems dix mille hommes, pour délivrer la ville de Down de la tyrannie des Anglois. Courcy reçut avis de ces préparations, il sortit de la ville & livra bataille à Roderic dans la plaine, où après un rude combat, il mit l'armée ennemie en déroute.

On voit dans le récit que Stanihurst nous fait de cette affaire, une espéce de contradiction : il donne à Jean Courcy près de quatre cens hommes qui sont vainqueurs de dix mille : la disproportion, quant au nombre, est prodigieuse, c'est à raison de trente contre un : cependant la bravoure & l'usage des armes, sont, selon lui, égales des deux côtés. Les Ultoniens, dit-il, sont naturellement belliqueux, & accoutumés aux armes; ils avancent à la vue des Bretons sans défiance, & sans crainte, ils s'engagent dans le combat, & la vertu militaire ne manque à aucune des deux parties (*a*). Est-il possible que quatre cens hommes

(*a*) Ultonienses, est hominum genus natura & usu valde bellicosum, nam consueti in armis ævum agunt, visis Britannis, non timidè ac diffidenter, sed ordinatè & audacter

en puiſſent vaincre dix mille, qui les égalent en bravoure & en expérience ?

Pour ſoutenir l'idée que notre auteur nous donne de la bravoure des Ultoniens, il faut en diminuer de beaucoup le nombre, ou ſuppoſer qu'ils étoient tirés de la charrue, & qu'ils ſe préſenterent aux Anglois ſans armes & ſans aucune expérience. En effet, la levée qu'on en fit, ſelon Wareus, en huit jours de tems favoriſe cette conjecture, en ce cas, on doit rabbattre beaucoup de la gloire de cette victoire remportée par les Anglois. On conçoit aiſément, qu'une compagnie de grenadiers mettroit en fuite deux cens payſans, armés ſeulement de bâtons & de fourches. Il eſt vrai que l'auteur, pour donner un air de vraiſemblance à ſon récit, a recours au miracle. Dieu, dit-il, à la fin donna la victoire à Courcy. Dieu devoit, ſans doute, s'intéreſſer d'une maniere particuliere aux armes de ces Anglois. Les brigandages, les rapines, & les fureurs d'une troupe d'aventuriers, ne ſont-ce donc pas des vertus qui méritent la protection du ciel? On releve beaucoup le courage d'un jeune Anglois nommé Roger Poer qui ſe ſignala dans ce combat. Malachie Evêque de Down y fut fait priſonnier; mais il obtint ſa liberté à la priere du Cardinal Vivien, & fut rétabli dans ſa dignité. Courcy remporta encore quelques avantages ſur les Ultoniens, au mois de Juin ſuivant, il y eut beaucoup de monde tué & bleſſé des deux côtés. Almérick de Saint Laurent avec Nicholas ſon fils, furent du nombre desderniers (*a*).

Courcy fit auſſi cette année des incurſions dans les pays de Tirone & Dalrieda. Il mit tout à feu & à ſang, & emmena beaucoup de butin. Il étoit aſſez fanatique pour ajouter foi aux prédictions : il ſe croyoit déſigné par Ambroiſe Merlin dans ſes prophéties, comme celui qui devoit être le conquérant d'Ultonie; quand on a l'eſprit frappé, on croit aiſément tout ce qui flatte l'eſpérance. Il avoit auſſi beaucoup de vénération pour la prophétie de ſaint Columb, qui avoit, dit-on, prédit la deſtruction de cette province, & Jean Courcy s'étoit perſuadé que cette prédiction le re-

---

proceſſum efficiunt... nulli parti militaris virtus deeſt. Sed victoriæ elargitor Deus Curceum Ultonienſium dominatorem, everſis ac proſtratis hoſtibus efficit. *Stan. de reb. in Hib. geſt.* lib. pag. 182.

(*a*) Les Barons de Houth deſcendent d'Almérick. La terre de Houth avec ſes dépendances, fut confirmée a ſon fils par une Chartre de Jean Comte de Mortagne & Seigneur d'Irlande, donnée à S. Edmond en préſence de Jean de Courcy, de Godfry de Conſtantin, de Gilbert de Angulo & Jordan ſon frere.

gardoit. Il portoit toujours avec respect, cette prophétie écrite en langue Irlandoise, & la cachoit sous le chevet de son lit pendant qu'il dormoit.

Le Légat qui sembloit n'être venu en Irlande que pour hater la réduction de cette Isle sous la domination Angloise, convoqua à Dublin un Concile d'Evêques & d'Abbés; après y avoir fait valoir par un discours éloquent, le titre de Henri II à la couronne d'Irlande, il enjoignit aux Irlandois de lui obéir sous peine d'excommunication. Il partit ensuite pour la Cour d'Angleterre, où il sollicita un passeport pour continuer sa légation en Ecosse.

Pendant le séjour de ce Prélat à Dublin, Fitz-Adelm fonda dans cette ville, par ordre du Roi son maître, le fameux Monastère, nommé Thomas-Court, pour des Chanoines réguliers de l'Ordre de S. Victor : le Roi donna à cette Maison à perpétuité, la terre de Donoure en forme d'aumône, pour les ames de Geoffroy Comte d'Anjou, & de Matild l'Impératrice ses pere & mere, pour celles de ses ancêtres, pour lui-même & ses enfans, ainsi qu'il est exprimé dans la Chartre. Il auroit dû ajoûter les ames des propriétaires à qui il avoit pris cette terre.

Vers ce tems, dit Hoveden, Henri II dans un Parlement tenu à Oxford, nomma avec l'agrément du Pape Alexandre III, Jean son fils Roi d'Irlande. Cette année, dit Brompton, le Roi obtint du Pape la permission de couronner celui de ses fils qu'il jugeroit à propos pour le Royaume d'Irlande, & de réduire à l'obéissance les Seigneurs de ce pays. Cependant, dans la Chartre donnée par Henri pour cet effet, & confirmée par Richard I, Jean *sans terre* est nommé seulement Seigneur d'Irlande, & Comte de Mortagne; & ses successeurs se contenterent de ce titre jusqu'au regne de Henri VIII, qui fut le premier qui prit le titre de Roi de cette Isle.

La prompte soumission que les Rois de Cork & de Limerick, & les autres Princes de la Momonie avoient faites à Henri II, ne les dispensa pas de subir le sort des autres. Henri par une Chartre donnée à Oxford vers l'an 1177, accorda à Robert Fitz-Stephen, & à Milo Cogan le Royaume de Cork, y compris le pays de Desmond, en se réservant la ville de Cork, avec le Cantred des Ostmans (*a*), & toutes les terres comprises entre Wa- War. de Antiq. Hib. *cap.* 27.

(*a*) Les Ostmans étoient les Danois ou Normans, qui habitoient Cork & quelques autres villes maritimes d'Irlande. Le Cantred étoit une mesure de terre qui comprenoit environ cent villages ou métairies.

terford, & la riviere qui ſépare Liſmore & Cork, & qui forment aujourd'hui le Comté de Waterford. Le Roi les chargea auſſi de la régence & du gouvernement de la ville de Cork, du Cantred des Oſtmans, & des autres terres qu'il s'étoit réſervées, faiſant environ vingt-quatre Cantreds. Deux ans après, Fitz-Stephen & Cogan, firent le partage des ſept Cantreds que le Roi leur avoit donné en propriété; Fitz-Stephen en eut trois du côté de la mer, & Cogan les quatre autres.

Il paroît par les Chartres du Roi Jean, datées de la neuviéme année de ſon regne, que Fitz-Stephen avoit donné à Philippe de Barry ſon neveu & fils de Philippe, trois Cantreds dans la contrée de Cork; ſçavoir, Olethan avec ſes dépendances, Muſcherie Dunegan, & Killede; à Adam de Rupe (de la Roche) le Cantred de Roſſelihir avec ſes dépendances; à Richard de Cogan, le Cantred de Muſcherie ô Millane; il lui aſſigna encore ailleurs vingt-cinq fiefs militaires. Il donna enfin à Robert Fitz-Martin quelques fiefs, & à Henri & Maurice, freres & fils de Philippe, un Cantred où eſt ſitué Dunalahoth.

Le Royaume de Limerick eut le même ſort que celui de Cork. Le Roi d'Angleterre le céda à Philippe de Breus, autrement Braos, en ſe réſervant cependant la ville capitale, avec le Cantred des Oſtmans; l'Iſle Sainte & le droit de nommer aux Evêchés & Abbayes.

Après Philippe de Braos, les principaux qui eurent des établiſſemens dans cette contrée, furent Hamo de Valois (Walsh) Philippe de Wigorn, Theobald Walter, Guillaume Fitz-Adelm, & Thomas fils de Maurice.

Toutes ces conceſſions, ſoit de grandes terres faites par Henri II aux principaux chefs des Anglois, ſoit de moindres fiefs que ceux-ci avoient donné à leurs créatures, furent faites à charge de ſervice militaire. Ce ſervice conſiſtoit dans un certain nombre d'hommes armés, que chacun fourniſſoit à proportion de l'étendue des terres qu'il poſſédoit.

Le Roi d'Angleterre confia à Robert Puher, autrement le Poer, la garde de la ville de Waterford, avec le pays contigu; à Guillaume Fitz-Adelm, celle de la ville de Wexford avec ſes dépendances, & à Hugue de Lacy le gouvernement de Dublin, avec tout le pays qui en dépend. Il fit d'autres diſpoſitions, relatives aux pays qui ſeroient aſſervis aux villes de Waterford, Wexford & Dublin.

Voilà les recherches de Wareus, touchant la distribution des terres des Irlandois, faites par Henri II & Jean son fils. Il rapporte quelques Lettres Patentes, accordées dans ces circonstances par ces deux Princes. Il cite des auteurs contemporains; sçavoir, Regan secrétaire & interprête de Dermod Roi de la Lagenie, & témoin oculaire des faits qu'il avance; l'Abbé Benoît qui avoit écrit la vie de Henri II, & Giraldus Cambrensis : cependant ce rapport paroît bien peu détaillé, vû le grand nombre de familles Angloises établies dans ce pays dans le douziéme siécle & les suivans, dont les possessions en fonds de terre sont immenses.

La révolte de Conchavar & de Murchard, fils de Roderick ô Connor, commença à éclater; ces enfans dénaturés voulant regner à la place de leur pere, eurent recours aux ennemis de la patrie. Il s'adresserent à Milo Cogan, nommé quelque tems auparavant gardien de Dublin par Fitz-Adelm, pour en avoir du secours : l'Anglois qui ne cherchoit qu'à étendre sa domination, saisit avec plaisir l'occasion. Cogan prit pour son Lieutenant Ralph, fils de Fitz-Stephen, & ayant passé le fleuve Shannon à la tête de quarante Chevaliers, deux cens cavaliers & trois cens archers, il entra dans la Conacie, jusqu'alors inconnue aux Anglois. Il avança jusqu'à Tuam; mais comme Roderick avoit fait bruler ou enlever les vivres par-tout où il devoit passer, il vit bientôt son armée prête à périr, c'est ce qui l'obligea de retourner sur ses pas; & après huit jours de marche, il fut attaqué dans le passage d'un bois par Roderick qui lui tua beaucoup de monde. Cambrensis, à son ordinaire, réduit cette perte à peu de chose. Roderick ayant remporté l'avantage sur les Anglois, songea à châtier ses enfans rebelles; il condamna Murchard à une prison perpétuelle, où il lui fit crever les yeux; & Conchavar fut relegué dans une isle du Lac, nommé Lochcuan, d'où il fut tiré un an après par la faction des ô Flahertys, & autres amis, qui le firent rentrer en grace avec son pere. Vers ce tems, Hugue ô Neill, Roi de Tiroen, autrement Tirone, fut tué par Melachlin Mac-Loghlin & Argal son frere.

Courcy n'avoit pas renoncé à son entreprise dans l'Ultonie : il marcha avec son armée du côté d'Uriel, où il fut vigoureusement attaqué dans son camp de Gliury par Murtach ô Carwil, Prince de ce pays, conjointement avec Roderick Prince d'Ullagh. (Ulidia) L'action fut très-vive, & Courcy avec son armée fut mis en déroute.

Ann. 1178. Stan. *ibid. lib.* 4. *pag.* 182. War. de Annal. Hib. reg. Hen. II. *cap.* 10.

Ce Capitaine Anglois livra bientôt après aux mêmes Princes une seconde bataille sur les frontieres de Dalaradie, près de Fernia, qui lui fut funeste. Après avoir vû son armée taillée en piéces, il se sauva avec peine lui douziéme; & fut obligé de faire trente mille à pied sans prendre de nourriture, & toujours en danger de perdre la vie, jusqu'à ce qu'il fut arrivé au château de Down.

Guillaume Fitz-Adelm, Vice-Roi d'Irlande, fut disgracié & privé de sa charge: il eut pour successeur, Hugue de Lacy à qui le Roi donna pour adjoint, Robert Poer, gardien des villes de Waterford & Wexford.

Le Vice-Roi étant changé, Cogan & Fitz-Stephen furent rappellés en Angleterre pour rendre compte de leur conduite; elle étoit toujours suspecte au Roi, aussi bien que celle de tous les autres chefs de la Colonie Angloise en Irlande.

Robert Poer, gardien de Waterford, envoya dans cet intervale des troupes pour ravager le territoire d'Imurede au Comté de Wicklow, d'où ils revinrent à Wexford chargé de butin, après avoir assassiné Dunlang ó Tool, Seigneur de cette contrée.

Les Anglois établis dans la Midie, firent bâtir à Kenlis un château pour être en état de défense contre les incursions des peuples d'Ultonie leurs voisins.

War de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alemand Hist. monast. d'Irl. *p.* 176.

L'Abbaye nommée Monastère-Evin, autrement Ross-Glass, *de Rosea valle*, au Comté de Kildare, sur la riviere Barrow, fut fondée cette année sous l'invocation de la sainte Vierge & de S. Benoît, pour des Moines de l'Ordre de Cîteaux, par Dermod ó Dempsy, Seigneur de Clanmalire; d'autres en placent la fondation plus tard, c'est-à-dire, en 1189. Cette Abbaye étoit fille de celle de Baltingass.

On rapporte encore à cette année, la mort de Donald ô Fogarty Evêque d'Offory, qui eut pour successeur Felix ô Dullany de l'Ordre de Cîteaux.

Ann. 1179.

Robert Fitz-Stephen & Milo Cogan, que le Roi avoit rappellé l'année précédente en Angleterre, se rendirent au mois de Novembre à Waterford, accompagnés de Philippe de Braos, à qui le Roi avoit accordé le territoire de Limerick. Ces Seigneurs conduisirent dans cette Isle une recrue considérable d'Anglois qui consistoit en cent dix Chevaliers, autant de cavaliers avec un grand nombre de fantassins. Ils allerent de Waterford à Lismore, & delà à Cork, où ils furent reçus avec distinction par Richard

de

de Londres, à qui Fitz-Adelm avoit confié la garde de cette ville. Ils marcherent ensuite du côté de Limerick dans le dessein d'en faire le siége; mais ces nouvelles troupes furent rebutées par la difficulté du passage du fleuve qui l'environne, & persuaderent à Philippe de Braos de retourner en Angleterre, plutôt que de courir le risque d'une guerre douteuse dans un pays ennemi : Fitz-Stephen & Cogan reprirent le chemin de Cork pour être à portée de veiller à la conservation de la Colonie Angloise dans ce canton.

La fondation de l'Abbaye d'Ashro ou Easrua, nommée aussi *de Samario*, de l'Ordre de Cîteaux, fut faite en ce tems dans la contrée de Tirconnel vers les bouches de la riviere Erne, par Roderick ô Cananan, Seigneur Irlandois de cette contrée, ou selon d'autres, par Flahertach son successeur, cinq ans plus tard. Jungelin fait mention de l'Abbaye de Kilfothuir dans la même contrée, fondée par ô Dogharty; mais les guerres ayant obligé les Moines d'abandonner cette maison, elle fut réunie à l'Abbaye d'Ashro dont elle étoit fille.

On rapporte encore à ce tems, la fondation d'une Abbaye de Bernardins, sous le titre de Notre-Dame, fille de l'Abbaye de Baltinglass, faite à Geripont ou Jeripont, petite ville sur la riviere Nure, au Comté de Kilkenny, par Donald Fitz-Patrick Prince d'Offory. Alemand. *ibid. pag.* 175.

A la fin de Décembre de cette année, Laurent Archevêque de Dublin, Catholic Archevêque de Tuam, Constantin Evêque de Killaloe, Felix de Lismore, Augustin de Waterford, & Brice de Limerick, partirent pour Rome où ils assisterent au troisiéme Concile de Latran, convoqué par Alexandre III. En passant par l'Angleterre, Henri II leur fit jurer qu'ils ne feroient rien au Concile qui pût préjudicier à ses intérêts, ou à ceux de son Royaume. Laurent fut nommé Légat pour l'Irlande par le Pape, & à son retour, selon l'auteur de sa vie, il en exerça les fonctions dans cette Isle. Si l'on peut ajouter foi à Cambrensis, ce saint Prélat ne retourna jamais en Irlande, parce qu'il s'étoit attiré la disgrace du Roi, à cause de quelque privilége qu'il obtint du Pape en faveur de sa nation, privilége que ce Prince croyoit opposé à son autorité.

Jean Courcy qui avoit déja été créé par le Roi Comte d'Ultonie, quoiqu'il n'en possedât qu'une très-petite portion, fit alliance avec Godfry, Roi de l'Isle de Man, en épousant Africa An. 1180. War. de Annal. Hib. *cap.* 12.

ſa fille, afin d'engager ce Prince dans ſes intérêts : la diſtance de cette Iſle des côtes d'Ultonie n'eſt pas conſidérable, ainſi il étoit aiſé d'en tirer du ſecours.

Laurent Archevêque de Dublin accompagna cette année, dit Hoveden, un fils de Roderick, Roi de la Conacie, qui ſe rendit en qualité d'ôtage à Henri II, pour le payement du tribut ſtipulé entre ſon pere & ce Roi (*a*). Le S. Prélat tomba malade dans la ville d'Eu, où il mourut en odeur de ſainteté, le 14 de Novembre, & fut enterré dans l'Egliſe de Notre-Dame de cette ville. Sa vie rapportée par Surius fut écrite avec exactitude, dit Baronius, par un anonyme du College d'Eu. Les miracles que Dieu opéra par ſon interceſſion avant & après ſa mort, engagerent le Pape Honorius III à le mettre au nombre des Saints en 1225, par une Bulle datée du 3 des Ides de Décembre, & de la dixiéme année du Pontificat de ce Pape, dont on trouve une copie dans le Bullaire de Laurent Cherubin. Les reliques de ce Saint furent transferées à Dublin, & dépoſées dans la Cathédrale de la Sainte Trinité. Henri II eut ſoin d'envoyer à Dublin Geofroy de Haya ſon Chapelain, avec un autre, pour percevoir les revenus de l'Archevêché pendant la vacance.

Meſſingham florileg. Inſul. ſanct. vit. ſanct. Laurent.

L'Abbaye de Chore, autrement *de Choro Benedicti*, que les Irlandois nomment Monaſter-Ore, au Comté de Cork, fut fondée cette année pour des Bernardins, par les Giraldins ou Fitz-Geralds. Jungelin attribue cette fondation aux Barrys ; quoi qu'il en ſoit, cette Abbaye fondée ſous le titre de Notre-Dame, étoit fille de celle de Nenay ou de Magio.

Wareus de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alcman. *ibid. pag.* 181.

Vers ce tems, la croſſe de S. Patrice, nommée en langue du pays, *Baghal-Phaaruic*, c'eſt-à-dire, bâton de Patrice, & quelquefois le bâton de Jeſus, qui étoit garni, dit S. Bernard dans la vie de S. Malachie, d'or & de pierres précieuſes, & conſervées avec vénération, depuis la mort du ſaint Apôtre dans l'Egliſe d'Ardmach, fut enlevée par ordre de Fitz-Adelm, & placée dans la Cathédrale de la Sainte Trinité à Dublin, où elle fut conſervée avec ſoin juſqu'à la ſuppreſſion des Monaſtères.

An. 1181.

(*a*) Ce fait eſt un peu ſuſpect, car on ne voit pas à quel propos le Roi de Conacie auroit envoyé cette année ſon fils en ôtage au Roi d'Angleterre, puiſque ſelon le même Hoveden, à l'année 1175, la paix & la concorde fut ratifiée entre ces deux Princes il y avoit déja cinq ans. On ſçait que les écrivains Anglois, ſont ingénieux à s'attribuer des honneurs qu'ils n'éurent jamais.

On rappórte à ce tems, la mort de Gilbert ô Caran Archevêque d'Ardmach; quelque tems avant sa mort, l'Eglise Cathédrale, le Monastère des Apôtres S. Pierre & S. Paul, deux Monastères de Religieuses, avec une grande partie de la ville, furent consumés par le feu; les incendies étoient fréquentes en Irlande, dans les anciens tems, à cause des bâtimens de bois; c'est pour prévenir ces accidens, qui sont fréquens encore aujourd'hui dans le Nord de l'Europe, sur-tout dans la Suede & le Dannemarck, que les Princes offrent des priviléges à ceux qui veulent bâtir en pierre. Le saint Prélat d'Ardmach fut bienfaiteur du Monastère de la sainte Vierge près de Dublin. Il ajouta aux revenus de cette maison, le village de Ballibaghal, situé dans le territoire de Dublin. Moelisa Mac-Carwil, Evêque de Clogher, fut élû pour lui succéder dans le siége d'Ardmach, mais il mourut en chemin en allant à Rome.

Comme les Eglises & Monastères étoient les seuls endroits de fureté dans ces tems de troubles, les Irlandois y portoient leur or, leur argent & autres choses précieuses, comme dans un asyle assuré; mais il n'y a rien de sacré pour les méchans, & ces asyles furent souvent violés. L'Eglise d'Ardfert, & le Prieuré d'Innis-Fallen, dans le Lac Lene au Comté de Kerry, furent pillés cette année par Milduin, fils de Daniel ô Donagha, & les gens de sa suite, il y eut même beaucoup de sang répandu dans cette maison.

Hugue de Lacy, après avoir établi ses créatures dans la Midie, comme nous l'avons déja vû, songea à les mettre en état de défense contre les anciens possesseurs : il fit bâtir pour cet effet des Châteaux forts dans les différens cantons de cette province. Ce Seigneur ambitieux, se voyant soutenu par ses Colonies, & autorisé par son alliance avec Roderick ô Connor, commença à porter ses vûes plus haut, & à se croire plus maître en Irlande que le Roi d'Angleterre.

Henri II informé des dispositions de Lacy, lui envoya ordre de revenir en Angleterre; mais ce Seigneur sembloit confirmer les soupçons qu'on avoit de sa présomption, en refusant d'obéir aux ordres de son maître. Les vastes terres, dit Cambrensis, que Lacy avoit acquises, les richesses immenses qu'il avoit amassées pour lui & ses créatures, par l'oppression des autres, & l'air familier & populaire qu'il affectoit avec tout le monde, le faisoit soupçonner de vouloir aspirer à la souveraineté. Henri étoit déja

Hib. expug. *lib.* 2. *cap.* 19. & 20.

mécontent de lui pour avoir épousé, sans sa permission, la fille d'ó Connor, Roi de la Conacie, après la mort de Rosa de Munene sa premiere femme; c'est ce qui le détermina à envoyer au commencement de Mai en Irlande, Jean, Connétable de Chester, & Richard de Pech, en qualité de Justiciers, à la place de Lacy qui se rendit en Angleterre, où il effaça en six semaines de tems tous les soupçons que le Roi pouvoit avoir eu sur la droiture de ses intentions. Avant son départ pour l'Angleterre, il avoit donné aux Anglois, propriétaires des terres dans la Lagenie, un plan pour fortifier cette province, comme il avoit fait dans la Midie : ce plan fut exécuté dans la belle saison. Le château de Fort ô Nolan fut bâti par Reymond le Gros, & un autre par Griffin son frere. Un troisiéme fut bâti à Tristle-Dermot, dans le territoire d'Omorthy par Gautier de Ridelesford. Jean de Clahut en fit construire un à Leghlin, sur la riviere Barrow. Un cinquiéme enfin fut bâti à Killdroghed par Jean de Hereford.

Pendant l'absence de Lacy, & l'administration des Justiciers que Henri avoit envoyé en Irlande, Myler Fitz-Henri fut contraint d'abandonner la terre de Carbry, que Strongbow lui avoit donnée dans le territoire de Kildare, & de se contenter d'une équivalente qu'on lui donna dans la contrée de Lese, où il fut plus exposé étant environnée des ô Mordhas ou ô Mores, peuples belliqueux, & Seigneurs de cette contrée; mais Lacy dont il avoit épousé la niéce, lui fit bâtir quelque tems après, le château de Temogho.

Lacy étant rentré en grace avec Henri, ce Prince le renvoya l'Hyver suivant en Irlande, avec le caractère de Justicier, accompagné de Robert Evêque de Shrewsbury, qui devoit être son adjoint, & le témoin de sa conduite. Il remplit cette place près de trois ans, pendant lesquels il fit bâtir plusieurs châteaux dans la Lagenie & la Midie, entre autres, celui d'Oboney dans le pays de Lese, dont il donna le gouvernement à Robert de Bigarz; un autre dans le territoire d'Omurthy, près de la riviere de Barrow, dont il fit gouverneur Thomas le Fleming : enfin celui de Norragh pour Robert Fitz-Richard. Les châteaux qu'il fit construire dans la Midie, furent ceux de Clonard, de Killair, de Delvin & celui d'Adam de Ruport.

Les Anglois se rendirent maîtres du spirituel, comme du temporel, dans le ressort de leur domination en Irlande. Henri II fit élire pour l'Archevêché de Dublin vacant par la mort de

Saint Laurent, Jean Comin, Anglois de nation, homme docte & éloquent, si on en croit les Auteurs de son pays; l'élection se fit le 6 de Septembre, dans le Monastère d'Evesham en Angleterre, par le Clergé de Dublin. Le Candidat fut ordonné Prêtre le 12 de Mars suivant, à Velletri en Italie, & sacré Archevêque par le Pape Lucius III. Quelque tems après, ce Prélat obtint du même Pape, une Bulle datée des Ides d'Avril indiction 15, par laquelle le S. Pere accorde plusieurs priviléges au siége de Dublin. Il est défendu par cette Bulle à tout Archevêque ou Evêque, de tenir des assemblées dans la province Ecclésiastique de Dublin, ou de prendre connoissance des affaires de ce Diocèse, sans le consentement de l'Archevêque, ou un privilége spécial du Pape ou de son Légat. La copie de cette Bulle se trouve dans un ancien registre de l'Archevêché de Dublin, qui commence par ces mots, *Crede mihi*. Cette Bulle fut cause des vives-disputes arrivées entre les Prélats d'Ardmach & de Dublin, au sujet de la primauté; elles ont duré jusqu'à notre tems : il étoit question de décider, si l'Archevêque d'Ardmach, Primat d'Irlande, avoit droit de visite dans la province Ecclésiastique de Dublin, d'y faire porter la croix élevée, ou d'en recevoir les appels (*a*).

Au mois de Mai de cette année, Flahertach ô Meldory, Prince de Tirconel, indigné de la conduite dénaturée des Princes de Conacie, toujours armés contre Roderick leur pere, entra à la tête de ses troupes dans cette province, où il remporta sur eux & leurs alliés une victoire complette. Il y eut beaucoup de morts, parmi lesquels on trouva seize personnes de distinction, de la race royale de Conacie.

Au commencement de l'Eté, Courcy marcha avec ses troupes dans le territoire de Dalrieda, ou Route, au Comté d'Antrim, où il défit un corps de troupes commandées par Donald ô Loghlin, après quoi il pilla tout le pays. An. 1182. War. de Annal. *cap.* 14.

En ce tems, Hugue de Lacy fonda deux Chapelles ou Prieurés, (les anciens donnoient le nom de Cella à des Couvents,) pour des Chanoines réguliers de l'Ordre de S. Augustin, l'une à Alemand. *ibid.* *pag.* 38. 39.

(*a*) On voit ici un trait de la politique des Anglois qui font ériger en Primatie le siége de Dublin, situé dans la province Angloise, afin de causer un schisme dans l'Eglise d'Irlande, en retirant de la jurisdiction d'Ardmach les Eglises du ressort de leur domination.

Colpa, petit bourg sur la mer, à l'embouchure de la riviere de Boyne, au-dessous de la ville de Drogheda, & l'autre à Duleek; ces deux maisons dépendoient, l'une du Prieuré de Lanthon au Comté de Montmoth en Angleterre, & l'autre de celui de Lanthon près de Gloucester.

Edan ô Kelley Evêque de Clogher mourut cette année, & fut enterré dans le Prieuré de sainte Marie, qu'il avoit fondé à Louth en 1148, pour des Chanoines Réguliers, conjointement avec Donat Mac-Carwel Roi d'Ergalie. Ce Prélat fut disciple de S. Malachie, & consacré par ce Saint en 1140, & après avoir gouverné pendant quarante-deux ans le siége de Clogher, il eut pour successeur Malachie Mac-Carwel. Edan fut le Confesseur de Dermod, Roi de la Lagenie : il dota le Monastère de Knock, près de la ville de Louth, autrement nommé le Mont des Apôtres S. Pierre & S. Paul, que Donat avoit fait construire. Ce lieu se nommoit plus anciennement Knock Na-Sengan, c'est-à-dire, le Mont des Fourmis. Philippe Seguin, & après lui Christophe Henriques se trompent en mettant Edan au nombre des Prélats d'Ardmach.

On rapporte aussi à ce tems, la mort de Donald ô Hullucan Archevêque de Cashil, qui fut remplacé par Maurice, que Cambrensis appelle, homme lettré & discret, *Vir literatus & discretus*. Il ne faut pas omettre ici la réponse fine & piquante, quoiqu'indirecte, que Maurice fit à Cambrensis en présence de Girald Légat du Pape, chargé alors de quelque affaire en Irlande, où il fait en même-tems allusion au martyre de S. Thomas de Cantorbery, & aux cruautés exercées depuis dans cette Isle par les Anglois, puisque cet Auteur la juge digne d'être rapportée. Cambrensis reprochoit avec son arrogance ordinaire à ce Prélat, l'indolence du Clergé d'Irlande, leur peu de soin d'instruire le peuple, le dérangement dans les mœurs, qui en étoit l'effet; & en donnoit pour preuve, qu'on n'avoit encore vû personne dans ce Royaume souffrir le martyre pour l'Eglise de Jesus-Christ. « Il est vrai, » replique modestement le Prélat de Cashil, « que » notre nation qu'on veut faire passer pour barbare, grossiere & » même cruelle, a toujours porté honneur & respect aux Ecclé» siastiques; & on n'y a encore vû personne assez impie pour le» ver la main contre les saints du Seigneur. Mais il y a maintenant » parmi nous, des gens qui sçavent faire des martyrs; ainsi l'Ir» lande en aura dorénavant comme les autres nations. » En effet,

Topograp. Hib. *dist. 3. cap. 32.*

cette prédiction ne se vérifia que trop depuis.

An. 1183.

Courcy étant maître de la ville Episcopal de Down, changea la constitution de l'Eglise Cathédrale, en substituant aux Chanoines séculiers qui la desservoient jusqu'alors, des Moines Bénédictins qu'il fit venir de l'Abbaye de S. Werburg de Chester, & leur donna pour Prieur, Guillaume d'Etleshale Moine de leur Congrégation ; il fit changer aussi le titre d'invocation de cette Eglise, qui étoit la Sainte Trinité, pour lui donner celui de S. Patrice, ce qui fut cause, selon l'opinion commune du tems, dit un auteur Anglois, de tous les malheurs arrivés par la suite à ce Seigneur.

War. de Annal. Hib. *cap.* 15.

Malachie Evêque de ce siége, fut bienfaiteur de cette Eglise : il lui donna plusieurs terres en se réservant le titre de Custode ou Abbé, avec la moitié des offrandes des cinq grandes Fêtes de l'année ; sçavoir, Noel, la Purification, la Fête de S. Patrice & celles de Pâques & de la Pentecôte. Cette Eglise fut beaucoup fréquentée, par rapport à la sépulture de S. Patrice, & à la translation qui s'y fit après, des corps de S. Columb & de sainte Brigide.

War. de Præsul. Dunens.

Courcy fit d'autres fondations. On voyoit à Down le Prieuré de Toberglorie, ainsi appellé parce qu'il étoit bâti auprès d'une fontaine de ce nom, fondé par ce Général Anglois pour des Cruciferes, suivant la regle de S. Augustin. Il fonda encore pour des Bénédictins, l'Abbaye de Nedrum, qui dépendoit de celle de sainte Bega dans le pays de Cumberland.

Pendant que Courcy étoit occupé dans l'Ultonie, en faisant tour à tour le brigand & le bigot, la Momonie étoit agitée par de nouveaux troubles. Milo Cogan & Ranulph Fitz-Stephen son gendre, avec cinq Chevaliers, furent tués sur le chemin de Lismore par une troupe commandée par un fameux partisan, nommé Mactire. Cette nouvelle étant répandue dans le pays, Dermol Mac Carty, Roi de Desmond, avec quelques autres Princes de la province, voulant faire quelques efforts pour venger leur liberté, prirent les armes & investirent la ville de Cork, où étoit Robert Fitz-Stephen. Mais un renfort de vingt Chevaliers avec cent hommes, tant cavaliers que fantassins, que Reymond le Gros avoit conduits par mer de Wexford à Cork, & la force de la place, fit manquer le coup & dissipa l'orage qui menaçoit les Anglois. Richard Cogan fut envoyé ensuite en Irlande avec un corps de troupes par le Roi d'Angleterre, pour remplacer Milo son frere,

A la fin de Fevrier, Philippe Barry & Girald son frere, connu sous le nom de Cambrensis, passerent en Irlande avec un renfort, tant pour secourir Fitz-Stephen son oncle, que pour recouvrer la terre d'Olethan, qu'il avoit reçue de la libéralité de Fitz-Stephen, & qui fut usurpée par Ralph son fils.

Keat. hist. d'Ir. *liv.* 2. *pag.* 117.

Hervey, surnommé *de monte Marisco*, on le nommoit en Anglois, Hermon Morty, voulant expier les crimes de sa vie passée, & sur-tout celui qu'il avoit commis de concert avec Guillaume Fitz-Adelm, en pillant les Eglises d'Innis-Catha, dont il s'approprierent les revenus, fonda cette année une Abbaye de Bernardins à Donbrody, autrement Dun-Broith au Comté de Wexford, vers le confluent des rivieres Barrow & Sure; ce Seigneur se fit Moine après dans l'Eglise de Christ à Cantorbery où il fut enterré.

Alemand. *ibid.* *pag.* 177.

On place encore en ce tems, la fondation d'une Abbaye de Bernardins faite à Leix, sur la riviere de Nure, dans cette partie du Comté de la Reine nommée Loise. Cette Abbaye étoit nommée *de Lege Dei*, ou de la Loi de Dieu : elle eut pour fondateur un Seigneur Irlandois de l'ancienne & noble famille des ô Mordhas, en Anglois More, proprietaires depuis plusieurs siécles de cette contrée. Flatzburius place la fondation de cette maison en 1180.

West. Monast. flores hist. *lib.* 2. *ad an.* 1184.

An. 1184.

Stanih. *ibid.* *lib.* 4.

War. de Annal. Hib. *cap.* 16.

Cambrens. Top. Hib. distinc. 2. *cap.* 50.

Stan. *ibid. lib.* 4.

Henri II voulant transferer la Seigneurie d'Irlande à Jean son fils, envoya au commencement du mois d'Août dans cette Isle, Jean Comin Archevêque de Dublin, afin de disposer les esprits pour sa réception. Il révoqua aussi au mois de Septembre suivant Hugue de Lacy, & donna la commission de Justicier à Philippe de Wigorne, qui se rendit en Irlande avec quarante Chevaliers, pour se metre en possession du gouvernement. Ce nouveau Vice-Roi, après avoir réuni au domaine du Roi des droits que Lacy avoit aliénés, marcha le Carême suivant, au commencement du mois de Mars avec une puissante armée jusqu'à Ardmach, il imposa un tribut exorbitant sur le Clergé, qu'il fit payer par exécution militaire. Mais à peine fut-il sorti de la ville, qu'il fut saisi de tranchées & de douleur si aiguës dans les intestins, qu'il fut prêt à rendre l'ame, ce qui fut regardé comme la punition de ses forfaits. Hugue Tirrel fut complice du Vice-Roi dans ses rapines; s'étant retiré à Down avec sa part du butin, il vit périr dans les flammes la nuit suivante, le fruit de ses brigandages, l'hôtellerie où il logeoit, les écuries, les chevaux de ses équipages

pages & une bonne partie de la ville. Il en fut si touché, qu'il fit restituer bien vîte tout ce qui lui restoit des dépouilles des Eglises d'Ardmach. Lacy son ami & son bienfaiteur, étant de retour d'Angleterre quelque temps après, conçut une haine implacable contre lui; il lui fit la guerre, & après plusieurs combats, où il y eut beaucoup de monde de tué, Tirrel fut obligé de plier sous le fer de son rival.

Qu'il est édifiant de voir des ravisseurs d'Eglises & du bien d'autrui, faire des fondations religieuses! Cette dévotion bisarre, fut introduite en Irlande par les Anglois. On voit Philippe de Wigorne, Vice-Roi d'Irlande, qui avoit pillé, il n'y avoit pas long-temps, le Clergé d'Ardmach, fonder un Prieuré pour des Bénédictins à Kilcumin, au Comté de Tipperary, sous l'invocation de S. Jacques & de S. Philippe. Il paroît par l'acte de la fondation, dont on a trouvé l'original dans la Bibliothéque Cottonniene, que ce Seigneur Anglois avoit fait une donation de plusieurs terres qu'il avoit en Irlande, aux Abbés de Glaston en Angleterre, à la charge qu'ils feroient bâtir une maison de leur Ordre à Kilcumin en Irlande, dont il leur avoit donné aussi le terrein; ainsi ce Prieuré dépendoit de cette Abbaye. War. de Antiq. Hib. *cap* 26. Alemand. *ibid.* *pag.* 149.

Vers ce temps, Arthur ô Melaghlin, chef de sa tribus dans la Midie, fut tué par les Anglois; son successeur fut ô Melaghlin Beg, c'est-à-dire, petit; trois Seigneurs Anglois eurent le même sort qu'ô Melaghlin; sçavoir, Robert Barry qui fut tué à Lismore; Reymond fils de Hugue à Lechana; & Cantilon qui perdit la vie à Idrone.

Au mois de Juin, le jour de S. Barnabé, Henri le jeune, fils de Henri II, âgé de vingt-huit ans, mourut au château de Martell en Gascogne, après avoir beaucoup troublé le regne de son pere. Son corps fut porté à Rouen, & inhumé dans la Cathédrale auprès du grand Autel.

Jean Comte de Mortagne, nommé Seigneur d'Irlande, après avoir été créé Chevalier à Windsor par le Roi son pere à l'âge de douze ans, partit au mois d'Avril pour Milford, où une flotte l'attendoit pour le conduire en Irlande (*a*). Il s'embarqua aux Fêtes de Pâques, accompagné de Ralph Glanvill Justicier d'Angleterre, & de Girald Cambrensis son précepteur; il fut suivi An. 1185. Stan. *ibid. lib.* 4. War. de Annal. *cap.* 17.

(*a*) Joannes, junior filius Regis Henrici, factus est Miles à patre, & in Hiberniam missus est. *Westmonast. flores hist. lib.* 2. *ad an.* 1185.

de quatre cens Chevaliers, & de quelques autres troupes, parmi lesquels il y avoit beaucoup de jeunes gens livrés à la débauche, qui avoient toute sa confiance. Aussitôt qu'il fut débarqué à Waterford, les Seigneurs Irlandois des environs, vinrent avec empressement complimenter ce jeune Prince sur son arrivée : les mœurs & les manieres de ces deux peuples étoient bien différentes ; les Irlandois étoient naturellement hospitaliers, familiers & polis envers les étrangers ; mais les Anglois, chez qui ces qualités sont rares, les ayant reçus avec une espece de dedain, ils se retirerent brusquement dans le dessein de se vanger. Les Rois de Cork, de Limerick, de Conacie & autres Princes du pays, furent bientôt informés de ce qui s'étoit passé ; ils virent la nation entiere insultée dans les personnes de ces Seigneurs, & la conduite de ces étrangers fit sentir d'avance ce qu'on devoit en attendre, s'ils devenoient maîtres absolus du pays. Ces réflexions ayant fait cesser pour un temps les querelles particulieres, ils se liguerent ensemble pour la cause commune, & prirent les armes tumultuairement & sans chefs, dans les différens cantons du pays contre les Anglois. Il y eut beaucoup de monde de tué de part & d'autre ; & cette conspiration n'eut d'autre effet que celui de troubler les plaisirs du jeune Prince, plongé jour & nuit dans la débauche avec ses courtisans, & de le dégouter de sa nouvelle dignité de Seigneur d'Irlande. Il prit le parti de retourner en Angleterre, laissant en combustion cette Isle, qu'il avoit trouvée tranquille. Pendant le séjour qu'il fit dans le pays, il fit bâtir trois châteaux, un à Tibract, un à Ardfinan & un troisiéme à Lismore, pour garantir ses sujets Anglois des insultes de leurs ennemis. Le Comte Jean, dit Hoveden, s'appropria l'argent destiné au payement des troupes ; il en dissipa une partie à faire la petite guerre avec les Irlandois, & se trouvant à la fin épuisé, il retourna en Angleterre après avoir mis des garnisons dans les places fortes, & chargé Lacy du gouvernement. L'unique bien qu'on attribue à ce Prince pendant son séjour en Irlande, est la fondation du Prieuré de S. Jean l'Evangeliste pour des Bénédictins à Waterford. Cambrensis son tuteur, & Bertram de Verdon, resterent après lui en Irlande, pour exécuter, dit-on, une commission dont ce Prince les avoit chargé ; mais c'étoit probablement pour ramasser les fables, dont Cambrensis composa son histoire ; quoi qu'il en soit, ce Prince leur assigna quatre Cantreds & demi de terres, dans les territoires d'Uriel & de Luva (Louth)

aux environs de Dundalk, où Verdon fonda quelque temps après le Prieuré de S. Leonard.

Les corps des saints Patrice, Columb & Brigide, ayant été trouvés cette année à Down, Malachie Evêque du lieu, envoya à Rome pour en avertir le Pape Urbain III. Le Saint Pere envoya aussitôt un Légat (apparemment le Cardinal Vivien) en Irlande, qui fit la translation des corps Saints le 5 de Juin.

Usser. in Indice Chron. *ad an.* 1186.

La petite guerre se faisoit toujours entre les Irlandois & les Anglois, dans la partie méridionale de l'Isle : quatre Officiers Anglois avec un détachement de la garnison d'Ardfinan furent passés au fil de l'épée, par un corps commandé par Donald ô Brien, Roi de Limerick. Un autre détachement de la même garnison ayant été pris en maraude du côté de Limerick, eut le même sort.

Trias Thaum. not. 2. 3. in vit. 6. sanct. Pat.

Le Roi d'Angleterre voyant le peu de succès de Jean son fils, dans la conduite des affaires en Irlande, jugea qu'il étoit nécessaire d'employer dans cette Isle les militaires vétérans, qui étoient rompus dans le metier de la guerre, & qui connoissoient le pays; en conséquence il donna l'Hyver suivant, la Vice-Royauté d'Irlande à Jean Courcy. Cet habile Capitaine fit des courses dans les Royaumes de Cork & de Conacie, avec un succès inégal; &quoiqu'il ne fut pas toujours favorisé de la victoire, sa réputation le faisoit redouter.

Cependant ô Connor, surnommé Maonmuighe, fils de Roderick, nourrissoit toujours l'affreux projet de détrôner son pere, malgré une réconciliation récente qu'on avoit ménagée entre eux. Il rassembla ses vassaux & tous ceux qui étoient attachés à ses intérêts; il entra avec eux en ennemi dans la Conacie, où il traita inhumainement les sujets de son pere; mais il fut arrêté dans ses progrès par les forces unies de Roderick son pere, & de Donald ô Brien Roi de Limerick, qui lui livrerent bataille. La victoire des deux Rois mit fin à la révolte, & une solide paix fut conclue entre les deux Princes par la médiation de leurs amis communs.

Roderick ô Connor dégouté du gouvernement par les chagrins & les fatigues qu'il y avoit essuyées, se démit de la Monarchie. Il renvoya aux Princes qui avoient reconnu sa souveraineté, les ôtages qu'il en avoit exigé, abandonna à son fils Conchovar (ô Connor) la couronne chancelante de la Conacie, & se retira dans l'Abbaye de Cong, où il employa le reste de sa vie,

qui fut de treize ans, à se préparer pour l'éternité. Il mourut le 28 de Novembre, âgé de 82 ans. Il fit beaucoup de legs pieux aux Eglises d'Irlande, à celles de Rome & de Jerusalem. Son corps fut transporté de Cong à Cluan Mac-Noisk, & enterré avec pompe dans cette Eglise. Ainsi finit avec ce Prince la Monarchie d'Irlande, qui avoit duré plus de deux mille ans.

Amlave ô Murid, autrement ô Murry, nommé à l'Archevêché d'Ardmach après Mœlisa Mac-Carwel, mort en allant à Rome, suivit de près son prédécesseur, & Tomultach, autrement Thomas ô Connor, lui succéda. Ce dernier avoit déja gouverné le diocèse d'Ardmach, en qualité d'Archevêque, immédiatement après Gilbert, mort en 1180; mais les tumultes de la guerre l'ayant fait abdiquer en 1184, il céda ce siége à Mœlisa Mac-Carwel, & le reprit à la mort d'Amlave. C'étoit un homme noble & prudent, dit l'Auteur des Annales du Monastère de la sainte Vierge près de Dublin : il gouverna ce Diocèse pendant seize ans pour la seconde fois.

Vers ce temps, Dermod Mac-Carty Roi de Desmond, s'étant trop livré à la bonne foi des Anglois, fut sacrifié à leur fureur. Il fut tué avec sa suite par Theobald Walter & les Anglois de Cork, dans une conférence qu'il eut avec eux près de cette ville, pour régler quelques affaires.

Jean Cumin Archevêque de Dublin, assembla le Carême suivant un Concile provincial dans l'Eglise de la Sainte Trinité à Dublin, dont il fit l'ouverture par un sermon sur les Sacremens de l'Eglise. Aubin ô Mulloy, Abbé de l'Abbaye de Baltinglass, & depuis Evêque de Ferns, prêcha le lendemain sur la chasteté des Ecclésiastiques : il déclama fortement contre l'incontinence des Ecclésiastiques qui venoient d'Angleterre & du pays de Galles; & attribua à leur mauvais exemple la corruption qui commençoit à s'introduire parmi le Clergé d'Irlande. Giraldus Cambrensis qui avoit assisté à ce sermon, en fit des reproches à l'Abbé de Baltinglass, ce qui causa des paroles vives entre eux. Cambrensis se rendit bientôt après à son Archidiaconé au pays de Galles, où il acheva sa Topographie & son histoire de la conquête d'Irlande.

An. 1186. War. de Annal. Hib. *cap.* 18. Keat. hist. d'Irl. *liv.* 2.

Hugue de Lacy, Seigneur de la Midie, après avoir persécuté long-temps les Irlandois, & commis les injustices les plus criantes contre les habitans de la Midie, périt misérablement à Dermagh, aujourd'hui Durrogh; ce tyran eut la tête emportée d'un

coup de hache qu'il reçut d'un jeune Seigneur Irlandois déguisé en ouvrier, lorsqu'il faisoit bâtir dans ce lieu un château fort. L'Auteur de cette action, que les uns nomment Malachie Maclair, d'autres Symmachus ô Cahargy, se sauva dans un bois voisin, & on fit main basse sur les autres Anglois de la suite de Lacy. Si on ne peut pas excuser cette action, barbare en elle-même, les circonstances doivent du moins en diminuer l'infamie. Le peuple pour venger les cruautés de ce Seigneur Anglois sur son cadavre en le privant de la sépulture, le tint quelque temps caché, mais il fut découvert en 1195, & enterré avec pompe dans l'Abbaye de Bectif, sur la riviere Boyne, par Matthieu ô Heney Archevêque de Cashil & Légat Apostolique, assisté de Jean Cumin Archevêque de Dublin; sa tête fut portée à Dublin, & enterrée dans l'Abbaye de Thomas Court, avec Rosa de Munemnene sa premiere femme. Lacy laissa deux fils; sçavoir, Gautier son aîné, Seigneur de la Midie, & Hugue devenu après Comte d'Ultonie.

Geofroy, quatriéme fils de Henri II, par Eléonore son épouse, & Duc de Bretagne, mourut le 19 Août, & fut enterré dans le chœur de l'Eglise de Notre Dame de Paris. Il eut de Constance son épouse, fille & héritiere de Conan Comte de Bretagne, deux filles & un fils posthume, nommé Arthur.

Westmonast. flores hist. *lib.* 2. *ad an.* 1186.

Henri II, sur la nouvelle de la mort de Lacy, fit partir Jean son fils avec une armée considérable, pour reprendre le gouvernement de l'Irlande: mais ce Roi ayant appris, pendant que le Prince étoit arrêté à Chester par des vents contraires, que Geofroy étoit mort à Paris, lui envoya ordre de revenir, & chargea Philippe de Wigorne de l'expédition d'Irlande. Il y en a qui prétendent, que Henri lui-même avoit fait le voyage d'Irlande en personne.

La ruine prochaine qui menaçoit l'Irlande par les frequentes irruptions des Anglois, n'étoit pas capable de réunir les esprits, ni de faire cesser les factions qui regnoient chez les Irlandois. Donald fils de Hugue ô Loghlin, Prince de la famille des ô Neills, & Roi de Tiroen, fut déthrôné, & Roderick ô Lachertair élevé au thrône; celui-ci fit des courses l'année suivante, sur les terres de Tirconnel, où il fut tué, après quoi Donald fut rétabli.

On rapporte à cette année la mort de Christian ô Conarchy, ancien Evêque de Lismore, & Légat Apostolique. Il fut en-

terré dans l'Abbaye d'Odorny, où il avoit passé plusieurs années dans la retraite, après avoir renoncé aux grandeurs du monde.

Cette année est encore remarquable, par la mort d'une femme illustre; c'est Matilde, fille de Henri I Roi d'Angleterre, femme de Henri IV Empereur d'Allemagne, & mere de Henri II. Elle fut fille de Roi, femme d'Empereur & mere de Roi, sans avoir jamais été Reine. Elle mourut comme son pere à Rouen en Normandie, & fut enterrée dans l'Abbaye du Bec. D'autres lui donnent pour lieu de sépulture l'Abbaye de Reading en Angleterre, où on voit l'épitaphe suivante, qui mérite d'être rapportée.

Matth. Paris, ad an. 1196. pag. 99.

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici, filia, sponsa, parens.

An. 1187. Le Pape Urbain III envoya en Angleterre à la sollicitation de Henri II, le Cardinal Octavien, & Hugue de Nunant Evêque de Coventry, & Lichfield en qualité de Légats, pour faire la cérémonie du couronnement de Jean son fils, pour le Royaume d'Irlande. Mais cette cérémonie fut suspendue, dit Hoveden, à cause des affaires de Henri, qui mena avec lui en Normandie les deux Légats, pour assister à la conférence qu'il alloit tenir avec Philippe Auguste au sujet de la paix.

An. 1188. War. de Annal. Hib. cap. 20.

Le Vice-Roi d'Irlande de concert avec Conchovar ô Dermod, porta la guerre dans la Conacie. S'étant avancé jusqu'à Esadar, il y campa : son dessein étoit d'aller ravager le pays de Tirconnel : mais ayant appris que Flahertach ô Maolduin marchoit avec une armée de ce côté-là, il ne jugea pas à propos d'avancer ; & après avoir mis le feu à Esadar, il rentra dans la Conacie, où il rencontra les forces unies de Conchovar Maonmuighe Roi de cette province, & de Donald ô Brien Roi de Limerick. Il leur livra une bataille qui lui fut funeste : il y perdit l'élite de son armée, avec seize personnes de la premiere qualité, & le reste fut mis en déroute. Vers ce temps, Roderick ô Gavanan, Roi de Tirconnel, fut tué avec son frere, & quelque gens de sa suite, près le pont de Sligoe par Flahertach ô Maolduin.

Les Annales d'Ultonie rapportent à cette année, un combat sanglant, entre Donald fils de Hugue ô Loghlin Roi de Tiroen, & les Anglois de la garnison du château de Moycava, autrement Cavan-ne-Cran. Cette action fut très-vive, & la victoire long-

temps disputée ; mais elle fut remportée par Donald aux dépens de sa vie. Le corps de ce Prince célébre, fut transféré à Ardmach, & enterré avec pompe.

Alured le Palmer, de race Danoise, fonda dans ce temps à Dublin hors la porte neuve, le Prieuré de S. Jean-Baptiste, & en fut le premier Prieur. Cette maison fut dotée après, & convertie en hôpital avec cent cinquante-cinq places pour des malades, sans parler des Chapelains, & autres personnes nécessaires pour en avoir soin. Elle fut possédée dans les derniers temps par des Hermites de S. Augustin. War. de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Courcy ayanr supprimé l'Abbaye de Carick, fondée près le pont de Saint Finn par Magnal Mac-Eulof, un des Rois d'Ultonie, en appliqua les revenus à une nouvelle Maison qu'il fonda à Inis, sous l'invocation de la sainte Vierge, & qu'il peupla de Moines de l'Ordre de Cîteaux, tirés de l'Abbaye de Furnes en Angleterre. C'étoit la politique des Anglois d'intéresser les Moines au succès de leurs armes. Un de ces Moines nommé Jocelin, écrivit à la sollicitation de Tomultach ô Connor Archevêque d'Ardmach, de Malachie Evêque de Down & de Courcy, la vie de S. Patrice. Vers ce temps, mourut Martan ô Broley fameux professeur de l'Université d'Ardmach ; il est beaucoup célébré dans les Annales d'Ultonie, pour son érudition.

Les Princes de cette Isle, voulant faire quelque effort pour se délivrer de l'esclavage, & ne voyant pas d'autre reméde à leurs maux, que leur union sous un même chef, proposerent à ô Connor Maonmuighe la souveraineté ; les Princes ligués furent, Donald ô Brien Roi de Limerick, Roderick fils de Dunsleve Roi d'Ullah, Donald Mac-Carty Roi de Desmond, ô Melaghlin, surnommé Beag, c'est-à-dire petit, Roi de la Midie, & ô Rourke Roi de Brefny & de Conmacne ; mais cette association n'eut pas d'effet à cause de la mort d'ô Connor, arrivée par accident à Dun-Leoga dans la contrée d'Hymaine où il tenoit sa Cour. Il laissa un fils nommé Cahal-Carrach.

Jean Courcy accoutumé à vivre de rapines, comme la plupart de ses compatriotes en Irlande, ravagea les environs d'Ullah (le Comté de Down) sans épargner Ardmach. Il récompensa généreusement les complices de ses brigandages, qui furent, les Audleys, les Gernons, les Clintons, les Russels, les Savages, les Whités, les Mandevils, les Jordans, les Stantons, les Poërs qui avoient suivi sa fortune, & à qui il donna des terres & des An. 1189. War. de Annal. Hib. *cap.* 21.

Seigneuries qui ne lui appartenoient pas. Il est aisé d'être généreux au dépens des autres.

Pendant que Courcy faisoit des expéditions militaires en Ultonie, Roger Poer, homme d'extraction noble, & brave, fut égorgé avec la garnison dans le château de Dangisdrony, au territoire d'Offory, qui fut pris d'assaut par les Irlandois. Ils réduisirent aussi le château de Lismore; mais ne voyant pas de possibilité de le soutenir contre les Anglois, ils prirent le parti de le démolir.

Murchard Mac-Carwel Roi d'Ergail, se voyant prêt à mourir, se retira dans l'Abbaye de Mellifont, où il fut enterré auprès de Donat son pere, qui en fut le fondateur. Voilà une foible ébauche de ce qui s'étoit passé depuis la premiere descente des Anglois en Irlande sous Henri II, jusqu'à la mort de ce Prince, arrivée le 6 Juillet dans son château de Chinon en Normandie. Son corps fut enterré avec pompe dans le Monastère de Font Everard, dont il avoit été fondateur (*a*). Il y avoit long-temps qu'il languissoit, accablé de tristesse & de chagrin; mais la liste que Philippe Auguste lui envoya de ceux qui conspiroient contre lui, du nombre desquels étoit Jean son fils, lui porta le coup de la mort.

Baker Chron. d'Angl. à l'année 1189.

Voici la cérémonie qu'on observa, selon Baker, à ses obséques: « Il étoit revétu de ses robes royales, la couronne en tête, des » gants blancs à ses mains, des bottines avec des éperons d'or à » ses jambes, une bague de prix à son doigt, le sceptre à la main, » l'épée au côté & le visage découvert. »

» Comme on portoit le corps en terre, son fils Richard s'en » étant approché avec empressement pour le voir, le cadavre » rendit du sang en abondance par le nez. Quoique ce fait, » dit encore notre auteur, » ne fut pas une preuve de l'innocence de » Richard, le torrent de larmes qu'il versa dans cette occasion, » étoit un signe de repentir. » Baker parle enfin d'une Princesse de la Maison d'Anjou, de qui Henri tiroit son origine, qui fut soupçonnée de sortilege, & qui s'envola par les fenêtres de l'Eglise, lorsqu'on voulut lui faire recevoir la sainte Eucharistie,

(*a*) Eodem anno Rex Anglorum Henricus in abyssum tristitiæ absorptus, maledicens diei in qua natus fuerat & genituræ suæ, apud Chinonem, pridie Nonas Julii, diem clausit extremum, & sepultus est apud Fontem Ebrardi. *Westmonast. flores hist. lib. 2. ad an.* 1189.

sans

sans qu'on eut jamais pu sçavoir ce qu'elle étoit devenue. Ce trait, dit-il, rapporté par tous les écrivains, a pu avoir donné occasion à Heraclius Patriarche de Jerusalem, qui sollicitoit du secours auprès de Henri contre Saladin, de prédire à ce Roi beaucoup de malheurs, & d'annoncer à ses enfans qu'ils retourneroient au diable dont ils étoient sortis. Mais, ajoute-t-il avec raison, les historiens eussent mieux fait de passer ces traits sous silence.

J'ai déja parlé des mœurs de ce Prince. Je laisse aux écrivains Anglois à en faire le panegyrique. Un flatteur a fait le vers suivant, qui est assez beau en lui-même, & très-glorieux à la mémoire de ce Prince, & de son successeur Richard.

Mira canam, Sol occubuit, Nox nulla secuta est.

Jean Comin Archevêque de Dublin, Aubin ô Mulloy Evêque de Ferns & Concort Evêque d'Enaghdun, assisterent au couronnement de Richard, surnommé cœur de Lion, qui se fit le 3 de Septembre suivant à Westminster, par Baldwin Archevêque de Cantorbery. Jean son frere Comte de Mortagne, se contenta de la Seigneurie d'Irlande. On rapporte à ce temps le mariage de Guillaume Marshal, avec Isabelle fille du Comte Strongbow. Il eut par cette alliance de vastes possessions dans la Lagenie, avec le titre de Comte de Pembroke.

CHAPITRE II.

An. 1190.

AUssitôt que Richard I, surnommé cœur de Lion, fut couronné Roi d'Angleterre, il résolut de faire une expédition à la Terre-Sainte. On prétend que son motif étoit l'expiation du crime de rébellion dont il se sentit coupable envers son pere. Il partit avec une puissante armée pour la Palestine, où il arriva l'année suivante. Il ne donna pas d'ordre touchant le gouvernement d'Irlande. Il ne croyoit pas apparemment que les affaires de cette Isle dussent le regarder, puisque Henri II en avoit donné la souveraineté à Jean son frere. Il députa cependant vers le Pape Clement III, & lui demanda pour Guillaume de Long-Champs Evêque d'Ely, la qualité de Légat dans les Etats Britanniques, & dans cette partie de l'Irlande, qui obéissoit à Jean

ſon frere. Il paroît par le reſcrit du Pape, rapporté dans l'hiſtoire de Matthieu Paris (*a*), que les Anglois ne poſſédoient alors qu'une petite portion de l'Irlande. On ne trouve pas en effet que ce Légat ait mis le pied dans cette Iſle, ni réglé aucune affaire qui la concernât.

Les ô Connors avoient conſervé encore une idée de ſouveraineté dans la Conacie. Cahal-Carrach fils d'ô Connor Maonmuighe, ſuccéda à ſon pere ; mais il trouva un rival redoutable dans la perſonne de Cahal-Crovedarg, frere de Roderick le Monarque. Ces Princes, dont l'un étoit grand-oncle de l'autre, avoient chacun des partiſans pour ſoutenir leurs prétentions, & la province ſouffrit beaucoup de leur diſcorde : ils chercherent même des alliés parmi les Anglois. Guillaume Fitz-Adelm ſe déclara pour Cahal-Carrach, & Crovedarg fut ſoutenu par Jean de Courcy. Après beaucoup d'hoſtilités commiſes de part & d'autres, on en vint à une action déciſive. Les deux armées étoient compoſées d'Irlandois & d'Anglois, qui firent des prodiges de valeur des deux côtés, & la victoire fut long-temps diſputée ; mais les troupes de Cahal-Carrach ayant commencé à plier, furent miſes en déroute. Ce Prince avec pluſieurs Nobles de la province furent trouvés parmi les morts, & Fitz-Adelm reprit le chemin de Limerick avec ce qui lui étoit reſté de troupes. Cahal-Crovedarg fit enſuite le ſiége d'un château fort, que Fitz-Adelm avoit fait bâtir à Mileach ô Madden, au territoire de Siolanamchad, pour faciliter ſa retraite en cas de beſoin ; la garniſon qui étoit Angloiſe, ne ſe ſentant pas en état de défendre la place, & craignant l'exécution militaire en cas de réſiſtance, ſe retira la nuit, & le Prince victorieux fit raſer le château avec toutes ſes fortifications.

Keating. hiſt. d'Irlande *liv.* 2.

Cahal-Crovedarg fonda en action de grace une Abbaye de Bernardins, nommée *de colle victoriæ*, ou mont de la victoire, dans le lieu où il avoit remporté cette victoire, nommé Knoc-Moy,

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alem. hiſt. Monaſt. d'Irland. *pag.* 189.

(*a*) Rex Anglorum Richardus, cum Nuntiis Willielmum Elienſem Epiſcopum ad Papam Clementem deſtinavit : à quo reſcriptum hujuſmodi impetravit.

Clemens Epiſcopus &c. juxta commendabile deſiderium chariſſimi in Domino filii noſtri Richardi illuſtris Anglorum Regis, fraternitati tuæ legationis Officium in tota Anglia & Wallia, tam per Cantuarienſem, quam per Eboracenſem Archiepiſcopatum ; & in illis Hiberniæ partibus, in quibus nobilis vir Joannes Comes Moretonii, frater ipſius Regis poteſtatem habet & dominium : authoritate Apoſtolicâ duximus committendum. Datum Nonis Junii, Pontificatûs noſtri anno tertio. *Matth. Paris Angl. Hiſt. maj. ad an.* 1188. *pag.* 110.

au Comté de Gallway. Cette maison étoit fille de l'Abbaye de Boyle, de la ligne de Clairvaux. Jungelin en met la fondation en 1190, d'autres croyent qu'elle n'a été fondée qu'en 1200: quoi qu'il en soit, Crovedarg se voyant quelques années après à la fin de sa carriere, prit l'habit dans cette maison, où il fut enterré, après avoir gouverné la province en qualité de chef des Hy-Brunes & de Clan-Murray. Les descendans de ce vaillant Prince ne prirent jamais de titres d'honneur des Rois d'Angleterre, titres que la plupart des anciennes familles Irlandoises méprisoient alors, & regardoient comme des marques de servitude. Le nom d'*ô Connor-Don*, que le chef de cette tribu portoit, ainsi que celui des autres chefs des grandes Maisons, étoit bien plus glorieux, selon le génie & les mœurs de la Nation, que le titre de Comte ou Marquis. Le chef de cette illustre maison d'ô Connor est aujourd'hui Daniel fils d'André ô Connor de Ballintobber, qui posséde encore dans la Conacie une petite portion des vastes possessions de ses ancêtres.

Wareus place ici la fondation d'un Prieuré, du titre de sainte Marie, faite à Kenlise, au Comté de Kilkenny, par Galfridus Sénéchal de la Lagenie, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin. Mais dans les additions faites au *Monasticum Anglicanum* de Dugdale & Dodswort, cette fondation est placée plutôt, c'est-à-dire, en 1183, sous le regne de Henri II. De Antiq. Hib. cap. 26.

A Navan, ville considérable de la Midie, au confluent des rivieres Boyne & Blackwater, il y a eu une Abbaye fondée, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, par Jocelin Nangle (*de Angulo*) Seigneur Anglois établi dans cette contrée. Alemand. hist. Monast. d'Irland. pag. 32.

On trouve dans les fauxbourgs de la ville de Wexford le Prieuré des saints Pierre & Paul, nommé de Selsker, fondé dans ce siécle, pour des Chanoines réguliers de l'Ordre de S. Augustin par les Roches Seigneurs de Fermoy.

Jean Comin Archevêque de Dublin, étoit occupé à décorer les Eglises de cette ville: il fit réparer la Cathédrale, nommée l'Eglise de Christ; il fit rebâtir de fond en comble l'Eglise de S. Patrice qui tomboit en ruine, où il fonda treize Prébendes: ce nombre fut augmenté après jusqu'à celui de vingt-deux. Il fonda aussi dans cette ville une Abbaye de Religieuses, nommée *de gratia Dei*, de la grace de Dieu, pour des Chanoinesses régulieres de S. Augustin. Alem. hist. Monast. d'Ir. p. 341.

Il y avoit du temps que la guerre duroit entre les ô Briens de An. 1191.

Thuomond, & les Mac-Cartys de Desmond : la paix fut enfin conclue entre ces deux septs ; mais elle ne fut pas de longue durée. Le Ciel sembloit être mécontent de la discorde de ces peuples, dans des circonstances que leur union étoit si nécessaire à la défense de la patrie. La Momonie fut affligée en ce temps par des tempêtes & des ouragans, qui renverserent un grand nombre de maisons & d'Eglises, & firent périr beaucoup de monde.

On célébra en ce temps dans le Monastère de Clairvaux en France, la Fête de la translation des reliques de S. Malachie Archevêque d'Ardmach : on les transféra ensuite à l'Abbaye de Mellifont en Irlande, & on en distribua des parcelles dans les différentes maisons de l'Ordre de Citeaux.

An. 1192. Matthieu ó Heney Archevêque de Cashil, ayant été nommé Légat d'Irlande, par le Pape Celestin III, convoqua un Concile à Dublin ; mais on ne sçait rien de ce qui s'y étoit passé : on sçait seulement, que la ville avoit beaucoup souffert en ce temps par le feu.

Pendant qu'une partie des Anglois étoit occupée à bâtir les châteaux de Ballinorcher & Kil ixi, dans la West Midie, & celui de Kilkenny dans la Lagenie, une autre partie fut totalement défaite à Dunlus-ô Fegerté par Donald ó Brien Roi de Limerick ; ensuite de quoi, les Anglois pour venger cette injure, assemblerent leurs forces, & pillerent la contrée de Thuomond.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. On fonda en ce temps une Abbaye de Bénédictins à Glascarrig au Comté de Wexford, une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux à Ballimore dans la West-Midie, & une autre dans la ville de Down.

Alem. hist. Monast. d'Irl. Il y a eu deux Prieurés de l'Ordre de Sainte-Croix, l'un près de la ville de Trim, dans la Midie orientale ; & l'autre à Kells, dans la même contrée ; le premier fut fondé par un Evêque de Midie, & le dernier, par Gautier de Lacy.

Richard Roi d'Angleterre, que nous avons laissé en Asie, voulant revenir en Europe, fit naufrage dans la mer Adriatique. Pour retourner en Angleterre, il prit le chemin d'Allemagne, dans l'espérance de pouvoir cacher sa marche ; mais il eut le malheur de tomber entre les mains de Leopold, Marquis d'Autriche. Ce Prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au siége d'Acre, en arrachant l'étendart qu'il avoit arboré sur le haut d'une tour pour y planter le sien. Il vendit Richard à

l'Empereur Henri VI, qui le retint prisonnier pendant quinze mois. Jean son frere Seigneur d'Irlande, voulant profiter de l'occasion, & à l'instigation, dit Wareus, de Philippe Auguste, fit quelques démarches pour envahir la couronne d'Angleterre ; mais se défiant du succès, il se contenta de fortifier quelques châteaux en Angleterre, après quoi il se rendit auprès de Philippe Auguste, alors en Normandie, qui le reçut avec honneur.

Annal. Hib. *ad an.* 1193.

Richard étant sorti de sa captivité, revint en Angleterre, où il fut reçu avec des acclamations de joie ; il passa ensuite en Normandie, pour s'opposer aux progrès de Philippe. Jean son frere l'ayant suivi dans cette province, lui demanda pardon de sa faute de la maniere la plus humble, en lui promettant fidélité pour l'avenir. Richard à la sollicitation d'Eleonor sa mere, lui pardonna, en lui disant : « Je souhaite que je puisse oublier » votre faute, & qu'il n'y ait que vous pour en conserver le » souvenir. »

Westmonast. flores hist. *lib.* 2. *ad an.* 1192.
Walsing. Ypodig. Neust. *ad an.* 1193. & 1194.
Bak. Chron. d'Angl. au regne de Richard.

An. 1193.

En Irlande, les ô Briens étant encore ennemis des Mac-Cartys, le Roi de Limerick consentit à la construction du château de Briginis dans le pays de Thuomond, pour proteger les courses que les Anglois faisoient dans le Desmond. Ces étrangers continuoient toujours leurs brigandages ; rien n'étoit sacré : Gilbert de Nangle pilla l'Isle d'Inisclogran dans le Lac Rée, sans épargner l'Abbaye, pendant qu'Africa épouse de Jean de Courcy, fondoit en Ultonie l'Abbaye de Notre-Dame de Leigh ou *de jugo Dei*, qui lui servit après de lieu de sépulture. On place ici la mort de Derforguill, femme de Tigernach ô Rourke, qui attira à sa nation par ses débauches, des maux irréparables. Elle fut enfermée d'abord par ordre de Roderick ô Connor, dans l'Abbaye de sainte Brigide à Kildare, d'où elle fut transférée à l'Abbaye de Mellifont où elle mourut.

An. 1194.

L'année suivante fut bien plus mémorable par rapport à la mort de Donald ô Brien Roi de Limerick ; ce Prince n'étoit pas moins religieux que belliqueux : il fonda un grand nombre de Monastères, il fit aussi des efforts pour secouer le joug Anglois ; mais il n'étoit plus temps, sa premiere faute étoit irréparable : au lieu de s'unir aux autres Princes de l'Isle pour la cause commune, il avoit été un des premiers qui se fut soumis à Henri II, sans essayer le plus léger combat, & il donna par-là le temps aux Anglois de prendre racine dans le pays. Quoiqu'il fut le dernier Roi de Limerick, il fut remplacé dans le gouvernement de cette

contrée par Donogh Cairbreach son fils; Mortough son second fils, eut les yeux crevé par les Anglois.

An. 1195. Les affaires des Anglois étoient en assez mauvais état en Irlande; après avoir été battus en plusieurs rencontres, ils furent chassés de Limerick par Donald Mac-Carty : les Irlandois sçavoient gagner des victoires sur eux, mais ils n'avoient pas l'art d'en profiter; la supériorité de leurs armes étoit bientôt contre-balancée par les ruses de guerre que les Anglois employoient à propos contre eux, & les secours que ces étrangers recevoient continuellement d'Angleterre. On a vû arriver cette année sur les côtes de la Momonie, Philippe de Wigorne avec un renfort considérable, qui rétablit leurs affaires. En Ultonie Roderick fils de Dunleve, avec un corps de troupes composé d'Anglois & d'Irlandois, fit des courses dans le Tirone; mais il fut repoussé, & attaqué dans sa retraite à Ardmach par Murtough ô Loghlin Prince de Tirone, qui tailla en piéces une partie considérable de son armée. Le Prince de Tirone, célébre dans les histoires du pays, fut tué quelque temps après par Donough Mac-Bloschy ô Cahan, & son corps fut enterré avec distinction à Derry.

War. de Antiq. Alemand. hist. Monast. d'Irland. pag. 349. Le Pape Celestin III confirma en ce temps, la fondation d'un Monastère pour des Religieuses Augustines, faite à Termonfechan dans la contrée de Louth, par les Mac-Mahons Seigneurs du pays.

An. 1196. Courcy ayant pris le château de Kilsandall, y mit garnison sous les ordres d'un nommé Russel: ce commandant voulant tenter fortune, fit des courses avec sa garnison dans la contrée de Tirconnel, d'où il emmena un butin considérable; mais il fut attaqué en chemin, & tué avec plusieurs des siens par Flahertach ô Maolduin Prince de Tirconnel.

Dans la Momonie, Donald Mac-Carty passa au fil de l'épée la garnison Angloise d'Imacalle, & fit raser le château; il traita de même la garnison de Kilfeacle, & pilla le château. Pour arrêter les entreprises de Mac-Carty, les Anglois firent marcher contre lui une armée composée des garnisons de Cork & autres places, mais sans en venir aux mains. On fit une tréve, & les hostilités cesserent pour quelque temps.

Gilbert de Nangle, homme puissant dans la Midie, s'étant mis à la tête d'un corps de troupes, ravagea cruellement les pays circonvoisins; mais se voyant menacé par Hamon de Valoines,

qui avoit ſuccédé à Pierre Pippard, en qualité de Juſticier d'Irlande, il mit bas les armes, & prit la fuite, après quoi l'on ſe ſaiſit de ſes châteaux, & l'on confiſqua ſes terres.

Il arriva une vive conteſtation entre Jean Comin Archevêque de Dublin, & Hamon de Valoines, & autres Miniſtres de Jean Seigneur d'Irlande, qui empiétoient ſur les priviléges de ſon Egliſe : le Prélat les excommunia & paſſa enſuite en Angleterre, où il ſe plaignit inutilement des injuſtices de ces Miniſtres. On a trouvé depuis dans les regiſtres de cette Egliſe, que Hamon avoit donné aux ſucceſſeurs de Comin, vingt Carucates ou quartiers de terres en dédommagement du tort qu'il avoit fait à l'Egliſe de Dublin. An. 1197.

Jean de Courcy exerçoit toujours ſa tyrannie en Ultonie ; il fit porter à tout le public, le crime d'un particulier, en faiſant maſſacrer une infinité d'innocens, pour venger la mort de Jordan ſon frere, qui fut tué par ſon domeſtique ; il ravagea le pays de Tyrconnel, d'où il emmena un butin conſidérable, après avoir tué ô Dogherty, devenu Prince de cette contrée, après la mort de Flahertach ô Maolduin. Ce dernier, homme célébre parmi les Irlandois pour ſes exploits militaires & ſes autres vertus, mourut à Innis-Samer le 10 Fevrier, après une longue maladie, & fut enterré avec pompe à Drum-Tuama.

Hamon de Valoines, Juſticier d'Irlande, fut enfin révoqué ; il eut pour ſucceſſeur dans cette commiſſion Meyler Fitz-Henri, homme renommé dans l'hiſtoire pour ſes exploits contre les Irlandois. An. 1198.

Les Anglois firent bâtir cette année le château d'Ard Patrick dans la Momonie, & l'année ſuivante celui d'Aſtretin dans la même province.

Richard I ne ſurvécut à ſa captivité que cinq ou ſix ans, il fut preſque toujours en guerre avec Philippe Auguſte. Il ſe fit pluſieurs tréves entre eux. Richard fut à la fin bleſſé au bras d'un coup de fleche par Bertram de Gerdon, nommé autrement Pierre Baſile, lorſqu'il vouloit entrer de force dans le château de Chalus près de Limoge. Sa bleſſure étant devenue mortelle par l'ignorance du Chirurgien qui le panſoit, il en mourut au bout de quelques jours. Son corps fut enterré à Fonteveraud auprès de celui de ſon pere, & ſon cœur à Rouen, en reconnoiſſance de l'amour que cette ville lui avoit toujours témoigné.

Weſtmonaſt. flores hiſt. *lib.* 2. *ad an.* 1199. Matth. Paris Angl. Hiſt major vit. Richard. Baker Chronique d'Angl. au regne de Rich. I.

Jean Comte de Mortagne, Seigneur d'Irlande, qui vouloit

Weſtmonaſt. *ibid. ad an.* 1202.

usurper la couronne d'Angleterre du vivant de son frere, ne manqua pas de faire valoir ses prétentions après sa mort, au préjudice de son neveu Arthur, fils de Geofroy de Bretagne son frere aîné. Arthur prend les armes, il est protégé par Philippe Auguste; mais Jean sans terre le fait prisonnier à Mirabel dans le Poitou, d'où il l'envoie, sous bonne garde, à Falaise, & delà à Rouen, où il le fait mourir, & par ce moyen il réunit sous sa domination les pays héréditaires de sa famille dans le continent avec le Royaume d'Angleterre.

Matth. Paris, Angli. hist. major. *ad an.* 1202. Bak. Chronog. d'Angl. au regne de Jean I.

An. 1199.

Les Anglois continuoient toujours leurs hostilités en Irlande. Jean Courcy envoya cette année dans le Tyrone un corps de troupes qui ravagea ce pays, & emmena beaucoup de troupeaux. Ils ne furent pas si heureux dans une seconde entreprise. Hugue ô Neill Prince de cette contrée, marcha à leur rencontre & les défit à Donagh-More. En même-temps les Anglois de la Momonie dévasterent la contrée de Desmond, depuis le Shannon jusqu'à la mer orientale. Richard Tuite fit construire aussi en ce temps un château fort à Granard, dans le territoire d'Aumale, Comté de Longford, pour arrêter les ô Reillys & autres Irlandois, qui faisoient la petite guerre aux Anglois établis dans ces quartiers.

Alemand. Hist. monast. d'Irl. *p.* 193.

L'Abbaye de Comerer, autrement Comber, au Comté de Down, fut fondée cette année pour des Moines de l'Ordre de Cîteaux, par les Whites établis dans ce pays. Cette Abbaye peu considérable, étoit fille de celle de Blancheland, dans le pays de Galles, d'où elle avoit tiré ses premiers Moines.

Baker Chron. d'Angl. au regne de Jean I. War. de Annal. Hib. *ad an.* 1200.

Le Roi Jean ne fut pas moins avare que son pere: il tiroit de l'argent de tous côtés, & on peut dire que son regne étoit une taxe continuelle. Il vendit, dit Hoveden, à Guillaume, neveu de Philippe de Braos, pour quatre mille marcs d'argent, les terres des ô Carrols, des ô Kennedys, des ô Meaghers, des ô Fogartys, des ô Ryans, des ô Hiffernans & autres, que Henri son pere avoit données à Philippe de Worcester, & à Theobald Fitz-Walter. Mais Worcester qui étoit alors en Angleterre, repassa en Irlande par le chemin de l'Ecosse, & reprit ses terres à force ouverte. Fitz-Walter avec le secours de Hubert son frere, Archevêque de Cantorbery, composa avec de Braos pour ses terres moyennant cinq cens marcs. Ces terres étoient Truoheked, Eile-y-Carrol, Eile-y-Ogarthi, Orwon, Areth & Owny, Owny Hokathelan, & Owny Hoiffernan. Guillaume de Braos céda ces

Carte introduc. à la vie du Duc d'Ormond. *vol.* 1. *pag.* 18.

terres

terres à Fitz-Walter, par une Chartre datée de Lincoln en présence du Roi. Henri II avoit déja donné à Théobald Fitz-Walter, la charge de grand Bouteiller héréditaire d'Irlande, d'où dérive le nom Butler, que les descendans de ce Seigneur avoient pris par la suite.

Guillaume Maréchal Comte de Pembroke, s'étant trouvé en danger de faire naufrage dans son passage d'Angleterre en Irlande, fit vœu de faire bâtir une maison Religieuse. Il fonda en conséquence cette année, l'Abbaye nommée du petit Tinterne en Irlande, dans un bourg de ce nom, sur la côte du Comté de Wexford; cette Abbaye fut nommée du petit Tinterne pour la distinguer de celle du grand Tinterne de l'Ordre de Cîteaux au pays de Galles, dont elle étoit fille. Ce Seigneur fonda encore deux maisons Religieuses, l'une à Kilrush au Comté de Kildare, pour des Chanoines réguliers : l'autre à Wexford pour des Hospitaliers de S. Jean-Baptiste de Jerusalem, & de sainte Brigide. Outre cette derniere maison qui étoit le grand Prieuré, l'Ordre de Malthe avoit encore en Irlande neuf Préceptories ou Commanderies, avant la suppression des Templiers.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Alemand. hist. Monast. d'Irland. *pag.* 24. & 124.

On rapporte à ce temps la fondation des deux Abbayes, sous l'invocation de la Sainte Vierge, faite par Donat fils de Donald ô Brien Roi de Limerick; la premiere est celle de Corcumroe, ou *de petra fertili*, au Comté de Clare, de l'Ordre de Cîteaux; la seconde est celle de Kilcoul ou de *Arvicampo*, au Comté de Tipperary, fille de l'Abbaye de Jeripont.

On trouve dans ce temps, la fondation de deux Monastères de Religieuses, l'un à Kilcreunata au Comté de Gallway, nommé *de Casta Sylva*, fondé par Cahal ô Connor, surnommé Crovderg pour des Bénédictins; l'autre à Granay Comté de Kildare, fondé par Gautier de Ridelsford, Seigneur Anglois, pour des Augustines. Ce Monastère est peut-être le même que Grane Prieuré de Bénédictines au même Comté, fondé par le même Seigneur, dont les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, rapportent l'acte de fondation inseré dans une Bulle de confirmation du Pape innocent III, de l'an 1207, par lequel il paroît que ce Seigneur Anglois, fondateur & Baron de Bré, Seigneur de Tristeldermot & autres lieux, donna à ce Monastère les terres de Grane, de Dolke, &c.

War de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Alemand. hist. Monast. d'Irland. *pag.* 347.

Ann. 1200.

A Nenagh au Comté de Tipperary, il y a eu un Prieuré ou Hopital nommé Teach-Eon, sous l'invocation de S. Jean-Baptiste,

War. de Antiq. *ibid.*

Alemand. hist. Monast. d Irland. *pag.* 65.

fondé par Theobald Walter chef des Butlers. Il y a eu à Athassel, petite ville du même Comté, le Prieuré de S. Edmond, Roi & martyr, fondé pour des Chanoines réguliers en 1200, par Guillaume de Burgo, de qui descendent les Burkes.

War. de Antiq. *ibid.* Alemand. *ibid.* *pag.* 179.

A Kilbeggain dans la West-Midie, il y avoit un Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, nommée fleuve Dieu, *de flumine Dei*, fondée par les Daltons, Barons de Rathcomire. Elle étoit fille de l'Abbaye de Mellifont, car les premiers Moines en furent tirés.

Il y avoit encore à Tristernach dans la West-Midie, un Prieuré de Chanoines réguliers de S. Augustin, du titre de Sainte Marie, fondé en ce temps par Geoffroy de Constantin, Seigneur Anglois: Dugdale & Dodsfwort en rapportent l'acte de fondation dans les additions au *Monasticum Anglicanum.*

Dans un fauxbourg de la ville de Wexford, le Prieuré de S. Pierre & de S. Paul, fut fondé pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, par les Roches Seigneurs de Fermoy. Il y a eu aussi à Naas au Comté de Kildare, un Prieuré du même Ordre, du titre de S. Jean-Baptiste, fondé par un Baron de Naas.

An. 1201. War. de Archiepisc. Ardmach.

L'Eglise d'Irlande perdit en ce temps deux célébres Prélats; sçavoir, Thomas ô Connor Archevêque d'Ardmach, homme noble & vertueux, qui fut enterré dans l'Abbaye de Mellifont. Les Anglois voulant se rendre maîtres du siége vacant par la mort de Thomas, le Roi d'Angleterre y nomma Humfred de Tikhull; mais il fut prévenu par le Pape qui en donna la collation à Eugène Mac-Gillevider Irlandois de nation. C'étoit un homme d'une grande vertu, *vir magnæ honestatis & vitæ laudabilis*: il mourut en 1216 à Rome, après avoir assisté au quatriéme Concile de Latran.

War. de Archiepisc. Tuamens.

Catholic ô Dubhay Archevêque de Tuam, homme grave & docte, qui avoit négocié la paix entre Roderick ó Connor & Henri II, & l'un des six Prélats Irlandois, qui avoient assisté au troisiéme Concile de Latran, mourut cette année à Cong dans un âge avancé; il fut enterré dans le Monastère des Chanoines réguliers de S. Augustin. Il eut pour successeur Felix ô Ruadan.

Stanihurst. de reb. in Hib. gest. *pag.* 212.

Il y avoit toujours une jalousie & une inimitié secrette entre les Lacys & Jean de Courcy, qui éclata au commencement du regne de Jean. Ce Roi étoit détesté des honnêtes gens, non-seulement pour avoir enlevé la couronne à Arthur, qui en étoit

l'héritier légitime ; mais encore pour avoir trempé inhumainement ses mains dans le sang de ce Prince innocent. Tout le monde en étoit indigné, & en parloit librement, sur-tout Jean de Courcy Comte d'Ultonie, homme violent & emporté : non content de détester une action si horrible, il s'abandonnoit à des imprécations dont son Roi fut bientôt informé. Le Prince, pour punir cette licence de Courcy, envoya ordre à Hugue de Lacy qu'il venoit de nommer Justicier d'Irlande, de le faire arrêter, & de le conduire dans les fers en Angleterre. Lacy flatté d'un ordre si conforme aux sentimens de son cœur, sans perdre de temps mit tout en œuvre pour exécuter la commission. Courcy averti du danger se retira en Ultonie, où il se mit sur la défensive, & défit près de Down les troupes du Roi, que le Vice-Roi avoit fait marcher à sa poursuite. Lacy voyant l'impossibilité qu'il y avoit de réduire son ennemi par les armes, fait publier au nom du Roi un manifeste, par lequel il déclare Courcy criminel envers son Roi, & rébelle à ses ordres, & propose une récompense à quiconque l'arrêtera mort ou vif. Il trouve des ministres dans la maison de Courcy même : ce Seigneur est arrêté le Vendredi Saint par quelques-uns de ses gens, & conduit au Vice-Roi, qui après leur avoir fait donner la récompense promise, les fit pendre. Lacy partit sans délai avec son captif pour l'Angleterre, où il le présenta au Roi, qui fit enfermer Courcy dans un cachot. Lacy en récompense de ce service, obtint du Monarque toutes les terres que Courcy possedoit dans l'Ultonie & la Conacie, avec le titre de Comte d'Ultonie.

Les peuples de Tirone ayant déthrôné cette année Hugue ô Neill, firent monter à sa place Corneille Mac-Laughlin, qui fut tué en bataille, peu de temps après par Eigneachain ô Donnel ; après quoi ô Neill fut rétabli.

La discorde qui regnoit entre Philippe de Worcester, & Guillaume de Braos, à qui le Roi avoit vendu les terres de Philippe, comme on l'a déja dit, causa beaucoup de troubles dans la Momonie, principalement dans la contrée de Moy-Femin, qui fut saccagée : mais l'année suivante, le château de Knockgraffan, & autres places dont Philippe s'étoit emparé, furent rendus à Guillaume par ordre du Roi.

Guillaume Fitz-Adelm ou de Burgo, fit des courses dans le pays de Desmond, où il fit beaucoup de butin. Le Roi lui donna par une Chartre cinq fiefs militaires, dans un endroit nommé

Toth, où est situé le château de Canic, aujourd'hui Castel Connel, possédé par ses descendans jusqu'à notre temps.

Hist. d'Irl. *liv.* 2.

Keating parle d'une expédition que Fitz-Adelm fit dans la Conacie, où il ravagea le pays en tyran. La cruauté, dit-il, étoit la passion dominante de ce Seigneur; il passa au fil de l'épée, sans distinction, le Clergé & le peuple, & démolit les Maisons religieuses & autres lieux sacrés dans cette province, de sorte que sa conduite barbare lui attira les censures ecclésiastiques, ayant été excommunié solemnellement par l'Eglise. Il mourut en cet état d'une maladie extraordinaire, qui lui causoit des contorsions affreuses. Il ne donna aucun signe de repentir; son corps fut porté dans un village dont il avoit massacré les habitans, & jetté dans un puits d'où il ne fut jamais retiré (*a*).

De reb. in Hib. gest. *lib.* 4. *pag.* 185.

Stanihurst, après Cambresis (*b*), en fait le portrait suivant. C'étoit un homme, dit-il, uniquement occupé à amasser des thrésors, un Gouverneur mercénaire, qui n'étoit agréable, ni au Prince, ni au peuple, qui s'étoit acquitté de sa charge d'une maniere honteuse & sordide, & qui ne faisoit aucun cas de la justice lorsqu'il étoit question de ses intérêts. Il conclut, en disant: Il n'est pas étonnant si sa mémoire est en horreur parmi le peuple: *ut non mirum fuerit, si incolis tristem horribilemque memoriam nominis sui reliquerit.*

Quoique Guillaume Fitz-Adelm soit représenté par les historiens de son temps, comme un méchant homme, il laissa en Irlande une postérité digne d'une meilleure souche, qui s'est toujours distinguée pour sa religion, sa vertu & sa fidélité à ses Princes légitimes.

Wareus de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alemand. *ibid. pag.* 22.

On place ici quelques fondations religieuses: il y avoit à Conal, bourg sur la riviere Liffy au Comté de Kildare, un riche Prieuré, fondé pour des Chanoines réguliers de S. Augustin par Meyler Fitz-Henri. Ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de l'An-

---

(*a*) Keating donne ce trait d'histoire d'après un manuscrit authentique, écrit 300 ans avant son temps, (il y a à présent plus de 400 ans) par conséquent, dans les temps voisins du treiziéme siécle. Il nomme ce manuscrit *Leavar Breac*, ou le livre de Mac-Eogain.

(*b*) Quicquid honoris cuiquam impendit, semper in insidiis, semper in dolo, semper propinans sub melle venenum, semper latens anguis in herbâ. Vir in facie liberalis & lenis, intus verò plus aloes quam mellis habens. Semper

Pelliculam veterem retinens, vir fronte politus,
Astutam vapido portans sub pectore vulpem:
Impia sub dulci melle venena ferens.

Hib. expug. *cap.* 16.

thoni en Angleterre, & l'acte original de sa fondation se trouve dans la Bibliothéque Bodlienne.

Dans un lieu fort agréable au Comté de Kildare, il y avoit sur la rive droite de la riviere Liffy, un beau Prieuré de l'Ordre de S. Victor, dédié à S. Wolstan, qui fut nouvellement canonisé par le Pape Innocent III : on appelloit communément cette Maison *Scala cœli*, l'échelle du ciel. Richard qui en fut le premier Prieur, & Adam de Hereford, tous deux Anglois, en furent les fondateurs en 1205. War. de Antiq. ibid. pag. 120.

Theobald Fitz-Walter, premier grand Bouteiller d'Irlande, fonda en ce temps à Owny ou Wetheni dans le territoire de Limerick, une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, qui fut fille de l'Abbaye de Lavigni diocèse d'Avranche en Normandie, d'où elle avoit tiré ses premiers Moines. Alemand. ibid. pag. 184.

A Inistiock au Comté de Kilkenny, il y a eu un Prieuré de Chanoines réguliers de S. Augustin, nommé de S. Columban, fondé, dit Wareus, en 1206, par Thomas, Sénéchal de Lagenie, à la priere de Hugue le Roux Evêque d'Offory.

Wareus parle encore d'une Maison religieuse, fondée dans un fauxbourg de Drogheda, qu'on nommoit *de l'Ours*, parce que Ursus de Suamel en étoit le fondateur; c'étoit un Prieuré & Hôpital de l'Ordre de Sainte Croix, dont les Religieux se nommoient porte Croix ou Cruciferes. Il y en a qui pensent que c'étoit une Custodie ou Hopital, qui appartenoit aux Chanoines réguliers de S. Augustin.

A Newtown, en françois, Ville neuve, qui est comme un fauxbourg de Trim, sur la riviere de Boyne, il y a eu un beau & riche Prieuré, fondé en 1206, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, sous le titre de S. Pierre & de S. Paul, par Simon Rochefort Evêque de Midie, qui y établit sa demeure. Ce Prélat ayant tranféré le siége Episcopal de Clonard à Trim, les Evêques de ce diocèse se nommoient par la suite *Episcopi Trimenses*, au lieu de *Cluanardenses*; mais le diocèse se nomme plus communément le diocèse de Meath ou Midie, prenant son nom du Comté plutôt que d'aucune ville. Alemand. ibid. pag. 31.

Wareus place ici le martyre de S. Monon Irlandois de nation, & que Molanus met au nombre des Saints de Flandres. Ce Saint fut disciple de S. Remulch & de S. Jean Agnus Evêque d'Utrecht. Il fut massacré dans la forêt d'Ardenne, & enterré dans une Eglise qu'il avoit fondée à Nassoin en Ardenne, où il est reconnu pour patron. De Annal. ad an. 1202.

On rapporte à l'année 1207, la fondation de deux Maisons religieuses ; l'une à Douske au Comté de Kilkenny, fondées par Guillaume Maréchal Comte de Pembroke, pour des Moines de l'Ordre de Cîteaux. Cette Abbaye fut nommée *Val Saint Sauveur*; l'autre fut fondée à Atherdée, autrement *de atrio Dei*, au Comté de Louth, par Roger Pipard, Seigneur du lieu, pour des Cruciferes, sous le titre de S. Jean-Baptiste.

An. 1208. Geoffroy Mac-Moris, autrement Morich, Seigneur Irlandois, ayant causé un soulevement contre les Anglois dans le pays de Tipperary, Hugue de Lacy marcha comme Vice-Roi du côté de Thurles avec ce qu'il put de troupes, où il rasa le château, nommé Castle-Meiler ; mais après avoir perdu beaucoup de monde à la prise de cette place, & dans les différens combats qu'il eut à soutenir contre les Irlandois, il fut obligé de renoncer à son entreprise.

An. 1209. Il se passa l'année suivante près de Dublin une scene assez tragique, qui donna occasion à ce que les Anglois ont nommé depuis *black Monday*, c'est-à-dire, le Lundi noir ou fatal. Voici le fait : une maladie contagieuse ayant dépeuplé Dublin, la ville resta presque sans habitans ; on fit venir une Colonie Angloise de Bristol pour les remplacer; ces étrangers accoutumés à se divertir les jours de Fêtes à la campagne, sortirent en foule de la ville le Lundi de Pâques : s'étant avancés jusqu'à un bois nommé *Cullens Wood*, de la noble famille des ô Cullens, ses anciens propriétaires, ils furent assaillis par les ô Birnes & les ô Tools, du Comté de Wicklow, avec leurs vassaux, qui en massacrerent trois cens, sans épargner les femmes ni les enfans ; mais l'Angleterre étoit dans ce temps une source intarissable d'hommes, lorsqu'il étoit question d'aller chercher fortune en Irlande, & la perte fut bientôt réparée par une nouvelle Colonie venue de Bristol. Les Maires, Echevins & Bourgeois de Dublin, célébrerent pendant plusieurs siécles dans le lieu où se fit le massacre, l'anniversaire de ce jour fatal, par des festins & des réjouissances.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alemand. *ibid. pag.* 181.

Il y a eu à Fermoy au Comté de Cork, sur la riviere nommée Avoine More, une Abbaye nommée, *de Castro Dei*, fondée par la noble famille *de Rupe*, Roche ou de la Roche, Seigneur de ce lieu. Cette Abbaye qui étoit de l'Ordre de Cîteaux, avoit tiré ses premiers Moines de l'Abbaye de Sure ; on y fit venir après une nouvelle peuplade de l'Abbaye de Furnese en Angleterre. Jungelin dit, qu'elle fut fondée en 1170 ; c'est ce qui ne s'ac-

corde pas avec le temps de l'établissement des fondateurs en Irlande, qu'il faut placer quelques années plus tard, c'est-à-dire, vers le commencement du treiziéme siécle.

Il y a eu encore dans le fauxbourg de Waterford, le Prieuré de sainte Catherine de l'Ordre de S. Victor, fondé par les Danois ou Ostmans de cette ville, & confirmé en 1210 par Innocent III.

A Lerha, près de Granard, au Comté de Longford, il y avoit une Abbaye de Bernardins, fondée par Richard Tuite Anglois, Seigneur de Granard; les premiers Moines de cette Abbaye furent tirés de celle de Notre-Dame de Dublin, de la ligne de Clairveaux. Les uns placent cette fondation en 1210, Jungelin la met en 1211, & Flatzburi en 1212. Le fondateur fut écrasé l'année suivante à Athlone, par la chute d'une tour, & son corps fut enterré dans cette Abbaye. War. de Antiq. ibid. Alemand. ibid. pag. 180.

A Beau-bec, lieu ainsi nommé, parce qu'il est dans une presqu'Isle agréable, formée par le confluent des rivieres Boyne & Blackwater dans la Midie, il y a eu une Abbaye fondée par Gautier de Lacy, Seigneur de cette contrée. Cette Abbaye étoit de l'Ordre de Cîteaux, & fille de celle de Beaubec en Normandie. Elle fut réunie après à celle de Furnese en Angleterre. Wareus fait mention dans ses annales d'un Monastère qu'il nomme Fort, fondé par ce même Seigneur.

Courcy que nous avons laissé dans les fers en Angleterre, fit si bien qu'il rentra en grace auprès de son Roi qui lui rendit sa liberté & son bien. Ce Seigneur n'ayant rien tant à cœur que de revoir l'Irlande, où il avoit de vastes possessions, s'embarqua pour cette Isle jusqu'à quinze fois, & autant de fois il fut repoussé par des vents contraires, comme si quelque main invisible & vengeresse, vouloit le priver de voir un pays où il avoit commis tant d'horreurs. Il fut jetté à la fin sur les côtes de France où il mourut. Ainsi finit ce grand tyran, que les Anglois nomment grand Capitaine. Stanihurst dit, qu'il ne laissa point de postérité, non plus que quelques autres chefs de la Colonie Angloise (a); cependant Nichols auteur du *Compendium*, lui donne un fils qu'il nomme Myles, qui fut exclu du titre & des acquisitions de son pere, que le Roi avoit transferé à Hugue de Lacy. Pour le dé- Stanihurst. de reb. in Hib. gest. lib. 4. pag. 217.

(a) Regis Maniæ filiam habuit in matrimonio, tamen nullam sobolem propagavit. Quod idem aliis quibusdam Hibernorum dominatoribus, id temporis, accidisse ferunt, quorum familiæ, cùm liberorum nihil haberent, ad paucos redactæ fuerunt. *Stan. de reb. in Hib. gest.* lib. 4, pag. 218.

dommager il fut créé Baron de Kingsale, où ses descendans se sont soutenus avec distinction jusqu'à présent.

Dans la douziéme année du regne de Jean, ce Prince passa en Irlande; il débarqua à Waterford à la tête d'une armée nombreuse & bien entretenue, pour s'opposer aux Irlandois révoltés qui ne cessoient de piller & massacrer ses sujets Anglois. Il y en a qui prétendent que la cause de cette rébellion, fut une taxe exorbitante que ce Roi vouloit imposer aux Irlandois pour soutenir la guerre contre la France, & que cet impôt leur paroissant trop onéreux, ils prirent le parti de courir aux armes plutôt que de s'y soumettre.

Matth. Paris Angl. hist. major. *ad an.* 1210.

Le Roi s'étant avancé avec ses troupes du côté de Dublin, le peuple effrayé de sa puissance, arrivoit de toute part, & se soumettoit au serment de fidélité pour avoir la paix. Vingt Roitelets, (Reguli) disent les auteurs Anglois, se présenterent à lui à Dublin pour lui faire hommage (*a*). Il y en a eu d'autres qui ne daignerent pas se courber sous le joug. *Pauci tamen ex Regulis superséderunt, qui ad Regem venire contempserunt.*

Il paroît que l'expédition de ce Prince avoit pour objet, non-seulement de calmer les Irlandois révoltés, mais encore de punir ses sujets Anglois qui opprimoient les autres, & exerçoient une tyrannie insupportable dans l'étendue de leur domination. Pour cet effet, il avança dans le pays, & s'empara de leurs châteaux & places fortes. Tous fuyoient devant lui, entr'autres Guillaume de Braos avec Mathilde son Epouse, Guillaume son fils & toute leur suite; mais ils furent arrêtés, conduits sous bonne garde en Angleterre, & enfermés dans le château de Windsor, où par ordre du Roi, on les laissa mourir de faim. D'autres disent, que Guillaume de Braos ayant été banni du Royaume mourut de chagrin à Paris, & qu'il fut enterré la veille de S. Laurent dans l'Abbaye de S. Victor de cette ville.

Matth. Paris *ibid.*

Westmonast. flores hist. *ad an.* 1211.

Les Lacys n'étoient pas plus rassurés; Gautier de Lacy Seigneur de la Midie, & Hugue son frere Comte d'Ultonie, & Justicier d'Irlande, tourmentés par les remords que leur causoient leurs concussions & leur tyrannie, l'assassinat de Jean de Courcy Seigneur de Ratheny & de Kilbarrock près de Dublin, & fils naturel de l'ancien

---

(*a*) C'est une exagération de la part de ces Auteurs. Il n'y a jamais eu vingt Rois à la fois en Irlande. On n'y connoissoit sous ce titre que le Monarque & les quatre Rois provinciaux.

Comte

Comte d'Ultonie, & qu'on leur attribuoit si justement: enfin pressés par les plaintes qu'on en avoit faite au Roi, ils prirent le parti de sortir du Royaume, & de se réfugier en Normandie. Le Roi nomma aussitôt Jean Gray Evêque de Norwich, son député en Irlande, à la place de Hugue de Lacy.

Les Lacys, pour se mettre à couvert des poursuites que le Roi pourroit faire contre eux, se déguiserent en manœuvres, & furent admis sur ce pied dans l'Abbaye de S. Taurin d'Evreux, où ils passerent deux ou trois ans à labourer les terres de l'Abbaye, & à cultiver les jardins, en vivant de leur travail. Quelle chute! L'Abbé content de ces deux ouvriers, les fit venir un jour; & soit qu'il eut quelque connoissance de leur affaire, soit qu'il apperçut quelque chose dans leur maniere de se comporter, au-dessus de leur profession, il les questionna sur leur origine, leur naissance & leur patrie: & ayant appris d'eux-mêmes toute la suite de leur histoire, il en eut compassion, & entreprit de faire leur paix avec leur Prince. Il réussit en effet, le Roi leur pardonna, & les admit à rançonner leurs terres. Gautier paya pour la Midie deux mille cinq cens marcs d'argent; il en couta à Hugue son frere une somme plus considérable pour ses possessions en Ultonie & en Conacie. Ces Seigneurs enfin remplis de reconnoissance pour les services que l'Abbé de S. Taurin leur avoit rendus, menerent avec eux en Irlande son neveu nommé Alured, où ils le comblerent de biens.

On trouve dans la ville de Kilkenny un Prieuré & hôpital de l'Ordre des Chanoines réguliers de S. Augustin, fondé en ce temps par Guillaume Marshal Comte de Pembroke. Les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, prétendent que cette Maison qui étoit sous le titre de S. Jean l'Evangeliste n'a été fondée qu'en 1220. Il y a eu aussi dans le Comté de Kilkenny un Prieuré du même Ordre, fondé par les Blanchefelds.

Le Roi d'Angleterre ayant pacifié les troubles en Irlande, songea à donner une forme de gouvernement à ses nouveaux sujets; il fit diviser en douze Shires ou Comtés, cette partie de l'Isle qui lui obéissoit; il établit dans ces Comtés des Sherifs ou grands Prévôts, & autres Officiers de justice, pour gouverner le peuple selon les loix Anglicanes: il réforma enfin la monnoye, & ordonna que les mêmes espéces eussent cours en Angleterre & en Irlande, après quoi il s'embarqua pour le pays de Galles, où il réprima en passant quelques révoltes, & en emmena vingt-

Matth. Paris Angl. hist. major.

huit enfans de la premiere condition en ôtage, pour s'assurer la fidélité de ce peuple ; mais ayant appris quelque temps après, que les Gallois commençoient à se révolter de nouveau, il fut si transporté de colère, qu'il fit pendre ces innocentes victimes en sa présence, comme il alloit se mettre à table.

Baker chron. d'Angl. au regne de Jean.

Ann. 1212.

Ann. 1213.

Vers ce temps, Jean Comin Archevêque de Dublin, après avoir gouverné cette Eglise pendant trente années, quitta cette vie mortelle. Il fut enterré dans le chœur de la Cathédrale de Christ. Il eut pour successeur Henri Loundres ainsi nommé de la ville dont il étoit né. Celui-ci fut nommé Justicier d'Irlande : il exerça cette commission jusqu'en 1215, qu'il fut appellé pour assister au quatriéme Concile de Latran, & pendant son absence Geoffroy de Mariscis exerça les fonctions de Justicier. Il fut nommé deux ans après Légat d'Irlande par le Pape Honorius III. Etant de retour dans cette Isle, il convoqua un Synode à Dublin, où on fit des réglemens utiles au gouvernement de l'Eglise. Geoffroy de Mariscis ayant été rappellé en Angleterre en 1219, il reprit par ordre du Roi l'administration des affaires : il fit bâtir dans cet intervalle le château Royal de Dublin, où les Vice-Rois tiennent leur Cour. Il érigea en Cathédrale l'Eglise de S. Patrice que son prédécesseur avoit fait bâtir, & y fonda les dignités de Chantre, de Chancelier & de Thrésorier. Il augmenta les revenus du Monastère de *la Grace de Dieu.* Il transfera le Prieuré de Holm Patrick, fondé dans une Isle sur les côtes, par Sitric, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, dans un lieu plus commode en terre ferme. Enfin le siége de Glen-da-loch ayant vaqué par la mort de Guillaume Piro, fut annexé au siége de Dublin sous son Pontificat.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Le Prélat de Dublin qui gouvernoit avec applaudissement l'Eglise & l'Etat, fit une action capable de ternir à jamais sa gloire. Il envoya ordre à tous les fermiers de se trouver chez lui à un jour marqué, & de produire les baux & titres par lesquels ils tenoient les terres de l'Archevêché. Ces bonnes gens se rendirent sans défiance à ses ordres, & lui ayant présenté leurs papiers, il les jetta au feu en leur présence, ce qui excita un grand tumulte parmi ce peuple : les uns étoient consternés à la vue d'une action si injuste : les autres ayant perdu le respect, l'accablerent d'injures, en l'appellant en Anglois Gothique de ce temps-là, *Schorch bill*, c'est-à-dire, bruleur de billet, & *Schorch villen*,

bruleur de villain (*a*). D'autres enfin, plus emportés prirent leurs armes, & le Prélat fut trop heureux de se sauver par une porte de derriere, pendant qu'on assommoit de coups ses gens, dont quelques-uns resterent comme morts. Cette conduite du Prélat indisposa si fort le Roi contre lui, qu'il lui ôta l'administration des affaires d'Irlande, dont il chargea Maurice Fitz-Gerald.

On trouve quelques Abbayes de Prémontrés fondées en ce temps, dont la principale fut celle de Tuam dans la Conacie, fondée au douziéme siécle par les Burkes : celle d'Enachadune au Comté de Gallway, nommée Notre-Dame de *Portu patrum*, fille de l'Abbaye de Tuam : une dans l'Isle de la Sainte Trinité, du lac Rée au Comté de Roscoman, fondée en 1215, par un Archidiacre d'Elphin, nommé Mac-Maylin Irlandois de nation : enfin celle de Goodborne auprès de la ville de Carrigfergus au Comté d'Antrim en Ultonie.

Il y a eu aussi à Ballintobber au Comté de Mayo, l'Abbaye de la Sainte Trinité, nommée *de fonte Sancti Patricii*, de la fontaine S. Patrice. Elle fut fondée en 1216, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, par Charles ô Connor, autrement Cahal-Crovedarg Roi de la Conacie, quelque temps avant sa mort. War. de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Jean sans terre étoit le plus malheureux des Princes; il étoit méprisé des étrangers, & haï des siens; ayant fait mourir son neveu Arthur, il fut cité devant la Cour des Pairs de France pour y être jugé sur ce crime : il ne comparut pas; il fut déclaré rébelle; ses terres en conséquence furent confisquées, & il fut condamné à mort, comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du Royaume de France. Philippe Auguste s'empara de la Normandie, & la réunit à sa Couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou & du Maine, ensorte qu'il ne resta plus rien en France au Roi d'Angleterre, que la Guienne. Westmonast. flor. hist. *ad an.* 1213. *& seq.* Matth Paris Angl. hist. major. *ad an.* 1212. *&c.* Bak Chron. au regne de Jean.

Ce malheureux Prince s'étant opposé à l'élection du Cardinal Etienne Langeton pour le siége de Cantorbery, le Pape mit son Royaume en interdit. Jean alors, non content de confisquer tous les biens de l'Eglise, s'attira la haine des Seigneurs de son Royau-

(*a*) Campagnard.

me, en leur refusant les privileges & libertés que Henri I leur avoit accordé par une Chartre; & sur les plaintes réiterées qu'on en porta au Pape, ce Pontife passa de l'interdit à l'excommunication, délia ses sujets du serment de fidélité, & donna sa Couronne au Roi de France. Jean se voyant abandonné de toute sa nation, prit le parti de se soumettre au Pape, & de rendre son Royaume feudataire & tributaire du Saint Siége. Mais ce trait ne le reconcilie pas avec ses sujets; il leur fait des promesses, & ne les tient pas; il assemble son armée; les Seigneurs levent des troupes; ceux-ci sont secondés par la ville de Londres, & les hostilités commencent de part & d'autre. Les Anglois ne gardent plus de mesures, ils appellent Louis fils de Philippe Auguste; ce Prince fait une descente en Angleterre, & est couronné à Londres.

Le Roi Jean étant à Douvre, ne jugea pas à propos d'attendre son rival; ayant donné le commandement de cette place à Hubert Burgh, il marcha avec son armée vers le Nord. Le Prince Louis se mit en marche aussi, il prit Norwich & Douvre, & ces deux armées commirent beaucoup de dégat. Dans ces entrefaites, Jean envoya demander la protection du Pape, qui excommunia Louis & les Anglois révoltés; mais cette excommunication ne change rien au sort de Jean, car ayant vu périr son armée avec les bagages, par les eaux dans son passage sur le bord de la mer près de Walpoole dans la contrée de Norfolk, il mourut quelques jours après de langueur & de douleur à Newark; son corps fut enterré à Worcester sous le maître Autel. Sa mort éteignit le ressentiment des Anglois qui se déclarent pour Henri son fils contre Louis.

Il y a eu dans ces temps trois Commanderies ou Préceptories, fondées pour des Templiers, une à Kilclogan au Comté de Wexford, par les ó Morras (More) Seigneurs Irlandois; une à Killergy au Comté de Carlow, par Philippe Borard : & une troisiéme à Kilsaran au Comté de Louth, fondée par Mathilde, Dame de la famille des Lacys de Meath. Ces Maisons furent données à l'Ordre de Malthe après la destruction des Templiers.

L'Auteur de la premiere partie des annales d'Innis-Faill, vivoit en 1215. Il donne d'abord un abregé de l'histoire universelle jusqu'en 430. Il traite avec exactitude des affaires d'Irlande, depuis cette époque jusqu'à son temps. Son continuateur conduit cette Chronique jusqu'à l'année 1320.

CHAPITRE III.

HEnri III, fils aîné de Jean sans terre, lui succéda à l'âge de neuf ans, & fut couronné à Glocester par Pierre Evêque de Winchester, & Jocelin Evêque de Bathe, en présence de Guallo Légat du Pape. Après avoir prêté le serment ordinaire de porter respect à Dieu & à sa Sainte Eglise, & de faire rendre justice à tous ses sujets, ce Prince fit hommage à l'Eglise Romaine, & au Pape Innocent pour son Royaume, & s'obligea par un nouveau serment de payer exactement les mille marcs dont son pere s'étoit chargé envers cette Eglise. An. 1216.

L'ambition & le désir de faire fortune, qui avoient réuni d'abord les Anglois contre les Irlandois, furent par la suite un sujet de discorde pour eux. Peu accoutumés à se voir possesseurs de si vastes terres chez eux, les dépouilles des Irlandois ne servoient qu'à nourrir une jalousie & une haine réciproque, qui les portoient souvent aux plus grands excès les uns contre les autres, au dépens de la tranquillité publique. Les guerres de Hugue de Lacy le jeune, avec Guillaume Marshal, causerent beaucoup de désordres dans la Midie. La ville de Trim fut assiégée, & réduite à des extrémités fâcheuses; mais ces troubles étant appaisés, Lacy fit bâtir dans cette ville un château fort pour la mettre à couvert d'insulte à l'avenir. Les provinces de Lagenie & de Momonie, furent souvent désolées par les querelles de Marshal avec Meyler Fitz-Henri. Guillaume Marshal, dit Hanmer, s'étant approprié une terre appartenante à l'Evêque de Ferns, & ne voulant pas la restituer, fut excommunié par le Prélat de ce Siége : il mourut après sous l'anathême dans son pays. Son impiété fit éclater sur lui la vengeance divine; des cinq fils qu'il eut d'Isabelle fille du Comte Strongbow, & héritiere de la Lagenie, qu'il avoit épousée, il n'y en a pas eu un qui ait laissé de postérité.

Keat. hist. d'Ir. liv. 2.

Keating. ibid. War. de Episc. Fernens.

Meyler Fitz-Henri, un des premiers aventuriers Anglois en Irlande, dont le pere étoit fils naturel du Roi Henri I, mourut vers ce temps, & fut enterré dans le Monastère de Conal dont il fut fondateur. C'étoit un homme cruel par caractère, sans parler de la tyrannie qu'il exerça sur le peuple de sa province : il mena des gens armés à Cluan Mac-Noisk, qu'il prit d'assaut, An. 1220.

Keating. ibid.

même Ordre, fondé en 1227, par.... ô Brien qui y fut enterré. On y voit son tombeau avec sa statue. Il y a eu enfin à Aghavo, dans le pays d'Offory, une maison fondée pour les Dominicains, par les Fitz-Patricks, dont les descendans furent Barons de l'Offory supérieur.

Radulphe Petit Evêque de la Midie, fonda en 1227 à Molingar, ville Capitale de la West-Midie, le Prieuré de Sainte Marie, qu'on appelloit autrefois la Maison de Dieu *domus Dei de Molingare*, pour des Chanoines réguliers de l'Ordre de S. Augustin. Lucas de Netterwil Archidiacre d'Ardmach, ayant été élu Evêque de ce siége, par le Chapitre en 1217, il le gouverna pendant dix ans. Il mourut cette année, & fut enterré, comme il l'avoit demandé, dans l'Abbaye de Mellifont. Il eut pour successeur Donat ô Fidabra.

An. 1229. Pendant que Maurice Fitz-Gerald exerçoit la commission de Justicier en Irlande, le Pape Gregoire IX envoya Etienne en qualité de Nonce, avec un mandement apostolique, pour demander un dixiéme du mobilier, tant du Clergé que du peuple en Angleterre, en Irlande, & dans le pays de Galles pour soutenir la guerre qu'il avoit avec l'Empereur Frideric. Les Comtes & les Barons d'Angleterre rejetterent cette demande ; mais le Clergé craignant l'excommunication, s'y soumit en murmurant. Quoique cette taxe fut à charge aux Irlandois, ils vendirent leurs meubles, & même les ustenciles d'Eglise pour y satisfaire.

Fitz-Gerald ayant été employé à la guerre, le Roi pendant son absence, donna à Hubert de Burgo frere de Guillaume Fitz-Adelm, dont nous avons souvent parlé, la charge de Justicier avec la Seigneurie de la Conacie, & le titre de Comte de cette province (*a*). Hubert étoit en grande réputation, à cause de la belle défense qu'il avoit soutenue contre le Prince Louis, lorsqu'il commandoit dans la ville de Douvre. Il fut rappellé quelque temps après en Angleterre, où il fut nommé gouverneur du Roi, Lord Justicier d'Angleterre, & Comte de Kent. Mais il fut disgracié auprès du Roi, qui le traita de vieux traitre, & le fit enfermer dans la tour de Londres.

(*a*) Nichols dans ses rudimens d'honneur à l'article des Comtes de Clanrickard, donne pour Justicier d'Irlande en 1227, Richard fils de Guillaume Fitz-Adelm. Je laisse à d'autres le soin de concilier ce fait avec les sentimens de ceux qui prétendent que Hubert frere de Fitz-Adelm, avoit succédé immédiatement en 1230, à Maurice Fitz-Gerald, qui avoit rempli cette charge depuis l'année 1220. Il s'agit de l'oncle & du neveu.

Geoffroy

Geoffroy March, autrement Maurish ou de Maurisco, exerça la charge de Justicier d'Irlande à la place de Hubert de Burgo, Maurice Fitz-Gerald étant encore absent. Sous le gouvernement de Geoffroy, le Roi de la Conacie voulant profiter de l'absence de Guillaume Marshal, & de Maurice Fitz-Gerald, que le Roi d'Angleterre avoit mené en Gascogne pour y faire quelque tentative en faveur de sa patrie, assembla ses troupes, & fit des courses sur les terres des Anglois. Geoffroy chargé de proteger les Colonies Angloises, fit venir Gautier de Lacy, Seigneur de la Midie, & Richard de Burgh, & avec leurs forces réunies, ils marcherent vers la Conacie; étant arrivés à l'entrée d'un bois, ils apprirent par leurs espions que le Roi de Conacie avec son armée étoit campé à quelque distance de l'autre côté du bois. Geoffroy partagea alors son armée en trois; il donna à Lacy & à Richard de Burgh deux divisions, avec ordre de se cacher dans le bois, à droite & à gauche du chemin. Pour lui, avec la troisiéme, il traverse le bois & se met en ordre de bataille de l'autre côté en présence de l'ennemi, qui l'attaque aussitôt; mais les Anglois plus rusés feignant de fuir, rentrent dans le bois, & attirent les Irlandois qui sont bientôt enveloppés par ceux qui étoient en embuscade & taillés en piéces, & leur Roi fait prisonnier de guerre. Les auteurs Anglois, de qui nous tenons cette relation, nous laissent ignorer le lieu où ce combat s'est donné, aussi bien que le nom du Roi de la Conacie, ils ne sçavoient peut-être pas; ils comptent vingt mille Irlandois tués dans cette surprise, mais ils sont accoutumés à exagerer. En effet, il n'est pas problable que le Roi de Conacie ait pu mettre en campagne la moitié de ce nombre.

Matth. Paris Angl. hist. major. *ad an.* 1238.

Plus on est élevé, plus la chute est dangereuse; Geoffroy de Maurisco étant comblé d'honneur & de richesses en Irlande, encorrut les disgraces de son Roi; il l'envoya en exil, où il souffrit beaucoup de misére; la mort honteuse de Guillaume son fils, qui fut pendu & écartelé pour ses crimes, abregea sa carriere, il mourut sans être regretté. La mémoire du fils fut détestée de tout le monde, principalement du Roi, qu'il avoit voulu assassiner, de concert avec son pere.

Cornelius, surnommé *Historicus*, à cause de sa profonde connoissance dans l'antiquité, Irlandois de nation, florissoit en ce temps. Bale & Stanihurst, nous ont donné un abregé de sa vie. Il a écrit, dit-on, un traité qui a pour titre, *Multarum rerum*

Chronicon, lib. I. Hector Boetius se reconnoît redevable à cet Auteur de bien des connoissances nécessaires à son histoire d'Ecosse. Dempster, à son ordinaire, prétend que cet homme célébre étoit Ecossois, parce que les Montagnards d'Ecosse, selon lui, étoient nommés Irlandois.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alemand. hist. Monast. *pag.* 219. Alemand. *ibid. pag.* 249.

On rapporte à ce temps les fondations suivantes. Il y eut à Cork un Couvent de Dominicains, fondé par les Barrys, Seigneurs d'origine Angloise. Il y avoit encore dans la même ville un Couvent de Cordeliers, fondé, selon Wadding, en 1231, ou en 1240, selon Wareus. Ces deux Auteurs ne s'accordent pas touchant le nom du fondateur de cette maison. Le dernier attribue cette fondation aux Prendergasts, Seigneurs de race Angloise, & le premier la donne aux Mac-Cartys, Seigneurs Irlandois; sa raison est qu'on voyoit au milieu du chœur le tombeau de Mac-Carty More, qui avoit fait bâtir un appartement pour lui dans le Couvent, où il venoit faire une retraite aux bonnes Fêtes de l'année; l'erreur a pu venir de ce que cette partie du domaine des Mac-Cartys ayant été confisquée par les Anglois, & donnée aux Prindergasts, cela a donné occasion de croire, que ceux-ci étoient les fondateurs de cette maison.

Le Couvent des Cordeliers près de Youghal, fut bâti en ce temps, par Maurice Fitz-Gerald qui y prit lui-même l'habit, & y mourut dans un âge avancé. Les ô Mordhas (More) Seigneurs de Loise, fonderent aussi la maison de Strad-Bally, dans leur domaine pour cet Ordre. On peut placer encore ici un Couvent de cet Ordre, fondé à Trim ville de la Midie orientale. Alemand après Wadding, donne le mérite de cet établissement au Roi Jean I; mais il n'est pas bien sure que les Franciscains furent connus en Irlande du temps de ce Prince, mort en 1216. D'autres l'attribuent aux Plunkets, Seigneurs établis dans ce pays.

Il y a eu à Carrigfergus, au Comté d'Antrim, un Couvent de Cordeliers, fondé en 1232, par Hugue de Lacy Comte d'Ultonie, qui y fut enterré. Il y en a qui croyent que les ô Neills en étoient les fondateurs, parce que ce lieu leur appartenoit, & que leurs tombeaux étoient dans l'Eglise. D'autres en attribuent la fondation aux Magennis d'Yveach. On trouve à Kilmore sur le fleuve Shannon, au Comté de Roscoman, le Prieuré de Sainte Marie, fondé en 1232, pour des Chanoines réguliers de S. Augustin, par Cone ô Flannagan, homme noble qui en fut le premier Prieur.

Gautier de Lacy, Seigneur de Midie, mourut en 1234. Il n'eut point d'enfans mâles; il laissa deux filles cohéritieres de ses vastes possessions; sçavoir, Marguerite qui épousa le Lord Theobald Verdon, & Mathilde mariée avec Jeffrey Geneville. War. de Annal. Hib. au reg. de Hen. III.

Il y a eu à Dublin un Couvent de Cordeliers, bâti par les ordres de Henri III, en 1236, sur un terrein que Radulphe *le Porter* avoit donné pour cet effet. Donel ô Fidabra Evêque de Clogher, qui fut transféré au siége d'Ardmach, après la mort de Lucas de Nettervile, mourut en Angleterre en 1237, à son retour d'un voyage qu'il fit à Rome. A Molingar, ville capitale de la Ouest-Midie, il y eut un beau Couvent bâti en 1237, pour des Cordeliers, par les Nugents, Seigneurs de Delvin.

A Ballibeg, près de Butavant, au Comté de Cork, on voit un Prieuré de Chanoines réguliers de S. Augustin, fondé en 1237, par Guillaume Barry, & doté par David son fils.

En ce temps, le siége d'Ardmach ayant vaqué par la mort de Donel ô Fidabra, successeur de Lucas de Nettervile, Albert, surnommé Coloniensis, fut nommé Archevêque d'Ardmach, & sacré à Westminster en présence du Roi, d'Othon Légat du Pape, & de plusieurs Evêques, par Gautier de Chanteloup Evêque de Wigorn. An. 1240. War. de Archiepisc. Ardmach.

Marian ô Brien, Evêque de Cork, fut le successeur de Donat ô Lonargan dans le siége Archiepiscopal de Cashil. Au commencement de son Pontificat, le Pape Honorius III, donna une Bulle par laquelle il confirma le nombre de douze Chanoines de l'Eglise de Cashil. Henri III, Roi d'Angleterre, donna à ce même Prélat, la ville de Cashil en pure aumône, pour être possédée à perpétuité par lui & ses successeurs, sans aucune taxe ni impôt. Le Prélat céda ensuite son droit au Prévôt & Echevins de la ville, moyennant quelques pensions qu'il ménagea pour son Eglise. Il accorda aussi à David le Latimer Chevalier & Sénéchal, la permission de fonder dans cette ville un hôpital pour les Lépreux. Il entreprit ensuite le voyage de Rome: il tomba malade en chemin, & se croyant prêt à mourir, il prit l'habit dans l'Abbaye de Cîteaux; mais sa santé étant rétablie, après avoir fait ses affaires à Rome, il retourna à son siége, & mourut cinq ans après dans le Monastère de Sure, autrement Innislaunagth. Il eut pour successeur David Mac-Kelly (ô Kelly).

Felix ô Ruadan ayant gouverné l'Eglise métropolitaine de Tuam, jusqu'en 1235, l'abdiqua cette année, & se retira dans le War. de Archiepisc. Tuamens.

Monaſtère de la bienheureuſe Vierge près de Dublin, où il mourut trois ans après. Le Chapitre de Tuam lui donna pour ſucceſſeur Marian ô Laghnan Doyen du Chapitre, homme très-verſé dans le droit Canon.

On trouve près d'Iniſcorthi, au Comté de Wexford, ſur la riviere Slany, un Prieuré de S. Jean l'Evangeliſte de l'Ordre des Chanoines réguliers de S. Victor ; il fut fondé par Girald de Prendergaſt Seigneur du lieu, & Jean de S. Jean Evêque de Ferns : ils en firent une cellule, ou Couvent de la filiation de l'Abbaye nommée Thomas Court à Dublin.

Il y eut en ce temps pluſieurs établiſſemens faits pour des Cordeliers ou Minorites ; ſçavoir, à Kilkenny, à Drogheda ; à Down par Hugue de Lacy Comte d'Ultonie ; à Waterford par Hugue Purcel ; à Innis Cluanruada au Comté de Clare, par Donal Carbrac ô Brien.

On trouve encore un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de S. Auguſtin, fondé à Liſmullen dans la Midie orientale, par la ſœur de Richard de la Corner Evêque de Midie, qui donna à cette Maiſon les terres de Dunſink & de Bailli-Godman.

L'inſolence des Anglois, & les injuſtices qu'ils ne ceſſoient d'exercer contre les Irlandois, étoient cauſe des fréquens ſoulevemens des derniers contre eux. Jean de Burgo (Burke) fils de Hubert, entra à main armée dans la Conacie. Le Roi de cette province (ô Connor) ne ſe ſentant pas en état de repouſſer la force par la force, paſſa la mer, & ſe préſenta au Roi d'Angleterre en préſence de ſa Cour à Londres, où il ſe plaignit vivement des violences de Jean de Burgo, qui ne ceſſoit de dévaſter ſes terres : il pria Henri III d'interpoſer ſon autorité pour lui faire rendre la juſtice, & empêcher qu'il ne fût foulé aux pieds par un ignoble aventurier, (c'eſt ainſi qu'il nomme de Burgo,) attendu qu'il payoit cinq mille marcs par an à la couronne d'Angleterre pour ſon Royaume. Henri écouta favorablement la plainte du Roi de Conacie, & donna ordre à Maurice Fitz-Gerald, Juſticier d'Irlande qui étoit préſent, d'arracher cette pépiniere de Tyrans plantée par Hubert Comte de Kent, lorſqu'il exerçoit une puiſſance effrénée dans cette malheureuſe contrée. En même temps le Roi envoya ordre aux autres Seigneurs d'Irlande de chaſſer Jean de Burgo, & de laiſſer le Roi de Conacie jouir en paix de ſes Etats (a).

Matth. Paris Angl. hiſt. major. pag. 365.

(a) Venit ad Regem Londinum quidam nuncupatur, querimoniam gravem reponillius partis Hiberniæ Regulus quæ Cunnoch | nens coram Rege & Curiâ, de injuriis ſibi à

On rapporte à ce temps la mort de Girald Fitz-Maurice, de Richard de Burgo, & de Hugue de Lacy Comte d'Ultonie : les deux premiers finirent leur carriere en Gascogne, où ils furent employés à la guerre ; le dernier mourut en Irlande, & fut enterré à Carrigfergus, il laissa une seule fille héritiere de ses vastes possessions, qui épousa Gautier de Burgo, qui devint Comte d'Ultonie, en vertu de ce mariage. Nous avons déja vû que Gautier de Lacy, Seigneur de la Midie & frere de Hugue, n'avoit laissé que des filles. Ainsi finit la ligne masculine dans ces deux Chefs.

Pierre, surnommé Hibernicus, célébre Philosophe & Théologien, florissoit en 1240. L'Empereur Frédéric II, ayant rétabli l'Université de Naples, l'invita d'y venir par des lettres pressantes qui se trouvent dans la collection de lettres faite par Pierre de Vineis, Chancelier & Secrétaire de cet Empereur. Pierre ayant enseigné la Philosophie dans cette Université, eut pour disciple Thomas d'Aquin, devenu depuis si célébre : on le fait aussi Auteur de quelques traités de Théologie.

Fleuri hist. Ecclesiastiq.
Wad. Annal. min. *ad an.* 1270. *n.* 28. *lib.* 3. *cap.* 10.

Les Gallois s'étant révoltés contre le Roi d'Angleterre, David-Ap-Llewelin leur Prince, défit l'armée Royale, qui fut réduite à une extrême misére pendant l'Hyver. La nécessité des affaires obligea Henri d'envoyer demander du secours à Maurice Fitz-Gerald Justicier d'Irlande. Maurice, après quelque délai, dont le Roi eut de l'inquiétude, mais qu'il dissimula pour le moment, parut avec un corps de troupes, accompagné de Phelim ô Connor ; & s'étant joint à l'armée du Roi, on remporta une victoire complette sur les Gallois. Après quoi le Roi fit raffraîchir les garnisons du pays de Galles, congedia les troupes Irlandoises, & s'en retourna en Angleterre.

Maurice de retour en Irlande trouva l'Ultonie en combustion.

Joanne de Burgo violenter illatis ; qui terras suas cæde, & incendio non cessabat devastare. Super quibus omnibus sibi justitiam postulabat exhiberi ; & impetus suos temerarios Regalis potentiæ habenis refrænari. Nec permitteret fidelem suum, qui annuum pensum pro regno suo, scilicet quinque millia marcatum, postquam eum Rex Joannes, & regnum suum sibi violenter inclinavit, persolvit, in plena pace dimissum confirmatum ; ab ignobili (ut dicebat,) adventitio injustè exhæredari. Rex autem justis postulationibus inclinatus, ipsi Mauritio in præsentia sua constituto præcepit ut ipsius iniquæ plantationis, quam Comes Cantiæ Hubertus in illis partibus, dum sua potentiâ debaccharet, plantavit, infructuosam Sycomorum radicitus evulsam, non sineret amplius pullulare. Scripsitque Magnatibus Hiberniæ ut exterminato Joanne de Burgo prædicto Regem in regno suo constitutum, & in pace bona confirmatum, constituerent. *Matth. Paris Angl. hist. Major.* ad an. 1240. pag. 365.

O Donnel à la mort de Hugue de Lacy, ravageoit le pays qui étoit sous la domination de ce Seigneur, & maltraitoit les Anglois par-tout où il les rencontroit. Maurice pour causer une diversion, s'étant allié avec Cormac Mac-Dermod, Mac-Dory & autres Princes du pays, entra en ennemi dans le territoire de Tirconnel, où il mit tout à feu & à sang : il tua Maolseachlin ô Donnel, Giolla Canvinelagh, ô Buhil, Mac-Surley & autres Seigneurs du pays. Plusieurs Anglois de considération perdirent aussi la vie dans cette expédition, après quoi Maurice fit mettre garnison dans le château de Sligoe, qu'il avoit fait bâtir trois ans auparavant, & y fit garder les ôtages qu'il avoit tirés d'ô Neill pour garands de la paix avec le Roi : & pour récompenser les services que Cormac Mac-Dermod venoit de lui rendre, il lui assigna plusieurs terres dans la Conacie.

Il y avoit à Athenry au Comté de Gallway, un Couvent de Dominicains, fondé en 1241, par les Berminghams, originairement Anglois, établis en Irlande. On voyoit dans l'Eglise de ce Couvent, les tombeaux de plusieurs personnes considérables, & sur-tout celui de Guillaume Bermingham Archevêque de Tuam, fils du fondateur. Les Fitz-Geralds fonderent cette année au Comté de Kerry, un Couvent de Dominicains. Le fondateur & son fils, qui furent tous deux tués par Mac-Carty, furent enterrés dans cette maison. Un Archevêque de Cashil fonda cette même année un Couvent de ce même Ordre dans sa ville Archiepiscopale. On voyoit encore à Newtown sur la côte dans la Peninsule d'Ardes, au Comté de Down, un Couvent de Dominicains bâti en 1244, par les Savages d'origine Angloise.

Rien n'étoit capable d'effacer les soupçons que Henri III avoit conçu de la fidélité de Maurice Fitz-Gerald dans la guerre qu'il eut contre les Gallois : il n'en avoit que différé la vengeance, il
An. 1245. éclata à la fin, & nomma Jean Fitz-Jeffery de Maurisco Justicier d'Irlande à la place de Maurice, qui prit l'habit ensuite dans un Couvent de Cordeliers, qu'il avoit fondé à Youghal ; il y mourut quelque temps après dans un âge avancé, ayant la réputation d'un homme brave, spirituel & sans reproche. On lui imputoit cependant, peut-être sans fondement, la mort de Richard Comte Marshal.

An. 1247. Il y eut cette année en Angleterre, en Irlande & dans les pays occidentaux de notre hémisphere, un tremblement de terre qui infecta l'air, & le rendit mal sain. Ce phénomene fut suivi

d'un Hyver orageux, humide & froid, qui dura jusqu'au mois de Juillet, & fit craindre beaucoup pour les biens de la terre.

Albert Archevêque d'Ardmach, ayant abdiqué ce siége en 1247, eut pour successeur Reinerius, Religieux de l'Ordre de S. Dominique. Il réunit à l'Archevêché d'Ardmach le Comté de Louth, qui faisoit depuis long-temps partie de l'Evêché de Clogher. Ce Prélat mourut à Rome en 1256. Il eut pour successeur Abraham ô Conellan.

Wareus place une Abbaye de l'Ordre de Prémontrés dans une Isle nommée de la Sainte Trinité, dans le Lac Oughter, au Comté de Cavan, où il dit qu'elle fut fondée en 1249, par Clarus Mac-Mailin Archidiacre d'Elphin, & que Charles ô Reilly, Seigneur Irlandois, en étoit le bienfaiteur, pourvu qu'elle ne soit pas la même que celle dont nous avons déja fait mention, qui fut fondée en 1215, dans une Isle du Lac Rée, nommée de la Trinité, au Comté de Roscoman par le même Archidiacre d'Elphin. Mais comme il se trouve quelque différence dans les lieux, & dans le temps de leur fondation, il est probable que ces maisons sont différentes. De Antiq. *cap.* 26.

Henri III songea au mariage du Prince Edouard son fils, & comme il falloit, pour cet effet, lui faire un état, il lui donna la souveraineté de la Gascogne, de l'Irlande, du pays de Galles, &c. Après quoi il l'envoya en Espagne, où il épousa Eléonor, sœur du Roi Alphonse, & l'emmena chargée de richesses en Angleterre. An. 1252.

David ô Kelly, Doyen de Cashil, ayant été nommé pour remplir le siége Episcopal de Cloyne, fut transféré ensuite à Cashil. Il paroît par le registre de l'Eglise de Dublin, nommé *crede mihi*, que ce Prélat avoit pris parti dans la dispute que l'Archevêque de Dublin, eut avec celui d'Ardmach, au sujet de la Primatie, & dont nous avons déja parlé. Il mourut en 1252, & fut remplacé dans le siége de Cashil, par David Mac-Carwill.

Pendant que Lucas gouvernoit l'Eglise de Dublin en qualité d'Archevêque, il arriva une dispute entre les Cathédrales de cete ville; sçavoir, celles de Christ & de S. Patrice. Le Prélat pour les mettre d'accord, ordonna que l'élection se feroit toujours dans l'Eglise de Christ, & que le Doyen & le Chapitre, conjointement avec le Prieur & les Religieux, auroient droit de suffrage dans l'Election. Ce Prélat étant privé de la vue pendant quelques années, mourut enfin en 1255. Les deux Eglises réuni-

rent leurs suffrages en faveur de Radulph de Norwic, Chanoine de la Cathédrale de S. Patrice; mais ayant été desservi en Cour de Rome, son élection fut rejettée, & Fulck de Saunford trésorier de l'Eglise de S. Paul de Londres, fut nommé par le Pape, Archevêque de Dublin.

On trouve trois maisons fondées en ce temps pour des Dominicains, l'une à Strade au Comté de Mayo, par les Mac-Jordans : l'autre fut fondée à Sligoe, par Maurice Fitz-Gerald, qui y avoit fait construire un château fort; la troisiéme enfin fut fondée à Roscoman en 1253, par Feilim ô Connor, Seigneur Irlandois. Ces mêmes ô Connors firent bâtir à Towemone, une maison du même Ordre. En ce temps, un Moine de l'Abbaye de Boyle écrivit les Annales de la Conacie, qu'il continua jusqu'à son temps, c'est-à-dire, à l'année 1253. Son manuscrit se trouve dans la Bibliothéque Cotonniene.

An. 1255.

Alanus de la Zouch, fut nommé Justicier d'Irlande, à la place de Fitz-Jeffery. Il devint après Justicier d'Angleterre, où il finit sa vie d'une maniere tragique. Des contestations arrivées parmi certains Nobles en Angleterre, au sujet des bornes & limites de leurs terres, & des titres par lesquels ils les possédoient, déterminerent le Roi à indiquer une assemblée à Westminster pour en décider. De la Zouch ayant demandé en qualité de Justicier au Comte Warren, par quel titre il possédoit ses terres, le Comte en tirant son épée lui répondit : Voici le titre par lequel mes peres les ont possédées, & je prétends les posséder au même titre, dit-il, en lui passant l'épée au travers du corps. En se sauvant il blessa le fils de celui qu'il venoit de tuer; après quoi il se retira dans son château de Risgate, où il fut poursuivi par le Prince Edouard fils aîné du Roi, à la tête de quelques troupes. Il se soumit à la fin au Prince, & moyennant une somme d'argent, & le crédit de ses amis, il obtint sa grace.

An. 1256.

War. de Annal. Hib. *ad an.* 1256.

Brit. in Brigant. *pag.* 564. *édit. Lond.* 1607.

On peut placer ici un homme célébre, c'est Jean surnommé *de sacro bosco*. Bale après Leland, sans autre preuve que des conjectures tirées de son nom, prétendent qu'il étoit natif de Halifax, au Comté d'York en Angleterre. Ce sentiment n'est pas probable : le mot Fax, selon Cambden, signifie cheveux chez les peuples au-delà de la riviere Trent; & l'Auteur ajoute, que le lieu nommé Halifax n'étoit pas bien ancien. Il dit, que peu de siécles avant son temps, ce lieu se nommoit Horton, qu'en 1443 c'étoit un

un village où il n'y avoit que treize maisons : il s'ensuit, que le lieu nommé Halifax, n'avoit pas donné son nom à Jean *à sacro Bosco*, puisqu'il n'étoit pas connu par ce nom, lors de la naissance de ce sçavant homme. Stanihurst avec quelques autres, lui donnent pour pays natal, Holywood dans la contrée de Fingal en Irlande, à douze milles de Dublin, parce qu'ils trouvent de l'analogie entre son nom *de sacro Bosco*, & Holywood qui signifie bois sacré. Quoi qu'il en soit, ce sçavant homme vint à Paris, où il professa les sciences avec applaudissement ; il étoit partisan de la Philosophie d'Aristote. Il fit un si grand progrès dans les Mathématiques, qu'il surpassa tous ceux de son temps. Il écrivit plusieurs ouvrages ; sçavoir, un Traité de la Sphére, très-estimé, qu'on lisoit publiquement dans les écoles pendant plusieurs années pour l'instruction de la jeunesse ; un traité de l'Algorithme, ou des calculs sur l'année ecclésiastique ; un Breviaire du droit & plusieurs autres ouvrages. Il mourut à Paris en 1256, & fut enterré dans le cloître des Mathurins du côté de l'Eglise, où on voit encore sa tombe sur laquelle est gravée une sphére avec l'inscription suivante.

Harris, hist. des Ecrivains d'Irlan. au 13. siécle.

An. 1257.

De sacro Bosco qui compatista Joannes ;
Tempora discrevit, jacet hic à tempore raptus ;
Tempore qui sequeris, memor esto quod morieris ;
Si miser es, plora, miserans, pro me, precor, ora.

Marian ô Laghnan Archevêque de Tuam, après avoir reçu le Pallium du Pape Grégoire IX, fit le voyage de Jerusalem, dont il écrivit la relation. Etant de retour il mourut à Athlone en 1249. Son successeur fut Florence Mac-Flin Chancelier de l'Eglise de Tuam ; c'étoit un homme renommé pour son érudition, & sa profonde connoissance dans le droit canon. Il fit le voyage de Rome où il obtint la confirmation du Pape ; étant de retour dans son diocèse, il assembla un Synode, où on fit des constitutions touchant la discipline ecclésiastique, qui furent publiées alors, mais qui se sont perdues depuis. Il établit une école dans le Couvent des Dominicains à Athenry, où il donnoit lui-même des leçons aux Religieux étudians. Il gouverna l'Eglise d'Enaghadune pendant la vacance de ce siége. Ce saint Prélat mourut enfin à Bristol en Angleterre l'an 1256. Le Pape nomma à ce siége Gautier de Salern Doyen de S. Paul de Londres, sans avoir égard à l'élection faite par le Chapitre de Tuam, en faveur

de Jacques ô Laghnan. Il paroît que Gautier ne prit jamais possession de ce Diocèse, puisqu'il mourut en 1258, au retour d'un voyage qu'il fit à Rome. Thomas ou Tomultach ô Connor Evêque d'Elphin, fut élu à sa place: son élection fut confirmée par le Pape qui l'honora du Pallium.

A Athi petite ville sur la riviere Barrow, au Comté de Kildare, il y eut un beau Couvent fondé pour des Dominicains en 1257, par les Boiseles & les Wogans, Seigneurs Anglois établis en Irlande.

An. 1258. Le Comte de Salisbury, nommé Stephan, *de longa spada*, longue épée, fut envoyé en Irlande, revêtu de la qualité de Justicier. Il livra bataille à ô Neill & autres rébelles (*a*) d'Ultonie & de Conacie, près de Down, où il périt beaucoup de monde. Salisbury mourut deux ans après. Il eut pour successeur dans le gouvernement Guillaume Dem.

On fonda en 1259, un Couvent pour les Hermites de S. Augustin, dans le fauxbourg oriental de Dublin: on en ignore les fondateurs; il y en a cependant, qui prétendent que cette maison doit son origine aux Talbots.

An. 1260. La Momonie fut en combustion sous la Magistrature du nouveau Justicier. Green Castle (*arx viridis*) fut démoli. Les Mac-Cartys furent les principaux acteurs dans cette scene; ils porterent la terreur dans le pays de Desmond, leur ancien patrimoine; mais possédé alors par des Anglois, ils devinrent si formidables, que leurs ennemis n'osoient pas paroître en public. Ils en tuerent à Callan un grand nombre, dont les principaux furent, Jean Fitz-Thomas qui avoit fondé le Monastère de Tralée, Maurice son fils, huit Barons, quinze Chevaliers & plusieurs autres. Les Anglois trouverent à la fin leur salut dans la discorde arrivée entre les Mac-Cartys, les ô Driscols, les ô Donavans, les Mac-Mahons, & autres Tribus du pays de Muskerry, qui s'affoiblirent par des guerres civiles, au point de ne pouvoir plus faire tête à l'ennemi commun. Guillaume Denn Justicier d'Irlande,

(*a*) Les écrivains Anglois traitent de rébelles les Irlandois, qui ne se soumettoient pas promptement à leurs armes, dans un temps que, bien loin de se regarder comme sujets, il y avoit plus de la moitié de l'Irlande, & particulierement ceux d'Ultonie, dont il est question ici, qui ne reconnoissoient pas encore la domination de ces étrangers. Dans les maximes de tous les autres peuples, on n'est censé rébelle, que lorsqu'on a pris la qualité de sujet, & que l'on résiste à l'autorité légitime. Mais sans doute, dans le systême de ce peuple impérieux, c'est être rébelle que de n'avoir pas la volonté de se soumettre tout d'un coup à la plus injuste oppression.

mourut dans ces entrefaites ; il fut remplacé par Richard de Capella.

Abraham ô Conellan Archiprêtre d'Ardmach, ayant été élu Archevêque de cette ville, fit le voyage de Rome, où il fut confirmé par le S. Pere, qui lui donna le Pallium ; il revint ensuite à Ardmach, où il fut reçu solemnellement par les Doyen & Chapitre ; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité, car il mourut en 1260 : son successeur fut Patrice ô Scanlain.

On rapporte à cette année, la fondation d'une maison à Kildare, faite pour des Cordeliers, par Girald fils de Maurice ; d'autres attribuent cette fondation à Guillaume de Vescy.

Thomas Palmeran ou Palmerston, natif du Comté de Kildare en Irlande, fut connu des Auteurs étrangers, sous le nom de Thomas Hibernicus. Après avoir fait ses études dans l'Université de Paris où il prit le bonnet de Docteur en Théologie, il passa en Italie, où il s'enferma dans le Monastère d'Aquila, sur les confins du Royaume de Naples ; il y mourut & y fut enterré vers l'an 1269. Il est l'Auteur d'un livre intitulé, *Flores omnium Doctorum illustrium*, c'est-à-dire, les fleurs des plus célébres Docteurs en Philosophie & en Théologie ; c'est un sommaire alphabétique des vertus & des vices, avec les passages des Peres, les plus propres pour entretenir les unes & combattre les autres. Notre Auteur étoit redevable du plan de son livre à un pareil ouvrage, commencé par Jean Walleis Minorite, sous le titre de Poignée de fleurs, mais qu'il ne continua pas, ayant été prévenu par la mort. Le livre de Thomas d'Irlande, fut imprimé à Paris en 1664. Il écrivit aussi des traités sur la religion chrétienne, les illusions & les tentations du démon, les remedes contre le vice, & les fleurs de la Bible. On le croit enfin Auteur d'un *Promptuarium morale*, ou recueil moral de passages de l'Ecriture Sainte, publié à Rome en 1624, d'après un manuscrit de la bibliothéque des Freres Mineurs, d'*Ara cœli*, par Luc Wadding. Marian de Florence dit, dans sa Chronique manuscrite, que Thomas d'Irlande vivoit en 1270, dans le Monastère d'Aquila, de la province de S. Bernardin, en grande réputation pour sa piété & son érudition. Enfin, Jordan de Saxe, dans sa vie des Freres Prêcheurs, parle avec éloge de Maître Thomas d'Irlande, de la maison de Sorbonne. *Lib. 2. cap. 7.*

Les Annales des Minorites de Multifernan, par un anonyme, commencent vers l'Ere Chrétienne, & finissent à l'année 1274.

auquel temps l'Auteur vivoit, comme il paroît par l'ancienneté du caractère. Giolla, autrement Gelase Mac-Firbiffy, vivoit vers la fin de ce siécle; c'étoit un Historien & un Poëte de quelque réputation: il écrivit une Chronique de son temps, & quelques poëmes. Ces ouvrages aussi bien que les annales de Multifernan se trouvent encore en manuscrit.

An. 1261. Gautier Burke Comte d'Ultonie, eut de son mariage avec l'héritiere de Hugue de Lacy, un fils nommé Gautier, lequel laissa un fils & cinq filles. Ellin l'aînée avoit épousé Robert de Bruce Roi d'Ecosse; Jeanne & Marguerite épouserent les deux Fitz-Geralds d'Ophaly & de Desmond; les autres s'allierent avec d'autres Seigneurs. Ces alliances ne furent pas capables d'étouffer la haine réciproque, qui regnoit depuis long-temps entre les Fitz-Geralds & les Burkes; ils se firent une guerre cruelle, & le sang d'un grand nombre de citoyens fut sacrifié à leur vengeance. Les Fitz-Geralds pousserent leur acharnement au point de faire arrêter & enfermer dans les cachots de Leix & de Donamus, Richard de Capella, Theobald le Butler & Miles Cogan qui avoient épousé la querelle des Burkes.

On trouve en ce temps un Couvent de Dominicains, fondé à Trim, sur la riviere Boyne, dans la Midie orientale, par Galfride de Genevil qui y prit l'habit; l'autre à Arklow, par Theobald Walter grand Echanson d'Irlande qui y fut enterré. On y voyoit son tombeau avec sa statue. Cet Auteur ne parle cependant pas d'une Abbaye de Bernardins, fondée en cette ville par le même Theobald, il confond peut-être les Bernardins avec les Dominicains. On place en ce même temps, la fondation d'une maison pour des Cordeliers à Ardmach; les uns attribuent cette fondation aux ô Donnels Princes de Tirconnel, d'autres à Patrice ô Scanlain Archevêque d'Ardmach.

War. de Antiq. *ibid.* Alemand. hist. Monast. d'Irland. *pag.* 166. & 210.

Le Roi d'Angleterre informé des troubles dont ses Etats d'Irlande étoient agités, & des excès auxquels ses sujets Anglois dans cette Isle se portoient les uns contre les autres, jugea qu'il étoit nécessaire d'y remédier; pour cet effet, il révoqua Richard de Capella, & nomma Justicier d'Irlande à sa place David Barry, qui par sa prudence & sa modération, calma la fureur de ces deux Maisons rivales.

An. 1267.

Le Couvent de Rosse Ibarcan, sur la riviere Barrow au Comté de Kilkenny, fut fondé en ce temps pour des Dominicains, par les Graces & les Walshs, Seigneurs Anglois établis dans ce pays.

David Barry après avoir rempli ſa miſſion en Irlande, fut remplácé l'année ſuivante dans la charge de Juſticier par Robert Ufford, & celui-ci par Richard de Exceſter.

Il y a deux Couvents de Dominicains fondés en ce temps, l'un à Youghal au Comté de Cork, par les Fitz-Geralds : l'autre à Lurchoe Comté de Tipperary, par les Burkes. On fit bâtir auſſi à Clonmel dans le même Comté, un Couvent pour des Cordeliers.

Le Lord Audley fut nommé cette année Juſticier d'Irlande, à la place de Richard d'Exceſter. Du temps de ſa Magiſtrature, les Irlandois ſe ſouleverent contre les Anglois, firent main-baſſe ſur eux, par-tout où ils les trouvoient, ſans épargner leurs Magiſtrats, & pillerent leurs habitations. Le Roi de Conacie défit dans une bataille rangée, Gautier Burke Comte d'Ultonie, qui ſauva avec peine ſa vie par la fuite; il lui tua un grand nombre de Seigneurs de ſa ſuite. Cette guerre fut ſuivie d'une peſte & d'une famine générale dans toute l'Iſle. An. 1270.

Patrice ô Scanlain de l'Ordre de S. Dominique, Evêque de Raphoe, fut élu par le Chapitre d'Ardmach, pour ſuccéder à Abraham ô Conellan. Son élection fut confirmée par une Bulle d'Urbain IV, au mois de Novembre de l'année 1261. Il convoqua l'année ſuivante un Synode à Drogheda, où on fit des ſtatuts qui ſe trouvent dans le regiſtre d'Octavien de Palatio, depuis Archevêque d'Ardmach; il rétablit la Cathédrale de S. Patrice à Ardmach, & fonda dans cette ville une maiſon pour des Cordeliers; après quoi il mourut dans le Monaſtère de S. Léonard à Dondalk en 1270 : ſon corps fut porté à Drogheda, & enterré dans le Couvent des Dominicains. Il eut pour ſucceſſeur Nicholas Mac-Moliſſe.

Fulck Archevêque de Dublin, mourut cette année. Son corps fut enterré dans la Chapelle de la ſainte Vierge, dans l'Egliſe Cathédrale de S. Patrice. Ce ſiége reſta vacant pendant ſept ans, à cauſe des conteſtations arrivées entre les Moines de l'Egliſe de Chriſt & le Chapitre de S. Patrice, ; il s'agiſſoit du choix d'un ſujet pour remplir ce ſiége; il ne le fut qu'en 1279, par Jean de Derlington. An. 1271.

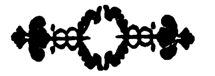
Il y avoit une Abbaye de Bernardins du titre de Notre-Dame, nommée autrement, *Hore Abbey*, fondée à Cashil en 1272, par David ô Carrol Archevêque de cette ville. Il ſupprima, à ce qu'on prétend, un Couvent de Bénédictins pour enrichir cette Abbaye.

Il joignit encore à cette maison, une Maladrerie qu'il y avoit dans la même ville, & qui avoit été fondée par le Chevalier Latimer.

On rapporte à cette année la mort de Henri III. Ce Roi eut d'Eléonore fille de Raymond Comte de Provence, entr'autres enfans, Edouard son aîné & son successeur au thrône.

On place au regne de Henri la fondation de plusieurs maisons religieuses, dont on ne sçait pas la date. On fonda pour les Cordeliers les Maisons suivantes; une à Wicklow, fondée par les ô Birnes & les ô Tools; une à Cashil, fondée par les Hackets; une à Nenagh, probablement Aonagh Oroun, au pays d'Ormond, par les ô Kennedys, anciens propriétaires de cette contrée; une à Multifernan, dans la Ouest-Midie, par Guillaume Delamar. A Dundalk au Comté de Louth, une maison de cet Ordre fut fondée par Jean de Verdon. Enfin il y en a une fondée à Limerick, mais les Auteurs ne s'accordent pas, ni sur le temps de la fondation, ni sur le fondateur. On trouve aussi une Maison, fondée en ce temps, dans la ville de Tipperary pour des Hermites de S. Augustin, & une de l'Ordre des Templiers, nommée *Teach Temple*, au Comté de Sligoe. On trouve enfin une maison fondée pour des Carmes, sur la riviere Barrow, près le pont de Leghlin, au Comté de Carlow, par les Carews, Seigneurs Anglois établis dans ce pays, & une autre à Kildare, par Guillaume de Vescy.

Il y avoit déja un siécle que la domination Angloise avoit prévalu dans une partie de l'Irlande. Quoique les Rois d'Angleterre se fussent parés du titre de Seigneurs d'Irlande, *Dominus Hiberniæ*, leur domination ne s'étendoit pas à plus d'un tiers de cette Isle, qu'on nommoit en leur langue, *The English pale*, comme qui diroit la province Angloise, ou la province gouvernée selon les loix Anglicanes. Quoique quelques-uns des Princes du pays se fussent soumis à un tribut envers les Rois d'Angleterre, cependant ils gouvernoient immédiatement leur peuple, selon les anciennes loix & coutumes du pays, & les loix Anglicanes n'étoient reçues que dans la province Angloise.



CHAPITRE IV.

AUssitôt que Henri III fut mort, Edouard son fils, quoiqu'absent, fut proclamé Roi d'Angleterre, par les Seigneurs assemblés à Londres. Il y avoit déja plus d'un an que ce Prince étoit dans la Terre-Sainte, où il avoit arraché des mains des ennemis du nom Chrétien la ville d'Acon, qui étoit prête à se rendre. Mais le secours qu'on lui avoit promis ayant manqué, il mit garnison dans quelques places encore au pouvoir des Chrétiens, & reprit le chemin de l'Europe avec Eléonor son épouse. Etant débarqué en Sicile, il apprit la mort du Roi son pere, & après quelques séjours dans cette Isle, il continua sa route vers l'Angleterre, où il fut couronné en 1274, avec Eléonor son épouse à Westminster, par Robert Kilwarby Archevêque de Cantorbery. Pour rendre la cérémonie plus solemnelle, on lâcha cinq cens chevaux indomptés qui devoient devenir la propriété de tous ceux qui pourroient s'en rendre les maîtres. An. 1272. Bak. Chron. d'Angl. au regne d'Ed. I.

Dans la premiere année du regne d'Edouard I, Maurice Fitz-Maurice (Fitz-Gerald) fut nommé Justicier d'Irlande. De son temps les Irlandois prirent les armes, ravagerent les terres des Anglo-Irlandois, & démolirent les châteaux d'Aldleek, de Roscoman, de Scheligath & de Randon. Maurice ayant été trahi, dit Clynn, par ses vassaux, il fut arrêté dans le pays d'Ofaly, & conduit en prison. Il fut remplacé l'année suivante dans sa charge de Justicier par Gautier Genevil. Pendant que celui-ci gouvernoit l'Irlande, les Ecossois firent une descente dans cette Isle, brulerent un grand nombre de villages, passerent au fil de l'épée, sans distinction d'âge, ni de sexe, tous ceux qu'ils rencontrerent, & s'en retournerent chargés de butin, avant qu'on eut le temps de les poursuivre. Les colons Anglois de l'Ultonie & de la Conacie, commandés par Richard de Burgo & le Chevalier Eustache le Poer, passerent quelque temps après en Ecosse, où ils userent du droit de représailles contre les Ecossois, & les surpasserent même en cruauté.

On trouve en ce temps quelques fondations faites pour l'Ordre de S. Dominique en Irlande; sçavoir, dans les villes de Derry & de Coleraine, il y eut deux maisons de cet Ordre, fondées par les ô Donnels, Princes de Tirconnel. Les Mac-Donoghs Sei- War. de Antiq. Alemand hist. Monast. d'Irland.

gneurs de Tirrereil, au Comté de Sligoe, fonderent un Couvent de cet Ordre à Ballindown. Il y en eut un autre à Rathbran au Comté de Mayo, fondé par les Mac-Jordans, & en même temps Robert Bagot fonda à Dublin un beau Couvent pour les Carmes.

L'Irlande étoit toujours agitée par des troubles & des guerres domestiques. Elle renfermoit depuis un siécle dans son sein, comme le ventre de Rebecca, deux peuples à qui l'intérêt ne permettoit pas de vivre en paix ensemble; ils avoient différens objets & différens motifs; les uns étoient guidés par le motif d'une juste défense, les autres par celui d'une usurpation tyrannique. Les anciens habitans faisoient souvent des efforts, dont
An. 1276. le seul fruit étoit l'effusion de beaucoup de sang. Ils s'emparerent cette année du château de Roscoman, défirent totalement les Anglois à Glynburry, & firent sur eux beaucoup de prisonniers, après en avoir tué un grand nombre. En même-temps ô Neill livra bataille dans le Nord à un corps d'Anglois, commandé par Ralph Pepard & ô Hanlon.

An. 1277. Gautier Genevil Justicier d'Irlande, fut rappellé cette année en Angleterre, & Robert Ufford fut mis en sa place, ce fut la seconde fois qu'il exerça cette charge. Murtagh fameux rébelle (c'est le style Anglois) ayant été surpris en armes à Noraght par Gautier de Fant, fut exécuté. O Brien Roe Prince de Thuomond, fut tué par Thomas Clare, qui avoit épousé quelque temps auparavant la fille de Maurice, fils de Maurice Fitz-Gerald; mais il fut enveloppé après à Slieve Bloema, avec Fitz-Maurice son beau-pere, & toutes ses troupes par les Irlandois, & obligé de capituler pour sauver sa vie; ayant mis bas les armes, il s'obligea à une réparation pour la mort d'ô Brien & de sa suite, & à rendre le château de Roscoman que les Anglois avoient repris; & pour garant de ce traité, il donna des ôtages. Ces conditions étoient humiliantes pour un Anglois, mais il falloit s'y soumettre pour s'acheter la vie.

Les Anglois n'étoient pas les seuls ennemis que les Irlandois eurent à combattre. Ils avoient plus à craindre d'eux-mêmes que de ces étrangers, puisque leur discorde leur faisoit tourner
An. 1278. leurs armes les uns contre les autres. Sur quelque différend arrivé entre ô Connor Prince de la Conacie, & Mac Dermot de Moy-Lurg, ces deux contendans entrerent en campagne avec leurs vassaux, & se firent une guerre cruelle: il y a eu beaucoup

coup de monde de tué, ô Connor lui même fut du nombre des morts.

Le Roi d'Angleterre informé des troubles qui agitoient l'Irlande, fit venir Robert Ufford pour rendre compte de son administration : il lui reprocha les désordres qui arrivoient fréquemment en Irlande sous son gouvernement. Ufford pour se justifier auprès du Roi, lui représenta, que sa Majesté étoit mal informée, & que tout ce qu'on lui avoit imputé n'étoit que calomnie ; mais qu'il croyoit au reste qu'il étoit de la bonne politique de fermer les yeux lorsqu'un rébelle coupe la gorge à un autre ; c'est là, Sire, le moyen, dit-il, de ménager vos trésors, & de procurer la paix à l'Irlande. Le Roi qui gouta cette pensée, renvoya le Magistrat absous dans cette Isle.

Thomas ô Connor Archevêque de Tuam, mourut cette année après avoir gouverné vingt ans ce siége, avec celui d'Enaghadune ; ce Prélat étoit sçavant, & possédoit toutes les vertus nécessaires pour former un homme apostolique. Le siége resta quelque temps vacant, à cause des disputes arrivées au sujet de l'élection, mais il fut à la fin rempli par Etienne de Fulburn Evêque de Waterford. An. 1279.

Jean Derlington qui avoit gouverné l'Eglise de Dublin l'espace de cinq ans, mourut subitement à Londres en 1284, & fut enterré chez les Dominicains de cette ville : il eut pour successeur dans le siége de Dublin Jean de Saunford.

A Clane, petite ville du Comté de Kildare, à quelques lieues de Dublin, il y a eu un Couvent de Cordeliers, fondé selon Wareus en 1287. On conjecture, que Girald fils de Maurice Fitz-Gerald Baron d'ô Faly, étoit le fondateur de cette Maison, parce qu'il y étoit enterré, & qu'on y voyoit sa statue sur son tombeau qui étoit tout de marbre. Il y eut aussi à Tristle Dermot au même Comté, une maison de cet Ordre ; on en ignore les fondateurs ; on sçait seulement que les de la Hides en ont été les bienfaiteurs. Il y eut enfin un Couvent de cet Ordre, fondé à Ross au Comté de Wexford, par le Chevalier Jean Deveteux. Ann. 1286.

Etienne de Fulburn Archevêque de Tuam, mourut en ce temps, & fut remplacé par Guillaume de Bermingham fils de Meyler de Bermingham, Seigneur d'Athenry. Le siége de Cashil vaqua l'année suivante, par la mort de David ô Carrol, qui eut pour successeur Etienne ô Brogan.

On peut dire que depuis l'arrivée des Anglois en Irlande, cette Isle a toujours été le théatre de la tyrannie, & de toute sorte de cruauté; si les anciens Irlandois prenoient quelquefois les armes pour s'opposer à l'usurpation, quoiqu'il n'y ait rien de plus naturel, ni de plus juste que de défendre son bien contre ceux qui veulent l'envahir sans aucun juste titre, on les représentoit comme des rébelles au tribunal d'Angleterre, où ils n'avoient pas la facilité de se justifier, n'y ayant point d'accès.

Les divisions qui regnoient parmi les nouveaux Irlandois, causoient beaucoup de malheurs à cette infortunée nation, & chaque année étoit marquée par quelque histoire tragique. Les Fitz-Geralds & les Burkes, étoient toujours opposés les uns aux autres; les Butlers, les Verdons, les Berminghams, prenoient parti dans leurs querelles, selon leurs intérêts respectifs, & plusieurs y perdirent la vie: quelques-uns des Seigneurs Irlandois furent entraînés dans ces malheurs; ô Connor Faly fut tué par Jordan Comin, & Charles son frere fut assassiné chez Peirs Bermingham à Carrick. C'étoit un malheur d'avoir des prétentions, les ô Connors étoient les propriétaires depuis plusieurs siécles des terres usurpées par ces nouveaux venus, il étoit nécessaire de les exterminer. Mac Coghlan plus heureux, défit totalement Guillaume Burke, avec ses gens à Dealna. On pense bien que l'effet nécessaire de ces troubles, étoit de répandre beaucoup de sang, de ravager les provinces, & de suspendre la fertilité de la terre: cependant ces troubles n'arrêtoient pas le gout des fondations. On attribue à Jordan Comin, qui avoit assassiné quelque temps auparavant ô Connor Faly, la fondation d'un Prieuré pour des Chanoines réguliers, du titre de la Sainte Trinité, autrement dit, *de laude Dei*, à Ballibogan dans la Midie, sur la rive gauche de la riviere Boyne, entre Clonard & Castlejordan. Les Franciscains ne furent pas oubliés, ils eurent à Ross-Pont au Comté de Wexford une Maison, fondée en ce temps par les Devereux; une à Killeigh dans l'Hy-Regan, fondée, dit-on, par un ô Connor, probablement de la maison d'ô Faly; une à Butavant au Comté de Cork, fondée, disent les uns, par les Prendergasts: d'autres en attribuent la fondation aux Barrys. Il y en a eu une dans une Isle près de Gallway, fondée par un Burke; & une autre à Clare dans cette même contrée, dont le fondateur fut Jean de Cogan.

On fit des établissemens pour les Carmes à Drogheda, à Atherdée au Comté de Louth, & auprès du Lac Rée, au Comté de

Gallway. Le premier de ces établissemens fut fait par les bourgeois de la ville ; le second par Radulphe Pipard, & le dernier par Richard de Harlay. On trouve enfin sous ce regne un Couvent de Dominicains, fondé à Kilmallok, autrement Killocie au Comté de Limerick, & un autre pour des Peres de la Rédemption des Captifs à Athdara au même Comté. Alemand. hist. Monast. d'Irland. pag. 35.

Jean de Saunford Archevêque de Dublin, étant favori d'Edouard I, fut nommé Justicier d'Irlande à la mort de Fulburn; le Roi le rappella ensuite en Angleterre, d'où il l'envoya en qualité d'Ambassadeur auprès de l'Empereur, où il s'acquitta de sa commission à la satisfaction de son Prince. Etant mort quelque temps après en Angleterre, son corps fut porté à Dublin, & enterré dans la Cathédrale de S. Patrice. Il avoit la réputation d'un homme docte & prudent. Il eut pour successeur dans le siége de Dublin, Guillaume de Hothum qui mourut la même année, & fut remplacé par Richard de Ferings. La charge de Justicier d'Irlande fut donnée au Chevalier Guillaume Vescy, & après lui à Guillaume Dodinsell, qui eut pour successeur Thomas Fitz-Maurice. La mort de celui-ci fit cesser les querelles, qui regnoient depuis long-temps entre les deux maisons des Fitz-Geralds & des Burkes, & Jean Fitz-Thomas son fils, se réconcilia avec le Comte d'Ultonie. Pendant l'administration de Vescy en Irlande, il y eut de violentes disputes entre lui & Jean, fils de Thomas Fitz-Gerald Baron d'Ofaly, qui dégénererent, selon Hollingshead dans sa Chronique, en reproches & en paroles piquantes & grossieres, dans une assemblée où ces Seigneurs se trouverent. Ils s'accuserent réciproquement de vols, de concussion, de meurtres, &c. Le Baron ayant fait quelques réflexions sur la naissance du Gouverneur, celui-ci lui repliqua que les Vescys étoient nobles avant que les Fitz-Geralds fussent Barons d'Ofaly, même avant, dit-il, que le Banqueroutier votre ancêtre (a) eut fait sa fortune dans la Lagenie. Mais cette querelle ne finit pas en Irlande : ils passerent tous les deux en Angleterre où ils plaiderent leur cause devant le Roi & toute sa Cour. La présence de la Majesté ne fut pas capable d'arrêter les invectives, ni les injures, c'étoit apparemment le génie du temps & de la nation ; enfin Fitz-Gerald ennuyé de la dispute, demanda à vuider la querelle par le combat, ce qui fut applaudi par l'assemblée, Cox Hib. Angl. pag. 78.

(a) Maurice Fitz-Gerald qui vint avec Strongbow en Irlande.

& accepté d'abord avec fanfaronade par Vescie; mais le jour étant pris, celui-ci s'embarqua pour la France, laissant le Baron sans concurrent. (Dugdale rapporte cette histoire autrement, il prétend que Fitz-Gerald avoit refusé le combat.) Le Roi averti de la fuite de Vescie, donna à Fitz-Gerald les Seigneuries de Kildare & de Rathaingan, possédées jusqu'alors par ce Seigneur, en disant, que quoiqu'il eut transporté son corps en France, il n'avoit pas emporté son bien d'Irlande. L'acquisition des territoires de Kildare & de Rathaingan, releva beaucoup la fortune des Fitz-Geralds, qui eurent assez de crédit dans la suite pour y faire ajouter le titre de Comtes.

Baronage d'Ang. tom. I. *pag. 94.*

Etienne ô Brogan natif d'Ultonie, étant devenu, d'Archidiacre de Glendaloch, Archevêque de Cashil, par une élection canonique, après avoir gouverné ce siége pendant onze ans, mourut en 1300, & fut enterré dans son Eglise de Cashil: il eut pour successeur Maurice ô Carrol.

On place à l'année 1303, la mort de Nicolas Mac-Molisse Archevêque d'Ardmach, après avoir gouverné ce siége l'espace de treize ans. C'étoit un Prélat célébre pour son éloquence, sa prudence & son zéle pour le culte de Dieu. Après avoir orné & enrichi sa Cathédrale de livres, d'ornemens & de tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin, il legua à la fabrique de cette Eglise vingt marcs d'argent sur ses terres de Termon Feichan. Il eut pour successeur dans ce siége Jean Taaf.

La conduite des Anglois par rapport aux Gallois, est un exemple de cruauté & un sujet d'horreur, pour tous ceux qui ont le malheur de tomber sous leur domination. Les Gallois, nommés en Anglois Welshmen, sont les descendans des anciens Bretons, que les Saxons leurs alliés avoient chassé d'Angleterre vers le septiéme siécle, & relegué dans la contrée, nommée le pays de Galles, sur la côte occidentale de la Bretagne: ils firent un peuple separé des Anglois, gouverné par des Rois jusqu'au onziéme siécle. Les Anglois aussi perfides que les Saxons, remplis de l'idée du droit de conquête, & ne pouvant souffrir dans leur voisinage, cette petite souveraineté, subjuguerent ce peuple & massacrerent Rées son dernier Roi dans l'onziéme siécle, sous Guillaume le Roux. Le souvenir de leur ancienne liberté & la tyrannie de ces nouveaux maîtres, faisoient souvent révolter les Gallois: la puissance supérieure de l'Angleterre arrêtoit toujours ces révoltes aux dépens de beaucoup de sang; mais il fut

An. 1283.

réservé à Edouard I, d'y mettre la derniere main. Ce Roi fit la guerre à Leolyn Prince de Galles de race Royale, qui ayant été trahi, tomba entre les mains d'un soldat, lequel lui trancha la tête : il l'envoya au Roi Edouard qui la fit exposer sur la tour de Londres. David frere de Leolyn fut pris quelque temps après, & condamné en Angleterre à une mort ignominieuse. Il fut d'abord attaché à la queue d'un cheval fougueux, & traîné par la ville de Shrewsbury. Il eut ensuite la tête tranchée, qui fut envoyée à Londres, & placée sur la Tour avec celle de son frere ; son cœur avec ses entrailles furent arrachés de son corps & jettés au feu, & les quatre membres exposés sur les portes de quatre villes d'Angleterre ; sçavoir, Bristow, Northampton, Yorck & Winchester. Voilà un traitement sans exemple, fait au fils d'un Prince, dont le seul crime étoit de vouloir venger la liberté de sa patrie, & la relever d'une soumission forcée que l'Anglois en exigeoit. Le pays de Galles fut réuni alors à la couronne d'Angleterre, le Roi en forma le Gouvernement conformément aux loix Anglicanes, & son fils aîné commença à prendre le titre de Prince de Galles.

Bak. Chronog. d'Angl. vie d'Edouard I. pag. 96.

On fonda en ce siécle un Couvent pour les Dominicains dans la ville de Carlingford au Comté de Louth en Irlande ; un autre pour les Hermites de S. Augustin, près de la ville de Gallway. Il y a eu un Couvent fondé en 1300, à Cavan pour des Cordeliers, par les ô Reillys. Les Butlers fonderent cette même année à Thurles, Comté de Tipperary, une maison pour des Carmes.

Les prétentions des Anglois sur leurs voisins n'avoient pas de bornes ; les Rois d'Angleterre se regardoient comme protecteurs du Royaume d'Ecosse, & comme les arbitres des différends qui pouvoient arriver touchant la succession à cette Couronne. Alexandre III Roi d'Ecosse, étant mort sans enfans, le grand nombre des prétendans au thrône causa des factions, & l'occasion parut favorable à Edouard I, pour faire valoir sa prétendue jurisdiction. Les deux premiers en rang de ces prétendans furent, Jean de Baliol Comte de Galloway & Robert de Bruce d'Anandale. Edouard fit un voyage du côté de l'Ecosse. Il s'adressa d'abord à Bruce, qui avoit beaucoup de crédit, mais moins de droit. Il lui proposa de le faire Roi d'Ecosse à condition qu'il lui prêteroit serment de fidélité, & qu'il rendroit hommage à la Couronne d'Angleterre. Ce Seigneur généreux lui répondit, qu'il ne vouloit pas sacrifier la liberté de sa patrie à l'ambition de regner. An. 1291.

Mais Baliol qui avoit des ſentimens moins délicats accepta les conditions, & fut couronné Roi d'Ecoſſe à Scone, après quoi il fit hommage à Newcaſtle au Roi d'Angleterre comme à ſon ſouverain Seigneur. Sa rétractation cauſa après une guerre cruelle entre les deux nations, qui dura près de trois ſiécles, & ne finit après beaucoup de ſang répandu, que par la réunion des deux Couronnes ſous Jacques I. Edouard ayant entamé cette guerre, voulut la pourſuivre avec toutes ſes forces; il fit marcher pour cet effet ſes troupes du côté de l'Ecoſſe, & créa Chevaliers dans une ſeule journée trois cens jeunes gens, afin d'exciter leur
An. 1298. émulation. Jean Wogan, qui eut part à cette promotion, fut envoyé en Irlande en qualité de haut Juſticier, à la place de Thomas Fitz-Maurice qui venoit de mourir.

On fit en ce temps quelques établiſſemens pour les Carmes. La maiſon de Thurles Comté de Tipperary, fut fondée par les Butlers; celle d'Ardnecran au Comté de Weſt-Meath par les Dillons: il y en a eu auſſi une auprès du Lac Reogh au Comté de Gallway, fondée, ſelon Wareus, par Richard de Burgo Comte d'Ultonie. Alemand attribue cette fondation à Richard de Harlay, & prétend que les Harlay de France en deſcendent.

An. 1306. Edouard I après quelques avantages remportés ſur les Ecoſſois, fut attaqué d'un flux de ſang dont il mourut, avec le regret de n'avoir pu ſe venger des Ecoſſois: il laiſſa ce ſoin à Edouard ſon fils, & ſon ſucceſſeur au thrône, à qui il enjoignit en mourant, de faire porter ſon cadavre par toute l'Ecoſſe, juſqu'à ce qu'il eut ſubjugué cette nation; mais ſa derniere volonté fut mal exécutée dans ce point, auſſi bien que dans tous les autres, dont il avoit chargé ce jeune Prince.

Jean Taaf Archevêque d'Ardmach, étant mort cette année, fut remplacé par Gautier de Jorſe de l'Ordre de S. Dominique. Il avoit ſix freres, tous du même Ordre, dont un nommé Thomas, fut Cardinal du titre de ſainte Sabine, & un autre nommé Roland, fut ſon ſucceſſeur dans le ſiége d'Ardmach qu'il abdiqua en 1321.

Richard de Ferings Archevêque de Dublin, après avoir beaucoup travaillé au rétabliſſement de la paix entre les deux Métropoles de cette ville, mourut en ce temps: les articles d'accommodement furent que les deux Egliſes, ſçavoir, de Chriſt & de S. Patrice, auroient chacune le titre de Métropole; que celle de Chriſt comme la plus grande & la plus ancienne, auroit la préé-

minence dans les affaires qui concernent l'Eglise; qu'elle auroit la garde de la Croix, de la mître & de l'anneau Pontifical; que les Prélats de ce siége seroient inhumés alternativement dans les deux Eglises. Ce Prélat enfin, fonda trois Prébendes dans l'Eglise de S. Patrice. Il eut Jean Lech pour successeur.

Jean Duns Scot Cordelier, florissoit au commencement de ce siécle. La subtilité de son esprit, & sa grande pénétration dans les matieres scholastiques, lui meriterent le nom de Docteur subtil. Il fut élevé à Oxford sous Guillaume de Wara ou Varro, où il écrivit sur les quatre livres des Sentences. Il composa aussi à Paris plusieurs ouvrages scholastiques. Il alla ensuite à Cologne, où il mourut subitement en 1308. Trois Nations se disputent la gloire d'avoir donné la naissance à cet homme célébre; les Anglois prétendent qu'il est né à Dunston, village de la paroisse d'Emildune au pays de Northumberland. Ils font valoir pour cet effet, la conclusion des ouvrages manuscrits de ce grand homme qui se trouvent à Oxford, conçue en ces termes: « Ici finit la lecture » des ouvrages de Jean Duns, subtil Docteur de l'Université de » Paris, qui nâquit dans un certain village de la paroisse d'Emil» dune, nommé Dunston, en Northumberland, apparemment » au College de Merton dans l'Université d'Oxford »; mais comme il est douteux si cette finale est de Scot lui-même, ou ajoutée après par une main étrangere, il paroît que la conséquence qu'on en tire en faveur de sa naissance en Angleterre n'est pas suffisante. Les Ecossois le disent natif de Duns en Ecosse, qui est un village éloigné des frontieres d'Angleterre d'environ huit milles. Les Irlandois enfin secondés par Arthur à Monasterio, & le Martyrologe de Cavellus, prétendent qu'il est né à Down (en latin *Dunum*) en Ultonie; en effet, les Irlandois n'avoient pas encore quitté entierement en ce siécle le nom de *Scoti* ou *Scots*; aussi est-il probable, que c'est pour cette raison que le Docteur Jean Duns a été surnommé Scot.

CHAPITRE V.

EDouard II, fils du Roi défunt, & d'Eleonore d'Espagne, succéda au thrône de son pere. Il épousa quelque temps après, Isabelle fille de Philippe le Bel Roi de France. Il rappella Piers Gaveston son favori, que le Roi son pere avoit banni du

An. 1307. Bak. Chron. d'Angl. au regne d'Edouard II.

Royaume. Ce Seigneur avoit gagné l'amitié du nouveau Roi, au point qu'il étoit maître de toutes les graces, & que tout se faisoit par lui, ce qui lui attira la haine & l'envie des Seigneurs Anglois, qui menacerent le Roi de s'opposer à son couronnement, s'il ne chassoit ce favori du Royaume. Ce Roi foible y consentit; mais pour adoucir cette prétendue disgrace, il envoya Gaveston revêtu de quelque autorité en Irlande, où il supprima quelques révoltes, & travailla efficacement à assurer les possessions des Anglo-Irlandois dans cette Isle. Le Roi ne pouvant pas supporter l'éloignement de son favori, & croyant que le ressentiment des Seigneurs étoit effacé par son absence, le fit revenir d'Irlande, & envoya le Chevalier Jean Wogan en qualité de Justicier en sa place; & afin de lui procurer du crédit parmi les Seigneurs, il lui fit épouser la fille du Comte de Gloucester. Cette alliance de Gaveston avec une des premieres Maisons du Royaume, ne fit qu'aigrir les esprits contre lui; un autre incident acheva sa perte: non-content de remporter le prix dans un tournois à Wallingford, où son adresse & son courage le rendirent vainqueurs des Seigneurs Anglois qui voulurent mesurer leurs armes avec lui, il les piquoit encore par des railleries fines, qui leur étoient encore plus sensibles que la victoire qu'il venoit de remporter sur eux, de sorte qu'ils conspirerent tous contre lui, firent les remontrances les plus vives au Roi, & rien moins que le sacrifice de son favori ne pouvoit les calmer. Gaveston se voyant obligé de céder à la tempête, passa en France où il resta quelque temps; mais le désir de revoir son cher Maître, l'engagea au risque de sa vie, de retourner incognito en Angleterre. Le Roi pour le dérober à la fureur de ses ennemis, lui assigna le château de Scarborrough comme un asyle assuré; mais il y fut assiégé par la Noblesse révoltée, & obligé de se rendre prisonnier, à condition d'avoir la vie sauve, condition qui n'empêcha pas qu'il ne fut arraché des mains de ceux qui en avoient la garde, par le Comte de Warwick. Ce Seigneur sans forme de procès & sans aucune formalité de justice, lui fit trancher la tête, malgré les instances réitérées que le Roi fit faire auprès de lui, pour sauver la vie à ce malheureux. Telle fut la fin tragique de Gaveston, un des beaux hommes de son temps, & des plus accomplis de l'Europe; il étoit Gascon de nation, il avoit toute la délicatesse d'esprit qu'on attribue communément à sa nation, mais son crime étoit d'être trop aimé de son Roi.

La

La conduite des Anglois dans cette occasion à l'égard de leur Prince, ne dénote-t-elle pas le caractère bizarre & inconstant de cette nation? On voit ici une Noblesse grossiere & brutale, traiter son Prince avec la derniere insolence, & manquer dans les devoirs les plus indispensables, à un Roi qui n'avoit pour tout défaut qu'un caractère foible & efféminé; & souvent a-t-on vû depuis ce même peuple souple & rempant sous des tyrans. Quoiqu'Edouard fut touché de l'indignité de ses sujets, & de l'atteinte qu'ils donnoient à son autorité, la guerre d'Ecosse l'occupoit trop pour pouvoir en tirer vengeance. Robert Bruce qui étoit déja en possession de cette Couronne, voulant profiter des troubles qui agitoient l'Angleterre, réduisit à son obéissance le reste de l'Ecosse qui tenoit à la faction opposée, après quoi il entra à main armée dans le Nord de l'Angleterre. Edouard voyant le danger qui menaçoit ses Etats, marcha à la tête de cent mille hommes à la rencontre du Roi d'Ecosse qui n'en avoit que trente mille. Les deux armées s'étant rencontrées à Bannocks Bourne, les Anglois furent totalement défaits. On attribue cette victoire à une ruse de guerre: le Roi d'Ecosse n'avoit que de l'infanterie, son armée étoit beaucoup inférieure en nombre à celle de l'ennemi, il falloit user d'adresse; il fit creuser des fossés de trois pieds de profondeur sur le chemin où l'ennemi devoit passer, & les fit couvrir de branches d'arbres & d'autre chose semblable, capables de les dérober à la vûe: la cavalerie Angloise donna dans le piége, & s'étant avancée avec impétuosité vers l'ennemi, les cavaliers & les chevaux se précipiterent, & mirent le désordre dans toute l'armée. Les Auteurs Ecossois font monter la perte des Anglois dans cette bataille à cinquante mille hommes, les Anglois n'en comptent que dix mille. Quoi qu'il en soit c'étoit la bataille la plus funeste que les Anglois eussent perdue depuis la conquête. La déroute fut si générale, que le Roi Edouard eut de la peine à sauver sa vie par la fuite avec les Seigneurs qui l'accompagnoient, & les Ecossois resterent les maîtres de tout le Nord de l'Angleterre, depuis Carlile jusqu'à Yorck. Le courage des Anglois, dit Baker, fut tellement abbattu par cette défaite, que cent Anglois auroient fui devant trois Ecossois.

An. 1315.

Jean Lech, ou de Leeke Archevêque de Dublin, mourut en ce temps. Les prétentions des deux Cathédrales de cette ville, causoient toujours des disputes pour le choix d'un Prélat; le Prieur & Couvent de l'Eglise de Christ ayant élu pour remplir le siége

vacant, Nicholas Butler frere d'Edmond Butler, depuis Comte de Carrick. Les Doyen & Chapitre de S. Patrice, élurent Richard Havering grand Chantre de leur Eglise ; mais le crédit du Roi l'emporta sur ces élections, & fit tomber le sort sur Jean Lech son aumônier. Ce Prélat eut de vives contestations avec Roland Jorse Archevêque d'Ardmach, touchant le droit que le dernier prétendoit avoir de faire porter devant lui la Croix élevée dans la province de Dublin. Le Pape Clément V accorda à la sollicitation de Jean Lech, une Bulle pour la fondation d'une Université à Dublin. Ce Prélat fut nommé quelque temps avant sa mort grand Trésorier d'Irlande. Il eut pour successeur dans le siége de Dublin Alexandre de Bicknor.

Antoin. Possevin Appar. sacr.

Un Cordelier Irlandois nommé Malachie, après avoir demeuré quelque temps à Oxford, alla à Naples où il fut en réputation pour sa piété & pour son érudition : il écrivit un traité sur le poison & le contrepoison du péché mortel, qui fut publié à Paris par Henri Stephens. Bale le fait Auteur d'un livre de Sermons & de quelques autres ouvrages.

A Tully-Felim, autrement Tollogh-Felaghe, petite ville sur la riviere de Slane, au Diocèse de Laghlin Comté de Carlow, il y a eu un Couvent fondé en 1314, pour des Hermites de S. Augustin. Les fondateurs furent Simon Lombard & Hugues Talon.

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Edouard II. War. de Annal. Hib. Cox au regne d'Edouard II.

Les Irlandois mécontens voyant les succès du Roi d'Ecosse contre les Anglois, lui envoyerent des députés pour solliciter son alliance, & lui demander du secours pour les délivrer de la servitude insupportable où il se trouvoient sous la fiere & cruelle domination des Anglois. Le Roi d'Ecosse regardoit cet ambassade comme une occasion favorable, tant pour causer une diversion en Angleterre, que pour faire Edouard Bruce son frere Roi d'Irlande. Le Chevalier Edmond Butler qui étoit déja de retour d'Angleterre, remplaça le Chevalier Theobald de Verdon, qui avoit exercé la charge de Lord Justicier pendant son absence. Le 25 du mois de Mai suivant, Edouard Bruce frere du Roi d'Ecosse, débarqua avec six mille Ecossois près de Carrigfergus en Ultonie, où il fut joint par un corps d'Irlandois, & proclamé Roi d'Irlande, par une partie de la Nation (a). Au mois de Juin il

An. 1315.

(a) Ex Hibernia Legatos excivit, ad se suaque omnia in fidem ejus permittenda. Quod si ipsum rerum suarum ratio detineret domi, orabant, ut Edvardum fratrem Re-

prit & brula Dundalk, après quoi il ravagea la contrée d'Uriel, chassa tous les Anglois d'Ultonie, & se rendit maître de cette province, porta le titre de Roi d'Irlande jusqu'à sa mort, qui arriva trois ans après.

Pour arrêter le progrès de ce nouveau Roi, les Anglo-Irlandois assemblerent leurs forces: le rendez-vous étoit à Dundalk; mais le Lord-Justicier voyant la désunion entre les Généraux, laissa au Comte d'Ultonie le soin de poursuivre la guerre contre les Ecossois, & se retira à Dublin. Ce Comte s'en acquitta assez mal, il fut défait par les Ecossois le 10 Septembre près de Colraine, où il perdit beaucoup de monde, sans parler des prisonniers qui furent en grand nombre, entr'autres le Chevalier Guillaume Burke, le Chevalier Jean Mandevill, le Chevalier Alan Fitz-Warren & Jean Stanton. Bruce pour suivre ses victoires, fit mettre le siége devant Carrigfergus, & envoya Guillaume son frere en Ecosse pour demander du secours au Roi son frere: il porta ensuite ses armes victorieuses hors de la province d'Ultonie, il s'avança vers Kells dans la Midie, où ayant rencontré les Anglois commandés par Roger Mortimer il leur livra bataille avec succès. On prétend que les Lacys avoient abandonné les intérêts des Anglois dans ces occasions: quoi qu'il en soit, la victoire ne fut pas pour les Anglois, & un grand nombre d'entr'eux périt dans la déroute, après quoi Bruce fit bruler Kells, Granard, Finagh & Newcastle, & passa les Fêtes de Noel à Loghseudy, d'où il marcha par le Comté de Kildare, à Rathaingan, Kildare, Castledermot, Athy, Raban & Sketheris, où le Chevalier Edmond Butler Justicier d'Irlande, accompagné de Jean Fitz-Thomas & autres Seigneurs, l'attendoient pour lui livrer bataille; l'action se donna le 26 Janvier, mais Bruce fut encore victorieux, & l'armée Angloise fut totalement défaite.

Le Roi d'Angleterre voyant la mauvaise situation des affaires en Irlande, & craignant quelque défection de la part de ses sujets, envoya dans cette Isle le Chevalier Jean Hotham, avec commission de faire renouveller à ses sujets fidéles le serment de fidélité, & d'en recevoir des ôtages, ce qui fut accordé par Jean

---

gem sibi daret: neu sineret, gentem cognatam sub crudeli & superba dominatione Anglorum intolerabili servitute premi.... Tandem Edvardus Brussius eo cum exercitu profectus, magno universorum consensu, Rex est appellatus. Primo sui adventûs anno Ultoniam omnem, ejectis Anglis, suæ ditionis fecit: relinquamque totam insulam, victore exercitu, peragravit. *Buchan. rer. Scotic. hist.* lib. 8. pag. 277.

Fitz-Thomas depuis Comte de Kildare, Richard de Clare; Maurice nommé après Comte de Desmond, Thomas Fitz-Jean le Poer, Arnold le Poer, Maurice Rochford, David & Miler de la Roche, & par plusieurs autres.

Au mois de Février les deux armées commencerent à se mettre en campagne; le rendez-vous des Ecossois fut Geashil dans l'Ophaly, & les Anglois s'assemblerent à Kildare; mais le pays étant ruiné, les Ecossois manquoient de provision, c'est ce qui détermina Bruce à retourner en Ultonie, où il s'abandonna à ses plaisirs, n'ayant rien à craindre de la part de l'ennemi. Le Justicier sur la retraite des Ecossois alla à Dublin, où il assembla un Parlement; on y travailla à la réconciliation de quelques Seigneurs, dont la désunion portoit préjudice à la cause commune. Gautier de Lacy y fut purgé de l'imputation de trahison dont il avoit été soupçonné; on y traita enfin des moyens de soutenir la guerre.

Dans cet interval, les Irlandois attachés aux intérêts d'Edouard Bruce furent abandonnés à la fureur de ses ennemis. Une partie des habitans de la Lagenie fut passée au fil de l'épée à Castledermot par les Anglois aux ordres d'Edmond Butler. Les ô Mordhas, les ô Birnes, les ô Tools & les Mac-Mourroughs, subirent bientôt après le même sort: les ô Connors Falys furent massacrés à Ballibogan sur la riviere Boyne, par les Anglois de la Lagenie & de la Midie. Les Irlandois de leur côté, usoient du droit de représaille, en faisant quelques efforts pour venger leur sang & leur liberté, & les ô Nowlans de la Lagenie passerent au fil de l'épée Andrée Bermingham, le Chevalier Richard de la Londe & leurs suivans, qui les insultoient chez eux.

An. 1316. Le Roi d'Angleterre pour engager ses sujets Irlandois à soutenir sa cause contre les Ecossois, commença à distribuer des graces, & à leur donner des titres d'honneur, inconnus jusqu'alors en Irlande. Il créa Comte de Kildare Jean Fitz-Gerald fils de Thomas Baron d'ô Faly; ce Seigneur étoit chef de la noble famille des Fitz-Geralds, issu de Maurice qui tiroit son origine des Ducs de Toscane, & qui fut le premier du nom qui s'établit en Irlande sous Henri II. Le Roi pour le mettre en état de soutenir cette dignité, lui donna la ville & château de Kildare avec leurs dépendances, & toutes les terres & Seigneuries de Guillaume Vescy, confisquées en 1291, lorsque ce dernier fut Jus-

ticier d'Irlande. Cette illustre Maison qui s'est toujours soutenue par la vertu, & par de grandes alliances, subsiste encore avec le titre de premier Comte d'Irlande.

Edouard Bruce étant de retour d'Ecosse où il avoit passé quelque temps pour rétablir ses troupes, somma la ville de Carrigfergus de se rendre; tout y manquoit, huit vaisseaux chargés de provisions qu'on y envoya de Drogheda ne furent pas capables de la mettre en état de défense; la garnison se voyant obligée de vivre quelques jours de cuir, & de la chair de huit Ecossois prisonniers, se rendit à la fin d'Août. En même-temps ô Connor avec sa suite, défit dans la Conacie un corps d'Anglois; dans cette action le Lord Stephen d'Exester, Milo Cogan & quatre-vingts des Barrys & des Lawles perdirent la vie; ô Conor avec son armée, fut défait le 4 d'Août à Athenry par un corps d'Anglois, sous les ordres de Guillaume Burke, & de Richard de Bermingham. En Ultonie, ô Hanlon suivi de ses vassaux, voulant mettre à contribution Dundalk & les environs, fut repoussé avec perte par les habitans sous les ordres de Robert Verdon qui y perdit la vie. Le 14 Septembre, Burke & Bermingham remporterent une victoire sur les peuples de Conacie qui perdirent cinq cens hommes avec ô Connor & ô Kelly leurs chefs. A la fin d'Octobre de la même année, Jean Loggan & Hugue Bisset défirent en Ultonie un corps de troupes Ecossoises; il en resta environ trois cens morts sur le champ de bataille, on en envoya plusieurs prisonniers à Dublin entre lesquels étoient les Chevaliers Alen Stewart, & Jean Sandale. Les Lacys qu'on soupçonnoit d'avoir trahi l'Etat, en introduisant les Ecossois en Irlande, présenterent requête pour être oui sur ce fait, & purgé de cette imputation, & après qu'ils eurent renouvellé leur serment de fidélité, le Roi par une Chartre, leur accorda un pardon général.

On place ici la mort de Maurice Mac-Carwill (autrement ô Carrol) Archevêque de Cashil; après avoir été élevé à la prélature de ce siége par les Doyens & Chapitre, du consentement du Roi d'Angleterre, il partit pour Rome où il fut confirmé & sacré, après quoi le Saint Pere lui donna le Pallium. Etant de retour dans son pays, il accorda à Gautier Multoc le privilége de fonder une Maison à Fetherde au Comté de Tipperary pour des Hermites de S. Augustin. Il assista au Parlement composé de toute la Noblesse du pays, qu'on avoit convoquée à Kilkenny en 1309, où il fit con-

ſentir tous les membres de l'Aſſemblée de ſe ſoumettre à ſes Ordonnances, ſous peine d'anathême. Maurice fut remplacé dans le ſiége de Cashil, par Guillaume Fitz-John Evêque d'Oſſory.

Edouard Bruce à la tête de vingt mille hommes, tant Ecoſſois qu'Irlandois, marcha vers le Carême du côté de Slane dans la Midie, en pillant le pays par où il paſſoit. Le Comte d'Ultonie étant alors à l'Abbaye de Notre-Dame près de Dublin, ſur quelque conteſtation qu'il eut avec les bourgeois de la ville, fut arrêté par ordre de Robert Notingham Maire de Dublin, & enfermé dans le château de cette ville, ce qui cauſa une ſi grande ſédition que l'Abbaye fut pillée, & quelques-uns des domeſtiques du Comte tués. En ce temps Edouard Bruce marcha vers Dublin: il prit en chemin le château de Knock, où il trouva Hugue Tyrrel Seigneur de ce lieu, avec ſa femme qui ſe rançonna, moyennant une ſomme d'argent. Les habitans de Dublin allarmés aux approches d'un ennemi ſi redoutable, pour ſe mettre en état de défendre la ville, firent bruler les fauxbourgs avec les Egliſes qui s'y étoient trouvées, du nombre deſquelles étoit la Cathédrale de S. Patrice. Bruce qui ſçavoit que les murs de cette ville étoient en bon état, & que les habitans étoient dans la réſolution de la défendre au péril de leur vie, jugea à propos, de l'avis, dit-on, de Lacy, contre le ſerment de fidélité qu'il venoit de prêter, de paſſer outre, & de diriger ſa marche vers la ville de Naas, où il reſta deux jours, après quoi il prit le chemin de Limerick: il paſſa par Kenlis dans le pays d'Oſſory, d'où il partit pour Cashil, & de-là à Nenagh, & devaſta en chemin les terres d'Edmond Butler dans les pays de Kilkenny & Tipperary. Tous les Seigneurs Anglois du pays étoient aſſemblés alors à Cashil, pour chercher remede à un mal ſi preſſant, il fut réſolu de faire marcher l'armée qui étoit de 30000 hommes ſous les ordres du Lord Juſticier, & du Comte de Kildare, à la pourſuite des Ecoſſois; mais Roger Mortimer étant débarqué à Youghal le
An. 1317. Jeudi dans la ſemaine de Pâques avec la qualité de Juſticier, accompagné de trente-huit Chevaliers & autres troupes, fit dire aux Généraux Anglois de l'attendre pour livrer bataille aux Ecoſſois. Edouard Bruce ayant appris l'arrivée de Mortimer, & ne jugeant pas à propos de l'attendre, reprit le chemin d'Ultonie, où il arriva au commencement du mois de Mai.

Mortimer n'ayant plus d'ennemi à combattre dans la Momonie, ni dans la Lagenie, renvoya ſes troupes dans des quartiers

de rafraîchiſſement juſqu'à nouvel ordre ; il alla enſuite à Dublin, & aſſembla un Parlement à Kilmainham, compoſé de plus de trente Chevaliers, au nombre deſquels étoient les Chevaliers Wogan & Warren ; on traita principalement dans cette aſſemblée de l'élargiſſement du Comte d'Ultonie, détenu priſonnier par les Maire & Bourgeois de Dublin, ce qui fut effectué dans une ſeconde Seſſion à la Pentecôte. Après cette aſſemblée Mortimer paſſa par Drogheda pour aller à Trim dans la Midie, d'où il envoya ordre aux Lacys de comparoître devant lui, pour rendre compte de leur conduite. Ils deſcendoient de Robert de Lacy, de Rathwer, à qui le Chevalier Hugue de Lacy avoit donné cette terre. Ces Seigneurs bien loin d'obéir à ces ordres, tuerent le Chevalier Hugue Crofts qui en étoit le porteur. Mortimer indigné de voir ſon autorité compromiſe par un mépris ſi formel de ſes ordres, fit ſaiſir leurs biens, confiſqua leurs terres au profit des ſoldats Anglois, paſſa au fil de l'épée tous ceux qui ſe déclaroient pour eux, & les obligea de ſe retirer dans la Conacie, après les avoir déclarés traîtres à la patrie ; il paroît en effet qu'ils furent les ſeuls des Anglois dans les intérêts de Bruce, avec qui ils repaſſerent en Ecoſſe.

Il y a eu un Couvent fondé cette année pour les Carmes à Athboy au Comté de Meath, par Guillaume Loundres Seigneur de ce lieu.

Mortimer après l'expédition dans la Midie contre les Lacys, employa ſes ſoins pour calmer quelques troubles cauſés par les ô Birnes & autres habitans d'Omayle, au pays de Wicklow. Ce fut en ce temps que le Chevalier Hugue Canon, Juge de la Cour des plaidoyers communs, fut aſſaſſiné entre Naas & Caſtlemartin, par André Bermingham.

Mortimer en qualité de Juſticier, donna une fête ſuperbe le Dimanche de la Quinquageſime dans le château de Dublin, où il créa Chevaliers Jean Mortimer avec quatre autres. Après Pâques il eut ordre de ſe rendre en Angleterre : il apprit avant que de partir, la mort de Richard de Clare, du Chevalier Henrys Capel, du Chevalier Thomas de Naas, des deux Cantons & de quatre-vingts autres ; ils avoient été tués le 5 de Mai par les ô Briens & les Mac-Cartys. Jean Lacy ne voulant pas ſe purger du crime dont il fut atteint, fut étouffé à Trim par ordre de Mortimer, qui s'embarqua enſuite pour l'Angleterre, laiſſant le gouvernement des affaires à Guillaume Fitz-John Archevêque de Caſhil pendant ſon abſence ; mais l'hiſtoire rapporte qu'Alexan- An. 1318.

dre Bicknor Archevêque de Dublin, en fut chargé au mois d'Octobre suivant.

Edouard Bruce faisoit des dispositions en Ultonie pour quelque entreprise, il marcha avec son armée qui étoit d'environ trois mille hommes, jusqu'à Fagher à deux milles de Dundalk; les Anglois furent allarmés à ces mouvemens; on fit assembler des troupes au nombre de treize cens vingt-quatre hommes, & le Justicier leur donna le Chevalier Jean Bermingham pour les commander. Ce général accompagné de plusieurs habiles Capitaines, entr'autres de Richard Tuite & de Miles Verdon, partit de Dublin à la tête de son armée: étant arrivé en présence de l'ennemi, on fit de part & d'autre les dispositions nécessaires, & l'action commença avec beaucoup de vivacité; mais la victoire qui avoit toujours suivi les pas du Prince Edouard, l'abandonna dans cette occasion, car il y perdit les deux tiers de son armée, & fut lui-même du nombre des morts. Bermingham fit trancher la tête du cadavre de ce malheureux Prince, & la présenta au Roi d'Angleterre, qui en recompense d'un service si signalé, le créa Comte de Louth (*a*). Ce titre s'éteignit avec ce Seigneur, mort sans enfans mâles; mais celui de Baron d'Athenry s'est toujours conservé dans cette noble famille, qui tire son origine de Robert de Bermingham; celui-ci avoit accompagné le Comte Strongbow en Irlande: il étoit issu de la maison de Bermingham au Comté de Warwick en Angleterre; les Barons d'Athenry sont réputés les premiers Barons d'Irlande. Selon l'histoire de Cox, le premier Baron d'Athenry fut Richard de Bermingham, qui s'étoit distingué dans une bataille contre les habitans de la Conacie.

Nichols Rudiment d'hon.

Lodge Peerage, *vol. IV.*

On voit par la défaite de Bruce, combien les armes sont journalieres, & qu'il faut peu de chose pour gagner ou perdre une bataille. Il y avoit environ cinq ans que trente mille Ecossois avoient remporté une victoire complette sur cent mille Anglois à Bannocks Bourne; à Dundalk les Ecossois supérieurs en nombre, & commandés par un Prince accoutumé à vaincre, sont vaincus par les Anglois. Le Prince Edouard peut être mis au rang des grands Capitaines de son siécle; il fut probablement resté maître de l'Irlande, dit Abercromby, si son impétuosité guerriere avoit été moderée par la prudence supérieure de son frere.

(*a*) Il étoit frere de Richard Baron d'Athenry.

Les

Les Historiens rapportent un trait singulier, qui fait voir que la mort précipitée de ce Prince fut cause de la perte de la bataille, Jean Maupas Capitaine dans l'armée Angloise, homme déterminé, se jetta dans les rangs à dessein de le tuer, & on trouva à la fin de l'action, à ce qu'on prétend, les deux corps morts l'un sur l'autre. Mais si on pense avec Walsingham & Baker, que ce Prince eut la tête tranchée étant prisonnier de guerre, cela fait voir la perfidie de Bermingham, qui agit contre le droit des gens, à moins que de supposer qu'il avoit mérité ce traitement pour avoir usurpé une Couronne à laquelle il n'avoit aucun droit; supposition qui tombe d'elle-même, puisqu'elle ne peut pas avoir lieu par rapport à un Prince appellé par cette partie de la nation, qui avoit droit de se choisir un Roi; droit naturel, même dans l'esprit Anglois, à tous les peuples; voilà cependant un titre bien plus légitime que celui d'Henri II, qui ajoutoit la tyrannie à l'usurpation. Walsing. Ypodig. Neustriæ pag. 503.

Roger Mortimer revint encore d'Angleterre vers les fêtes de la Toussaint, revêtu du même pouvoir; en ce temps le pont de Kilcullen sur la riviere de Liffy, au Comté de Kildare, & celui de Leighlin sur la riviere Barrow au Comté de Carlow, furent bâtis par les soins de Maurice Jake Chanoine de Kildare. Tout étant tranquille en Irlande, Mortimer retourna en Angleterre, & Thomas Fitz-Gerald fils de Jean, Comte de Kildare, fut chargé du gouvernement. De son temps le Pape Jean XXII accorda à Bicknor Archevêque de Dublin, une Bulle en confirmation de celle déja accordée par Clément V, pour l'établissement d'une Université à Dublin : l'Eglise de S. Patrice étoit le lieu destiné pour les Ecoles; le même Pape accorda au Roi d'Angleterre une autre Bulle pour le décharger du payement du denier de S. Pierre, que la Cour de Rome exigeoit des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il est remarquable que le Roi d'Angleterre accorda au Comte de Kildare son Justicier en Irlande, le pouvoir d'admettre sous la protection des loix Anglicanes tous ses tenanciers Irlandois qui vouloient s'y soumettre : *Quod possit recipere ad legem Angliæ omnes homines Hibernos tenentes suos qui ad eandem venire voluerunt.* C'est ce qui fait voir que cet avantage n'avoit pas encore été accordé au corps de la nation Irlandoise. Voilà la source intarissable des usurpations, des meurtres, & des guerres domestiques, par lesquelles ce Royaume fut déchiré pendant quelques siécles. Les Anglois de Lagenie & de Midie, firent un massacre général des ô Connors Faly à Balliboggan sur

An. 1319. An. 1320.

la riviere Boyne; mais ils furent vengés bientôt après par les ô Nowlans, qui passerent au fil de l'épée Andrée Bermingham, le Chevalier Richard de la Londe, & leurs suivans, qui les insultoient chez eux.

A Ross, autrement Rosspont, sur la riviere Barrow au Comté de Wexford, il y a eu un Couvent fondé, dit Wareus, sous Edouard III, pour les Hermites de S. Augustin; ce qui est conforme aux registres du Vatican, qui placent cette fondation en 1320, comme le remarque Herrera. Ce même Auteur fait mention d'un Couvent de cet Ordre fondé à Skrine, au Comté de Meath, par François de Feipo, alors Seigneur de ce lieu.

An. 1321. Jean Bermingham Comte de Louth, fut nommé Justicier d'Irlande; le Roi lui envoya ordre de venir le joindre à Carlile avec sept ou

An. 1322. huit mille hommes, pour l'aider dans la guerre contre les Ecossois: pour obéir aux ordres du Roi, ce Seigneur partit avec le Comte d'Ultonie, qui fournit trois cens hommes à ses frais, & laissa le gouvernement d'Irlande à Ralph de Gorges, qui en fut chargé jusqu'au mois de Février suivant, lorsqu'il fut remplacé par le Chevalier Jean Darcy. Les hostilités recommencerent sous ce

An. 1323. gouvernement contre les Irlandois. Le Chevalier Henri Traherne, après avoir mis Mac-Morrough dans les fers, massacra ô

Cox hist. d'Irl. à l'année 1323. Nowlan avec vingt-quatre de sa suite. On trouve dans les registres de la Tour de Londres, un acte qui prouve l'antipathie qui regnoit encore dans le quatorziéme siécle, entre les Irlandois & les Anglois. Il fut expressément défendu de recevoir aucun sujet dans l'Abbaye de Mellifont en Irlande, qui fut de race Angloise: *In Abbatia Mellifontis talis inolevit error, quod nullus admittatur in domum prædictam, nisi primitus facta fide quod non sit de genere Anglorum.* Il paroît qu'Edouard II avoit beaucoup de crédit auprès de Jean XXII. Ce Pape imposa une dixme de deux ans en sa faveur sur le Clergé d'Irlande, pour être levée par les Doyen & Chapitre de Dublin; mais les Prélats & le Clergé firent quelque difficulté jusqu'à ce qu'ils eussent vû la Bulle du Pape. Edouard du consentement de son Conseil, rendit le 24 Novembre à Notingham, des ordonnances pour la réforme du gouvernement d'Irlande, rapportées au long dans les animadversions de Pryn sur le quatriéme institut.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alem. hist. Monast. d'Irland. Monastir-Eoris, autrement Totmoy, situé dans cette partie d'Ofaly, qui se trouve dans le Comté du Roi, étoit un fameux Couvent de Cordeliers, fondé en ce temps par Jean Bermin-

gham, Seigneur de cette contrée, qui se nomme encore aujourd'hui Clan-Eoris.

On assembla un Parlement à Kilkenny dans les fêtes de la Pentecôte, où se trouva le Comte d'Ultonie, avec la plupart de la Noblesse du pays; on ignore ce qui s'y est passé, on sçait seulement qu'on y avoit ordonné l'envoi d'une grande quantité de bleds pour le service du Roi en Aquitaine. Le Comte d'Ultonie donna un repas magnifique à cette assemblée; il mourut quelque temps après. An. 1326.

Maurice Mac-Carwill Archevêque de Cashil, étant mort en 1316, le Chapitre s'assembla pour lui donner un successeur. Le Doyen avec le plus grand nombre des Chanoines, élurent pour remplir ce siége Jean Mac-Carwill Evêque de Cork: les autres donnerent leurs suffrages à Thomas ô Lonchi, Archidiacre de la même Eglise; mais le Pape, soit par rapport à ce partage des suffrages, soit pour complaire au Roi d'Angleterre, qui souhaitoit que tous ces siéges fussent remplis par des Anglois, donna l'exclusion aux deux candidats, & nomma au siége de Cashil Guillaume Fitz-John Evêque d'Offory, homme d'un grand mérite; il fut nommé l'année suivante Gardien, & Chancelier du Royaume. La ville de Cashil fut entourée de murs sous son Pontificat. Ce Prélat mourut en ce temps; il eut pour successeur Jean ô Carrol. L'Irlande reclame le célébre Jean Duns Scot de l'Ordre de S. François, connu sous le nom de Docteur subtil qui florissoit en ce temps. War. de Archiepisc. Cassel.

« Le Lord Mortimer, dit Cox, étant obligé, soit par » inclination, soit par la nécessité de ses affaires, de se rendre » en Angleterre, donna l'intendance des terres de Leix, dont » il étoit propriétaire, à un Irlandois nommé Omorra; par » la suite des temps cet Irlandois s'érigea en propriétaire, & » fut long-temps en possession de ce bien, il prétend même » encore y avoir droit, quoique sa prétention ne soit fondée que » sur la perfidie & l'ingratitude. » Cette réflexion de Cox est captieuse & séduisante, & peut frapper ceux qui ne sont pas en garde contre le venin qui se trouve répandu par-tout dans son histoire: on croit perfide & ingrat celui qui s'approprie un bien que la bonne foi du légitime propriétaire lui a fait confier; mais notre Historien ignoroit-il que le pays des Leix étoit le patrimoine des ô Morras, depuis les premiers siécles du Christianisme jusqu'à la fin du douziéme, & l'usurpation des Anglois? & que l'Omorra Cox *ibid.* à l'an. 1326.

en questionn'a fait que profiter d'une occasion favorable pour rentrer dans un bien dont ses peres avoient été injustement exclus quelques années auparavant : *Res clamat Domino suo ;* s'il ne l'ignoroit pas, il donne au public une preuve de cette mauvaise foi qui lui est commune avec les Historiens de son pays. Notre Auteur forme le même jugement sur le moyen dont Cavanagh s'étoit servi pour rentrer en possession de la Baronie d'Idrone, au Comté de Carlow, au préjudice d'un Anglois nommé Carew.

La guerre duroit encore entre les Ecossois & les Anglois ; la malheureuse catastrophe d'Edouard de Bruce ne contribuoit pas peu à la fomenter ; les Ecossois entrerent à main armée en Angleterre, où ils pousserent leurs conquêtes jusqu'à Yorck, ils firent ensuite le siége de Berwick, qui leur fut livrée par la trahison de Spalding le gouverneur, & des autres Anglois qui y étoient en garnison ; le Roi d'Ecosse les fit pendre pour avoir trahi leur patrie, afin d'apprendre à la postérité, que si on aime la trahison on hait les traîtres ; les Ecossois ayant remporté plusieurs autres avantages sur les Anglois, Edouard ne se voyant pas en état de soutenir la guerre, fut obligé de faire une trève de deux ans, d'autres disent de treize, avec le Roi d'Ecosse.

De tous les Rois qui avoient regné sur l'Angleterre, depuis la conquête de ce Royaume par Guillaume le conquérant, le plus infortuné & le moins méchant fut Edouard II, mais il ne fut pas le dernier. Il n'avoit jamais vexé ses sujets, ni empiété sur leurs priviléges ; sa passion dominante étoit de trop aimer ses favoris ; il avoit un cœur tendre & généreux, qualité si rare chez le peuple qu'il avoit le malheur de gouverner. Le jeune Spencer qui avoit succédé à Gaveston dans les bonnes graces de ce Prince, fut écartelé après que son pere âgé de quatre-vingt-dix ans eut subi le même sort ; son unique crime étoit d'avoir été aimé d'un maître hors d'état de le protéger. Le Prince lui-même succomba sous le poids de ses malheurs. Ceux qui par les liens de la nature, du sang, & de l'honneur, devoient sacrifier leur vie pour défendre la sienne, furent ses plus cruels persécuteurs. La Reine elle même, avec la Noblesse féroce & brutale, le poursuivirent par les armes, le firent arrêter & enfermer dans un cachot, où il manquoit de tout. On assembla ensuite les Etats pour le déposer après lui avoir fait abdiquer solemnellement la Couronne en faveur de son fils, formalité qui fut jugée nécessaire alors, pour pouvoir disposer de la Couronne, & à laquelle on a manqué

quelquefois depuis dans des circonstances pareilles. Cette cérémonie étant finie, on lui ôta ses premiers gardes qu'on croyoit lui être trop attachés, & on le mit entre les mains de deux infames scélerats; sçavoir, les Chevaliers Thomas de Gournay & Jean Mattrevers, qui étoient vendus à ses ennemis, & qui le firent périr dans les tourmens les plus cruels en lui enfonçant dans les entrailles par le fondement un fer ardent. Tel étoit le génie des Anglois alors, & ce caractère de cruauté se fit sentir plus d'une fois depuis chez ce peuple. On dit que pour porter ces monstres à commettre ce parricide, Mortimer leur avoit envoyé dans une lettre l'équivoque conçue dans les paroles suivantes, de la composition d'Adam Toleton Evêque de Hereford: *Edwardum occidere nolite timere bonum est.* Mortimer après avoir été créé Comte de March par Edouard III, fut condamné à être pendu, pour avoir menagé une paix honteuse avec les Ecossois, de qui il avoit reçu des présens; pour avoir été cause de la mort du Roi & avoir vécu avec trop de familiarité avec Isabelle la Reine Mere, & enfin pour avoir pillé le Roi & le peuple. Il fut exécuté à Tiburn en 1330, & resta pendu au gibet deux jours & deux nuits. On fit mourir avec lui quelques-uns de ceux qui avoient été complices de la mort du Roi. Isabelle la Reine mere fut privée de son douaire, & enfermée dans un château avec une pension de mille livres sterlins, où elle passa le reste de sa vie qui fut de trente ans.

CHAPITRE VI.

EDouard de Windsor, ainsi nommé du lieu de sa naissance, fils aîné d'Edouard II, fut proclamé Roi d'Angleterre le 24 Janvier, huit jours après que son pere lui eut résigné sa Couronne, créé Chevalier par Henri Comte de Lancaster qui lui donna l'épée, & couronné à Westminster le 1 Février, par Gautier Reginald Archevêque de Cantorbery. Il épousa quelque temps après Philippa fille du Comte de Hainault.

An. 1327.

Annales Christophori Pembrige. Walsingham Ypodigma. Neustriæ. Baker Chronique d'Angl. au regne d'Edouard III. Higgons abreg. de l'hist. d'Angl.

Ce regne fut bien plus brillant que le précédent. Les guerres que ce Roi eut avec la France, les batailles de Crecy & de Poitiers, la prise de Calais, ses expéditions contre les Ecossois, sont assez connues de ceux qui sont versés dans l'histoire de ces nations: & comme elles sont étrangeres à l'histoire d'Irlande, on les passera sous silence, parce qu'on doit ici considérer ce

Prince bien moins comme Roi d'Angleterre, que comme Seigneur d'Irlande.

Thomas Fitz-Gerald fils de Jean Comte de Kildare ayant été nommé Juſticier à la place du Chevalier Jean Darcy, la Cour envoya ordre aux principaux de la colonie Angloiſe en Irlande, de prêter le ſerment ordinaire de fidélité au nouveau Roi, comme on avoit fait à ſes prédéceſſeurs.

Depuis l'arrivée des Anglois & la chute de la Monarchie en Irlande, il n'y avoit point d'armée nationale compoſée de troupes réglées, unies enſemble ſous un même commandant; le Chef de chaque tribu, ſuivi des autres branches de ſa famille, commandoit ſes vaſſaux, & les faiſoit marcher à ſa volonté, comme les Clanns en Ecoſſe qui obéiſſent à leur Cheftain; c'eſt ce qui fit naître aux hiſtoriens Anglois l'idée de ce grand nombre de Roitelets qu'ils ſuppoſent en Irlande; quelquefois ils s'uniſſoient contre l'ennemi commun, ſouvent ils ſe faiſoient la guerre les uns aux autres. Le même déſordre régnoit parmi les Anglo-Irlandois; les principaux d'entre eux avoient des corps de gens armés qu'ils faiſoient marcher à leur gré, & qu'ils employoient ſouvent les uns contre les autres pour le moindre ſujet. On en a déja vû des exemples ſous les regnes précédens, & celui-ci nous en fournit pluſieurs, qui faillirent être fatal aux intérêts des Anglois en Irlande.

Maurice fils de Thomas Fitz-Gerald, depuis Comte de Deſmond, ſe croyant inſulté par Arnold Poer qui le traita de rimeur, parce qu'il avoit du goût pour la verſification, réſolut d'en tirer vengeance par les armes; il attira pour cet effet dans ſa querelle, les Butlers & les Berminghams, & commença la guerre contre les Poers, & les Burkes leurs alliés: il y en eut un grand nombre tués, & les autres diſperſés & obligés de ſe réfugier dans la Conacie pendant qu'on ravageoit leurs terres, & bruloit leurs habitations. Le Comte de Kildare comme Juſticier, interpoſa envain ſon autorité pour appaiſer les querelles. Il indiqua un jour pour entendre les deux partis; mais Arnold Poer ſe ſentant coupable, & ne voulant pas ſe ſoumettre à cet examen, il alla à Waterford où il s'embarqua pour l'Angleterre. Cette fuite ne fit pas ceſſer le déſordre, l'armée des confédérés continuoit ſes hoſtilités, & jettoit la terreur par-tout, de ſorte que les villes neutres dans cette guerre craignant l'orage, commencerent à ſe fortifier & à ſe mettre en état de défenſe; les confédérés voyant

ces préparations, & craignant qu'on ne les fit passer pour des séditieux, qui vouloient troubler le repos public, firent dire au Comte de Kildare qu'ils n'en vouloient pas au Roi, ni à ses villes, qu'ils s'étoient assemblés pour tirer vengeance de leurs ennemis, & qu'ils étoient prêts à comparoître devant lui à Kilkenny pour justifier leur conduite. Ils s'assemblerent en effet dans le Carême avec le Lord Justicier, & le Conseil du Roi à Kilkenny, où ils demanderent avec beaucoup de soumission une Chartre de pardon; mais le Justicier remit à un autre temps à en délibérer.

Les Irlandois de la Lagenie voyoient avec complaisance les dissentions qui regnoient entre leurs voisins, & saisissant une occasion qui leur parut favorable, ils proclamerent Roi de Lagenie Donald fils d'Art Mac-Murrough, de la famille des Mac-Murroughs, anciens Rois de cette province; mais son regne ne fut pas de longue durée, il fut fait prisonnier par les Anglois près de Dublin, dans une bataille où il combattoit vaillamment à la tête de ses nouveaux sujets. Le Chevalier Henri Traherne & Gautier de Valle qui commandoit l'armée Angloise dans cette occasion, eurent cent dix livres sterlings de gratification, somme considérable en ce temps. Mac-Murrough fut enfermé dans le château de Dublin, d'où il se sauva au mois de Janvier suivant par le moyen d'une corde qu'Adam de Nangle trouva le secret de lui faire passer. Cette action généreuse couta la vie à Nangle, qui fut pendu après. Thomas Fitz-Gerald Comte de Kildare, & Justicier d'Irlande, mourut en ce temps dans son château de Mainoth, & fut remplacé dans sa charge de Justicier par Roger Outlaw, Prieur de Kilmainham & Chancelier d'Irlande. Sous ce gouvernement David ô Tool (*a*) qui avoit été fait prisonnier dans le Carême, par Jean Wellesly, fut condamné à mort & exécuté à Dublin.

Cox *ibid.* à l'an. 1327.

Dans la seconde année du regne d'Edouard III, Jacques Butler (*b*) fils d'Edmond Butler, Comte de Carrick, se maria avec une fille du Comte de Hereford, & d'Elizabeth septiéme fille du Roi Edouard I. Il fut créé ensuite Comte d'Ormond par le Roi dans un Parlement tenu à Northampton; ce même Roi érigea en sa faveur

Carte introduct. à la vie du Duc d'Ormond.

(*a*) Dans les livres Anglois il est traité de voleur: tous ceux qui prenoient les armes contre eux dans la cause même la plus juste, étoient desrébelles, des révoltés, ou des voleurs. C'est le style ordinaire de ces Auteurs.

(*b*) Il descendoit au dixiéme degré de Gilbert Comte de Brionne en Normandie, & au huitiéme, de Gilbert de Tonbridge, Comte de Clare en Angleterre, par Walter Fitz-Gilbert son second fils.

le Comté de Tipperary en Palatinat, en lui accordant les droits Royaux, les franchises, les fiefs militaires, & autres privilèges dans ce pays. Guillaume Burke & Arnold Poer, qui avoient quitté l'Irlande pour se dérober à la furie des Butlers, des Fitz-Geralds & des Berminghams leurs ennemis, furent réconciliés avec eux dans un Parlement assemblé à Dublin pour cet effet.

An. 1329. Le Chevalier Jean Darcy fut encore nommé Justicier d'Irlande. Le Lord Thomas Butler conduisit en ce temps dans la Ouest-Midie une puissante armée, dans le dessein de subjuguer ce pays; il fut rencontré la veille de S. Laurent près de Molingar, par Mageoghegan à la tête de ses troupes. On engagea une bataille qui fut sanglante, mais funeste à Butler & aux siens, car il y perdit la vie avec plusieurs de ses principaux Officiers. Pembrige nous a conservé les noms de quelques-uns; sçavoir, Jean de Ledewiche, Roger Ledewiche, Thomas Ledewiche, Jean Nangle, Meiler Petit, Simon Petit, David Nangle, Jean Waringer, Jacques Tirrel, Nicholas White, Guillaume Freyne, Pierre Kent, Jean White, avec cent quarante autres, dont on ignore les noms. Il paroît que le Lord Butler fut beaucoup regretté parmi les siens, par les honneurs qu'on lui fit après sa mort; son corps fut transféré à Dublin, le Mardi avant la fête de S. Barthelemi, & déposé chez les Dominicains, jusqu'au Dimanche après la fête de la Décollation de S. Jean-Baptiste, qu'on en fit le convoi solemnellement, en portant le corps par toute la ville, & ensuite aux Dominicains où il fut inhumé (*a*). O Brien de Thomond ravagea en même-temps les terres des Anglo-Irlandois, & brula les villes d'Athessel & Tipperary.

War. de Annal. Hib. *ad an.* 1329.

Ces avantages remportés par les Irlandois sur les Anglois, n'empêchoient pas les derniers de s'égorger entr'eux; Jean Bermingham Comte de Louth, Pierre son frere, & Talbot de Malahide, avec cent soixante Anglois de leur suite, furent massacrés à Ballibragan dans le territoire d'Uriel par la trahison des Savages, des Gernons & autres de leur nation. Jacques fils de Robert Keating, le Lord Philippe Hodnet, avec Hugue Condon & leurs suivans, au nombre de cent quarante, furent traités en ennemis dans la Momonie, par les Barrys & les Roches. Enfin

(*a*) Eodem anno in vigilia sancti Laurentii Dominus Thomas le Botiller ivit cum magno exercitu versùs partes de Ardnorwith, & ibi obviavit dicto Domino Thomæ, Mageoghegan cum exercitu suo, & ibi interfectus fuit dictus Dominus Thomas ad damnum magnum terræ Hiberniæ, & cum eo interfecti fuerunt, &c. *Pembrige annal. ad an.* 1329.

les

les Anglois de la Midie aux ordres du Chevalier Simon Genevil, ayant fait des courses dans la Baronie de Carbry au Comté de Kildare, furent défaits avec perte de soixante-seize hommes, par les Berminghams.

Les Irlandois étoient toujours sous les armes contre l'ennemi commun; Philippe Stanton fut tué, & Henri Traherne fut fait prisonnier dans sa maison de Kilbeg, par Richard fils de Philippe ô Nowlan; cette action fut vengée quelque temps après sur la terre de Foghird au Comté de Wexford, qui fut dévastée par ordre du Comte d'Ormond.

Le Chevalier Jean Darcy Justicier d'Irlande, voulant remédier aux désordres, marcha cette année avec des troupes du côté de Newcastle & de Wicklow contre les ô Birnes, qui désoloient les colonies Angloises; cette expédition ne produisit pas grand fruit, quoiqu'il y eut beaucoup de monde tué & blessé de part & d'autre; de sorte que ce Gouverneur se voyant dans l'impossibilité de faire face de tous côtés à tant d'ennemis, ordonna de l'avis du Conseil, à Maurice Fitz-Gerald, fils de Thomas de Desmond, de prendre le commandement des troupes, & d'aller combattre les ennemis du Roi, & qu'on lui tiendroit compte des frais de la guerre. Maurice marcha à la tête de l'armée Angloise, forte de dix mille hommes de troupes réglées contre les Irlandois, qu'il subjugua sans peine en détail. Il commença par les ô Nowlans dont il brula le pays. Il traita de même les ô Mourroughs; (ô Murphy) en tira des ôtages, & reprit le château de Ley sur les ô Dempsys. Les coffres du Roi n'étant pas suffisans pour fournir aux frais de cette guerre, ni à l'entretien de l'armée, Desmond fit revivre l'usage d'une ancienne exaction, nommée *Bonaght* par les Irlandois, & que les Anglois expriment par les mots *Coyn* & *Livery*; elle consistoit à fournir la nourriture des hommes & des chevaux, & des sommes d'argent en forme d'impôt, qu'on levoit à discrétion sur le peuple, à peu près comme les contributions qu'on exige en temps de guerre dans les pays ennemis; la nécessité des affaires obligea le Gouverneur de tolerer dans cette occasion un usage si abusive, & qui fut funeste par la suite à quelques-uns de la maison de Desmond.

Les Irlandois se voyant sans ressource, & en proye à leurs ennemis, firent présenter une Requête au Roi d'Angleterre, tendante à ce qu'il lui plut les recevoir sous la protection des loix, & leur accorder les libertés & priviléges de fidéles sujets. Le Roi renvoya

la décision de cette affaire à son Parlement Anglois d'Irlande, voulant sçavoir s'il pouvoit accorder aux Irlandois cette grace, sans préjudicier aux intérêts des Anglo-Irlandois. *Nos igitur certiorari si sine alieno præjudicio præmissis annuere valeamus, vobis mandamus quod voluntatem Magnatum terræ illius in proximo Parlimento nostro ibidem tenendo super hoc cum diligentia perscrutari facias.* Mais ce Senat politique fit entendre au Roi, qu'une pareille grace étoit contraire à leurs intérêts & à ceux de Sa Majesté. Il y eut en effet un Parlement cette année, où il fut ordonné aux chefs de la colonie Angloise, de maintenir l'union avec le Roi, & de conserver la paix entr'eux.

Davis relat. histor.

Les Irlandois n'étant pas écoutés à la Cour de Londres, porterent leur plainte au pied du souverain Pontife Jean XXII. O Neill Roi d'Ultonie écrivit à ce sujet à Sa Sainteté au nom de la Nation, pour lui représenter la tyrannie exercée contre elle, par le gouvernement Anglois : En voici la copie tirée du Scotichronicon de Jean de Fordun, *vol. III. pag.* 908. *& seq.*

A Notre Très-Saint Pere en Jesus-Christ le Seigneur Jean, par la grace de Dieu, souverain Pontife, se recommandent & baisent humblement les pieds ses fidéles enfans, Donald Oneyl Roi d'Ultonie, & légitime héritier de la Monarchie d'Irlande ; les Seigneurs & les Grands de la Nation & tout le Peuple Irlandois, &c.

Les calomnies que les Anglois publient contre nous, sont trop répandues dans le monde, pour n'avoir pas déja retenti jusqu'aux oreilles de Votre Sainteté. Nous sommes bien persuadés, Très-Saint Pere, de la droiture de vos intentions ; mais ne connoissant les Irlandois que par les peintures odieuses que leurs ennemis vous en font, vous seriez expo-

Sanctissimo in Christo Patri Domino Johanni, Dei gracia, summo Pontifici, sui devoti filii, Donaldus Oneyl, Rex Ultoniæ, ac totius Hiberniæ hereditario jure verus heres, nec non & ejusdem terræ reguli & Magnates ac populus Hiberniacus, cum sui recommendacione humili, devota pedum oscula bonorum. (*beatorum*) *&c.*

Ex mordaci & viperea Anglorum detractione, & iniqua minusque vera suggestione contra nos, nostri jurisque defensores, (a) *vester, quod absit, animus aliquatenus concitetur, & res incognita atque ficta ipsum accendere debeat, ad vindictam aliquam tamquam veritate plena; de ortu nostro & statu, si tamen*

(a) Nostrique juris defensores.

ſtatus dici debeat, ac eciam de injuriis crudelibus, nobis noſtriſque progenitoribus per nonnullos Reges Angliæ; eorumque Miniſtros iniquos, & Barones Anglicos in Hibernia natos, inhumaniter illatis & continuatis adhuc, in inſinuacione præſentium ingenti cum clamore ſcilicet veſtris auribus intimamus, ut ex hoc valeatis deſcendere & videre, cujus partis clamorem veritas comitetur. Qua diligenter & ſufficienter inſtructa, ſecundam quòd rei popoſcerit qualitas, judicii veſtri diſtrictio partis culpam feriat ſeu corrigat delinquentis. Noverit igitur ſanctiſſima Paternitas veſtra, quod, à tempore, quo antiqui patres noſtri, ſcilicet tres filii Mileſii, alias Micelii, Hiſpani, cum triginta navium claſſe à Cantabria, civitate Hiſpaniæ, in ripa Hiberi fluminis ſita, unde denominacionem accipimus quam habemus, in Iberniam, tunc omni carentem incola, divinitus devenerunt, tres mille quingenti & amplius fluxerant anni, & ex ipſis, ſine admixtione ſanguinis alieni, totius Hiberniæ ceperunt monarchiam Reges centum triginta ſex uſque Legarium Regem, à quo ego Donaldus prædictus in linea recta carnalem traxi originem, & in cujus diebus ſanctus Patricius, præcipuus Apoſtolus noſter & Patronus, à Celeſtino,

ſé à adopter comme autant de vérités les menſonges qu'ils débitent, & à prendre, à notre égard, des ſentimens tout autres que ceux que nous méritons. Ce ſeroit là pour nous le comble du malheur; & c'eſt pour en garantir notre infortunée Patrie, que nous nous ſommes déterminés à vous en faire dans cette lettre un portrait fidéle, & à vous donner des notions exactes ſur l'origine & l'état actuel de notre Monarchie; ſi cependant on peut donner ce nom aux triſtes débris d'un Royaume, qui gémit depuis long-temps ſous la tyrannie des Rois d'Angleterre, de leurs Miniſtres, & de leurs Barons, dont quelques-uns, quoique nés dans notre Iſle, ne laiſſent pas d'y continuer ſur nous les mêmes vexations, les mêmes rapines, & les mêmes cruautés, que leurs ancêtres, avant eux, ont exercées ſur les nôtres. Nous ne ferons parler que la vérité : & nous eſpérons que ſenſible à ſa voix, Votre Sainteté ne tardera pas à faire éclater ſa juſtice contre les Auteurs des forfaits qu'elle va vous dévoiler. Le pays où nous vivons n'avoit point encore d'habitans, lorſque trois fils d'un Prince Eſpagnol, nommé Mileſius, ſelon d'autres Micelius, y vinrent aborder avec une flotte de trente voiles : ils étoient partis d'une ville du pays des Cantabres, ſituée ſur l'Ebre, & c'eſt

d'après ce fleuve qu'ils nommoient Ibernie, cette terre où la providence les avoit conduits, ils y jetterent les fondemens d'une Monarchie qui embrassoit toute l'étendue de l'Isle; & leurs descendans, sans jamais alterer la pureté de leur sang par des alliances avec l'étranger, ont fourni cent trente Souverains, qui pendant l'espace de trois mille cinq cens & tant d'années, ont rempli successivement le thrône d'Irlande, jusqu'au temps du Roi Legarius, dont celui qui a l'honneur de vous assurer de ces faits, descend lui-même en droite ligne. Ce fut sous le regne de ce Prince, & l'an 435, que S. Patrice, notre patron & notre principal Apôtre, nous fut envoyé par un de vos prédécesseurs le Pape Céleftin; & depuis la conversion du Royaume, opérée par les prédications de ce grand Saint, nous avons eu jusqu'en 1170, une suite non interrompue de soixante & un Rois, du plus pur sang de Milésius, qui bien instruits des devoirs de leur Religion, fidéles à leur Dieu, & peres de leurs Peuples, firent voir par leur conduite, que s'ils dépendoient du S. Siége Apostolique pour le spirituel, ils ne reconnoissoient pour le temporel aucun maître sur la terre. C'est à ces Rois Milésiens, & non pas aux Anglois, ni à aucun autre étranger, que l'Eglise d'Irlande est redevable de ces

prædecessore vestro, Spiritu sancto inspirante, ad nos Dominicæ incarnationis CCCC. XXXV anno patres nostros efficacissimè docuit catholicæ fidei veritatem. Et post prædicacionem & fidei susceptionem, sub humili Romanæ Ecclesiæ obedientia, Reges de eodem sanguine, sine interposicione sanguinis alieni, in fide Christi excellenter edocti, ac caritatis operibus pleni, nullum in temporalibus recognoscentes superiorem, Reges sexaginta unus usque ad millesimum CLXX. annum Domini ibidem continuè regnaverunt. Et hii sunt non Anglici, nec alterius nacionis aliqui, qui Ecclesiam Hiberniæ terris, largis possessionibus, ac pluribus libertatibus excellenter dotaverunt, licet modernis temporibus per Anglicos illis ut plurimum terris & libertatibus damnabiliter (a) *sit privata. Et cum tanto tempore dicti Reges, contra diversarum regionum tirannos & Reges, concessam à Deo sibi, hereditatem propriis viribus strenuè defendissent, innatam libertatem semper tenentes illæsam, tandem Adrianus Papa, prædecessor vester, non tantum origine, quantum affectione & condicione, Anglicus, anno Domini M. C. LXX. ad falsam, & plenam iniquitate, suggestionem Henrici, Regis Angliæ, sub*

(a) Sunt.

quo, & fortassis per quem, sanctus Thomas (a) *Cantuariæ eodem anno, pro justicia & defensione Ecclesiæ, mortem sustinuit, sicut scitis, dominium regni nostri, sub quadam certa verborum forma, eidem, quem potius, ob dictam culpam, proprio debuit privasse regno,* (b) *de facto contulit indebite, ordine juris omisso omnino, Anglicana affectione, proth! dolor, excæcante tanti Pontificis tuicionem, sicque nos privans honore regio, nostri absque culpa, & sine racionabili causa, crudelioribus omnium bestiarum dentibus tradidit lacerandos. Et qui ex nobis dolosarum vulpium & gulosorum luporum excoriati dentes mortiferos infeliciter semivivi evaserant, in dolorosæ servitutis violenter descenderunt abissum. Ab illo enim tempore, quo Anglici, occasione collacionis prædictæ, sub quadam exteriori sanctitatis ac religionis specie, regni nostri fines nequiter intrarunt, totis viribus omnique perfidia, qua poterant arte, nostram gentem delere penitus & extirpare radicitus sunt conati, & per turpes & fraudulentas hastucias in tantum contra nos prævaluerunt, quod, ejectis nobis violenter, sine superioris autoritate, de spaciosis habitacionibus nostris & hereditate paterna,*

(a) Cantuariensis eodem modo, pro.
(b) De facto & contulit.

terres, de ces possessions, de ces beaux privilèges, dont la pieuse libéralité de nos Monarques l'avoit enrichie, & dont la sacrilége avidité des Anglois l'a maintenant presque entierement dépouillée. Pendant le cours de tant de siécles, nos Souverains jaloux de leur indépendance, ne souffrirent jamais qu'on y donnât d'atteinte. Attaqués plus d'une fois par des puissances étrangeres, ils ne manquerent, ni de courage ni de force, pour repousser les aggresseurs, & pour mettre leur héritage à l'abri de toute insulte. Mais ce qu'ils purent contre la force, il ne leur fut pas possible de le faire contre une simple volonté du Pontife que vous remplacez. Adrien, dont nous reconnoissons d'ailleurs les grandes qualités, étoit Anglois de nation; mais il l'étoit encore plus de cœur & d'affection. Le préjugé national auquel il s'étoit livré, l'aveugla jusqu'au point, que, sur un exposé rempli d'injustice & de fausseté, il se détermina à conférer la souveraineté de notre Royaume à Henri Roi d'Angleterre, sous qui & peut-être, par qui S. Thomas de Cantorbery venoit d'être massacré, pour son zéle à défendre les intérêts de l'Eglise : au lieu de punir ce Prince, comme son crime le méritoit, par la privation de ses propres Etats, le Pontife complaisant nous ravit les nôtres

pour en gratifier son compatriote; & sans délit de notre coté, comme sans motif du sien, il nous dépouilla par l'injustice la plus criante, des droits de notre Couronne, & nous livra en proye à des hommes, ou plutôt à des monstres dont la cruauté n'a point d'exemple. Plus rusés que les renards, plus ravissans que les loups, ils nous surprennent, ils nous dévorent; & si nous échappons quelquefois à leur rage, ce n'est que pour aller traîner dans le plus honteux esclavage les misérables restes d'une vie plus douloureuse pour nous que la mort même. Lorsqu'en vertu de la donation, dont je viens de parler, les Anglois parurent pour la premiere fois dans ce Royaume, ils ne s'y montrerent d'abord que sous les déhors du zéle & de la piété : & comme l'hypocrisie est leur talent par excellençe, ils n'oublierent aucune des ruses qu'elle peut inspirer pour nous supplanter, & pour nous miner insensiblement. Enhardis par leurs premiers succès, ils ne tarderent pas à lever le masque, & sans autre droit que celui du plus fort, ils nous contraignirent par voye de fait, de leur abandonner nos maisons & nos héritages, & de nous réfugier comme des bêtes sauvages sur les montagnes, dans les bois, dans les marais, dans les creux des rochers, encore n'y sommes-nous pas à couvert

montana, silvestria; ac paludosa loca & inutilia, eciam petrarum cavernas, pro salvanda vita nos petere, & longo tempore ad instar bestiarum in eisdem habitare, coëgerunt. Sed & in talibus locis nos incessanter inquietant, &, quantum possunt, nituntur nos ejicere de eisdem, & omnem locum nostræ habitationis sibi indebitè usurpare, ex profundæ cæcitatis insania mendaciter asserentes, nullum locum habitationis liberum nobis in Hibernia deberi, sed sibi ipsis dicta terra totaliter, (a) *& tota de jure debetur. Unde, propter hæc & multa alia similia, inter nos & illos implacabiles inimiciciæ & guerræ* (b) *perpetuo sunt exortæ. Ex quibus secutæ sunt occisiones mutuæ, deprædaciones assiduæ, rapinæ continuæ, fraudes & perfidiæ detestabiles & nimis crebræ. Sed, proth! dolor, ex defectu capitis omnis correctio nobis deficit & debita emenda. Ex hoc Clerus Hiberniacus & populus multis* (c) *ideo annis periclitabatur nimis graviter & horrende, non solum in rebus caducis & corporalibus, quinymmo ex eodem defectu* (d) *maximum eis imminet periculum animarum, & hoc plus solito. Pro firma enim veritate tenemus, quod, occasio-*

(a) Et de jure deberi.
(b) Perpetuæ.
(c) Jam *pro* ideo.
(d) Multum *pro* maximum.

ne prædictæ suggestionis falsæ, & donacionis inde secutæ, plusquam quinquaginta millia hominum à tempore, quo facta est, usque in præsens, de utraque nacione, præter consumptos fame, & (a) *afflictione & carcere, gladio ceciderunt. Hæc pauca de generali progenitorum nostrorum origine, & miserabili in quo Romanus Pontifex statu nos posuit, sufficiant ista vice. Sciatis, Pater sanctissime, quod Henricus, Rex Angliæ, cui Hiberniam ingredi modo, quod prædicitur, fuit indultum, necnon & quatuor Reges successores ejusdem metas concessionis sibi factæ per Bullam Papalem, sub certis articulis ex ipsa Bullæ serie evidenter apparet, simpliciter sunt transgressi. Promisit enim dictus Henricus, prout in dicta Bulla continetur, quod Ecclesiæ Hibernicæ termina ditalaret,* (b) *ejusdem jura illibata & integra conservaret, & populum legibus subderet ac bonis moribus informaret, virtutes insereret & plantaria viciorum extirparet, & de singulis domibus unius denarii annuatim beato Petro Apostolo solveret pensionem. Hanc siquidem promissionem tam ipse quam prædicti sui successores, eorumque Ministri iniqui,* (c) *& subdoli Anglici, de Hibernia*

(a) Afflictos carcere.
(b) Ejusque jura.
(c) Subditi Angl.

de leur fureur : ils nous envient jusqu'à ces retraites affreuses, ils viennent sans cesse nous y inquiéter : ils s'efforcent de nous en chasser : ils s'arrogent la propriété de tous les lieux où ils nous trouvent, & par un excès d'injustice, qui ne se peut concevoir, ils osent avancer, que le pays leur appartient tout entier de droit, & qu'il n'est plus permis à un Irlandois de rester en Irlande. De-là ces haines implacables, ce cruel acharnement des deux Nations l'une contre l'autre : de-là ces hostilités continuelles, ces sanglantes représailles, ces massacres sans nombre, dans lesquelles il a péri depuis le temps de l'invasion jusqu'à ce jour, plus de cinquante mille hommes de part & d'autre, sans parler de ceux qui sont morts de faim, de désespoir, ou des rigueurs de la captivité : de-là enfin, ces rapines, ces brigandages, ces perfidies, ces trahisons, & mille autres désordres, auxquels il nous est impossible de remédier dans l'espéce d'anarchie où nous vivons ; anarchie funeste, non-seulement à l'Etat, mais encore à l'Eglise d'Irlande, dont elle expose les Ministres, maintenant, plus que jamais, au danger de perdre les biens de l'éternité, après avoir été dépouillés de ceux du temps. Voilà, Très-Saint-Pere, en peu de mots ce qui regarde notre origine, &

l'état déplorable où le Pontife votre prédécesseur nous a réduit. Il nous reste à informer Votre Sainteté de la conduite que les Rois d'Angleterre ont tenue à notre égard. La permission d'entrer en ce Royaume ne fut accordée par le Saint Siége à Henri II, & aux Rois ses successeurs, qu'à de certaines conditions, exprimées clairement dans la Bulle de concession. Selon la teneur de cette Bulle, Henri s'obligeoit à aggrandir le patrimoine de l'Eglise d'Irlande, à la maintenir dans tous ses droits & priviléges, à travailler par de bonnes loix à la réformation des mœurs, à déraciner le vice, à planter par-tout la vertu, enfin à payer au bienheureux Apôtre S. Pierre une redevance annuelle d'un denier par maison. Telles furent les conditions. Mais les Rois d'Angleterre & leurs perfides Ministres, bien loin d'y avoir égard, ont affecté constamment de s'en éloigner en tous points, & de mettre entr'elles & leur conduite l'opposition la plus marquée. Et d'abord, pour ce qui est des terres ecclésiastiques, bien loin d'en étendre les bornes, ils les ont tellement resserrées, tronquées, envahies de tous côtés, qu'il y a des Cathédrales en ce Royaume qui se sont vues enlever de vive force plus de la moitié de leur fonds. Les personnes des gens d'Eglise n'ont pas été plus

in nullo tenentes, & à concessionis forma penitus recedentes, studiose & ex intencione horum omnium præmissorum opposita opere compleverunt. Nam Ecclesiæ termini in tantum per ipsos sunt restricti, sincopati, & detruncati, quod nonnullæ Cathedrales Ecclesiæ medietate terrarum & possessionum suarum violenter sunt spoliatæ, omni fere Ecclesiastica libertate per eosdem omnino soluta. Per Ministros enim Regis Angliæ in Hibernia citantur, arrestantur, capiuntur & incarcerantur indifferenter Episcopi & Prælati, & cum hujusmodi crebras & graves patiuntur injurias, tanto servili timore sunt oppressi, quod eas Sanctitati vestræ nullatenus audent intimare; & quia ipsi improbe tacent & nos silere volumus in hac parte. Item populum Hibernicum, quem bonis moribus informare ac legibus subdere ex condicto promiserant, taliter informant, quod sancta & columbina ejus simplicitas, ex eorum cohabitatione & exemplo reprobo, in serpentinam calliditatem mirabiliter est mutata, legibus eciam scriptis, quibus, ut plurimum, prius regebatur, omnique alia, nisi à qua avelli non poterat, lege privarunt, pro gentis nostræ exterminacione leges pessimas statuentes, nimis reprobas & iniquas, quarum aliquæ, exempli causa, hîc

sunt

sunt insertæ. In Curia enim regis Angliæ in Hibernia istæ leges inviolabiliter observantur, viz. quod omni homini, non Hibernico, licet, super quacumque indifferenter actione, convenire Hibernicum quemcumque, sed Hibernicus quilibet, sive clericus sit sive laïcus, solis Prælatis exceptis, ab omni repellitur accione eo ipso. Item, sicut plerumque accidere solet, quando aliquis Anglicus perfidè & dolosè interficit hominem Hibernicum, quantumcumque nobilem & innocentem, sive clericum sive laïcum, sive regularem sive secularem, eciamsi Prælatus Hibernicus interfectus fuerit, nulla correctio vel emenda fit in dicta Curia de tali nephario occisore. Quinymmo quanto melior est occisus, & majorem inter suos optinet locum; tanto plus occidens honoratur, & præmiatur ab Anglicis, non solum popularibus, sed etiam religiosis & Episcopis Anglicis, & maxime ab illis, quibus incumbit ex officio de hujusmodi malefactoribus justam correctionem facere & debitam emendam. Item omnis mulier Hibernica, sive nobilis sive alia, quæ nubit Anglico cuicumque, post decessum mariti, tercia parte terrarum ac possessionum viri sui, eo ipso, quod Hibernica est, omnino privatur. Item Anglici, ubi possunt Hibernicum violenter opprimere,

respectées que leurs biens. On ne voit de toutes parts qu'Evêques & Prélats cités, decretés, arrêtés, emprisonnés indifférement par les Commissaires du Roi d'Angleterre, & l'oppression où on les tient est si grande, qu'ils n'osent pas même élever la voix pour en informer Votre Sainteté. Mais puisqu'ils sont assez lâches pour se taire sur les maux de l'Eglise, ils ne méritent pas que nous parlions en leur faveur. Nous avions autrefois des loix & des moeurs : la franchise & la simplicité caractérisoient l'Irlandois; mais les Anglois se sont chargés de nous réformer; & ils n'y ont malheureusement que trop réussi : de simples & de francs que nous étions, nous sommes devenus, par leur commerce & par la contagion de leur exemple, aussi artificieux & aussi dissimulés qu'ils le sont eux-mêmes. Nos loix étoient écrites, & formoient un corps de droit, selon lequel la nation se gouvernoit. N'importe : à l'exception d'une seule qu'il ne leur a pas été possible de nous ravir, ils nous les ont toutes ôtées, ces loix salutaires, & nous en ont donné de leur façon. Quelles loix, grand Dieu! l'injustice & l'inhumanité liguées pour nous détruire, nous en auroient-elles pu dicter de plus meurtrieres? En voici quelques-unes qui pourront donner à Votre Sainteté une idée du nouveau Code;

ce sont comme autant de regles fondamentales de la jurisprudence Angloise établie en ce Royaume. 1°. Tout homme non Irlandois, pourra, sur quelque grief que ce soit, poursuivre en justice un Irlandois quelconque: mais aucun Irlandois Ecclésiastique ni Laïc, les seuls Prélats exceptés, ne pourra par la raison même qu'il est Irlandois, être admis à faire aucune poursuite juridique. 2°. Si un Anglois tue en trahison un Irlandois, ce qui arrive très-fréquemment, de quelque état ou condition que l'Irlandois puisse être, noble ou roturier, innocent ou coupable, Ecclésiastique ou Laïc, séculier ou régulier, fut-il même Evêque, ce crime n'est jamais puni à notre Tribunal Anglois; au contraire, plus celui qui a été assassiné étoit distingué parmi ses compatriotes, soit par sa vertu, soit par son rang, plus l'assassin est applaudi & récompensé par les Anglois, & cela non-seulement par le vulgaire, mais par les Religieux, par les Evêques, &, ce qui est encore plus incroyable, par les Magistrats eux-mêmes, qui sont chargés d'office de venger de pareils attentats. 3°. Si une femme quelconque Irlandoise, noble ou roturiere, épouse un Anglois, à la mort de son mari, elle est privée, à titre d'Irlandoise, d'un tiers des biens & possessions de son mari. 4°. Si un

nullo modo permittunt, quod in ultimis voluntatibus Hibernici de suis rebus, (a) disponat aut testamentum condat quoquo modo, ymmo omnia bona (b) ipsorum appropriant sibi ipsis, privantes Ecclesiam jure suo, & sanguinem ab antiquo liberum facientes autoritate propria violenter (c) servilem. Item per commune consilium istius Regis Angliæ, necnon & per quosdam Episcopos Anglicos, inter quos principalis extitit vir parvæ prudentiæ & nullius sciencia Archiepiscopus Ardmacanus, quoddam iniquum statutum in civitate sancti Kennici in Hibernia nuper fuit factum sub hac informi forma. Concordatum est quod inhibeatur omnibus Religiosis, qui manent in terra pacis inter Anglicos, quod non recipiant in ordine suo, nec religione sua, nisi illos qui sunt de nacione Anglorum; &, si aliter fecerint, Dominus rex capiet ad eos, tamquam ad illos, qui sunt præcepti sui contemptores, & eorum fundatores & advocati capient ad eos, sicut ad illos qui sunt inobedientes & contrariantes isti ordinationi, factæ commune per consilium tocius terræ Hiberniæ inter Anglicos. Et antequam hoc statutum factum fuisset, & post Fratres Prædicatores, Mi-

(a) Disponant aut condant.
(b) Ipsius.
(c) Servilem, &c. Per commune insuper consilium.

nores, Monachi, Canonici, ceterique Anglici Religiosi ipsum observabant satis stricte, personarum maxime acceptores, Monachorum tamen & Canonicorum Monasteria, in quibus moderno tempore Hibernici refutantur per ipsos, ut communiter, fuerunt fundata. Item ubi virtutes inserere, ac plantaria viciorum debuerant extirpare, viciis infusis per ipsos insertis, virtutes radicitus amputarunt.

Irlandois succombe sous les coups d'un Anglois, celui-ci peut empêcher le vaincu de faire aucune déposition testamentaire, & s'emparer lui-même de tous ses biens.... Quoi de plus étrange que cette loi, qui prive l'Eglise de ses droits, & qui réduit au rang d'esclaves des hommes libres de tems immémorial ? 5°. Le même Tribunal assisté de quelques Evêques Anglois, & présidé par l'Archevêque d'Armach, homme peu estimé pour la conduite, & moins encore pour la science, a fait à Kilkenny le Réglement suivant, qui n'est pas moins absurde pour le fond, que pour la forme. La Cour, y dit-on, ayant délibéré, fait défenses, à toutes les Communautés religieuses, situées dans la partie d'Irlande, dont les Anglois sont paisibles possesseurs, de recevoir aucun sujet qui ne soit Anglois de nation; à peine pour les contrevenans d'être traités par le Roi d'Angleterre, comme contempteurs de ses ordres, & par les Fondateurs & Administrateurs desdites Communautés, comme désobéissans & réfractaires au présent Réglement... Ce Réglement au reste, n'étoit rien moins que nécessaire; puisqu'avant qu'il fut porté, depuis, les Dominicains, les Francifcains, les Bénédictins, les Chanoines Réguliers, & toutes les autres Communautés Angloises n'en observoient la substance que trop fidélement. En effet, elles montroient dans le choix de leurs sujets, une partialité d'autant plus odieuse, que ces maisons de Bénédictins & de Chanoines, où l'on refuse maintenant d'admettre les Irlandois, devoient être, dans l'intention des Fondateurs, des asyles ouverts à toutes les nations indifféremment. On devoit exterminer le vice du milieu de nous, & y planter la vertu. Nos Réformateurs ont fait exactement le contraire : ils nous ont ôté nos vertus, & nous ont donné leurs vices, &c. &c. &c.

Le souverain Pontife touché par les remontrances d'ô Neill, & de toute la nation Irlandoise en général, par rapport à la tyrannie exercée dans cette Isle par le gouvernement Anglois, écrivit

contre vous le Dieu des vengeances, puisqu'il écoute avec clémence les plaintes des affligés, & puisqu'il peut, comme nous l'atteſtent les Ecritures, changer en un clin d'œil les Royaumes, & qu'il a abandonné ſon propre peuple pour punir les injuſtices qu'il commettoit. Ce que nous ſouhaitons le plus pour vous, c'eſt d'avoir égard, ſur-tout dans ces révolutions, à tout ce qui peut ſoumettre à votre obéiſſance& à vos bontés, le cœur de ces fidéles; mais auſſi d'éviter ce qui peut les en détourner. Or comme il y va de votre intérêt de prévenir les malheurs que ces troubles pourroient cauſer, il vous eſt avantageux de n'en point négliger les commencemens, de peur que le mal croiſſant peu à peu, vous n'y apportiez trop tard le reméde néceſſaire : tout bien examiné, nous exhortons par ces préſentes, Votre Majeſté, qu'après une mure réflexion, elle coupe au plutôt, comme elle le doit, la racine de tant de maux, & qu'elle en arrête les ſuites par des voies honnêtes, afin de lui rendre propice celui de qui elle tient la couronne, & que rempliſſant comme il faut les devoirs qui y ſont attachés, perſonne n'ait ſujet de ſe plaindre d'elle, & que les Irlandois éclairés par un ſage conſeil, lui obéiſſent comme à leur Maître & Seigneur, ou que (à Dieu ne plaiſe) s'ils veulent

impacatis temporibus, cupimus te illis libenter intendere, per quæ ſuorum corda fidelium, ad tuam benevolentiam & obedientiam debeant allici, & illa prorſus vitare, quibus valeant à tuæ cultu devotionis avelli. Quia itaque, Fili, tuâ non modicum intereſt hujus novæ mutationis vitare diſpendium, quamplurimumque expedit ut hæc non negligantur turbationis initia, ne illis periculosè creſcentibus, ſerò medicinæ remedia præparentur. Excellentiam regiam ſollicitamus attentè præſentibus, ſano nihilominus conſilio ſuadentes, quatenus hæc prudenti meditatione conſiderans, & cum ſuo diſcreto conſilio conferens, ſuper illis circa præmiſſorum gravaminum correctionem & reformationem debitam & feſtinam viis & modis decentibus ſic ſufficienter provideri mandes & facias, ſic diſcriminoſis principiis in hac parte obſtare procures, quod & illi, per quem regnas, placere valeas, & te in iis efficaciter implente quod debes, cujuſvis adverſum te juſtæ querelæ materia conquieſcat. Per quod iiſdem Hibernici ſaniori ducti conſilio, tibi ut Domino pareant, aut ſi (quod abſit) ineptâ rebellione manere voluerint, cauſam ſuam in apertam injuſtitiam, te apud Deum & homines excuſato, conver-

tant : Ut autem de prædictis gravaminibus & querelis, quibus prædicti innituntur Hibernici, tuis sensibus innotescat ad plenum, antedictas literas missas Cardinalibus antedictis, cum forma literarum, quas prædictus Adrianus Prædecessor noster eidem Henrico Regi Angliæ de terra Hiberniæ concessit, tuæ Magnitudini mittimus presentibus inclusas. Datum, &c.

persister dans leur rébellion après l'avoir déclaré innocente devant Dieu & devant les hommes, leurs causes soient réputées injustes. Or afin que vous soyez entierement instruit des maux que souffrent les Irlandois, nous vous envoyons enfermés dans ces présentes, les Lettres envoyées aux Cardinaux spécifiés ci-dessus, avec la formule de celles que notre prédécesseur Adrien, d'heureuse mémoire, a envoyées à l'illustre Henri Roi d'Angleterre, touchant la donation du Royaume d'Irlande. Donné, &c.

L'Irlande produisit en ce temps quelques sçavans. Maurice Gibellan Chanoine de l'Eglise de Tuam, qui mourut en 1327, étoit célébre philosophe & bon poëte : il laissa quelques poëmes de sa composition.

Adam Godham Religieux de l'Ordre de S. François, ayant pris le degré de Docteur en Théologie à Oxford, écrivit des Commentaires sur les quatre livres des Sentences, qui furent imprimés en 1512 à Paris; il écrivit aussi un livre de déterminations. Bale parle de cet Auteur, mais il se trompe en le nommant Adam Wodeham, il invoque l'autorité de Jean Major, qui le nomme cependant Adam Godhamen. Voici ses paroles : En même temps vivoit Adam Godhamen qui avoit écouté Ockam à Oxford ; c'étoit un homme modeste qui ne cédoit pas à Ockam en érudition. Bale se trompe aussi, selon Wareus, lorsqu'il le dit Anglois : Jean Major, dit-il, le nomme ailleurs Adam d'Irlande. Oxford, dit Major, produisit autrefois de célébres Philosophes & Théologiens ; sçavoir, Alexandre Hales, Richard Middleton, Jean Duns le Docteur subtil, Ockam, Adam d'Irlande, Robert Holkot, &c. Enfin Wareus prétend que Godham est le même que Grégoire de Rimini cite si souvent, sous le nom d'Adam le Docteur, ou le Docteur d'Irlande, dans l'écrit qu'il fit sur les Sentences en 1344.

War. de scrip. Hib.

Cent. 5. *cap.* 98.

De gestis Scotor. *lib.* 4. *cap.* 11.

Guillaume Ockam Cordelier, & disciple de Jean Scot, est mis au rang des hommes célébres de ce temps ; on le nommoit communément l'invincible, l'Angelique & le Prince des Nominalistes :

il mourut à Munchen en Baviere, & fut enterré chez les Franciscains. Volateran le croit Irlandois. « L'Irlande, dit-il, avoit » aussi ses Saints, particulierement les Prélats, Malachie, Catald » & Patrice, qui les avoient convertis à la Religion chrétienne; » & après cela un Prélat Scot, nommé Guillaume Ockam ce cé» lébre Logicien; Minorite & Cardinal d'Ardmach sous le Ponti» ficat de Jean XXII, qui vivoit en 1353, en grande réputation » par son érudition & ses écrits. » Philippe ô Sullevan qui le nomme ó Cahan & quelques autres, sont d'accord avec Volateran, touchant le pays d'Ockam; mais Wareus convaincu par les raisons que Wadding rapporte, pense autrement.

Commentar. Urban. *lib.* 3.

Hist. Cathol. Hib. compend. tom. 1. *lib.* 4. *cap.* 8.

Annal Minor. *ad an.* 1323. *n.* 15. *ad an.* 1347. *n.* 22.

David Obugey Religieux de l'Ordre des Carmes du Couvent de Kildare, étoit remarqué pour son érudition, d'abord à Oxford, & ensuite à Treves; ayant été nommé Provincial de son Ordre, il retourna en Irlande, où il tint, dit Bale, des Chapitres à Atherdée & à Dublin. Il étoit réputé grand Philosophe, Orateur élegant, profond Théologien, & un des plus sçavans dans le Droit de son temps. Il écrivit des discours au Clergé, des Epîtres à différentes personnes, des propositions discutées, des lectures, des regles de droit, un traité contre Gerard de Bononia, & des Commentaires sur la Bible. Ce sçavant homme mourut dans un âge avancé à Kildare, où il fut inhumé dans un Couvent de son Ordre.

Cent. 14. tit. 92.

Gilbert Urgale, ainsi nommé d'Uriel, pays de sa naissance, vivoit en 1330. Il étoit Carme de profession, & auteur de deux gros volumes, dont l'un étoit un sommaire de Droit, & l'autre un corps de Théologie. Le compilateur des annales de Roff, vivoit en 1346, où il finit en disant que cette année ô Carrouil fut tué dans la contrée d'Eile par les Offoriens.

Bale Cent. 14. *n.* 93.

An. 1330.

Roger Outlaw, Prieur de Kilmainham, fut nommé député d'Irlande; tout fut tranquille pendant l'Eté, & le mauvais temps qu'il fit pendant l'Hyver empêcha les hostilités, qui recommencerent au Carême entre les Mac-Geoghegans & les Anglois de la Midie; les derniers secondés par les forces réunies des Comtes d'Ultonie & d'Ormond, défirent les premiers à Loghynerthy, & leur tuerent cent dix hommes, avec trois jeunes Seigneurs, enfans de leurs principaux chefs.

Pembrig. *ad an.* 1330.

On tint cette année un Parlement à Kilkenny, où furent présens Aléxandre Archevêque de Dublin, les Comtes d'Ultonie & d'Ormond, avec d'autres Seigneurs, dont les principaux furent;

Guillaume

Guillaume Bermingham & Gautier Burke de la Conacie; chacun de ces Seigneurs avoit mené avec lui ses troupes, afin de poursuivre ô Brien & de le chasser d'Urkiffe près de Cashil, où il étoit posté. Cette armée combinée marcha du côté de Limerick; les Burkes pillerent en chemin les terres des Fitz-Geralds, ce qui excita des querelles entre ces deux familles, & obligea le Justicier de faire arrêter le Comte d'Ultonie & Maurice Seigneur de Desmond, & de les mettre entre les mains du Maréchal à Limerick; mais Maurice trouva moyen d'échapper, & le Comte d'Ultonie fut élargi, après quoi tous les deux passerent en Angleterre, & leurs troupes se débanderent sans rien entreprendre, selon un anonyme, *quod nihil perfecerunt.*

L'année suivante, les Anglois défirent les Irlandois de la Lagenie le 21 Avril, dans le territoire de Kinseallagh; & au mois de Mai ô Brien fut mis en fuite à Thurles, avec une grande perte. Vers le même temps, David ô Tool avança avec sa troupe du côté de Tulagh, qui appartenoit à l'Archevêque de Dublin, d'où il emmena un grand butin en bétail, après avoir tué Richard White, & plusieurs autres qui lui résistoient. La nouvelle de cette déprédation ayant été portée à Dublin, ô Tool fut suivi par le Chevalier Philippe Britt, Maurice Fitz-Gerald Chevalier de l'hôpital de S. Jean de Jerusalem, Hamon Archdekin, Jean Camerar, Robert Tyrrel, les deux fils de Reginald Barnewall avec un grand nombre d'autres, qui perdirent tous la vie dans une embuscade qu'ô Tool leur avoit préparée à Culiagh. Les ô Tools animés par ce succès, firent le siége du château d'Arcklow & s'en rendirent les maîtres; mais Guillaume Bermingham ayant marché à la tête d'un corps considérable de troupes de ce côté-là, calma un peu ces troubles. An. 1331.

Au mois de Juin, le Chevalier Antoine Lucy, homme fort considéré en Angleterre, fut envoyé en Irlande, en qualité de Justicier: il fut chargé des lettres du Roi au Comte d'Ultonie & aux autres Seigneurs, qui leur ordonnoit de lui prêter secours lorsqu'il en auroit besoin. Il étoit accompagné par Hugue de Lacy qui venoit d'obtenir sa grace & un pardon général. Le nouveau Justicier se proposoit de remédier par un gouvernement sévére aux maux qui affligeoient alors l'Irlande; mais l'entreprise étoit trop difficile pour un homme seul, & demandoit plus de temps qu'il n'en avoit pour rester en Irlande. Cependant son administration fut favorisée par une victoire remportée sur les Irlandois à

Finagh dans la Midie. Lucy indiqua un Parlement pour le mois de Juin à Dublin; mais l'assemblée n'étant pas assez nombreuse, on le transfera à Kilkenny pour être tenu le 7 de Juillet. Le Comte de Kildare & autres Seigneurs qui s'étoient absentés du Parlement de Dublin, se trouverent à celui de Kilkenny où ils firent leurs excuses, & reçurent le pardon des fautes passées en prêtant serment de conserver la paix pour l'avenir.

Le Vice-Roi ayant appris au mois d'Août que les Irlandois avoient saccagé & brûlé le château de Ferns, conçut de vifs soupçons sur la fidélité de quelques-uns des Seigneurs qui n'avoient pas paru à l'assemblée de Kilkenny, & les croyant de connivence avec les Irlandois, il en fit arrêter quelques-uns: Henri Mandevil fut pris au mois de Septembre: Maurice Fitz-Gerald de Desmond fut arrêté à Limerick au commencement d'Octobre, & conduit à Dublin; Gautier Burke & son frere, furent pris en Novembre; enfin Guillaume & Gautier Bermingham, furent transférés de Clonmel à Dublin au mois de Fevrier, où l'on fit le procès à Guillaume, qui, nonobstant les grands services qu'il avoit rendus au Roi & à l'Etat, fut condamné à mort, & exécuté le 11 Juillet; on fit grace à Gautier son fils, parce qu'il étoit dans les Ordres sacrés. Maurice de Desmond resta dix-huit mois en prison, après quoi, en donnant caution, on lui permit d'aller plaider sa cause devant le Roi en Angleterre.

An. 1332. Au mois de Juillet, les Irlandois démolirent le château de Bunratty. De l'autre côté les Anglois reprirent le château d'Arcklow, & le firent rebâtir. Ils défirent dans la Momonie les ô Briens, & les Mac-Cartys avec leurs alliés, & prirent sur eux le château de Coolmore. Les ôtages que les Anglois avoient reçu des Irlandois quelque temps auparavant, étant gardés à Limerick & à Nenagh, entreprirent de surprendre ces places, ils s'en rendirent en effet les maîtres; mais les Anglois ayant rassemblé leurs forces, reprirent ces postes. Les ôtages de Limerick furent punis de mort, & ceux de Nenagh furent épargnés. Dans ces entrefaites, les ô Tools de la Lagenie prirent la ville de Newcastle au Comté de Wicklow, & la réduisirent en cendre.

Les affaires d'Irlande étoient le principal objet du Parlement assemblé alors en Angleterre, il y fut décidé que le Roi iroit en personne dans ce royaume, & qu'en attendant on y enverroit des forces. Comme il y avoit beaucoup de Seigneurs Anglois qui étoient propriétaires de terres en Irlande, il leur fut ordonné

d'y aller faire leur résidence, afin d'être à portée de défendre le pays (a): il fut aussi défendu aux Jurisconsultes, nommés pour servir en Irlande en qualité de Justicier, ou autrement, de chercher des prétextes pour s'en dispenser. On envoya ensuite à Guillaume Burke & autres Seigneurs d'Irlande, ordre de se rendre auprès du Roi pour concerter avec lui au sujet de son voyage d'Irlande, qui fut différé à cause de la saison qui étoit trop avancée. Le Justicier fut rappellé au mois de Novembre, & en Fevrier le Chevalier Jean Darcy fut envoyé à sa place.

Le Roi voulant mettre ce nouveau Gouverneur en état de soutenir la dignité de sa charge, lui donna les Seigneuries de Louth & de Ballyogany qui avoient été confisquées, lorsque Simon Comte d'Eu, qui en fut propriétaire, quitta les intérêts du Roi pour s'attacher à ceux du Roi de France.

Au commencement du gouvernement de Darcy, les Berminghams firent un grand butin chez les ô Connors de Sligoe. En ce temps Guillaume Burke Comte d'Ultonie, fut assassiné le 6 Juin sur le chemin de Carrigfergus par ses gens; la Comtesse son épouse effrayée de cet attentat s'embarqua pour l'Angleterre, avec sa fille unique, qui fut mariée après à Lionel fils du Roi, & Duc de Clarence, dont elle eut une fille unique, qui épousa Roger Mortimer Comte de March, & Seigneur de Trim dans la Midie; de-là vient que les titres de Comte d'Ultonie, & de Seigneur de la Conacie, furent annexés à la Couronne; il y a eu cependant deux Seigneurs du nom Burke, apparemment de la famille des Comtes d'Ultonie, qui se mirent en possession d'une grande partie des terres de la succession de cette maison; ils conserverent long-temps cette possession contre l'esprit des loix, & furent les souches des différentes branches de cette noble famille qui subsiste encore dans la Conacie. Pour suppléer au défaut d'un titre légitime, ils chercherent de l'appui dans l'amitié des anciens Irlandois; ils se liguerent avec eux, & adopterent leur langue, leurs coutumes & leurs mœurs; il pousserent la complaisance jusqu'à faire du changement dans leur nom, en plaçant l'article Mac avant, à la maniere des Irlandois. De-là vient le nom Mac-William, &c. An. 1333.

L'assassinat du Comte d'Ultonie faisoit beaucoup de bruit en An. 1334.

(a) On voit ici que la conquête de l'Irlande n'étoit pas encore achevée au quatorziéme siécle, puisqu'on obligeoit les Anglois qu'on avoit enrichi des dépouilles de ses habitans, d'y résider pour défendre leurs injustes acquisitions.

Irlande. Le Vice-Roi, dans la résolution d'en tirer vengeance ; s'embarqua après avoir consulté le Parlement, le 1 Juillet pour Carrigfergus, où il fit passer au fil de l'épée, & punir de mort les meurtriers de ce Comte ; il chargea ensuite Thomas Burke trésorier d'Irlande, du gouvernement de cette Isle pendant son absence, & passa avec son armée en Ecosse au secours du Roi son maître.

War. de Archi. Ardmach. Etienne Segrave Archevêque d'Ardmach, mourut cette année : il eut pour successeur David ô Hiraghty, autrement Mac-Oreghty ; ce Prélat fut sacré à Avignon, & mis en possession de son temporel au mois de Mars suivant.

Dans le Parlement d'Angleterre assemblé le 15 de Mars, il fut décidé que la présence du Roi étant nécessaire en France, son voyage d'Irlande seroit retardé encore d'un an, & qu'en attendant on y enverroit du secours ; mais il paroît que la guerre avec l'Ecosse fit manquer pour cette fois l'un & l'autre de ces voyages ; & quoique les deux Chambres eussent conseillé au Roi d'envoyer en Irlande des secours en hommes & en argent ; & qu'on lui eut accordé une sixiéme & une quinziéme pour cet effet, il paroît qu'au lieu de ce secours qui étoit peu considérable, on y envoya une commission pour traiter avec les Rébelles, c'est-à-dire, les Irlandois.

Jean Darcy, après avoir servi avec distinction son Roi contre les Ecossois, retourna en Irlande, où il reprit le gouvernement qu'il avoit confié pendant son absence au Trésorier. Le premier acte de jurisdiction qu'il exerça, fut de retirer Gautier Bermingham de prison. Vers ce temps, Simon Archdeacon avec plusieurs de sa suite, furent tués dans la Lagenie par les Irlandois. Roche Seigneur de Fermoy, fut condamné à une amende de deux cens marcs d'argent, pour avoir manqué d'assister à deux Parlemens où il fut appellé ; mais son fils obtint du Roi la réduction de cette somme à dix livres sterlings.

Maurice Fitz-Gerald, voulant aller en Angleterre, en fut détourné par un accident ; il eut la jambe cassée par une chute de
An. 1335. cheval & fut obligé de remettre son voyage. Aussitôt qu'il fut rétabli, il partit pour l'Angleterre, où il fut bien reçu du Roi qui
An. 1336. le créa Comte de Desmond. L'année suivante, le Chevalier Darcy fut remplacé dans la charge de Justicier par le Chevalier Jean Charleton.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Il y a eu un Couvent sur la rive droite de la riviere Sure au

Comté de Waterford, nommé Carrig Bec, vis-à-vis la ville de Carrick, située au Comté de Tipperary, fondé en ce temps pour des Cordeliers, par Jacques Butler premier Comte d'Ormond, qui donna l'emplacement & sa maison pour cet effet. Clinnus en fut le premier Gardien, Wareus & Wadding en sont d'accord. Il y avoit un beau clos, & de belles prairies qui dépendoient de cette maison : mais depuis la suppression des Couvents, les Comtes d'Ormond ont repris & leur maison & tout ce qui en dépendoit. Alemand. hist. Monast. d'Irland.

CHAPITRE VII.

LE Chevalier Charleton nommé Justicier d'Irlande, fut accompagné dans son passage en cette Isle, par Thomas son frere Evêque de Hereford, nommé Chancelier d'Irlande, & Jean Rice (ap Rees) Trésorier, & suivi de deux cens hommes de troupes. Il convoqua à son arrivée un Parlement à Dublin. L'Archevêque d'Ardmach se préparoit pour assister à cette assemblée, mais il trouva de l'opposition de la part du Prélat de Dublin qui ne vouloit pas lui permettre d'entrer dans son Diocèse avec la Croix élevée. Le Roi informé de cette contestation entre les deux Prélats, fit défense à l'Archevêque & aux bourgeois de Dublin, de molester le Primat. An. 1337.

Charleton fut déposé cette année par le Roi, de la charge de Justicier, à l'instigation de l'Evêque de Hereford son frere, qui fut nommé à sa place. Ce nouveau Gouverneur fit venir de la Momonie le Chevalier Eustache Poer & Jean son oncle, & sur quelques soupçons, les fit enfermer dans le château de Dublin. L'hyver fut très-rude cette année en Irlande; les neiges furent fréquentes, la gelée dura depuis le 2 Décembre jusqu'au 10 Février, & la riviere Liffy fut prise au point, qu'on jouoit, dansoit & faisoit cuire les viandes sur la glace. An. 1338.

Les troubles ne cessoient pas en Irlande, principalement dans la Momonie, où les Irlandois prenoient souvent les armes; mais ils furent défaits dans le Comté de Kerry par le Comte de Desmond qui en tua douze cens. Il fit arrêter Nicolas Fitz-Maurice d'origine Angloise, Seigneur de Kerry, qui resta dans les fers jusqu'à sa mort, pour avoir pris parti avec les Irlandois contre lui & le Roi. Le Comte de Kildare ne fit pas plus de grace aux An. 1339.

habitans de la Lagenie ; il pourſuivit les ô Dempſys de Clanmalire de ſi près, qu'il y en eût beaucoup de noyés dans la riviere Barrow : en même temps le Juſticier accompagné de troupes Angloiſes, enleva un grand butin du territoire d'Idrone au Comté de Carlow. Ce Prélat fut rappellé au mois d'Avril ſuivant en Angleterre, & céda ſa dignité à Roger Outlaw, Prieur de Kilmainham, qui n'en jouit pas long-temps, car il mourut au mois de Février.

An. 1340.

Le Roi d'Angleterre nomma par Lettres-Patentes le Chevalier Jean Darcy Juſticier d'Irlande ſa vie durant. Ce Seigneur ne pouvant y aller en perſonne, envoya à ſa place le Chevalier Jean Morris en qualité de Député ; les Anglo-Irlandois devenus opulens & décorés de titres d'honneur, ne voulant pas ſe ſoumettre au pouvoir délégué d'un ſimple Chevalier, refuſerent à ce Député tout l'honneur qui étoit dû à ſon caractère. La Cour pour punir leur orgueil, ordonna par un acte public adreſſé au Juſticier, la révocation de toutes les donations de terres, libertés, Seigneuries ou Juriſdictions faites en Irlande, ſoit par le Roi regnant, ſoit par ſon prédéceſſeur, & que leſdites terres & Seigneuries fuſſent ſaiſies au nom du Roi, afin d'examiner les motifs & les conditions de ces donations, & le mérite des perſonnes à qui on les avoit faites (*a*).

An. 1341.

Cet arrêt qui regardoit les nouveaux propriétaires de terre en Irlande, fit naître la diſtinction d'Anglois de naiſſance, & d'Anglois d'origine, & fut en cela contraire à l'intérêt des Anglois en général dans cette Iſle. On voit par cet arrêt la trop grande facilité des Rois d'Angleterre à accorder les terres des anciens propriétaires d'Irlande à leurs ſujets Anglois : on y apperçoit que ceux-ci n'employoient que des menſonges pleins d'adreſſe, & des fourberies pour ſe faire adjuger le bien de leurs voiſins. Le plus petit ſujet Anglois employé, ſoit dans la milice, ſoit dans la Magiſtrature, en repréſentant un Irlandois en poſſeſſion de terres, comme rébelle ou ſuſpect d'en être capable, étoit sûr

(*a*) Quia plures exceſſivæ donationes terrarum tenement. & libertatum in terra Hibern. ad minus veracem & ſubdolem ſuggeſtionem petentium, quàm per Edward II. quam per Regem nunc, factæ ſunt, &c. Rex deluſorias hujuſmodi machinationes volens elidere, de Concilio peritorum ſibi aſſiſtent. omnes donationes terrarum, tenement. & libertat. prædict. duxit revocandas, &c quo uſque de meritis perſonarum ac de cauſis & conditionibus donationum prædict. fuerit informat. & ideò mandāt. eſt Juſtic. regni Hibern. quod omnia, terras, tenementa, &c. prædict. per dict. Reges, Juſtic. aut locum tenentes ſuos, quibuſcumque perſonis fact. ſeiſire facias, &c.

d'être récompensé au tribunal d'Angleterre, au dépens de cet innocent à qui on refusoit l'entrée de la justice pour se justifier; c'est ce qui nourrissoit la haine entre ces deux peuples, & qui fut cause des meurtres & des guerres sanglantes qu'ils se faisoient sans cesse.

L'acte de révocation ayant causé beaucoup de troubles parmi les Anglo-Irlandois, pour les appaiser on indiqua un Parlement à Dublin pour le mois d'Octobre; mais le Comte de Desmond & les autres Seigneurs de sa faction, au lieu de s'y trouver, se liguerent avec les corps de villes & autres mécontens, & sans consulter le Gouvernement, ils convoquerent une assemblée générale à Kilkenny pour le mois de Novembre, où ils s'assemblerent en effet, sans que le Justicier ait pu les empêcher, il n'osa pas même s'y présenter : attentat manifeste contre l'autorité royale. Le résultat de cette assemblée fut d'envoyer au Roi des Députés avec des plaintes conçues dans les trois interrogations suivantes: 1°. Comment un Etat agité par des guerres, pouvoit-il être gouverné par un homme sans expérience dans le service militaire? 2°. Comment un Officier sans fortune représentant le Roi, pouvoit amasser en un an plus de bien, que ceux qui avec de vastes possessions n'en pouvoient épargner dans plusieurs? 3°. Puisqu'ils étoient tous appellés Seigneurs de leurs biens, comment est-ce que leur Souverain n'en étoit pas plus riche?

Le Roi pénétra bien le sens de ces interrogations; mais ne voulant pas rendre les terres qu'il avoit fait saisir, il employa d'autres moyens pour réformer les abus & contenter le peuple: il révoqua plusieurs Juges & autres Officiers, dont l'administration étoit frauduleuse, particulierement Elias de Ashbourne, dont il fit saisir le bien; Thomas de Montpellier & Henri Baggot Juges des Plaidoyers communs. Il envoya ordre au Député de s'assurer des qualités, services, appointemens, nombre & conduite de ses Officiers en Irlande. Il annulla toute suspension & remise des dettes de la Couronne faites par ses Officiers, & en ordonna le recouvrement. Il défendit à Jean Darcy son chef de Justice & à son Député, d'admettre dans les charges considérables de l'Etat aucun Anglois qui ne fut pourvu de bien en fonds en Angleterre. Il leur ordonna de révoquer tous ceux déja en place qui n'en possédoient pas. Il leur défendit d'aliéner ou de vendre les domaines de la Couronne sans permission

de la Cour, & ſans qu'on fût parfaitement inſtruit des circonſtances dans leſquelles de telles aliénations ou ventes pouvoient avoir lieu. Il ſupprima auſſi certains privileges auxquelles le Tréſorier de l'Exchiquier prétendoit; cet Officier ſe croyoit en droit d'employer & de payer telle ſomme qu'il jugeroit à propos, juſqu'à la concurrence de cinq livres ſterlings, ſans en être comptable; on abolit cet uſage, il lui fut ordonné de rendre compte du paſſé, avec défenſe de faire aucun payement à l'avenir que de l'avis du Juſticier, du Chancelier & du Conſeil. Il étoit en poſſeſſion de nommer des Sherifs dans les Comtés; mais ce droit fut attribué aux Magiſtrats ſupérieurs, à qui il fut enjoint de choiſir des ſujets propres pour cet office. Les deniers royaux ayant été ſouvent perdus par l'avarice du Tréſorier, qui recevoit des préſens pour en retarder le payement, il lui fut défendu de recevoir les revenus du Roi ailleurs que dans un bureau public. Le Roi enfin demanda qu'on lui envoya la liſte des particuliers dont on avoit ſaiſi les terres, & pour gratifier Jean Darcy l'aîné de ſes ſervices, il lui accorda la liberté de réclamer ſon bien qui avoit été confiſqué; il chargea auſſi le Juſticier, le Député & le Chancelier, d'examiner & de régler l'Exchiquier; mais tout cela ne calma pas les troubles, le Roi fut obligé à la fin de reſtituer toutes les terres qui avoient été ſaiſies.

En ce temps Jean Larche Prieur de l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem en Irlande, & Thomas Wogan, furent envoyés au Roi, par les Prélats, Comtes, Barons & autres Seigneurs, avec un catalogue des griefs dont il ſe plaignoient. Ces griefs ſont rapportés par Pryn dans ſes animadverſions avec la réponſe du Roi. On ne ſçait ſi ces Députés furent envoyés par le Parlement de Dublin, ou par l'aſſemblée des mécontens à Kilkenny; mais il eſt certain que le Juſticier fut révoqué peu de temps après.

An. 1343. Le Chevalier Ralph Ufford fut envoyé en Irlande avec caractère de Juſticier. Il épouſa la Comteſſe Douariere d'Ultonie. On prétend qu'à ſon arrivée dans cette Iſle, l'intempérie de l'air avoit ſuccédé au beau temps, & que les pluyes & les tempêtes étoient fréquentes pendant ſon gouvernement : il étoit réputé le plus ſévere & en même temps le plus méchant de tous ceux qui avoient gouverné en Irlande juſqu'à ſon temps. C'étoit un uſurpateur du bien d'autrui; il pilloit indifféremment

le

le Clergé, les gens du monde, les riches, les pauvres, sous prétexte du bien public. Il tyrannisoit les naturels du pays & ne rendoit presque justice à personne. Voilà la réputation qu'avoit Ufford parmi les Irlandois tant anciens que nouveaux; il se fit haïr jusqu'au point, qu'en entrant dans l'Ultonie il fut pillé en plein jour, à Emerdullan, par Maccartan & sa suite, qui s'empara de ses équipages en présence du peuple, sans que personne se fut mis en devoir de le défendre.

Le Roi, dans son Parlement assemblé à Notingham au mois de Novembre, fit des Ordonnances qui avoient pour objet la réforme du gouvernement en Irlande, & qui sont les mêmes, dit Cox, qu'on rapporte à la dix-septiéme année du régne d'Edouard II. On les trouve au long dans les animadversions de Pryn sur le quatriéme institut.

L'année suivante le Justicier d'Irlande convoqua un Parlement à Dublin pour le mois de Juin: le Comte de Desmond qui refusa de s'y trouver, indiqua lui-même une assemblée à Calan; mais plusieurs des Seigneurs qui avoient promis d'y assister, s'en absenterent par ordre du Roi. Le Justicier, choqué de la conduite du Comte, fit avancer, sans consulter personne, l'étendart du Roi dans la Momonie, où il saisit ses terres & les donna *in custodiam* à ceux qui voulurent les prendre; il prit par ruse les châteaux d'Iniskilly & d'Ile au mois d'Octobre; & fit pendre trois Chevaliers qui y commandoient, sçavoir Eustache Poer, Guillaume Grant & Jean Cotterel: *Quia multas, graves, extraneas & intolerabiles leges exercuissent*: Parce qu'ils introduisoient quantité de loix étrangéres & insupportables. An. 1345. War de Antiq. Hib. cap. 13.

Le Comte de Desmond, humilié par le traitement qu'il venoit de recevoir du Justicier, fut obligé de se soumettre, en donnant pour caution les Comtes d'Ultonie & d'Ormond avec vingt-quatre Chevaliers; mais craignant la sévérité du Gouverneur; il ne jugea pas à propos de paroître, ce qui couta cher à ceux qui l'avoient cautionné; le Justicier confisqua les terres de dix-huit Chevaliers, & les réduisit à la mendicité; les six autres avec les Comtes d'Ultonie & d'Ormond, trouverent le moyen de se tirer de cet embarras. Cox hist. d'Irl. pag. 121.

Jean ô Grada Archevêque de Cashil, mourut en ce temps; il fut d'abord Recteur ou Curé d'Ogussin au Diocèse de Killalow, ensuite Trésorier de l'Eglise de Cashil, lorsqu'il fut élû par les Doyen & Chapitre pour remplir ce Siége, & confirmé

par le Pape. C'étoit un homme discret & adroit, selon les annales de Nenagh: *Vir magnæ discretionis & industriæ.* Après avoir donné beaucoup de bien à son Eglise, il mourut à Limerick ayant pris l'habit de Dominicain, & fut enterré dans l'Eglise de cet Ordre; il eut pour successeur, dans le siége de Cashil, Radulph ô Kelly.

Ufford, après avoir fini ses affaires dans la Momonie, revint à Dublin où il avoit laissé son épouse; non content d'avoir fait la guerre aux Seigneurs, il persécuta le Clergé & en tira des sommes considérables d'argent; il fit mettre les uns en prison, & confisqua les biens des autres. Enfin ce Justicier fit arrêter par trahison le Comte de Kildare, qui demeura prisonnier dans le château de Dublin jusqu'au mois de Mai suivant, qu'il en fut délivré par le successeur de ce Magistrat.

An. 1346. Le Chevalier Ufford, après avoir gouverné avec dureté ses compatriotes en Irlande environ deux ans, mourut, sans être regretté de personne, à Dublin le jour des Rameaux qui arriva le 9 Avril. La Comtesse son épouse qui avoit été reçue en Irlande en Impératrice & qui y avoit vécu en Reine, fut obligée de sortir du château par une porte de derriere, pour éviter les insultes de ses ennemis & les cris de ses créanciers.

Le Chevalier Roger Darcy fut nommé, à la satisfaction de tout le monde, pour remplir la charge de Justicier vacante par mort; il prêta le serment le 10 Avril, & le 25 du mois suivant il céda la place au Chevalier Jean Morris nommé par la Cour, qui apprit d'abord la fâcheuse nouvelle que les ô Morras avoient brulé, quelque temps auparavant, les châteaux de Ley & de Kilmehide; le premier acte de jurisdiction qu'exerça Morris, fut de mettre en liberté le Comte de Kildare qui étoit prisonnier d'Etat. Pendant son administration, qui ne fut pas de longue durée, il y eut une bataille sanglante entre les Irlandois d'Ultonie & les Anglois d'Uriel, où les derniers furent vaincus avec perte de trois cens hommes tués sur la place.

War. de Archi. Ardmach. David ô Hiraghty, ou selon d'autres Mac Oreghty, fut sacré Archevêque d'Ardmach à Avignon, en 1334. Il fut appellé au Parlement, tenu à Dublin en 1337, par le Chevalier Charleton alors Justicier; mais l'ancienne dispute touchant la jurisdiction qui subsistoit toujours entre les deux siéges d'Ardmach & de Dublin, fut cause qu'il ne s'y trouva pas. Il mourut, selon les annales de Nenagh, le 16 de Mai 1346. Pembrige place mal à

propos la mort de ce Prélat à l'année 1337, puiſqu'il fut remplacé dans le ſiége d'Ardmach en 1347 par Richard fils de Ralph.

Le Chevalier Gautier Bermingham ſuccéda à Jean Morris dans le gouvernement d'Irlande, & prêta le ſerment ordinaire au mois de Juin. Il procura enſuite au Comte de Deſmond la liberté d'aller défendre ſa cauſe en Angleterre, où il fut bien reçu du Roi, qui lui accorda vingt ſchellings par jour pour ſes frais pendant ſon ſéjour à la Cour; il pourſuivit ſes affaires avec ardeur, & ſollicita un dédommagement des injuſtices qu'Ufford lui avoit fait.

Le Juſticier & le Comte de Kildare ayant réuni leurs forces, An. 1347.
pourſuivirent vivement les ô Morras, les obligerent de ſe ſoumettre & de donner des ôtages. Le Comte de Kildare, en reconnoiſſance de l'amitié qu'on avoit fait en Angleterre au Comte de Deſmond ſon parent, partit pour Calais dont Edouard faiſoit le ſiége, où ce Roi, pour récompenſer ſes ſervices, le créa Chevalier; en même temps le Juſticier d'Irlande étant obligé d'aller pour quelque affaire en Angleterre, nomma Député en ſon abſence, Jean Archer Prieur de Kilmainham. Et cette année Donald Oge Mac-Murrough, l'héritier de l'ancienne maiſon royale de la Lagenie, fut aſſaſſiné par ſes vaſſaux, & la ville de Nenagh fut brulée par les Irlandois.

Chriſtophe Pembrige natif de Dublin vivoit en ce temps. Il fut l'Auteur de la plus grande partie des annales d'Irlande publiées par Cambdon en 1607, à la fin de ſon *Britaniæ* & qui finiſſent en 1347.

Le Chevalier Bermingham étant de retour en Irlande où il An. 1348.
reprit les rênes du gouvernement, le Roi le gratifia de la terre de Kenlis dans la contrée d'Oſſory, poſſédée auparavant par le Chevalier Euſtache Poer, un de ceux que le Juſticier Ufford avoit fait pendre pour ſon attachement aux intérêts du Comte de Deſmond. L'uſurpation, la tyrannie & les gueres inteſtines ne furent pas les ſeuls maux qui affligerent l'Irlande; ce climat ſi tempéré & ſi ſain, ſelon Cambrenſis, au douzieme ſiécle, que le miniſtère des Médecins y étoient peu néceſſaire (*a*), fut tout-à-fait changé, & une peſte générale ravagea les provinces.

(*a*) Aeris clementia tanta eſt, ut nec nebula inficiens, nec ſpiritus hic peſtilens, nec aura corrumpens, Medicorum operâ parum indiget inſula. *Topograph. Hib. diſtinct.* Cap. 25.

La Chambre des Communes du Parlement d'Angleterre présenta une requête au Roi, à l'effet de nommer des Commissaires afin de péser les raisons pourquoi Sa Majesté tiroit si peu de revenu d'Irlande, puisque sa domination y étoit plus étendue que celle d'aucun de ses prédécesseurs; & d'examiner la conduite des Officiers employés dans ce Royaume, afin de les punir ou de les changer en cas de malversation ou mauvaise administration de leur part. On lui proposa encore de faire un réglement pour la succession du Comte d'Ultonie, afin d'empêcher les héritiers collatéraux de ce Comte, dont quelques-uns étoient peu attachés aux intérêts de Sa Majesté, d'y prétendre, dans le cas que la Duchesse de Clarence sa brue vint à mourir sans enfans.

Les troubles commencerent à se calmer en Irlande, l'accueil qu'on avoit fait aux Comtes de Desmond & de Kildare en Angleterre & en France, & l'espérance de voir restituer les terres saisies au profit du Roi, étoient d'un heureux présage pour une paix & une tranquillité générale entre le Roi & ses sujets d'Irlande, de sorte que ce temps n'offre rien de fort intéressant excepté le changement de Gouverneur.

On place ici la mort de Malachie Mac-Aed Archevêque de Tuam. De Chanoine d'Elphin il fut élevé à ce Siége en 1309, par une Bulle du Pape. Il fut élû peu de temps après, par les Chanoines de Tuam, Archevêque de cette Métropole, & cette élection fut confirmée au commencement de 1313 par le Souverain Pontife. Malachie étoit très-sçavant; on le croit Auteur d'un gros volume écrit en langue Irlandoise, qui existoit encore du temps de Wareus sous le titre de Leavas Mac-Aed, & qui contient, entr'autres choses, une suite des Rois d'Irlande depuis Niall Noy-Giollach jusqu'à Roderick ô Connor. Il écrivit aussi la Prophétie de S. Jarlath au sujet de ses successeurs dans le Siége de Tuam. Ce Prélat fit revivre son droit au Siége d'Enaghdune qui fut séparé de Tuam depuis vingt ans, quoique réuni long temps auparavant à cette Métropole. Malachie mourut dans un âge avancé le jour de S. Laurent. Il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Tuam, & remplacé par Thomas ô Carrol.

A la mort de Jean Lech Archevêque de Dublin, les anciennes disputes recommencerent touchant l'élection d'un Prélat; les voix furent partagées entre Gautier Thornbury Chantre

de l'Eglise de S. Patrice, Chancelier d'Irlande; & Alexandre Bicknor Prébendier de Mainoth & Trésorier d'Irlande. Gautier, pour faire valoir son élection auprès du Pape qui étoit alors en France, s'étant embarqué, périt la nuit suivante dans les flots avec cent cinquante-six autres qui se trouverent dans le même vaisseau avec lui. Bicknor n'ayant plus de concurrent, & toutes les voix s'étant réunies en sa faveur, partit pour Lyon, où il fut nommé par le Pape Clement V, de son plein pouvoir sans avoir égard à l'élection. Il fut sacré après à Avignon par le Cardinal d'Ostium. Ses Bulles de confirmation furent lues & publiées le jour de la Purification dans la Cathédrale de Christ. Ce Prélat qui fut nommé ensuite Justicier d'Irlande, se rendit à Dublin au mois d'Octobre 1318, où il fut reçu avec de grandes acclamations du Clergé & du peuple, & installé dans le Siége Archiépiscopal. Il fonda deux ans après un Collége près de l'Eglise de S. Patrice, avec l'approbation du Pape Jean XXII. L'entreprise fut digne d'un grand Prélat; mais les fonds ayant manqué, cet établissement tomba nécessairement. Les Statuts de ce College sont rapportés par Wareus dans son Chapitre XV des Antiquités d'Irlande. Ce Prélat fut envoyé avec Edmond de Woodstock Comte de Kent, frere du Roi Edouard, par le Parlement d'Angleterre, en qualité d'Ambassadeur à la Cour de France, où il n'eut pas grand succès. Il eut de vives disputes avec Richard Archevêque d'Ardmach, touchant la prééminence des deux Siéges. Il tint un Synode dont les réglemens se trouvent dans le livre blanc de l'Eglise d'Ossory. Il fit bâtir une maison de campagne à Taulaght pour lui & ses successeurs dans le siége de Dublin. Ce Prélat qui ne cédoit à aucun de ses prédécesseurs en prudence & en érudition, après avoir gouverné ce Siege près de trente-deux ans, mourut au mois de Juillet 1349. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Patrice, & remplacé dans l'Archevêché de Dublin par Jean de S. Paul.

On trouve quelques établissemens faits pour des Religieux dans ce siécle, mais on ignore l'année de leur fondation. Il y eut à Balli-ne-Gall au Comté de Limerick une maison fondée pour des Dominicains par les Roches, selon Wareus; Alemand attribue cette fondation aux Clan-Gibbons. Il y en a eu une autre du même Ordre fondée dans la ville de Gallway. Il y en a eu aussi une à Clonshanvil dans le territoire de Roscoman, fondée par un Mac-Dermot Seigneur du pays.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Hist. Monast. d'Irl. *pag.* 220.

War. de Antiq. *ibid.*

Les Franciscains du Tiers - Ordre eurent deux maisons fondées en ce temps dans la contrée de Sligoe, l'une à Ballimot, l'autre à Court, dont les fondateurs furent les Mac-Donoghs & les ô Haras Seigneurs Irlandois de ce pays.

On fonda dans ce même siécle deux Couvens pour des Carmes; l'un à Horeton la petite au Comté de Wexford fut fondé par les Forlongs; l'autre fut bâti à Crevabane au pays de Gallway par les Burkes de Clanriccard. On trouve encore une Maison de cet Ordre fondée à Cluncurry au Comté de Kildare en 1347, par les Roches. Il y a eu enfin deux Maisons fondées pour des Religieuses Augustines, l'une à Killeigh dans le territoire de Geashill par les Warrens; l'autre à Moylag Comté de Tipperary par les Butlers de la maison d'Ormond.

War de Antiq. Hib. *cap.* 15. Alem. hist. Monast. d'Irland.

Il y a eu à Quinchi au Comté de Clare un Couvent fondé pour des Cordeliers par les Mac-Nemaras Seigneurs de Clancully ou Clan-Cullane; Speed nomme ce lieu Quint ou Kint; il est nommé, selon Wadding, Coinhe; Coinche selon le Pere Castet; on pourroit le nommer, peut-être avec plus de raison, Inchequin. On n'est pas d'accord sur le temps de la fondation; Wadding la met en 1350. On voyoit dans l'Eglise de ce Couvent les tombeaux des fondateurs. Le Pape Eugene IV permit en 1433 à Mac-Con-More Mac-Nemara, alors chef de cette noble famille, d'établir des Observantins dans ce Couvent. Wadding remarque que ce fut le premier de l'Ordre de S. François en Irlande qui reçut l'Observance: Alemand reprend mal-à-propos le Pape sur le titre de Duc de Clancully qu'il donne dans la Bulle à Mac-Nemara; le Pape ne prétendoit pas créer des dignités en Irlande, le mot Dux ou Duc, dont il se sert ne signifie autre chose dans le sens de la Bulle, que Chef ou Seigneur de Clancully (*a*).

(*a*) La noble Tribus de Mac-Nemaras, de Thomond, tire son origine d'Oilioll-Olum, Roi de la Momonie, au deuxiéme siécle, par Cormac-Cas son fils: elle a possédé depuis plusieurs siécles, un territoire considérable dans les Baronies de Tulla & de Bunratty au Comté de Clare. Gratianus Lucius, après l'ancien poëme d'ô Douvegan, le nomme *Muighaghair*, comme on l'a vû dans le premier tome de cette Histoire, *pag.* 217. Cette Tribus a beaucoup figuré par sa vertu & par sa bienfaisance; elle a produit de nos jours, un sujet dont la mémoire est respectable, en la personne de Jean Mac-Nemara, mort en 1747, Vice-Amiral au service de la France, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, & commandant du port de Rochefort.

Le Baron de Carew succéda au Chevalier Bermingham dans la charge de Justicier d'Irlande. Il fut remplacé au bout de quelque temps par le Chevalier Thomas Rokesby qui y fut envoyé revêtu d'autorité au mois de Décembre; mais ses affaires l'ayant rappellé en Angleterre un an après, il nomma Maurice de Rochford Evêque de Limerick, son Député pendant son absence. Rokesby retourna quelque temps après en Irlande, ayant obtenu du Roi la permission d'ajouter à sa garde ordinaire qui étoit de vingt cavaliers, dix gens d'armes & vingt archers. An. 1349. An. 1351. An. 1353.

Jean Clynn Cordelier de la maison de cet Ordre à Kilkenny, & premier Gardien des Cordeliers de Carrick, écrivit des Annales, depuis l'Ere Chrétienne jusqu'en 1313. Il les continua après avec beaucoup plus d'étendue jusqu'à l'année 1349, qui fut probablement celle de sa mort. Il écrivit aussi les Annales des Rois d'Angleterre, depuis Hengist jusqu'à Edouard III; celles des Gardiens de son Ordre en Irlande & en Angleterre, & un catalogue des Evêchés des trois Royaumes. Ses ouvrages existoient encore du temps de Wareus chez les Cordeliers de Kilkenny. Le Chevalier Jacques Lee Chef-Justicier du Banc du Roi, ensuite Trésorier d'Angleterre, & Comte de Marlboroug, fit transcrire les Annales de Clynn & autres piéces touchant les affaires d'Irlande, & les donna à Henri Comte de Bath qui se chargea de les faire imprimer. War. de scrip. Hib.

En ce temps-là, Robert Savage homme riche & puissant en Ultonie, fit la guerre aux anciens propriétaires des terres qu'il avoit usurpées, & en fit passer au fil de l'épée un grand nombre dans le pays d'Antrim.

Rokesby résigna au mois de Juillet sa charge de Justicier; il eut pour successeur Maurice Fitz-Gerald Comte de Desmond; ce Seigneur étoit si bien en Cour, que cette place lui fut donnée à vie; il étoit recommandable pour son équité & son amour pour la justice; il possédoit ces qualités dans un degré si éminent, qu'il n'épargnoit pas ses propres parens, lorsqu'ils manquoient en quelque chose. Les Barons de l'Exchiquier furent réduits de son temps au nombre de trois: Jean de Pembrook Chancelier de cette Cour, fut nommé le troisiéme Baron. Le Comte de Desmond étant mort le 25 Janvier suivant, le Chevalier Rokesby retourna en Irlande vvec la qualité de Justicier. Ce nouveau Magistrat An. 1355.

convoqua un Parlement à Kilkenny, où on fit des loix relativement au gouvernement de l'État. La Cour envoya à ce Gouverneur & au Chancelier d'Irlande, des ordres de faire lever les difficultés que quelques-uns des sujets du Roi éprouvoient, touchant le recouvrement de leurs terres, qui avoient été saisies au nom du Roi. Le Chevalier Rokesby mourut quelque temps après à Kilkea; il fut remplacé dans le gouvernement d'Irlande par Almaric de Saint-Amand.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alemand. hist. Monast. d'Irland. *pag.* 337.

On trouve en ce temps un maison fondée pour des Carmes à Ballinehinch au pays de Gallway, par les ô Flahertys Seigneurs Irlandois de ce pays; & un autre du même Ordre à Balinsmale au territoire de Mayo, par la famille des Prendergasts. Il y a eu aussi une maison fondée cette même année pour des Dominicains dans la ville de Naas, au Comté de Kildare, par les Fitz-Eustaces.

An. 1357. War. de Archiepisc. Ardmachan.

Il arriva une vive contestation entre Richard Archevêque d'Ardmach, & les Religieux mandians, au sujet de quelques propositions ou conclusions que ce Prélat avança contre eux dans des Sermons qu'il prêcha à Londres. Le Gardien des Freres Mineurs d'Ardmach, secondé par un grand nombre d'autres, tant de son Ordre que de celui des Dominicains, firent citer le Prélat à Avignon, où il se rendit sans difficulté; mais après trois ans de séjour à la Cour du Souverain Pontife, il fut prévenu par la mort sans rien finir.

Le Roi d'Angleterre donna au Justicier d'Irlande, une nouvelle preuve de la confiance qu'il avoit en lui; il l'autorisa à accorder grace, de l'avis cependant du Chancelier & du Trésorier, à tous les Anglois & Irlandois qu'il en jugeroit susceptibles, pour tous crimes excepté ceux de Leze-Majesté; ce Justicier à la fin abdiqua sa charge, qui fut remplie par le Comte d'Ormond.

An. 1359.

Jacques Butler, nommé communément le noble Comte, parce qu'il descendoit d'Edouard I, par les femmes, fut chargé du gouvernement d'Irlande. De son temps le Roi d'Angleterre, fit publier une défense d'admettre dans aucune charge de Maire, Bailly, ou Officier de ville dans la province Angloise, ni d'avancer aux Bénéfices Ecclésiastiques aucun ancien Irlandois; il adoucit l'année suivante cet ordre par rapport à certains Ecclésiastiques de cette nation qui lui étoient attachés.

Le Comte d'Ormond ayant été rappellé pour quelque affaire

en

en Angleterre, Maurice Fitz-Gerald Comte de Kildare, fut constitué Justicier pendant son absence, par une Patente sous le grand sceau d'Irlande, avec les appointemens ordinaires de cinq cens livres sterlings par an, à charge d'entretenir dix-neuf gens d'armes pour sa garde, & de protéger la colonie Angloise, avec les châteaux & terres qu'elle possédoit dans cette Isle; mais il n'exerça pas long-temps cette charge, il la céda au Comte d'Ormond à son retour en Irlande. An. 1360.

Richard fils de Ralph, natif de Dundalk en Ultonie, & Archevêque d'Ardmach, mourut en ce temps à Avignon. Ayant pris le degré de Docteur en Théologie dans l'Université d'Oxford, dont il fut Chancelier en 1333, il fut nommé après Doyen de Lichfield, & ensuite Archevêque d'Ardmach par Clément VI, & consacré à Oxford en 1347. Raphael Volaterran, dans ses Commentaires, l'appelle Cardinal d'Ardmach; mais Alphonse Ciaconius & Onuphrius Panuinius, ne font aucune mention de lui dans leurs Catalogues des Cardinaux. Ce Prélat étoit sçavant Théologien & habile Prédicateur. Wareus dit avoir eu un recueil en manuscrit des Sermons qu'il avoit prêchés à Lichfield, à Londres & ailleurs en Angleterre; à Drogheda, à Dundalk, à Trim & autres lieux de la province d'Ardmach; & enfin à Avignon, où il fit un discours en faveur des Prélats & des Curés en présence du Pape, dans un Consistoire tenu le 5 Juillet 1350. Dans les Sermons qu'il prêcha à Londres, il avança les conclusions suivantes, pour lesquelles il fut cité à Avignon, 1°. Que notre Seigneur Jesus-Christ, dans son état d'humanité, étoit très-pauvre, non pas qu'il aima la pauvreté pour elle-même. 2°. Que notre Seigneur n'avoit jamais mendié. 3°. Qu'il n'avoit jamais enseigné aux hommes de mendier. 4°. Qu'au contraire, il avoit enseigné aux hommes de ne pas mendier. 5°. Que l'homme ne peut avec prudence & sainteté, s'obliger par vœu à une vie perpétuelle de mendicité. 6°. Que les Freres Mineurs ne sont pas obligés par leur régle de mendier. 7°. Que la Bulle d'Alexandre IV, qui condamne le livre des Maîtres, n'affoiblit aucune des susdites conclusions. 8°. Que pour des personnes qui veulent se confesser, en donnant l'exclusion à de certaines Eglises, celle de leur Paroisse est préférable aux oratoires des Religieux. 9°. Que pour la confession auriculaire, on doit choisir la personne de l'Ordinaire préférablement aux Religieux.

On attribue à ce Prélat d'autres ouvrages; il écrivit sur les questions des Arméniens touchant les quatre livres des Sentences & des Evangiles; de la pauvreté de Jesus-Christ: des intentions des Juifs: la défense des Curés: des réponses aux objections sur la matiere des priviléges accordés aux Freres Mendians: informations & motifs pour les Juges, sur la déclaration à faire, touchant l'*extravagante* du Pape Jean XXII, qui commence par ces mots: *Vas electionis*: une Dissertation au sujet des mendians en bonne santé, qui commence par la question de sçavoir, si on doit soulager les mendians qui sont en santé: un Dialogue sur les matieres qui ont rapport avec l'Ecriture Sainte: un manuscrit qui se trouve dans le College de Lincoln à Oxford. On le fait Auteur de la vie de S. Munchin Abbé, qui vivoit en 640: des louanges de la Sainte Vierge: de la vertu spirituelle de la Passion de Notre Seigneur, &c. Le corps de ce Prélat fut transféré d'Avignon à Dundalk en 1370, par les soins d'Etienne de Valle Evêque de Midie; le grand nombre de miracles qu'on lui attribuoit, engagea par la suite le Pape Boniface IX, à en commettre l'examen à Jean Colton un de ses successeurs dans le siége d'Ardmach, & à Richard Yong Evêque désigné de Bangor; mais cette enquête n'eut pas de suite: le siége d'Ardmach fut rempli après la mort de Richard par Milo Sweetman.

On rapporte à ce temps quelques autres Ecrivains. Hugue d'Irlande de l'Ordre des Freres Mineurs, écrivit ses voyages dans différentes contrées. Wadding croit qu'il étoit le même que Hugue Bernard, provincial des Minorites d'Irlande.

Guillaume de Drogheda, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Irlande, vivoit en ce temps; il reçut son éducation à Oxford, où il devint éminent par sa connoissance dans le Droit, aussibien que dans l'Arithmetique & la Géométrie. Il enseigna le Droit publiquement dans cette Université. On lui attribue un livre nommé le Sommaire d'or, qu'on trouve dans le College de Caius & Gonvile à Cambrige: & un Traité des Secrets. Le Docteur Thomas James dans son Catalogue des manuscrits des bibliothéques d'Oxford & de Cambrige, le met au nombre des Ecrivains du Droit civil.

Geoffroy ô Hogain de l'Ordre des Freres Mineurs de Nenagh au Comté de Tipperary, écrivit les Annales de son temps, depuis 1336, jusqu'en 1370, qui se trouvent en manuscrit.

Le Roi d'Angleterre voulant envoyer Lionel son fils, en qua-

lité de ſon Lieutenant en Irlande, avec des forces néceſſaires pour ſubjuguer ce pays, afin de rendre cette expédition plus brillante, & l'entrepriſe plus aſſurée, il fit ſommer la Ducheſſe de Norfolk, & tous les autres Seigneurs Anglois qui poſſédoient des terres en Irlande, de paroître devant lui & ſon Conſeil, afin de prendre des arrangemens pour la défenſe de cette Iſle. Il leur fut enjoint dans l'aſſemblée de ſe rendre ſans délai en Irlande, avec tout ce qu'ils pourroient amaſſer de gens capables de porter les armes, pour aſſiſter ſon fils dans la défenſe de la patrie. Le Roi fit publier en même-temps une Déclaration contre l'exportation des bleds & autres vivres d'Irlande, ſous peine de confiſcation. Il donna enfin ordre de faire ſaiſir toutes les terres que ſes Officiers avoient achetées en Irlande ſans ſa permiſſion contre l'eſprit de l'ordonnance d'Edouard II.

Tout étant diſpoſé pour l'expédition de Lionel, ce Prince qui étoit déja Comte d'Ultonie & Seigneur de Conacie, en vertu de ſon mariage avec Elizabeth, fille & héritiere de Guillaume de Burgo, s'embarqua pour l'Irlande; il arriva avec la Comteſſe ſon épouſe à Dublin le 15 Septembre, ſuivi de quinze cens hommes de troupes dans le deſſein d'achever la conquête de cette Iſle. Une idée de l'arrangement pris dans cette expédition par rapport au commandement, & la maniere de lever & de ſoudoyer les troupes pourra paroître curieuſe, & mérite de trouver place ici, parce qu'elle fait voir combien l'entretien des militaires alors étoit différent de celui de nos jours. Les Chefs qui commandoient ſous le Prince Lionel, furent Ralph Comte de Stafford, Jacques Comte d'Ormond, Jean Carew Chevalier Banneret, le Chevalier Guillaume Winſore & quelques autres. La ſolde du Prince ne fut d'abord que de ſix shillings huit ſols par jour, celle des cinq Chevaliers de ſa ſuite fut de deux shillings chacun; pour ſoixante-quatre Ecuyers douze ſols chacun par jour; pour ſoixante-dix archers ſix ſols chacun par jour. Le Prince Lionel ayant été créé quelque temps après Duc de Clarence, on augmenta le nombre de ſes ſuivans, & on fit monter ſes appointemens juſqu'à treize shillings par jour. Il eut huit Chevaliers à deux shillings, trois cens quatre-vingt-trois archers; ſçavoir, trois cens ſoixante à cheval à ſix ſols, & vingt-trois à pied à deux ſols chacun par jour.

An. 1361.

Le Chevalier Davis relat. hiſt.

La ſolde du Comte de Stafford fut ſix shillings huit ſols par jour: d'un Chevalier Banneret, quatre shillings: de dix-ſept

Chevaliers, deux shillings chacun; de soixante-dix-huit Ecuyers, douze sols; de cent Archers à cheval, six sols chacun par jour. Stafford eut aussi le commandement de soixante-dix Archers, de différentes provinces d'Angleterre, à quatre sols chacun par jour.

Le Comte d'Ormond eut quatre shillings par jour: deux Chevaliers qui commandoient sous lui, deux shillings chacun: vingt-sept Ecuyers chacun douze sols: vingt Chevaliers, nommés Hoblers des Hobbies, ou chevaux légers qu'ils montoient, six sols; & vingt Hoblers non armés, quatre sols chacun par jour.

La solde du Chevalier Carew montoit à quatre shillings par jour; celle d'un Chevalier de sa suite, étoit de deux shillings; les huit Ecuyers avoient douze sols chacun; les dix Archers à cheval, six sols chacun par jour.

Le Chevalier Winsore avoit deux shillings par jour; deux autres Chevaliers, deux shillings chacun; quarante-neuf Ecuyers, douze sols chacun; six Archers à cheval, six sols chacun par jour.

Les autres Chevaliers & Seigneurs employés dans cette expédition, furent payés à proportion de leur rang, & du nombre d'hommes qu'ils fournissoient; les Rois ne faisoient pas alors de levées de troupes par commission comme ils ont fait depuis; les Seigneurs se chargeoient de lever chacun un certain nombre d'hommes, pour le service du Prince, selon l'autorité qu'ils avoient parmi le peuple, moyennant un somme stipulée. La saine politique fit changer par la suite cette coutume abusive, qui, en rendant ces Seigneurs trop populaires, les mettoit à portée de lever des troupes contre leurs propres Souverains.

Les préparatifs du Prince Lionel n'eurent pas grand succès; ce Prince renouvella la distinction d'Anglois d'origine & d'Anglois de naissance; il mit toute sa confiance dans les derniers, avec lesquels il se croyoit en état de tout entreprendre; il refusa les services des premiers, & leur défendit les approches de son camp; il fit marcher son armée contre les ô Briens, où il eut le dessous, après avoir perdu cent hommes. Cet échec lui fit appercevoir qu'il avoit besoin des Anglo-Irlandois, qui connoissoient mieux le terrein & le génie des habitans que ces nouvelles recrues qu'il avoit emmenées d'Angleterre; il fit publier en conséquence un Edit, par lequel il ordonna aux Anglois d'origine, de venir se ranger sous ses drapeaux, & par cette

réunion, il se trouva en état de tenir la campagne; il confirma ensuite cette réunion en donnant le grade de Chevalier à un grand nombre d'anciens & de nouveaux Anglois, dont les principaux furent Robert Preston, Robert Holywood, Thomas Talbot, Gautier Cusak, Jacques de la Hyde, Jean Frêne, Patrice & Robert Fresne, & plusieurs autres.

Lionel fit transférer l'Echiquier de Dublin à Carlow; il donna cinq cens livres pour faire entourer de murs cette derniere place. Il se rendit maître des côtes maritimes de son Comté en Ultonie; il fit observer une discipline si exacte aux troupes, qu'elles ne furent plus à charge aux habitans comme auparavant. Toutes ces belles actions engagerent le Clergé & les Seigneurs Anglo-Irlandois à lui accorder deux années de leurs revenus pour soutenir la guerre dans cette Isle; & après ces campagnes de parade, il retourna en Angleterre au mois d'Avril, sans avoir fait aucune conquête en Irlande, ni reculé les frontieres de la province Angloise.

Il y a eu en ce temps une seconde peste en Irlande, & la mortalité fut grande, sur-tout parmi les hommes. On rapporte à ce temps, la mort de Radulphe ou Ralph ô Kelly, Archevêque de Cashil; ce Prélat natif de Drogheda, fut élevé chez les Carmes de Kildare où il se fit Religieux. Il devint orateur de cet Ordre en 1336, & Avocat Général sous Pierre de Casa; & en 1345, il fut nommé à l'Archevêché de Cashil par le Pape Clément VI. Après avoir beaucoup travaillé à rendre la paix à son Eglise, il mourut à Cashil en 1361, au mois de Novembre, & fut enterré dans l'Eglise de S. Patrice. Il écrivit un livre de Droit Canon, des Epîtres familieres: il laissa d'autres ouvrages qui sont perdus. Antoine Possevin fait mention de ce sçavant Prélat, dans son Apparat sacré, mais il le nomme Kullei, & ajoute qu'il étoit Anglois; ainsi il se trompe, par rapport à son nom & sa patrie. Son successeur fut George Roche qui ne vécut pas long-temps, ayant été noyé en revenant de Rome: il fut remplacé par Thômas ô Carrol.

On place encore ici la mort de Jean de S. Paul Archevêque de Dublin. Etant Chanoine de Dublin, il fut promû à l'Archevêché au mois de Septembre de l'année 1349, par le Pape. Ce Prélat augmenta considérablement l'Eglise de la Sainte Trinité, & fit bâtir à ses frais le Palais Episcopal. Il y eut de vives contestations entre lui & Richard le sçavant Prélat d'Ardmach pour

la Primatie; elles avoient subsisté depuis long-temps entre ces deux siéges, & elles furent à la fin terminées par le Collége des Cardinaux sous Innocent VI. Il fut décidé par cet auguste Tribunal, que l'un & l'autre prendroit le titre de Primat; que l'Archevêque d'Ardmach auroit le titre de Primat de toute l'Irlande; & l'Archevêque de Dublin, celui de Primat d'Irlande, comme les Archevêques de Cantorbery & de York, dont le premier signe, Primat de toute l'Angleterre, & l'autre simplement Primat d'Angleterre. Le Prélat de Dublin fut nommé Chancelier d'Irlande, par le Roi Edouard III; & après avoir gouverné l'Eglise de Dublin l'espace de treize ans, il mourut le 9 de Septembre, & fut enterré dans l'Eglise de la Sainte Trinité. Il eut pour successeur Thomas Minot.

La colère de Dieu éclata en ce temps sur l'Irlande par les mortalités, les ouragans & les incendies: une troisiéme peste s'y fit sentir vivement, & enleva beaucoup de monde; les vents étoient si fréquens & si impétueux, qu'on voyoit les arbres les plus forts déracinés; les clochers, les cheminées & les maisons abbattues; les incendies étoient fréquentes; un grand nombre de maisons réduites en cendres, & la belle Eglise de S. Patrice de Dublin, consumée dans les flammes, en furent les tristes effets.

Ann. 1364. Le Comte d'Ormond fut nommé Député pendant l'absence du Duc de Clarence. Ce Seigneur obtint de la Cour la permission d'acheter des terres jusqu'à la concurrence de soixante livres sterlings de rente, nonobstant le statut ou ordonnance qui défendoit aux Officiers du Roi de faire des acquisitions dans l'étendue de leurs jurisdictions.

Le siége Archiépiscopal de Tuam ayant vaqué en 1348, par la mort de Malachie Mac-Aodh, les Chanoines se choisirent pour Archevêque, Robert de Bermingham; mais cette élection fut rejettée par le Pape, qui nomma à cet Archevêché Thomas ô Carrol Archidiacre de Cashil, de la noble famille des ô Carrols d'Eile, qui fut sacré à Avignon. La ville de Tuam fut pillée & brulée sous son gouvernement par un nommé Charles ou Cahal Oge, de concert avec le fils de Guillaume de Burgo. Ce Prélat fut transféré en 1364 par le Pape au siége de Cashil, & fut remplacé à Tuam par Jean ô Grada.

Ann. 1365. Le Duc de Clarence retourna encore en Irlande, où il ne fit pas grand séjour; il nomma seulement le Chevalier Thomas Dale son Député, & repassa en Angleterre. Il arriva de grandes con-

testations sous ce nouveau Gouverneur, entre les Berminghams de Carbry au Comté de Kildare, & les Anglois de la Midie (Meath) qui dévastoient réciproquement les terres les uns des autres ; ce qui obligea le Chevalier Robert Preston premier Baron de l'Exchiquier, qui avoit épousé l'héritiere du Chevalier Guillaume Bermingham, de mettre une forte garnison dans le château de Carbry pour protéger ses terres.

Lionel Duc de Clarence retourna une troisiéme fois en Irlande. Il assembla un Parlement à Kilkenny où on fit un fameux acte, souvent cité sous le nom de *Statut de Kilkenny*. Cet acte ne regardoit pas les anciens Irlandois, ils n'étoient pas encore compris sous la protection des loix Anglicanes, quoiqu'ils l'eussent souvent demandé ; ils furent obligés de suivre leurs anciennes loix jusqu'au regne de Jacques I. L'objet de cet acte étoit une réforme dans les mœurs & coutumes des descendans des premiers Anglois, établis dans cette Isle, depuis le douziéme siécle, nommés par leurs confreres d'Angleterre *les Anglois dégénerés*. En effet, ils se regardoient, avec raison, comme de vrais Irlandois ; ils possédoient du bien dans le pays, & leurs intérêts devinrent différens de ceux des Anglois de naissance ; ils commencerent à se familiariser avec les anciens habitans, dont ils adopterent la langue, les coutumes & la façon de se mettre : plusieurs d'entr'eux, pour se conformer au gout de ce peuple, firent précéder leurs noms de l'article *Mac* ; quelques branches des Burkes de la Conacie, en supprimant leurs vrais noms, se firent appeller Mac-William, Màc-Hubbard, Mac-David. Les Berminghams prirent le nom de Mac-Yoris ; Dexecester celui de Mac Jordan ; Nangle ou de Angulo, celui de Mac-Costelo : le même changement se fit parmi quelques branches des Fitz-Geralds dans la Momonie ; le Chef de la maison de Lixnaw, se nommoit Mac-Maurice ; un autre fut connu par le nom de Mac-Gibbon ; ils sont nommés aujourd'hui Fitz-Maurice & Fitz-Gibbon, les articles *Mac* & *Fitz*, signifie la même chose, c'est-à-dire, fils d'un tel : les Butlers de Dunboyne se firent appeller Mac-Pheris ; les Condons de Waterford furent nommés Mac-Maioge, ainsi de plusieurs autres. De sorte que sans les nouvelles colonies, envoyées sous les différens regnes d'Angleterre dans cette Isle, & qui eurent soin d'entretenir la discorde entre ces deux peuples, je veux dire, les anciens & les nouveaux Irlandois, il y a apparence qu'ils eussent vécu par la suite dans une

heureuse union. Voilà la cause de l'inquiétude des Anglois; voilà ce qui fit fabriquer ce fameux Statut de Kilkenny, qui se conserve encore en François dans la bibliothéque de Lambeth en Angleterre. Il est défendu par ce Statut, sous peine de crime de léze Majesté, aux Anglois d'origine établis en Irlande, d'avoir aucun commerce avec les anciens Irlandois, de communiquer avec eux par des mariages, de parler leur langue, d'imiter leur maniere de s'habiller, de se servir de leurs noms, de les présenter aux Bénéfices Ecclésiastiques, de les recevoir dans des Monastères ou Maisons Religieuses, &c. (*a*) Ce Statut fut renouvellé après, & confirmé dans un Parlement assemblé à Drogheda sous Henri VII.

An. 1367. Le Duc de Clarence ayant terminé à sa satisfaction le Parlement de Kilkenny, retourna en Angleterre, & Gerard Fitz-Maurice Comte de Desmond, fut nommé Justicier d'Irlande. Ce Seigneur obligé par état de veiller au repos public, & de maintenir la paix entre les sujets du Roi, donna commission à Thomas Burley Prieur de Kilmainham, & Chancelier d'Irlande, à Jean Reicher Sherif de Meath, à Robert Tirrel Baron de Castle-Knok, & à quelques autres, de négocier la paix entre les Berminghams de Carbry, & les Anglois de Meath, qui se faisoient depuis long temps la guerre; cette négociation n'eut pas lieu; les Commissaires furent arrêtés contre le droit des gens par les Berminghams, qui trouverent par là le moyen de racheter la liberté de Jacques Bermingham alors prisonnier à Trim, par un échange pour le Chancelier; ils firent payer aux autres leur rançon. On rapporte à ce temps la mort du Duc de Clarence à Pavie en Piémont, d'où son corps fut transféré en Angleterre, & enterré à Clare chez les Augustins.

An. 1369. Le Chevalier Guillaume de Winsor arriva en Irlande au mois de Juillet avec la commission de Justicier. Il assembla un Parlement à Kilkenny, qui accorda trois mille livres sterlings de subside pour les besoins de l'Etat; il en convoqua un second peu de temps après à Ballydoil, où on ordonna la levée de deux mille livres pour le soutien de la guerre; le payement de ces sommes fut suspendu pour quelque temps par ordre du Roi;

(*a*) Cet Arrêt est bien opposé à l'idée de la réforme des mœurs des Irlandois, dont les Anglois faisoient parade, & qui avoit servi de motif à leur usurpation; on ne réforme guère les gens qu'en les fréquentant.

Roi ; on en fit la levée après, & on les déposa entre les mains du Justicier. Une quatriéme peste se fit sentir en ce temps dans cette Isle, elle enleva un grand nombre de personnes de tous les états.

Le Justicier poussoit vigoureusement la guerre contre les ô Tools & autres habitans de la Lagenie : les Anglois de la Momonie furent défaits en même temps, près le Monastère de Nenay au Comté de Limerick par les ô Briens & les Mac-Nemaras de Thomond ; le Comte de Desmond, Jean Fitz-Nicolas Seigneur de Kerry, Thomas Fitz-Jean & plusieurs autres Seigneurs furent faits prisonniers dans le combat, & un grand nombre tué. Ce revers dans la fortune des Anglois causa du changement dans les opérations du Justicier ; il ramassa toutes ses troupes dispersées, quitta ses entreprises dans la Lagenie, vola à la défense de ses compatriotes de la Momonie, & força Mac-Nemara, Seigneur puissant dans le Thomond, à se soumettre & à donner des ôtages. Ce Gouverneur fut rappellé après en Angleterre ; il laissa Maurice Comte de Kildare gardien d'Irlande qui prêta serment le lendemain. An. 1371.

Après la translation de Thomas ô Carrol, Jean ô Grada Archidiacre de Cashil fut nommé à l'Archevêché de Tuam à sa place, & sacré la même année à Avignon ; ce Prélat, recommandable pour sa libéralité & ses autres bonnes qualités, mourut à Limerick le 19 Septembre 1371, & fut remplacé par Gregoire Evêque d'Elphin. War. de Archiepisc. Tuamens.

Le Chevalier Robert de Ashton fut nommé Justicier d'Irlande. Une cruelle guerre s'alluma en ce temps entre les ô Ferrals de Longford & les Anglois de Meath, où il périt beaucoup de monde de part & d'autre ; Jean Hussy Baron de Galtrim, Jean Fitz-Richard Sherif de Meath & Guillaume Dalton furent tués au mois de Mai avec leur suite par les Mac-Geoghegans de Kinalyach, qui avoient pris parti dans cette querelle. An. 1372. Chron. manuscr. Henric. de Marleburgh apud Cambd ad calcem Brit.

Thomas ô Carrol Archevêque de Tuam, transféré au siége de Cashil en 1365, par une Bulle du Pape, gouverna cette derniere Eglise l'espace de huit ans. C'étoit un Prélat recommandable pour sa prudence & pour son érudition. Il finit ses jours à Cashil le 8 Fevrier 1373, & fut enterré dans sa Cathédrale. Son successeur fut Philippe de Torrington. War. de Archiepisc. Cassel.

Le Chevalier Guillaume Windsor fut enfin nommé Lieutenant pour le Roi d'Angleterre en Irlande ; il arriva à Water- An. 1374. War. de Annal. Hib.

Cox Hib. Angl. sous Edouard III.

ford le 18 Avril, & prêta serment à Kilkenny le 4 Mai. Il se chargea de la garde & du gouvernement de la province Angloise en Irlande, moyennant la somme de onze mille deux cens treize livres sterlings par an, qu'on devoit lui fournir pour subvenir aux frais. Il obtint un ordre du Roi & de son Conseil pour obliger tous ceux qui possédoient des terres en Irlande d'y aller résider, sous peine de confiscation de leur bien, ou d'y envoyer à leur place des hommes capables de défendre le pays; mais malgré toutes ces précautions, il avoit si peu subjugué les Irlandois, qu'il avoua lui-même qu'il n'avoit jamais pû avoir accès chez eux; c'est ce qui lui fit quitter l'entreprise.

Thomas Minot Prébendier de Malaghidert & Trésorier d'Irlande, fut nommé Archevêque de Dublin par le Pape & sacré le Dimanche des Rameaux de l'année 1363. La dispute touchant le port de la Croix se renouvella entre lui & Milo Archevêque d'Ardmach; mais il paroît qu'elle n'eut pas de suite. Ce Prélat fit réparer l'Eglise de S. Patrice qui avoit été endommagée par le feu. Il fit bâtir en pierres de taille un beau clocher. Il mourut à Londres au mois de Juillet 1375, & fut remplacé par Robert de Wikeford.

An. 1376.

Jacques Butler Comte d'Ormond fut nommé Justicier d'Irlande. Ce Seigneur, en cette qualité, étoit chargé de la défense de la province Angloise, de ses châteaux & dépendances tant qu'il plairoit au Roi: Il eut cinq cens livres sterlings par an sur l'Exchiquier pendant qu'il fut en exercice; c'étoit le salaire ordinaire attaché à cette place. Il eut pour sa garde vingt cavaliers bien entretenus & bien équipés, dont il étoit lui-même le vingtiéme. Voici la forme de sa commission qui pourra peut-être faire plaisir au Lecteur.

« Rex omnibus ad quos, &c. Salutem. Sciatis quod commi-
» simus dilecto consanguineo nostro Jacobo le Bottiler [illegible]miti
» de Ormond officium Justic. nostr. Hibern. & terra[illegible]m
» Hibern. cum castris [illegible] pertinentiis suis custodi[illegible]
» diù nobis placuerit [illegible]piend. per ann. ad [illegible]
» Hibern. (quamdiu i[illegible] illo sic steterit) [illegible] li-
» bras, pro quibus of[illegible]lud & terram c[illegible]
» se vicesimus de hom[illegible] arma cum [illegible]
» continue durante co[illegible]supra dict[illegible]

Du temps de ce Justi[illegible] de la province Angloise en Ir[illegible]

Angleterre pour conférer avec le Roi touchant les affaires de cette Isle, sans qu'il fut question de consulter le Parlement.

Le Roi, par Lettre-Patente datée du mois d'Août, donna pouvoir au Comte d'Ormond, comme Justicier, d'accorder, de l'avis du Conseil, des graces pour toute sorte de fautes à toutes personnes; les Prélats & les Comtes qui seroient coupables de crimes punissables par la perte de la vie, de quelque membre ou de leur bien, furent exclus de cette grace. En même temps Alexandre Evêque d'Ossory fut nommé Trésorier d'Irlande; on lui accorda une garde de six gens d'armes & de douze Archers, entretenus au dépens du Roi.

Le regne d'Edouard III fut long & glorieux, mais dur pour ses sujets, à cause des impôts qu'il falloit lever continuellement pour soutenir les fréquentes guerres qu'il avoit avec la France & l'Ecosse. A l'égard de son caractère personnel, c'étoit un Prince vaillant & heureux; il brilla d'autant plus qu'il se trouva entre deux Princes malheureux, immédiatement successeur de l'un & prédécesseur de l'autre.

Les bonnes qualités d'Edouard furent ternies par la cruauté qu'il fit paroître principalement dans trois occasions; outre l'affreuse catastrophe arrivée à son pere, dont on ne peut l'excuser, puisqu'il étoit d'âge à pouvoir en concevoir de l'horreur, il souffrit qu'on fit condamner, dans un Parlement tenu à Winchester, Edmond Comte de Kent son oncle paternel, à perdre la tête, pour avoir marqué quelques sentimens de tendresse & d'humanité pour Edouard II son frere, qu'on avoit fait périr misérablement, comme on l'a vû ci-devant.

Au commencement de la guerre avec l'Ecosse, Edouard mit le siege devant la ville de Berwick où commandoit le Chevalier Alexandre Seaton. Ce Gouverneur voyant la place réduite à l'extrémité demanda à capituler. On convint de part & d'autre que si la place n'étoit pas secourue dans quinze jours, elle seroit rendue aux Anglois. Pour garentir ce traité, le Gouverneur donna son fils en [illegible]: mais le [illegible]fide Roi voyant paroître quelques jours ap[illegible]ée Ec[illegible]ui venoit au secours de la place, fit di[illegible]erne[illegible]il ne se rendoit sur le champ, il allo[illegible]dre [illegible]ment l'ôtage, mais encore un autr[illegible] qui [illegible]nier de guerre dans son camp. Le [illegible]tor[illegible]ésolution si barbare, envoya lui-[illegible]ite[illegible]nps stipulé pour la reddi-

tion de la place n'étoit pas expiré, qu'il s'en falloit encore quelques jours; mais voyant ce Prince inflexible & prêt à sacrifier à la vengeance tout sentiment d'honneur, il éprouva en lui-même un terrible combat entre l'affection si naturelle à un pere pour ses enfans, & la fidélité qu'il devoit à son Prince & à sa patrie; sur quoi son épouse, femme digne de l'admiration de tous les temps, lui représenta qu'elle étoit encore jeune & en état de lui donner des enfans, mais que la perte de Berwick étoit irréparable, & qu'il étoit du devoir de chacun de préférer le bien public au particulier. Le Gouverneur ainsi fortifié par cette généreuse résolution de sa femme, sacrifia la tendresse d'un pere au devoir d'un bon citoyen; il eut la douleur de voir ses enfans exécutés devant lui, action barbare que toutes les vertus d'Edouard ne peuvent pas effacer.

Enfin la ville de Calais dont Edouard faisoit le siege, se trouvant dans la nécessité de capituler, envoya faire des propositions à ce Prince; mais ce Conquérant inexorable répondit fiérement qu'il vouloit que six des principaux bourgeois de la ville se présentassent à lui en chemises, têtes & pieds nuds, la corde au col, les clefs de la ville & du château à la main, en se soumettant à sa volonté; conditions bien dures qu'on eut de la peine à accepter. Ces victimes innocentes ayant paru devant lui, il donna ordre de les faire étrangler. Les prieres de ses Seigneurs ne furent pas capables de faire changer cette Sentence; mais la Reine qui étoit enceinte, touchée de compassion, se jetta à ses pieds les larmes aux yeux, obtint avec peine grace pour ces malheureux, leur ôta elle-même les cordes de leurs cous, les fit habiller & les renvoya chez eux en donnant à chacun vingt shillings. C'est ainsi que la charité & la bonté de cette Reine fit réparation pour l'inhumanité du Roi.

Selden. tit honor. *par.* 2. *cap.* 5. *sec.* 42. *pag.* 550.

On attribue à Edouard III l'institution de l'Ordre de la Jarretiere à l'occasion de la Jarretiere que la Reine, d'autres disent la Comtesse de Salisbury, laissa tomber dans une danse, & que le Roi ramassa en disant *honi soit qui mal y pense*. Peut-être aussi vient-il du mot *garter* qui signifie jarretiere & qui fut le mot donné un jour de combat dont il sortit victorieux. D'autres prétendent que l'institution de cet Ordre est plus ancienne, que le Roi Edouard l'a seulement fait revivre, & que ce fut Richard I qui en fut l'instituteur. Edouard fut aussi le premier qui introduisit en Angleterre le titre de Duc, en commen-

çant par Edouard son fils aîné qu'il créa Duc de Cornouaille. Il donna ensuite, dans un Parlement, le même titre à deux autres; il créa son fils Lionel Duc de Clarence; il érigea en Duché le Comté de Lancastre en faveur de Jean. Simon Fleming Seigneur de Slane dans le Comté de Meath en Irlande, en fut créé Baron par ce Monarque.

Nichols rudim; d'honneur.

Edouard avancé en âge tomba dans toutes les foiblesses qui en sont inséparables. Il s'abandonna aux caresses d'une vile femme nommée Alice Pierce: elle avoit tant de pouvoir sur son esprit qu'elle se rendit maîtresse, non-seulement de sa personne, mais encore du gouvernement du Royaume en général; elle poussa l'impudence jusqu'à prendre scéance dans les Cours de Judicature, & les Grands du Royaume eurent assez de lâcheté pour supporter sa domination. Cependant les subsides que le Roi demanda, dans un Parlement qu'il avoit assemblé à Westminster, ne furent accordés qu'au sacrifice de quatre personnes; Alice Pierce en étoit une: ce Prince fut obligé, contre son inclination, de la bannir de la Cour pour contenter le peuple (*a*); mais elles furent rappellées après & rétablies dans leurs fonctions (*b*).

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Edouard III.
Higgons short view of the English hist.
Cambd. Brit. de ordin. Anglic.
Selden. *ibid. sec. 29. pag. 506. & seq.*

Dans un autre Parlement la Dame Pierce se vengea du Chevalier Pierre de la Moore qui avoit été le principal instrument de sa disgrace, en le faisant condamner à une prison perpétuelle, d'ou il sortit cependant deux ans après par la sollicitation de ses amis (*c*).

Edouard enfin fut accablé de chagrin & de tristesse, & par la perte du Prince de Galles son fils, & par le peu de fruit qui lui étoit resté de ses conquêtes en France, qui se bornoient à la seule ville de Calais; ayant survêcu à la meilleurs des femmes, au meilleur fils qu'eut jamais Roi; &,pour ainsi dire,à lui-même,

(*a*) Item communitas regni petiit amoveri de domo Regisque consortio quandam Aliciam Peerys fœminam procacissimam, quæ confisa nimia Regis familiaritate multorum malorum in regno causa fuit. Quæ modum mulierum supergressa, ausa est nunc juxta Regis Justiciarios, nunc in consistoriis juxta Doctores considere, & pro defensione causarum suadere vel dissuadere, ac contra jura sine verecundia postulare, ad Regis manifestum scandalum non solùm in hoc regno, sed in regionibus procul positis & remotis. *Walsingham de Ypodig. Neustriæ*, ad an. 1376. pag. 530.

(*b*) Quâ occasione redierunt ad Curiam cuncti qui fuerant ante banniti, cum Domino de Latimer à suprà dicta meretricula Alicia Peerys, quæ (proh pudor) permansit cum eo usque ad finem vitæ. *Idem ibid.* pag. 531.

(*c*) Sed ille veritatis assertorum Dominus Petrus de la Mare horum omnium peroratorum, ad instantiam dictæ Aliciæ Peerys... apud Notingham perpetuo carceri adjudicatur, à quo tamen est post biennium liberatus. *Walsingh.* ibidem.

puisque ses dernieres années ne répondoient pas aux premieres: il se vit prêt à rendre les derniers soupirs, abandonné de tout le monde & même d'Alice Pierce: elle ne permettoit pas qu'on lui parlât des affaires de son salut; elle le dépouilla de tout jusqu'aux bagues de ses doigts, ses joyaux & tout ce qu'il avoit de plus précieux: son exemple fut suivi par les autres domestiques qui acheverent le pillage; de sorte que cette infortuné Prince resta seul entre quatre murailles, sans autre secours que celui qu'un pauvre Prêtre, qui se trouva dans la maison, lui donna en l'exhortant à la mort (*a*).

Ce Roi eut de son mariage avec Philippa fille du Comte de Haynaut, beaucoup d'enfans; ses fils furent Edouard Prince de Galles, Guillaume mort sans enfans, Lionel son troisieme fils né à Anvers, Jean son quatrieme né à Gand, Edmond de Langley son cinquiéme, Guillaume de Windsor son sixiéme mort jeune; son dernier enfin fut Thomas surnommé de Woodstock lieu de sa naissance.

CHAPITRE VIII.

An. 1377. Walsing. hist. brevis. Baker Chron. d'Angl.

RIchard, second du nom, surnommé de Bourdeaux lieu de sa naissance, fils unique d'Edouard Prince de Galles, connu sous le nom de Prince Noir, & petit-fils d'Edouard III, qui le désigna pour son héritier & successeur au trône, fut couronné à l'âge d'onze ans à Westminster le 16 Juillet, par Simon Sudbury Archevêque de Cantorbery.

Le mérite du pere, dont la mémoire étoit encore en vénération parmi les Anglois, & les heureuses dispositions qui paroissoient dans le fils, devoient, ce semble, rendre ce Prince cher au peuple, & lui attirer l'affection & la confiance de ses sujets; cependant, malgré ces heureux présages, son régne fut malheureux & accompagné de toutes les disgraces inséparables de la

(*a*) Cui per totum tempus suæ decubationis assiderat (proh dolor) illa infanda meretrix Alicia Peerys.... nihil omnino tractans aut tractari permittens de animæ salute.... tunc nempe cùm cerneret vocem ademptam sibi.... mox inverecunda pellex detraxit annulos à suis digitis & recessit. Solus tunc quidam Sacerdos assidebat Regi moribundo, ceteris circa rerum intentis direptionem, qui ei eo quod loqui non poterat, nec confessionem ore tenus facere, persuasit ut veniam peteret pro commissis, afferens sibi crucis imaginem, quam dedit in manus ejus, &c. *Walsingham hist. brevis, pag.* 192.

race des Plantagenets. Si l'on fait attention que les Princes les plus vertueux d'une autre famille qui ont régné depuis sur cette Nation, furent également maltraités par leurs sujets rébelles, on ne peut pas attribuer l'infortune des Rois d'Angleterre à aucune fatalité, ni à l'aspect peu favorable de quelque mauvaise étoile; on en trouve la source dans le génie turbulent d'un peuple qui a toujours eu trop de pouvoir & trop peu de sentimens pour faire de bons sujets. On ne peut pas approuver, il est vrai, les procédés de ce Prince; ses mesures trop arbitraires étoient capables de mécontenter ses sujets, mais ne suffisoient pas pour justifier leur conduite envers lui, parce que les suites de la conduite violente & irréguliere du peuple, lorsqu'il veut se rendre lui-même justice vis-à-vis de ses Rois, sont ordinairement plus fatales que les griefs qu'il prétend redresser.

L'âge trop tendre de Richard ne lui permettant pas de gouverner seul, on lui nomma pour tuteurs ses deux oncles les Ducs de Lancaster & de Cambrige: on leur associa quelques autres Seigneurs pour servir de frein à leur ambition; mais cette multiplicité de Gouverneurs ayant causé des divisions par rapport à la prééminence & au pouvoir que chacun vouloit s'arroger, le Parlement jugea à propos de nommer Thomas Beauchamp Comte de Warwick pour gouverner le Roi & le Royaume.

Les Ministres du Roi d'Angleterre ayant nommé le Comte d'Ormond Justicier d'Irlande, ce Seigneur gouverna la province Angloise avec modération & fit son possible pour y maintenir l'ordre & la paix, dans ces temps de troubles où les François & les Ecossois, profitant de la minorité du Roi, attaquoient l'Angleterre de tous côtés. Il fit tenir à l'ordinaire la Cour des Plaidoyers communs, & établit le siége de la Justice dans la ville de Naas au Comté de Kildare; après quoi il céda sa charge à Alexandre Balscot Evêque d'Ossory, d'abord Trésorier & ensuite Chancelier d'Irlande, qui l'exerça jusqu'au mois de Novembre. Ce Prélat fut remplacé, en sa qualité de Justicier, par Jean de Bromwick. On rendit du temps de ce Magistrat, de l'avis des Seigneurs & des Nobles assemblés en Parlement en Angleterre, une Ordonnance fondée sur une Requête envoyée d'Irlande, contre les absens; elle portoit que tous ceux qui possédoient des terres, rentes ou offices en Irlande, seroient obligés d'y retourner; que ceux qui étoient An. 1379.

que ces Religieux avoient fait valoir des prétendus songes auprès du Pape Honorius pour en obtenir leur confirmation. Ce Docteur fut obligé de rétracter ces propositions dans le Couvent des Carmes à Staniford, en présence de Guillaume Courtney Archevêque de Cantorbery. Crump fut accusé après d'hérésie touchant la présence réelle, par Guillaume Andrew Dominicain, Evêque d'abord d'Achonry & ensuite de Meath. Notre Docteur écrivit, selon Bale, plusieurs traités, sçavoir, les déterminations des Ecoles, un Discours contre les Mendians, des réponses à des objections. Il donna aussi un catalogue de toutes les fondations de Monastères faites en Angleterre, depuis le temps de Birin premier Evêque de Dorchester jusqu'à celui de Robert Grosted Evêque de Lincoln, qui mourut en 1253. Ce dernier ouvrage servit à l'Auteur des Rythmes sur la vie de S. Edith & qui se conservent dans la Bibliotheque Cotonienne.

On trouve encore en Irlande, vers la fin de ce siécle, un Auteur nommé Magraith Mac-Gawan Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Ruadan de Lurchoe au Comté de Tipperary, qui écrivit en langue Irlandoise les Généalogies des Saints d'Irlande, & la succession des Rois & Seigneurs de cette Isle, avec quelques pieces fugitives. Wareus dit avoir eu ce manuscrit entre les mains.

An. 1383. Philippe Courtney parent du Roi, fut nommé Lieutenant d'Irlande à la place de Mortimer : on le jugeoit d'autant plus propre pour ce gouvernement, qu'il possédoit beaucoup de terres dans cette Isle; mais quoiqu'il fut autorisé par Lettres-Patentes à rester dans cette charge pendant dix ans, il s'en rendit indigne par sa mauvaise administration : il fut arrêté étant encore en place, & puni séverement pour ses concussions, & les injustices criantes qu'il avoit commises en Irlande. Cette Isle fut désolée pendant son temps par une cinquiéme peste.

An. 1384. Walsingham Ypodigmat. Neust. ix. *ad an.* 1385. & 1386.

Robert de Vere Comte d'Oxford, le grand favori du temps, fut nommé Lord-Lieutenant d'Irlande à la place de Courtney; il fut créé après Marquis de Dublin & Duc d'Irlande. Le Parlement d'Angleterre pour se débarrasser de ce Seigneur, lui assigna une dette de trente mille marcs sur le Roi de France, à condition qu'il passeroit après Pâques en Irlande, pour recouvrer les terres dont le Roi l'avoit gratifié dans cette Isle. Pour cet effet, l'Etat se chargea de lui fournir dans cette expédition pendant deux ans, cinq cens gens d'armes à douze sols par jour chacun,

Davis relat. hist. édit. de Lond. de 1705.

& mille archers à six sols, pour la conquête de cette terre: *Super conquestum illius terræ per duos annos.* Enfin le Roi donna à ce Comte sa vie durant, un pouvoir absolu en Irlande, sans qu'il fut obligé de rendre aucun compte, ni de son administration, ni des revenus de cette terre; il fut autorisé à passer toute sorte d'actes en son nom, à placer & à changer à son gré tous les Officiers, même les Chancelier, Trésorier & Amiral, & à nommer son Député & autres Ministres. L'étendue de son pouvoir paroît par la Lettre-Patente qui suit. « Totam terram & dominium » Hiberniæ, & insulas eidem terræ adjacentes, aç omnia Castra, » Comitatus, Burgos, Villas, Portus maris, &c. unà cum homagiis, obedientiis, vassallis, servitiis & recognitionibus Prælatorum, Comitum, Baronum, &c. cum regaliis, regalitatibus, libertatibus, &c. & omnibus aliis quæ ad Regaliam nostram » pertinent, cum mero & mixto imperio adeo plenè, integrè & » perfectè, sicut nos ea tenuimus & habuimus, tenuerunt & habuerunt progenitorum nostrorum aliqui, ullis unquam temporibus retroactis, tenendum per homagium ligeum tantum, &c.» Mais chose étonnante! ces Patentes par lesquelles on accorde à ce Gouverneur, des droits bien au-delà de ce qu'un simple sujet doit espérer, sont ratifiées par le Parlement d'Angleterre: *Assensu Prælatorum, Ducum & aliorum Procerum & communitatis nostri Angliæ in Parliamento.* Cependant le Comte ainsi comblé de graces & de faveurs, ne mit jamais le pied en Irlande.

Cox Hib. Anglic. *ad an.* 1384.

Gregoire Evêque d'Elphin, fut transféré en 1372 à l'Archevêché de Tuam; ayant manqué d'assister au Parlement assemblé à Tristeldermot en 1377, il fut condamné à une amende de cent livres. Il mourut quelques temps après, & fut remplacé par Grégoire ô Moghan.

War. de Archiepisc. Tuam.

Le Comte d'Oxford, Vice-Roi d'Irlande, soit qu'il voulut en effet remplir son ministère dans cette Isle, soit afin de garder une certaine bienséance par rapport à son engagement avec le Parlement, en feignant d'y aller, vint accompagné du Roi son maître dans le pays de Galles où il devoit s'embarquer; mais ces deux amis ne pouvant se quitter, le Comte envoya le Chevalier Jean Stanly en qualité de Député en Irlande, & reprit le chemin d'Angleterre avec le Roi. Pendant que Stanly étoit Lord Député d'Irlande, le pont de Dublin écroula.

Walsingh. *ibid.*

An. 1385.

Il y a eu à Clomin au Comté de Wexford, un Couvent fondé en ce temps pour des Hermites de S. Augustin par les Cavanaghs

descendans de Dermod dernier Roi de la Lagenie au douziéme siécle. Quelques-uns prétendent, dit Wareus, que cette maison fut donnée aux Dominicains.

An. 1386. Le Roi n'ayant point d'enfans, Roger Mortimer Comte de March fut déclaré héritier de la Couronne d'Angleterre par autorité du Parlement assemblé à Westminster, comme étant fils d'Edmond Mortimer, & de Philippa fille & héritiere de Lionel Duc de Clarence, troisiéme fils d'Edouard III.

Stanly fut rappellé pour quelque affaire en Angleterre, & Alexandre Petit Evêque de Meath, fut chargé du gouvernement de l'Irlande pendant son absence.

An. 1387. Grégoire ô Moghan qui fut nommé à l'Archevêché de Tuam par Clément VII, pendant le schisme des anti-Papes, fut dépossédé après par Urbain VI, qui lui donna pour successeur Guillaume ô Cormacain. Grégoire étoit selon les annales de Loghkee, un homme rempli de piété & de religion; mais on prétend que cette disgrace fur cause de sa mort, qui arriva en 1392.

Walsingh. *ibid.* Robert Vere Comte d'Oxford, & Marquis de Dublin, fut alors créé dans un Parlement, Duc d'Irlande, ce qui causa de la jalousie parmi la noblesse Angloise, aussi bien que l'élévation de Delapool fils d'un marchand, à la dignité de Duc de Suffolk & de Chancelier d'Angleterre.

An. 1388. Le Duc d'Irlande étoit un Seigneur accompli; mais sa fierté & son insolence à l'égard de la Noblesse lui attira beaucoup d'ennemis : on l'accusa d'avoir profité de son crédit auprès du Roi pour opprimer la Noblesse & le peuple; les remontrances qu'on fit au Roi à cet effet, n'ayant pas été écoutées favorablement, les Seigneurs prirent les armes, & ayant rencontré le Duc d'Irlande au pont de Radcott, ce Seigneur, pour ne pas tomber entre leurs mains, passa la riviere à la nage, se sauva ensuite en Hollande, & de-là en Brabant, & après avoir couru pendant deux ou trois ans comme un fugitif, il finit ses jours dans une misére extrême à Louvain. Telle est quelquefois la fin de la grandeur & de l'élévation des favoris des Princes, & jamais nation n'en a plus fourni d'exemples que la nation Angloise. Stanly étoit encore député en Irlande, & le Roi qui avoit toujours besoin d'argent, en demandoit à chaque Parlement sous prétexte du soutien de la guerre dans cette Isle.

Walsingh. *ibid. ad an.* 1392.

An. 1389.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Il y avoit à Ardart ou Ardfert, ville capitale du Comté de Kerry, un Couvent fondé cette année pour des Franciscains,

par les Mac-Maurices, autrement Fitz-Maurices, Seigneurs de Kerry & de Lixnaw. *Alemand. hist. Monast. d'Irland.*

Il y a eu, selon Wareus, trois Couvens de cet Ordre, fondés au Comté de Tipperary ; mais il ne dit pas précisément le temps, & Wadding n'en fait aucune mention. Le premier fut fondé à Galbally par un ô Brien ; le second à Roscrée par la veuve d'un ô Carrol ; & le troisiéme à Ardfinan dont le fondateur est inconnu. *Ibid.*

Robert Wikeford Archidiacre de Winton en Angleterre, fut nommé à l'Archevêché de Dublin en 1375, par le Pape Grégoire IX, & sacré cette même année à Avignon. Ce Prélat fut deux fois Chancelier d'Irlande ; & après avoir gouverné ce Siége l'espace de 15 ans, il mourut en 1390 : il eut pour successeur Robert Waldby.

Le Comte d'Oxford, Duc & Vice-Roi d'Irlande, étant mort à Louvain, comme on vient de le voir, Jacques Comte d'Ormond fut nommé Justicier à sa place ; en même temps Waldby Archevêque de Dublin fut fait Chancelier, & l'Evêque de Chichester Trésorier. La premiere expédition du Comte d'Ormond, fut contre les Mac-Moyns ; (c'est ainsi que Cox les nomme) il les défit, selon cet Auteur, à Tascoffin au Comté de Kidare, & en tua six cens. *An. 1392.* *Id.*

Le gouvernement d'Angleterre commença à penser sérieusement à la conquête de l'Irlande ; mais voyant que la province Angloise étoit pauvre, & dépeuplée par les fréquentes guerres avec les Irlandois, & le grand nombre d'Anglo-Irlandois qui repassoient en Angleterre, ce qui diminuoit beaucoup les revenus du Roi, & augmentoit les forces des Irlandois rébelles, (c'est le style Anglois,) on jugea nécessaire de faire revivre la loi si souvent portée contre les absens, & de faire publier un ordre pour obliger tous ceux qui avoient du bien en Irlande de s'y rendre. On commença à envoyer dans cette Isle quelques secours d'hommes & d'argent. Le Roi chargea le Duc de Glocester d'y aller en personne, en qualité de Lord Lieutenant, à la tête d'une armée qu'on lui préparoit, & le créa Duc d'Irlande, en vue de cette expédition ; mais sa Majesté ayant changé d'avis, écrivit une lettre au Duc pour le détourner de ce voyage, en disant, qu'il vouloit se charger lui-même de cette expédition. On attribue cette résolution du Roi à la réponse que les Princes d'Allemagne firent à ses Ambassadeurs, lorsqu'ils sollicitoient pour lui *Davis relat. histor.*

la Couronne Impériale ; qu'ils ne croyoient pas celui-là capable d'être Empereur, qui n'avoit pas pu conſerver les conquêtes de ſes prédéceſſeurs en France, ni gouverner ſes inſolens ſujets en Angleterre, ni dompter ſon peuple rébelle en Irlande. Il fut ſi ſenſible à ces reproches, qu'il entreprit l'expédition d'Irlande avec quatre mille gens d'armes, & trente mille archers, ſous la banniere de S. Edouard, tant pour rétablir ſa réputation, que pour diſſiper le chagrin qu'il avoit conçu de la mort de la Reine Anne ſon épouſe.

Le Chevalier Thomas Scroop fut envoyé d'abord en Irlande
An. 1394. avec la qualité de Juſticier pour préparer les voies. Il fut ſuivi
Cox Hib. Angl. par Richard II Roi d'Angleterre, qui débarqua à Waterford à la tête d'une puiſſante armée, avec laquelle il ne fit pas de grands exploits : il ſe contenta de la feinte ſoumiſſion de quelques Seigneurs Irlandois de la province Angloiſe ; il donna commiſſion à Thomas Mawbray Comte de Notingham & Mareshal d'Angleterre, de recevoir l'hommage, & le ſerment de fidélité des Irlandois de Lagenie ; ſçavoir, ô Birne, ô Nowlan, ô Morough, ô Morra, Mac-Morough, ô Connor & autres. Cet hommage fut propoſé & accepté à des conditions bien dures ; ces Seigneurs furent obligés ſous peine d'amendes conſidérables, payables à la Chambre Apoſtolique ; ſçavoir, pour ô Birne vingt mille marcs, pour ôNowlan dix mille livres & les autres à proportion, non-ſeulement de perſévérer dans leur ſoumiſſion, mais encore de renoncer, à un jour marqué, à leurs terres & poſſeſſions dans la Lagenie, de les remettre entre les mains du Roi, pour être poſſédées par lui & ſes ſucceſſeurs, d'entrer enſuite au ſervice de Sa Majeſté, & de lui prêter ſecours dans la guerre contre leurs compatriotes. Pour les dédommager de la perte de leur bien, & pour récompenſer leurs ſervices, on leur fit la grace de leur offrir la paye du Roi, & d'accorder à quelques-uns de leurs Chefs des penſions : il leur fut permis enfin de faire des incurſions ſur les terres de leurs compatriotes dans les autres provinces, & de s'approprier tout ce qu'ils pourroient prendre par les armes. Voilà des héritages poſſédés depuis pluſieurs ſiécles par les peres, convertis en penſions médiocres, & viageres pour les [illegible] voilà le brigandage & l'uſurpation du bien d'autrui au[illegible] Telle étoit la réforme introduite dans les mœurs des Irlandois par ces nouveaux maîtres. On trouve que la penſion de quatre-vingts marcs, accordée à Art Mac-Morough chef des Cava-

naghs, fut la plus durable, par reconnoissance sans doute des services que Dermod son ancêtre avoit rendus aux Anglois, en leur donnant entrée dans cette Isle : cette pension fut continuée à sa postérité jusqu'au temps de Henri VIII, quoiqu'ils n'eussent rien fait pour la mériter, dit Cox ; réflexion aussi insensée que maligne. Le Roi reçut après par lettre des complimens de Neal ô Neill Prince d'Ultonie ; & s'étant transporté à Drogheda, il en reçut des ô Donnels, des ô Hanlons, des Mac-Mahons, & de quelques autres chefs du Royaume.

Le Roi d'Angleterre étoit en état de se faire obéir ; outre la colonie Angloise qui occupoit un tiers de l'Isle, il avoit actuellement trente-quatre mille hommes de troupes reglées dans le pays. Les Irlandois n'avoient, ni étendard planté, ni troupes disciplinées, ni chef pour les commander ; chaque Chef assembloit sans peine ceux qui relevoient de lui, mais c'étoient des hommes sans expérience & mal armés ; il n'étoit pas également facile de réunir les différens corps sous un même chef, ni d'en former une armée capable d'arrêter le progrès d'un ennemi supérieur en tout. Le danger cependant étoit pressant, il falloit se déterminer à céder à la force ; c'étoit l'unique moyen de détourner l'orage.

Ce Prince s'étant contenté de la feinte soumission des Irlandois, leur fit des fêtes, donna le titre de Chevalier à ceux qui voulurent l'accepter, & licentia ses troupes. Il écrivit au mois de Février une lettre au Duc d'York son oncle, & son Député en Angleterre pendant son absence, par laquelle il lui marque, qu'il y avoit trois sortes de peuples en Irlande ; sçavoir, les Irlandois sauvages ou ennemis (a), les Irlandois rébelles, & les sujets Anglois ; que les Irlandois rébelles avoient peut-être sujet de se révolter ; qu'il leur avoit fait grace jusqu'à Pâques, & qu'il comptoit leur accorder après un pardon général. Il conclut sa lettre en lui demandant son avis à ce sujet. Le Duc à la tête du Conseil, fit réponse au Roi que leur sentiment avoit été autrefois de poursuivre les rébelles ; que cependant Sa Majesté étant sur le lieu, voyoit les choses de plus près, & sçavoit par conséquent mieux la conduite qu'il falloit tenir, que son penchant pour la clémence étoit louable, pourvû qu'on fit

---

(a) C'est ainsi que les Anglois appelloient les Irlandois qui ne vouloient pas reconnoître leur domination, & qui étoient toujours sous les armes pour se défendre contre eux.

contribuer les rébelles au frais de son voyage, en leur faisant acheter leurs pardons dans un temps limité.

An. 1395. Richard content de cette brillante campagne, après avoir reglé les affaires de sa province Irlandoise, & nommé d'habiles gens pour remplir les places de confiance, retourna en Angleterre avec beaucoup d'honneur, dit le Chevalier Davis après Froissard, & peu de profit : quoiqu'il eut dépensé des sommes immenses pour transporter son armée en Irlande, il n'y augmenta pas ses revenus d'une seule livre sterling, il ne recula pas les frontieres de la province Angloise d'un seul arpent de terre, ni n'étendit pas la jurisdiction de ses Cours de Judicature hors les limites de la colonie Angloise, où elle étoit déja reconnue avant son temps.

Relat. histor.

Robert Waldby Anglois de nation, étant placé dans le siége de Dublin par une Bulle du Pape, l'amour de la patrie lui fit solliciter en 1395 sa translation à l'Evêché de Chichester en Angleterre. Il eut pour successeur dans le siége de Dublin, Richard Northall Evêque d'Ossory. Ce Prélat Anglois de nation, de l'Ordre des Carmes, fut célébre par son érudition, sa prédication & ses autres vertus, ce qui lui mérita l'attention de Richard II, qui le fit nommer d'abord à l'Evêché d'Ossory, & ensuite à l'Archevêché de Dublin. Il ne jouit pas long-temps de cette dignité, ayant fini ses jours en 1397. Son successeur fut Thomas Crauley.

Roger Mortimer Comte de March, & héritier déclaré de la Couronne d'Angleterre, fut envoyé après le retour du Roi, en Irlande, en qualité de Lord Lieutenant. Les Irlandois, toujours fondés sur le principe, qu'une obéissance forcée étoit involontaire, & qu'une soumission extorquée par violence, n'obligeoit pas selon aucune loi divine ni naturelle, recommencerent leurs hostilités. La guerre se ralluma; les Anglo-Irlandois prirent les armes; les Chevaliers Thomas Burke & Gautier Bermingham avec leurs suivans, surprirent les Irlandois, & en tuerent six cens avec Mac-Con leur chef. Mortimer secondé par le Comte d'Ormond, dévasta le territoire de Wicklow, & se rendit maître du château d'ô Birne : il créa à cette occasion sept Chevaliers, qui furent Christophe Preston, Jean Bedlow, Edmond Loundres, Jean Loundres, Guillaume Nugent, Gautier de la Hide, & Robert Caddel; mais ces victoires furent suffisamment vengées par la mort de quarante chefs des Anglois, qui furent tués avec leurs

Chron. manusc. Henrici de Marlebuigh.

leurs ſuivans, le jour de l'Aſcenſion par les ô Tools; les principaux parmi ces chefs, furent Jean Fitz-Williams, Thomas Talbot, & Thomas Comyn. Mortimer ſubit bientôt après le même ſort à Kenlis au Comté de Kildare, où il fut paſſé au fil de l'épée avec toute ſon armée, par les ô Birnes & autres Irlandois. Mortimer étant mort, on chargea Roger Gray de l'administration des affaires, en attendant l'arrivée de Thomas Holland Duc de Surry, qui fut nommé pour remplacer Mortimer: An. 1398.
il débarqua à Dublin au mois d'Octobre, accompagné de Thomas Crauly, nommé à l'Archevêché de cette ville.

Sur la nouvelle qu'on eut en Angleterre de la mort de Mortimer, tout le monde fut conſterné; Richard II animé de vengeance pour la perte de ſon parent & héritier, entreprit un ſecond voyage en Irlande, avec une armée auſſi formidable qu'auparavant, dans la ferme réſolution d'achever la conquête de cette Iſle. Ayant débarqué à Waterford, il prit la route de Dublin, avec ſon armée qui ſouffrit beaucoup en chemin par le défaut de vivres & de voitures, dans un pays fatigué depuis longtemps par des fréquentes guerres. Tout ce qu'il fit de mémorable dans cette marche fut de faire applanir les chemins dans l'Idrone, pays des Cavanaghs, & de créer Chevaliers, Henri fils du Duc de Lancaſter, depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Henri V. Etant arrivé à Dublin, pendant qu'il conféroit avec ſon Conſeil ſur les meſures qu'il falloit prendre pour réduire toute l'Irlande à ſon obéiſſance, il reçut un exprès d'Angleterre avec la fâcheuſe nouvelle de l'invaſion faite dans ſon Royaume par le Duc de Lancaſter, qu'il avoit exilé quelque temps auparavant: ſur cet avis, il fit enfermer dans le château de Trim au Comté de Meath, les deux fils des Ducs de Lancaſter & de Gloceſter, qui l'avoient ſuivi en Irlande; il envoya enſuite le Comte de Saliſbury dans le pays de Galles, pour aſſembler une armée, en attendant ſon arrivée; mais cet infortuné Prince ayant trop tardé en Irlande, trouva cette armée débandée, & ſon courage fut abbattu au point qu'il fut fait priſonnier, conduit à Londres, & enfermé dans la Tour, après quoi il céda ſa Couronne à ſon rival. Ce qui donna occaſion à cette réflexion, que jamais Prince ne céda avec tant de foibleſſe un Royaume qu'il avoit gouverné avec tant de violence. On aſſembla enſuite le Parlement au nom de Richard; on y propoſa pluſieurs griefs contre ce malheureux Prince, ſur leſquels il fut dépoſé par ce Tribunal, & la ſentence

An. 1399.

en fut prononcée publiquement par l'Evêque d'Asaph commis pour cet effet. Ainsi finit le regne de Richard II, par l'ambition de sa propre famille. Il fut transféré de la Tour de Londres au château de Leeds dans le pays de Kent & de là à Pomfret. On trouve vérifié en lui la remarque d'un de ses plus sages, mais plus infortuné, successeurs, que la distance n'est pas grande de la prison au tombeau des Rois. En effet, il mourut de mort violente; mais les sentimens sont partagés sur la maniere : les uns disent que ce fut par la famine, d'autres l'attribuent au chagrin, d'autres enfin prétendent qu'il tomba par le fer du Chevalier Pierce Exton, qui étant entré dans sa chambre accompagné de huit scélerats comme lui & armés, lui donna le coup de la mort.

On voit dans cette scéne tragique de Richard II, un exemple singulier de la vengeance divine sur la race des Plantagenets; on voit ce malheureux Prince, quoiqu'innocent, chargé d'expier les fautes de ses peres. L'injustice & la tyrannie exercée en Irlande par les sujets Anglois sous leurs ordres, ne furent pas les seuls crimes qui reclamoient la justice divine; la catastrophe d'Edouard II, l'usurpation de la Couronne par Edouard III son fils, furent visiblement vengées dans la personne de Richard petit-fils du dernier; & ensuite la division de cette famille en deux branches, nommées de York & de Lancaster, qui s'arracherent les entrailles pendant près d'un siécle, causa une si grande désolation, que le repos de la Nation & le sang de plusieurs milliers d'hommes, furent sacrifiés à la fureur de ces deux maisons rivales.

CHAPITRE IX.

An. 1399. HEnri Duc de Lancaster, fils aîné de Jean de Gand, qui fut le quatriéme fils d'Edouard III, fut élu Roi d'Angleterre, sous le nom de Henri IV, par le Parlement, qui lui adjugea & à ses descendans la Couronne. Ce Prince étoit embarrassé pour donner quelque couleur à son usurpation; il tiroit son origine d'Edouard, par Jean, quatriéme fils de ce Monarque; mais les descendans de Lionel, troisiéme fils de ce même Monarque, étoient en rang avant lui, ainsi il ne tiroit aucun droit de sa naissance; il ne pouvoit pas se prévaloir du droit de conquête puisqu'il n'y avoit point eu de guerre, il a donc fallu

fonder son droit sur le consentement & le choix du peuple, qui fut le titre que ses Ambassadeurs firent valoir dans les Cours étrangeres. Voila le fondement de la longue & sanglante guerre des maisons d'York & Lancaster, nommée des deux Roses.

Henri ayant été couronné à Westminster au mois d'Octobre, avec les cérémonies accoutumées, par l'Archevêque de Cantorbery, on songea aux affaires d'Irlande, en nommant le Chevalier Stanly, Lord-Lieutenant en cette Isle, où il se transporta au mois de Décembre suivant; en même temps le Roi obtint trois années de subside en Angleterre pour le soutien de ses intérêts en Irlande.

Le commencement du regne de Henri fut rempli de troubles; la Noblesse inconstante qui avoit abandonné Richard, commença à se dégouter de celui qu'elle avoit mis sur le trône, & à former des conspirations, que Henri dissipa en faisant répandre beaucoup de sang noble. Ce Prince marcha à la tête d'une armée contre les Ecossois, qui faisoient quelques mouvemens dans le Nord; les Anglo-Irlandois, voulant montrer leur zèle, attaquerent, sous les ordres du Connétable du château de Dublin, une flotte Ecossoise près de Strangford en Ultonie, mais avec peu de succès, ayant été tous tués ou ensevelis dans les flots de la mer. An. 1400. Chron. manusc. Henr. de Marleb. *ad an.* 1400.

Il y a eu un beau Couvent fondé en ce temps dans la ville de Longford, pour les Dominicains, par Corneille ô Ferral Evêque d'Ardagh, du noble sept des ô Ferrals d'Annaly. Ce Prélat s'est rendu célébre en Irlande par les grandes aumônes qu'il faisoit, & qui le firent nommer l'Aumonier.

Il y a eu encore un Couvent du même Ordre à Portumne, petit bourg sur le fleuve Shannon au Comté de Gallway près le lac Derg, au travers duquel ce fleuve passe. Ce Couvent fut bâti par un ô Maddin de l'ancienne famille des ô Maddins de Siolanamchad. Ce même ô Maddin fonda un Couvent à Milick, sur la rive gauche du fleuve Shannon, pour des Franciscains.

Le Lord Lieutenant ayant passé en Angleterre au mois de Mai, Thomas Stanly son frere fut chargé, comme Député, de l'administration des affaires en Irlande jusqu'au mois d'Août & jusqu'à l'arrivée d'Etienne Scroop Député de Thomas fils du Roi, Duc de Clarence, nommé Lord Lieutenant d'Irlande, qui s'y rendit peu de temps après. Au mois de Juillet Jean Drake Maire de Dublin, fit une sortie, avec les bourgeois de la ville, An. 1401.

ſur les Irlandois rébelles, en tua, à Bray ſur les frontieres du Comté de Wilklow, près de quatre cens.

An. 1402. Pendant que le Lord-Lieutenant tenoit un Parlement à Dublin au mois de Septembre, les Anglo-Irlandois s'égorgeoient entr'eux: Jean Dowdal Sherif du Comté de Louth, fut aſſaſſiné par Bartholomée Verdon, Jacques White, Chriſtophe White & Etienne Gernon, qui commirent des vols & autres déſordres, pour leſquels ils furent décretés & leurs terres confiſquées; le Roi leur fit grace après de la vie & leur rendit leur bien pour la vie ſeulement. Au mois d'Octobre Daniel ô Birne fit la paix avec le Lord-Lieutenant, pour lui & au nom de ſa Tribus, & pour garant de ſon traité il céda au Roi le château de Mackenigan, aujourd'hui Newcaſtle, avec ſes dépendances. Mac-Mahon de Monaghan & ô Reilly de Cavan, firent la même choſe. Le Lord-Lieutenant donna à Mac-Mahon la terre de Ferny à vie, pour la rente annuelle de dix livres. O Reilly s'engagea de garder la fidélité qu'il avoit promiſe à Roger Mortimer Comte de March & d'Ultonie, dont il eſt fait mention dans l'acte paſſé la dix huitiéme année du regne de Richard. Au mois de Mai le Chevalier Gautier Betterly Intendant de cette partie d'Ultonie qui obéiſſoit aux Anglois, fut tué avec trente Seigneurs Anglois, par les Irlandois. Cette même année au mois de Novembre, Thomas Duc de Clarence retourna en Angleterre, & laiſſa en Irlande Etienne Scroop ſon Député, qui gouverna les affaires juſqu'au mois d'Octobre ſuivant.

Davis relat. hiſt.

An. 1403.

Ann. 1404.

Les Irlandois ne furent pas les ſeuls à qui la domination Angloiſe étoit à charge: les habitans du pays de Galles ſouffroient avec impatience les fers que cette fiére Nation leur faiſoit porter. Owen Glendour Gentilhomme Gallois, homme remuant & brave, leur repréſenta que la diviſion qui régnoit en Angleterre par une guerre inteſtine, étoit une occaſion favorable dont il falloit profiter pour ſecouer le joug & recouvrer leur ancienne liberté. Les Gallois ayant gouté le projet de Glendour, & flattés par l'eſpérance du ſuccès, le choiſirent pour Roi, & le chargerent de toute la conduite de cette affaire. Ce Capitaine, ſans perdre de temps, aſſembla des troupes & commença ſes expéditions contre le Lord Grey à qui il en vouloit perſonnellement; il dévaſta ſes terres, & mit tout à feu & à ſang chez lui. Ce Seigneur, voulant arrêter les hoſtilités, aſſembla ſes gens, & marcha à la rencontre des ennemis; mais le ſuccès

Walſingh. hiſt. brevis. *pag.* 364. *& ſeq.*

ne répondit pas à ses espérances, car il fut fait prisonnier après avoir perdu beaucoup de son monde dans le combat. Cet avantage enfla le courage des Gallois & les disposa à de plus grandes entreprises: ils entrerent à main armée dans le Comté de Hereford, où les habitans, commandés par Edmond de Mortimer, leur livrerent une bataille qui fut funeste aux derniers. Mortimer fut fait prisonnier, & après une déroute générale, il resta plus de mille hommes des principaux sur le champ de bataille. Walsingham rapporte un trait singulier de la conduite inhumaine des femmes Galloises, que la bienséance de la langue Françoise m'oblige de passer sous silence, & qui fait voir combien la haine contre les Anglois étoit gravée dans leur cœur (*a*).

In Ypodig. Neustriæ, *ad an.* 1402.

Jean Colton Doyen du Chapitre de S. Patrice à Dublin, tantôt Chancelier, tantôt Justicier d'Irlande, fut nommé à l'Archevêché d'Ardmach par le Pape: il fut envoyé après à la Cour de Rome avec Jean Whitehead & Richard Moor Vicaire de Thermon Feichan, pour les affaires de Richard II. Il mourut à son retour au mois de Mai, & fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre à Drogheda. Il eut pour successeur Nicolas Flemming.

L'Irlande produisit au commencement de ce siécle quelques sçavans. Augustin Magraidan Chanoine Régulier de l'Isle de Tous-les-Saints, dans le fleuve Shannon à l'Occident du Comté de Longford, homme docte & prudent, écrivit les vies des Saints d'Irlande; il continua aussi jusqu'à son temps une Chronique qui fut déja commencée par quelqu'un de sa maison. Wareus dit avoir eu entre les mains cette Chronique en manuscrit avec des additions qu'on y avoit faites après la mort de Magraidan. Coll Deoran natif de la Lagenie, qui vivoit en ce temps, écrivit des Annales encore en manuscrit. Patrice Barret Evêque de Ferns nous laissa un catalogue de ses prédécesseurs dans ce Siége. Jacques Yong Notaire de la ville de Dublin, écrivit des Conseils politiques pour bien gouverner, qu'il dédia au Comte d'Ormond Lord-Lieutenant d'Irlande. Il écrivit aussi le voyage de Laurent Rathold Seigneur Hongrois, au Purgatoire S. Patrice. Patrice Ragged Evêque de Cork, ayant assisté au Concile

War. de Script. Hib. *lib.* 1. *cap.* 11.

(*a*) Quorum genitalia mulieres Wallensium post conflictum absciderunt, & membrum pudendum in ore cujuslibet interempti posuerunt, testiculosque à mento dependere fecerunt, nasosque præcisos in cunis eorumdem presserunt, & sepulturam mortuis cadaveribus prohibuerunt. *Walsingham*, pag. 557.

L'hiſtoire rapporte que le Duc de Lancaſter fut bleſſé dangéreuſement dans quelque rencontre à Kilmainam, ſans dire par qui ni comment; mais il paroît qu'il voulut en tirer vengeance, puiſqu'il fit publier un ordre pour obliger tous ceux qui tenoient des fiefs à titre de ſervice militaire, de s'aſſembler à Roſſ; il convoqua auſſi un Parlement à Kilkenny, mais on ignore le réſultat de ces aſſemblées. Le Lord-Lieutenant, après avoir nommé
An. 1409. Thomas Butler Prieur de Kilmainam, ſon Député en Irlande, repaſſa en Angleterre au mois de Mars.

Du temps de ce nouveau Député, le Roi donna l'épée avec des priviléges à la ville de Dublin, & changea le titre de Prévót en celui de Maire. En ce temps Jenico de Artois, Gaſcon, à la tête de quelques troupes Angloiſes, faiſoit le métier de partiſan, & tua en Ultonie, dans une rencontre, quatre-vingts
An. 1410. des habitans. On aſſembla le Parlement au mois de Mai à Dublin, où on déclara crime de félonie l'exaction de *Coyn & Livery*.

Le Député commença ſes exploits par la priſe du château de Mibraclide d'Offerol; il fit conſtruire à la place celui de la Mare. Ce même Député marcha avec ſon armée ſur les terres des ô Birnes, mais ſans ſuccès; parce que de quinze cens Irlandois qu'il avoit dans ſon armée, huit cens l'abandonnerent ſur le champ de bataille, & ſe rangerent du côté de l'ennemi, de ſorte que ſans les troupes de Dublin il auroit eu de la peine à ſe tirer d'embarras: on trouva parmi les morts Jean Derpatrik, homme de conſidération.

An. 1411. Le ſiége de Tuam fut rempli en ce temps par Guillaume ô Cormacain, qui fut remplacé en 1411 par un certain Corneille. On ne ſçait rien de ces deux Prélats, ſinon que le dernier eut pour ſucceſſeur Jean Baterley, qui gouverna cette Egliſe juſqu'en 1436.

An. 1412. Au mois d'Avril, ô Connor Faly fit des incurſions dans le Comté de Meath ſur les terres des Anglois, d'où il emmena cent ſoixante captifs. On rapporte à ce temps un combat ſingulier entre ô Tool & Thomas Fitz-Maurice Sherif de Limerick: ces combattans furent ſi acharnés l'un contre l'autre, qu'ils ſacrifierent leur vie à leur haine réciproque.

Henri IV Roi d'Angleterre, après un régne rempli de troubles, commençoit à gouter les douceurs de la paix, lorſqu'il eut une attaque d'apoplexie qui finit ſes jours. L'hiſtoire rapporte que

que pendant sa maladie il avoit fait poser sa Couronne sur son oreiller, & que les atteintes de l'apoplexie qu'il eut devinrent si violentes, que tout le monde le crut mort; que le Prince Henri son fils aîné étant entré se saisit de la Couronne ; mais que le pere sortant de son évanouissement, & ne la trouvant plus, demanda qui l'avoit ôtée; qu'ayant appris que c'étoit son fils, il le fit appeller, & lui demanda pourquoi il lui avoit enlevé prématurément une chose sur laquelle il n'avoit point encore de droit, & que ce Prince répondit sans s'émouvoir : « Puissiez-vous vivre, » mon Seigneur & Pere, & la porter long-temps vous-même ; » mais tout le monde m'ayant dit que vous étiez parti pour en » aller prendre possession d'une autre, je me suis saisi de celle-ci, » comme croyant qu'elle m'appartenoit ; je confesse qu'elle est » encore à vous & non à moi : » & la remit au même endroit où il l'avoit prise. « O mon fils, lui dit le pere, Dieu qui sçait » comment je me la suis acquise, me pardonne le péché. Je ne » m'informe pas de quel droit vous la possédez, repliqua le fils, » je songerai seulement à la garder & à la défendre par l'épée » quand je l'aurai, c'est-à-dire, par la même voie que vous vous » l'êtes acquise ». En effet ce Roi trouva le secret de soutenir son injuste possession en suivant les mêmes principes qui lui avoient servi de régle pour l'acquérir, sçavoir l'effusion de beaucoup de sang. Il eut de Marie, fille de Humfrey de Bohun Comte de Hereford, d'Essex & de Northampton, six enfans dont quatre garçons, sçavoir Henri son aîné, Prince de Galles & Duc de Lancaster, qui laissa de la postérité ; Thomas Duc de Clarence, Jean Duc de Bedford & Humphrey Duc de Glocester, qui moururent sans enfans. Henri IV mourut enfin à Londres dans la quatorziéme année de son régne & fut enterré à Cantorbery.

CHAPITRE X.

HEnri fils aîné de Henri IV, cinquiéme du nom, & surnommé de Monmouth, lieu de sa naissance, au pays de Galles, succéda au trône de son pere, & reçut l'hommage & le serment de fidélité des Seigneurs avant son couronnement; chose dont on n'avoit pas encore vu d'exemple en Angleterre. Il fut couronné au mois d'Avril suivant à Westminster, avec les

cérémonies accoutumées, par Thomas Arundel Archevêque de Cantorbery.

Quoique ce Prince eut eu une folle jeunesse, il devint un grand Roi. Il commença par réprimer la conduite de ces jeunes étourdis, qui avoient été ses compagnons de libertinage, leur ordonna de changer de maniere de vivre ou de n'approcher jamais de sa personne; & afin que la nécessité ne les obligea pas à faire des bassesses, il assigna à chacun d'eux de quoi vivre: il se choisit des gens de mérite pour composer son Conseil, & protégea le Clergé contre le Parlement, qui vouloit lui óter son temporel. Henri enfin avide de gloire, qui étoit sa passion dominante, & voulant marcher sur les traces d'Edouard III son bisayeul, porta la guerre en France, pour faire valoir son titre à cette Couronne. Cet objet important l'occupa tant, que les affaires d'Irlande furent beaucoup négligées pendant son regne. Thomas Prieur de Kilmainham fut toujours chargé du gouvernement dans cette Isle jusqu'à l'arrivée de Jean Stanly, nommé Lord Lieutenant, qui débarqua à Clontarf près de Dublin au mois d'Octobre, & mourut à Ardée au mois de Janvier suivant. La Noblesse nomma Justicier à sa place Thomas Crauly Archevêque de Dublin, homme sçavant & pieux, qui avoit exercé deux fois la charge de Chancelier.

Bak. Chron. d'Angl. au regne d'Henri V.

An. 1413.

Chron. manusc. Henr. de Marleburgh.

War. de Annal. Hib.

Le nouveau Justicier assembla le Parlement à Dublin au mois de Fevrier; on y proposa la levée d'une taxe pour le bien publique; mais la proposition fut rejettée: dans ces entrefaites les Irlandois firent des ravages dans la province Angloise. Le partisant Jenico de Artois, voulant venger ces insultes sur les terres de Magennis en Ultonie, fut totalement défait à Inor, où il perdit beaucoup de son monde. Ces avantages ayant relevé le courage des Irlandois, le Lord Justicier fut obligé de paroître en personne, il avança vers Castledermod, où il fit une procession & se mit en prieres avec son Clergé, pour le succès de son armée qui étoit aux prises avec les ô Morras & les ô Dempsys, près de Kilkea, où ceux-ci perdirent cent hommes; mais cette perte fut compensée par la victoire qu'ô Connor remporta sur les Anglois de Meath le 10 Mai, où Thomas Maureverar Baron de Skrine fut tué avec plusieurs autres; Christophe Fleming & Jean Dardis furent faits prisonniers.

An. 1414.

Les Anglois voyoient alors la nécessité de donner le gouvernement de l'Irlande à une homme expérimenté dans l'art mili-

taire: Jean Talbot Lord Furnival, fut nommé Lord Lieutenant au mois de Septembre. Etant débarqué à Dalkye, il assembla les troupes à la tête desquelles il visita la province Angloise; il dirigea sa marche par les pays des ô Birnes des ô Tools, des Cavanaghs; de-là il passa chez les ô Morras, les ô Connors Faly, les ô Dempsys, les ô Molloys, les Mac-Geoghegans, les ô Ferrals, les ô Reillys, & finit son circuit par les Mac-Mahons, les ô Neills, & les ô Hanlons dans le Nord. Cette marche ne produisit pas grand fruit; ce Vice-Roi avoit de quoi intimider ces Seigneurs Irlandois, & leur faire chercher la paix avec l'Angleterre; mais il n'avoit pas assez de force pour les réduire à l'état de sujets, ni pour reculer les limites de la domination Angloise dans cette Isle. Cependant cette expédition fut regardée comme un service considérable rendu à l'Etat, & attestée par les Seigneurs de la province Angloise, dans un certificat adressé au Roi à ce sujet. Quoi qu'il en soit, l'armée de Talbot ayant été mal payée, & encore plus mal gouvernée, le sujet Anglois souffrit beaucoup de la tyrannie du soldat, & l'exaction de *Coyn & Livery*, si souvent défendue, fut renouvellée insensiblement. Davis relat. hist.

Le Parlement s'assembla à Dublin au mois d'Aout, & continua six semaines ses séances. Les Irlandois faisoient toujours des courses sur les terres des Anglois; ils firent alors passer par les armes Thomas Ballymore, de Ballyquelan & plusieurs autres. Ce Parlement convoqué à Dublin, fut ajourné au mois de Mai suivant à Trim, où il siégea sept jours, & accorda au Roi un subside de quatre cens marcs d'argent. An. 1415. An. 1416.

Nicholas Fleming fut nommé à l'Archevêché d'Ardmach par le Pape Boniface IX, & sacré le 1 Mai de l'année 1404. Il dressa des constitutions provinciales, qui existent encore. On place en ce temps sa mort: il fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre de Drogheda, & eut pour successeur Jean Swayn. War. de Præsul. Ardmach.

Thomas Crauly Archevêque de Dublin, mourut cette année à Farindon en Angleterre à l'âge de quatre-vingts ans: son corps fut inhumé à Oxford, dans le College neuf, dont il avoit été le premier Gardien; c'étoit un homme d'un rare mérite, selon Leland & Marleburgh: il fut Chancelier d'Irlande sous Henri IV, & Justicier sous Henri V: il eut pour successeur dans le siége de Dublin Richard Talbot. An. 1417. War. de Arch. Dubl.

Le Roi d'Angleterre qui faisoit la guerre en France, ayant de-

mandé du secours à ses sujets d'Irlande, on lui envoya le Prieur de Kilmainham avec seize cens hommes de troupes, qui débarquerent à Harfleur en Normandie, où ils lui rendirent de bons services.

Il fut statué dans le Conseil d'Angleterre, qu'on saisiroit le temporel de tous les Archevêques, Evêques, Abbés ou Prieurs de la nation Irlandoise, qui présenteroient aux Bénéfices, ou qui en conféreroient à des Irlandois rébelles, ou qui en introduiroient parmi les Anglois dans les Parlemens, conseils ou autres assemblées en Irlande; il fut défendu à tous Gouverneurs de leur confirmer ces Bénéfices, ni de leur accorder aucune dispense pour les posséder en pareil cas, sous peine de nullité de telles dispenses.

An. 1418. Sur quelque plainte faite au Lord Lieutenant, contre Henri Cruce, & Henri Betagh, deux Seigneurs de la Midie, ce Gouverneur fit dévaster leurs terres & piller leurs fermiers: on fit arrêter à Slane en ce temps le Comte de Kildare, les Chevaliers Christophe Preston, & Jean Bedlew: ils furent transférés à Trim, & enfermés dans le château de cette ville, à cause de quelque mésintelligence qui subsistoit entre ces Seigneurs & le Prieur de Kilmainham.

Les traités de pacification si souvent réitérés entre les Irlandois & les Anglois, étoient souvent violés; la soif d'aggrandir leurs domaines faisoit empiéter les derniers sur les biens de leurs voisins; les Irlandois étant privés de l'avantage de la protection des loix, étoient regardés bien moins comme sujets que comme étrangers ou ennemis, dans le pays qui les avoit vu naître; ils étoient souvent exposés à des injustes vexations de la part de leurs adversaires, & par conséquent dans la malheureuse nécessité de rompre les traités & de se révolter; leur unique ressource alors étoit le pillage & les rapines. Ce fut dans de pareilles circonstances qu'on vit cette année ô Tool entrer hostilement sur les terres de Balimore, où il fit un grand butin, & enleva quatre cens bestiaux; cette entreprise que les Anglois regardoient comme une infraction de la foi publique, les allarma beaucoup: on fit marcher des troupes; Mac-Morrough chef des Lageniens fut arrêté, & à la fin de Mai le Lord Lieutenant accompagné de l'Archevêque & du Maire de Dublin, fit raser le château de Kenini; dans la Conacie, Guillaume Burke suivi d'une cohorte Angloise, passa au fil de l'épée cinq cens Irlandois, & fit

Davis relat. hist.

An. 1419.

prisonnier ô Kelly. Après ces expéditions, Jean Talbot Lord Lieutenant d'Irlande, passa en Angleterre, chargé des malédictions de ses créanciers à qui il devoit tout jusqu'aux nécessités de la vie : il nomma Député à sa place, Richard Talbot son frere, Archevêque de Dublin.

Le Député assembla un Parlement dans la ville de Naas au Comté de Kildare, qui accorda un subside de trois cens marcs. Thomas Butler Prieur de Kilmainham qu'on avoit envoyé à la tête de seize cens hommes au secours du Roi en Normandie, y finit ses jours, & on nomma Prieur à sa place, Jean Fitz-Henri, qui n'en jouit pas long-temps, & à qui succéda Guillaume Fitz-Thomas. L'Archevêque de Dublin fit alors une sortie sur les Irlandois, il en tua trente dans une rencontre à Rodiston.

Au mois d'Avril, Jacques Butler Comte d'Ormond débarqua à Waterford avec la qualité de Lord Lieutenant d'Irlande. Il fut cause d'un duel entre deux de ses parens, dont l'un fut tué sur la place, & l'autre dangereusement blessé, fut transporté à Kilkenny. Ce Comte tint un Conseil à Dublin, au mois d'Avril, où il ordonna la convocation d'un Parlement pour le mois de Juin. Dans l'intervalle il mit à contribution ô Reilly, Mac-Mahon, & Maguire. Le Parlement s'assembla en effet le 7 Juin, & dura seize jours ; & après avoir accordé au Roi un subside de sept cens marcs, il fut ajourné au mois de Décembre, & dans cette session qui dura treize jours, on accorda encore au Roi trois cens marcs, & on prit des arrangemens pour payer les dettes de Jean Talbot dernier Lord Lieutenant, & le Parlement fut encore ajourné jusqu'au mois d'Avril. An. 1420.

Jacques Comte de Desmond fit bâtir en ce temps un Couvent pour les Cordeliers à Asketin, petit bourg sur la riviere Delle, au Comté de Limerick, où ce Comte avoit son château. Wadding & Wareus ne conviennent pas du temps de la fondation : le premier dit qu'elle fut faite en 1589, & l'autre assure que ce fut en 1420.

Le château de Colmolin se rendit à Thomas Fitz-Gerald le 28 Octobre. Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Avril, il fut ordonné que l'Archevêque d'Ardmach, le Chevalier Christophe Preston & autres, seroient députés vers le Roi, pour lui demander la réformation de l'Etat d'Irlande. Jean Gese Evêque de Lismore & de Waterford, présenta à ce Parlement plusieurs chefs d'accusation contre Richard ô Hedian, Archevêque de An. 1421.

Cashil, qui se réduisirent à trente articles, dont les principaux furent, que ce Prélat n'avoit d'attention que pour les Irlandois, qu'il n'aimoit pas les Anglois, qu'il n'en avançoit aucun aux Bénéfices, qu'il inspiroit les mêmes sentimens aux autres Evêques à leur égard, qu'il contrefaisoit le sceau & les Lettres-Patentes du Roi d'Angleterre, qu'il s'érigeoit en Roi de Momonie, &c. Mais il est probable que la réputation établie du Prélat de Cashil, qui passoit pour homme de bien, avoit fait passer ces accusations pour des calomnies, car il n'en fut plus question. On présenta encore à ce Parlement une cause touchant la réunion qu'Adam Payn Evêque de Cloyn vouloit faire d'une autre Eglise à la sienne; mais ce Tribunal trop prudent pour se mêler des affaires de l'Eglise, comme n'étant pas de sa compétence, en renvoya le jugement à la Cour de Rome, & continua encore ses seances pendant dix-huit jours. Les ô Morras firent main-basse le 7 du mois de Mai sur les gens du Comte d'Ormond Lord Lieutenant d'Irlande, près le Monastère de Leix: vingt-sept Anglois de considération perdirent la vie dans l'action, dont les chefs furent Purcel & Grant, & dix autres furent faits prisonniers; le reste de cette petite armée au nombre de deux cens, se réfugia dans l'Abbaye de Leix, & en même temps Mac-Mahon d'Ultonie pilla & brula la contrée d'Orgiel.

Le Comte d'Ormond, pour venger l'insulte qu'on venoit de lui faire par le massacre de ses gens, entra avec une puissante armée au mois de Juin sur les terres des ô Morras, où il passa au fil de l'épée tous ceux qui se présenterent sans distinction d'âge ni de sexe, & força les autres à demander la paix. Il reprit aussi le château de Ley qu'ô Dempsy avoit pris sur le Comte de Kildare, & le rendit à ce dernier.

On rapporte à ce temps, Henri de Marleburgh Prêtre Anglois, & Recteur de l'Eglise de Ballifcaddan au diocèse de Dublin. La postérité est obligée à cet Ecclésiastique du soin qu'il a eu de laisser par écrit une partie des annales d'Irlande de son temps, qu'il a conduit jusqu'à l'année 1421. Cambden, à la fin de son Britannia, en a publié un extrait à la suite des Annales de Pembrige. Le style de ces deux fragmens n'est pas bien élégant; mais comme l'histoire recherche & profite des Auteurs de tous les temps, ils ont été d'un grand secours à Hanmer, Wareus, Cox & autres qui ont écrit sur les affaires d'Irlande, depuis le milieu du douziéme siécle, jusqu'au commencement du quinziéme.

Pendant ce temps, Henri V poussoit ses conquêtes en France: ayant épousé Catherine de Vallois, il fut déclaré héritier de la Couronne de France, & successeur de Charles VI, au préjudice du Dauphin, qui eut la gloire ensuite de reconquerir presque tout son Royaume sur les Anglois. Henri ne vécut pas long-temps après: il mourut à Vincennes près Paris, & laissa la Régence de la France au Duc de Bedford son frere, & le gouvernement de l'Angleterre à son autre frere Humphrey Duc de Glocester. Parmi les grandes qualités qu'on attribua à ce Prince, on prétend qu'il n'aimoit pas moins les Ecclésiastiques que les militaires, c'est ce qui lui fit donner le nom de Prince des Prêtres, & qui confirma l'idée que les Historiens nous donnent de sa piété: car les ennemis de la religion ont toujours pour principes d'en faire mépriser les Ministres. Mais il est remarquable que les belles qualités de la plupart des Rois d'Angleterre ont été terminées par quelques traits de cruautés & d'inhumanité. On en trouve un exemple dans la conduite de Henri, lorsqu'il faisoit le siége de Montereau, qui tenoit encore pour le Dauphin: afin d'inspirer de la terreur au Commandant, il fit pendre en vue de la place douze Gentilshommes François de la premiere qualité, qui étoient prisonniers dans son camp, action par laquelle la foi publique est violée, & qui ne seroit pas pardonnable dans le Prince le plus barbare.

An. 1422.

Baker chron. d'Angl.

CHAPITRE XI.

HEnri VI surnommé de Windsor, lieu de sa naissance, fils unique de Henri V & de Catherine de Valois, n'étant âgé que de huit mois, succéda à la Couronne de son pere; il fut proclamé peu de temps après à Paris, Roi de France; mais il perdit ses deux Couronnes par la suite.

War. de Annal. Hib.

Baker Chronique d'Angl.

Le Comte d'Ormond fut continué en la qualité de Lord Lieutenant d'Irlande. La Chambre des Communes présenta une Requête au Roi, touchant les désordres que les Irlandois commettoient en Angleterre; c'étoient des Anglois d'origine établis en Irlande, qui, pour se soustraire à l'oppression & à la tyrannie de leurs chefs, abandonnoient leurs possessions, & retournoient dans le pays de leurs peres, où la nécessité leur faisoit commettre des meurtres, des rapines & autres crimes. Il fut ordonné en

Rot. Parl. in castro Dublin.

conséquence que tous ceux qui étoient nés en Irlande seroient obligés de sortir de l'Angleterre dans un temps limité, excepté les Gradués des Universités, les Ecclésiastiques pourvus de Bénéfices, ou ceux qui y avoient des terres ou qui y étoient établis, & dont les peres & meres étoient Anglois de naissance.

Edmond de Mortimer Comte de March & d'Ultonie, ayant succédé, en qualité de Lord Lieutenant, au Comte d'Ormond, mourut quelque temps après dans le château de Trim, dont il étoit propriétaire : ce Seigneur fut remplacé par le Lord Jean Talbot. De son temps les Barrettes, qui formoient une Tribus
An. 1425. considérable près de Cork, s'obligerent, par acte fait en Justice, de promettre obéissance au Comte de Desmond, Seigneur alors puissant dans la Momonie.

Il y a eu à Dunmore, au territoire de Gallway, un Couvent fondé en ce temps par les Berminghams Barons d'Athenry, pour les Hermites de S. Augustin. Les registres de l'Ordre en font mention à l'année 1425.

An. 1426. Talbot ayant fini son temps, remit le gouvernement au Comte d'Ormond. En ce temps le Duc de Bedford se fit donner, par Lettres-Patentes, toutes les mines d'or & d'argent d'Irlande, & des autres domaines du Roi, en payant à l'Eglise un dixiéme, un quinziéme au Roi & un vingtiéme aux propriétaires des terres où elles se trouveroient.

An. 1427. Le Chevalier Jean Gray fut nommée Lord Lieutenant d'Irlande ; il débarqua à Hoth au mois de Juillet & prêta serment le lendemain : on ignore ce qui s'est passé du temps de son administration, on sçait seulement qu'il retourna en Angleterre & laissa Député en sa place, Edouard Dantzy Evêque de Meath.
An. 1428. Ce Prélat, qui fut quelquefois Trésorier d'Irlande, mourut au mois de Janvier. Jean Sutton Lord Dudley, l'ayant rem-
An. 1429. placé, convoqua un Parlement, où l'on fit des réglemens touchant les Jurés nommés pour examiner les procès criminels. Après quoi il retourna en Angleterre, en nommant Thomas
An. 1432. Strange pour son Député. Le Chevalier Thomas Stanly fut nommé Lord-Lieutenant après Sutton ; il eut pour Députés, successivement, le Chevalier Christophe Plunket & Richard
An. 1435. Talbot Archevêque de Dublin. Stanly assembla les troupes de Meath & d'Uriel, afin d'arrêter les courses que les Irlandois faisoient sur les terres de la province Angloise, les ayant rencontré le jour de S. Michel, il leur livra bataille, en

tua un grand nombre, & fit prisonnier Niall ô Donnel.

Jean Batterley Théologien Anglois, de l'Ordre de S. Dominique, gouverna l'Eglise de Tuam, dont il avoit été nommé Evêque, jusqu'en 1436; c'étoit un homme sçavant & célébre pour ses prédications. On lui attribue plusieurs ouvrages qui sont perdus, & on lui donne pour successeur, dans le siége de Tuam, Thomas ô Kelly. Ce dernier étant Evêque de Clonfert, céda une Eglise paroissiale de Clonkeen-Kerril au pays de Gallway, aux Religieux du Tiers-Ordre de S. François, où ils s'établirent. War. de Presul. Tuamens.

Après Stanly, le gouvernement d'Irlande fut donné à Lion Lord Wells. On renouvella en Angleterre la loi qui obligeoit les Anglo-Irlandois de retourner chez eux; on fit en même temps en Irlande défense à aucun sujet du Roi d'en sortir pour aller en Angleterre. An. 1438.

Robert Fitz-Geofry Cogan n'ayant pas d'héritiers de sa personne, céda toutes ses terres en Irlande, faisant la moitié du Royaume de Cork, à Jacques Comte de Desmond, & lui passa procuration pour s'en mettre en possession, nonobstant les prétentions de Carew & de Courcy, qui ne purent résister à ce Seigneur, trop puissant alors pour eux. An. 1439.

Jean Swayn Recteur de l'Eglise de Galtrim dans le Comté de Meath, fut sacré à Rome Archevêque d'Ardmach, au mois de Fevrier de l'année 1417; il fut envoyé par le Parlement, en 1421, avec le Chevalier Preston, en Angleterre, pour informer le Roi Henri V de l'état de l'Irlande & des abus qu'il y avoit à réformer. Ce Prélat, accablé d'années, abdiqua le siége d'Ardmach en 1439, après l'avoir gouverné plus de vingt ans, & se retira à Drogheda où il mourut peu de temps après. Il eut pour successeur, dans le siége d'Ardmach, Jean Prene.

Richard Talbot Archevêque de Dublin, fut nommé une seconde fois Lord Justicier d'Irlande. Il convoqua un Parlement où il fut défendu aux pourvoyeurs ou vivandiers de rien prendre sans payer, & permis aux propriétaires, en pareils cas, de s'y opposer. On décerna la peine du crime de leze-majesté contre les protecteurs des voleurs & contre ceux qui chargent les sujets du Roi, sans leur consentement, de la nourriture des troupes; & pour prévenir les abus qui pourroient en résulter, l'assemblée ordonna qu'on fit des provisions de vivres pour les troupes, & que chaque propriétaire de terre, dont la rente annuelle se- An. 1440.

roit de vingt livres ſterlings, fourniroit pour le ſervice du Roi & entretiendroit un archer à cheval.

Richard ô Hedian Archidiacre de Cashil, fut ſacré Archevêque de ce Siége en 1406, & fut mis en poſſeſſion du temporel deux ans après. Ce Prélat n'ayant pas trouvé où repoſer ſa tête, comme il dit lui-même dans le rôle des revenus de ce Siége: *Cùm in adventu non unum habuerit locum in aliquo mannerio, ubi caput ſuum reclinaret*, redemanda les terres de l'Archevêché, que la négligence de ſon prédéceſſeur avoit laiſſé uſurper. Il fit bâtir une maiſon pour les Vicaires du Chœur, & leur donna les deux cenſes de Grange-Connel & de Baon-Thurlis-Beg pour augmenter leurs Bénéfices. Il rebâtit quelques maiſons archiépiſcopales; il fit enfin rétablir l'Egliſe Cathédrale de S. Patrice. Ce Prélat mourut, dans un âge avancé, au mois de Juillet de l'année 1440, & eut pour ſucceſſeur, après dix années de vacance, Jean Cantwell. Il y eut alors un Couvent fondé pour des Cordeliers à Irrialagh, ſur le bord du lac Lene au Comté de Kerry, par Domnal Mac-Carty Seigneur de ce pays.

Le ſiége de Tuam fut rempli en 1438 par Thomas ô Kelly Evêque de Clonfert, qui y fut transféré par autorité apoſtolique. Les Annales du Monaſtère de l'Iſle de Tous-les-Saints, en rendent un témoignage avantageux, en diſant que c'étoit un homme illuſtre tant pour ſa piété, que pour ſa libéralité. Après avoir gouverné ce dernier Siége trois ans, il mourut en 1441. Il eut un nommé Jean pour ſucceſſeur.

Jacques Comte d'Ormond, gouverna pendant quelque temps l'Irlande, en qualité de Lord Lieutenant; il fut enſuite Député à la place de Lion Lord Wells, que la Cour d'Angleterre avoit nommé à l'office de Lord Lieutenant. Pendant que ce Comte étoit en charge, il obtint le temporel du ſiége de Cashil pour dix années, après la mort de Richard ô Hedian qui en fut Archevêque. Wareus ne donne pas de raiſon de la longue vacance de ce Siége; elle ne pouvoit provenir que de quelque diviſion touchant le choix d'un ſujet, ou d'un deſſein prémédité de vouloir gratifier le Comte des revenus de cet Archevêché. Quoi qu'il en ſoit, le Lord Lieutenant nomma Guillaume Wells ſon
An. 1442. frere Député à la place de ce Comte. Le nouveau Député convoqua un Parlement à Dublin, où Richard Talbot Archevêque de cette ville, avec Jean White Abbé de l'Abbaye de Sainte Marie, furent nommés Commiſſaires, pour aller repréſenter

au Roi l'état misérable des affaires en Irlande; & que par la mauvaise administration, la dépense qu'il falloit faire pour conserver l'Irlande à la Couronne d'Angleterre, excédoit le revenu actuel de quatorze cens cinquante-six livres par an.

Jacques Comte d'Ormond fut encore nommé Lord Lieutenant. Il obtint de la Cour une permission de s'absenter sans encourir la peine décernée par le Statut de Richard II contre les absens: il reçut un ordre du Roi de révoquer Jean Cornwalsh, qui remplissoit la place de Chef Baron pour la céder à Michel Griffin. Ann. 1443.

Jean Prene Archevêque d'Ardmach, après avoir gouverné environ quatre ans cette Eglise, mourut, en ce temps, à sa maison de Termon-Fechin, où il fut enterré dans l'Eglise de S. Fechin, & remplacé dans le siége d'Armach par Jean Mey.

A Kilcarbain au territoire de Gallway, il y a eu un Couvent bâti pour des Religieux du Tiers Ordre de S. François, par Thomas Burke Evêque de Clonfert, qui donna à cet Ordre la Chapelle de Kilcarbain; cette donation fut confirmée en 1444 par le Pape Eugene IV. War. de Antiq. Hib. Alemand. hist. Monast. d'Irland.

Des intérêts opposés firent naître en ce temps des jalousies & des haines réciproques entre les Butlers & les Talbots; ils les pousserent avec la derniere violence les uns contre les autres: cette discorde rejaillit sur les affaires publiques & fit languir la Justice. Dans ces entrefaites Jacques Comte de Desmond, qui avoit pris le parti des Butlers, obtint, par Lettres-Patentes, le gouvernement de Waterford, Cork, Limerick & Kerry: & pour recompenser ses services, en conservant la paix dans ces contrées, on lui accorda la permission de s'absenter de tous les Parlemens à l'avenir, de s'y faire représenter par procuration, & enfin d'acheter toutes les terres qu'il jugeroit à propos, & de telle nature qu'elles fussent. Cependant la faction des Talbots prévalut parmi le peuple, malgré le crédit des Butlers; on présenta une requête au Roi, signée de plusieurs Seigneurs, par laquelle on demandoit la révocation du Lord Lieutenant; on le représenta comme un homme chargé d'années & foible, qui n'étoit pas en état de conserver les possessions du Roi en Irlande, encore moins de les augmenter; on lui reprocha d'avoir donné le grade de Chevalier à certains Irlandois qui lui étoient attachés & qui entroient facilement dans ses vûes, d'avoir dispensé, pour des sommes d'argent, quelques Seigneurs d'assister

aux Parlemens, & enfin d'avoir fait enfermer les sujets du Roi dans le château d'ô Dempsy, pour en tirer une rançon.

An. 1446. Il y a apparence que ces plaintes furent écoutées à la Cour, puisqu'on donna la charge de Lord Lieutenant d'Irlande à Jean Talbot Comte de Shrewsbury. Le Roi accorda à ce Seigneur la ville & Comté de Waterford, avec titre de Comte de Waterford, les droits royaux & le droit d'Aubaine sur la côte jusqu'à Youghal.

An. 1447. Le Lord Lieutenant assembla un Parlement à Trim le Vendredi après l'Epiphanie, où on fit plusieurs Statuts, entr'autres qu'il seroit permis à tous Officiers de voyager en Irlande sans encourir aucune peine; qu'on n'exigeroit aucun droit ou taxe sur les marchandises ou denrées, ailleurs que dans les villes, sous peine de payer vingt shillings pour chaque sol, que les hommes seroient obligés de se raser la levre supérieure sous peine d'être traités comme des Irlandois ennemis: qu'un Irlandois homicide, ou voleur, quoique naturalisé, pourroit être regardé comme ennemi & tué sans conséquence: que les fils des laboureurs seroient tenus de suivre la profession de leurs peres. On fit un Réglement contre la fausse monnoie, contre celle d'ô Reilly (apparemment que ce Seigneur en faisoit battre). Ce Réglement regardoit aussi les harnois & les armures dorées, & en défendoit l'usage.

Le Lord Lieutenant ayant fini ses affaires en Irlande, nomma Richard Talbot son frere Archevêque de Dublin, son Député, & retourna en Angleterre, où il accusa le Comte d'Ormond de haute trahison devant le Duc de Bedford Connétable d'Angleterre; mais le Roi fit supprimer l'accusation: le Député fit publier en même temps à Dublin un Traité en latin, sur l'abus du gouvernement du Comte d'Ormond pendant son administration: *De abusu regiminis Jacobi Comitis Ormondiæ, dum Hiberniæ esset locum tenens.* Il paroît que Thomas Fitz-Thomas Prieur de Kilmainham, étoit du nombre des ennemis du Comte d'Ormond, puisqu'il l'accusa de trahison, & qu'en conséquence le duel, qui étoit dans ces temps la maniere de décider ces sortes de procès, étoit indiqué, entr'eux, à Smithfield dans la ville de Londres; mais le Roi ayant interposé son autorité, cette querelle n'eut point de suite.

Les Anglois étoient jusqu'alors sur la défensive en Irlande, & ne faisoient qu'une guerre de frontiere; l'armée étoit mal pour-

vue & plus à charge aux ſujets Anglois qu'elle opprimoit, qu'elle n'étoit redoutable à l'ennemi par ſes exploits militaires; il étoit eſſentiel d'y envoyer quelqu'un de nom: Richard Duc d'York Comte de March & de Rutland, & héritier de la Couronne d'Angleterre, que ſon fils porta après ſous le nom d'Edouard IV, fut jugé plus propre pour cette charge que tout autre: outre ſes grands talens, il poſſédoit beaucoup de biens dans cette Iſle; il étoit Comte d'Ultonie & de Cork, & Seigneur de la Conacie, de Clare, de Trim & d'une grande partie du territoire de Meath. C'étoit un trait de la politique du Cardinal de Wincheſter, qui gouvernoit alors en Angleterre, de donner le gouvernement de l'Irlande au Duc d'York, en lui retirant la Régence de la France, puiſqu'il trouvoit par ce changement l'occaſion de faire plaiſir au Duc de Sommerſet ſon ami; ainſi le Duc d'York étant nommé Lord Lieutenant d'Irlande, débarqua à Hoath près de Dublin, au mois de Juillet; mais comme il avoit pénétré tous les deſſeins de ceux qui l'avoient fait nommer à ce Gouvernement, il ne l'accepta qu'à des conditions bien avantageuſes: ſçavoir, qu'il rempliroit la charge de Lieutenant du Roi en Irlande pendant dix ans: Que pour ſupporter cette charge, il ſeroit maître de recevoir tous les revenus de ſa province, tant certains que caſuels, ſans en rendre compte: Qu'on lui fourniroit de l'argent d'Angleterre de la maniere qui ſuit, ſçavoir quatre mille marcs pour la premiere année, dont on lui avanceroit deux mille livres; & pour le reſte du temps deux mille livres par an: Qu'il ſeroit maître de donner à ferme les terres du Roi, de placer & de déplacer tous les Officiers à ſa volonté; de lever tel nombre de troupes qu'il jugeroit à propos; de nommer ſon Député à ſa volonté, & de retourner en Angleterre.

An. 1449.

Il ne paroît pas que le Duc d'York ait mené grandes forces avec lui d'Angleterre, ni qu'il en ait ſoutenu en Irlande, parce que les ſommes qu'on lui avoit promiſes étoient trop modiques & mal payées, comme on en peut juger par ſes lettres au Comte de Saliſbury à ce ſujet, & particuliérement par celle qu'il écrivit au Comte de Shrewsbury, rapportée par Campion d'après l'original qui lui fut communiqué par le Chevalier Henri Sidney Lord Député d'Irlande ſous la Reine Elizabeth. Le ſtile de cette lettre eſt bien différent de celui de notre temps, & par ſa ſingularité, elle mérite d'être expoſée aux yeux du lecteur. Elle contient en ſubſtance que depuis la derniere qu'il

Hiſt. d'Ir. *pag.* 99.

avoit écrite lui-même au Roi, qu'il traite d'Alteſſe & de ſouverain Seigneur, l'ennemi Irlandois, c'eſt-à-dire, Mageoghegan, & avec lui trois ou quatre Capitaines Irlandois, accompagnés d'une troupe d'Anglois rébelles, avoient méchamment ſaccagé & brulé la grande ville de Ramore & les villages des environs, ſitués dans ſon domaine de Meath; qu'ils n'avoient épargné ni hommes, ni femmes, ni enfans; que les ennemis s'étoient retranchés dans des bois & forteresſes, en attendant l'occaſion de faire aux ſujets du Roi tout le mal poſſible; que c'eſt pour cette raiſon qu'il écrivoit en même temps au Roi, pour le prier d'accélérer le payement de l'argent qu'on avoit accordé pour le ſervice de cette Iſle, afin qu'il pût être en état de ſoutenir un nombre ſuffiſant de troupes pour réſiſter à la malice des ennemis, & les punir de façon qu'ils puſſent ſervir d'exemple à ceux qui auroient la volonté d'en faire autant. Il ajouta que ſans ce ſecours il ne lui auroit pas été poſſible de contenir le peuple dans l'obéiſſance du Roi; qu'il auroit été dans la néceſſité de retourner en Angleterre pour y vivre de ſes petits revenus, & qu'il auroit mieux aimé mourir que de voir arriver quelque choſe de fâcheux par ſa faute; & qu'il ne ſeroit jamais dit dans l'hiſtoire, avec la grace du Seigneur, que l'Irlande fut perdue par ſa négligence. Il finit ſa lettre par ſupplier ſon beau-frere de vouloir communiquer ſes raiſons au Roi & au Parlement, afin de juſtifier ſa conduite pour l'avenir.
Page 99. Voici la copie de cette lettre, tirée de l'hiſtoire de Campion, dans la Bibliothéque Mazarine à Paris, où on peut la vérifier.

« Right worſhipfull and with all my heart entirely belov ed » Brother, I commend mee unto you as heartily as I can.

» Ande like it you to wit, that ſith I wrote laſt unto the » king our Soveraigne Lord his highnes, the Iriſh enemy, that » is to ſay, Mageoghegan, and with him three or foure Iriſh » Captaines, aſſociate with a great fellowſhip of Engliſh rebells, » notwithſtanding, that they were within the king our Sove» raigne Lord his Power, of great malice, and againſt all truth, » have maligned againſt their legiance, and vengeably have brent » a great towne of mine inheritance, in Meth, called Ramore » and other villages thereabouts, and murdered and brent both » men, women and Children without mercy, the Which ene» mies be yetaſſembled in woods and forts wayting to doe the » hurt and grievance to the kings ſubjects that they can thinke

» or imagine, for which cause I write at this time unto the » kings highnes, and beseech his good grace for to hasten my » payment for this land according to his letters of warrant, now » late directed unto the treasurer of England, to the intent I » may wage men in sufficient number, for to resist the malice » of the same enemys, and punish them in such wyse, that other » which would doe the same, for lacke of resistance in time, » may take exemple, for doubtlesse, but if my payment bee had » in all haste, for to have men of warre in defence and safeguard » of this lande, my power cannot stretch to keepe it in the kings » obeysance. and very necessity will compell me to come into » England to live there, upon my poore livelode, for Ihad le- » ver be dead, than any inconvenience should fall thereunto in » my default; for it shall never be chronicled, nor remaine in » scripture, by the grace of God, that Ireland was lost by my » negligence; and therefore I beseech you right worshipfull » Brother, that you will hold to your hands instantly, that my » payment may be had at this time, in eschuing all inconvenien- » ces, for I have exemple in other places, more pitty it is to » dread shame, and for to acquite my truth unto the kings high- » nes, as my dutie is. and this I pray and exhort you good brother, » to shew unto his good grace, and that you will be so good, » that this language may be enacted at this present Parliament for » my excuse in time to come and that you will be good to » my servant Roger Roe the bearer hereof, &c. »

Written at Divelin the 15 of Juin

Your faithfull true Brother.

RICHARD YORK.

Richard Talbot Archevêque de Dublin, frere de Jean Talbot Comte de Shrewsbury si connu dans l'histoire par ses exploits militaires, mourut cette année, après avoir gouverné ce Siége trente-deux ans, & fut enterré dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin. Ce Prélat fonda dans cette Eglise six demi-Prébendes & six places de Choristes; il fonda aussi dans la Chapelle de S. Michel, qu'il érigea en Eglise paroissiale, une Chantrerie. Il fut nommé, par les Doyen & Chapitre, à l'Archevêché d'Ardmach, qu'il refusa; il fut du Conseil Privé des Rois Henri V & VI, & remplit deux fois la place de Justicier d'Irlande, & une fois celle de Chancelier. Il eut pour successeur, dans le siége de Dublin, Michel Tregury. War. de Archiepisc. Dubliniens.

An. 1450. Quoique le Duc d'York, à son avénement en Irlande, eut trouvé les affaires en très-mauvais état, tant par la mauvaise administration des Officiers en place, que par les fréquentes insultes que les sujets de son Roi éprouvoient de la part des Irlandois, comme on l'a déja vu par la lettre de ce Prince au Comte de Shrewsbury; quoiqu'il n'eut jamais pu forcer Mageoghegan & ses adhérans dans leurs retranchemens; cependant ce Prince, plutôt par son adresse que par la force de ses armes, calma beaucoup les désordres causés par les uns & les autres. Il assembla deux Parlemens, l'un à Dublin au mois d'Octobre, l'autre à Drogheda au mois d'Avril. On y fit plusieurs loix relativement au bon ordre & au gouvernement de l'Etat, après avoir décerné une amende contre les Evêques de Leighlin, d'Offory, de Down & de Limerick, pour avoir manqué d'assister au Parlement tenu à Dublin.

Pag. 94. An. 1402. Campion rapporte la copie d'une lettre plaintive adressée au Comte de Rutland & d'York, de la part des habitans du Comté de Cork : ils y représentent les malheurs, suites nécessaires des guerres civiles qui arrivoient continuellement entre les Seigneurs du pays, & qui mettoient les sujets du Roi en danger de perdre cette contrée, parce que les plus foibles de ces Seigneurs se trouvant dans la nécessité d'appeller à leur secours les Irlandois expulsés, ceux-ci se fortifioient dans le pays & en possédoient déja la plus grande partie. On trouve dans cette lettre une liste des principaux Seigneurs de ce Comté & leurs revenus actuels, qui furent Carew de Dorzey-Haven, Barnewal de Beer-Haven, Uggan, Balram d'Emforte, Courcy de Kilbrehon, Mandevil de Barnhely, Sleynie de Baltimore, Roche de Pool Castle, Barry & autres; & on ajoute qu'il ne restoit plus que Roche, Courcy & Barry qui jouissoient de quelques portions des possessions de leurs ancêtres (*a*). Cette lettre finit, en suppliant le Vice-Roi de s'y transporter lui-même, ou d'y envoyer des personnes capables de remédier aux désordres, faute de quoi les supplians seroient obligés de porter leurs plaintes aux pieds du trône.

Il naquit en ce temps, à Dublin, un fils du Duc d'York, qui fut tenu sur les Fonds Baptismaux par les Comtes d'Ormond & de Desmond, & connu après sous le nom de George Duc de Clarence.

(*a*) On pourroit les nommer, avec plus de vérité, les usurpations de leurs ancêtres.

On

On trouve plusieurs fondations religieuses faites en Irlande dans ce siécle, quoiqu'on en ignore l'année: les Couvens bâtis pour les Franciscains, furent Kilmachael dans le West-Meath, fondé par les Petits; Balinesagard au territoire d'Annaly, aujourd'hui Longford, par les ô Ferrals; à Holy-Wood ou Sacro-Bosco, par les Audsleys. Ces trois Couvens furent du Tiers-Ordre. Les ô Donnels Princes de Tyrconnel, fonderent pour le même Ordre deux maisons, l'une à Kilmacrenan, aux environs de Donnagal, pour des Cordeliers; l'autre à Magheri-beg dans le même pays, pour le Tiers-Ordre. Conn ô Neill Prince de Tirone, fit bâtir une maison à Dungannon pour les Tierceres. Wareus enfin fait mention d'un Couvent de Cordeliers fondé à Ballimacsweeny au pays de Tirconnel, par un Mac-Sweeny Seigneur de ce canton. Il y a eu un Couvent fondé pour les Dominicains, à Tuilsk dans la contrée de Roscoman, par les Dowels. Les ô Mailys Seigneurs d'Umaille au pays de Mayo, fonderent un Couvent à Morisk, au pied du Mont S. Patrice, pour des Hermites de S. Augustin. Il y a eu un Couvent bâti pour les Carmes à Rathmullian au territoire de Donnagal, par Mac-Sweeny Seigneur de Fanid, & un autre à Kaltragh, dans la contrée de Gallway, par les Berminghams Barons d'Athenry.

Pendant l'administration du Duc d'York en Irlande, ce Prince ménagea bien les intérêts des Anglois dans cette Isle; il appaisa les tumultes, & fit construire des châteaux sur les frontieres de Louth, Meath & Kildare, pour arrêter les incursions des Irlandois; il fut si estimé de cette nation que plusieurs l'ont suivi en Angleterre, pour soutenir ses prétentions à la Couronne.

Le Duc d'York étant retourné en Angleterre, nomma le Comte d'Ormond son Député en Irlande, & en même temps le Chevalier Jean Talbot fut fait Chancelier; Ormond fut nommé ensuite Lord Lieutenant & passa aussi-tôt en Angleterre, laissant le gouvernement d'Irlande à Jean Mey Archevêque d'Ardmach, en qualité de Député, ce qui déplut à la Cour, qui ordonna au Comte d'y retourner, parce que la présence d'un Gouverneur militaire étoit nécessaire dans cette Isle, pour arrêter les incursions des Irlandois, qui insultoient toujours la province Angloise; mais les affaires d'Ormond ne lui permettant pas de quitter l'Angleterre, on chargea du Gouvernement le Comte de Kildare, en attendant l'arrivée du Chevalier Edouard Fitz-Eustace, qui fut nommé Député pour le Duc d'York. Il tint un

An. 1451.

An. 1453.

An. 1454.

Parlement à Dublin, où l'on fit plusieurs Statuts, rélativement aux abus qui se glissoient dans le gouvernement.

Le Duc d'York voyoit avec peine son ennemi, le Duc de Somerset, élevé en Angleterre au plus haut dégré de faveur à la Cour; il présenta au Roi plusieurs griefs contre lui & Suffolk; mais ses remontrances ne firent point d'impression sur ce foible Prince, plus propre pour le cloître que pour le trône, & qui s'étoit abandonné totalement à la conduite de la Reine Marguerite son épouse, fille du Roi titulaire de Naples & de Sicile. La Reine, femme d'un courage & d'un génie au dessus de son sexe, voyant l'incapacité du Roi, se chargea de l'administration des affaires, assistée de Somerset & autres de son parti. Ce n'étoit pas la grandeur de Somerset qui portoit ombrage au Duc d'York; ce Prince, qui sçavoit son droit à la Couronne, avoit déja formé le projet de rétablir sa famille sur les ruines de la maison de Lancaster, à laquelle Somerset étoit attaché, par les liens du sang & de l'intérêt. Pour ôter cet obstacle, le Duc consulta avec ses amis, entr'autres les Comtes de Salisbury & de Warwick pere & fils; ces Seigneurs ayant concerté les mesures, jugerent à propos de suppléer, à l'insuffisance des remontrances, par la force des armes, pour déplacer Somerset: le Duc d'York fit en conséquence lever des troupes dans le pays de Galles & dans le Nord de l'Angleterre, avec lesquelles il marcha vers Londres; il fut rencontré en chemin par le Roi, la Reine & Somerset, avec une armée, à S. Alban, où le premier sang fut versé dans la querelle des deux Roses. L'armée de Henri fut défaite; Somerset, qui fut la prétendue cause de la guerre, avec les Comtes de Northumberland & de Stafford, furent trouvés parmi les morts, qu'on fait monter à cinq mille hommes. Henri fut fait prisonnier, traité avec beaucoup de respect, & conduit en triomphe, par York & Warwick, à Londres. On l'obligea de convoquer un Parlement, où il fut ordonné que le Duc d'York seroit gardien & protecteur du Royaume.

An. 1455.

Thomas Comte de Kildare fut alors Député pour le Duc d'York en Irlande. Ce Seigneur, attentif au bien de l'Etat, assembla le Parlement deux fois dans la ville de Dublin, & une fois dans celle de Naas, où l'on fit des réglemens touchant le gouvernement.

War. de Archi. Ardmach.

Jean Mey Official de Meath, fut nommé en 1444, par le

Pape Eugene IV, à l'Archevêché d'Ardmach: ayant gouverné ce Siége environ douze ans, il mourut en 1456, & fut remplacé par Jean Bole. On rapporte à ce temps la mort de Jean, surnommé par quelques-uns, de Burgo Archevêque de Tuam: on ne sçait pas précisément l'année de son décès; mais on trouve qu'il eut pour successeur, en 1458, Donat ô Murry.

L'armée du Duc d'York étant considérablement affoiblie par la retraite d'Andrew Trollop qui commandoit les Calesiens, la veille d'une action qu'il se promettoit avec le Roi, qui avoit assemblé toutes ses forces; ce Prince fut obligé de chercher asyle en Irlande: il y resta quelque temps, & fit tenir, par le Comte de Kildare son Député, un Parlement à Dublin, & un autre à Drogheda: mais dans un Parlement assemblé pendant cet interval à Coventry en Angleterre, ce Duc fut déclaré traître avec Edouard Comte de March son fils, Richard Comte de Salisbury, Richard Comte de Warwick, le Lord Clifford & tous les autres confédérés; leurs terres & leurs biens furent confisqués au profit du Roi.

Le Comte de March partit quelque temps après de Calais, fit une invasion en Angleterre par Sandwich, & s'étant avancé jusqu'à Northampton avec son armée qui augmentoit toujours en chemin, étant joint par ses amis, il livra bataille au Roi, qui dura deux heures, & où il y eut dix mille hommes de tués; le Roi Henri y fut fait prisonnier pour la deuxiéme fois, la Reine, & son fils le Prince de Galles, se sauverent avec peine. Ce nouveau succès ranima le courage du Duc d'York qui étoit encore en Irlande: il en partit aussitôt pour Londres, où il convoqua un Parlement au nom du Roi; il représenta par une harangue son droit à la Couronne, & tout ce que sa famille avoit souffert de la part de la maison de Lancaster; sur quoi il fut décidé que Henri porteroit la Couronne sa vie durant, & que le Duc seroit son successeur. Ce Prince croyoit alors son droit bien assuré; mais il falloit encore des combats pour l'affermir. Les decrets des Parlemens sont peu de chose s'ils ne sont soutenus par les armes. La Reine & le nouveau Duc de Somerset, qui s'étoient retirés en Ecosse après la bataille de Northampton, étoient déja en marche avec une armée formidable d'Ecossois & d'Anglois septentrionaux aux environ de dix-huit mille hommes pour revenir à la charge; le Duc d'York ayant confié le Roi à la garde du Duc de Norfolk & du Comte de An. 1460.

Warwick, s'avança à la rencontre de la Reine avec une armée bien inférieure, puisqu'il n'avoit que cinq mille hommes; mais comptant trop sur la valeur de ses troupes, & sur sa bonne fortune qui ne l'avoit pas encore abandonné, il tomba dans une embuscade dans la plaine de Wakefield, où il perdit & la victoire & la vie. Le jeune Comte de Rutland son fils âgé de douze ans, n'ayant pu attendrir le Lord Clifford en lui demandant la vie à genoux, fut inhumainement poignardé par ce barbare, qui n'eut aucun égard, ni à sa naissance, ni à son âge, ni à ses larmes. Le Comte de Salisbury fut fait prisonnier, & ensuite décapité; on insulta le Duc d'York jusqu'aux funérailles: on couronna, par ordre de la Reine, sa tête d'un diadême de papier, après quoi on l'exposa au bout d'une perche sur les murs de la ville, d'où il avoit pris son titre.

On trouve en ce temps en Irlande, la fondation de quatre maisons religieuses de l'Ordre de S. François; sçavoir, trois pour des Cordeliers, & une pour les Observantins. A Innis-Corthy sur la riviere Slane au Comté de Wexford, il y a eu un Couvent de Cordeliers conventuels ou à la grande manche, fondé par Domnal Cavanagh Seigneur du pays; à Inishircan, c'est-à-dire, Isle de Hircan dans la baye de Baltimore, il y avoit un Couvent de Cordeliers qui fut bâti par Florence ô Driscol Seigneur de la ville de Rosse, de l'Isle de Baltimore, & de celle de Hircan (*a*). Il y a eu à Bantry dans le Comté de Corke un Couvent de Cordeliers fondé par ô Sullevan Beare, Seigneur de ce lieu. Nehemie ô Donochoe fit bâtir un Couvent à Moyen à l'embouchure de la riviere Moy, au pays de Mayo, pour des Religieux Observantins, où il prit l'habit & devint Vicaire général de l'Ordre. On trouve enfin en ce temps une maison fondée pour les Dominicains à Glanore au Comté de Cork, par les Roches.

Les fonds publiques étoient médiocres en Irlande, parce que tout le Royaume étoit encore possédé par les Irlandois, excepté

(*a*) La très-ancienne & noble famille des ô Driscols, tire son origine d'Ith, oncle paternel de Milesius; dans la division des terres faite par les enfans de Milesius en Irlande, après la conquête de cette Isle, on assigna à Lughaid fils d'Ith, un territoire nommé alors Corkaluigh, faisant partie du pays nommé depuis Carbry, du côté de Ross & de Baltimore. Ses descendans prirent par la suite le nom d'ô Driscol. Ils se soutinrent avec honneur dans le pay de Carbry jusqu'aux révolutions, arrivées sous Elizabeth, & la guerre que les Irlandois soutinrent contre cette Princesse, dans laquelle les ô Driscols se distinguerent pour la bonne cause.

la province Angloise, & quelques places sur les côtes d'Ultonie. Il a fallu encore se rendre tributaires, & payer des contributions aux Irlandois pour avoir la paix avec eux. Cox nous donne un extrait de ces contributions, qu'il nomme scandaleuses, & des contrées qui les payoient. La Baronie de Lecale payoit par an, à ô Neill de Clanneboy vingt livres: le Comté d'Uriel à ô Neill quarante livres: le Comté de Meath à ô Connor soixante livres: le Comté de Kildare à ô Connor vingt livres: l'Echiquier du Roi payoit à Mac-Morrough par an, quatre-vingts marcs: le Comté de Wexford à Mac-Morrough quarante livres: les Comtés de Kilkenny & Tipperary à ô Carrol, quarante livres: le Comté de Limerick à ô Brien, quarante livres: le Comté de Cork enfin, payoit à Mac-Carty de Muskery quarante livres. Cox se plaint amérement des Irlandois, qui profitant des troubles qui agitoient l'Angleterre, avoient usurpé des terres considérables, comme on avoit déja fait sous Richard II, & qui possédoient sans aucune couleur de justice, dit-il, la plus grande partie de l'Ultonie, & plusieurs portions de terres dans les provinces de Momonie & de Conacie (*a*).

CHAPITRE XII.

Baker Chron. d'Anglet. War. de Annal. Hib. Higgons, Short view.

APrès la bataille de Wakefield, où Richard Plantagenet Duc d'York avoit perdu la vie, il sembloit que la maison d'York étoit tombée sans ressource; mais Edouard Comte de March qui avoit hérité des grandes qualités de son pere, aussi-bien que de ses prétentions à la Couronne, ayant assemblé une armée de vingt-trois mille hommes sur les frontieres du pays de Galles, en vint aux mains avec les troupes du Roi, commandées par les Comtes de Pembroke & d'Ormond, dans un lieu nommé la Croix de Mortimer près de Ludlow. Le combat fut très-sanglant, & la victoire douteuse pendant quelque temps; mais enfin les Comtes prirent la fuite, ayant laissé sur le champ de bataille trois mille huit cens morts, sans les prisonniers, du nom-

(*a*) Dans le sens des Auteur Anglois, ne penseroit-on pas que les nouveaux Irlandois furent les Aborigenes d'Irlande: Ne diroit-on pas que l'usurpation du bien d'autrui étoit une vertu chez ces étrangers, & qu'elle fut devenue une injustice criante chez les anciens Irlandois, qui regagnoient par les armes une partie de ce qu'on leurs avoit enlevé si injustement deux ou trois siécles auparavant?

bre desquels étoit Owen Tewdor Gentilhomme Gallois, qui avoit épousé la Reine Catherine, veuve de Henri V, & mere de Henri VI, & qui fut sacrifié, par ordre du Comte de March, aux manes du Duc d'York son pere. Après cette action, le Comte marcha droit à Londres où il fut proclamé Roi, sous le nom d'Edouard IV, en conséquence de l'acte du Parlement, qui avoit déclaré Richard son pere successeur au trône; cependant il se vit encore dans la nécessité de gagner sa Couronne par l'épée. Henri & Marguerite avoient sur pied dans le nord de l'Angleterre, une armée considérable, qu'Edouard jugea nécessaire d'abbattre avant que de porter la Couronne: pour cet effet, il marcha avec son armée vers le nord, & défit son rival à la fameuse bataille de Towton. Cette bataille qui dura deux jours, fut mémorable par le grand nombre de gens de qualité qui y resterent de part & d'autre, on compta des deux côtés jusqu'à trente-six mille sept cens soixante-seize hommes tués sur la place; ce carnage fut causé par une défense qu'Edouard avoit faite la veille de l'action dans son camp, de faire quartier
Ann. 1461. ou d'en demander. Après cette victoire Edouard fut couronné en grande solemnité, le 28 Juin à Westminster sous le nom d'Edouard IV, & en Novembre suivant, le Roi Henri & son fils Edouard, furent déclarés déchus des droits & des prétentions qu'ils avoient à la Couronne.

En Irlande Thomas Comte de Kildare, fut élu par le Conseil, pour remplir la place de Justicier dans cette Isle, en attendant que la Cour nomme un Lord Lieutenant.

Baker Chron. d'Anglet.

Le Roi fit quelques promotions cette année; en Angleterre il créa Ducs George & Richard ses freres, le premier de Clarence, le dernier de Glocester; il créa aussi en Irlande deux Barons; sçavoir, Guillaume S. Laurence, Lord Baron de Hoth au Comté de Dublin, & Robert Barnewall, Lord Baron de Tremlestown, dans le Comté de Meath. S. Laurence ou Laurent, descendoit d'Almeric Tristram, qui en 1177 avoit changé son nom de Tristram en celui de S. Laurence, à l'occasion d'une bataille qu'il avoit gagnée contre les Danois le jour consacré à l'honneur de S. Laurent, & il accomplit par-là le vœu qu'il avoit prononcé d'en faire porter le nom à ses descendans s'il étoit victorieux.

Nichols, Rudimens d'honneur.

An. 1462. George Duc de Clarence, frere du Roi, fut nommé Lord Lieutenant d'Irlande sa vie durant. Le Chevalier Rowland Fitz-

Eustace, fut d'abord son Député: il fut remplacé ensuite par le Comte de Desmond. Le Comte d'Ormond eut la tête tranchée à Newcastle, & sa famille fut disgraciée pendant ce regne, pour son attachement à la maison de Lancaster. On établit en ce temps des monnoies à Dublin, Trim, Drogheda, Waterford & à Gallway, pour faire battre des piéces de quatre sols, de deux sols, &c. il fut ensuite ordonné, que la monnoie d'Angleterre augmenteroit d'un quart en Irlande, c'est-à-dire, que la piéce de neuf sols passeroit pour douze, & les autres à proportion; ce fut la premiere fois qu'on fit quelque différence dans la valeur de la monnoie entre l'Angleterre & l'Irlande.

A Monaghan ville d'Ultonie, il y a eu un Couvent de Cordeliers fondé cette année par Felim Mac-Mahon, Seigneur du pays. Edouard White Seigneur Anglois, de la Religion Protestante, ayant obtenu après, cette maison de la Reine Elizabeth, la fit démolir, & des matériaux il en fit bâtir un beau château. On trouve encore le Couvent de S. Michel d'Athenry au territoire de Gallway, de l'Ordre de l'Observance, commencé par un Comte de Kildare, & achevé par différens autres bienfaiteurs. War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alem. Hist. Mon. d'Ir.

Le Lord Lieutenant tint un Parlement qui fut ajourné plusieurs fois; mais avant sa dissolution on regla les priviléges des membres du Parlement pour quarante jours, avant chaque session, & quarante jours après, les salaires des gens de justice, & on défendit le cours de la monnoie rognée ou écornée. Ce Justicier assembla enfin un Parlement à Trim, où l'on fit plusieurs Statuts; entr'autres, que les Irlandois résidens dans la province Angloise seroient obligés de s'habiller à l'Angloise, de prendre des noms Anglois, & de prêter serment de fidélité, sous peine de confiscation de leurs biens: qu'ils seroient tenus de se servir de l'arc & de fleches à la maniere Angloise; qu'il y auroit un bas-Officier de Justice, nommé chez eux Constable ou Connétable, dans chaque Bourg; qu'il seroit défendu aux bâtimens étrangers de faire la pêche sur les côtes des rébelles, sous peine de confiscation, & que ceux qui voudroient la faire sur la côte de la province Angloise, payeroient une taxe. An. 1463. An. 1465.

A Kilcré au Comté de Cork, il y a eu un Couvent de Cordeliers, bâti par Cormac fils de Thaddée Mac-Carty Seigneur de ce pays, qui y fut enterré. Il y a eu aussi cette même année, un Couvent du Tiers-Ordre de S. François, fondé à Glancarme sur le bord de la mer, au pays d'Antrim, par Robert Bisset Seigneur Ecossois.

An. 1467. Le Comte de Desmond voyant son crédit diminué dans l'esprit du Roi, fut obligé de céder la place à Jean Tiptoft Comte de Worchester, Trésorier & Connétable d'Angleterre. Ce nouveau Député, homme sçavant & éloquent, assembla le Parlement à Drogheda, où il fut reglé, qu'il seroit permis au Gouverneur de voyager dans les Isles adjacentes; que personne n'acheteroit des Bulles en Cour de Rome pour posséder des Bénéfices; que le pardon accordé aux pourvoyeurs par le Roi seroit nul; que les Cours d'Exchiquier & des Plaidoyers communs seroient ambulantes à la volonté du Gouverneur sur vingt-huit jours d'avertissement; que les Comtes de Desmond & de Kildare avec Edouard Plunket, seroient atteints de trahison, tant pour avoir fait des alliances avec les Irlandois ennemis, que pour les avoir soutenus contre les sujets du Roi en leur fournissant des armes & des chevaux, au mépris des loix du Prince, & des statuts du Royaume: & en conséquence de cet acte, Thomas Fitz-Jean, Fitz-Gerald Comte de Desmond, eut la tête tranchée à Drogheda le 15 Fevrier.

Relat. Giraldinorum. Les sentimens sont partagés touchant la nature du crime qui fut cause de la fin tragique du Comte de Desmond. On l'attribue communément à la haine que la Reine Elizabeth avoit conçue contre ce Seigneur, dont il faut examiner la source. Edouard IV après la victoire remportée à Towton & ailleurs, sur la maison de Lancaster, avoit lieu de se regarder comme paisible possesseur du trône: c'étoit un des beaux Princes de l'Europe, & qui n'étoit pas insensible aux charmes du sexe. Ayant déja vingt-trois ans, on lui proposa le mariage, comme nécessaire, tant pour la propagation de la maison d'York, que pour l'affermissement de la Couronne dans sa famille. On envoya le Comte de Warwick en France, avec commission de traiter d'un mariage entre Edouard & la Princesse Bona, sœur de la Reine & fille du Duc de Savoye. L'ambassade fut agréable, & la proposition acceptée des parties intéressées. Dans cet interval, Edouard oubliant l'engagement que Warwick contractoit en son nom, sacrifia l'honneur à son amour, en épousant Elizabeth Grey, veuve du Chevalier Jean Grey son ennemi: celui-ci avoit été tué dans une bataille contre ce Prince à S. Alban. Cette alliance qui attira à Edouard le mépris des Princes étrangers, & la haine de plusieurs d'entre ses sujets, fut cause des malheurs qui lui arriverent par la suite. L'attachement du Comte de Desmond

mond pour la maison d'York, l'ayant engagé à suivre la fortune d'Edouard dans toutes ses guerres avec la maison de Lancaster, il devint le favori de ce Prince, qui lui demandoit un jour ce qu'on pensoit de son mariage? Le Comte prit la liberté de lui dire, que son mariage étoit désapprouvé de tout le monde, que la disproportion étoit trop grande; qu'un jeune Roi qui avoit gagné une Couronne par les armes, auroit du s'allier avec quelque Prince souverain, qui pourroit lui servir d'appui en cas de besoin, & enfin qu'il étoit à propos de répudier Elizabeth, & d'épouser une autre qui seroit d'égale condition à la sienne. Ce conseil qui étoit moins contraire à la politique humaine qu'à la morale chrétienne, ne fut pas long-temps ignoré de la Reine. Elle résolut de s'en venger: la vengeance d'une femme outragée est implacable; elle fit jouer d'abord des ressorts secrets pour mettre le Comte mal dans l'esprit du Roi; elle trouva ensuite le moyen d'apposer le sceau privé du Roi à un ordre qu'elle envoya au Comte de Worcester, pour lors Député en Irlande, de faire trancher la tête à Desmond, & cet ordre fut exécuté au grand étonnement de tous les Seigneurs d'Irlande. La révolte des cinq fils de Desmond qui prirent les armes pour venger la mort de leur pere, obligea le Roi d'examiner l'affaire. Worcester fut appellé en Angleterre, où on lui fit son procès: & quoiqu'il produisit pour sa défense l'ordre qu'il avoit reçu scellé du sceau du Roi, sa tête fut sacrifiée aux manes de Desmond. Le Roi appaisa par cet acte de justice les enfans révoltés de Desmond, & ajoutant les bienfaits au pardon, il conféra le Palatinat de Kerry à Jacques Fitz-Thomas fils aîné du Comte; il lui donna ensuite la ville & le château de Dungarvan avec de grandes exemptions, desquels ses descendans ont joui jusqu'au regne d'Elizabeth.

Cox cherche à rendre douteuse cette histoire du Comte de Desmond; elle est fondée, selon lui, sur une tradition vulgaire: il est ordinaire aux Anglois de tourner les choses à leur avantage, & ce génie se manifeste assez souvent dans les écrits de Cox. Quoique le Comte de Desmond fut Anglois d'origine, il n'étoit pas assez Anglois au gout de cet Historien: il étoit de ces Anglois dégénérés, (c'est le style) qui commençoient à avoir de l'humanité pour un peuple injustement opprimé dont ils possédoient les biens. Hib. Anglic. *ad an.* 1467.

Personne n'étoit plus intéressé que le Comte, dit notre Histo-

rien, à condamner le mariage du Roi avec Elizabeth; car s'il avoit approuvé l'alliance de ce Monarque, il auroit aussi fallu approuver le mariage de Thomas son neveu, cinquiéme Comte de Desmond, avec Catherine Ni-William Mac-Cormock, c'est-à-dire, Catherine fille de Guillaume Mac Cormock son vassal; ce qui sembloit donner atteinte à la qualité de Comte, dont l'oncle ne se trouvoit revêtu que par la démission forcée du neveu; celui-ci l'avoit abandonnée en faveur de son oncle pour faire cesser la persécution de sa famille mécontente de son mariage, & qu'elle traitoit de mésalliance. Pour assurer sa qualité de Comte l'oncle Desmond, suivant Cox, devoit donc blâmer le mariage du Roi, & par une conséquence nécessaire, celui de son neveu. On voit ici le sens forcé que notre Auteur donne aux sentimens du Comte: en effet, quelle conséquence du mariage d'un Roi à celui d'un particulier; l'alliance disproportionnée du Roi d'Angleterre pouvoit réjaillir sur tout l'Etat, au lieu que le bien public ne couroit aucun risque par le mariage du Comte de Desmond. Le plus beau titre de ce Comte étoit d'être Gentilhomme, il s'allie avec Mac-Cormock qui étoit un Mac-Carty, ancien propriétaire d'une partie de vastes domaines possédés alors par ce Comte, & quoique devenu son vassal (a) par une horrible révolution qui le dépouilla de son bien, son alliance n'étoit pas indigne de celui qui le possédoit injustement. Quoi qu'il en soit, Cox attribue le désastre du Comte de Desmond à l'exaction de *Coyne & de Livery*: cependant il n'en est point question dans le statut du Parlement de Drogheda rapporté par cet Auteur, en vertu duquel il fut atteint de trahison, avec le Comte de Kildare & Edouard Plunket. Ainsi comme le sort de ce Comte fut différent de celui des deux autres, il faut l'attribuer à quelqu'autre cause.

Au mois de Fevrier, la Cour accorda à Edmond Butler Seigneur de Dunboyne, dix livres sterlings de rente, sur les biens confisqués au Comte d'Ormond, avec des priviléges, & la terre de Castle-Richard, au Comté de Meath, pour être possédées par lui sa vie durant, pour avoir fait prisonnier & livré au Député Conn ô Connor, & pour d'autres services qu'il avoit rendus à l'Etat.

(a) On voyoit en ce temps & depuis on a vû les anciens propriétaires obligés de devenir les fermiers de leurs propres terres, & en payer la rente annuelle à celui qui les avoit usurpées.

Il y a eu un Couvent bâti en 1414 pour des Cordeliers à Kilconnel, au territoire de Gallway, par Guillaume ô Kelly, Seigneur de ce pays. Wadding dit que ce Couvent fut réformé par les Observantins l'an 1467.

Thomas Comte de Kildare, s'étant purgé des crimes pour lesquels il avoit été atteint dans le Parlement de Drogheda, fut d'abord nommé Justicier d'Irlande, & ensuite Député pour le Duc de Clarence. Il convoqua deux Parlemens, l'un à Drogheda, & l'autre à Naas au Comté de Kildare, & qui fut transféré à Dublin: on fit dans ces Parlemens des réglemens touchant le commerce, & sur différens autres objets. An. 1468.

Jean Bole Abbé de l'Abbaye de Notre-Dame de Navan dans le Comté de Meath, fut promu à l'Archevêché d'Ardmach: il gouverna ce Siége environ treize ans. Après sa mort arrivée en 1470, ce Siége vacqua quatre ans, pendant quel temps, le temporel fut géré par Richard Lang, Evêque de Kildare. Charles ô Mellan Doyen de la Cathedrale d'Ardmach, écrivit au nom du Chapitre une lettre au Pape Sixte IV, par laquelle il demanda Richard pour Archevêque; mais le Pape ayant rejetté cette demande, il nomma Jean Foxalls, qui mourut en Angleterre l'année d'après son sacre, sans avoir vû son Diocèse, & fut remplacé par Edmond Connesburgh.

On rapporte aussi à l'année 1471, la mort de Michel Tregury Archevêque de Dublin, homme d'une profonde érudition, qui avoit laissé plusieurs ouvrages rapportés par Bale & Pitseus. Il mourut dans un âge avancé à Tawlaght, maison de campagne des Prélats de ce Siége. Son corps fut transferé à Dublin, & inhumé près l'autel de S. Etienne dans la Cathédrale de S. Patrice. On y voit son mausolée avec une inscription qui ne merite pas d'être rapportée. Son successeur fut Jean Walton.

On trouve quelques établissemens faits en ce temps pour les Hermites de S. Augustin; sçavoir, à Callane au Comté de Kilkenny, par les Comtes d'Ormond; à Athdare Comté de Limerick, par un Comte de Kildare. Il y en a eu deux dans les villes de Cork & Limerick, dont on ne connoît pas les fondateurs. Le pere Lubin met enfin un Couvent de cet Ordre à Clonmine Diocèse & Comté de Cork, qui fut bâti près la riviere nommée Aven-More, sur la terre des ô Kelleghes, pourvu qu'il ne confonde pas Clonmine avec Clomin, au Comté de Wexford,

où nous avons déja vû un Couvent de cet Ordre. Wareus place en 1473, la fondation d'une maison à Donagal, faite pour les Obſervantins, par Hugue Roe ô Donnel Prince de ce pays. Il y avoit autrefois, ſelon cet Auteur, une très-belle bibliothéque dans cette maiſon.

On inſtitua en ce temps par arrêt du Parlement une Confraternité ou Confrairie militaire en Irlande, pour la défenſe de la province Angloiſe. Cette Société étoit compoſée de treize perſonnes, d'une probité & d'une fidélité reconnues, dans les Comtés de Kildare, Dublin, Meath & Louth; ſçavoir, trois de chaque Comté, & quatre de celui de Meath. Dans la création de cette Compagnie, Thomas Comte de Kildare, Rowland Euſtace Seigneur de Pontleſter, & le Chevalier Rowland Euſtace, furent nommés pour le Comté de Kildare; Robert Baron de Hoath, le Maire de Dublin & le Chevalier Robert Dowdal pour le Comté de Dublin; Preſton Seigneur de Germanſtown au Comté de Meath, Edouard Plunket Sénéchal, Alexander Plunket, & Barnabée Barnewall pour le Comté de Meath; le Maire de Drogheda, le Chevalier Laurent Taaf & Richard Bellew, pour le Comté de Louth. Selon les Statuts de cette Société, les Confreres devoient s'aſſembler tous les ans à Dublin, le jour de S. George, & ſe choiſir parmi eux un Capitaine pour l'année ſuivante : ce Capitaine devoit avoir cent vingt archers à cheval à ſix ſols chacun par jour, pour nourriture & gages, quarante cavaliers & autant de pages à cinq ſols par jour, & quatre marcs par an; leur fonction étoit d'arrêter les décretés & les rébelles. Pour l'entretien de ce corps qui compoſoit deux cens hommes, le même Parlement accorda douze ſols par livre ſur les entrées & ſorties des marchandiſes. Cette Confrairie avoit droit de faire les réglemens convenables pour le bon gouvernement de la Société, & d'élire un nouveau Confrere en cas de mort de quelqu'un d'entre eux. Voilà l'origine de la Confrairie de S. George, qui fut ſupprimée dans la dixiéme année du regne de Henri VII.

An. 1475. Guillaume Sherwood Evêque de Meath, fut nommé Député pour le Duc de Clarence. Il tint un Parlement à Dublin, où il fut défendu ſous peine de trahiſon, de faire venir des Bulles de Rome. Il fut ordonné aux Seigneurs d'aſſiſter aux Parlemens en robe, ſous peine d'amende, & aux Barons de l'Exchiquier, de paroître dans les Cours en habit de cérémonie : il y fut arrêté,

qu'il seroit permis à un Anglois d'user du droit de représailles contre la famille ou le sept d'un Irlandois non sujet aux loix, de qui il auroit souffert quelque dommage; mais il lui fut défendu, sous peine de félonie, d'enlever de force des gages contre la loi commune. George Nevil Duc de Bedford, fut dégradé cette année en Angleterre de sa dignité de Duc, parce qu'il ne lui étoit pas resté assez de bien pour la soutenir.

Le titre de Vicomte inconnu jusqu'alors en Irlande, fut donné en ce temps par le Roi d'Angleterre au Chevalier Robert Preston, créé d'abord en 1470, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere. Il étoit Baron de Naas au Comté de Kildare, en vertu du mariage d'un de ses ayeuls, avec l'héritiere de Guillaume Laundres; il fut créé Vicomte de Gormanstown au Comté de Meath en 1477. Roche, autrement de la Roche, ou *de Rupe*, Seigneur de Fermoy, au Comté de Cork, fut aussi créé cette même année Vicomte de Fermoy. Nichols, Rudimens d'honneur.

Le Duc de Clarence avoit toujours ses Députés en Irlande; après Sherwood cette place fut remplie par Henri Grey, Seigneur de Ruthen, qui fut remplacé par Robert Preston, Vicomte de Gormanston, & celui-ci par Girald Comte de Kildare: ce dernier assembla un Parlement dans la ville de Naas, où l'on fit quelques réglemens relativement au Gouvernement. An. 1478.

Edmond Connesburgh Archevêque d'Ardmach, résigna son Siége en 1479: il eut pour successeur Octavianus de Palatio son coadjuteur.

On rapporte à ce temps la fondation d'un Couvent à Lislaghtin au Comté de Kerry, apparemment le même que Wadding place dans une Isle du Shannon. Cet établissement fut fait pour des Religieux Observantins, par Jean ô Connor, de la noble famille des ô Connors Kerry.

Richard fils du Roi, Duc d'York, ayant été nommé Lord Lieutenant d'Irlande, après George Duc de Clarence, le Comte de Kildare fut continué Député pour quatre ans, par Patente du Duc, scellée du sceau privé du Roi. Ce Comte se chargea de maintenir la tranquillité & l'obéissance dans la province Angloise, moyennant cent vingt cavaliers qu'on devoit lui fournir, & six cens livres sterlings par an pour les entretenir; & dans le cas que les revenus d'Irlande ne fussent pas suffisans, le Gouvernement d'Angleterre devoit y suppléer. Ce Député assembla un Parlement qui défendoit l'exportation des Oiseaux de proye sans

payer les droits; il y fut défendu auſſi aux habitans de la province Angloiſe, d'avoir aucun commerce avec les Irlandois. Mais choſe ſinguliere, Conn ô Neill qui avoit épouſé la fille du Député, fut naturaliſé par ce Parlement, dans un pays qui l'avoit vû naître, auſſi-bien que ſes ancêtres, depuis un ſi grand nombre de ſiécles.

On rapporte à ce temps la mort de Jean Cantwel Archevêque de Cashil; il étoit Bachelier en droit, & éleve de l'Univerſité d'Oxford. Il gouverna ſagement ſon Diocèſe : il convoqua un Synode en 1453 à Limerick, dont les Canons exiſtent encore. Il aſſembla en 1480 à Fetherd un ſecond Synode, compoſé des Evêques de ſa province. Il répara le Couvent des Dominicains, & augmenta les revenus des Vicaires du Chœur de Cashil, où il finit ſes jours en 1482, & il eut pour ſucceſſeur David Creagh.

Tel étoit l'état des affaires en Irlande, pendant le regne d'Edouard IV. Les troubles domeſtiques dont ſon Royaume étoit agité, ne permettant pas à ce Prince de porter ſes vûes du côté de l'Irlande, les affaires de cette Iſle furent preſque négligées, & abandonnées à la foible protection de la Confrairie de S. George. Ce Roi gagna une Couronne par l'épée, & la ſoutint par de frequens combats contre les partiſans de Henri VI : il fut quelquefois obligé de céder à la force, & de chercher aſyle dans les pays étrangers. Henri fut rétabli, & Edouard déclaré uſurpateur par le Parlement. Ce dernier Prince revint encore à la charge, ſecondé par le Duc de Bourgogne, & deux mille Hollandois; étant joint par ſes fideles ſujets, il marcha droit à Londres, où il ſe ſaiſit de l'infortuné Henri, & le renvoia à la Tour ſon ancienne priſon; enfin ſon droit fut reconnu du même Parlement, qui l'avoit déclaré uſurpateur ſix mois auparavant, c'eſt ce qui fait voir l'inconſtance de ce Tribunal. Edouard ne fut pas encore à la fin de ſes peines, il fallut encore combattre; il gagna une bataille contre Warwick à Barnet, où ce Comte perdit la vie : il en gagna une ſeconde contre la Reine Marguerite & le jeune Prince Edouard ſon fils à Teukſbury, où la maiſon de Lancaſter fit ſon dernier effort. Le jeune Edouard fils unique de Henri VI étant tombé entre les mains de ſes ennemis, fut brutalement poignardé par les Ducs de Glocester & de Clarence; le Duc de Somerſet avec pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, furent mis à mort : il fut le troiſiéme Duc de ſa famille

qui perdit la vie pour la cause de la maison de Lancaster. Peu de temps après, le Duc de Glocester plongea le même poignard, encore teint du sang du fils, dans le cœur du pere, alors prisonnier dans la Tour. Ainsi finit la malheureuse vie de Henri VI, dont l'innocence & la piété ne furent pas capables de détourner la vengeance dûe au crime de Henri IV son ayeul, qui avoit usurpé la Couronne.

Edouard IV ne jouit pas long-temps de la tranquillité que ces dernieres victoires lui avoient procurée. Il mourut dans la quarante-uniéme année de son âge, & fut enterré à Windsor, dans la Chapelle neuve qu'il avoit lui-même fait bâtir. Georges Duc de Clarence fut accusé quelque temps auparavant de trahison, à l'instigation du Duc de Glocester son frere, & envoyé à la Tour. Il y finit malheureusement ses jours, ayant été plongé par ordre de ce Duc, & noyé dans un tonneau de malvoisie.

Edouard IV laissa deux fils & sept filles; l'aîné de ses fils, nommé Edouard, qui n'avoit qu'onze ans à la mort du pere, devoit être son successeur au trône. Il étoit alors à Ludlow dans le pays de Galles, sous la tutelle de son oncle maternel, le Chevalier Antoine Woodvile, & autres amis de la Reine : ils vouloient le conduire à Londres, sous une bonne escorte, pour le faire couronner. Richard Duc de Glocester frere du défunt Roi, étoit alors dans le nord d'Angleterre, toujours occupé de l'idée de vouloir regner. Il avoit déja fait expédier George Duc de Clarence son frere à la Tour de Londres, & voulant se rendre maître du jeune Prince Edouard qui portoit obstacle à son ambition, il fit ensorte par ses intrigues, que ce Prince ne se méfiant de rien, se mit en chemin sans gardes pour Londres, accompagné seulement de quelques Seigneurs de sa suite. Glocester ne manqua pas de se trouver avec le Duc de Buckingham son favori à Northampton & à Stony-Straford, sur le chemin du Prince qu'il enleva par violence d'entre les mains de ceux qui l'escortoient : il se saisit ensuite du Lord Richard Gray, des Chevaliers Thomas Vaughan & Richard Hall en présence même du Prince. Il fit arrêter Woodvile Lord Rivers à Northampton, & l'envoya captif avec le Lord Richard, & Thomas Vaughan dans le nord; enfin il mena le jeune Edouard à Londres, où ayant assemblé le grand Conseil, Glocester fut élu pour être le protecteur du jeune Prince & du Royaume. La Reine voyant le

Baker Chron. à l'an. 1483.

danger qui menaçoit sa famille par la conduite de Glocester, se sauva en toute diligence avec son fils Richard & les Princesses ses filles dans l'Abbaye de Westminster; mais comme il n'y a point d'asyle contre la tyrannie, Glocester trouva le secret de faire sortir le jeune Richard, & sous prétexte de loger les deux Princes dans un lieu de sureté, en attendant que les troubles fussent passés, il les fit conduire en triomphe par la ville jusqu'à la Tour, qui leur servit plutôt de prison que de Palais; car ils
An. 1483. n'en sortirent plus. Richard se chargea du gouvernement, & se fit couronner Roi d'Angleterre au mois de Juillet, avec son épouse, sous le nom de Richard III.

Ce tyran occupé à s'établir sur un trône usurpé, ne jugea pas convenable de faire du changement dans le Gouvernement d'Irlande; il en continua le soin à Girald Comte de Kildare, déja en possession, & qui assembla quelques Parlemens, où il
An. 1484. ne se passa rien d'intéressant. Il fut continué encore Député pour le Comte de Lincoln, nommé Lord Lieutenant de cette Isle: il tint un Parlement à Dublin, qui lui accorda un subside de treize shillings quatre sols par an, sur chaque terre labourable pour les frais de ses services contre les Irlandois: ô Connor avoit apparemment partagé ces services avec le Député, puisqu'il eut part à la récompense, c'est-à-dire, quarante sols par terre labourable dans le Comté de Meath.

Les deux Prélats de Dublin & de Tuam moururent cette année; le premier fut Jean Walton, qui obtint par ordre du Parlement, la restitution de quelques terres de l'Archevêché de Dublin, aliénées par Talbot & Tregury ses deux prédécesseurs immédiats. Ce Prélat après six années de gouvernement, ayant perdu la vue, & étant réduit dans un état d'infirmité, abdiqua, en se réservant de quoi subsister à Swords, & fut remplacé par Gautier Fitz-Simons. Donat ô Murry Chanoine régulier de l'Ordre de S. Augustin, fut pourvu de l'Archevêché de Tuam. Jean Bole Archevêque d'Ardmach écrivit à ce Prélat & à ses Suffragans une lettre circulaire, par laquelle il leur marqua qu'il viendroit dans peu visiter la province de Tuam, parce que de tous temps les Archevêques d'Ardmach prétendoient, comme Primats, avoir droit de visite tous les sept ans dans les autres provinces. Ce Prélat fit quelques fondations dans l'Eglise de S. Nicolas à Gallway; il eut pour successeur dans le siége de Tuam Guillaume Shioy.

On trouve quelques écrivains en Irlande dans ce siécle. Guillaume, surnommé Waterford, écrivit un livre sur la Religion, qu'il dédia au Cardinal Julian en 1433. Un Chanoine de l'Ordre des Premontrés de Loghkey au pays de Roscoman, nous a laissé les Annales d'Irlande jusqu'à son temps, écrites partie en Irlandois & partie en Latin. Wareus dit avoir vu cette partie de son ouvrage, qui commence à l'année 1249, & qui finit en 1408. Jean d'Irlande vivoit en 1460. Il écrivit, dit Antonius Alfonsus Fernandus, après Michel Plodius, un livre intitulé la Botte de Fleurs. Il tira, dit-il, des Auteurs sacrés, les meilleures fleurs propres pour toutes sortes de sujets. Ces Auteurs confondent peut-être ce Jean, avec Thomas d'Irlande, dont nous avons déja parlé, qui écrivit dans le treiziéme siécle un livre intitulé les Fleurs des Docteurs, imprimé à Paris en 1664. On attribue à Jean d'Irlande Dominicain, un livre qui a pour titre *Scala Dei* ou l'Echelle du Ciel. Philippe Norris ayant pris le dégré de Docteur en Théologie à Oxford, retourna en Irlande son pays natal, où il fut fait Prébendier de Yagogstown, qui dépendoit de l'Eglise de S. Patrice de Dublin, & ensuite Doyen de cette Cathédrale vers l'an 1457. A l'exemple de Richard d'Ardmach, il écrivit contre les Mendians, & parla fortement contr'eux dans ses Sermons, c'est ce qui lui attira quelques disgraces. Il laissa, dit Bale, plusieurs ouvrages, sçavoir des Déclamations; des Lectures sur les Ecritures Saintes; des Sermons au peuple; un Traité contre les Mendians en santé, &c.

Wad. tom. 4. Annal. Min. *ad an.* 1395.

En Angleterre, le Duc de Glocester ne se contenta pas de frustrer ses neveux du droit que leur naissance leur donnoit à la Couronne; il les sacrifia encore à sa cruauté en leur ôtant la vie. Il fit exécuter le Duc de Buckingham son favori, qui avoit pris les armes contre lui. Richard n'avoit alors d'autre ennemi à craindre que le Comte de Richmond, dernier rejetton de la maison de Lancaster, qui étoit comme prisonnier à la Cour du Duc de Bretagne. Ce Prince avoit des intelligences en Angleterre. Ayant reçu quelques secours en argent de Charles VIII Roi de France, il partit de Harfleur avec deux mille hommes, & arriva au bout de sept jours dans le port de Milford, d'où il marcha du côté de Hereford: il y fut joint par les Gallois & autres de ses amis, qui se rangerent sous ses drapeaux, & formerent en peu de jours une armée considérable. Richard III, informé des progrès que faisoit le Comte de Richemond, marcha

à sa rencontre avec une puissante armée, & lui livra bataille dans la plaine de Bosworth; elle lui fut fatale, car il y perdit la Couronne & la vie. Le Lord Stanley ayant trouvé la Couronne de Richard par terre dans la mêlée, la posa sur la tête de Richmond; cette cérémonie étant secondée par les acclamations des troupes qui crioient: Vive le Roi, donna au Comte un titre de plus par cette espece d'élection militaire.

CHAPITRE XIII.

Polyd. Virgil. Ang. hist. lib. 26. *pag.* 1433.

Baker, Chron. d'Angl.

Higgons, Shart View.

Ann. 1485.

HEnri Comte de Richmond, après la bataille de Bosworth, fut couronné à Westminster Roi d'Angleterre, sous le nom de Henri VII. Il étoit de la maison de Lancaster, étant arriere petit-fils de Jean Comte de Somerset, né avant le mariage de Jean de Gand quatriéme fils d'Edouard III, & de Catherine sa troisiéme femme, veuve du Chevalier Swinford, mais légitimé par un acte du Parlement sous Richard II. Henri, pour s'affermir sur le trône, ajouta au droit de conquête & aux prétentions que la maison de Lancaster lui donnoit, un troisiéme titre, en épousant la Princesse Elizabeth fille aînée d'Edouard IV, & par conséquent l'héritiere de la maison d'York & de la Couronne; & cette heureuse union mit fin à la division des deux Roses, qui avoit couté tant de sang à l'Angleterre. Ce Prince fit enfermer dans la tour de Londres le Comte de Warwick, nommé Edouard Plantagenet, fils unique & héritier de George Duc de Clarence, & le dernier enfant mâle de la maison d'York. Henri fut le premier des Rois d'Angleterre qui établit des gardes pour sa personne, en imitation des Rois de France. Il leur donna un Capitaine & des appointemens, & ce corps fut continué par ses successeurs.

War. de Annal. Hib. *ad an.* 1485.

Le Roi ayant nommé le Duc de Bedford Lord Lieutenant d'Irlande, Gerald Comte de Kildare fut continué Député. Ce Prince laissa aussi en place le Chancelier, le Trésorier & autres Officiers d'Etat, qu'il sçavoit avoir été dans les intérêts de la Rose Blanche: il vouloit leur faire sentir qu'il avoit confiance en eux & qu'il étoit en même temps au dessus de la foiblesse, effet ordinaire du soupçon & de la crainte. Il n'oublia pas cependant ses amis: Thomas Butler, dont la famille étoit depuis long-temps en disgrace pour son attachement

à la maison de Lancaster, fut rétabli par un acte du Parlement dans ses honneurs & dans ses biens, & reçu dans le Conseil Privé du Roi, après avoir prêté serment. Il paroît que la famille de Desmond fut réhabilitée en même temps, puisqu'il est rapporté que Thomas Coppinger Sénéchal de Jacques Comte de Desmond, dans les libertés de Kerry, rendoit la justice en son nom.

Il arriva cette année une contestation entre Jacques Keating & Marmaduke Lumley, au sujet du Prieuré de S. Jean de Jerusalem, nommé le Prieuré de Kilmainham près de Dublin. Keating ayant été accusé auprès de Pierre d'Aubusson, grand Maître de l'Ordre dans l'Isle de Rhodes, d'avoir mis en gage ou vendu divers ornemens de la maison, entr'autres un morceau de la vraie Croix, d'avoir aliéné ou chargé de pensions les revenus du Prieuré, fut privé de son bénéfice par le grand Maître, qui nomma Lumley à sa place; ce dernier étant arrivé à Clontarf, dans le dessein de prendre possession de sa nouvelle dignité, Keating, accompagné de ses gens, le prévint, le fit prisonnier, & l'obligea de lui remettre ses provisions & autres instrumens qui regardoient sa nomination; pour le consoler Keating lui donna la Commanderie de Kilsaran au Comté de Louth. Lumley mécontent de ce traitement, écrivit au Roi & au Grand Maître, & sur ses plaintes Keating fut excommunié; ce qui l'irrita si fort, qu'il ôta à Lumley sa Commanderie & l'enferma, malgré l'Archevêque d'Ardmach, dans une prison, où il mourut probablement. Keating garda encore son Prieuré par force près de neuf ans; mais il fut à la fin chassé ignominieusement & mourut accablé de miseres & de disgraces, après avoir cédé sa place à Jacques Vale. War. de Annal. Hib.

Dans la grande Isle d'Aran, à l'entrée de la Baye de Gallway, il y a un Couvent de Cordeliers. Wading observe que selon les Annales d'Irlande, ce Couvent fut bâti en 1485 dans l'Isle des Saints, qui est la même que celle d'Aran. War de Antiq. Hib. *cap.* 26.

Wading parle du Couvent de Kilcullen au Comté de Dublin, bâti en 1486, pour des Religieux Observantins de l'Ordre de S. François, par Rowland Eustace Justicier, & quelquefois Chancelier & Trésorier d'Irlande. Il dit qu'il y avoit plusieurs tombeaux, non-seulement du Fondateur, mais encore de plusieurs autres Seigneurs, dans l'Eglise & dans les Chapelles. Alemand. hist. Monast. d'Irland. *pag.* 284.

A Dungarvan, petit port de mer au Comté de Waterford,

il y a eu un Couvent bâti, selon Wareus, par un Comte de Desmond, pour les Hermites de S. Augustin. Le Pere Lubin nous apprend que les regiſtres de l'Ordre en font mention en 1488.

Quoique le mariage de Henri VII avec l'héritier de la maison d'York, fit son meilleur titre à la Couronne, il n'avoit pas pour la Reine toute la complaisance qui lui étoit due; il fit paroître son indifférence pour elle, en remettant la cérémonie de son couronnement jusqu'à ce qu'il y fut contraint par les murmures du peuple, toujours attaché à la maison d'York. Le nombre des mécontens s'augmenta, & on fit naître des Rois de Théatre qui troublerent une grande partie de son regne. Les impostures de Lambert Simnel & de Perkin Warbeck, tous les deux soutenus par Marguerite sœur d'Edouard IV, veuve de Charles Duc de Bourgogne & ennemie implacable de la maison de Lancaster, forment les traits les plus surprenans de l'histoire de cette Nation.

Le Roi ayant quelques soupçons sur la fidélité du Comte de Kildare son Député en Irlande, lui écrivit une lettre par laquelle il lui ordonna de se rendre en Angleterre, sous prétexte de l'entretenir sur quelque affaire touchant le bien public de l'Etat. Le Comte qui craignoit quelque suite fâcheuse de cet Ordre, montra la lettre du Roi aux Etats assemblés à Dublin; surquoi les Seigneurs écrivirent au Roi, & lui représenterent que la présence du Député étoit de conséquence pour quelque affaire importante qui devoit être traitée au Parlement, & supplierent Sa Majesté de vouloir bien le dispenser de ce voyage pour le présent. Les Seigneurs spirituels qui signerent cette lettre, furent les deux Archevêques d'Ardmach & de Dublin, l'Evêque de Meath, quatre Abbés & un Prieur, tous Lords Ecclésiastiques qui avoient entrée au Parlement; les Seigneurs temporels furent le Vicomte de Gormanston avec les Barons de Slane, Delvin, Killeen Hoath, Trimleston & Dunsany. Pendant ce temps il se forma une faction en faveur de la Rose blanche: l'instrument dont on se servit fut Lambert Simnel fils d'un cordonnier ou boulanger, qui avoit été écolier à Oxford, sous la tutelle d'un Prêtre nommé Richard Symon, homme d'érudition. Ce jeune homme avoit une figure revenante & noble, & un esprit vif; le projet étoit de le faire passer pour le jeune Edouard Comte de Warwick fils de George Duc de Clarence,

afin de faire valoir ses prétentions à la Couronne; mais une double erreur rendoit ce projet impraticable: premierement le vrai Edouard étoit dans la tour; secondement le droit que Henri avoit acquis par son mariage avec l'héritiere d'Edouard IV, donnoit l'exclusion à tout autre. Ces considérations n'empêcherent pas Lambert de jouer le personnage d'un Prince: il se laissa conduire en Irlande, où il fut présenté au Député, au Chancelier, au Trésorier & autres Seigneurs de la province Angloise, qui le reçurent avec honneur. Il ne fut méconnu que de l'Archevêque d'Ardmach, de l'Evêque de Clogher, des Butlers, du Baron de Hoath & des habitans de Waterford. Le Roi ayant appris, par le Baron de Hoath, l'entrée triomphante de cet imposteur en Irlande, donna ordre qu'on tira de la tour le véritable Comte de Warwick & qu'on le mena, sous bonne garde, par les rues de la ville jusqu'à l'Eglise de S. Paul, afin de détromper le peuple. Dans ces entrefaites la Duchesse de Bourgogne envoya à Simnel deux mille hommes, sous la conduite du Colonel Swart.

Cette armée s'étant embarquée, arriva à Dublin au mois de Mai; le Comte de Lincoln & le Lord Lovel s'y rendirent aussi, après quoi le faux Warwick fut couronné solemnellement dans la Cathédrale de la Trinité nommée l'Eglise de Christ, après un Sermon prêché par Jean Payne Evêque de Meath, qui étala son droit à la Couronne, en présence du Député, du Chancelier, du Trésorier, du Comte de Lincoln, du Lord Lovel & d'un grand nombre d'autres Seigneurs de la province Angloise, tant spirituels que temporels. On se servit pour cette cérémonie d'une Couronne qu'on avoit trouvée sur une statue de la sainte Vierge, dans une Eglise qui porte son nom. Ce nouveau Roi fut conduit par la ville, aux acclamations du peuple, jusqu'au château, & on lui fit une fête superbe; en même temps les Parlemens, les Cours de Judicature, les procès, les statuts & actes du Conseil, tout se fit au nom de ce Prince imaginaire. Mais tous ces actes furent annullés après, du temps de Poynings le Député, dans un Parlement assemblé à Drogheda en 1494.

Dans le mois de Juin le Lord Thomas Fitz-Gerald Chancelier d'Irlande, afin d'être libre, résigna sa charge à Rowland Eustace Baron de Portlester; peu de temps après on prépara une flote, par ordre du Conseil, pour l'expédition d'Angleterre, & on embarqua le prétendu Prince avec son armée, dont le An. 1487.

Comte de Lincoln étoit Commandant en chef, accompagné du Lord Lovel, du Lord Thomas Fitz-Gerald l'ex-Chancelier, du Colonel Swart, Allemand de nation, & autres Seigneurs. Etant arrivés en Lancashire, ils furent joints par le Chevalier Thomas Broughton qui commandoit un corps de troupes; avec ce renfort ils s'avancerent du côté de Newarck, où ils rencontrerent le Roi à la tête de son armée, & en étant venus aux mains, le succès fut douteux pendant l'espace de trois heures; mais enfin la victoire se déclara pour Henri. Il y eut beaucoup de monde de tués du côté du faux Roi, les principaux furent Jean de la Pole Comte de Lincoln, François Vicomte Lovel, le Lord Thomas Fitz-Gerald, Maurice Fitz-Thomas Fitz-Gerald, le Chevalier Broughton, Plunket fils du Baron de Killeen, le Colonel Swart, outre quatre mille soldats. Simnel fut du nombre des prisonniers: cet imposteur ayant avoué sa faute, le Roi, par une clémence inconcevable, lui fit grace de la vie, & lui fit donner une place dans sa fauconnerie, qu'il remplit jusqu'à sa mort. Henri, après cette victoire, marcha du côté du Nord, où il trouva des partisans de Simnel & du Comte de Lincoln; il en punit quelques-uns de mort pour servir d'exemple; il fit payer de grosses sommes d'argent à d'autres, il pardonna enfin aux moins coupables. Ensuite il retourna à Londres où il fut reçu avec applaudissement, & au mois de Novembre, le jour de sainte Catherine, la Reine Elizabeth son épouse fut couronnée avec pompe à Westminster.

En Ultonie Hugues Mac-Mahon profitant des troubles qui agitoient l'Etat, assembla ses vassaux, & commit beaucoup de dégat sur les terres des nouveaux Irlandois dans le Comté de Louth, d'où il enleva beaucoup de butin en bestiaux, & autres richesses; on comte jusqu'à vingt-huit villages de brulés dans cette occasion. Il y eut en ce temps, en certains endroits de cette province, des ouragans accompagnés de pluyes, qui arrachoient les arbres, & renversoient les Eglises & les maisons.

Henri VII écrivit en ce temps une lettre aux Maire & citoyens de Waterford, par laquelle il leur marque, combien il est content de leur fidélité, & les exhorte à la persévérance. Il leur permit de se saisir au profit de leur ville, des vaisseaux & marchandises appartenant aux habitans de Dublin, & à ceux qui commerçoient avec eux; il leur accorda quelque temps après des priviléges & des immunités en recompense de leur fidélité.

Le Comte de Kildare & autres Ministres d'Etat, qui avoient donné dans l'imposture de Simnel, ayant appris la défaite de ce malheureux, envoyerent des exprès au Roi, avouerent leurs fautes, & lui en demanderent pardon. Le Roi appaisé par cette soumission, écrivit au Comte & aux autres Seigneurs, & après de légeres réprimandes, il leur accorda un pardon dont leur conduite future seroit le garand; & pour preuve d'une véritable réconciliation, il continua encore au Comte le gouvernement d'Irlande, en lui donnant des ordres & des instructions relativement au temps. Cependant le Roi avoit lieu de soupçonner la fidélité de ce peuple, & de craindre qu'il n'y eut encore quelques étincelles de révolte qui vinssent à se manifester à la premiere occasion; mais il ne jugea pas convenable d'user de rigueur, ni d'envoyer dans ce pays des troupes pour supprimer ces restes de la faction d'York. De peur d'affoiblir cette Colonie qui se soutenoit avec peine dans un coin de l'Isle contre les efforts des anciens habitans, il se contenta donc de recevoir la soumission des coupables; il envoya pour cet effet en Irlande le Chevalier Richard Edgcomb avec commission de faire renouveller à ses sujets le serment de fidélité, de s'assurer de leur persévérance pour l'avenir, & de leur annoncer leur pardon. Ce Ministre accompagné de cinq cens hommes qui lui servoient de gardes, arriva à bord de cinq vaisseaux au mois de Juin dans le port de Kinsale, & ne voulant pas mettre pied à terre, le Lord Thomas Barry fut le trouver à bord de son vaisseau où il lui fit hommage pour sa Baronie, & prêta serment de fidélité; mais à la sollicitation du Lord Courcy & des habitans, Edgcomb entra le lendemain dans la ville; Courcy lui fit hommage dans l'Eglise de S. Meltock, & prêta serment avec les habitans; & après le dîner, il fit voile pour Waterford, où il complimenta les Bourgeois sur leur fidélité à leur Prince, en les assurant de sa protection. Il partit ensuite pour Dublin, où il arriva le 5 Juillet, & fut reçu respectueusement à la porte du Couvent des Dominicains où il devoit loger, par les Maire & Bourgeois de la ville. Le Comte de Kildare étoit alors en province occupé de quelque expédition contre les Irlandois; mais étant de retour après quelques jours, Edgcomb accompagné de l'Evêque de Meath, du Baron de Slane & autres Seigneurs, vint le trouver dans l'Abbaye de Thomas Court où il étoit logé; il lui présenta avec un air de mécontentement les lettres du Roi son

Hib. Anglic. au regne de Henri VII.

Pendant que ces Seigneurs faisoient leur Cour en Angleterre, Maurice Bockagh (le Boiteux) Comte de Desmond, étoit occupé à faire la guerre à ses voisins : il gagna une victoire contre Morrough ô Carrol, qui fut tué dans l'action, avec Moel-Murry son frere ; il remporta une seconde victoire sur Dermod Mac-Carty, fils de Thadée, qui fut aussi tué. On prétend que ce Comte ne perdoit pas ses peines, puisqu'il ajoutoit à ses domaines les terres de ceux à qui il faisoit la guerre. Voilà comme ces nouveaux venus s'aggrandissoient au dépens de leurs voisins.

Octavianus Archevêque d'Ardmach convoqua au mois de Juillet un Synode, dans l'Eglise de Notre-Dame à Atherdée, où assisterent Jean Peyne Evêque de Meath, Edouard Courcy Evêque de Clogher, Guillaume ô Ferral Evêque d'Ardagh, George Evêque de Dromore, Donald ô Fallon Evêque de Derry, Menelaus Mac-Cormycan Evêque de Rapho, & Gautier Blake Evêque de Clonmacnoisk. Il y eut une contestation dans ce Synode, entre Thomas Mac-Brady & un nommé Cormock, touchant la jurisdiction de l'Evêché de Kilmore; mais cette question fut remise au jugement des Evêques de Meath, Clogher & Ardagh, sans qu'on en sçache la décision : cependant ils parurent tous les deux six ans après au Synode de Drogheda avec titre d'Evêque de Kilmore.

War. de Episcop. Kilmor.

Il ne paroît pas que l'Evêché de Kilmore soit bien ancien ; il n'en est pas fait mention dans la division des Evêchés d'Irlande faite en 1152, dans un Synode où présidoit le Cardinal Paparo. Le premier Evêque de cette contrée, qu'on trouve dans l'histoire, fut Flanus ô Conacty qui mourut en 1231. Ce Prélat & ses successeurs, furent nommés tantôt Evêques de Brefny, ancien nom de cette contrée, tantôt Evêques de Triburna : c'étoit un village obscur, où ces Prélats faisoient leur résidence. Vers le milieu du quinziéme siécle, Andrée Mac-Brady fut nommé à cet Evêché. Ce Prélat mécontent de voir le Siége Episcopal établi dans un lieu si peu convenable, le transféra du consentement du Pape Nicolas V, dans l'Eglise paroissiale de S. Felim dans un Bourg nommé Kilmore à quelques lieues de la ville de Cavan; il fit ériger cette Eglise en Cathédrale, où il plaça treize Chanoines avec un Doyen: cet établissement fut confirmé l'année suivante, par le Pape Calixte III, de sorte que depuis cette époque, le Diocèse & les Evêques qui le gouvernent, ont pris leur dénomination de Kilmore (*a*).

(*a*) André Mac-Brady premier Evêque de Kilmore, étoit de la noble famille des

Le Prince Arthur fils aîné de Henri VII, né en 1487, fut déclaré en ce temps Prince de Galles. Cette année fut remarquable en Irlande par les tempêtes & les pluies fréquentes, qui durerent pendant l'Eté & l'Automne, & causerent des maladies qui enleverent beaucoup de monde. An. 1490.

On envoya en ce temps d'Allemagne au Comte de Kildare six mousquets, qu'il faisoit porter à ses gardes, lorsqu'ils faisoient sentinelles devant son appartement; c'étoit un présent bien rare alors: il y a apparence qu'on n'avoit pas encore l'usage des armes à feu en Irlande. Cependant Baker prétend qu'Edouard III s'en étoit servi au siége de Calais. An. 1491. *Chron. d'Ang pag. 126.*

Il s'éleva de vives contestations suivies d'une guerre entre Conn-More ô Neill & Hugue Roe ô Donnel, deux Princes puissans en Ultonie; l'un de Tirone & l'autre de Tirconnel: le sujet de ces contestations fut la redevance qu'ô Neill exigeoit d'ô Donnel, comme s'il relevoit de lui; ô Neill commença par lui écrire une lettre en langue Irlandoise, qui peut être rapportée ici, parce qu'elle est singuliere, & trop laconique pour ennuyer le lecteur: la voici. *Cuir hogom me Kiesse, no mar à cuirhir;* c'est-à-dire, Envoyez-moi ma rente, ou sinon. O Donnel ne manqua pas de répondre sur le même ton, en disant: *Neel Kiesse à gut orm, agusda meh;* c'est-à-dire, Je ne vous dois pas de rente, & quand même. Cette réponse ayant choqué ô Neill, les hostilités commencerent de part & d'autre; & quoique le Comte de Kildare voulut se rendre médiateur entre ces deux Princes, on en vint aux mains, il y eut beaucoup de monde de tués, la perte fut à peu près égale, le peu d'avantage qu'il y eut fut du côté d'ô Neill; mais sa mort arrivée peu de temps après, & l'âge décrepit d'ô Donnel, qui l'obligea de céder sa Principau-

Mac-Bradys de Lochtée; le sept des Mac-Bradys est un rameau de la tribus des Hy-Brunes de la Conacie, dont ô Connor étoit le Chef. Il étoit connu anciennement sous le nom de Carbhuillis: il possédoit dans le Brefny aujourd'hui Comté de Cavan, selon Gratianus Lucius, le territoire de Calrie, comme on l'a déja vu dans le premier volume de cette Histoire. Ce fut dans le treiziéme siécle que cette famille quitta le nom de Carbhuillis, & prit celui de Mac-Brada ou Brady, d'un de ses chefs, & que le nom de Calrie fut changé en celui de Lochtée, aujourd'hui Baronie dans le Comté de Cavan, patrimoine de cette noble famille, jusqu'à la révolution causée par le tyran Cromwel. Cette famille enfin donna plusieurs Evêques à l'Eglise; Wareus en compte cinq dans le Brefny, un à Ardagh & un dans le Diocèse de Meath; il y a apparence que ce dernier avoit embrassé la réforme, puisqu'il fut nommé par la Reine Elizabeth, pour remplacer Guillaume Walsh Evêque de Meath, qui fut dépossédé, mis dans les fers, & ensuite banni hors du Royaume, pour son attachement à l'ancienne Religion.

té de Tirconnel à Conn son fils, mirent fin à cette guerre.

La Duchesse de Bourgogne femme intriguante, & ennemie implacable de la maison de Lancaster, étoit toujours occupée des moyens de troubler le regne de Henri VII: elle fit d'abord répandre le bruit que Richard Duc d'York, frere & héritier d'Edouard V, n'avoit pas été mis à mort; mais que s'étant sauvé de la Tour il vivoit encore; elle fit chercher un jeune homme capable d'en faire le personnage; on lui présenta un nommé Pierre Osbeck, connu après sous le nom de Perkin Warbeck, natif de Tournay, & fils de Jean Osbeck, qui exerçoit l'office de Contrôleur dans cette ville, & de Cathérine de Faro, qui sçavoit l'Anglois, & qui l'avoit probablement appris à son fils. La Duchesse regardoit ce jeune homme comme un instrument propre à remplir ses vues; elle le garda quelques mois auprès d'elle, afin de l'initier dans les belles manieres de la Cour, & de le mettre au fait de tout ce qui regardoit la maison d'York, & de l'instruire à prendre le ton & à soutenir la qualité de Prince héréditaire de la Couronne, dont il lui falloit jouer le rôle. On prétend, en effet, qu'il avoit un faux air de ce Prince, dont il n'étoit que le singe. La Duchesse, pour mieux cacher son jeu, l'envoya après en Portugal bien équippé, & accompagné de gens chargés de veiller sur sa conduite, jusqu'à ce qu'elle jugeat à propos de le faire passer en Irlande.

Henri VII qui n'ignoroit pas les démarches de Marguerite de Bourgogne, jugea nécessaire de changer le gouvernement d'Irlande, & de mettre en place des personnes attachées à ses intérêts: il nomma Lord Lieutenant d'Irlande à la place du Comte de Kildare, Gaspar Duc de Bedford, & lui donna pour
An. 1492. Député Gautier Fitz-Symons Archevêque de Dublin; le Chevalier Jacques Ormond, fils naturel de Jean Comte d'Ormond, fut nommé Trésorier à la place d'Eustace, Seigneur de Portlester qui avoit exercé cette chargé depuis trente-huit ans. Le nouveau Trésorier arriva en Irlande au mois de Juin, suivi d'une cohorte de troupes Angloises: il eut aussitôt une vive dispute avec le Comte de Kildare, elle fut suivie d'une bataille, qui devint fâcheuse pour les deux familles des Butlers & des Fitz-Geralds, & pour toute la Colonie en général; car les Irlandois en profitoient pour ravager les frontieres de la province Angloise.

On rapporte au 22 Juin de la présente année, la naissance de

Henri, second fils de Henri VII, & son successeur au trône, sous le nom de Henri VIII, si connu dans l'histoire par ses debauches, & par le changement qu'il introduisit dans la Religion.

On changea encore au mois de Septembre quelques-uns des grands Officiers de l'Etat en Irlande; Alexandre Plunket fut nommé Chancelier; Thomas Butler maître des Rôles, & Nicolas Turnor fut constitué Chef Justicier de la Chambre des Plaidoyers communs. En ce temps, le Comte d'Ormond & le Prieur de Cantorbury, furent envoyés en ambassade à la Cour de France; mais ils furent rappellés aussitôt que leur maître eut appris l'alliance que Charles VIII alloit contracter avec Anne de Bretagne.

Il y eut en Irlande cette année un si grande secheresse pendant l'Eté, que les animaux mouroient faute d'eau; elle causa aussi des maladies contagieuses, qui enleverent beaucoup de monde.

Il étoit temps de faire jouer à Perkin Warbeck, que nous avons laissé en Portugal, le personnage de Richard Duc d'York auquel on l'avoit destiné, & il s'en acquitta si bien, qu'on doutoit long-temps s'il étoit le véritable Richard ou un imposteur. La Duchesse de Bourgogne ayant donné ses ordres, Perkin s'embarqua à Lisbonne, & fut conduit à Cork en Irlande, où il fut reçu avec distinction par les Bourgeois, & principalement par Jean Walters fameux marchand, & Maire de la ville, chez qui, à ce que l'on prétend, il avoit fait son apprentissage. Ce prétendu Prince écrivit aussitôt aux Comtes de Kildare & de Desmond pour leur demander du secours contre le Roi Henri; mais avant que de recevoir leur réponse, il fut invité par Charles VIII à venir en France, où il fut parfaitement bien reçu, jusqu'à la paix conclue entre ce Prince & le Roi d'Angleterre, au siége de Boulogne, après laquelle Perkin se retira en Flandres, où il fut reçu avec bonté par la Duchesse de Bourgogne sa prétendue tante. Cette année fut célébre par le voyage de Christophe Colomb, & la découverte du nouveau monde, qui semble avoir été annoncée par Séneque, lorsqu'il dit dans sa Médée :

Venient annis
Secula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, & ingens

Pateat Tellus, Typhisque novos
Detegat orbes, nec sit terris
Ultima Thule.

Il sembla que Henri VII à qui Colomb s'adressa d'abord, avoit manqué à ses intérêts & à sa gloire, en négligeant l'offre que ce grand homme lui avoit faite de son projet, dont Ferdinand de Castille a sçu profiter.

An. 1493. Le Député d'Irlande tint un Parlement à Dublin au mois de Juin, où on révoqua quelques actes faits à la requête d'Eustace de Portlester. Les choses étant changées, & les partisans de la maison de Lancaster étant en place, on fit venir à l'Exchiquier Portlester lui-même, pour rendre compte de sa mauvaise administration lorsqu'il remplissoit la charge de Trésorier. On fit rendre à la ville de Waterford ses anciens priviléges & libertés, dont elle avoit été privée par un acte antérieur: on ordonna enfin le recouvrement des terres de la Couronne, aliénées depuis la premiere année du regne de Henri VI. Ce Parlement étant fini au mois d'Août, le Lord Député remit sa charge à Robert Preston Vicomte de Gormanstown. Ce nouveau Député assembla à Trim au mois de Septembre, la Noblesse & les principaux des Comtés de Dublin, Meath & Kildare: cette assemblée fut composée du Chancelier, du Comte de Kildare, des Evêques de Meath & de Kildare, des Barons de Slane, Delvin, Killeen, Hoath, Trimlestown, Dunsany, &c. ils signerent des articles tendans à la paix & au bien de l'Etat, entre autres qu'aucun particulier ne pourroit faire la guerre sans être autorisé par le Roi ou le Député; que les extorsions & tributs qu'on exigeoit du peuple, seroient supprimées & abolies, & que les meurtriers, voleurs & vagabonds seroient punis. Robert Preston convoqua ensuite un Parlement à Drogheda, dont les Statuts furent déclarés nuls dans un autre Parlement tenu l'année suivante dans la même ville par le Député Poynings, pour les raisons suivantes; sçavoir, que le Duc de Bedford Lord Lieutenant d'Irlande, dont Preston étoit le Député, avoit résigné sa charge avant la convocation de ce Parlement; que cette convocation n'étoit pas générale de toute la province, mais de quatre Comtés seulement; & qu'enfin dans les Lettres-Patentes que le Roi avoit données au Député, il n'étoit pas fait mention d'un pouvoir de convoquer un Parlement.

Au mois d'Octobre, Fitz-Symons Archevêque de Dublin, ci-devant Député en Irlande, passa en Angleterre pour rendre compte au Roi, non-seulement de son administration comme Député, mais encore de l'état présent des affaires en Irlande. Le Comte de Kildare informé que ses ennemis en Angleterre le mettoient mal dans l'esprit du Roi, y passa aussi au mois de Novembre pour se justifier auprès de ce Monarque des crimes qu'on lui avoit imputés. Il fut suivi par le Député, qui confia le soin du gouvernement à son fils pendant son absence, & par le Chevalier Ormond Trésorier ; ils firent ensorte que la justification du Comte ne fut pas admise, & qu'il fut renvoyé prisonnier en Irlande pour être examiné sur le lieu.

Le Chevalier Edouard Poynings fut nommé en même temps Député d'Irlande ; son objet principal étoit de supprimer la révolte des partisans de Perkin Warbeck ; il se transporta dans cette Isle au mois de Septembre, où il fit de grands changemens parmi les Ministres de l'Etat, & mit des Anglois de naissance en leurs places : il nomma Henri Dean Evêque de Bangor Chancelier d'Irlande ; il donna la place de Trésorier au Chevalier Hugue Conway ; il constitua Thomas Bouring Chef Justicier ou premier Président de la Cour, nommé le Banc du Roi ; Jean Topcliff de celle des Plaidoyers communs, & Gautier Ever fut fait Chef-Baron de l'Exchiquier : ce Député mena en Irlande mille hommes de troupes avec lesquelles, & les autres troupes de la province Angloise, il entra en Ultonie, sous prétexte que quelques-uns des partisans de Perkin s'y étoient réfugiés ; mais ce qui paroît extraordinaire, il fut accompagné dans cette expédition du Comté de Kildare, & du Chevalier Jacques Ormond qui avoit quitté l'office de Trésorier : il ravagea les territoires d'ô Hanlon, de Magennis & autres. Le Comte de Kildare fut soupçonné & atteint d'avoir conspiré secrettement avec ô Hanlon pour perdre le Député ; mais son innocence fut ensuite reconnue : le frere du Comte de Kildare s'étant emparé dans ces entrefaites du château de Carlow, le Député fut obligé de quitter prise en Ultonie pour secourir cette place ; pour cet effet, il fit la paix avec ô Hanlon & Magennis, & marcha droit à Carlow, en fit le siége, & s'en rendit maître en dix jours de temps. An. 1494.

Le Roi toujours attentif à examiner les démarches de la Duchesse de Bourgogne, & du prétendu Duc d'York, envoya

des espions en Flandres : par ce moyen le Roi fut informé de tout le secret, & plusieurs des conspirateurs furent exécutés en Angleterre.

L'Archevêque de Dublin étant en Cour, le Roi qui avoit beaucoup de confiance en lui, le questionnoit souvent touchant l'état des affaires en Irlande. Ce Prélat assista un jour à un discours prononcé en présence du Roi : le Monarque lui ayant demandé ce qu'il en pensoit, ce Prélat répondit avec une liberté digne des anciens Philosophes, que si son Altesse en étoit contente, il l'étoit aussi, qu'il pensoit cependant que l'Orateur avoit trop flatté son Altesse. En bonne foi, notre pere de Dublin, repliqua le Roi, je l'ai pensé aussi.

Poynings convoqua au mois de Novembre le fameux Parlement de Drogheda, où l'on fit plusieurs Statuts rapportés par Wareus, Cox & autres ; on en fit contre l'exaction *de Coyne &* *Livery* ; contre ceux qui protégeoient les traîtres : il fut défendu expressément à toutes personnes, sous peine de trahison, d'exciter les anciens Irlandois à faire la guerre aux Anglois ; mais le Statut qui fit plus de bruit, & qui se nomme la loi de Poynings, fut celui par lequel il est défendu de convoquer un Parlement en Irlande sans avoir prévenu le Roi, en lui exposant les motifs de cette convocation, & les actes qu'on veut y faire passer, & sans avoir une approbation de Sa Majesté & de son Conseil, sous le grand sceau d'Angleterre pour une telle convocation, & que tout Parlement qui seroit convoqué autrement que sous ces conditions, seroit nul & de nul effet. Ce Statut n'étoit pas favorable aux Anglois d'Irlande, dont les intérêts étoient déja différens de ceux des Anglois ; il passa dans un Parlement dont les principaux chefs comme le Député, le Chancelier, le Trésorier & autres Ministres qui avoient du crédit, étoient Anglois de naissance. Cependant ce Statut n'eut pas toujours son effet, & fut souvent suspendu sous les regnes suivans.

On fit dans ce Parlement plusieurs autres Réglemens qui ne furent pas imprimés. On accorda des subsides au Roi, on donna au Trésorier le pouvoir de gouverner la Province en cas de mort ou démission du Gouverneur, jusqu'à ce que la volonté du Roi fut manifestée. On permit aux Chevaliers de S. Jean de Jerusalem de reclamer les biens aliénés par Keating, ou par Thomas Talbot son prédécesseur. On ordonna la révocation des concessions faites par les Rois depuis le regne d'Edouard II. Par un

autre

autre acte de ce Parlement, le Comte de Kildare & Jacques son frere, furent atteints de crime de trahison, pour avoir été d'intelligence avec ô Hanlon, pour avoir saisi le château de Carlow, & exigé le tribut *de Coyne & Livery*, & enfin pour avoir traité secrettement avec le Roi d'Ecosse : cependant le Comte se purgea de tous ces crimes en Angleterre, & rentra en grace. Enfin la Confrairie Militaire de S. Georges établie en 1479 sous Edouard IV par arrêt du Parlement, fut supprimée en ce temps.

Perkin Warbeck qui s'étoit retiré en Flandres auprès de la Duchesse de Bourgogne, rempli de l'idée extravagante de sa grandeur chimérique, & poussé par sa protectrice, s'embarqua pour l'Angleterre avec près de six cens hommes de troupes ramassées ; étant arrivé sur les côtes de Kent, il fut mal reçu, & perdit plus de cent soixante de ses gens qui furent faits prisonniers & exécutés ensuite; de-là il fit voile pour l'Irlande dans l'espérance d'y être mieux traité. Après avoir resté quelque temps à Cork ou aux environs, voyant ses partisans dans l'impossibilité de pouvoir le soutenir contre la force majeure du Député & autres Ministres Anglois, il passa en Ecosse, où il fut reçu avec distinction, & épousa, du consentement de Jacques IV alors Roi, Cathérine Gordon fille d'Alexandre Comte de Huntley, & alliée à la Couronne. Ann. 1495.

Le Roi d'Ecosse qui avoit quelque sujet de mécontentement de la part de Henri VII, profita de cette occasion pour lui faire la guerre. On prétend qu'il y avoit été excité par des lettres qu'il avoit reçues de l'Empereur Maximilien, de Charles VIII & de Marguerite de Bourgogne en faveur de cet imposteur. Quoi qu'il en soit, le Roi d'Ecosse entra à main armée en Angleterre ; mais ne trouvant pas de partisans de ce prétendu Prince parmi les Anglois, il ravagea le pays de Northumberland, & retourna ensuite chez lui.

Poynings après avoir gouverné la province Angloise en Irlande avec prudence, & avoir fait des loix très-sages, qui ne furent pas cependant reconnues hors les limites de cette province, fût rappellé au mois de Janvier pour recevoir la récompense de ses travaux : le Roi content de ses bons services, le fit Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere.

Henri Dean Evêque de Bangor, Chancelier d'Irlande, & depuis Archevêque de Cantorbery, fut nommé au mois d'Avril An. 1496.

Justicier d'Irlande à la place de Poynings ; Guillaume Ratcliff Vice-Trésorier, & Jean Pimpe Trésorier de guerre ; & au mois de Juin suivant, Richard Nugent Baron de Delvin, fut nommé général des troupes, & commandant en chef pour la défense des Comtés de Dublin, Kildare, Meath & Uriell.

Octavianus Archevêque d'Ardmach assembla un Synode au mois de Juillet à Drogheda dont les actes sont perdus.

Hugue ô Donnel de retour d'Ecosse, attaqua & défit ô Connor près de Sligo : il mit ensuite le siége devant le château ; mais il fut obligé de le lever aux approches des Burkes de Clanrickard, qui brulerent les frontieres de Tirconnel.

On avança encore des griefs contre le Comte de Kildare en Angleterre, où il fut arrêté & mis en prison : cet évenement causa la mort à Alison, fille de Rowland Eustace, Baron de Portlester, son épouse. Il fut accusé en présence du Roi, d'avoir brulé l'Eglise de Cashil ; mais la naïveté de ses réponses le sauva : ses ennemis objecterent encore contre lui, que toute l'Irlande n'étoit pas capable de le gouverner. Est-ce ainsi ? repliqua le Roi, il est donc l'homme le plus propre pour gouverner l'Irlande ? & ce Prince le nomma sur le champ Lord Lieutenant d'Irlande par Lettres-Patentes datées du 6 Août, & le rétablit dans ses honneurs & biens : cependant il fit rester en ôtages Girald fils aîné du Comte, pour s'assurer de la fidélité du pere, qui se comporta par la suite en sujet fidéle.

Le Comte étant de retour en Irlande avec Elizabeth Saint Jean qu'il venoit d'épouser, & ayant reçu l'épée, selon la coutume, de son prédécesseur, il marcha du côté de Thomond contre ô Brien, passa par Limerick, & prit le château de Feyback, qui appartenoit à Finin Mac-Nemarra ; il prit ensuite le château de Ballynice & autres places fortifiées : après ces expéditions, il retourna à Dublin où il se réconcilia avec Octavianus Archevêque d'Ardmach.

Dean Evêque de Bangor ayant été rappellé en Angleterre, Gautier Archevêque de Dublin, fut nommé Chancelier à sa place. Le Roi, de l'avis du Lord Lieutenant, résolut d'accorder pardon à tous les Seigneurs qui avoient trempé dans l'affaire de Perkin Warbeck, de peur que le désespoir ne les engagea à exciter de nouveaux troubles. Il accorda en conséquence une amnistie générale pour le Comte de Desmond, l'Archevêque de Cashil, les Evêques de Cork & Waterford, & pour plusieurs

autres des principaux de la Momonie ; il fit rendre & confirmer les libertés & Chartres de la ville de Youghal ; & fit augmenter ses privileges.

Le Roi d'Ecosse, après avoir fait quelques efforts en faveur de Perkin Warbeck, se trouva dans la nécessité de proposer une paix à Henri VII ; mais ce Roi ne voulut écouter aucune proposition, que le Roi d'Ecosse n'eut livré auparavant l'imposteur qu'il protegeoit. Perkin par cette résolution se voyoit mal dans ses affaires, il falloit quitter l'Ecosse. Le Roi trop généreux pour le livrer à ses ennemis, lui fit donner sous mains de l'argent pour se transporter ailleurs : ce malheureux s'embarqua avec sa femme & toute sa famille pour l'Irlande ; étant arrivé à Cork au mois de Juillet, il y trouva encore quelques amis, mais hors d'état de lui rendre service ; il reçut quelque temps après une invitation de la part des peuples de Cornouaille en Angleterre, de venir chez eux, & qu'ils étoient prêts à tout sacrifier pour sa cause. Pour répondre à cette bonne volonté, il s'embarqua au mois de Septembre avec sa famille & quelques soldats au nombre de cent vingt, & arriva à Whitsandbaye dans le pays de Cornouaille, malgré quatre vaisseaux que les habitans de Waterford avoient envoyés à sa poursuite. Cet imposteur prit alors le nom & le titre de Richard IV Roi d'Angleterre, & fut joint à Bodmin par quelques milliers d'hommes, avec lesquels il commença à faire le siége d'Excester. An. 1497.

La défense que firent les habitans étant égale à l'attaque qui fut des plus vives, Perkin s'appercevant que le courage & la bonne volonté des siens surpassoient leur force, & voyant que l'armée du Roi étoit en marche, il prit le parti de se retirer, & de chercher asyle à Beaulieu en Hampshire ; il se rendit ensuite prisonnier, & fut conduit à la Tour, d'où il se sauva ; mais ayant été arrêté & voulant se sauver une seconde fois, il fut pris & pendu à Tyburne avec son ami Jean Waters Maire de Cork.

Le Comte de Kildare étoit toujours occupé à remplir les devoirs de son état ; il convoqua un Parlement à Trim au mois d'Août, où il fut ordonné entre autres choses, que tous les Statuts faits en Angleterre touchant les Officiers de la Douane, seroient adoptés en Irlande. An. 1498.

Il arriva en ce temps une vive dispute entre Henri ô Neill & ses deux neveux Tyrlogh & Conn, touchant la Principauté de Tyrone, qu'il avoit usurpée à leur préjudice, après avoir tué

Conn ô Neill leur pere. Le Comte de Kildare prit le parti de ces jeunes Seigneurs dont il étoit l'oncle maternel, & pénétra avec ses troupes en Ultonie, où il fut joint par ô Donnel, Maguire & autres alliés de Tyrlogh ô Neill : avec cette armée combinée, il fit le siége de Dungannon, força Niall Mac-Art ô Neill qui y commandoit, de rendre le château, de mettre en liberté les prisonniers, & de se soumettre en donnant des ôtages. Henri ô Neill ayant été tué, le jeune Conn entra en possession de Tyrone, patrimoine de ses peres. Le Comte prit ensuite le château d'Omey.

Après l'expédition d'Ultonie, le Comte marcha en Octobre vers Cork, où il mit garnison, pour contenir les habitans de cette ville dont la fidélité lui étoit suspecte ; il leur fit prêter le serment ordinaire aussi-bien qu'aux bourgeois de Kinsale, & leur fit donner des ôtages. Il y a apparence que le jeune Henri, second fils de Henri VII, fut nommé à la charge de Lord Lieutenant d'Irlande, puisque le Comte à son retour de Cork, assembla le Parlement au mois de Mars à Dublin, en prenant la qualité de Lord Député de ce jeune Prince. En ce temps Richard Talbot qui avoit gouverné depuis quelque temps le Prieuré de S. Jean de Jerusalem en Irlande, fut révoqué, & Robert Evers Anglois, en fut nommé Prieur par le Grand-Maître de Rhodes.

On trouve quelques fondations Religieuses faites en Irlande en ce temps. Wareus parle du Couvent de Rosserelly fondé au pays de Gallway en 1498, pour les Observantins, par un Seigneur Anglois nommé Gannard. Il y eut à Invert dans la contrée d'Antrim, un Couvent fondé pour le Tiers-Ordre de S. François par un Seigneur Ecossois. On trouve un Couvent du même Ordre, fondé à Dungannon dans le Tyrone, par Conn ô Neill Prince de cette contrée. Il y eut aussi une maison fondée en ce temps pour ce même Ordre à Clonrahan au pays de Roscoman par ô Connor Roe Seigneur Irlandois, de la race de l'illustre tribu des ô Connors de la Conacie.

On rapporte à ce temps quelques Auteurs qui avoient écrit en Irlande. Philippe Higgin Cordelier, écrivit des poëmes sacrés : il mourut en 1487. Panderus, qu'on croit Auteur d'un livre intitulé, *Salus populi*, vivoit en ce temps. Il traite dans ce livre de la cause des miseres dont l'Irlande étoit affligée, & indique les remédes qu'on auroit pu y apporter. Charles Maguire

natif de la contrée de Fermanagh & Chanoine d'Ardmach, florissoit en ce temps : il étoit sçavant Philosophe, Théologien profond, & très-versé dans l'histoire : il écrivit les Annales d'Irlande jusqu'à son temps ; il mourut en 1495, âgé de soixante ans. Donald ô Fihely natif du Comté de Cork, écrivit aussi en langue Irlandoise les Annales de son pays jusqu'à son temps, & les dédia à Florence ô Mahony. Wareus dit les avoir vu en manuscrit à Londres.

Le Lord Député fit une expédition cette année dans la Conacie, où il prit les châteaux d'Athleagh, Roscoman, Tuilske & Castlereagh, où il mit garnison. Dans le même temps Tyrlogh ô Brien Prince de Thomond depuis la mort de Gilduff, eut quelque contestation avec le Chevalier Pierce Butler touchant les limites de leurs terres : elle fut terminée par une bataille sanglante, où Butler avec son monde fut mis en fuite après en avoir laissé beaucoup sur le champ de bataille. An. 1499.

Le Lord Député assembla un Parlement à Castle Dermod au mois d'Août, où on accorda au Roi & à ses successeurs, un impôt de douze sols par livre, sur les entrées de toute sorte de marchandise, excepté le vin & l'huile. Il fut ordonné dans ce Parlement à la Noblesse de se servir de selles pour monter à cheval à la maniere des Anglois, & d'assister au Parlement en robes : on y accorda enfin au Roi des subsides sur le Clergé & le peuple.

Les partisans de la maison d'York toujours mécontens, après la mort de leur cher Perkin, cherchoient les moyens de faire sortir de la prison un fils naturel de Richard III, pour lui faire jouer le même personnage ; mais la conspiration fut découverte, & leurs efforts n'eurent d'autre effet que d'abreger les jours de ce jeune homme.

Le Lord Député fut attiré encore cette année en Ultonie, pour calmer quelque sédition formée contre Tyrlogh ô Neill son neveu ; il prit le château de Kinard où il mit garnison, & en donna le gouvernement à Tyrlogh. Le Roi toujours porté pour la clémence, accorda grace dans le mois d'Août aux habitans de Cork dont il augmenta les priviléges par une nouvelle Chartre. Cette générosité du Roi fut suivie d'une action barbare & cruelle de la part de David Barry Archidiacre & de Cork, & de Cloyne, qui assassina Guillaume Barry son frere ; mais il ne porta pas loin son crime : car il fut saisi & tué par Thomas Barry, & son corps An. 1500.

après avoir été vingt jours en terre, fut exhumé & brulé publiquement par ordre du Comte de Desmond.

Domnal ô Fallon Religieux de l'Observance de S. François, & Evêque de Derry, mourut en ce temps, après avoir gouverné ce Siége pendant quinze ans; c'étoit le Prélat le plus renommé de l'Eglise d'Irlande en son temps, pour l'érudition & la prédication, ayant exercé avec applaudissement cette derniere fonction du ministère de l'Evangile par toute l'Irlande l'espace de trente ans.

An. 1501. Une paix générale regnoit cette année dans les provinces de Lagenie & de Momonie, pendant que la Conacie & l'Ultonie étoient en combustion. Le fort de Sligo dans la Conacie fut escaladé & pris par les troupes de Rory fils de Tyrlogh ô Connor, surnommé Carragh. La discorde qui regnoit parmi la Noblesse en Ultonie, en fit périr un grand nombre par le fer. Les ô Neills livrerent bataille aux Ecossois, ou Allabanys, qui vinrent les attaquer; elle fut fatale aux derniers qui y perdirent quatre Capitaines de la tribu des Mac-Donnels, & environ soixante soldats.

Guillaume Shioy ou Joy, ayant été promu au siége de Tuam par le Pape en 1485, gouverna cette Eglise seize ans & quelques mois: il mourut cette année, & eut Philippe Pinson pour successeur.

Cette année est remarquable par deux mariages qu'on célébra en Angleterre; Arthur fils aîné du Roi & Prince de Galles, épousa à l'âge de quinze ans, la Princesse Catherine fille de Ferdinand Roi d'Espagne, le 14 Novembre; & le 25 du mois de Janvier suivant, Marguerite fille aînée du Roi, & sœur d'Arthur fut donnée en mariage à Jacques IV Roi d'Ecosse. Le Prince Arthur étant venu au monde avant terme, ne jouissoit pas d'une santé qui annonçat une longue vie, de sorte qu'après que le mariage fut célébré dans l'Eglise de S. Paul de Londres, le Roi de l'avis des Médecins, fit accompagner les nouveaux mariés par
An. 1502. une Dame vertueuse & grave, pour empêcher la consommation du mariage (a). En effet le Prince mourut le 2 Avril, n'ayant

(a) Cæterum Henricus septimus de Medicorum concilio caverat, ut gravis quædam Matrona in eodem cum illis thalamo sociata, videret, ne carne conjungerentur, eò quòd Arthurus decimum quintum ætatis annum vixdum attingens, ex lento prætereà morbo laboraret, cujus tabe post quintum mensem confectus, ex hac vita migravit. *Sanderus de schis. Anglic.* lib. 1. pag. 2.

véeu que quatre mois & demi après ses nôces. La jeune veuve fut accordée six mois après du consentement mutuel des parens avec Henri frere d'Arthur qui n'avoit que douze ans, pendant qu'on travailloit à obtenir une dispense pour les marier. La mort d'Arthur fut suivie quelque temps après de celle de la Reine Elizabeth sa mere, qui faisoit l'ornement de son sexe & de son siécle pour ses vertus.

Il y eut une grande mortalité en ce temps sur les bestiaux. Il s'éleva en Ultonie de fréquentes séditions, accompagnées de meurtres. Au mois d'Avril, le Roi fit venir en Angleterre le Comte de Kildare, tant pour rendre compte de l'état des affaires en Irlande, que pour recevoir de nouveaux ordres, relativement au gouvernement de cette Isle. Le Comte ayant fini ses affaires à la Cour, fut renvoyé en Irlande avec honneur, & avec la continuation de sa qualité de Député : il reprit les rênes du gouvernement, qu'il avoit confiées pendant son absence à Guillaume Fitz-Symons, Archevêque de Dublin. An. 1503.

Vers la fin de l'Automne, le Lord Député fit une expédition en Ultonie, où il démolit le château de Belfast, il fit ensuite son entrée à Carrigfergus, mit garnison dans le château, en donna le commandement à un nommé Stanton, & retourna ensuite à Dublin.

Pendant ce temps Theobald Burke Seigneur de Muskry-Cuirk dans la Momonie, fut tué dans une certaine escarmouche par Donough ô Carrol & Corneille ô Dwyer. En même-temps Ulick Burke défit dans la Conacie Malachie ô Kelly avec quelques-uns des Burkes qui étoient de son parti.

Le 18 du mois de Fevrier suivant, Henri Duc d'York après la mort de son frere Arthur, fut créé selon la coutume Prince de Galles & Comte de Chester. Dix jours après, Gerald fils du Comte de Kildare fut nommé Trésorier d'Irlande, & prêta serment à Dublin en présence du Député & du Conseil.

David Creagh natif de Limerick & Archevêque de Cashil, mourut en ce temps ; il eut pour successeur Maurice Fitz-Gerald. Pendant l'Episcopat de David, le Comte de Kildare fit bruler la Cathédrale de S. Patrice à Cashil ; mais, chose étonnante ! la plainte que le Prélat en fit au Roi fut rejettée, quoique le Comte eut avoué le fait : car étant interrogé pourquoi il avoit commis un aussi horrible sacrilége ? il répondit, en jurant sur son Dieu, qu'il l'avoit fait croyant que le Prélat étoit dans l'E-

glise. Cette réponse eut apparemment assez de mérite auprès du Roi, non-seulement pour lui accorder sa grace, mais encore pour lui donner sa confiance, en le nommant Député d'Irlande.

War. de Archiepisc. Tuam. War. de Scrip. Hib. *in* 35. *cap.* *Solini.*

Philippe Pinson Anglois, Religieux de l'Observance de S. François, & Lecteur en Théologie, fut nommé à l'Archevêché de Tuam par le Pape, à la sollicitation de Henri VII. Ce Prélat ne vit jamais son Siége; il mourut à Rome de la peste trois jours après son élection. Deux ans après la mort de Philippe, l'Archevêché de Tuam fut donné à Maurice ô Fihely, autrement Mauritius de Portu, homme célébre pour son érudition Jean Camers en parle avec éloge. « Maurice à Portu, dit-il, » natif d'Irlande, de l'Ordre de S. François, étoit célébre pour » sa profonde science en Théologie, Logique, Philosophie, & » Métaphysique. Il n'est pas possible de dire combien il étoit » honnête & poli, & en même-temps, saint & religieux dans sa » conversation. Après avoir enseigné les arts avec un applau- » dissement général pendant plusieurs années, dans l'Université » de Padoue, il fut nommé par le Pape Jules II à l'Archevêché » de Tuam, où il se rendit, l'Italie étant alors opprimée par les » calamités de la guerre; il mourut bientôt après son arrivée, au » grand regret du monde lettré, ayant à peine cinquante ans. Il » laissa plusieurs monumens manuscrits de son érudition, qui ne » furent pas publiés, à cause de sa mort prématurée. » François Gonzaga en fait aussi mention. « Maurice Irlandois, dit-il, fit » revivre la doctrine de Jean Scot par ses Commentaires sur les » Universaux. Il publia aussi un Dictionnaire pour les Ecritures » saintes. » Voici ce que Possevin en dit. « Maurice Irlandois, » Minorite & Archevêque de Tuam, composa un Dictionnaire » pour les Ecritures saintes, qui fut imprimé d'abord à Venise » en 1603, par Jean Antoine, & Jacques François, par ordre » de l'Illustrissime Matthieu Zane Patriarche de Venise; mais ce » qui en reste aujourd'hui ne passe pas la lettre E inclusivement; il » explique outre cela, toute la doctrine de Scot par des Com- » mentaires, dont une partie fut imprimée à Venise par Simon de » Luere en 1500. Ses Théorêmes, pour bien comprendre le sens » de Scot, y furent publiés en 1514, par Lazare Soard. Son » Enchiridion de la Foi fut imprimé en 1509, par Octavien » Scot. » Jean Grace publia aussi un ouvrage de cet Auteur, qui avoit pour titre, *Reportata*. On prétend qu'il avoit écrit la vie de

De Origin. Francisc. *part.* 1. *p.* 88.

In apparat. sacro.

de Jean Scot, avec un livre de distinctions, qui se trouve chez les Franciscains de Ravenne. On le fait Auteur d'un abrégé de Verité en vers, & d'un livre sur Porphire, publié à Venise en 1519. Nicholas Maguire Evêque de Leghlin, écrivit en ce temps une Chronique qui avoit beaucoup servi à Thadée Dowling pour composer ses Annales. Il écrivit aussi la vie de Milo son prédécesseur, & d'autres ouvrages qu'il ne put achever étant prévenu par la mort.

On trouve quelques établissemens faits en ce temps pour les Religieux du Tiers-Ordre de S. François. Le Couvent de Kil ô Donnel fut bâti au commencement de ce siécle par ô Donnel Prince de Tirconnel. On trouve dans la même contrée deux Couvens de cêt Ordre, l'un à Killybeg port de mer, bâti par Mac-Sweeny Banach ; l'autre à Fanegarah, par Mac-Sweeny Fanid deux Seigneurs Irlandois. War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alem. hist. Monast. d'Irland.

Ulick Burke, nommé communément Mac-William, Seigneur de Clanriccard dans la Conacie, fit de grands préparatifs cette année pour quelque expédition dont on ne pouvoit pénétrer le dessein. Il se ligua avec d'autres Seigneurs de son nom, avec Tirlagh ô Brien Prince de Thomond, Melrony ô Carrol d'Eilé & autres Seigneurs de la partie méridionale de l'Isle, avec lesquels il se mit en campagne. Le Député averti de cette démarche, assembla toutes ses forces, & s'avança vers la Conacie: il fut suivi par un grand nombre de Nobles de la Midie ; sçavoir, le Vicomte de Gormanstown, les Barons de Slane, de Delvin, de Killeen, de Hoath, de Trimlestown, & de Dunsany, par Jean Blake, Maire de Dublin, avec ses archers & les habitans de Drogheda : ô Donnel, ô Reilly, ô Ferral Evêque d'Ardagh & Seigneur d'Annaly (Longford), & autres chefs, se joignirent au Député, & suivirent sa fortune. Les deux armées s'étant rencontrées le 19 Août à quelques milles de Gallway, dans un endroit nommé Knock To, ou Knocktuah, c'est-à-dire, le Mont des Haches, l'action commença, & le terrein fut disputé pendant quelques heures, avec une perte égale des deux côtés ; mais l'armée de Conacie étant à la fin ébranlée, fut mise en déroute avec perte de deux mille hommes ; celle du Député resta victorieuse, sans qu'on sçache au juste sa perte. Le livre de Hoath, dit Wareus, fait monter la perte des vaincus à neuf mille hommes, & le livre blanc de l'Exchiquier, prétend qu'il n'y avoit pas un seul Anglois de blessé dans l'armée du Député ; mais notre Wareus

An. 1504.

brillant que celui dont il donna le cruel ſpectacle à l'Univers. Le commencement de ſon regne, où les Rois ſe montrent ordinairement par le bon côté en faiſant des actes de clémence, & en donnant au peuple de bonnes impreſſions, fut terni par l'effuſion du ſang de De la Pool Comte de Suffolk; après avoir gardé long-temps la priſon ſous le regne précédent, ce Seigneur perdit la vie ſur l'échaffaut par ordre du nouveau Roi. Enfin les tournois, les bals, les maſcarades & autres divertiſſemens dignes d'un jeune Prince qui vouloit s'immortaliſer par la magnificence de ſa Cour, épuiſerent ſes tréſors; ſe trouvant dans la néceſſité d'y ſuppléer, il eut recours aux ſacriléges & aux injuſtes uſurpations du bien d'autrui.

Henri VIII à ſon avenement au trône d'Angleterre, trouva le Comte de Kildare chargé du gouvernement de l'Irlande avec la qualité de Député. Ne voulant rien changer dans cet Etat, ce Prince le nomma par Lettres-Patentes pour exercer les fonctions de Lord Juſticier dans cette Iſle; il lui donna avis de la mort de Henri VII ſon pere, & de ſa ſucceſſion à ſes Couronnes. Il confirma auſſi tous les autres Officiers de l'Etat dans leurs charges, en conſéquence de quoi Henri VIII fut proclamé à Dublin & dans les autres villes de la province Angloiſe, Roi d'Angleterre, de France, & Seigneur d'Irlande.

An. 1510. Wareus, *ibid.* cap. 2.

Le Comte de Kildare fit une expédition cette année ſans beaucoup de ſuccès, dans la Momonie. Ayant aſſemblé les troupes de Dublin, de Meath, de Kildare & de Louth, & étant joint par Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, il dirigea ſa marche vers cette province, où il prit quelques forts dans le pays de Deſmond, & devaſta ſans oppoſition toute cette contrée; mais ſon armée étant chargée de butin, il fut attaqué dans ſa retraite à Monetrar au Comté de Limerick, par l'ennemi dont les chefs étoient Jacques fils aîné de Maurice Comte de Deſmond, Tirlagh ô Brien Prince de Thomond & Mac-William de la famille des Burkes. L'action fut ſanglante & la perte très-conſidérable, ſur-tout du côté des Royaliſtes qui dûrent leur ſalut aux ténébres de la nuit qui les déroberent à l'ennemi.

An. 1511. War. *ibid. cap.* 3.

Robert Evers Prieur de S. Jean de Jeruſalem en Irlande, après treize années d'adminiſtration, fut en ce temps révoqué par ordre du Grand Maître de l'Iſle de Rhodes; les Hiſtoriens n'en rapportent pas la raiſon, ils diſent ſeulement qu'on lui avoit aſ-

figné la Préceptorie ou Commanderie de Slebich dans le Comté de Pembroke au pays de Galles, & qu'il fut remplacé dans le Prieuré d'Irlande par Jean Rawson Anglois, qui fut nommé ensuite membre du Conseil privé du Roi.

On place ici la mort de Gautier Fitz-Symons Archevêque de Dublin; il étoit gradué en droit Canon & Civil, Philosophe subtil & Théologien profond. Etant grand Chantre de la Cathédrale de S. Patrice, il fut élevé par le Pape Sixte IV à la dignité Archiepiscopale; il remplit la place de Député sous le Duc de Bedford Vice-Roi d'Irlande, & ensuite celle de Chancelier. Ce Prélat après avoir gouverné l'Eglise de Dublin vingt-sept ans, mourut à Finglass à deux milles de la ville, & fut inhumé dans la Cathédrale de S. Patrice. Après la mort de ce Prélat, Richard Skerret Prieur de la Cathédrale de Christ, se saisit, selon la coutume, de la Crosse dont il étoit le gardien né en vertu de son Bénéfice, pour la remettre à son successeur qui fut Guillaume Rokeby. War. de Archiepisc. Dubliniens.

Cahir ou Charles ô Connor Prince d'Ofaly, fut assassiné en ce temps près du Couvent des Cordeliers, nommé Monaster-Feoris, dans la contrée d'Ofaly. Il naquit aussi cette année un fils à Henri VIII, par la Reine Catherine d'Arragon. Il fut nommé Henri; mais sa mort arrivée peu de jours après, causa beaucoup de chagrin, sur-tout à ses parens.

Le Comte de Kildare marcha cette année avec son armée vers l'Ultonie, où il prit & rasa le château de Belfast nouvellement rétabli. L'histoire ne dit pas que ce Comte ait trouvé de la résistence dans cette expédition; ainsi il brula & pilla impunément le pays, & en emmena un grand butin qu'il distribua à ses soldats. Ann. 1512. War. *ibid. cap.* 4.

On peut placer en ce temps deux Ecrivains; sçavoir, Thomas Brown Prêtre séculier, qui écrivit la vie de Nicholas Maguire Evêque de Leghlin, dont il fut le Chapelain; & Thomas Fich, régulier & sous-Prieur de l'Eglise de Christ à Dublin, qui écrivit un livre touchant les affaires de cette Eglise, nommé le livre blanc. War. de scrip. Hib.

On rapporte encore à ce temps quelques autres Ecrivains. Philippe Flatisbury de Johns-Town près la ville de Naas au Comté de Kildare, écrivit, selon Stanihurst, des Chroniques à la priere de Gerald Comte de Kildare. Wareus, qui a comparé ces Chroniques avec celles qui furent écrites par Pembrige, pré- Descrip. Hib. *cap.* 7.

tend qu'elles sont les mêmes, & que Flatisbury n'en est que le copiste en y ajoutant quelque chose. George Cogley Notaire & Garde registre de l'Evêché de Meath, écrivit un Catalogue des Prélats de ce Siége, depuis Simon Rochford qui en fut le premier Evêque Anglois, jusqu'au temps de Hugue Inge dont cet Auteur étoit contemporain.

Un Moine de l'Abbaye de Duiske, Ordre de Cîteaux au Comté de Kilkenny, écrivit par ordre de Charles Cavanagh son Abbé, les Annales d'Irlande, qu'il continua jusqu'au temps de la suppression des Monastères. Il les inséra ensuite dans le registre des Chartres de ladite Abbaye.

War. de Antiq. Hib. *cap.* 26. Alem. Hist. Mon. d'Ir.

Il y eut deux Couvens du Tiers-Ordre de S. François, fondés cette année en Irlande; l'un à Slane dans le Comté de Meath par Christophe Fleming Baron de Slane, & Elizabeth Stukeley son épouse; l'autre à Bunamargy dans la contrée d'Antrim, par un Mac-Donnel de la maison d'Antrim.

Cox Hib. Anglic. *pag.* 201.

La jalousie, source ordinaire de la discorde, regnoit toujours entre les Fitz-Geralds de Kildare & les Butlers d'Ormond; ces Seigneurs ayant embrassé des partis opposés dans les guerres d'York & de Lancaster, leur grandeur dependoit de la faction dominante de ces maisons rivales. Ormond voyoit avec déplaisir le gouvernement de l'Irlande dans la maison de Kildare; le Député ne l'ignoroit pas, mais il n'étoit pas assez en garde contre ses artifices. Ormond lui écrivit une lettre pleine de politesse; il lui représenta qu'ayant été accusé dans le public d'être opposé à l'autorité de son Gouvernement, il seroit bien aise de s'expliquer avec lui. Pour cet effet, il lui proposa un rendez-vous à Dublin, afin de se purger en sa présence, & dans une assemblée publique, de ces fausses imputations. Kildare consentit sans difficulté à une proposition qui lui parut raisonnable. Ormond marcha aussitôt à la tête d'une armée vers Dublin, & campa dans l'Abbaye nommée Thomas-Court, dans un des fauxbourgs de la ville. L'approche de ces troupes qui avoient commis beaucoup de dégat dans leur marche, n'allarma pas moins les habitans de Dublin, que le Député & le Conseil. Cependant Ormond qui ne respiroit en apparence, que des sentimens de paix, envoya au Député pour lui faire sçavoir son arrivée; il lui fit dire qu'il étoit prêt à accomplir tout ce qu'il lui avoit promis dans sa lettre; qu'à l'égard des troupes qu'il avoit menées avec lui, elles ne devoient pas lui donner la moindre inquiétude, qu'il n'igno-

roit pas que des gens mal intentionnés avoient jetté des soupçons sur sa conduite; mais qu'il comptoit être en état de la justifier à la premiere occasion vis-à-vis de sa grandeur. Le Comte de Kildare flatté par ce discours séduisant, fit dire au Comte d'Ormond, de se trouver à un jour marqué dans la Cathédrale de S. Patrice pour y traiter ensemble de leurs affaires ; mais au lieu de chercher des moyens d'accommodement, ces Comtes commencerent la conference par des reproches réciproques. L'exemple de ces deux Seigneurs anima le peuple. Les bourgeois de la ville eurent dispute avec les troupes d'Ormond, au sujet de la tyrannie & de l'oppression qu'elles avoient exercées dans la ville & aux environs; il entra dans ces entrefaites une compagnie d'archers armés qui augmenta la confusion en voulant tuer le Comte d'Ormond comme étant la cause principale du désordre. Le Comte voyant le danger, gagna au plus vite la maison capitulaire, où il s'enferma en tirant la porte sur lui. Le Comte de Kildare le poursuivit en lui promettant sur sa parole d'honneur, qu'il ne lui arriveroit rien de fâcheux ; mais Ormond lui ayant demandé la main pour lui assurer la vie, on perça la porte, & ces deux Seigneurs se prirent par la main en signe de réconciliation. Voilà une scéne assez risible rapportée par Cox, après Holingshead auteur Anglois. L'Eglise ayant été profanée dans cette sédition par le sang de quelques personnes tuées, & par le peu de respect qu'on avoit porté aux images qui étoient percées de fleches, le Pape envoya un Légat pour en connoître. Il ordonna pour pénitence en expiation du sacrilege commis dans l'Eglise, que le Lord Maire marcheroit nuds pieds par toute la ville avant le S. Sacrement à la procession de la Fête - Dieu, ce qui fut exactement accompli par ce Magistrat.

Le Comte de Kildare toujours occupé de grands projets contre les Irlandois, assembla toutes ses forces, & se mit en marche au mois d'Août du côté d'Eilé, pays des ô Carrols; mais étant tombé malade à Athy, il fut transporté à Kildare où il mourut le 3 de Septembre. Son corps fut porté à Dublin, & enterré honorablement dans la Cathedrale de Christ dont il avoit été bienfaiteur. L'armée découragée par la mort de son Général, se débanda aussitôt, & les projets de ce grand homme s'évanouirent au milieu de sa carriere, & dans le temps qu'il se promettoit plus de gloire & de succès.

An. 1513. War. *ibid. cap.* 5.

Gerald fils du défunt Comte de Kildare étant Trésorier alors,

fut nommé Justicier à la place de son pere par le Conseil, en vertu d'une loi faite au Parlement sous le regne précédent; il fut confirmé après en qualité de Député par Lettres-Patentes du Roi. Le Chevalier Crompton fut fait Chancelier, & Christophe Fleming Baron de Slane, fut nommé Trésorier. Les autres affaires publiques furent réglées avec toute l'expédition possible.

Pendant que les Seigneurs de la province Angloise étoient occupés des affaires de l'Etat, les Irlandois faisoient des courses sur leurs terres: les ô Morras & les ô Reillys étoient sous les armes, & le fort de Dunluse en Ultonie fut pris d'assaut par Donald Mac-Guillin.

Cette année est remarquable par la mort de deux célébres Prélats de l'Eglise d'Irlande; sçavoir, ceux de Tuam & d'Ardmach.

War. de Archi. Tuamens. Maurice ô Fihely, autrement *de Portu*, prit naissance près Baltimore au Comté de Cork. Ayant embrassé l'Ordre des Freres Mineurs de S. François, il fut élevé à Padoue en Italie, où il devint célébre pour son érudition, & prit le degré de Docteur en Théologie. Il fut promu à l'Archevêché de Tuam par le Pape Jules II. Il assista en cette qualité dans les deux premieres Sessions du Concile de Latran. Il passa en Irlande l'année suivante; étant tombé malade à son arrivée à Gallway, il mourut au mois de Mai à l'âge de cinquante ans, & fut enterré dans le Couvent de son Ordre. Nous avons parlé ailleurs de son érudition & de ses ouvrages. Il eut pour successeur dans le siége de Tuam Thomas ô Mullaly autrement Lally.

Biny Concil. t. 9.

War. de Archiepisc. Ardmachan. Octavianus de Palatio, Florentin de nation, & Docteur en droit Canon, fut nommé à l'Archevêché d'Ardmach en 1480, par le Pape Sixte IV. Il gouverna cette Eglise & assembla plusieurs Synodes pendant l'espace de trente-trois ans. Il mourut dans un âge avancé, & fut enterré dans l'Eglise de Drogheda. Son successeur fut Jean Kite.

An. 1514. Pour arrêter les incursions que les Irlandois faisoient dans la province Angloise, le Comte de Kildare avança avec son armée dans le territoire de Leix où il défit les ô Morras; il passa ensuite par le Brefny, où il attaqua les ô Reillys, tua Hugue leur chef, & rasa le château de Cavan; & après avoir brulé tout le pays aux environs, il s'en retourna chargé de butin.

Kildare

Kildare étant obligé de passer pour quelque affaire en Angleterre, Guillaume Preston Vicomte de Gormanstown, fut nommé Justicier pendant son absence; mais à son retour il assembla, par ordre du Roi, un Parlement à Dublin. On y confirma les libertés & les prérogatifs de l'Eglise & de la nation; on accorda des subsides au Roi; on abolit la coutume qui authorisoit l'évocation des causes d'Irlande en Angleterre, en vertu du sceau privé, à moins que le demandeur ne réponde à la Chancelerie d'Irlande des frais & dépens du procès, en cas que la décision fut favorable au défendeur. An. 1515. War. ibid. cap. 7.

Guillaume Rokeby Archevêque de Dublin, fut nommé par Lettres-Patentes du Roi, Chancelier d'Irlande. Ce Prélat exerça cette charge jusqu'à la mort.

Thomas Butler Comte d'Ormond, mourut à Londres au mois d'Août: il avoit été Ambassadeur en France, membre du Conseil privé, & siégeoit dans le Parlement d'Angleterre avant les Barons. Il étoit le plus riche sujet du Roi: il laissa en argent comptant, outre l'argenterie & les bijoux, quarante mille livres sterlings; il n'eut pas d'enfans mâles, & légua tout son bien en Angleterre, qui montoit à trente mille livres sterlings de rente, à ses deux filles, Anne & Marguerite, dont la premiere avoit épousé le Chevalier Jacques S. Leger, & la seconde le Chevalier Guillaume Bollen, fils de Geoffroy Bollen, Maire de Londres, dont elle eut le Chevalier Thomas Bollen, si connu sous Henri VIII. Les biens du Comte en Irlande avec le titre d'Ormond, retournerent à Piers Bulter de Carrick son héritier en ligne collatérale; mais le Roi l'obligea quelque temps après de résigner le titre de Comte d'Ormond, en faveur du Chevalier Thomas Bollen, & le créa Comte d'Offory. Bollen étant mort sans laisser d'héritier, le titre d'Ormond fut rendu à Butler, qui quitta alors celui d'Offory.

Le Lord Député étoit toujours occupé à faire des conquêtes sur les Irlandois: il entra avec ses troupes dans le territoire d'Imayle au Comté de Wicklow; il y tua en bataille Shane ô Tool, dont il envoya la tête au Maire de Dublin. Il s'avança ensuite dans le territoire d'Eile contre ô Carrol, où il fut joint par la Noblesse de Lagenie & de Momonie, d'extraction Angloise, De ce nombre étoient Piers Butler Comte d'Ormond, & Jacques fils aîné du Comte de Desmond. Avec ce renfort il pénétra plus avant, & investit le château de Lémevan; il le prit après huit An. 1516. War. ibid. cap. 8.

jours de siége, la garnison l'ayant abandonné, & le démolit. Animé par ces succès, il marcha en diligence vers la ville de Clonmel située sur la riviere Sure, dont les habitans épouvantés se rendirent à de certaines conditions. La campagne étant finie, il retourna chez lui avec quelques ôtages & des prisonniers.

An. 1517. War. *ibid. cap.* 9. L'année suivante Kildare porta la guerre en Ultonie: il entra dans le territoire de Lecale, & surprit le fort de Dundrom, d'où les Irlandois avoient chassé quelque temps auparavant les Anglois. Il fit prisonnier Feilim Mac-Gennis dans une recontre où il lui tua beaucoup de monde, & brula les villages des environs: il marcha ensuite dans le Tirone, qu'il dévasta, après avoir brulé le fort de Dungannon; & s'étant enrichi dans cette expédition, il retourna à Dublin.

Le désir du pillage fit assembler en ce temps les habitans de Dublin: ils sortirent de la ville en corps & bien armés, pour ravager le territoire d'Imayle au pays de Wicklow; mais ils furent bientôt mis en fuite avec perte par le sept des ô Tools qui poursuivirent les fuyards jusqu'aux portes de Dublin. Les hostilités cesserent pour quelque temps, par rapport au froid qui se fit sentir. La gelée fut si grande que les rivieres les plus rapides étoient prises, & supportoient aisément les plus pesantes voitures, ce qui est assez rare en Irlande.

Sander. de schis. Anglic. *edit. Ingolstad. lib. I. pag.* 4 *& seq.* Henri VIII eut de la Reine Catherine d'Arragon trois fils, morts dans l'enfance; il eut cette année une fille nommée Marie née à Greenwich, qui devint après Reine d'Angleterre. L'éducation de cette Princesse fut confiée à Marguerite niéce du Roi Edouard IV, Dame vertueuse, mere de Reginald Poole depuis Cardinal. Marie fut déclarée après, Princesse de Galles, & héritiere de la Couronne par le Roi son pere, qui l'envoya avec une Cour brillante dans cette Principauté, & lui en fit prendre le gouvernement. Elle fut recherchée pour le mariage par tous

An. 1518. les Rois & Princes voisins. Une des conditions de la paix que Henri fit avec la France, après la bataille des Eperons, & la prise de Therouane & de Tournay, fut que le Dauphin de France épouseroit la Princesse Marie, qui n'avoit encore que deux ans, d'abord qu'elle seroit nubile.

La succession de Thomas Butler Comte d'Ormond en Irlande, fut vivement disputée entre Piers Butler de Carrick, & le Chevalier Jacques Ormond qui se portoient tous les deux pour

héritiers ; quoique le droit de Piers fut inconteſtable, en ce qu'Edmond Butler ſon ayeul étoit couſin germain du défunt Comte Thomas, c'eſt-à-dire, qu'ils étoient enfans des deux freres, cependant Jacques Ormond fils naturel de Jean Butler frere du dernier Comte, homme populaire qui avoit exercé quelque temps la charge de Tréſorier d'Irlande, ſe mit en poſſeſſion de tout le bien ſans vouloir rien céder à l'héritier légitime, qui avoit épouſé Marguerite ſœur du Comte de Kildare. Ce procès ne finit que par la mort de Jacques Ormond qui fut tué entre Drumore & Kilkenny, par ſon antagoniſte qui rentra par ce moyen dans ſon droit.

Rokeby Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, aſſembla un Synode provincial à Dublin, dont les Canons ſe trouvent dans le regiſtre de l'Evêché d'Oſſory. Sur quelque différend arrivé entre Art ô Neill Prince de la maiſon de Tyrone & ô Dogharty, Art entra à main armée dans la peninſule d'Inis-Owen territoire d'ô Dogharty, où il mit tout à feu & à ſang.

La grande autorité du Comte de Kildare, encore Député d'Irlande, lui ſuſcita des envieux qui mirent tout en œuvre pour le rendre ſuſpect à la Cour de Londres. On l'accuſa de mauvaiſe adminiſtration, particulierement de s'être enrichi en s'appropriant les revenus & les terres de la Couronne, & d'avoir affecté de gagner l'amitié des anciens Irlandois pour les attacher à ſes intérêts : en un mot on employa le crédit du Cardinal Wolſey pour l'obliger d'aller en Angleterre pour ſe purger de ces crimes. Mais avant que de partir il ſubſtitua à ſa place avec l'agrément du Roi, Maurice fils de Thomas Fitz-Gerald de Lackagh ſon parent, avec la qualité de Lord Juſticier. Le Comte s'étant préſenté en Cour, ſa cauſe fut examinée dans le Conſeil : il épouſa dans cet intervale, Elizabeth Grey fille du Marquis de Dorſet. Cette alliance lui ayant procuré des amis en Angleterre, il rentra en grace avec le Roi qu'il accompagna en France, & fut préſent à l'entrevue des deux Rois de France & d'Angleterre. Elle ſe paſſa près Calais, entre Ardres & Guiſnes dans un lieu nommé le Champ du drap d'or, de la magnificence de ces Princes. An. 1519.

Le Cardinal Wolſey avoit alors toute la confiance du Roi : d'un homme de baſſe extraction il devint le plus puiſſant ſujet du Royaume. Ce Prélat nommé Thomas au baptême, étoit le fils d'un boucher d'Ipſwich au pays de Suffolck. Il fut élevé à Oxford dans le College de la Magdelaine, où il fit paroître beau- Baker Chron. d'Angl. au regne de Henri VIII.

coup de disposition pour les études. Ce fut la Marquise de Dorset qui commença sa fortune en lui donnant un Bénéfice. Son second patron fut Jean Naphant Trésorier de Calais, qui le présenta au Roi Henri VII, lequel ayant une affaire d'importance à vuider avec l'Empereur Maximilien, chargea de ses dépêches Wolsey alors son Chapelain. Celui-ci s'acquitta de sa commission avec tant de diligence, qu'on le revit en Angleterre dans le temps qu'on le croyoit à peine à la Cour Impériale. Le Roi fut si content du succès de son envoyé, qu'il lui donna le Doyenné de Lincoln, & le fit ensuite son Aumonier. Voilà le degré de fortune où Henri VIII le trouva à son avenement au trône. Il s'insinua si bien dans l'esprit de ce Prince, qu'il le nomma membre du Conseil, & successivement Evêque de Tournay, de Lincoln & Archevêque d'York, & enfin il fut fait Cardinal & Légat à Latere, Chancelier d'Angleterre, & Evêque de Winchester. Il avoit en commande l'Abbaye de S. Albans. Il possédoit encore le temporel des Siéges Episcopaux de Bath, Worcester & Hereford, qu'il tenoit par maniere de fermes des Titulaires étrangers qui demeuroient hors du Royaume, sans compter un grand nombre de Prieurés & autres Bénéfices. Ce Prélat étant parvenu à ce haut dégré de grandeur avoit dans sa maison un nombre presqu'incroyable d'Officiers & de domestiques : & lorsque le Roi son maître l'envoya en qualité d'Ambassadeur en France, il fut suivi de douze cens chevaux, quatre-vingts chariots, soixante mulets pour mener son équipage, & le reste à proportion. Comme le faste ne peut se soutenir sans les richesses, Wolsey en étoit insatiable. L'homme ordinairement a plusieurs passions, mais il en est toujours une qui domine, & à laquelle les autres semblent se rapporter. Chez ce Cardinal, c'étoit l'ambition, il vouloit être Pape, & il chercha pour cet effet l'amitié de Charles-Quint. Cet Empereur voulant s'en servir comme d'un homme nécessaire à ses fins, commença à lui témoigner beaucoup de considération par de fréquentes lettres. Il les écrivoit de sa main, & les signoit *Charles, votre fils & parent.* L'Empereur lui fit espérer qu'il employeroit son crédit pour le placer sur la chaire de S. Pierre à la mort de Leon X, pourvu cependant que ce Ministre voulut engager le Roi d'Angleterre dans une guerre offensive & défensive avec lui contre la France. En effet, le Cardinal fit son possible pour remplir la condition ; mais se voyant frustré de ses espérances à la mort du Pape Léon par l'élection faite en faveur

Sanderus *ibid. lib. 1. pag. 8.*

d'Adrien VI, à la recommandation de Charles-Quint dont il avoit été le Précepteur, il jugea à propos de dissimuler pour quelque temps, & d'attendre la mort d'Adrien. Il s'apperçut alors, que ce Prince n'avoit plus les mêmes égards pour lui, & qu'après la prise de François premier à la bataille de Pavie, il lui écrivoit fort rarement, & encore par une main étrangere en signant simplement *Charles*. Il conçut le dessein de s'en venger en s'attachant aux intérêts de la France. Voilà la vraie cause des mouvemens que Wolsey se donna par la suite pour procurer le divorce de Catherine d'Arragon Reine d'Angleterre, & tante du côté de la mere de l'Empereur Charles-Quint. Comme on aura souvent occasion de parler de ce Cardinal, cette digression à son sujet a paru nécessaire pour faire connoître son caractère. On verra par la suite sa chûte précipitée.

Le Cardinal Wolsey ayant représenté au Roi, que les affaires d'Irlande étoient trop négligées, & qu'il étoit absolument nécessaire d'en donner le gouvernement à quelque homme impartial & désintéressé dans les factions qui déchiroient ce Royaume, & qui faisoient verser tant de sang, ce Cardinal fit tomber le choix sur Thomas Howard Comte de Surrey, moins, dit-on, pour l'amour de ce Seigneur, que par la haine qu'il avoit pour le Comte de Kildare.

Le Comte de Surrey Lord Amiral d'Angleterre & d'Irlande, & Chevalier de la Jarretiere, étant nommé Lord Lieutenant d'Irlande, débarqua à Dublin la semaine avant la Pentecôte avec son épouse fille d'Edouard Duc de Buckingham. Il étoit escorté de cent gardes, & d'environ mille hommes de troupes tant de cavalerie que d'infanterie. Ce Vice-Roi n'eut pas plutôt pris les rênes du gouvernement qu'il fut averti que Conn Backagh ô Neill Prince de Tyrone, avançoit avec une armée dans le dessein de ravager le territoire de Meath alors sans défense. Le Gouverneur dans l'espérance de signaler le commencement de son administration par une victoire, fit assembler les troupes de la province avec celles qu'il avoit menées d'Angleterre, & marcha du côté de Slane ; mais ô Neill étoit déja retourné en Ultonie. Paul Jove prétend que le Prince d'Ultonie avoit quatre mille hommes de cavalerie & douze mille d'infanterie, & que le Vice-Roi ne jugeant pas à propos de l'attaquer, il essaya de le gagner par des présens : en effet ô Neill fit sa paix par lettres avec le Roi, & fut reçu en grace.

An. 1520.

War. *ibid. cap.* 12.

Cox hist. d'Irl. au regne d'Henri VIII.

Surrey écrivit au mois de Septembre à Wolſey, pour lui faire ſçavoir, que quelques ſoldats voulant faire le metier de Pirates ſur les côtes, avoient été ſurpris & mis en priſon; mais il ſe plaignoit de ce que ſa commiſſion ne l'autoriſoit pas à les faire punir de mort. Pour faire ſa Cour au Cardinal, il lui marquoit, que le Comte de Kildare fomentoit une rébellion en Irlande, qu'il avoit écrit des lettres à ô Carrol pour cet effet, & que le pays ſeroit perdu ſi on lui permettoit d'y rentrer. Il ajoûtoit qu'il y avoit une ſi grande diſette en Irlande, que le ſoldat ne pouvoit vivre de quatre ſols par jour, & demandoit qu'on l'augmenta d'un ſol.

Cox hiſt. d'Irl. pag. 209.

Cette adreſſe du Député à Wolſey, fut probablement le motif de la lettre que le Roi lui écrivit au mois d'Octobre ſuivant. Ce Prince qui commençoit à appercevoir qu'il y avoit de l'abus & même de l'injuſtice, à vouloir faire paſſer les Irlandois pour ennemis dans leur propre pays, lui dit en conſéquence, que pour avoir la paix avec eux, & introduire une forme de gouvernement chez ce peuple, il étoit néceſſaire de leur accorder le privilége des loix. Il lui envoya enſuite une commiſſion plus étendue, avec pouvoir de créer des Chevaliers. Il lui ordonna de conférer ce grade à ô Neill & autres Seigneurs Irlandois; il le chargea encore de propoſer un mariage entre le fils du Comte d'Ormond, & la fille du Chevalier Thomas Bollen. Enfin le Roi envoya à ô Neill un collier d'or pour gage de ſon amitié, & manda au Député de faire ſon poſſible pour l'engager à venir en Cour.

Maurice fils de Thomas Fitz-Gerald de Lackagh, dont nous avons déja parlé, fut tué dans une rencontre par les ô Morras de Leix. Les Hiſtoriens ne rapportent pas le ſujet de leur différend. Maurice Comte de Deſmond étant mort, Jacques ſon fils & ſucceſſeur, ſe rendit à Waterford auprès du Lord Député qui travailla avec ſuccès à une parfaite réconciliation entre les deux maiſons d'Ormond & de Deſmond.

War. de Antiq. Hib. Alemand. hiſt. Monaſt. d'Irland.

On trouve vers ce temps deux Couvens fondés dans le territoire d'Antrim, pour des Religieux du Tiers-Ordre de S. François, l'un à Maſſerin par ô Neill, & l'autre à Limbeg par Mac-Donnel d'Antrim.

An. 1521.

Les ô Birnes du pays de Wicklow ayant pris les armes, le Comte de Surrey marcha contre eux avec une armée formidable; mais il n'eut pas de peine à réduire des troupes légeres;

mal armées & sans expérience. Il avoit une armée bien supérieure en nombre, & en discipline militaire : il cassa ensuite la troupe du Chevalier Bulmer, composée de cinquante cavaliers, pour avoir donné des marques de lâcheté dans cette expédition.

Le Député convoqua au mois de Juin un Parlement à Dublin, où on fit des loix relativement à l'état actuel des affaires. On décerna la peine de félonie contre ceux qui bruleroient volontairement & par malice, des maisons ou des meules de grains. On défendit sous peine d'amende & de confiscation, l'exportation des troupeaux & des laines ; il fut arrêté qu'à cause du petit nombre de sujets qualifiés qui se trouvoit dans les Comtés où les loix Angloises avoient cours, on pourroit nommer juré dans les causes publiques celui qui posséderoit dix marcs de rente par an. Ce Parlement après plusieurs prorogations finit au mois de Mai suivant. War. ibid. cap. 13.

Le Député étant averti à Dublin que les ô Morras, les ô Connors Faly, les ô Carrols & d'autres Chefs des Irlandois, menaçoient les frontieres de la province Angloise, il donna ses ordres pour faire assembler les troupes : il avoit dessein de repousser l'ennemi, & en même-temps de venger la mort de Maurice fils de Thomas Fitz-Gerald tué l'année précédente par les ô Morras. Le Député fut bientôt joint par la milice de Dublin, de Drogheda, commandée par les Maires de ces villes, par un grand nombre de Seigneurs de la province suivis de leurs vassaux, & par quelques Seigneurs Irlandois avec leurs troupes légeres qui se mirent de la partie. Tous ces corps réunis ensemble, avec les troupes que le Député avoit mené d'Angleterre, & soutenues par quelques piéces de Canon dont les Irlandois n'avoient pas encore l'usage, composoient une armée plus que suffisante pour combattre des hommes armés à demi : cependant les Auteurs Anglois vantent beaucoup leurs victoires. Tout étant disposé, le Député marcha à la tête de cette armée vers le territoire de Leix. Les troupes Irlandoises étoient divisées en pelotons commandés par leurs Chefs respectifs ; c'étoit apparemment pour être plus à portée de harceler l'ennemi, ne se trouvant pas en état de leur faire face en corps. Un de ces détachemens attaqua vigoureusement les équipages de l'ennemi, & mirent en fuite un corps d'Anglois qui les escortoit ; mais le prompt secours que l'ennemi y envoya fit perdre aux Irlandois la gloire de cette action, & l'espérance d'un riche butin. Un

accident arrivé au Député lui fit sentir le danger qu'il y avoit de pénétrer plus avant dans le pays de Leix. Comme il passoit par un défilé à la tête de son armée, il reçut un coup de fusil, qui grace à son casque respecta sa vie, mais le fusilier fut mis en morceaux sur le champ. Ce Seigneur ne se trouvant pas trop en sureté, tourna ses armes du côté d'Ofaly, & mit le siége devant un Monastère, nommé Monaster Feoris, où ô Connor avoit garnison. Les murs du Couvent ne résisterent pas long-temps à trois piéces de canon qui les battoient, & la garnison effrayée par cette nouvelle méthode de faire des siéges, se sauva à la faveur de la nuit, & abandonna la place au Député. Il y laissa un détachement pour la garder, & ravagea avec le reste de l'armée tous les environs. Il n'y trouva pas un grand butin parce qu'ô Connor l'ayant prévenu avoit fait enlever les grains, les bestiaux, & tout ce qui étoit nécessaire pour faire subsister une armée.

Dans cet intervale ô Connor avec ô Carrol & autres alliés, firent des courses dans le Comté de Meath, soit pour causer une diversion, soit pour venger la tyrannie qu'on exerçoit chez eux, soit enfin pour arrêter les Anglois de cette contrée, & les empêcher de se joindre au Député. Quoi qu'il en soit, ils se trouverent à leur retour vis-à-vis l'armée Angloise dont la trop grande supériorité les intimida : ils prirent le parti d'être sur la défensive, & de se battre en retraite; cette retraite coûta cher aux deux parties; on trouva parmi les morts du côté des Anglois, entre autres, Edouard Plunket Seigneur de Dunsany au Comté de Meath, dont les descendans ont porté le titre de Barons de Dunsany.

Aodh, autrement Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, étant de retour d'un pelerinage qu'il venoit de faire à Rome, fit une tréve avec le Roi d'Angleterre. Il écrivit plusieurs lettres à ce sujet au Député, & lui promit du secours contre ses ennemis. Le Député reçut favorablement sa proposition, comptant sur cette alliance aussi-bien que sur celle d'ô Neill qui lui fournissoit quatre cens cavaliers & douze cens hommes de troupes légeres. Il entreprit une expédition contre ô Malaghlin de Clonlolan, Seigneur puissant de la race des Rois de Midie. O Neill & ô Donnel étoient les chefs de deux maisons rivales dans l'Ultonie, comme Mac-Carty & ô Brien l'étoient dans la Momonie. On a souvent vû ces Seigneurs sacrifier tout, & quelquefois

Cambd. Brit. pag. 754.

quefois l'intérêt commun de la nation à leur haine particuliere. O Donnel voyant son voisin & son ami prêt à succomber sous les forces réunies du Député & de Tirone, jugea à propos, nonobstant la paix nouvellement conclue avec le premier, de faire une diversion en faveur d'ô Malaghlin; pour cet effet, il entra à main armée dans le pays de Tirone, & obligea ô Neill d'abandonner son allié pour défendre son patrimoine, & par ce moyen l'entreprise contre ô Malaghlin échoua.

La guerre étoit bien allumée cette année dans la Momonie entre Cormoc Mac-Carty de Muskry, nommé communément Cormoc Oge Lader, & Jacques Comte de Desmond. Guillaume Rokeby Archevêque de Dublin avec d'autres Commissaires chargés de raccommoder ce différend, se rendirent à Waterford pour cet effet, mais ce fut envain; car Desmond ne voulant entendre à aucun accommodement, persista à ravager & à piller les terres de Mac-Carty. Ce dernier étoit un Seigneur puissant & brave; étant joint par Mac-Carty Riagh, les ô Mahonys, & autres Seigneurs de Carbry, il rencontra le Comte auprès du Monastère de Morn, autrement More ou Balli-na-Mony, qui étoit une Commanderie de l'Ordre de Malthe entre Mallo & Cork. Ces Seigneurs se livrerent au mois de Septembre une bataille qui fut très-sanglante, mais funeste pour le Comte, dont les deux oncles Jean & Gerald furent faits prisonniers; & après avoir laissé plus de mille hommes des siens tués sur le champ de bataille, il fut obligé de se sauver par la fuite. War. *ibid. cap.* 13.

Jean Kite natif de Londres, après avoir exercé la commission de Légat ou Ambassadeur pour Henri VIII en Espagne, fut nommé en 1513, par le Pape Léon X, à l'Archevêché d'Ardmach. Ce Prélat, dit singulierement notre Auteur, étoit renommé pour l'hospitalité, & la bonté de sa table. Il résigna en 1521 le siége d'Ardmach, & il eut pour successeur George Cromer. War. de Archi. Ardmach.

On place ici la mort de Guillaume Rokeby Archevêque de Dublin. Il fut d'abord nommé en 1507 à l'Evêché de Meath par Jules II, & reçu la même année dans le Conseil du Roi Henri VII. Il fut transféré à l'Archevêché de Dublin par le même Pape en 1511, & fait Chancelier d'Irlande quelque temps après. Il convoqua un Synode provincial dont les Statuts se trouvent dans le livre rouge de l'Eglise d'Ossory. Son corps fut inhumé dans la Cathédrale de S. Patrice, & son cœur fut porté en Angleterre, & déposé dans la tombe de ses ancêtres. Il eut pour successeur *Idem* de Archiep. Dublin.

dans le siége de Dublin Hugue Inge.

Le Comte de Surrey Lord Député d'Irlande, se voyant dans l'impossibilité de réduire les Irlandois, ni de se soutenir avec honneur dans le gouvernement de cette Isle faute d'argent, les trésors étant épuisés en Angleterre, il fit solliciter son rappel auprès du Cardinal Wolsey; & l'ayant obtenu, il passa en Angleterre avec toute sa famille, & les troupes qu'il en avoit emmenées. Piers ou Pierre Butler Comte d'Ormond son ami, fut nommé par ordre du Roi Député en sa place. Surrey se présenta au Roi qui le reçut parfaitement bien, & lui donna le commandement de sa flotte dans la guerre contre la France. Ormond voyant les forces d'Irlande considérablement affoiblies par le départ des troupes Angloises, & craignant une invasion de la part des Ecossois, fit prier le Cardinal d'ordonner que six vaisseaux de guerre croiseroient entre l'Irlande & l'Ecosse pour tenir ce peuple en respect.

CHAPITRE XIV.

C'Est ici l'époque de la chûte de la Religion dans plusieurs Etats de l'Europe, & de la gloire de Henri VIII Roi d'Angleterre. S'il est honteux de voir un Moine ambitieux & débauché combattre une Religion, que par état il devoit soutenir au prix de son sang, il est édifiant de voir un Roi puissant faire le Docteur pour en prendre la défense.

Avant le commencement du seiziéme siécle, toutes les nations de l'Europe étoient réunies par un même culte, même sacrifice, mêmes Sacremens, & par leur subordination à un même Chef en matiere de Religion : quoiqu'il y eut alors quelques Sectaires qui s'écartassent en quelques points de la foi commune de l'Eglise, comme les Vaudois dans les vallons du Piedmont, les Lollards en Angleterre, & quelques disciples de Jean Huss en Bohême, c'étoient des hommes obscurs dont l'autorité ne nuisoit en rien à cette unanimité en matiere de Religion, ni à l'autorité légitime de l'Eglise. Martin Luther Religieux de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, de Wittemberg en Saxe, réussit mieux. Jaloux de la préférence que Léon X avoit donnée aux Dominicains, par la commission dont ce Pape les avoit chargés de prêcher certaines indulgences, il commença en 1517 à prê-

cher la controverse, & à combattre les indulgences & autres points de la Religion Romaine. Se voyant condamné par une Bulle du Pape en 1520, il ne garda plus de mesures avec le Saint Siége. Il étoit d'abord tout seul, comme il le dit lui-même dans la préface de ses œuvres de Wittemberg, & n'étoit pas trop rassuré; mais se trouvant appuyé d'André Carlostade Archidiacre de Wittemberg, & de Philippe Melanchton, Professeur en Grec dans cette Université, qui embrasserent sa doctrine, & protegé par l'Electeur de Saxe son Souverain, il leva le masque, employa sa plume à vomir mille abominations contre l'Epouse de J. C. & le Pape qu'il traite d'Antechrist. Il épousa en 1525 Catherine Boren Religieuse, qui avoit trouvé le moyen de se sauver de son Couvent, malgré le vœu solemnel de chasteté qu'ils avoient fait tous les deux, en embrassant la vie religieuse. Il avoit imité en cela Carlostade qui s'étoit marié quelque temps auparavant, & cet exemple fut suivi par la plûpart des premiers prédicants de la Religion protestante. Ces nouveaux réformateurs prirent d'abord le nom d'Evangéliques; c'est le caractère des hérétiques de se vanter de l'autorité des Ecritures & des saints Peres, de se les rendre favorables par des interprétations forcées. Ils furent nommés après Protestans en 1529; de la protestation faite par six Princes de l'Empire, & par quatorze villes à l'occasion du Décret publié par la Diette de Spire contre eux.

Sleidan. *lib.* 6.
Osiander. *lib.* 2. *cap.* 9.

Luther fut protégé spécialement par Philippe Landgrave de Hesse à qui ce faux Apôtre donna la permission d'avoir deux femmes à la fois, & sa doctrine se répandit en peu de temps dans le Nord de l'Allemagne, dans les Royaumes de Dannemarck & de Suede, & dans une partie de la Pologne. La cupidité eut beaucoup de part dans un changement si subit. Fréderic I ayant détrôné Christiern II son neveu, commença à regner sur le Dannemarck en 1522: il introduisit le Luthéranisme dans ce Royaume par le ministère de Bugenhage Luthérien de la Pomeranie; il dépossédа tous les Evêques qui ne voulurent pas souscrire à la nouvelle réforme; il en nomma d'autres à leur place à qui il laissa moins de pouvoir & beaucoup moins de revenus. La même chose arriva en Suede en 1523. Le Roi Christiern fut chassé par Gustave Eric à la sollicitation d'un Luthérien nommé Pierre Nevicius. La Religion Luthérienne y fut établie par ce nouveau Roi dans l'intention de s'approprier les biens de l'Eglise. En effet, il s'en empara, & fit passer une loi par laquelle les Evê-

Heylin. Cosmog. édit. 5. *pag.* 106.
Idem. Cosmog. *pag.* 120.

ques ne posséderoient de biens qu'à la volonté du Roï. Dantzick fut la premiere ville de la Pologne qui donna entrée à la doctrine de Luther, & cela d'une maniere si tumultueuse, que le Conseil commun fut tout d'un coup changé par les protecteurs de cette nouvelle Religion. Les Eglises furent profanées & dépouillées de leurs ornemens, les Prêtres & autres personnes Religieuses honteusement maltraitées, la Messe abolie, & tout changé par la fureur de ces Novateurs. C'est ainsi qu'ils firent prêcher leur Evangile par la populace dans d'autres villes d'Allemagne.

Idem. Cosmog. *pag.* 148.

Voilà le progrès que fit la doctrine de Luther dans le Nord, pendant que Zuingle Prêtre de Zurich, Oecolampade Moine de Bâle en Suisse & quelques autres, prêchoient une doctrine différente, ce qui leur attira les censures de Luther qui les traite de fanatiques, d'hérétiques, de blasphemateurs, de gens possédés du démon, & qui péchent contre le S. Esprit, &c. Jean Calvin Prêtre, natif de Noyon en Picardie, vint à leur secours : il embrassa la doctrine de Zuingle qu'il réforma en ajoutant quelques articles touchant la présence réelle, la prédestination, le libre arbitre, &c. « Pendant que les Luthériens jouoient » leur rôle en Allemagne, » dit Heylin, auteur Anglois & Protestant, « une autre partie commença à paroître en Suisse : Zuin» gle en étoit le chef. Ne s'étant pas consultés ensemble, ils sui» virent différentes routes, principalement en ce qui regarde la » consubstantiation & la présence réelle, sans pouvoir s'accor» der, ni eux ni leurs disciples. Car Calvin ayant effacé Zuingle, » ajouta quelques articles à la doctrine de celui-ci touchant la » prédestination & le libre arbitre, &c. de sorte que le différend » étant augmenté, la brêche devint irréparable, & la cause fut » poussée de part & d'autre avec chaleur, comme s'ils cher» choient moins la vérité que la victoire. La Religion ayant été » changée en 1528 » dit encore Heylin, « dans le Canton de » Berne par Viret & Farellus deux Prédicateurs Zuingliens, ils » tenterent la même chose dans la ville de Genève, ou ils s'insi» nuerent si bien dans l'esprit des habitans, qu'ils forcerent par » un tumulte populaire l'Evêque & le Clergé qui s'opposoient à » leurs progrès, d'abandonner la ville. » Il ne faut que quelques Fanatiques avec un extérieur de réforme, pour en imposer au peuple, & le porter aux plus grands excès, parce qu'il est séduit par les apparences, sans être assez en garde contre l'esprit

Cosmog. *liv.* 2. *pag.* 36.

Cosmog. *liv.* 1. *pag.* 136.

d'ambition & de révolte, dont ces faux Docteurs sont animés contre l'autorité légitime. « Ils changerent, » c'est Heylin qui parle, « la doctrine & la discipline établie dans cette Eglise, » renverserent le gouvernement de l'Etat, & renoncerent à la fi- » délité promise à leur Prince, sous prétexte de liberté. Cette » conduite fut approuvée de Calvin, qui vint après s'établir dans » cette ville. » Notre Auteur parle encore au même endroit de la discipline ecclésiastique, du Presbyterianisme, introduite par Calvin dans l'Eglise de Genève, & de-là répandue par-tout où le Calvinisme fut reçu; « discipline, » dit-il, « engendrée en rébel- » lion, née en sédition & nourrie par faction. » Il dit enfin en parlant de ces Novateurs, « Plutôt que de voir leur discipline re- » jettée sans que le gouvernement Episcopal ne soit anéanti dans » toutes les Eglises Chrétiennes, ils résolurent de déposer les » Rois, de ruiner les Royaumes, & de renverser les Constitu- » tions fondamentales des Etats. Leur ambition les portoit à ces » excès, en affectant une espéce de suprémacie dans leurs Parois- » ses, & en faisant les Seigneurs dans l'héritage de Dieu, sous » prétexte de placer J. C. sur son trône. Cette passion pour la » prééminence, leur faisoit tenir des propos indécents contre les » Evêques; & non contens de ne les pas recevoir, ils chassoient » avec infamie de leurs Eglises, ceux qui vouloient les recon- » noître. Cette ambition des Ministres ordinaires des Paroisses, » fut fomentée avec art par quelques Grands, & par des Patrons » Laïcs qui avoient tous leurs vûes; les uns pour augmenter » leur fortune par les dépouilles des Evêques, les autres pour » s'approprier les dixmes des Bénéfices dont ils étoient seulement » les Collateurs. Tels furent les artifices qui firent répandre le » systême de Calvin. »

Cosmog. liv. 1. pag. 137.

Cette nouvelle doctrine qui fut nommée Calvinisme après son Auteur, fut reçue en Suisse, en quelques provinces de la France, dans quelques endroits de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Bohême & de la Pologne; dans les Provinces-Unies, & dans le Royaume d'Ecosse, où elle fut introduite par Jean Knox & ses associés.

Les Théologiens Catholiques firent éclater leur zéle en réfutant ces Novateurs. Les premiers & les principaux qui écrivirent contre Luther, furent Eckius, Cochlæus & Faber en Allemagne; Silvestre de Prieris Général des Dominicains en Italie; en France & en Flandres, les Théologiens de Paris & de Lou-

vain ; en Angleterre Fisher Evêque de Salisbury, & le Chevalier Thomas More ; mais le plus célébre antagoniste de cet Hérésiarque, fut le Roi Henri VIII qui écrivit contre la captivité Babilonienne un livre intitulé, l'Assertion des sept Sacremens, qu'il dédia au Pape Leon X. Ce travail lui mérita le titre glorieux de *défenseur de la Foi*, que Sa Sainteté lui donna par une Bulle datée de S. Pierre de Rome le cinq des Ides d'Octobre, & signée de vingt-sept, tant Evêques que Cardinaux.

Léon X mourut au mois de Décembre suivant; il eut pour successeur Hadrian VI Hollandois de nation: il avoit été Précepteur de Charles-Quint ; il fut élu étant Vice-Roi en Espagne avant l'arrivée de Richard Pacey Doyen de S. Paul de Londres, que Wolsey avoit envoyé à Rome pour solliciter son élection.

An. 1522. Quoique le Comte de Surrey eut ramené en Angleterre les troupes de sa suite, tout étoit tranquille dans la province Angloise. Il n'en étoit pas de même dans le Nord de l'Irlande, où deux Princes puissans & rivaux, sçavoir, ô Neill & ô Donnel, se faisoient toujours la guerre. Après quelques combats ô Neill fit une invasion dans le territoire de Tirconnel, où il fit beaucoup de dégat & brula le château de Ballishannon place principale de cette contrée, située à l'embouchure du Lac Earne ; pendant qu'ô Donnel ravageoit le Tirone, & en emmenoit des captifs.

Les Anglois établis en Irlande, non contens de leurs premieres usurpations, cherchoient toujours à étendre leurs dominations au dépens de leurs voisins. Mac-Giolla Phadruig, autrement Fitz-Patrick Seigneur d'Ossory & voisin des Butlers, ayant quelque sujet de mécontentement contre le Comte d'Ormond, sçavoir, Pierre Butler, alors Député, envoya faire des plaintes au Roi d'Angleterre. Elles étoient accompagnées de menaces, de lui déclarer la guerre s'il ne châtioit Pierre le Roux. Le fidéle commissionnaire ayant rencontré le Roi comme il alloit à la Messe, lui parla dans les termes suivans rapportés dans le livre de Hoath, & qui sont trop remarquables pour être obmis: Arrêtez-vous, Seigneur Roi, lui dit-il, mon Seigneur Mac-Giolla Phadruig m'a envoyé à vous pour vous dire, que si vous ne voulez pas châtier Pierre le Roux, il vous fera la guerre. *Sta pedibus, Domine Rex, Dominus meus Gilla Patricius me misit ad te, & jussit dicere, quod si non vis castigare Petrum Rufum, ipse faciet bellum contra te.*

La peste ravagea cette année la ville de Limerick & les environs; David Comin Maire de cette ville fut du nombre de ceux qui périrent de cette maladie. Il fut remplacé dans sa charge par Nicholas Arthur. Cette même année est remarquable par la prise de l'Isle de Rhodes qui fut rendue le jour de Noel à Solyman onziéme Empereur des Turcs, après une défense vigoureuse de quelques mois faite par les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem. War. *ibid. cap.* 14.

Le Comte de Kildare étant de retour d'Angleterre, fit, avec la permission du Comte d'Ormond le Député, des courses dans le territoire de Leix suivi de ses troupes avec les habitans de Dublin aux ordres de Jean Fitz-Symon Maire de cette ville. Mais ayant brulé quelques villages, il tomba dans une embuscade que les ô Morras lui avoient préparée. Il y perdit beaucoup de monde, & fut fort heureux de se sauver avec ce qui restoit. An. 1523.

L'ancienne inimitié d'entre les Comtes de Kildare & d'Ormond son beau-frere, se réveilla en ce temps. Jacques Fitz-Gerald n'y avoit pas peu contribué; il étoit le favori de Kildare, & ayant rencontré près Ballymore Robert Talbot de Belgard qui alloit passer les fêtes de Noel à Kilkenny chez le Député dont il étoit soupçonné d'être l'espion, il l'assassina. Ormond justement irrité d'une action si cruelle commise en haine de lui, envoya des plaintes à la Cour contre Kildare qu'il chargea de plusieurs crimes.

Maurice Fitz-Gerald Archevêque de Cashil, mourut cette année. Il fut nommé à ce Siége en 1504, par le Pape Jules II. Il assembla en 1511 un Synode à Limerick dont les Statuts furent insérés dans le registre de Thomas Pursel anciennement Evêque de Lismore & de Waterford. Son successeur fut Edmond Butler. On rapporte encore à cette année la mort de Gerald Cavanagh chef de sa Tribu, de la race Royale des Rois de Lagenie, Seigneur fort estimé parmi les Irlandois; Maurice Cavanagh son héritier lui succéda dans la Seigneurie; celui-ci étant mort avec Dermot & Donogh ses deux fils, Charles Cavanagh succéda à leur droit. War. de Arch. Cassill.

On n'avoit pas oublié à la Cour de Londres les chefs d'accusation avancés l'année précédente par le Député contre le Comte de Kildare. Le Roi nomma, à la sollicitation, dit-on, du Marquis de Dorset beau-pere de Kildare, des Commissaires An. 1524. War. de Annal. *cap.* 16.

avec plein pouvoir d'examiner cette affaire. Ces Commiſſaires qui furent, le Chevalier Ralph Egerton, le Chevalier Antoine Fitz-Herbert, & Jacques Denton Doyen de Lichfield arriverent à Dublin au mois de Juin; après avoir entendu les raiſons des deux Comtes, ils dépoſerent du Gouvernement le Comte d'Ormond, & nommerent le Comte de Kildare Député à ſa place. Ce Comte ayant prêté le ſerment ordinaire, & fait porter devant lui l'épée par Conn ô Neill ſon parent, il ſe rendit à l'Abbaye de S. Thomas, & y traita ſplendidement les Commiſſaires & pluſieurs des Nobles.

Après cette cérémonie les Commiſſaires repaſſerent en Angleterre, & emmenerent priſonnier avec eux Jacques Fitz-Gerald dont nous avons déja parlé. Ce Seigneur fut livré au Cardinal Wolſey ennemi implacable des Fitz-Geralds. Pour l'accabler d'ignominie, il le fit mener en priſon par les rues de Londres avec la corde au col. Fitz-Gerald obtint quelque temps après du Roi ſon pardon, à la ſollicitation de Denton, Doyen de Lichfield, & fut mis en liberté malgré le Cardinal.

L'Empereur Charles-Quint & Henri VIII Roi d'Angleterre, s'étant ligués contre François I, ſe propoſoient de l'attaquer de tous côtés. François leur oppoſa toutes les alliances qu'il put ſe ménager. Il envoya le Duc d'Albanie en Ecoſſe avec des troupes pour cauſer une diverſion dans le nord de l'Angleterre. Il n'ignoroit pas qu'il y avoit long-temps que les Irlandois ſupportoient avec peine la domination des Anglois, & ſoutenoient vigoureuſement contre eux une guerre légitime. Il fit propoſer à quelques-uns de leurs chefs un traité d'alliance. Jacques Fitz-Gerald Comte de Deſmond, étoit un Seigneur puiſſant dans la Momonie. Il étoit plus à portée qu'aucun autre de la France par la ſituation de ſes domaines dans la partie méridionale de l'Iſle; quoiqu'il fut ſujet naturel des Rois d'Angleterre: ſoit ambition de vouloir régner lui-même, ſoit par un eſprit de vengeance de la mort de ſon triſayeul décapité injuſtement à Drogheda, il fut le premier qui marqua ſon mécontentement du gouvernement Anglois. Il entra dans les vues du Monarque François, qui conclut un traité de confédération avec lui le 20 Juin 1523. Dans l'acte dont l'original ſe voit dans la Chambre des Comptes à Paris, il eſt nommé Jacques Comte de Momonie, & qualifié Prince en Irlande. Terdelach ô Brien Prince héréditaire de Thomond, fut compris dans ce traité où François I s'engagea entre

Baker, Chron. d'Angl. *pag.* 271.

War. de Annal. Hib. *cap.* 16.

autres

autres choses, à ne faire aucune paix ni tréve avec Henri VIII, sans y comprendre le Comte de Desmond avec le Seigneur Théodore (ou Terdelach) ô Brien & sa famille. Ce traité avorta bientôt après; plusieurs Princes & Seigneurs Irlandois ayant la volonté d'y accéder, ils n'en eurent pas le temps; François I fut fait prisonnier à Pavie, & la paix fut conclue l'année suivante entre la France & l'Angleterre, sans que le Comte de Desmond y ait été compris, puisque Henri VIII envoya ordre en ce temps au Comte de Kildare Député d'Irlande de le faire arrêter pour haute trahison.

Le Comte de Desmond n'eut aucun fils légitime; il n'eut qu'une fille nommée Jeanne, mariée au Comte d'Ormond, & qui fut mere du Comte Thomas Butler, Chevalier de l'Ordre & favori de la Reine Elizabeth. Le Comte de Desmond étoit soupçonné, dit l'Auteur de la relation des Giraldins, d'entretenir un commerce secret avec l'Empereur Charles Quint Roi d'Espagne. Il se flattoit que cet Empereur voudroit lui donner sa fille en mariage, & que cette alliance lui procureroit la facilité d'avoir des troupes étrangeres pour envahir l'Irlande. Il paroît qu'il y a une erreur de fait dans cette relation, & que l'Auteur avoit substitué Charles-Quint à la place de François I, qui avoit conclu un traité de confédération en 1523 avec ce Comte. Quoi qu'il en soit, Desmond fut cité par les trames du Cardinal Wolsey ennemi juré de la Noblesse, & sur-tout des Fitz-Geralds, à comparoître pour rendre compte de sa conduite. La puissance du Cardinal donna de la défiance au Comte, qui n'osant se soumettre à cet ordre déclina le jugement. Le Roi envoya en conséquence un ordre au Comte de Kildare Vice-Roi d'Irlande, de faire arrêter Desmond, & de l'envoyer aussitôt en Angleterre; mais l'inexécution de cet ordre fut cause des disgraces de Kildare comme nous le verrons par la suite.

Relat. Giraldin. traduc. Françoise de l'Abbé Joubert. *pag. 16. & suiv.*

Le Député pour obéir aux ordres du Roi, marcha avec ses troupes du côté de la Momonie sans pouvoir rencontrer Desmond, ce qui le fit soupçonner de connivence avec ce Comte qui étoit son parent. On prétend même que Kildare avoit engagé les ô Birnes de Wicklow dans les intérêts de Desmond, & qu'il avoit écrit une lettre à ce Comte pour lui proposer une entrevue dans le pays d'Ossory, & qu'elle fut interceptée par les intrigues de Wolsey.

Le Comte de Kildare & Conn ô Neill, Prince de Tirone;

avec leurs forces réunies entrerent dans le pays de Tirconnel, dans le dessein de faire la guerre à Manus ô Donnel, Prince de cette contrée; mais sur l'avis qu'ils eurent que Hugue ô Neill, rival de Conn, faisoit lever des troupes dans le Tirone pendant leur absence, ils firent une tréve avec ô Donnel, marcherent contre Hugue ô Neill, & lui livrerent une bataille qu'il perdit avec la vie. Jean Barnewal Baron de Trimlestown fut nommé en ce temps Vice-Trésorier d'Irlande.

An. 1525. Les pluyes continuelles de l'Automne causerent cette année une grande cherté en Irlande, & la grande sécheresse de l'Eté fut suivie d'une peste qui enleva beaucoup de monde, principalement aux environs de Dublin.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 273. Le Cardinal Wolsey donna en ce temps la premiere idée de la suppression des Monastères en Angleterre. Ce Prélat ambitieux voulant immortaliser son nom par quelque monument, obtint du Roi la permission de fonder deux Colleges, l'un à Oxford & l'autre à Ipswich; il eut aussi celle de supprimer quarante Monastères, dont il appliqua les biens & les revenus à la construction & soutien de ces Colleges. Exemple pernicieux, dit Baker quoique Protestant, que le Roi suivit après en supprimant toutes les Maisons Religieuses.

An. 1526. La discorde regnoit toujours entre Conn ô Neill de Tirone & Manus ô Donnel de Tirconnel. Ces deux Princes voulant rendre le Comte de Kildare arbitre de leur différend, se rendirent auprès de lui; mais après beaucoup de dispute chacun voulant faire valoir son droit, ils se séparerent sans rien conclure.

War. *ibid. cap.* 18. Le Comte de Kildare fut cité cette année à comparoître devant le Conseil en Angleterre, pour rendre compte de son administration, & répondre sur les crimes dont il étoit chargé. Les chefs d'accusation étoient 1°. d'avoir négligé les ordres que le Roi lui avoit donné d'arrêter le Comte de Desmond, 2°. d'avoir fait alliance avec les ennemis Irlandois, 3°. d'avoir fait pendre plusieurs bons sujets, dont l'unique crime étoit d'être les favoris de la famille des Butlers. 4°. d'avoir des intelligences secrettes avec ô Neill, ô Connor & autres ennemis, & de les avoir excité à faire des courses sur les terres du Comte d'Ormond lorsqu'il étoit Député.

Kildare, avant que d'aller en Angleterre, nomma Député en sa place Thomas Fitz-Gerald de Leixlip son frere. Les principaux

adversaires de Kildare, furent le Cardinal Wolsey & le Comte d'Ormond qui eurent assez d'autorité pour l'envoyer prisonnier à la Tour, d'où on le fit venir quelque temps après au Conseil pour être entendu. Le Cardinal y fit le personnage d'Avocat en plaidant contre lui; mais le Comte avoit du bons sens, il étoit aimé de plusieurs des Seigneurs dont le Conseil étoit composé, de sorte que le Cardinal ne trouvant pas de quoi le condamner, ajourna l'affaire à un autre temps, & en attendant il fut renvoyé à la Tour. Le Cardinal qui cherchoit l'occasion de le perdre ayant reçu quelques nouvelles instructions touchant le commerce secret que ce Comte entretenoit avec ô Neill & ô Connor, envoya ordre au Lieutenant de la Tour de le faire exécuter. Cet Officier qui aimoit beaucoup le Comte, ne manqua pas de lui communiquer l'ordre qu'il venoit de recevoir du Cardinal; le Comte le pria d'aller trouver le Roi pour sçavoir sa volonté dans cette affaire. Le Monarque surpris, & en même temps indigné de cette conduite, défendit toute poursuite contre le Comte; & pour preuve, il donna sa bague au Lieutenant afin de la montrer au Cardinal. Le Comte sur la caution de plusieurs Seigneurs fut mis en liberté, & rentra en grace avec le Roi qui le rétablit quelque temps après dans sa premiere dignité.

Thomas Fitz-Gerald de Leixlip qui avoit exercé les fonctions de Député pendant l'absence du Comte, fut remplacé par Richard Nugent Baron de Delvin. Les Comtes de Kildare & d'Ormond, dont les querelles particulières devenoient souvent funestes à l'Irlande, étant encore en Angleterre, il sembloit que leur absence auroit dû rendre un peu de calme à cette Isle; mais les affaires étoient trop brouillées, & les intérêts trop confondus pour pouvoir y prétendre. An. 1527.

Cette année fut remarquable par la prise de Buda capitale de la Hongrie, & d'une grande partie de ce Royaume par les Turcs; ce fut à la honte des Princes Chrétiens, puisque leur désunion en fut la cause.

Pierre Butler qui avoit porté jusqu'à présent le titre de Comte d'Ormond, fut créé solemnellement à Windsor Comte d'Offory. Pour complaire au Roi, il quitta celui d'Ormond en faveur du Chevalier Thomas Bollen Vicomte de Rocheford, qui fut créé après Comte de Wiltshire & d'Ormond. Nichols, Rudimens d'honn. à l'art. des Comtes d'Arran.

On a déja vu sous le regne de Henri VI, que les Anglois établis en Irlande, furent obligés de payer un tribut annuel à cer- An. 1528. War. *ibid. cap.* 20.

tains Seigneurs Irlandois pour avoir la paix avec eux. Soit que ce tribut fut mal payé, soit pour quelque autre raison, ô Connor fit cette année des incursions sur les frontieres de la province Angloise, d'où il emmena un grand butin. Le Député n'ayant pas assez de force pour tirer vengeance de cet affront, donna ordre de supprimer le tribut qu'on avoit coutume de payer à ce Seigneur. Ô Connor peu content de cet ordre ayant rencontré le Député au château du Chevalier Guillaume Darcy près Ruthen, il le surprit dans une embuscade, le fit prisonnier avec plusieurs de sa suite, & passa le reste au fil de l'épée.

Le Baron de Delvin étant prisonnier, le Conseil du Roi nomma Pierre Butler Comte d'Offory pour être son successeur. Le nouveau Député étant arrivé à Dublin fut joint par ô Morra, ô Carrol, & un des ô Connors; après avoir prêté le serment ordinaire dans l'Abbaye de la Sainte Vierge, il députa vers ô Connor, Gautier Wellesly Prieur de Conally, & le Chevalier Gautier de la Hide, pour solliciter la liberté de Delvin; mais en vain, sur quoi il y a eu un decret du Député & du Conseil, daté du 25 Février suivant, pour la continuation de la pension d'ô Connor. Ce decret fut signé par le Comte d'Offory Lord Député, par les Barons de Hoath, de Killeen, de Tremlestown & de Dunsany, par les Juges des deux bancs, & le Lord chef Baron; les Ecclésiastiques qui le signerent furent, Jean Alan Archevêque désigné de Dublin & Chancelier d'Irlande, Edmond Abbé de Baltinglass, & Jacques Cotterell Abbé de l'Abbaye de S. Thomas près Dublin. On ignore si Delvin fut mis en liberté; mais on fit une loi par la suite pour abolir ces contributions que les Colonies Angloises payoient aux Irlandois.

War. de Archiepisc. Dubliniens. Une maladie pestiférée nommée *Sudor Anglicus*, la sueur Angloise, se répandit presque par toute l'Irlande cette année, & enleva beaucoup de monde, entre autres, Hugues Inge Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande. Ce Prélat étoit renommé pour sa probité & ses mœurs. Il eut pour successeur Jean Alan Chapelain du Cardinal Wolsey, & un des instrumens dont il s'étoit servi dans la suppression des quarante Monastères: ce Cardinal le fit élever à cette dignité, afin de s'en servir encore pour écraser le Comte de Kildare.

Le caractère vindicatif & turbulent de ce Comte fut la cause de sa perte. Il ne pouvoit pas se résoudre à pardonner au Comte d'Offory. Une ancienne inimitié subsistoit toujours entre ces deux

Seigneurs. Kildare chargea en ce temps Alice sa fille épouse du Baron de Slane, qui étoit alors à Newington, d'aller en Irlande, & d'engager secrettement ses freres & ses amis les ô Neills, les ô Connors & autres, à s'opposer au Député. Elle eût le malheur de réussir dans sa négociation, car les territoires du Député & de ses Adhérans, furent pillés & saccagés sans miséricorde, ce qui fut cause de l'affreux désastre arrivé par la suite à son pere & à sa famille.

Terdelach ô Brien Prince de Thomond, mourut cette année beaucoup regretté par ses compatriotes. Il eut pour successeur Concovar ou Corneille son fils, de qui descend Donat ou Donogh ô Brien, qui fut créé Comte de Thomond.

Henri VIII étoit l'ami, tantôt de l'Empereur, tantôt du Roi de France : ayant fait la paix avec François I, il se brouilla avec Charles-Quint. Selon les politiques, les causes de cette rupture, furent la cruauté exercée par l'armée Impériale à Rome contre le Pape & les Cardinaux ; les conditions trop dures imposées à François I par Charles-Quint pour prix de sa liberté ; & enfin l'éloignement que l'Empereur commença à faire paroître pour le mariage qu'il devoit contracter avec la Princesse Marie fille d'Henri VIII. On y ajoute encore d'autres raisons secrettes ; sçavoir, la grandeur naissante de l'Empereur, & sa fierté après ses conquêtes en Italie, ce qui porte ordinairement ombrage aux Princes voisins : d'ailleurs, la haine du Cardinal Wolsey pour l'Empereur, qui lui avoit refusé l'Archevêché de Tolede, pouvoit y avoir quelque part. Quoi qu'il en soit, l'Empereur envoya en Irlande Gonzagues Fernandés au Comte de Desmond pour l'exciter à une rébellion contre Henri. Les instructions de cet Ambassadeur, datées de Tolede le 24 Fevrier, tendent à traiter sous certaines conditions avec *Illustrissime il Conde de Desmond, &c.* Cette ambassade n'eut pas de suite à cause de la mort du Comte arrivée à Dingle le 18 Juin suivant.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 275.

Cox hist. d'Irl. *pag.* 221.

On trouve ici l'établissement de deux Maisons Religieuses en Irlande, qui sont probablement les dernieres fondations faites dans cette Isle, puisque la suppression des Monastères, non-seulement en Angleterre, mais encore en Irlande, arriva peu de temps après.

Il y eut à Waterford, selon Herrera & le Pere Lubin, un Couvent fondé sous l'invocation de sainte Cathérine pour les Hermites de S. Augustin. Ces Auteurs place cette fondation en

Alemand. hist. Monast. d'Irland.

1629. Le Pere Lubin, qui n'a fait que copier Herrera, donne dans la même erreur. On ne parloit pas en 1629, de bâtir des Couvens en Irlande; mais plutôt d'en détruire puisque c'étoit dans les premieres années du régne de Charles premier, qui a succédé à trois ou quatre Rois ou Reines, sous le régne desquels on vit détruire tous les Couvens, car Henri VIII qui fut schismatique commença à les abbattre. Edouard son fils qui fut Protestant continua de les détruire; Marie sa sœur régna trop peu de temps pour les rétablir; Elizabeth & Jacques premier, acheverent de bannir entierement les Moines, & les Religieux de toutes les Maisons qu'ils avoient dans les trois Royaumes. Cette même persécution continua sous Charles premier, ce qui donne lieu de croire qu'on a réculé la date de cette fondation d'un siécle en mettant 1629 au lieu de 1529.

De Antiq. Hiber.

On fonda selon Wareus une maison pour des Cordeliers en 1530 à Lisgavail sur les bords du Lac Earne au Comté de Fermanagh; mais il ne nomme pas le fondateur.

An. 1529.

Henri Fitz-Roi fils naturel du Roi, Duc de Richmond & de Somerset, fut nommé Vice-Roi d'Irlande. Il y envoya en qualité de Député en sa place le Chevalier Guillaume Skeffington: ce Député arriva au mois d'Août à Dublin avec une somme considérable d'argent & deux cens cavaliers, & accompagné du Comte de Kildare délivré des troubles qu'il avoit essuyés en Angleterre. Le nouveau Député fut reçu avec de grandes démonstrations de joye par les bourgeois de la ville. Ses instructions furent de maintenir la paix entre les Comtes de Kildare, de Desmond & d'Ossory, afin qu'ils fussent en état de soutenir la cause commune contre les Irlandois; d'être toujours sur la défensive, de ne rien entreprendre sans l'avis du Conseil; d'assister le Comte de Kildare dans ses entreprises contre les Irlandois; de modérer les exactions des gens de guerre; de charger les terres de l'Eglise de supporter une partie des frais publics: enfin de convoquer un Parlement, & de faire accorder un subside.

War de Annal. cap. 21.

Edmond Butler Archevêque de Cashil, assembla en ce temps à Limerick un Synode Provincial où étoient présens Nicholas Comine Evêque de Lismore & de Watérford, Jean Coin Evêque de Limerick, & Jacques ô Corrin Evêque de Killaloé. On accorda dans ce Synode au Magistrat de Limerick, le pouvoir d'arrêter pour dettes les Ecclésiastiques, sans crainte d'encourir l'excommunication. Le Clergé inférieur qui regardoit ce Decret

comme injurieux & contraire aux priviléges ecclésiastiques s'en plaignit amérement.

Le Lord Député commença ses expéditions dans le pays de Leix contre ô Morra. Il dévasta cette contrée, & en emmena un grand butin. Il tourna ensuite ses armes contre l'Ultonie, accompagné du Comte de Kildare, nonobstant la jalousie qui commençoit déja à se faire sentir entre eux. Il démolit le château de Kinard, ravagea les territoires des environs, brula plusieurs villages, & s'en retourna chargé de dépouilles. La prétendue réformation des mœurs des Irlandois étoit un spécieux prétexte qui servoit de titre à ces nouveaux venus pour satisfaire leur cupidité. Les secours qu'ils recevoient de temps en temps d'Angleterre en hommes & en argent, les mettoient en état de s'aggrandir aux dépens des autres, & l'intérêt particulier des chefs l'emportoit toujours sur le bien public. An. 1530. War. *ibid. cap.* 22. 23.

Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, effrayé des ravages que les Anglois faisoient dans son voisinage, & se voyant, à cause d'une grande maladie, hors d'état de se mettre à la tête de ses troupes pour défendre ses frontieres, envoya Conn ô Fraghill Abbé de Derry, & Richard ô Grayhan de Drogheda vers le Député; c'étoit pour lui demander la paix moyennant une espéce de soumission qu'il leur fit faire en son nom. An. 1531. Cox Hib. Angl. *pag.* 223.

Un navire Anglois ayant pris en ce temps un vaisseau Espagnol qui faisoit la pêche près les Isles Dursies sur les côtes de Beare & Bantry dans la Momonie, Dermod ô Sullevan Seigneur de cette contrée, qui regardoit cette action comme une hostilité commise contre le droit des gens, se mit en mer avec quelques bâtimens pour secourir l'Espagnol. Les ayant pris tous les deux, il fit pendre le Capitaine Anglois, & donna la liberté à l'Espagnol. Cox fait, à son ordinaire, des Commentaires sur cette conduite d'ô Sullevan. « On voit par-là, dit-il, quelles sont les » dispositions de ces sortes d'hommes pour un Anglois, & quelle » espéce de fidélité ils gardent à leurs Rois lorsqu'ils assassinent ses » sujets & chérissent ses ennemis. » Mais quelles dispositions les Anglois pouvoient-ils attendre chez un peuple qu'ils ne cessoient de poursuivre par le fer & le feu? devoient-ils compter sur une promesse de fidélité extorquée par la tyrannie? Les ancêtres de ce Seigneur ayant été dépossédés de leurs biens par les Anglois, se crurent dans la dure nécessité de commettre un massacre horrible pour y rentrer : aussi n'est-il pas étonnant que la haine du *Ibid.*

nom Anglois se soit perpétuée pendant quelques générations dans cette famille.

La discorde augmentoit toujours entre le Chevalier Skeffington Député d'Irlande, & Fitz-Gerald Comte de Kildare. Ils ne cessoient de faire à la Cour des plaintes l'un contre l'autre. Le Député accusoit Kildare de crimes énormes, celui-ci reprochoit au Député sa mauvaise administration, & réussit si bien auprès du Roi, qu'il fut nommé Député d'Irlande à la place de son adversaire. Si la fortune fut favorable à Kildare pour le moment, il en fut abandonné par la suite. Le Lecteur trouvera en son temps cette triste révolution.

War. de Script. Hib.

On voit paroître vers ce temps quelques Ecrivains en Irlande: Theobald Anguilbert Docteur en Medecine de l'Université de Paris, à ce que l'on prétend, composa un livre intitulé, *Mensa Philosophica*, la Table Philosophique. C'est un traité de la conversation de la table, rempli de plaisanteries & de gentillesses d'esprit. Ce livre fut imprimé à Paris en 1530, par Jean de Harsy, & l'Auteur se reconnoît pour Irlandois dans l'Epître dédicatoire. Cet ouvrage est faussement attribué à Michel Scot Medecin, & fut imprimé sous ce nom à Leipsick en 1603, avec les contes d'Othomar Luscinius.

Colgal. Trias Thaum. vit. 5. S. Columb.

Magnus ou Manus fils de Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, écrivit en langue Irlandoise vers l'an 1520, la vie de S. Columb-Kill en trois livres; dans le premier il rend compte des actions & des miracles de ce Saint, jusqu'à son voyage dans la Bretagne. Dans le second, il parle de sa mission dans la Bretagne, jusqu'à son retour en Irlande pour l'assemblée de Druimkeat; le troisiéme enfin contient le reste de sa vie. Cette histoire composée par l'Auteur après les anciens monumens du pays, fut abrégée & traduite en latin par Jean Colgan.

Patrice ô Cullen de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, & ensuite Evêque de Clogher, écrivit en 1525, avec le secours de Roderic Cassidy Archidiacre de son Eglise, un Registre des antiquités de cette Eglise, avec un catalogue de ses prédécesseurs; il composa aussi un hymne en l'honneur de S. Maccartin premier Evêque de Clogher qu'on chantoit communément à sa fête, en voici le commencement:

Festum dignum celebrantes,
Sanctum virum venerantes,

Maccartinum

Maccartinum & laudantes,
Exaudi nos, Trinitas (a).

Caſſidy l'Archidiacre étoit Théologien, Canoniſte & Philoſophe, & bien verſé dans les Antiquités de ſon pays; il corrigea & augmenta conſidérablement les Annales d'Ultonie. Il mourut dans un âge avancé en 1541.

Patrice Finglas habile Juriſconſulte, fut nommé chef Baron de l'Exchiquier par Henri VIII, & enſuite chef du Banc du Roi en 1534. Il écrivit un traité ſur les cauſes des calamités d'Irlande, & ſur les moyens d'y remédier.

Le Chevalier Guillaume Darcy natif de Plattin au Comté de Meath, quelquefois Vice-Tréſorier d'Irlande, étoit un homme ſçavant & ſage. Il avoit beaucoup contribué à l'avancement de l'intérêt des Anglois en Irlande. Il écrivit un livre intitulé la décadence de l'Irlande, & les cauſes de cette décadence. Il mourut dans un âge avancé l'an 1540.

CHAPITRE XV.

On rapporte à ce temps le commencement du ſchiſme que Henri VIII fit avec l'Égliſe Romaine, & qui fut ſuivi du renverſement de la Religion en Angleterre. Ce Prince après avoir donné de ſi belles eſpérances dans les premieres années de ſon regne, fit un très-mauvais uſage des rares qualités d'eſprit & de corps que Dieu lui avoit données. Perſonne n'ignore les déréglemens de ce Prince, ni l'aveuglement où il tomba par ſes malheureuſes amours, ni combien il répandit de ſang depuis qu'il y fut abandonné, ni les ſuites effroyables de ſes mariages, qui preſque tous furent funeſtes aux perſonnes qu'il épouſa. On ſcait auſſi à quelle occaſion de Prince très-Catholique il ſe fit auteur d'une nouvelle ſecte, également déteſtée par les Catholiques, par les Luthériens & par les Sacramentaires. Le Saint Siége ayant condamné le divorce qu'il avoit fait après plus de vingt ans de mariage, avec Catherine d'Arragon veuve de ſon frere Arthur, & le mariage qu'il contracta avec Anne Bollen ou Bullen, non-ſeulement il s'éle-

(a) Cet Hymne eſt plutôt l'effet de la piété de l'Auteur envers ce Saint, que d'un gout décidé pour la poëſie.

va contre l'autorité du Siége qui le condamnoit, mais encore par une entreprise inouie jusqu'alors parmi les Chrétiens, il se déclara chef de l'Eglise Anglicane, tant au spirituel qu'au temporel; & c'est par là que commence la réformation Anglicane, dont Burnet nous a donné depuis une histoire si ingénieuse, & en même-temps si pleine de venin contre l'Eglise Catholique.

Comme les évenemens sont d'ordinaire la suite d'un enchaînement de circonstances & de causes secondes qui influent les unes sur les autres, on trouvera la source des révolutions arrivées en Angleterre, dans la situation où étoient les affaires de l'Europe alors, & dans les intérêts opposés des Princes. Ce fut vers la fin du siécle précédent, que les Royaumes de Castille & d'Arragon furent réunis, & les Maures chassés d'Espagne; que Marie fille unique & héritiere de Charles Duc de Bourgogne, porta ses grands biens dans la maison d'Autriche; que Louis XI Roi de France, fit faire le procès à la mémoire du Duc de Bourgogne pour crime de félonie, & confisqua sur son héritiere ce Duché avec le Comté d'Artois; que Charles d'Anjou Comte du Maine, à qui René d'Anjou son oncle avoit donné la Provence, laissa par testament cette Province, & ses droits sur Naples & Sicile au même Louis XI, & Charles VIII son fils, à la sollicitation, dit-on, de Jean de Cossé, Sénéchal de Provence, & de Palamede de Forbin que ce Roi en fit Connétable; qu'enfin Charles VIII en épousant l'héritiere de Bretagne, réunit à sa Couronne cette province qui en étoit séparée depuis tant de siécles.

La France ainsi augmentée sans aucune effusion de sang, de tant de Provinces qui souvent avoient pris les armes contre elle, devint redoutable à ses voisins. L'Angleterre, l'Espagne, & la Maison d'Autriche, se liguerent ensemble; & pour confirmer ces traités, Ferdinand d'Arragon donna Jeanne sa seconde fille en mariage à Philippe d'Autriche fils de Maximilien, & une autre de ses filles, nommée Catherine à Arthur fils aîné de Henri VII Roi d'Angleterre. Ces alliances ne furent pas heureuses: Jeanne aima si éperduement son mari, qu'elle en devint folle. Catherine fut aussitôt veuve que mariée. Arthur son époux étoit venu au monde à huit mois, & les Medecins avoient jugé dès-lors qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps, aussi ne fut-il jamais d'une complexion forte & robuste, quoi qu'en puisse dire les Auteurs Protestans, entr'autres le Chancelier Bacon qui tombe d'accord qu'on n'a jamais bien sçu véritablement si le jeune Prin-

ce avoit consommé son mariage, & qu'on a eu sur cela des sentimens fort opposés, selon qu'on étoit affecté sous les différens regnes.

Le même intérêt qui avoit porté Ferdinand & Henri à faire cette alliance, subsistoit encore, & fit naître l'idée d'en contracter une seconde, en donnant la veuve d'Arthur à Henri son frere, alors fils unique de Henri VII. On envoya à Rome pour avoir une dispense qui fut accordée par Jules II. Mais Henri Prince avare, demandoit une augmentation de dot en faveur de ce second mariage : Ferdinand, au contraire, prétendoit que le douaire de sa fille suffisoit; & ne pouvant se résoudre à donner de l'argent, redemandoit sa fille avec le mariage qu'il avoit payé, & une assurance pour son douaire. Cependand Henri qui ne voyoit point de parti plus sortable pour son fils, ne songeoit qu'à tirer le plus qu'il pouvoit de cette nouvelle alliance, & pour faire entrer Ferdinand dans ses vues, il obligea son fils à protester contre son prétendu mariage, sans dessein cependant de pousser les choses plus loin, puisque jamais il ne fit signifier cette protestation, ni à Catherine, ni à Ferdinand.

Les choses étoient en cet état lorsque Henri VII mourut : le Conseil du nouveau Roi examina alors si ce mariage étoit avantageux à l'Angleterre ; s'il n'étoit point contraire à la loi de Dieu ; si le Pape en pouvoit dispenser ; si on devoit avoir égard à la protestation du futur époux. Enfin, tout étant bien pesé, les nôces de Henri & de Catherine se firent au mois de Juin avec toute la pompe & toute la magnificence possible.

Polyd. Vergil. Ang. hist. lib. 27.

Sander. de schis. Anglic. edit. Ingolstad. *pag.* 2. & *seq.*

Baker chron. d'Angl. au regne de Henri VIII.

Hist. du divorce de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon, par Joach. le Grand, *tom.* 1.

La nouvelle Reine possédoit dans un degré éminent toutes les vertus particulieres qui font le vrai & le principal mérite des femmes : une piété rare, une complaisance extrême pour son mari, beaucoup d'amour pour le travail & pour la retraite; enfin toute sa conduite étoit un modéle de sagesse. Sa vertu néanmoins n'avoit rien de farouche ; elle étoit soutenue d'une grandeur d'ame, & d'une élevation qui lui attiroit encore plus que sa naissance le respect de tous ses peuples. Henri même, tout bizare qu'il étoit, ne put en retirant son cœur ne pas conserver pour elle une estime toute particuliere.

Cette Princesse eut de son mariage avec Henri, trois enfans, sçavoir, deux fils morts en bas âge, & une fille nommée Marie, qui fut Reine depuis. Elle eut aussi plusieurs fausses couches ; il lui en resta quelques infirmités qui pouvoient peut-

être dégouter un mari abandonné à ses passions.

En effet, les débauches de Henri étoient assez connues : il avoit déja séduit quelques-unes des filles d'honneur de la Reine ; il devint ensuite amoureux d'Anne Bollen. Cette Demoiselle, fille de Thomas Bollen, & d'une sœur de Norfolk, passa en France avec la Reine Marie femme de Louis XII, & y fut élévée : elle fut ensuite fille d'honneur de la Reine Claude, & après la mort de cette Princesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon sœur de François I, où l'on prétend qu'elle prit les premieres teintures de l'hérésie de Luther.

De schismat. Anglic. *lib.* 1. *pag.* 14. 15. 16.

On ne garantit pas ici les choses scandaleuses que Sanderus raconte de la naissance & de la conduite d'Anne Bollen avant que Henri l'eut aimée ; sçavoir, qu'elle fut née du commerce que Henri eut avec la femme de Thomas Bollen pendant que ce Seigneur étoit absent ; qu'elle eut une sœur dont ce Monarque eut abusée ; qu'elle fut prostituée, presque dès l'enfance, au Maître d'Hôtel, & à l'Aumonier de Thomas Bollen, qui passoit pour son pere ; qu'étant allée à la Cour de France, François I, & les Courtisans de ce Prince, l'eussent tellement deshonorée, qu'on lui donnât assez publiquement des noms infâmes, en l'appellant *la hacquenée Angloise*.

On ne voit pas cependant de raison pour ôter à cet Historien toute croyance. Il étoit Anglois, contemporain & témoin en partie des faits qu'il raconte ; il étoit lettré : ayant achevé ses études à Oxford, il fut fait Bachelier, & jugé digne ensuite d'occuper une chaire de Professeur en droit dans cette même Université. Il fut obligé de quitter son emploi & sa patrie, lors de la persécution exercée contre les Catholiques sous Elizabeth. Il passa à Rome où il reçut l'Ordre de Prêtrise & le degré de Docteur. Il s'attacha au Cardinal Hosius qu'il accompagna à Trente, en Prusse, en Pologne & en Lithuanie. Il enseigna à son retour la Théologie à Louvain. Il publia plusieurs ouvrages, entr'autres celui qui a pour titre, *de visibili Monarchia Ecclesiæ*, de la Monarchie visible de l'Eglise. Il s'attacha depuis au Cardinal Commendon, & à Sega Evêque de Plaisance, qui fut aussi dans la suite honoré de la pourpre. Ce dernier le mena avec lui à Augsbourg, & après en Espagne, où il le laissa en qualité de Nonce. Pendant ces voyages, Sanderus ne laissoit pas de travailler. Il composa pendant sa Nonciature en Espagne son histoire du schisme d'Angleterre. Il passa ensuite en Irlande par ordre

du Pape Grégoire III, pour consoler les Catholiques persécutés, où il mourut. En un mot, Sanderus vivoit en Angleterre pendant les troubles causés par l'affaire du divorce ; outre ses propres connoissances, il étoit à portée de s'entretenir avec un grand nombre de personnes aussi-bien instruites que lui-même de ce qui s'étoit passé ; il a donc écrit ce qu'il avoit vû, & entendu des personnes dignes de foi. Peut-on soupçonner un homme de son caractère & de sa capacité, d'avoir voulu en imposer à l'Univers, par des calomnies insoutenables, & de donner des mensonges pour des vérités, dans un temps où il y avoit tant de personnes vivantes intéressées à lui donner le démenti ? c'est ce qui n'est pas croyable.

Les Ecrivains Protestans se récrient contre des choses deshonnorantes à la prétendue réformation avancées par Sanderus ; quelques-uns ont pris la plume pour réfuter son histoire du schisme, entr'autres le Docteur Burnet qui parut cent ans après, mais qui est solidement combattu par Joachim le Grand, sçavant François, qui prit la défense de Sanderus contre lui, & par le célébre Evêque de Meaux dans son histoire des Variations. La partialité de Burnet, & le peu de fidélité qui se trouve dans son histoire de la révolution, dit Higgons, auteur Anglois Protestant, l'ont tout-à-fait décrédité parmi les honnêtes gens même de son parti.

Short view. *pag.* 186. 187.

Quoi qu'il en soit, Anne de retour en Angleterre parut à la Cour avec tout l'éclat que pouvoient lui donner une premiere jeunesse, & la qualité de niece d'un des premiers Ministres. On ne dit pas qu'elle fut de ces beautés régulieres à qui on ne pardonne aucun défaut ; mais elle étoit fort jeune, d'une taille avantageuse ; elle avoit de l'enjouement, elle chantoit, elle jouoit bien des instrumens, elle dansoit encore mieux ; de sorte qu'elle n'eut pas de peine à avoir auprès de Catherine le même rang qu'elle avoit eu en France auprès de la Reine Claude. Elle ne fut pas long-temps à la Cour sans y faire beaucoup de bruit. Plusieurs Seigneurs en devinrent amoureux ; mais elle plut au Monarque jusqu'à l'aveugler de la plus forte passion. Ce Prince fit rompre le mariage qu'elle étoit prête à contracter avec Percy fils du Comte de Northumberland.

Heylin. hist. de la réform. au regne d'Elizabeth, *pag.* 257. & *suiv.*

On commençoit en ce temps à parler du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, après vingt années de mariage. Le Cardinal Wolsey en donna la premiere idée ; l'ambition de ce

Sander. de schis. Angl. *lib.* 1. *pag.* 7. & *seq.*

Joach. le Grand. *ibid. tom. I. pag. 15. & suiv.*
Abreg. de l'hist. d'Anglet. par un Anonime à la Haye en 1695.
Higgons, Short view.
Hist. des Révolutions d'Anglet. regne de Henri VIII.
Hist. des Variations, *liv.* 7.

Prélat, ou plutôt la vengeance qu'il voulut tirer d'un grand Prince qui avoit trompé ses espérances, fut l'occasion de sa perte, l'écueil de son Maître, & la ruine de la Religion dans son pays. Il s'étoit mis dans l'esprit d'être Pape; Charles-Quint l'en avoit flatté pour le mettre dans ses intérêts & s'attacher par-là l'Angleterre. Tout habile qu'étoit Wolsey, il fut la dupe de ce Prince qui en sçavoit autant que lui. Deux Papes moururent sans qu'on parlât du Cardinal Anglois dans le Conclave, où Charles avoit eu le crédit de faire élever son Précepteur sur le Siége Pontifical. Dès-lors Wolsey pensa à la vengeance. Il fit d'abord entendre à son Maître, que la politique vouloit qu'il se joignît avec François I pour sa propre conservation contre un Prince que ses conquêtes en Italie rendoient fier, qui aspiroit à la Monarchie universelle, & qui s'y avançoit à grands pas. Henri écouta d'autant plus volontiers le conseil de son Ministre, qu'ayant écrit à Charles-Quint après la bataille de Pavie pour sçavoir ce qu'il avoit à faire, ce Prince aveuglé par son bonheur lui répondit, qu'*il pouvoit demeurer en repos, & qu'ayant le cerf dans ses toiles, il ne falloit songer qu'à partager la nape.* Henri comprit par cette réponse, que l'Empereur commençoit déja à négliger son alliance, ce qui l'engagea à se déclarer protecteur de la sainte ligue faite entre le Pape Clement VII, François I, & tous les Princes d'Italie, dont l'objet étoit d'empêcher l'Empereur de s'emparer du Duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie.

Wolsey n'étoit pas encore assez vengé; non-content d'avoir gagné ce point qui regardoit l'intérêt des Couronnes, il entreprit d'en gagner un autre, qu'il jugea devoir faire une peine plus personnelle à l'Empereur; ce fut le fameux divorce d'Henri avec la Reine sa femme, tante maternelle de Charles; sous prétexte que cette Princesse n'avoit pû épouser les deux freres, que ce mariage étoit incestueux, & que la dispense obtenue pour le contracter étoit nulle. D'abord il s'assura de Longland Evêque de Lincoln, & Confesseur du Roi, qu'il trouva prêt à croire tout ce qu'il voudroit sur cette matiere; en effet, il étoit tel que le Cardinal pouvoit souhaiter pour son dessein, homme simple, scrupuleux, & qui avoit plus de piété que de science. Il alla donc chez le Roi avec Wolsey, & dit à ce Prince; « que tout le monde étoit scandalisé de son mariage avec Ca- » therine; qu'il se croyoit obligé en conscience, comme son

» Confesseur, de l'en avertir, & de le prier de vouloir bien le » faire examiner par quelques sçavans : qu'il se devoit cela à lui-» même, & à cet amour qu'il avoit fait paroître pour la justice. » Ce discours fit quelque impression sur l'esprit du Roi. Wolsey content que Longland eût porté ce premier coup, proposa à Henri de faire rompre son mariage avec Catherine, & d'épouser la Douairiere d'Alençon sœur de François I. C'est ainsi que ce Cardinal jetta, sans y penser, les fondemens de la grandeur d'une fille qui devoit le perdre. Anne Bollen n'ignoroit pas la violente passion que le Roi avoit pour elle ; elle fit la cruelle en contrefaisant la femme de bien, & ne lui donna d'autre espérance que celle de l'épouser, s'il venoit à bout du divorce que le Cardinal lui proposoit.

Il n'en falloit pas davantage : Henri ne put résister, ni aux sollicitations de son Ministre, ni aux remontrances de son Confesseur, ni aux prétendus remords de sa conscience, qui lui reprochoit un mariage contraire à la loi de Dieu. Il chargea quelques-uns de ses Conseillers d'examiner la validité de son mariage, & le passage du Lévitique, qui défend d'épouser la femme de son frere. Ces Conseillers lui ayant répondu qu'il falloit expliquer le Lévitique par le Deutéronome, il s'adressa à quelques sçavans Théologiens de son Royaume, & ensuite à ceux des autres Universités de l'Europe, dont quelques-uns lui furent favorables ; il s'adressa enfin à Rome, priant très-humblement le Pape de lui envoyer un Juge capable de terminer cette importante affaire.

Clement VII, qui en ce temps-là tenoit le Siége Apostolique, venoit de sortir d'entre les mains de Charles-Quint, qui l'avoit retenu prisonnier. Le Saint Siége étoit redevable au zéle du Roi d'Angleterre contre les hérésies naissantes, & le Pape en particulier à qui ce Monarque avoit rendu service dans sa captivité, vouloit l'obliger. D'ailleurs le Roi de France appuyoit Henri auprès du Saint Siége par de fortes sollicitations. Enfin le Pape avoit promis, qu'aussitôt qu'il seroit sorti d'intrigue avec l'Empereur, il donneroit à son bienfaiteur toute la satisfaction qu'il pourroit ; & en conséquence il nomma le Cardinal Campege, pour juger cette affaire avec le Cardinal Wolsey.

Avant que le projet du divorce d'Henri se fut répandu dans le monde, François I envoya Ambassadeurs en Angleterre Gabriel de Gramond Evêque de Tarbes, le Vicomte de Turenne, & le

Le Grand, *ibid. pag.* 17.

Viste premier Président de Paris & de Bretagne ; ils avoient ordre de conclure une paix perpétuelle entre les deux Couronnes, & de demander la Princesse Marie, fille unique & héritiere de Henri VIII, en mariage, ou pour le Roi François I, ou pour le Duc d'Orleans son second fils. On tomba d'accord de la paix perpétuelle & de l'alliance avec la Princesse Marie. Enfin le traité fut signé au mois d'Avril ; & le Dimanche 5 de Mai, les Ambassadeurs eurent audience de congé à Hamptoncourt, où on les traita magnifiquement. On tient que ce fut ce jour-là que l'Evêque de Tarbes, pressé sans doute par les importunités de Wolsey, dit au Roi, que des personnes habiles condamnoient son mariage avec Catherine, & qu'il étoit de l'intérêt de sa conscience & de son salut de le faire examiner ; mais on peut penser que ce n'est pas sans dessein que les Ecrivains Protestans font parler ainsi ce Prélat.

Le Cardinal Campege que le Pape avoit nommé pour examiner l'affaire du divorce, ayant reçu ses instructions de Sa Sainteté, arriva en Angleterre au commencement d'Octobre, & eut le Cardinal Wolsey pour adjoint.

Le Roi nomma par ses Lettres du 15 de Juin Richard Samson Doyen de sa Chapelle, & Jean Bell Docteur ès Droits, pour ses Avocats & Procureurs ; on y ajoute encore Peter & Trigonel. La Reine avoit déja choisi pour plaider sa cause, Guillaume Warham Archevêque de Cantorbery, Nicholas West Evêque d'Ely, Docteurs ès Droits, Jean Fisher Evêque de Rochester & Henri Standish Evêque de S. Asaph, Docteur en Théologie, & quelques autres, suivant la permission qui lui en avoit été accordée long-temps auparavant. Le 18 du même mois, Samson & Bell présenterent la procuration que le Roi leur avoit donnée pour agir en son nom ; mais la Reine comparut elle-même, déclara qu'elle ne pouvoit reconnoître les Légats pour Juges, & demanda acte de sa protestation. Campege remit ensuite les scéances au 21, auquel jour le Roi & la Reine comparurent. On les appella : le Roi répondit : Me voici ; mais la Reine ne voulant point répondre, alla se jetter aux pieds du Roi, & lui dit, devant tout le peuple qui l'entendoit, « qu'elle le conjuroit » d'avoir pitié d'elle, qu'elle ne demandoit que justice, qu'elle » étoit une pauvre femme étrangere, éloignée de ses parens & » de ses amis ; qu'elle n'osoit suivre, ni ses propres lumieres, » ni les conseils de ses Avocats ; qu'elle prenoit Dieu pour juge, » si elle n'étoit pas sa véritable femme ; si elle ne lui avoit pas été fidelle ;

» fidelle ; si elle n'avoit pas eu pour lui pendant vingt ans & » plus de mariage, toute la complaisance qu'une femme peut » avoir pour son époux ; qu'elle ignoroit en quoi elle pouvoit » lui avoir deplu ; qu'il sçavoit bien, s'il en vouloit parler sui- » vant sa conscience, qu'il l'avoit trouvée fille lorsqu'il l'avoit » épousée ; qu'elle consentoit, si elle ne disoit pas la vérité, » qu'il la chassât avec infamie ; que leurs parens qui étoient des » Princes si sages avoient fait examiner son mariage avant que de » le conclurre ; que tant de personnes habiles qu'ils avoient au- » près d'eux, n'y avoient point remarqué ces nullités que l'on » y cherchoit depuis quelques années ; que pour elle, elle ne » voyoit point encore sur quel fondement on pouvoit le révo- » quer en doute ; qu'à la vérité on lui avoit donné un conseil, » mais à qui elle ne pouvoit se fier ; que ses Avocats & ses Juges » étoient sujets du Roi ; qu'elle ne pouvoit reconnoître l'auto- » rité des Légats ; qu'enfin tout lui étant suspect, elle conjuroit » le Roi de vouloir faire cesser ces poursuites, jusqu'à ce qu'elle » eut eu des nouvelles d'Espagne, que s'il lui refusoit cette » grace, il pourroit faire tout ce qu'il lui plairoit. » Cela dit, elle se leva, fit une grande révérence, s'en alla & ne voulut jamais retourner, quoiqu'on la rappella. Toute l'assemblée fut touchée de son discours ; le Roi même en parut ému, & témoigna, après qu'elle se fut retirée, « qu'il n'avoit aucune plainte à » faire contre elle, qu'il étoit très-satisfait de sa conduite ; qu'on » ne pouvoit assez louer sa vertu, & qu'il seroit content de vivre » encore avec elle si sa conscience le lui pouvoit permettre. »

On continua de temps en temps des scéances sur la question du divorce, mais sans rien conclurre ; c'est pourquoi le Roi envoya chercher les deux Cardinaux, afin qu'ils portassent la Reine à s'en remettre au Roi lui-même ; ils allerent chez elle, & la trouverent travaillant avec ses filles. Comme Wolsey portoit la parole, lorsqu'elle eut entendu ses premiers complimens : Je vois bien, dit-elle, que vous venez ici pour me parler d'affaires qui passent ma capacité. Voilà, en leur montrant un écheveau de fil qui pendoit à son cou, de quoi je suis capable, & toute mon occupation. Wolsey la conjura d'avoir quelque complaisance pour le Roi, de ne point attendre la fin d'un procès, dont l'issue ne lui pouvoit être favorable. « Je ne sçais, reprit » la Reine, qui a donné au Roi mon époux, tous les conseils » qu'il suit présentement. Je vous avoue, Monsieur le Cardinal,

» que je n'en puis accuser d'autre que vous. Nos peres qui » étoient des Princes si sages, ont fait examiner notre mariage; » le Pape a accordé une dispense dont j'ai l'original; nous avons » vécu le Roi & moi ensemble près de dix-huit ans sans qu'on y » ait trouvé à redire. Mais enfin, je n'ai pû approuver votre or- » gueil; j'ai parlé de vos débauches, de votre tyrannie & de » votre insolence: l'Empereur mon neveu ne vous a point fait » Pape: c'est là la source de tous nos malheurs; & pour vous » venger de l'Empereur & de moi, vous ne vous êtes pas con- » tenté d'allumer la guerre dans toute l'Europe, vous m'avez » suscité en particulier la plus méchante affaire que vous puis- » siez imaginer. Dieu sçait ce que je souffre de toutes ces » disgraces, Monsieur le Cardinal, & il sera votre juge & le » mien.» Comme Wolsey voulut repliquer, elle refusa de l'entendre. Pour Campege elle le traita fort civilement, & protesta néanmoins toujours qu'elle ne les reconnoîtroit jamais ni l'un ni l'autre pour ses juges, & qu'elle ne se désisteroit point de sa protestation. En effet, depuis la scéance du 21 Juin, elle ne voulut plus comparoître devant les Légats. Le 25 on prit un défaut contre elle, & l'on commença à examiner les témoins.

Pendant qu'on travailloit aux informations, on ne laissoit pas de continuer les scéances; elles furent souvent remises. Les Ministres de Charles-Quint & de Ferdinand, demandoient absolument l'évocation de cette affaire. Le Pape qui craignoit toujours d'irriter Henri, différoit le plus qu'il pouvoit. Enfin comme il étoit impossible de refuser plus long-temps une chose si juste, il en donna avis à ce Prince par une lettre du 9 Juillet, & sans attendre la réponse, il signa l'évocation, & le 19 il lui en écrivit & à Wolsey.

D'abord qu'on eut des nouvelles de Rome que la cause étoit évoquée, le Roi s'en alla avec Anne Bollen à Grafton; ce fut là que Campege eut son audience de congé.

Wolsey commençoit déja à sentir les premiers coups de sa disgrace. Il y avoit alors différentes cabales à la Cour qui concouroient toutes à sa ruine. Les gens attachés à la Reine, le regardoient comme l'auteur de tous les maux qui affligeoient cette Princesse: les parens d'Anne Bollen, & ceux qui s'étoient attachés à sa fortune, étoient persuadés que sa présence à la Cour étoit contraire à leur élévation. Les Courtisans qui n'ont ni d'autre raison, ni d'autre Dieu que la volonté de leur Prince,

telle qu'elle puisse être, paroissoient les plus échauffés contre le Cardinal; ses créatures mêmes, qui pour la plûpart l'avoient abandonné, vouloient qu'il fut coupable, dès qu'il se trouva malheureux. On avoit soin d'instruire Anne Bollen de toutes les fautes qu'il pouvoit avoir faites pendant plus de quinze ans qu'il avoit gouverné l'Etat avec une puissance absolue. Elle en faisoit son rapport au Roi qui l'écoutoit toujours avec plaisir; en effet, il reçut ordre le 22 Octobre de sortir de son Palais d'York, appellé aujourd'hui Whitehall, demeure ordinaire des Rois d'Angleterre; il fut en même temps relegué à huit lieues de Londres, dans un endroit nommé Asher: on se saisit de tous ses meubles & de tous ses papiers: ensorte que ses ennemis lui ôterent par-là tout moyen de se défendre. Les Ducs de Norfolk & de Suffolk qui étoient alors chef du Conseil, allerent lui redemander le grand sceau. Il ne voulut pas le leur rendre sans un ordre exprès du Roi. Comme ils n'eurent pas de peine à l'obtenir, il ne différa sa démission qu'un jour ou deux, & l'on éleva à la dignité de Grand Chancelier le Chevalier Thomas Morus qui étoit assurément le premier homme d'Angleterre, soit pour la doctrine, soit pour l'intégrité de sa vie.

Le Parlement s'assembla le troisiéme de Novembre à Londres, & fut aussitôt transféré à Westminster. Il sembloit qu'il ne fut convoqué que pour perdre Wolsey, tant ses ennemis parurent animés contre lui. Ils présenterent au Roi une requête, contenant plusieurs chefs d'accusation, & on le menaçoit de le condamner comme coupable de haute trahison; mais sa cause fut bien défendue par Thomas Cromwel son domestique & Membre du Parlement. On cessa donc de le poursuivre sur le crime de haute trahison, mais on l'attaqua en vertu de la loi *præmunire*, & on le déclara déchu de la protection du Roi: on confisqua généralement tous ses biens, & l'on parla de le faire arrêter.

Il y avoit dans le Parlement plusieurs Membres attachés aux opinions nouvelles, on y fit des loix contre le Clergé; le prétexte étoit les exactions des Ecclésiastiques qu'on exagera beaucoup, pour les rendre méprisables aux yeux du public; c'est ainsi qu'on prépara peu à peu le peuple à la prétendue réforme déja projettée.

Le Cardinal fut traité avec beaucoup de dureté dans le lieu de sa retraite, il resta sans habits, sans linge, sans vaisselle & sans argent; il se trouva denué de toutes choses, de sorte qu'il

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 279.

seroit mort de faim & de misere, sans le secours de l'Evêque de Carlile qui lui fournit les choses les plus nécessaires. Etant tombé malade à Asher, le Roi qui avoit encore quelque bonté pour lui, lui permit de changer d'air & d'aller à Richemond; mais ses ennemis jaloux de le voir si près de la Cour, importunerent tellement le Roi, qu'il lui ordonna de s'éloigner, & de se retirer dans son Archevêché d'York. Sur quelques nouvelles plaintes, le Roi accoutumé à prêter l'oreille aux flatteurs, donna ordre au Chevalier Gautier Walsh Gentilhomme de sa Chambre privée, & au Comte de Northumberland, de l'arrêter. Wolsey ne pût résister à ce dernier coup. Il demeura interdit, & sa surprise fut si grande qu'elle lui causa une dissenterie qui l'abbatit extrêmement. Il se mit cependant en chemin; mais comme son mal augmenta, il fut obligé de s'arrêter à l'Abbaye
An. 1531. de Leicester; il mourut huit jours après dans cette Abbaye où il fut enterré.

La mort du Cardinal fut le commencement d'une violente persécution contre le Clergé. Le Parlement qui avoit été tant de fois prorogé se rassembla au mois de Janvier. Les Ecclésiastiques y furent chargés d'avoir encouru la peine de la loi *præmunire*, & leur prompte soumission au Roi avec la somme de cent mille livres sterlings qu'ils lui donnerent, furent le prix de leur pardon.

Joach. le Grand, *pag.* 170. & *suiv.* Dès que Campege fut arrivé en Angleterre avec commission du Pape d'examiner l'affaire du divorce, on se donna beaucoup de mouvement pour avoir quelques décisions des Universités, ou des habiles gens de France & d'Angleterre. On n'ignore pas les brigues, les menaces & les sommes d'argent employées par Fox Aumonier d'Henri, & Gardiner Secrétaire d'Etat, dans les deux Universités d'Angleterre, sçavoir Cambrige & Oxford, pour gagner des suffrages en faveur du divorce. Le peuple Anglois murmuroit beaucoup, & on disoit publiquement que quoi qu'on fît, celui qui épouseroit la Princesse Marie seroit Roi d'Angleterre; si les Grands ne parloient pas si haut, ils n'en pensoient pas moins. Les Théologiens & les Jurisconsultes n'étoient pas plus favorables à Henri que ses autres sujets; personne ne vouloit écrire en faveur du divorce.

Jean du Bellay Evêque de Bayonne, & depuis de Paris, ensuite Cardinal, fut envoyé en Angleterre pour négocier quelques affaires auprès de Henri VIII. Comme ce Prélat étoit en-

tierement pour le divorce, il ne pouvoit pas manquer d'être bien dans l'esprit de ce Prince. Ce fut lui qu'on chargea de gagner les sentimens des Théologiens François en faveur de Henri: il repassa en France pour cet effet. Il gagna d'abord l'Université d'Orleans qui donna sa déclaration contre le mariage de Catherine d'Arragon; cet exemple fut suivi quelques mois après par l'Université de Toulouse.

On ne trouva pas par-tout cette même facilité. Cette question causa beaucoup de bruit parmi les Théologiens de Paris; on s'adressa d'abord à quelques Docteurs aisés à corrompre, qui promettoient tout ce que l'on vouloit, entr'autres à Maître Gervais; c'étoit un homme fort dévoué à ceux qui sollicitoient pour le divorce, & qui avoit beaucoup d'envie de se pousser à la Cour, & de faire fortune. Le Docteur Noel Beda, homme de mérite & ferme, étoit toujours opposé au Roi d'Angleterre; il fut exilé quelque temps après pour ce sujet. Jamais affaire n'a été plus vivement sollicitée que celle-ci le fut dans l'Université de Paris. Le Roi d'Angleterre avoit fait l'honneur aux Théologiens de leur écrire de sa propre main, & ses Ambassadeurs répandirent beaucoup d'argent en mandiant, pour ainsi dire, des suffrages de porte en porte. Enfin on s'assembla; les premiers qui opinerent accordoient à Henri tout ce qu'il demandoit. Les autres soutinrent que l'on ne pouvoit point déliberer sur cette matiere, qu'on n'eut auparavant écrit au Pape, qui avoit défendu à toutes sortes de personnes de connoître de cette affaire. Il se forma un troisiéme parti qui vouloit que l'on écrivit au Roi & au Pape, & qu'en attendant on délibérât. Mais comme on recueilloit les voix, un Docteur plus échauffé que les autres se leva, arracha le plumitif de la main du Greffier, le déchira, & cria que le plus grand nombre ne vouloit pas qu'on déliberât en aucune maniere: ainsi l'assemblée fut rompue avec beaucoup de bruit. Il y eut encore quelques assemblées. La Faculté défendit à tous les Docteurs de donner aucune conclusion pour le divorce; la division qui y regnoit toujours, fut causée par les Docteurs, qui, en vue des graces qu'ils attendoient de la Cour, se déclaroient toujours pour Henri, de sorte qu'on ne put rien terminer dans cette affaire.

Le Grand. *ibid.* *Pag.* 175.

Il n'y eut pas moins de cabale dans l'Université d'Angers que dans celle de Paris sur cette matiere. Les deux Facultés de Théologie & de Droit, étoient si peu d'accord, qu'elles

donnerent dans un même jour deux conclusions toutes contraires. La Faculté de Droit appuyoit les prétentions de Henri VIII, & l'on ne manqua pas de rendre son jugement public. Mais comme celle de Théologie lui étoit entierement contraire, on supprima avec soin sa décision : elle fut cependant rendue publique après, par les soins de Joachim le Grand. Il y a apparence que la même désunion s'est trouvée dans l'Université de Bourges. A l'égard des Universités de Pavie & de Boulogne, on n'a pu sçavoir ce qui s'y est passé. Aussi disoit-on que Henri étoit redevable à son autorité, à son argent, & aux intrigues de du Bellay, de toutes les conclusions des Universités que l'on vante tant.

Heylin, *ibid. pag.* 176.

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 281.

Henri VIII ayant arraché des Académies de France & d'Angleterre les décisions les plus favorables qu'il pût, envoya à la fin du mois de Mai quelques Seigneurs pour signifier ces Decrets à la Reine, & l'engager à révoquer son appel & à remettre ses intérêts à l'arbitrage de quatre Evêques & de quatre Seigneurs, afin de terminer cette affaire, & de tranquilliser la conscience du Roi. La Reine fit la réponse ordinaire, qu'elle étoit la femme du Roi; qu'elle persistoit dans son appel, & qu'elle ne feroit rien que de l'avis de l'Empereur son neveu, & sur-tout du Pape, seul juge de son sort.

Cette résolution de la Reine irrita beaucoup Henri; cependant il dissimula pour quelque temps. Il alla avec elle à Windsor, où il resta jusqu'au 14 Juillet, & la quitta pour aller à Woodstock, elle se rendit quelque temps après à Easthamstead; ce fut alors le commencement de leur séparation. Le Roi lui envoya encore plusieurs Seigneurs pour l'exhorter à se conformer à la loi de Dieu, en se désistant de ses prétentions, & lui signifier de sa part, en cas de résistance, qu'elle eut à choisir pour lieu de retraite entre Oking, Easthamstead, ou le Monastère de Bisham, qu'elle y feroit désormais sa résidence sans l'étourdir davantage de ses poursuites.

Dieu permit enfin que ce Prince comblât la mesure, & ne trouvât plus d'opposition à ses volontés. Guillaume Warham Archevêque de Cantorbery, un des plus grands hommes que l'Eglise d'Angleterre ait eu, mourut en ce temps. Tous les flateurs de la Cour qui avoient intérêt d'entretenir Henri dans ses desseins pernicieux, se réjouirent de la mort d'un si sage Prélat. Cranmer fut son successeur : & comme il eut plus de part que tout autre

à la prétendue réformation de l'Eglise d'Angleterre, il est bon de le faire connoître.

Parker, Fox & Burnet supposent que Thomas Cranmer étoit Gentilhomme, quoique ceux qui l'ont pû connoître particulierement, n'en conviennent pas. En tout cas s'il n'étoit pas Gentilhomme, il le devoit être, puisque la Noblesse ne manque pas ordinairement à ceux que la fortune a élevés. Tout ce que l'on sçait sûrement, c'est qu'il a enseigné dans l'Université de Cambrige, qu'il en fut chassé pour s'être marié, & qu'il a été un des premiers qui ait écrit pour le divorce. Cranmer s'étoit mis dès l'an 1529 à la tête du parti qui favorisoit le divorce avec Catherine, & le mariage que le Roi avoit résolu avec Anne Bollen. Il fit en 1530 un livre contre la validité du mariage de Catherine, & on peut juger de l'agrément qu'il trouva auprès d'un Prince dont il flattoit la passion dominante. On commença dès-lors à le regarder à la Cour comme une espéce de favori, qu'on croyoit devoir succéder au crédit du Cardinal Wolsey. Cranmer étoit déja engagé dans les sentimens de Luther, &, comme dit Burnet, il étoit le plus estimé de ceux qui les avoient embrassés. Les hérétiques estiment ordinairement ceux qui adoptent leurs sentimens, & les font passer pour gens de bien, quelque débordés qu'ils soient dans leurs mœurs. Anne Bollen, continue Burnet, avoit aussi reçu quelque teinture de cette doctrine. Dans la suite il la fait paroître tout-à-fait liée aux sentimens de ceux qu'il appelle les réformateurs. Tous ceux du même parti, ajoute-t-il, se déclaroient pour le divorce. Voilà les secrettes liaisons de Cranmer & de ses adhérans, avec la maîtresse de Henri, voilà les fondemens du crédit de ce nouveau confident, & les commencemens de la réforme d'Angleterre. Le malheureux Prince qui ne sçavoit rien de ces liaisons ni de ces desseins, s'unissoit lui-même insensiblement avec les ennemis de la foi, qu'il avoit jusqu'alors si bien défendue, & entrant par-là, sans le sçavoir, dans leurs trames secrettes, il servoit, sans y penser, au dessein de la détruire.

Cranmer fut envoyé en Italie & à Rome pour soutenir la cause du divorce; il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son pénitencier; ce qui montre qu'il étoit Prêtre: il accepta cette charge tout Luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne, pour y ménager les Protestans ses bons amis: ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre après

l'avoir séduite. Pendant qu'il étoit en Allemagne, l'Archevêché de Cantorbery vint à vaquer par la mort de Warham comme on l'a déja vû. Le Roi d'Angleterre à qui le mariage de Cranmer étoit caché, le nomma à cet Archevêché; il l'accepta, & le Pape qui ne lui connoissoit aucune autre erreur que celle de soutenir la nullité du mariage de Henri, chose alors assez indécise; lui donna ses Bulles; Cranmer les reçut, & ne craignit pas de se souiller en recevant, comme on parloit dans le parti, *le caractère de la bête.*

Si la prétendue réforme de la Religion s'étoit bornée à l'Angleterre seule, la longue digression qu'on vient de faire pourroit paroître étrangère à l'histoire d'Irlande; mais comme les malheureux effets de cette réforme ne se sont que trop fait sentir dans cette Isle, on a jugé nécessaire d'en découvrir la source & les principaux acteurs.

CHAPITRE XVI.

An. 1532. War. de Annal. Hib. cap. 24.

LE Comte de Kildare ayant été nommé Député pour la province Angloise en Irlande, à la place de Skeffington, il se rendit à Dublin au mois d'Août, où il fut reçu avec des demonstrations de joie. Après avoir prêté le serment ordinaire, il reçut l'épée des mains de son prédécesseur. Jean Alan, ou Allen, un des protégés du Cardinal Wolsey, étoit Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande; le Député qui étoit d'une faction opposée à celle du Cardinal, fit ensorte que George Cromer Archevêque d'Ardmach fut nommé Chancelier & Garde des sceaux à la place du Prélat de Dublin, ce qui augmenta la haine qui regnoit déja entre lui & Alan. La Cour pour contrebalancer l'autorité de Kildare, nomma Tréforier Jacques Butler fils du Comte d'Offory; ce Seigneur quoique neveu du Député n'étoit pas moins son ennemi; il épousoit toujours les querelles du Comte d'Offory son pere contre lui.

Le Comte de Kildare se voyant chef suprême du gouvernement en Irlande, commença à méprifer ses ennemis; pour fortifier son parti, il fit alliance avec deux Seigneurs considérables parmi les Irlandois, & ennemis implacables de la domination Angloise; sçavoir, ô Connor Faly, & Fear-Gan-Ainim ô Carrol,

à qui il donna ses deux filles en mariage; soutenu par ces nouvelles alliances, il fit la guerre au Comte d'Offory, ravagea ses terres & celles de ses amis, & en emmena un butin considérable. Il fit faire ensuite des incursions dans le Comté de Louth par Conn ô Neill & Jean Fitz-Gerald son frere; ils brulerent les territoires des Anglois, & emmenerent sans résistance leurs bestiaux. Le Député assembla un Parlement à Dublin, où on fit quelques reglemens relativement au gouvernement. La dispute pour la préséance souvent renouvellée entre le Primat d'Ardmach & l'Archevêque de Dublin fut décidée dans ce Parlement en faveur du premier. An. 1531.

Le Parlement étant prorogé, Kildare marcha avec ses troupes pour soutenir les prétentions de Fear-Gan-Ainim autrement Nehemias ô Carrol son gendre; celui-ci s'étoit mis en possession de la Seigneurie d'Eile à la mort de son frere, en vertu de la loi nommée Tanistrie (*a*); mais le fils du défunt, jeune Seigneur capable de gouverner & de commander, se mit en devoir de soutenir le droit de sa naissance contre son oncle: il assembla pour cet effet tous ses vassaux, & se mit en possession du château de Birr, place principale de ce territoire; il y fut assiégé par l'armée du Député; mais ce Général ayant été blessé d'un coup de fusil à la tête, dont il se sentit toute sa vie, quitta bien vîte l'entreprise. On rapporte qu'un soldat qui s'étoit trouvé à côté de lui, voyant qu'il se plaignoit, lui dit: *Milord, pourquoi soupirez-vous? j'ai reçu dans le corps trois coups de fusil, & je me porte bien. Plût à Dieu, dit le Comte, que vous eussiez reçu le quatriéme à ma place.* War. *ibid. cap.* 25.

Henri VIII envoyoit toujours des agens à Rome pour solliciter le divorce, sans leur donner procuration, ni lettre de créance. Le Pape qui sçavoit la conduite que tenoit le Roi d'Angleterre, le somma par un bref d'éloigner sa maîtresse, & de reprendre sa femme, & en cas de désobéissance de comparoître à Rome avec Anne Bollen, pour y répondre sur le scandale qu'ils causoient l'un & l'autre, & sur ce qu'au mépris des censures de l'Eglise, ils vivoient ensemble comme mari & femme. Le Pape finit ce bref en assurant le Roi que c'est avec tout le regret imaginable, qu'il est obligé de venir à ces extrémités; que s'il ne s'agissoit que de ses intérêts particuliers, il les lui remettroit de bon cœur entre les mains; mais que comme la gloire de Dieu, Sander. de schis. Anglic. *pag.* 62. Le Grand, hist. du divorce, *pag.* 219. & 235.

(*a*) Cette loi se trouve expliquée ci-après.

riage avec le Roi déclaré nul; ce jugement fut confirmé par le Parlement, qui dégrada cette Princesse de la qualité de Reine, & ordonna qu'elle seroit reconnue & nommée par la suite, Princesse Douairiere, comme étant veuve seulement du Prince Arthur. Il fut conclu enfin dans le même Parlement que le Roi pouvoit procéder à de secondes nôces.

Tout étant ainsi disposé, la Marquise de Pembroke fut couronnée solemnellement à Whitehal, avec les cérémonies accoutumées, en prenant la qualité de Reine; elle accoucha peu de mois après de la fameuse Elizabeth, malheureux fruit d'une union produite par tant de discordes, & qui fut Reine d'Angleterre après.

Le Parlement étoit toujours appliqué par ordre du Roi à abolir l'autorité du Pape en Angleterre. Tous les jours un Prélat montoit en chaire à S. Paul, & prêchoit au peuple, que l'Evêque de Rome n'avoit pas plus de pouvoir dans le Royaume qu'un autre Evêque hors de son Diocèse. Il y avoit déja quelques années, qu'on préparoit les Anglois à ce changement, de sorte que le Roi ne trouva pas grande opposition à ses volontés dans les deux Chambres. On y ordonna donc que l'on n'iroit plus à Rome pour aucune affaire, que toutes les causes dont on appelloit au Pape, seroient jugées en dernier ressort par le Roi & son Conseil. On confirma le second mariage du Roi, & le premier ayant été déclaré nul, il fut statué, que les enfans nés de cette alliance, ne pourroient hériter des biens de leur pere, & seroient censés bâtards, qu'ainsi les enfans mâles que le Roi pourroit avoir d'Anne Bollen, succéderoient à la Couronne, & les filles au défaut des mâles; de sorte que la Princesse Marie se trouvoit ainsi deshéritée, & Elizabeth regardée comme la véritable héritiere. Mais cette loi ne dura pas plus long-temps que la passion du Roi pour Anne Bollen, & le fruit du concubinage de Henri ne fut pas mieux traité dans la suite que la Princesse Marie, le Parlement n'ayant point d'autre régle pour faire ou casser des loix que les caprices du Prince.

An. 1533. War. *ibid. cap.* 25.

Il se forma en ce temps une conspiration contre le Comte de Kildare Député d'Irlande, qui fut fatale à ce Seigneur & à toute sa famille. Ce Comte avoit des ennemis; il avoit supplanté le Chevalier Skeffington qui gouvernoit l'Irlande avant lui; il avoit fait retirer à Alan, ou Allen Archevêque de Dublin, la charge de Chancelier pour la faire donner à un autre; le Comte d'Offory

étoit son beau-frere sans être son ami : l'esprit de jalousie qui régnoit depuis long-temps entre les deux Maisons des Butlers & des Fitz-Geralds, n'étoit pas encore étouffé chez les enfans. Ces trois chefs ayant conspiré contre lui en attirerent d'autres dans leur parti.

Jean Allen créature de l'Ex-Chancelier, Secrétaire du Conseil, & devenu maître des Rolles, fut envoyé en Angleterre par le Conseil, pour informer le Roi de l'état actuel de la province Angloise, & des abus qu'il étoit nécessaire de réformer ; il fut chargé de représenter à Sa Majesté, que tout étoit en décadence dans cette province, que l'ordre qu'on y avoit établi, la langue & la façon de s'habiller y étoit négligés, & qu'enfin les loix Anglicanes n'avoient plus de force passé vingt milles à la ronde. Il lui fut ordonné d'exposer au Roi & au Conseil, que les abus provenoient de la trop grande jurisdiction de certains Nobles à qui on confioit le gouvernement du pays, du changement trop fréquent des Députés, & enfin de l'aliénation des terres de la Couronne, qui diminuoit considérablement les revenus destinés au soutien de l'Etat. Allen s'acquitta si bien de sa commission, que le Roi envoya ordre au Député de venir en Cour pour rendre compte de sa conduite, & pour répondre aux crimes dont on l'accusoit.

Kildare craignant l'événement de cette affaire, chercha des excuses pour retarder son voyage ; il envoya la Comtesse son épouse en Angleterre, pour engager ses parens & ses amis, à solliciter la révocation des ordres du Roi, sous prétexte que l'absence de son mari pourroit être d'une dangereuse conséquence dans les circonstances présentes des affaires en Irlande. Mais les ennemis du Comte ayant prévenu le Roi & le Conseil d'Angleterre, firent ensorte que ces raisons furent rejettées. Il se détermina donc à tout risquer & à faire le voyage ; mais avant que de partir, il fit garnir d'armes & de toutes sortes de munitions de guerre, tirées des magasins du Roi, ses châteaux de Mainooth & de Ley, & autres places de sa dépendance.

Le Député se prépara au printemps pour son voyage d'Angleterre ; avant que de partir, il nomma Député à sa place Thomas Fitz-Gerald son fils, selon les ordres qu'il avoit reçus du Roi de donner l'administration des affaires pendant son absence, à quelqu'un dont il répondroit. Le Vice-Député étoit un jeune homme d'environ vingt-un ans, téméraire, & sans l'expérience An. 1534. War. *ibid. cap.* 26.

nécessaire pour supporter un si grand fardeau. Le pere, en lui donnant l'épée de Justice, lui fit un discours bien sensé en présence du Conseil à Drogheda ; il est rapporté en entier par Hollingshead : en voici la substance.

Cox hist. d'Irl. pag. 226.

Vous sçavez sans doute, mon fils Thomas, que mon Souverain Seigneur le Roi, m'ordonne de me rendre en Angleterre : je ne sçais ce qui doit m'arriver, Dieu seul le sçait ; mais telle chose qui arrive, vous sçavez aussi-bien que moi que je suis bien avancé en âge ; & comme je peux mourir dans peu, parce que je suis mortel, je mourrai nécessairement bientôt, parce que je suis vieux : ainsi puisque mon Hyver tire à sa fin, & que le Printemps de votre âge ne fait qu'éclore, je souhaite que vous vous comportiez dans vos jeunes années avec tant de sagesse, que vous puissiez à la satisfaction de vos amis jouir des plaisirs de votre Eté, cueillir les fruits de votre Automne, & parvenir avec honneur à l'Hyver de votre carriere où vous voyez que je touche maintenant. Puisque la volonté de Sa Majesté est que je me donne en partant un Substitut dont je serai responsable, on me blâmera peut-être d'avoir mis une épée nue entre les mains d'un jeune homme qui n'a pas encore l'esprit rassis, ni le jugement bien formé : cependant je me flatte d'avoir comme votre pere, assez d'autorité pour vous commander dans la conduite des affaires, & de vous reprendre comme mon fils, lorsqu'il sera nécessaire.... Considerez, mon fils, qu'il est plus aisé de démolir que d'édifier ; ainsi laissez-vous conduire dans toutes vos affaires par la sagesse de cette assemblée ; quoique vous ayez l'autorité de gouverner les autres, il faut que vous soyez gouverné par leurs conseils. Il finit enfin son discours en présentant l'épée à son fils, après quoi il prit congé, les larmes aux yeux, de toute l'assemblée, & s'embarqua tout de suite pour l'Angleterre, où il fut aussitôt envoyé à la Tour par ordre du Roi.

Les ennemis de la Maison des Fitz-Geralds, ne s'étoient pas assez vengés par la disgrace du Comte, ils vouloient encore entraîner son fils & toute sa famille dans le même précipice ; pour cet effet, ils firent courir le bruit qu'on avoit fait trancher la tête au Comte de Kildare à la Tour, & que son fils le Député avec ses freres & ses oncles, alloient bientôt subir le même sort : on fit même courir dans le public des lettres qui confirmoient ce bruit. Une de ces lettres étant tombée par accident entre les mains de Jacques de la Hide, chef du Conseil du Député, ce Favori lui

fit faire alliance avec ô Neill, ô Connor & autres Seigneurs Irlandois, afin de fortifier son parti, & de le mettre en état d'attendre l'évenement.

On conçoit aisément qu'un jeune Seigneur à la fleur de son âge peut se laisser entraîner par une passion qui d'un côté lui inspire de la vengeance pour la mort d'un pere dont il est cheri, & de l'autre l'idée de sa propre conservation, & de celle de sa famille qui devoit être sacrifiée à l'envie de ses ennemis. Le Député rempli de ces sentimens, se mit à la tête d'un corps de cavaliers, bien montés & bien armés, au nombre de cent quarante; il traversa avec eux la ville de Dublin pour aller gagner l'Abbaye de Notre-Dame, où le Conseil étoit assemblé; ayant posté sa troupe autour du Couvent, il entra au Conseil & prit sa place. Il fut suivi de plusieurs de ses cavaliers, qui entrerent tumultuairement dans la Chambre en faisant beaucoup de bruit; mais le silence étant ordonné, le Député fit une harangue à la compagnie, en remettant l'épée de Justice & les autres attributs de sa charge: il déclama fortement contre les injures qu'on lui faisoit & à sa famille, malgré les bons services qu'ils avoient rendus à l'Etat; il déclara que l'épée n'étoit plus à lui; qu'il n'étoit plus Député du Roi, mais plutôt son ennemi; & qu'il comptoit lui faire sentir sa tyrannie & sa cruauté; ensuite il présenta l'épée à Cromer le Chancelier. Celui-ci fit toutes les instances possibles, les yeux baignés de larmes, pour détourner le Vice-Député d'une entreprise dont les suites pouvoient être funestes à lui & à toute sa famille; il lui représenta que le nom d'un Roi étoit sacré, mais que celui d'un rébelle étoit toujours odieux. Fitz-Gerald repliqua au Chancelier, qu'il n'étoit pas venu pour prendre son avis sur ce qu'il devoit faire, mais pour lui annoncer ce qu'il avoit dessein d'exécuter, après quoi il quitta brusquement l'assemblée, & se mit à la tête de ses troupes.

Thomas Fitz-Gerald ayant ainsi levé l'étendard de la rébellion, commença à fortifier son parti: il fut joint d'abord par les autres branches de son nom, qui étoient puissantes & nombreuses; il attira aussi dans son parti quelques Seigneurs Irlandois, la rébellion commença à être générale, principalement aux environs de Dublin; les ô Tools & d'autres Irlandois en profiterent pour piller le territoire de Fingal qui étoit, pour ainsi dire, le grenier de la ville; ils furent protegés par Jean Burnel Gentilhomme Anglois, qui favorisoit la rébellion; mais étant char-

gés de butin, ils furent attaqués dans leur retraite près de Kilmainham par un corps considérable des habitans de Dublin qui furent bientôt mis en fuite, ayant laissé quatre-vingts des leurs sur la place, les autres furent bien heureux de gagner la ville.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Pendant ces troubles, plusieurs des sujets fidéles prirent le parti de retourner en Angleterre, d'autres chercherent asyle dans le château de Dublin : de ce nombre furent Alan Archevêque de cette ville, & Finglasse chef Baron de l'Exchiquier. Fitz-Gerald voulant profiter de la consternation qui regnoit par-tout, menaça la ville d'un siége. Il envoya sommer les bourgeois de garder la neutralité s'ils vouloient être ménagés, & leur déclarer que son intention étoit de faire le siége du château seulement. Sur ces avis, on envoya François Herbert un des Echevins en Angleterre, pour sçavoir la volonté du Roi, & un autre nommé Jean Fitz-Symons se chargea de munir le château de vivres, & de toutes sortes de munitions nécessaires pour soutenir un siége. Le malheureux Archevêque effrayé de tous ces préparatifs & craignant les suites d'un siége où son ennemi commandoit, prit le parti de s'embarquer la nuit à Dames-Gate une des portes de la ville, dans le dessein de passer en Angleterre; mais le vaisseau s'étant engravé à Clontarf avant que de sortir du port, il fut obligé de se retirer dans un village nommé Tartain où il fut surpris de bon matin par Fitz Gerald, ses deux oncles Jean & Olivier, le Chevalier Jacques de la Hide, & plusieurs autres de sa suite; le Prélat fut tiré de son lit en chemise, nud pieds & nue tête, par Jean Teling & Nicholas Wafer. Fitz-Gerald touché de compassion, leur dit en langue Irlandoise, *Be woem a Boddagh*, c'est-à-dire, ôtez de ma présence le Rustaud, voulant apparemment le faire mettre en prison; mais ces serviteurs d'iniquité ayant mal interprété l'ordre de leur maître, firent sauter la cervelle à l'Archevêque en sa présence. Voilà la triste fin de ce Prélat qui fut le principal instrument dont le Cardinal Wolsey s'étoit servi quelque temps auparavant pour détruire quarante Monastères en Angleterre. Cette conduite fut regardée selon Godwin Evêque de Hereford, dans sa vie de Henri VIII, comme l'or Toulousain (*a*) ou funeste qui portoit malheur à ceux

(*a*) Cette maniere de parler est venue des anciens Tectosages, lesquels enrichis des dépouilles des temples des Dieux & de plusieurs peuples d'Orient, étant retournés à Toulouse leur patrie, furent désolés par une furieuse peste, qui ne cessa point qu'ils n'eussent jetté dans un lac tous ces trésors injustement acquis.

qui

qui le possédoient. *Quod negotium, ut nonnulli animadverterunt, tanquàm aurum Tolosanum, omnibus qui illud attigissent; aut pernitiem aut saltem maximas calamitates attulisse creditur.* Le siége de Dublin fut rempli après Alan, par George Brown.

Thomas Fitz-Gerald ne perdit pas de vue le siége qu'il avoit projetté; mais auparavant il fit arrêter prisonniers, le Baron de Hoath & Luttrel chef Justicier des plaidoyers communs qui lui étoient suspects, ensuite de quoi sur la foi de la neutralité dont les habitans de Dublin étoient convenus avec lui, il envoya les Capitaines Jacques Field de Lusk, Teling, Wafer, Broad, Rouks & Purcel, chacun à la tête de cent hommes pour investir le château; cette petite armée ayant planté quelques piéces de canon se retrancha devant la place.

Thomas ayant donné ses ordres pour le siége, tourna ses vues d'un autre côté, voulant mettre dans ses intérêts le jeune Butler son cousin, fils aîné du Comte d'Offory, il essaya par lettres de lui inspirer les mêmes sentimens de rébellion dont il étoit animé; mais sur le refus que ce jeune Seigneur fit d'entrer dans aucune conspiration contre le Roi, Fitz-Gerald accompagné d'ô Neill, du Chevalier Richard Walsh, de Burnel de Bally-Griffin & autres alliés, entra à main armée dans le Comté de Kilkenny: il y ravagea & brula tout le pays, jusqu'à Thomas-Town sur la riviere Nure. Le Comte d'Offory étoit à Jeripont avec ses troupes, & pendant qu'ils se consultoient sur le parti qu'il falloit prendre, ils furent attaqués par l'ennemi & mis en déroute: le jeune Butler fut blessé dans cette affaire, il n'eut que le temps de se retirer à Dunmore, où il se fit guérir de ses blessures. Le Conquérant fit prêter ensuite aux habitans de la province Angloise le serment de fidélité, & fit mettre en prison dans son château de Mainooth, tous ceux qui refuserent de s'y soumettre.

Ce Capitaine voulant se menager des alliances au dehors, s'adressa au Pape & à Charles-Quint, qui ne pouvoient pas être amis de Henri VIII dans les circonstances du divorce & du schisme; il envoya Charles Renolds Archidiacre de Kells, & Dominique Poer, revêtus de la qualité d'Ambassadeurs, le premier à Paul III, & le dernier à l'Empereur, pour solliciter du secours. Poer fut chargé d'un présent pour l'Empereur, qui consistoit en douze faucons & quatorze chevaux, qu'on nommoit alors Hobbies; mais cette ambassade n'eut pas d'effet. Cox *ibid. pag.* 237.

Dans cet interval, Herbert que les bourgeois de Dublin

avoient envoyé en qualité de Député en Angleterre pour instruire le Roi des troubles qui agitoient l'Irlande, & pour recevoir ses ordres à ce sujet, étoit de retour dans cette ville : il étoit chargé de la part du Roi, d'exhorter les habitans à une vigoureuse défense, & de leur dire qu'on alloit les secourir incessamment. Les habitans de Dublin sur cette nouvelle, s'assemblerent pour déliberer sur le parti qu'il falloit prendre : il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'on n'étoit pas obligé de tenir parole à un traître, que le traité de neutralité fait avec Fitz-Gerald étoit nul. Ils ordonnerent en conséquence, de faire fermer les portes de la ville, & d'arrêter ceux qui faisoient le siége du château. Le Capitaine Field qui commandoit le siége, étant averti de ces ordres, songea à sauver son armée, dont une partie passa la riviere à la nage, & les autres furent faits prisonniers.

Fitz-Gerald ayant appris dans le Comté de Kilkenny où il étoit encore, ce qui étoit arrivé à Dublin, fit sommer les habitans de la province Angloise de venir le joindre avec toutes leurs forces auprès de Dublin. Etant arrivé à quelque distance de la ville, il députa vers les habitans le Docteur Traverse, Pierre Linch Seigneur de Knock au Comté de Meath, & Olivier Grace pour se plaindre de l'infraction du traité conclu avec eux, & pour en demander le renouvellement, ou du moins l'élargissement des prisonniers ; la réponse n'ayant pas été satisfaisante pour le Général, il commença l'attaque du château dans la rue nommée Sheep Street, ou la rue aux Moutons ; mais ne pouvant supporter le feu continuel du château qui bruloit les maisons autour de lui, il fut obligé de changer de position ; il fit détourner les rivieres qui arrosoient la ville, & se posta ensuite à Thomas-Court où il démolit la rue, & y fit une galerie pour mettre ses troupes à couvert ; il brula aussi la rue neuve, & fit pointer un canon contre Newgate, ou la porte neuve, qui y fit beaucoup de dégat. Richard Stanton geolier de Newgate, bon tireur, tua beaucoup de monde aux assiégeans par les barbacanes de cet édifice. Mais comme les assiégeans voulant abréger la besogne, apportoient des fagots & du feu pour bruler la porte, & s'ouvrir par-là un passage dans la ville, les assiégés firent répandre adroitement dans le camp ennemi le bruit qu'il étoit arrivé dans la ville un renfort considérable d'Anglois, & qu'on alloit faire une sortie générale : en effet les bourgeois la firent avec tant de vivacité, que les assiégeans déja prévenus, croyant

le nombre beaucoup plus considérable, se disperserent aussitôt, après avoir laissé du monde tué sur la place, & abandonné leur fauconneau; le Général lui-même fut obligé de se cacher dans la rue S. François chez les Cordeliers jusqu'au lendemain qu'il alla ramasser les débris de son armée.

Le Comte de Kildare pere de Thomas Fitz-Gerald, qui étoit enfermé dans la Tour de Londres, apprit les excès auxquels son fils s'étoit porté en Irlande, malgré les sages conseils qu'il lui avoit donnés en le quittant; il s'abandonna à une tristesse si profonde, qu'il en mourut au mois de Septembre. Pendant ce temps, le fils ayant assemblé ses troupes dispersées par la sortie que les assiégés firent sur lui, serroit toujours la ville de Dublin; mais à la fin ayant manqué d'artillerie & de munition, il envoya Jacques de la Hide avec quelques autres proposer une capitulation à la ville: les conditions & les ôtages ayant été présentés & acceptés de part & d'autre, il leva le siége, & après avoir envoyé son artillerie à Hoath, il alla à Mainooth pour voir si ce château étoit en état de défense.

Le Roi d'Angleterre instruit des désordres causés par la rébellion des Fitz-Geralds, nomma pour la seconde fois, le Chevalier Guillaume Skeffington Député d'Irlande; on changea tous ceux qui occupoient les premieres charges, on leur substitua des gens incapables de favoriser la révolte; Jean Barnewal Baron de Tremlestown fut nommé Chancelier, à la place de Cromer Archevêque d'Ardmach; Patrice Finglass chef Baron de l'Exchiquier, fut fait Lord chef Justicier du banc du Roi; Thomas Lutterel fut déclaré chef Justicier des plaidoyers communs; Gerald Aylmer fut nommé chef Baron de l'Exchiquier, & Guillaume Brabazon, Vice Trésorier. Ces dispositions ainsi faites dans la Magistrature, on commença à envoyer en Irlande des troupes Angloises; la premiere division qui étoit composée de cent quatre-vingts hommes, fut conduite par Musgrave & les deux Mamertons; étant débarqués à Hoath, ils furent attaqués sur le chemin de Dublin près de Clontarf par Thomas Fitz-Gerald à la tête de deux cens cavaliers, il en tua plusieurs, & envoya les autres prisonniers au château de Mainooth; Fitz-Gerald fut blessé dans cette rencontre, & le Capitaine Rouks son pirate s'empara à Hoath de leurs vaisseaux de transport, dont un étoit chargé de beaux chevaux Anglois de remonte qu'il envoya à son maître. Quelque temps après les Eglebées & les Dacres, dé-

barquerent à Skerries dans le territoirede Fingal avec un corps de cavalerie ; le Chevalier Guillaume Brereton, accompagné de Jean son fils, arriva à Dublin avec 250 soldats, & fut suivi par le Capitaine Salisbury qui commandoit deux cens archers.

Le Député Skeffington accompagné de Leonard Lord Grey désigné Marshal d'Irlande, débarqua à Dublin au mois d'Octobre, muni des apprêts nécessaires pour soutenir la guerre. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les Maires & habitans de la ville. Il leur remit des lettres fort gracieuses de la part du Roi pour les remercier de leur fidélité ; il reçut ensuite du Baron de Tremlestown alors Chancelier, l'épée de Justice, & donna tous ses soins pour préparer une expédition contre Thomas Fitz-Gerald devenu Comte de Kildare par la mort de son pere. Il fit aussi proclamer ce Seigneur traître au Roi & à l'Etat ; mais quelque indisposition & les approches de l'Hyver, lui firent remettre son entreprise au Printemps ; il falloit aussi attendre d'Angleterre du secours en hommes & en argent, parce que Kildare venoit de renouveller alliance avec ô Neill, ô Connor & autres Seigneurs du pays, & qu'il étoit encore maître de six places fortes, bien pourvues de toutes sortes de munitions de guerre, sçavoir Mainooth, Portlester, Rathangan, Catherlagh, Ley & Athy, d'où l'on faisoit des courses pendant l'Hyver sur les habitans de la province.

Sander. de schis. Anglic. *lib.* 1. *pag.* 76. 77. Baker, Chron. d'Angl. *pag.* 280. Le Grand, hist. du divorce, *pag.* 266. & *suiv.*

On n'ignoroit pas à Rome les progrès que le schisme faisoit en Angleterre, ni l'entreprise, inouie jusqu'alors parmi les Chrétiens, de Henri VIII qui s'étoit fait déclarer chef de l'Eglise Anglicane tant au spirituel qu'au temporel. François I étoit ami de Henri ; il s'intéressoit beaucoup pour lui sans approuver ses extravagances ; il sollicita le Pape à l'entrevue de Marseille à lui être favorable. Sa Sainteté y paroissoit disposée, mais lorsque l'on appella les Ambassadeurs de Henri pour terminer cette affaire, on trouva qu'ils n'étoient munis d'aucun pouvoir. La surprise de Clement & de François I, fut grande ; ce dernier néanmoins qui compatissoit extrêmement aux foiblesses de Henri, pria instamment le Pape d'attendre le retour d'un courrier qu'on envoya sur l'heure en Angleterre pour avoir les pouvoirs nécessaires. Cependant le courrier n'apporta point d'autre ordre aux Ambassadeurs d'Angleterre, sinon qu'ils eussent à signifier à Clement, que ni le Roi leur maître, ni l'Archevêque de Cantorbery ne le reconnoissoient point pour juge, & qu'ils appelloient au futur

Concile de tout ce qui avoit été fait. Cet ordre déplut extrêmement à François I, qui s'en plaignit aux Ambassadeurs d'Angleterre; il leur dit, qu'il voyoit bien que malgré les instances que leur Maître lui avoit fait d'accommoder son affaire, il n'en vouloit venir à aucun accommodement. Le Monarque François ne se rebuta pas pour cela; il essaya de renouer la négociation entre le Pape & Henri; il envoya pour cet effet du Bellay Evêque de Paris en Angleterre, au mois de Décembre, chargé d'une ample instruction. Lorsqu'on lui eut donné audience à Londres on délibéra long-temps si l'on devoit accepter les propositions qu'il venoit de faire de rentrer en négociation avec Clement, ou rompre absolument avec le S. Siége. On prit cependant le premier parti sur l'offre que ce Prélat fit d'aller lui-même solliciter cette affaire à Rome: il y alla en effet, & fit tourner les choses à l'avantage de Henri; mais ce Prince incapable d'agir de bonne foi, renouvella ses plaintes contre François I, parce que celui-ci ne vouloit pas rompre comme lui avec le Pape. L'Evêque de Paris fort peu de temps après, envoya une liste des Cardinaux qu'il croyoit avoir gagnés; de sorte que les agens de l'Empereur & de la Reine Catherine, & ceux de France & d'Angleterre demandant avec instance qu'on jugeât enfin ce fameux procès, le Pape ne pût différer davantage.

Le Lundi 23 de Mars, le Pape tint consistoire où se trouverent vingt-deux Cardinaux; on y proposa l'affaire du Roi d'Angleterre, laquelle ne fut pas long-temps débatue; tous d'une voix unanime, si on en excepte Trivolce, Rodolphi & Pisani, furent d'avis qu'on devoit obliger le Roi d'Angleterre à reprendre Catherine, & à la tenir pour sa légitime femme & épouse, & les opinions recueillies, la sentence fut dictée & prononcée, par laquelle le Pape déclare, qu'oui le rapport de Jacques Simoneta Evêque de Pesaro, Auditeur du sacré Palais, & Lieutenant de Paul Capisucchi qui étoit absent, & de l'avis des Cardinaux, il met toutes les procédures de Henri à néant, comme injustes: il lui ordonne de reprendre Catherine son épouse, d'habiter avec elle, déclare son mariage bon & valide, les enfans nés & à naître de ce mariage, légitimes; lui défend de poursuivre davantage la séparation, & le condamne envers Catherine son épouse à tous les dépens.

Le Grand, hist. du divorce, pag. 273.

Le Pape avoit une véritable douleur d'avoir été obligé de prononcer cette sentence définitive; il s'en expliqua même en

disant qu'il feroit ce qu'il pourroit pour contenter le roi d'Angleterre, qu'il n'avoit pas voulu qu'on signifia la sentence avant Pâques, quoique plusieurs Cardinaux eussent requis que cela se fit sur l'heure. En effet Clement se trouvoit dans le plus grand embarras où il pût être; car il ne pouvoit refuser de faire justice à Catherine qu'il ne scandalisât toute la Chrétienneté; & en condamnant Henri, il étoit assuré de perdre l'Angleterre : c'est pourquoi il différa autant qu'il pût de juger ce fameux procès. La sentence prononcée, il passa toute la nuit avec un grand nombre de Docteurs, pour voir avec eux ce qu'on pourroit faire de mieux dans une si fâcheuse conjoncture; mais le mauvais naturel de Henri, incapable d'aucun ménagement, fut plus fort que la bonne volonté du Pape. Il est vrai, dit le Grand, que deux jours après le jugement rendu, il arriva un courrier qui venoit déclarer que le Roi se soumettoit à tout; mais il est difficile, continue-t-il, de sçavoir les ordres dont il étoit chargé, & à quelles conditions Henri vouloit rentrer dans l'obéissance de l'Eglise. Il y a même assez d'apparence, c'est toujours notre Auteur qui parle, qu'il n'avoit fait cette avance que sur quelques lettres de l'Evêque de Paris, qui pouvoit lui avoir écrit, aussi-bien qu'à François I, qu'il avoit gagné plusieurs Cardinaux, & que le plus grand nombre feroit pour lui dans le consistoire, ce qui se trouva faux: il ne risquoit rien en se soumettant à tout lorsqu'il croyoit que tout étoit pour lui. On voit par-là, combien est injuste le jugement qu'on forme tous les jours contre Clement VII, on l'accuse d'avoir prononcé avec trop de précipitation la sentence qui séparoit Henri de l'Eglise; mais on sçait assez la modération dont le Pape usa dans cette occasion. Il y avoit cinq ans que ce procès duroit, il en différa le jugement autant qu'il le pût, espérant toujours que le temps pourroit guerir le Roi de sa passion; il fit même proposer à la Reine Catherine d'entrer en religion comme le meilleur moyen de terminer doucement cette affaire.

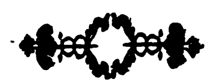
Sander. de schis. Angl *lib. I. c.* 88. Baker Chron. d'Angl. *pag.* 281. Heylin hist. de la Réform. *pag.* 179.

Le Parlement assemblé en Angleterre fit en ce temps deux Actes, l'un pour confirmer & ratifier la sentence de divorce, pour déclarer la Princesse Marie illégitime, & enfin pour établir la succession à la Couronne dans la personne d'Elizabeth fille d'Anne Bollen; l'autre pour confirmer au Roi le titre de chef suprême de l'Eglise Anglicane, & pour abolir entierement l'autorité du Pape en Angleterre.

Pendant que le Parlement travailloit à assurer à la postérité d'Anne Bollen, le droit de succession au trône, on procédoit toujours à Rome contre le Roi d'Angleterre. La faction d'Espagne étoit puissante, le bon droit de Catherine, la mauvaise conduite de Henri, & les plaintes continuelles des Cardinaux, arracherent enfin au Pape une Bulle qui excommunioit Henri & Anne Bollen, s'ils ne se présentoient dans la fin de Septembre, ou s'ils ne faisoient cesser le scandale; mais le cœur de Pharaon étoit endurci, & sa conscience étoit en repos à l'abri des loix que son Parlement venoit de faire. Ce fut alors que l'Univers déplora le supplice des deux plus grands hommes d'Angleterre, en sçavoir & en piété, Thomas Morus Grand Chancelier, & Fisher Evêque de Rochester. Burnet en gémit lui-même, & regarde la fin tragique de ces deux grands hommes comme une tache à la vie de Henri.

Ils furent les deux plus illustres victimes de la nouvelle primauté Ecclésiastique. Morus pressé de la reconnoître, fit cette belle réponse, qu'il se défieroit de lui-même s'il étoit seul contre tout le Parlement; mais que s'il avoit contre lui le grand Conseil d'Angleterre, il avoit pour lui toute l'Eglise, ce grand Conseil des Chrétiens. La fin de Fisher ne fut pas moins belle ni moins chrétienne. Alors commencerent les supplices indifféremment contre les Catholiques & les Protestans, & Henri devint le plus cruel de tous les Princes depuis qu'il devint chef de l'Eglise. Nous ne voyons nullement, dit Burnet, que la cruauté lui ait été naturelle. Il a regné, poursuit-il, vingt-cinq ans sans faire mourir personne pour crime d'Etat, que deux hommes, dont le supplice ne lui peut être reproché. Dans les derniers temps de son régne, il ne garda, dit le même Auteur, aucunes mesures dans ses exécutions : desorte que Henri, auparavant si éloigné de ces horribles désordres, n'y tomba, de l'aveu de Burnet, que dans les dix dernieres années de sa vie, c'est-à-dire, incontinent après son divorce, après sa rupture ouverte avec l'Eglise, & après qu'il eut usurpé par un exemple inoui dans tous les siécles la primauté Ecclésiastique.

Lib. 3. pag. 242.



CHAPITRE XVII.

An. 1535.

LE Comte de Kildare ayant mis ses places en état de défense; principalement le château de Mainooth, marcha avec son armée du côté de la Conacie pour ramasser les troupes que les ô Connors & autres alliés devoient lui fournir. Skeffington le Député voulant profiter de l'absence du Comte, fit investir le 15 Mars le château de Mainooth. Le Chevalier Guillaume Brereton fit sommer la garnison de se rendre à des conditions avantageuses; mais n'ayant pas été écouté, il fit battre le château en bréche: le canon ne fit pas grand effet pendant quinze jours, & la place eut soutenu probablement jusqu'à l'arrivée de Kildare sans la perfidie du Gouverneur. Kildare avoit confié le commandement de cette place pendant son absence à Christophe Parese son frere de lait: ce traître guidé par l'avarice, & voulant établir sa fortune sur la ruine de son maître, écrivit en secret au Député, & lui proposa de lui livrer la place moyennant une certaine somme d'argent; le Député accepta avec plaisir les conditions, il n'étoit question que de trouver une occasion favorable pour l'exécution, elle se présenta bientôt; la garnison ayant gagné quelque avantage dans une sortie qu'elle fit sur les assiégeans, Parese ordonna des réjouissances, & les sentinelles étant enyvrés par la fatigue & la boisson, le Commandant donna le signal, les Anglois escaladerent les murs & se rendirent maîtres, sans grande résistance, du château où ils trouverent un butin immense.

War. de Annal. Hib. *cap.* 27.

Le Député entra triomphant dans la place; Parese se présenta à lui avec confiance, comptant qu'il alloit être bien récompensé de sa perfidie. Le Député releva beaucoup le service signalé que ce traître venoit de rendre à l'Etat; il ajouta que si le Roi en étoit instruit, il ne manqueroit pas de reconnoître un service si essentiel, & afin de mettre le Roi dans le cas de le recompenser proportionnément au sacrifice qu'il venoit de faire de la protection du Comte de Kildare, il lui demanda en quoi consistoient les bienfaits de ce Seigneur. Parese qui croyoit sa fortune déja faite, commença par lui détailler les plus petites circonstances des libéralités du Comte envers lui. Comment, Parese, repliqua le Député, as-tu pû trahir les intérêts d'un si bon Maître? & en se

Cox *ibid. pag.* 239. & 240.

se tournant vers ses Officiers il donna ordre qu'on lui payât la somme stipulée; mais comme il n'y avoit point de réserve pour sa vie dans l'accord passé entr'eux, le Député ordonna aussi qu'on lui tranchât la tête. *Si j'avois sçu cela, Milord*, dit Parese, *vous n'auriez pas eu le château à si bon marché.* Un nommé Boyse qui étoit présent, lui repliqua en Irlandois, *Anantra*, c'est-à-dire, trop tard; cela donna occasion au proverbe suivant dans le pays; *il n'est plus temps, dit Boyse.*

Skeffington ayant mis garnison dans le château de Mainooth, retourna à Dublin, & en même-temps Kildare étoit en marche avec sept mille hommes, dans l'intention d'en faire lever le siége; mais ayant appris en chemin que la place étoit rendue, il fut abandonné par une partie de son armée: il continua cependant sa route avec le reste vers Clane au Comté de Kildare; le Député ayant eu avis de la marche de ce Comte, donna le commandement de Dublin à Brereton, & s'avança du côté de Naas. Les deux armées étant séparées par un marais, & la cavalerie ne pouvant pas agir, le Député qui étoit fort en artillerie dispersa sans peine l'armée du Comte qui en étoit mal pourvue; le Député força ensuite Rathangan, & quelques autres places, de se rendre.

Après ces échecs le Comte de Kildare ne se vit plus à la tête d'aucune armée considérable, il fut réduit à la qualité de partisan, & obligé de faire la petite guerre pour se soutenir; il fit conduire un jour de grand matin un troupeau de bétail à la vue de la place de Rathangan où il y avoit garnison Angloise; les Anglois voyant une occasion favorable pour faire du butin, sortirent en foule sans s'appercevoir que le Comte avec ses troupes étoit en embuscade; ils donnerent dans le piége, le Comte leur coupa le chemin, & leur tua un grand nombre d'hommes: il joua un pareil rôle à Trim dans le Comté de Meath, il en fit sortir par ruse la garnison, & la fit passer au fil de l'épée.

Le 11 Mai de la même année, le Lord Jacques Butler fut créé Vicomte de Turles, & grand Amiral d'Irlande; quelque jours après, le Comte d'Offory son pere & lui, furent nommés Gouverneurs des Comtés de Kilkenny, Waterford & Tipperary, & des territoires d'Offory & d'Ormond, à condition de faire leur possible pour reprendre le château de Dungarvan, & de résister de toutes leurs forces aux usurpations de l'Evêque de Rome. Voilà, dit Cox, le premier exemple d'un engagement de cette na-

Cox hist. d'Irl. pag. 240.

pag. 241.

ture qui se trouve dans l'histoire d'Irlande. Leonard Lord Grey fut créé aussi en ce temps Vicomte Grane ; au mois de Septembre suivant, Thomas Eustace fut fait Baron de Kilcullen, & le Chevalier Richard Power ou le Poer, Baron de Croghmore ; le premier fut créé quelque-temps après, Vicomte de Baltinglass.

Le Lord Grey qu'on avoit envoyé demander du secours en Angleterre, revint en ce temps en Irlande avec un renfort de cavalerie & d'archers ; ils étoient commandés par les Chevaliers Guillaume Senlo, Rice Mansel & Edouard Griffith. Il paroît par une lettre écrite alors au Lord Cromwel par Ailmer chef de Justice, & par Allen Maître des Rolles, que ces Officiers avoient trouvé les affaires en mauvais état ; que des huit Baronies qui composoient le Comté de Kildare, il y en avoit six devastées & brulées avec une partie du Comté de Meath : que Powerscourt qui avoit couté cinq mille marcs à bâtir, avoit été ruiné par les ô Birnes & les ô Tools : que Fitz-Gerald avoit repris Rathangan par la trahison des sentinelles ; qu'ayant été obligé de quitter cette place aux approches de l'armée, il eut été surpris, si le Député avoit fait toute la diligence nécessaire : qu'ô Morra, qui s'étoit joint aux Anglois, avoit si bien posté ses troupes & celles du Roi, que les rébelles étoient enveloppés, & que Fitz-Gerald n'eut jamais échapé sans une brigade Angloise qui lâcha pied : que la peste ravageoit la ville de Dublin : qu'on avoit fourni à Charles ô Connor des troupes à la solde du Roi contre son frere : que le Député étoit malade & hors d'état de défendre le château de Mainooth : qu'on ne pouvoit pas compter sur la fidélité d'ô Neill, puisqu'il n'avoit pas donné des ôtages, ce qui a rapport à un traité que Conn ô Neill avoit conclu quelque temps après à Drogheda avec le Député : enfin on releve beaucoup par cette lettre le mérite de Guillaume Brabazon, & du Lord Grey qu'on demande pour Député, avec ordre de convoquer un Parlement.

Le Député ayant appris dans ces entrefaites que Kildare s'étoit retiré dans la Momonie, envoya à sa poursuite le Lord Grey, le Chevalier Brereton & autres, & après quelques escarmouches qui ne terminoient rien, le conseil de Brereton & la nécessité des affaires de Kildare, produisirent une conférence où ce Seigneur se soumit au Lord Grey, à condition qu'il obtiendroit grace pour lui. On prétend qu'il lui avoit promis un pardon ab-

folu: quoi qu'il en soit, Fitz-Gerald fut mené à Dublin, il fut envoyé quelque temps après en Angleterre, où nonobstant des lettres de recommandation qu'on lui avoit données pour le Roi, il fut arrêté & mis à la Tour, d'où il ne sortit que pour aller au supplice.

Etienne Ap Henri favori du Lord Grey, écrivit une lettre en ce temps à Thomas Cromwel Secrétaire d'Etat, par laquelle il lui marque, que le Lord Leonard Grey étoit parti pour l'Angleterre avec Fitz-Gerald; que le Lord Jacques Butler avoit marché du côté de Clonmel, où il avoit été joint par son beau-frere Garret, Mac Shane, qui ne sçavoit pas parler Anglois; qu'ils s'avancerent tous deux ensemble vers Dungarvan qui se rendit à leur approche, d'où ils partirent pour Youghal, & de-là à Cork où ils reçurent la plainte de Barry contre Cormac-Ogue de Muskry, & Mac-Carty Riagh. Ces plaintes étoient fondées sur ce que ces Seigneurs avoient repris par les armes une partie des terres que les Barrys avoient usurpées sur leurs ancêtres dans le douziéme siécle. Mac-Carty Muskry homme paisible vouloit se soumettre au jugement de l'Etat, pendant que Mac-Carty Riagh répondoit, qu'il vouloit conserver par l'épée ce qu'il avoit gagné par l'épée; enfin cette lettre porte, que Butler avec son beau-frere, avoient continué leur marche par Mallow & Kilmallock jusqu'à Limerick, où le fils d'ô Brien beau-frere de Butler lui demandoit du secours contre son pere & son oncle, pour faire le siége de Carrigogonell; mais Butler ne pouvant rien entreprendre pour lui faute d'artillerie, retourna à Clonmel par Cashil.

Skeffington le Député ayant demandé à la Cour la permission de retourner en Angleterre à cause de son grand âge & de ses infirmités, le Roi lui fit réponse, & après l'avoir remercié de la prise du Comte de Kildare, il lui dit de continuer dans le gouvernement d'Irlande, & donna ordre pour la convocation d'un Parlement; mais le Député mourut à la fin de Décembre à Kilmainham, & fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de S. Patrice à Dublin: le Conseil nomma aussitôt le Lord Grey pour remplir sa place, & cette nomination lui fut confirmée par le Roi avec la qualité de Député sous Henri Duc de Richemond Lieutenant d'Irlande.

Tout étoit bouleversé en Angleterre. Le supplice de Fisher & de Morus, & tant d'autres sanglantes exécutions, répandirent

la terreur dans les esprits : chacun jura la primauté de Henri, & on n'osa plus s'y opposer. Cette primauté fut établie par divers decrets du Parlement, & le premier acte qu'en fit le Roi, fut de donner à Cromwel la qualité de son Vicaire général au spirituel; Cromwel étoit fils d'un Maréchal : ennuyé du métier de tondeur qu'il avoit appris, il se sauva de chez son maître, se fit soldat & se trouva au sac de Rome. Il repassa après en Angleterre, & entra chez Wolsey. Le Cardinal content de lui le préféra à ses autres domestiques & lui donna sa confiance. Cromwel en témoigna sa reconnoissance, étant devenu membre du Parlement, il appuya les intérêts de son maître, & le défendit dans sa disgrace, & sa fermeté dans cette occasion lui acquit l'estime du Roi. S'étant ainsi poussé à la Cour, il ne fit plus qu'étudier les inclinations de Henri, pour le flatter en tout ce qu'il pourroit. Ainsi reconnoissant que ce Prince étoit fort ambitieux, que ses revenus ne pouvoient suffire à ses dépenses, il lui conseilla de se saisir des revenus des Maisons Religieuses. Ces avis flatterent la cupidité de Henri, & ce Prince crut que personne ne pouvoit les mettre mieux en exécution que celui qui les avoit donnés. Pour cet effet, il créa Cromwel Visiteur général de tous les Couvens & Maisons Religieuses d'Angleterre; il voulut qu'en cette qualité il présidât aux assemblées du Clergé, qu'il connut de toutes les matieres ecclésiastiques, tout ignorant & tout laïc qu'il étoit. Cromwel étoit Zuinglien ou tout au moins Luthérien : Cranmer étoit du même parti, intime ami de Cromwel, & tous les deux agissoient de concert. La Marquise de Pembroke les appuyoit de tout son pouvoir; pour grossir le parti, elle fit donner à Schaxton & à Latimer ses Aumoniers, autres Protestans cachés, les Evêchés de Salisbury & de Worchestre.

Sander. de schis. Angl. *lib.* 1. *pag.* 124.

Cranmer fit sa visite Archiepiscopale dans sa province, mais ce fut avec la permission du Roi; on commençoit à faire tous les actes de la jurisdiction Ecclésiastique par l'autorité Royale, afin d'établir la primauté Ecclésiastique de ce Monarque, & le premier acte de Jurisdiction que fit cet Archevêque de Cantorbery, fu de mettre l'Eglise sous le joug, & de soumettre aux Rois de la terre la puissance qu'elle avoit reçue d'en-haut.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 283.

Cromwel fit aussi sa visite dans son département ; ces visites furent suivies de la suppression des Monastères, au nombre de trois cens soixante-seize, qui furent accordés au Roi avec leurs terres & biens, par un Arrêt du Parlement. Les honnêtes gens

crioient contre cette sacrilége déprédation des biens consacrés à Dieu. Ce fut là un des premiers fruits de la primauté de Henri qui se fit chef de l'Eglise pour la piller avec titre.

Au commencement de cette année, les cinq oncles du jeune Comte de Kildare alors prisonnier à la Tour; sçavoir, Jacques, Olivier, Richard, Jean & Gautier qui étoient encore en armes, se rendirent au Lord Grey le Député, qui les envoya prisonniers en Angleterre : étant embarqués ils s'aviserent de demander au Patron le nom du vaisseau qui les portoit ; ayant appris qu'il étoit nommé *la Vache*, ils perdirent courage à cause d'une ancienne prophétie qui annonçoit que les cinq fils d'un Comte seroient transportés en Angleterre dans le ventre d'une vache, & qu'ils n'en reviendroient jamais. En effet, le Comte de Kildare & ses oncles, furent jugés & convaincus de haute trahison, & exécutés à Tiburn. En même-temps Jacques de la Hide un des premiers Conseillers de Thomas Fitz-Gerald Comte de Kildare, chercha asyle en Ecosse où il mourut. An. 1536. War. de Annal. Hib. *cap.* 28.

La race de Kildare n'étoit pas encore éteinte, il en resta un rejetton qui releva cette illustre Maison; Gerald frere de Thomas âgé de treize ans, étoit malade de la petite vérole à Donoare au Comté de Kildare lors de la détention de ses oncles : ce jeune Seigneur étoit sous la tutelle de Thomas Leverouse depuis Evêque de Kildare; il le fit transporter dans le pays d'Ofaly, d'où il le conduisit à Thomond, & de-là à Kilbritton au Comté de Cork où étoit Elianor Fitz-Gerald sa tante, veuve de Mac-Carty Riagh. Cette tante remplie de tendresse pour son jeune neveu, le fit conduire secrettement en France, & lui donna cent quarante piéces d'or pour faire son voyage. Etant arrivé à S. Malo, il fut mené à Paris, où il ne put rester long-temps, l'Ambassadeur d'Angleterre demanda qu'il lui fut livré en vertu de la paix qui venoit d'être conclue entre les deux Couronnes; mais le Roi ayant différé sa réponse, donna à Fitz-Gerald le temps de se retirer en Flandres où il fut poursuivi de l'ordre de l'Ambassadeur par Jacques Sherlock; celui-ci ayant été arrêté à Valenciennes par le Gouverneur on donna encore le temps à Fitz-Gerald de gagner Bruxelles où il n'étoit pas plus en fureté. Il alla de Bruxelles à Liége : il fut recommandé à l'Evêque de cette ville par l'Empereur qui ordonna cent écus par mois pour sa dépense. Le Cardinal Poole le fit venir six mois après à Rome; & après avoir passé quelques années auprès de l'Evêque de Veronne, des

Cardinaux de Mantoue & Poole & autres Seigneurs Italiens, il fit ses Caravanes dans l'Ordre de Malthe, & devint ensuite commandant de la cavalerie du Grand Duc de Toscane, où il resta jusqu'au regne d'Edouard VI, qui le rétablit dans les possessions de ses peres : il fut réhabilité dans ses titres d'honneur deux ans après par la Reine Marie.

Relat. Giraldinorum.

Il y eut beaucoup de dérangement dans la famille des Fitz-Geralds de la Momonie au sujet de la succession au titre & aux biens de la Maison de Desmond. A la mort de Jacques Fitz-Maurice, Thomas Moel ou le Chauve son grand oncle, troisiéme fils de celui qui fut décollé à Drogheda, fut déclaré Comte de Desmond. Ayant épousé la fille de Mac-Carty de Muskry, il eut d'elle un fils nommé Maurice Fitz-Thomas, lequel mourut avant son pere, & laissa un fils unique nommé Jacques Fitz-Maurice. Thomas étant mort à l'âge de quatre-vingts ans, Jacques Fitz-Maurice alors page de Henri VIII, demanda au Roi la permission de s'en retourner en Irlande, ce qu'il obtint sans difficulté; le Roi qui aimoit beaucoup ce jeune Seigneur, le fit accompagner par un certain nombre de gens de guerre, tant pour lui faire honneur que pour le soutenir contre ceux qui pourroient lui disputer son droit. Il débarqua à Cork, & passant par le territoire de Fermoy pour aller à Limerick, il fut surpris dans une embuscade que Maurice Fitz-Gerald son proche parent lui avoit dressée, & fut malheureusement tué. Cette action cruelle fut le premier pas à la ruine de cette illustre famille. Maurice auteur de la mort de son parent, étoit second fils de Jean de Desmond, celui-ci étoit frere de Thomas le Chauve & quatriéme fils du Comte qui fut décollé à Drogheda. Maurice ayant fait des courses sur les terres de Muskry, fut poursuivi par Dermod fils de Teig Mac-Carty son beau-pere Seigneur de Muskry, qui le fit prisonnier : il fut tué ensuite par quatre cavaliers chargés de le garder, pendant que Mac-Carty poursuivoit les fuyards. Jean de Desmond pere de Maurice, fut reconnu pour Comte de Desmond, mais il ne jouit pas long-temps de ce titre : il laissa plusieurs enfans qui périrent tous avec leurs fils, dans la derniere guerre du Comte Garret, excepté le seul Maurice Fitz-Jean qui mourut en Espagne.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Thomas Brown Religieux de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, & Provincial du même Ordre en Angleterre, ayant été nommé l'année précédente, c'est-à-dire, en 1535, à l'Archevê-

ché de Dublin, il fut sacré par Thomas Cranmer Archevêque de Cantorbery, assisté des Evêques de Rochester & de Salisbury. Sa doctrine étoit déja suspecte avant sa promotion. Etant à Dublin il fit ôter des deux Cathédrales de cette ville & des autres Eglises du Diocèse, les images & les reliques des Saints. Il fut le premier proselyte de la religion Protestante parmi le Clergé d'Irlande. Il paroît par sa lettre adressée à Cromwel qu'il étoit un des Commissaires nommés par Henri VIII, pour faire révoquer l'autorité du Pape en Irlande, & pour établir la primauté Ecclésiastique du Roi. La lettre de ce Prélat au Vicaire Général rapportée par Cox contient en substance ce qui suit. Cox Hib. Anglic. pag. 246.

MILORD,

« Ayant reçu, comme un des Commissaires de son Altesse, » votre Mandement, j'ai tâché, même au péril de ma vie, de » porter la Noblesse de cette nation à l'obéissance, en reconnois- » sant son Altesse comme chef suprême, tant spirituel que tem- » porel; mais j'essuye beaucoup de contradiction, principalement » de la part de mon frere d'Ardmach, qui a gagné la plupart de » ses Suffragans & du Clergé de sa jurisdiction; il les a harangués » en maudissant tous ceux qui reconnoîtront la primauté de son » Altesse, disant que cette Isle étant, selon les Chroniques du » pays, une Isle sacrée, elle n'appartient qu'à l'Eglise de Rome, » dont les prédécesseurs l'avoient donné aux ancêtres du Roi. Il » ajoûte que l'Archevêque & le Clergé d'Ardmach avoient déja » envoyé deux Messagers au Pape, qu'il étoit essentiel d'infor- » mer son Altesse de la nécessité de convoquer un Parlement dans » la Nation, afin de faire passer la primauté par un acte, parce » qu'on ne fait pas grand cas de la Commission envoyée au nom » de son Altesse. Il finit en disant, qu'on craignoit qu'ô Neill » n'eut reçu ordre de l'Evêque de Rome, de s'opposer à l'au- » torité de son Altesse, parce qu'il avoit un grand nombre des » habitans du pays attaché à son parti.

Il y a apparence que cette lettre fit quelque impression à la Cour de Londres, puisque le Roi ordonna la convocation d'un Parlement à Dublin au mois de Mai; il fut ajourné à Kilkenny & de-là à Cashil, puis à Limerick & enfin à Dublin.

On fit dans ce Parlement un grand nombre de Statuts dont voici les principaux. Le défunt Comte de Kildare fut déclaré traître. Les Chevaliers Jean & Olivier Fitz-Gerald oncle du Comte, le Chevalier Gautier de la Hide de Mayclare dans le

territoire de Carbry au Comté de Kildare, Jean Burnell, Richard Walsh, Recteur de Loughseudy, Charles Reynolds & autres complices de Kildare, furent atteints de crime de haute trahison, & tous leurs biens confisqués au profit du Roi.

On jugea dans ce Parlement le mariage de Henri avec Catherine nul : le divorce prononcé par Cranmer, aussi-bien que le mariage du Roi avec Anne Bollen furent déclarés valides; on y fixa la succession au trône dans les hoirs mâles provenans de ce mariage ou de quelque autre, & à leur défaut dans les femelles, en commençant par Elizabeth fille d'Anne Bollen : on prononça la peine du crime de haute trahison contre ceux qui combattroient par écrit ou autrement ce mariage ou ce réglement de succession, & on ordonna un silence absolu sur ces articles sous peine d'être privé du bénéfice du Sanctuaire, avec un serment à cet effet qui seroit prêté par tous les sujets du Roi en Irlande.

On fit un Statut contre les absents, c'est-à-dire, contre les Anglois qui possédoient des terres en Irlande sans y faire leur résidence, & les inconvéniens qui en résultoient, on fit un décret en conséquence par lequel on donne au Roi l'investiture des terres du Duc de Norfolck, du Lord Berkly, du Comte de Waterford, & de Shrewsbury, des hoirs généraux du Comte d'Ormond, des Abbés de Furnes & de S. Augustin de Bristol; des Prieurs de l'Eglise de Christ à Cantorbery, de Lanthony, & de Cartinel; des Abbés de Kentesham, d'Osny & de Bath, & du Maître de S. Thomas de Dacres. Il fut en effet décidé après au commencement du dix-septiéme siécle, que le Comte de Shrewsbury avoit perdu le titre de Comte de Waterford, & de Vicomte de Dungarvan en vertu de ce Statut; mais il fut dédommagé en Angleterre des pertes qu'il avoit faites en Irlande.

Cox rapporte un trait d'histoire qu'il prétend avoir donné occasion à ce Statut. Le Roi, dit-il, ayant résolu de donner à Ailmer qui étoit alors chef Justicier des plaidoyers communs, la place de Lord Justicier du Banc du Roi, le Comte de Shrewsbury à la sollicitation de ses fermiers & vassaux de Waterford s'y opposa, en représentant au Roi qu'Ailmer étoit un imbécile incapable de remplir cette place; sur quoi le Roi réprimenda le Lord Cromwel de ce qu'il lui avoit recommandé un homme de si peu de mérite. Cromwel, pour justifier son choix, pria Sa

Majesté de s'entretenir un peu avec Ailmer, & qu'il verroit bientôt qu'on lui en avoit imposé : le Roi y consentit, & demanda à Ailmer qui lui fut présenté, quelle étoit la véritable cause de la décadence de ses intérêts en Irlande ? « Cette décadence, répondit Ailmer, » vient de ce que la plupart des proprietaires de terres qui avoient » coutume de résider en Irlande pour défendre leur bien, & con- » tenir leurs vassaux, demeuroient actuellement en Angleterre, & » avoient laissé l'Irlande en proye aux natifs du pays ; mais que » si Sa Majesté vouloit obliger ces proprietaires à résidence ou » faire confisquer ces terres à son profit, elle verroit bientôt du » changement. » Le Roi flatté par cet expédient remercia Ailmer, en lui disant qu'on y pourvoiroit au Parlement prochain.

Le Sénat de Dublin ayant réglé les affaires de l'Etat songea à celles de la Religion : il se croyoit assez compétant pour en connoître & pour en juger ; à l'imitation du Parlement d'Angleterre, il confirma à Henri VIII, & à ses successeurs sur le trône, le titre de chef suprême de l'Eglise d'Irlande, avec le pouvoir de réformer & de corriger les hérésies & erreurs en matiere de religion. Il défendit, sous peine de punition, les appels à Rome : il ordonna au Clergé de payer au Roi les Annates, ou premier fruit de leurs bénéfices. Il fit un acte pour abolir l'autorité du Pape & supprimer ses usurpations, il décerna des peines contre tous ceux qui oseroient les soutenir, & ordonna que toutes personnes, soit Ecclésiastiques, soit Laïcs qui posséderoient bénéfices ou offices, seroient tenus de prêter le serment de la suprématie, & que leur refus seroit regardé comme crime de trahison. Cet acte trouva beaucoup d'opposition de la part du Clergé ; mais la harangue suivante prononcée par Brown Archevêque de Dublin, & approuvée par le Justicier Brabazon, le déconcerta au point qu'il se soumit à tout.

MES SEIGNEURS,

« Obéir à votre Roi, c'est imiter votre Sauveur Jesus-Christ ; » ce grand Prêtre de nos ames paya le tribut à César qui n'étoit » pas Chrétien ; vous devez par conséquent plus d'honneur à son » Altesse votre Prince qui est Roi & Chrétien. Rome & ses » Evêques reconnoissoient du temps de nos peres, les Empe- » reurs, les Rois & les Princes pour Souverains dans leurs Etats, » & même pour les Vicaires de J. C. Mais à la honte de l'Evê- » que de Rome aujourd'hui, il dénie ce que les Evêques ses pré- » décesseurs avoient confessé : ainsi son Altesse reclame seule-

» ment ce que l'Evêque Elutherius avoit accordé à S. Lucius » premier Roi Chrétien des Britons ; de sorte que je ne fais pas » scrupule de reconnoître son Altesse le Roi Henri pour chef » suprême au spirituel, aussi-bien qu'au temporel dans les deux » Isles, sçavoir l'Angleterre & l'Irlande, & celui qui ne veut pas » souscrire à cet acte comme moi, n'est pas fidéle sujet de son Altesse. » Le Lecteur judicieux jugera de ce raisonnement du Prélat.

Ce Parlement adjugea au Roi & à ses successeurs pour toujours, un vingtiéme des revenus & rentes annuelles, tant des bénéfices séculiers que des Abbayes, Prieurés & Maisons religieuses du Royaume d'Irlande. Ce Prince fut si content de cette donation qu'il en écrivit une lettre de remerciement au Clergé. On fit un acte par lequel il fut défendu de ne donner des Bénéfices qu'à ceux qui parleroient Anglois, & qui suivroient en tout le gout Anglois. En un mot, ce Parlement ordonna la suppression des Abbayes de Bectif, de S. Pierre lez-Trim, de Dousk, de Duléek, de Holm-Patrick, de Baltinglass, de Grane, de Teagh-Moling, de Dunbroody, de Tintern, de Ballybogan, de Hoggis & de Fernes au profit du Roi. On supprima en même-temps par un autre acte, le Prieuré de S. Wolstons au Comté de Kildare. C'est ici que commence à se vérifier ce qu'on a déja dit au sujet de la Bulle par laquelle Adrien IV avoit donné l'Irlande à Henri II ; sçavoir, *qu'elle a été cause de la ruine de la Religion dans cette Isle.*

Tom. I. Part. 2. pag. 440.

Le Parlement qui avoit fabriqué les Statuts dont on vient de rendre compte, & par lesquels le schisme de Henri VIII fut introduit en Irlande, étoit le Parlement de la province Angloise, & nullement celui de l'Irlande entiere ; il n'étoit composé, non plus que les précédens, que d'Anglois ou d'origine ou de naissance ; les anciens Irlandois n'y avoient point scéance, ils étoient exclus de toutes les places de milice & de Magistrature, c'est ce qui fait que les livres Anglois n'en font guère mention dans ces siécles. Ils étoient fort attachés à la Religion de leurs peres, & il est très-probable qu'ils le seroient encore s'ils étoient restés un peuple libre.

On ordonna enfin dans ce Parlement la suppression des tributs que les colonies Angloises payoient à quelques Seigneurs Irlandois qui les protegeoient. On défendit sous peine de trahison les mariages avec les Irlandois, sur-tout avec les enfans de ceux qui n'avoient pas prêté serment de fidélité avec obligation passée

dans une Cour de Justice (*a*); mais cet acte fut révoqué sous Jacques I.

Le premier qui fut sacrifié à son attachement pour la cause du Pape, fut Jean Traverse : il étoit natif d'Irlande, Prêtre séculier & Docteur en Théologie. Il publia vers ce temps un livre intitulé, Défense de la Suprématie du Pape en dépit du Statut vingt-huit de Henri VIII, qui s'arrogeoit cette prérogative. Cet Auteur fut cité à comparoître devant les Juges; ayant avoué le fait, il fut condamné à avoir les poings coupés & jetté au feu. Hist. Catholiq. *pag.* 71. Surius, *ad an.* 1539. Cambr. Everſ. *pag.* 205.

Pendant que le Parlement étoit assemblé à Dublin, ô Connor suivi de ses vassaux fit des courses dans le territoire de Carbry au Comté de Kildare, où il commit beaucoup de dégât. Barnewal Baron de Tremlestown Chancelier d'Irlande, & Brabazon le Vice-Trésorier, pour venger cette insulte, marcherent avec quelques troupes dans l'Ofaly, où ils userent du droit de répresailles, & obligerent ô Connor de revenir à la défense de son pays.

Les Anglois ayant violé quelques articles de la paix conclue l'année précédente, entre Conn ô Neill & Skeffington alors Député, ô Neill prit les armes pour défendre son droit; le gouvernement Anglois étant allarmé de cette démarche d'ô Neill, le Député envoya Brereton vers les frontieres d'Ultonie pour calmer cette affaire; il entra en négociation avec ce Prince, & renouvella avec lui le traité déja conclu avec Skeffington. Henri VIII envoya en ce temps à la ville de Waterford une épée dorée avec le chapeau de maintien en signe de protection pour sa fidélité & son attachement à la Couronne.

Jean Fitz-Gerald Comte de Desmond, après la mort du légitime héritier assassiné par la malice de Maurice, comme on l'a déja dit, mourut cette année à Traley au Comté de Kerry; il Relat. Girald.

(*a*) En conséquence de cette loi, souvent réitérée par les Parlemens Anglois, quelques Auteurs de cette Nation ont avancé malicieusement que le dernier colon Anglois ne vouloit pas donner sa fille en mariage au plus noble d'entre les Irlandois; mais c'étoit bien moins par mépris, que pour se conformer à cette loi, qui étoit l'effet de la politique Angloise; elle ne permettoit pas que ces peuples se mêlassent par des liens qui pourroient rendre leurs intérêts communs. Au reste, le mépris étoit réciproque; les Irlandois étoient si éloignés de chercher l'alliance de ces étrangers, qu'ils les regardoient comme un sang corrompu, ou comme un excrément impur, que la mer avoit jetté sur leurs côtes. „ Suntque Anglo Hiberni ita ab indigenis „ dissociati, ut ultimus etiam colonorum „ filiam suam, vel nobilissimo Hibernorum „ in matrimonium non dederit. Hiberni verò ita ab eorum abhorrent affinitate, ut „ putrem aliquem putent sanguinem, aut „ impurum maris ejectamentum „, *Rutgeri Hermannidæ Britannia magna*, pag. 579.

laissa trois fils ; sçavoir, Jacques l'aîné son successeur, Maurice déja assez connu par sa cruauté, & Jean Oge, c'est-à-dire, le jeune.

Jacques Comte de Desmond, jeune homme brave & entreprenant, excita quelques troubles dans la Momonie. Le Gouvernement, afin d'arrêter le désordre, envoya Jacques Butler Vicomte de Thurles avec une armée, dans le Comté de Limerick ; il y dévasta les terres du Comte, & répara le château de Loughguir où il mit garnison. Le Député se rendit à Loughguir au mois de Juillet, d'où il partit pour Carrigogonel qu'il prit le 2 Août ; il rendit aussitôt ce château au proprietaire, moyennant, dit-on, quelque rançon. Il s'avança le 6 jusqu'à Briens-Bridge où il s'empara du château, la garnison ne pouvant pas résister à son artillerie, & rompit le pont ; mais ses conquêtes se bornerent ici par la révolte des soldats qui manquoient de vivres.

War. de Archiepisc. Tuam.

Thomas ô Mullally autrement Lally Archevêque de Tuam, mourut cette année à la fin d'Avril, & fut enterré chez les Freres-Mineurs de Gallway sous la même tombe que son prédécesseur Maurice ô Fihely. Thomas étoit Frere-Mineur, il assembla un Synode à Gallway où il présida ; mais les Statuts en sont perdus : il eut pour successeur Christophe Bodekin.

On rapporte encore à cette année la mort de Henri Duc de Richemond & Somerset, fils naturel de Henri VIII, avec Elizabeth Blount, nommé communément Henri Fitz-Roi. On lui attribue de grandes qualités d'esprit & de corps. Il étoit Lord Lieutenant d'Irlande ; mais l'administration fut confiée successivement à Skeffington, Kildare & Grey ses Députés. Il mourut sans postérité à S. James près Westminster au mois de Juillet, & fut beaucoup regretté du Roi.

Sander. de schis. Anglic. *lib.* 1. *pag.* 118.
Polidor. Vergil. Anglic. hist. *lib.* 27. *pag.* 1741.
Heylin. hist. de la réform. *pag.* 179.
Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 283.

La Reine Catherine d'Arragon étoit au château de Kimbolton dans le Comté de Huntingdon, lieu très-mal sain. Elle avoit le cœur navré de voir les cruautés qu'on exerçoit par rapport à elle ; elle envisageoit en vraie Chrétienne le traitement indigne qu'on lui faisoit endurer ; non-seulement elle fut dépouillée du titre de Reine par Arrêt du Parlement ; mais on porta l'affront au point d'obliger par serment ses domestiques de lui refuser ce titre, & de la servir en qualité de Princesse Douairiere seulement. Elle voyoit avec douleur le vieillard Jean Forest de l'Ordre de S. François, son Confesseur en qui elle trouvoit de la consolation, souffrir après deux ans de prison, le martyre pour sa cause avec trente-cinq autres du même Ordre ; elle n'ignoroit pas la

fin tragique de Fisher, de Morus & d'une infinité d'autres qui furent sacrifiés pour elle ; de sorte que son temperament étant trop délicat pour supporter des afflictions si accablantes, elle tomba dans une maladie de langueur qui termina au mois de Janvier sa vie mortelle. Se voyant prête à mourir, elle dicta la lettre suivante qu'elle fit tenir au Roi par une de ses femmes de chambre.

« Mon très-cher Seigneur, Roi & Mari.

» L'heure de ma mort étant proche, l'amour que je vous por» te, m'engage de vous avertir de votre salut que vous devez » préférer à toutes les choses périssables de ce monde sans ex» cepter la sollicitude de votre propre corps, qui fut cause que » vous m'avez jettée dans de grandes calamités, & vous-même » dans beaucoup de troubles ; mais je vous pardonne de bon cœur, » & je prie le Seigneur qu'il vous pardonne aussi : pour le reste, » je vous recommande Marie notre fille commune, & je vous » supplie d'agir en pere tendre envers elle, comme je vous en ai » autrefois prié. Je vous supplie aussi de faire donner à mes trois » filles de chambre de quoi les marier, & à mes autres domesti» ques, une année de gages, avec ce qui leur est dû, afin qu'ils ne » soient pas dans la misére. Je déclare enfin que mes yeux vous dé» sirent préférablement à toutes les choses mortelles. A Dieu. »

Henri ayant lû cette lettre ne put contenir ses larmes malgré la dureté de son cœur ; ayant appris quelques jours après, sa mort, il ordonna à sa Maison de prendre le deuil. La Marquise, pour témoigner sa joie, se fit habiller avec toutes ses Demoiselles en jaune ; mais son allegresse fut bientôt convertie en amertume. Elle accoucha peu de temps après d'une masse monstrueuse de chair. Quatre ou cinq mois après la mort de la Reine Catherine, Anne fut mise à la Tour, où elle fut atteinte & convaincue d'adultère avec différentes personnes, & d'inceste avec George son frere : elle fut condamnée ensuite à avoir la tête tranchée. Thomas Bollen son pere supposé étoit un de ses juges, & le premier qui prononça la sentence contre elle ; elle fut exécutée au mois de Mai. Trois jours après, George Bollen frere d'Anne, Henri Norris, Guillaume Brierton, François Weston, & Marc Smeton Musicien, subirent le même sort d'Anne Bollen, le premier pour cause d'inceste avec elle, & les autres pour adultère. Le lendemain du jour de l'exécution d'Anne, Henri épousa Jeanne Seymour fille du Chevalier Jean Seymour, & sœur du Lord Edouard Seymour Comte d'Hartfort & Duc

dire, le Roux, son fils naturel, en ôtage en Angleterre. Le Comte de Desmond passa quelque temps après en Angleterre avec un cortége magnifique, se soumit à Henri, & reconnut que tous ses biens étoient dévolus à la Couronne à cause de l'assassinat du légitime héritier. Le Roi qui étoit assez occupé d'ailleurs, & désirant que tous les troubles qui agitoient l'Irlande, fussent assoupis, reçut le Comte avec beaucoup de bienveillance; il lui rendit son ancien patrimoine, & le congédia honorablement pour s'en retourner dans ses terres.

Les jalousies qui régnoient depuis quelque temps entre le Lord Député & le Comte d'Ossory, dégénérerent en ce temps en hostilités. Le Député fut si transporté de rage contre le Comte, qu'il envoya une partie de son armée pour ravager les terres des Butlers. Il se brouilla aussi avec l'Archevêque Brown & avec Allen le garde Rôles; & quoique le Roi eut envoyé des Commissaires exprès pour examiner leur différend & pour les réconcilier, cette réconciliation n'étant qu'apparente & sans réalité, le Député fut à la fin sacrifié à leur haine.

Dans l'Ultonie ô Neill fit assembler ses troupes dont il donna le commandement à son fils: son dessein étoit de se rendre maître du château d'Ardglass au territoire de Lecale. Le Député, instruit des dispositions d'ô Neill, donna ordre de faire marcher l'armée; mais avant que de rien entreprendre, il fut décidé dans le Conseil d'envoyer le Baron de Tremlestown Chancelier, Stapely Evêque de Meath & Ailmer chef Justicier, sur les frontieres d'Ultonie, pour négocier une paix avec ô Neill. Après quelques difficultés proposées de part & d'autre, le traité fut conclu, & on licentia les deux armées. Hugues, autrement Aod ô Donnel, surnommé *Dubh*, c'est-à-dire Noir, Prince héréditaire de Tirconnel, mourut au mois de Juillet. Il eut pour successeur Magnus, autrement Manus son fils, qui fut confirmé par une élection populaire, selon la coutume, près l'Eglise de Kilmacrenan.

War. de Annal. Hib. reg. Hen. VIII. *cap.* 29.

Le Roi d'Angleterre envoya, au mois de Septembre, en Irlande quatre Commissaires, sçavoir les Chevaliers Antoine Saint-Leger, George Pawlet, Thomas Moyle & Guillaume Barnes, avec ordre de faire des perquisitions touchant la derniere rébellion & ceux qui en étoient les complices: ces Commissaires se comporterent avec beaucoup de prudence & de modération, & après l'examen fait, on accorda un pardon & une amnistie générale

nérale aux coupables. Ces Commiſſaires eurent ordre, conjointement avec le Député & le Conſeil, de régler les revenus du Roi & de donner les terres de la Couronne à ferme; & de faire l'eſtimation des terres des Comtes de Kildare, qui montoient à huit cens quatre-vingt-treize livres ſterlings onze shillings huit ſols, ſomme conſidérable en ce temps. Ils réconcilierent le Député Grey avec le Comte d'Oſſory qui reprit le titre d'Ormond, la maiſon de Bollen étant éteinte.

Au mois d'Octobre la Reine Jeanne fit une couche fâcheuſe à Hampton-Court; on fut obligé de lui ouvrir le ſein pour ſauver ſon fruit, elle mourut deux jours après cette cruelle opération. L'enfant fut nommé Edouard au Baptême. Il eut pour Parains Cranmer & le Duc de Norfolk, & la Princeſſe Marie ſa ſœur, fille de Catherine d'Arragon, pour Maraine. Il fut créé le 18 du même mois Prince de Galles, Duc de Cornouaille & Comte de Cheſter, & régna après ſon pere ſous le nom d'Edouard VI. Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 285.

Jean Barnewall Baron de Trimleſtown & Chancelier d'Irlande, mourut au mois de Juillet. Jean Allen garde Rôles, fut d'abord nommé Garde des Sceaux par le Député & le Conſeil, enſuite Chancelier, par ordre du Roi. An. 1538. War. de Annal. Hib. *cap.* 30.

Le Député marcha au mois de Mai contre ô Reilly; mais il fut arrêté par la ſoumiſſion de ce Seigneur. Il porta après ſes armes dans le territoire de Lecale & des Ardes au Comté de Down, contre un Seigneur de race Angloiſe nommé Savage, que Cox & autres appellent *Anglois dégenéré* (*a*). Il prit le château de Dundrum appartenant à Magennis, avec pluſiéurs autres places fortes, & ravagea toute cette contrée: il porta enſuite ſes mains ſacrileges ſur les choſes ſaintes; il brula l'Egliſe Cathédrale de Down, détruiſit les monumens des Saints Patrice, Brigide & Columb-Kill, & commit beaucoup d'autres ſacrileges. On fit alors la guerre par-tout aux Images, ſur-tout celles qui attiroient le plus la piété des fidéles. On brula la fameuſe ſtatue de la ſainte Vierge à Trim, le Crucifix de l'Abbaye de Ballibogan & la Croſſe de S. Patrice, que Guillaume Fitz-Adelm avoit fait tranſporter, au douziéme ſiécle, d'Ardmach à Dublin, pour être dépoſée dans l'Egliſe Cathédrale de

(*a*) La conformité de culte commençoit déja à unir pluſieurs nobles familles Angloiſes, établies en Irlande, avec les anciens Irlandois, contre les Anglois ennemis de leur religion, & cette union ſe fortifia bien davantage ſous le regne d'Elizabeth, & les ſuivans.

la Sainte Trinité (*a*); on suivit en cela, dans bien d'autres endroits du Royaume l'exemple des Anglois, &, il faut l'avouer, toutes les guerres d'Irlande, depuis ce temps jusqu'à nos jours, furent des guerres de Religion.

CHAPITRE XVIII.

Cox hist. d'Irl. pag. 255.

PEndant que le Député étoit occupé dans l'Ultonie, ô Connor d'un côté & ô Toole de l'autre, firent des incursions dans la province Angloise, afin de se venger de la tyrannie qui s'exerçoit contre les habitans d'Ultonie; le Député fut obligé en conséquence de quitter le Nord & de marcher du côté d'Ofaly pour faire une diversion, en forçant ô Connor de venir au secours de son pays. On ne voit pas que ces deux armées se soient rencontrées; le Député se saisit des châteaux de Braghlan & de Dingen (aujourd'hui Philipstown); il se vante dans sa lettre au Roi, du mois d'Août, d'avoir forcé ô Carrol & ô Meagher de donner des ôtages, & que le premier avoit racheté la liberté de son fils pour trois cens marcs. Il ajoute encore dans cette même lettre, qu'ô Carrol désiroit tenir ses terres par Lettres Patentes du Roi; mais qu'il n'étoit pas à propos de lui en accorder, parce que c'étoit un homme de mauvaise foi; que les Anglois étoient déja assez au fait des Irlandois & de leur pays, pour pouvoir en rendre bon compte à Sa Majesté, s'il vouloit leur fournir l'argent nécessaire pour cela. Voila comme ces Ministres d'iniquité éloignoient toujours les Irlandois des graces des Rois d'Angleterre, afin de pouvoir les piller impunément. Il n'étoit pas de leur intérêt qu'ils possédassent leurs terres avec titre, parce qu'une pareille possession leur auroit donné qualité de sujets & qu'ils seroient par-là compris sous la protection des Loix. Il lui marque enfin, par une autre lettre du mois de Mars, qu'il avoit forcé Brien & Cahir ô Connor à se soumettre.

(*a*) La Providence a conservé à la postérité une Croise, dont S. Patrice s'étoit servi lors du Baptême d'Aongus Roi de Cashil. Le S. Apôtre l'ayant laissée en dépôt chez ô Kearney de Cashil, pour servir aux Evêques de cette contrée dans des jours de cérémonie, elle a été gardée avec vénération par ses descendans jusqu'à notre temps. Ce monument respectable de l'antiquité chrétienne, est encore entre les mains de Brien ô Kearney de Peathard au Comté de Tipperary, chef de cette ancienne famille. *Voyez le tom. I. de cette histoire*, pag. 259. & 260.

L'affaire du schisme & de la primauté Ecclésiastique du Roi d'Angleterre faisoit peu de progrès en Irlande. Elle étoit cependant bien sollicitée par l'Archevêque Brown : il se plaint amérement, dans ses lettres à Cromwel, de l'opposition qu'elle éprouvoit de la part de Cromer le Primat & de tout le Clergé en général ; le Prélat attribuoit ce retard à l'ignorance & au zele aveugle de la Nation, langage ordinaire des hérétiques. La conduite de cet Archevêque dans son Diocèse & l'étroite liaison qu'il avoit avec Cromwel, qui étoit au moins Luthérien, sont des preuves qu'il ne se bornoit pas à l'article de la primauté ; mais qu'il vouloit introduire peu-à-peu & par dégrés la réforme en Irlande, & pousser les choses plus loin que celui qu'il prétendoit faire chef de l'Eglise. Cox hist. d'Irl. pag. 256.

L'Archevêque marque à Cromwel, dans une autre lettre du mois de Mai, que le Primat & le Clergé d'Irlande avoit reçu un bref de l'Evêque de Rome pour excommunier tous ceux qui reconnoîtroient la primauté Royale. Il ajoute encore que le Vice-Roi avoit peu de pouvoir sur les anciens habitans : que la Nation, (c'est-à-dire la province Angloise), étoit pauvre & peu en état de les réduire, que depuis que les ancêtres du Roi possédoient l'Irlande, les anciens Irlandois n'avoient cessé de solliciter des Puissances étrangeres de venir à leur secours pour les gouverner ; & qu'à présent les Anglois d'origine & les anciens Irlandois commençoient à oublier leurs querelles nationales, pour s'opposer conjointement aux ordres du Roi, ce qui pourroit causer une invasion dans cette Nation de la part de quelque puissance étrangére. On voit ici que la province Angloise qui faisoit environ un tiers de l'Irlande, & que les Anglois nommoient avec emphase la Nation, étoit distinguée du reste de l'Isle ; que l'Irlande étoit habitée depuis le douziéme siecle par deux peuples différens, qui n'avoient d'autre commerce ensemble que par les armes, & qu'enfin ces peuples s'étoient réunis sous Henri VIII, pour s'opposer aux nouveautés & aux changemens que ce Prince vouloit introduire dans la Religion.

On arrêta en ce temps un Religieux de l'Ordre de S. François nommé Thadée ô Birne, qu'on enferma, sur quelques soupçons, dans le château de Dublin. On trouva parmi les papiers de ce Religieux, une lettre adressée à ô Neill Prince de Tirone & signée de l'Evêque de Mets. En voici un extrait.

« Mon fils ô Neill,

» Vous avez toujours été fidéle, aussi bien que vos peres, à la » Mere Eglise de Rome : Sa Sainteté, Paul maintenant Pape, & » le Conseil des saints Peres avec lui, ont découvert depuis peu » une prophétie de S. Laserian Evêque Irlandois de Cashil, où » il est dit que la Mere Eglise de Rome doit tomber lorsque la foi Catholique sera abbatue en Irlande : c'est pourquoi, » pour la gloire de la Mere Eglise, l'honneur de S. Pierre, & » votre propre sureté, supprimez l'hérésie & les ennemis de Sa » Sainteté ; car lorsque la foi Romaine périra chez vous, le Siége » de Rome tombera aussi. C'est pourquoi le Conseil des Cardi» naux a jugé à propos d'encourager votre pays d'Irlande, (cette » Isle sacrée,) étant assuré que la Mere Eglise ayant un digne » Fils comme vous & autres qui viendront à votre secours, elle » ne tombera jamais, mais qu'elle aura toujours, en dépit du » destin, plus ou moins de crédit dans la Bretagne. Ayant ainsi » obéi aux ordres du sacré Conseil, nous recommandons votre » personne Royale à la sainte Trinité, à la bienheureuse Vierge, » à S. Pierre & S. Paul, & à toute la Cour Céleste. Amen ».

Cette lettre rapportée par Cox dans son histoire d'Irlande, est tirée de la vie de Brown Archevêque de Dublin ; on ne prétend pas décider ici si elle est vraie, ou supposée par les hérétiques : on ne trouve pas dans le Catalogue des Prélats de Cashil S. Laserian, dont il y est fait mention, on ne sçait pas enfin si cette lettre est parvenue jusqu'à ô Neill ; mais il est probable que les Irlandois furent sollicités, dans cette occasion, par différens Princes étrangers.

An. 1539. War. de Annal. cap. 31.

Au commencement du mois de Mai le Député Grey entreprit une expédition en Ultonie contre Conn ô Neill ; il y ravagea & dépeupla les environs d'Ardmach, & enleva un riche butin. O Neill, pour venger cette insulte, rassembla au mois d'Août les Seigneurs de sa province, sçavoir ô Donnel, Maguire, Magennis, ô Cahane, ô Hanlon & ses autres Alliés avec leurs vassaux. Il marcha avec cette armée combinée, dévasta les terres des Anglois depuis Atherdée au Comté de Louth jusqu'à Navan dans le pays de Meath, & brula ces deux villes. Sur ces entrefaites le Député reçut d'Angleterre un renfort de deux cens cinquante hommes, avec lesquels étant joints aux troupes de la province & aux habitans de Dublin & de Drogheda, il marcha à la rencontre d'ô Neill,

qu'il surprit dans son camp à Bellahoa. Le Député fut secondé dans cette entreprise par le Baron de Slane & Robert Betagh de Moynalta son Ecuyer, & par Mabe Seigneur de Mabestown & autres Seigneurs. Le combat dura jusqu'à la nuit & fut très-sanglant. Les Irlandois perdirent dans cette action près de quatre cens hommes tués avec Magennis un de leurs chefs : la perte des Anglois ne fut pas moins grande, ayant laissé quelques-uns de leurs chefs, entr'autres le Général Mabe, morts sur le champ de bataille. Après cette action le Député créa Chevalier Ailmer Chef Justicier, Talbot de Malahide, Fitz-Simons Maire de Dublin & Courcy Maire de Drogheda ; on loua aussi beaucoup la bravoure de Jacques Flemming Baron de Slane. Pendant l'absence du Député, ô Connor Faly & ô Toole, ravagerent la province Angloise. On pense bien que l'Irlande étoit réduite dans un état misérable, par les guerres si fréquentes qui dévastoient les provinces, & dont les suites nécessaires étoient des famines, & des maladies qui enlevoient les hommes & les bestiaux en grand nombre.

Quoiqu'on eut trouvé beaucoup d'opposition à la primauté Ecclésiastique de Henri VIII en Irlande, l'ouvrage de la suppression des Maisons religieuses fit un grand progrès. On employa pour cet effet des menaces & des caresses ; il n'étoit pas possible de résister à la force majeure, & les chefs de ces maisons se trouvoient fort heureux d'accepter des pensions viageres qu'on leur proposoit, en livrant au Roi leurs Abbayes, Prieurés & autres Maisons religieuses. Le détail des maisons supprimées en Irlande seroit trop long, on se borne ici aux principales, dont les chefs étoient Lords Ecclésiastiques avec droit de scéance au Parlement. Les plus célébres Abbayes sont celles de Mellifont, de S. Thomas & de Notre-Dame près de Dublin, de Baltinglass, Jeripont, Tintern au Comté de Wexford, de Douske & Traction au Comté de Cork, de Dunbrody, Magie ou Nenai & Owny au Comté de Limerick, Rosglass ou Monaster Evin dans l'Ofaly, de Bectif dans la Midie & de Rathto au Comté de Kerri.

Les principaux Prieurés sont ceux de S. Jean de Jerusalem, de l'Eglise de Christ à Dublin, de S. Pierre près de Trim, de Conal, de Kenlis au territoire d'Offory, de S. Patrice à Down, de Tous-les-Saints près Dublin, d'Athassel, de Killagh & de la sainte Vierge, dans la ville de Louth.

Un navire de Waterford revenant cette année de Portugal chargé de vin, se trouvant accueilli d'une tempête sur la côte de Baltimore, il eut le bonheur de gagner les terres d'ô Driscole : ce Seigneur s'en saisit comme par droit d'aubeine. Les marchands Anglois de Waterford, qui envisageoient cette action d'ô Driscole, comme une perfidie & une trahison, firent armer deux vaisseaux & une galere, avec quatre cens hommes à bord ; ils en donnerent le commandement à deux Capitaines nommés Woodlock & Dobbin, pour aller tirer vengeance de l'insulte qu'ils venoient de recevoir ; ils firent voile vers Baltimore ; non content d'avoir regagné le vaisseau avec l'équipage & une partie des marchandises, ils pillerent, sans opposition, les isles d'Inishircan & d'Inchepite, raserent le château d'ô Driscole, & retournerent ensuite à Waterford chargés de butin.

La réforme ne s'étoit pas encore montrée à découvert sous Henri VIII, cette révolution étoit reservée au regne suivant ; le Roi n'étoit que schismatique ; il donna une Déclaration en faveur des six fameux articles qu'il publia en ce temps. Il établissoit dans le premier, la Transubstantiation : dans le second, la Communion sous une espece : dans le troisieme, le célibat des Prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendroient : dans le quatrieme, l'obligation de garder les vœux : dans le cinquiéme, les Messes particulieres : dans le sixiéme, la necessité de la Confession auriculaire. Ces articles furent publiés par l'autorité du Roi & du Parlement avec peine de mort pour ceux qui les combattroient opiniâtrément, & de prison pour les autres autant de temps qu'il plairoit au Roi.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 296.

An. 1540. Léonard Grey Justicier d'Irlande, ayant été révoqué au commencement du Printemps, retourna en Angleterre, ayant laissé le Chevalier Guillaume Brereton en Irlande en qualité de Justicier. Grey fut d'abord bien accueilli du Roi, qui l'avoit déja créé Vicomte de Grany pour ses bons services en Irlande, il eut même l'honneur de porter l'épée selon la coutume devant ce Prince le jour de la Pentecôte. Mais ces faveurs furent bientôt changées en disgraces qui lui couterent la vie.

War. de Annal. Hib. *cap.* 32.

Les principaux chefs des Irlandois voyant les coups mortels qu'on portoit à leur Religion & à leur liberté, prirent la résolution de faire quelque tentative en faveur de l'une & de l'autre : pour cet effet, ô Neill, ô Brien, ô Donnel & ô Connor, se li-

guerent & se donnerent rendez-vous au mois de Juillet à Fowre dans le West-Meath ; ils se proposoient de concerter ensemble sur les mesures qu'il falloit prendre pour la défense de la Religion & de la patrie ; mais Brereton s'étant approché à la tête de huit mille hommes de troupes disciplinés avec de l'artillerie, la partie n'étant pas égale, ils jugerent à propos d'attendre une occasion plus favorable & se retirerent.

Après cette expédition, Brereton fut remplacé par Antoine Saint-Leger, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & Gentilhomme de la Chambre ; le Roi l'envoya en Irlande au mois de Juillet en qualité de Député. Etant arrivé à Dublin, il prêta le serment ordinaire dans l'Eglise de Christ. Saint-Leger emmena avec lui en Irlande trois Commissionnaires expérimentés ; sçavoir, Thomas Walsh, Jean Myn & Guillaume Cavendish ; ils lui furent d'un grand secours pour regler les rôles des terres de la Couronne. La Cour envoya des commissions à Browne Archevêque de Dublin, & à Robert Cowley garde Rôles, pour faire l'estimation du mobiliaire que le Lord Grey avoit laissé en Irlande ; ils avoient ordre de tout remettre entre les mains de Saint-Leger, pour en être disposé selon la volonté du Roi. Il y eut une autre commission adressée à Allen le Chancelier, à Brabazon le Vice-Trésorier & à Cowley : elle avoit pour objet de régler les pensions accordées aux Moines des Abbayes supprimées.

Brereton ayant été fait Lord Marshal d'Irlande, il fut envoyé par le Député en Momonie pour recevoir la soumission de Jacques Fitz Jean Comte de Desmond ; mais ce Lord Marshal tomba malade en chemin, & mourut à Kilkenny : il y fut enterré dans l'Eglise de S. Canic ; cet accident n'empêcha pas le Comte de se présenter au mois de Janvier suivant à Cahir sur la riviere du Sure : il y fit sa soumission en présence du Député & du Conseil, & renonça à l'ancien privilége de sa Maison ; il consistoit à pouvoir s'absenter à sa volonté des Parlemens, & à refuser d'entrer & de séjourner dans les villes murées.

On fit battre en Irlande en ce temps par ordre du Roi des piéces de monnoie ; sçavoir, de quatre sols, de deux sols & d'un sol, avec l'empreinte de la harpe ; il fut défendu après d'en transporter en Angleterre sous peine de confiscation & d'amende.

Le Chevalier Guillaume Darcy natif de Meath mourut cette

année dans un âge avancé, après avoir été quelque temps Vice-Tréforier d'Irlande; c'étoit un homme fage & fçavant, & fort zélé pour l'intérêt de fa nation. Il écrivit en Anglois, un traité des caufes de la ruine de l'Irlande.

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 287.

Il y avoit déja deux ans que Henri VIII étoit veuf, il fongea cette année à fe remarier. Plufieurs partis fe préfenterent, entre autres la Princeffe Anne fœur du Duc de Cleves; elle étoit Proteftante, & par conféquent du gout de Cromwel, alors favori du Roi. Ce Miniftre employa tout fon crédit auprès de fon Prince en faveur de ce mariage : il fut conclu peu de temps après & célébré par Cranmer. Cromwel fut créé enfuite Comte d'Effex au préjudice de la famille de Devereux qui devoit hériter, non-feulement du bien, mais encore du titre, après Henri Bourchier dernier Comte mort fans enfans. Le Roi s'étant dégouté d'Anne de Cleves quelques mois après fon mariage avec cette Princeffe, il fit arrêter Cromwel qui fut conduit le 9 Juillet à la Tour. Il y fut jugé & condamné par le Parlement comme hérétique & traître à l'Etat, fans être oui, felon la déteftable loi, dont il avoit été, dit-on, le premier Auteur. Il fut enfin décapité à Tower-hill à la fin du même mois. Ainfi il porta la peine d'avoir confeillé le mariage de fon maître, & trouva fa perte où il avoit crû trouver fon foutien. On trouve dans la vie de cet homme, méchant d'ailleurs, un trait qui fait honneur à fa mémoire, c'eft d'avoir introduit dans les Eglifes d'Angleterre l'ufage de tenir des regiftres des Baptêmes, mariages & inhumations, par lefquels les naiffances & alliances des familles font plus folidement conftatées, que par les preuves teftimoniales, aufquelles on avoit été obligé d'avoir recours jufqu'alors : il eft probable que cet ufage s'introduifit dans les autres Eglifes à peu près dans le même temps.

Sander. de fchif. Angl. *lib.* 1. *pag.* 154. *& feq.*

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 295.

Après l'exécution de Cromwel, il reftoit encore pour la fatisfaction du Roi, qu'il fe défit d'une époufe dont les careffes lui étoient infupportables. Il s'agiffoit de caffer fon mariage avec Anne de Cleves; le Parlement prêt à tout faire, déclara que ce mariage étoit nul, que les deux parties étant libres, pouvoient fe remarier avec d'autres, & que la Reine feroit nommée dorénavant, la Princeffe Anne de Cleves.

Baker Chron. *pag.* 287. Higgons, Short view. *pag.* 195.

On ne voyoit alors en Angleterre qu'exécution; le fang de la premiere Nobleffe étoit facrifié à l'inconftance & à la cruauté d'un Prince inhumain. Quelle idée peut-on fe former d'un fiécle

siécle, ou plutôt d'une Nation, où des Parlemens sont assez corrompus, & des Juges assez scélerats, pour accuser & condamner des innocens à la volonté seule d'un brutal Tyran, dont la furie se déchaîne également contre tout sexe & toute condition? Le seule exemple de Marguerite Comtesse de Salisbury fait horreur: elle étoit proche parente du Roi, seule restée du nom Plantagenet, fille du Duc de Clarence, & sœur du fameux Comte de Warwick, qui fut si injustement exécuté sous le regne précédent; cette vertueuse Dame fut condamnée à mort, sans autre crime, que d'avoir écrit une lettre tendre à Reginald Pool son fils: elle ne croyoit pas devoir obéir à une sentence si injuste & si infâme; & voulant se débattre sur l'échafaut contre le bourreau, ce barbare la prit par ses cheveux blancs devenus respectables par son âge de quatre-vingts ans, & traîna de force sa tête sur le billot. Quel spectacle!

Sander. de schis. Angl. *lib. I. pag.* 133.

Salmon hist. d'Anglet. *vol.* 6. *pag.* 241.

Le Roi accorda cette année des titres d'honneur à quelques Seigneurs Irlandois. Plunket fut fait Pair du Royaume sous le titre de Lord Baron de Dunsany au Comté de Meath le 11 Juillet, & le mois suivant Olivier Plunket fut honoré du titre de Lord Baron de Louth.

An. 1541. Nichols rudim. d'honneur.

Edmond Butler Seigneur de Dunboyne près de Dublin fut créé Pair du Royaume sous le titre de Lord Baron de Dunboyne. Il descendoit de Theobald quatriéme grand Bouteiller d'Irlande, & de Jeanne fille de Jean Fitz-Geoffroy Comte d'Essex, sa femme, laquelle étoit sœur & cohéritiere de Jean & Richard Fitz-John Comtes d'Essex morts sans laisser d'enfans.

Nichols Rudiment d'honn. à l'articl. de Fitz-Patrick Baron de Gowran.

Le Roi donna encore le titre de Baron de Carbry au Comté de Kildare, à Guillaume Bermingham; celui de Vicomte de Clontarse à Jean Rawson Prieur de Kilmainham: il créa enfin Thomas Eustace Pair du Royaume, sous le titre du Vicomte de Baltinglass.

Saint-Leger le Député étant de retour de Limerick, où il avoit eu une conférence avec ô Brien, touchant sa soumission, assembla le Parlement au mois de Juin à Dublin; il fut prorogé & ajourné plusieurs fois. Le premier acte de ce Parlement fut d'ériger l'Irlande en Royaume, & de donner à Henri VIII le titre de Roi d'Irlande, au lieu de celui de Seigneur que lui & ses prédécesseurs, portoient jusqu'alors. « Quoique sous le titre » précédent, » dit le Statut, « les Rois eussent eu toute sorte de » jurisdiction, pouvoir, prééminence & autorité légitime ap-

» partenante à la Majesté d'un Roi ; parce que Sa Majesté & ses » nobles ancêtres furent justement & à bon droit, & doivent » être Rois d'Irlande, réputés, reconnus & nommés tels, » &c. » (*a*)

Ce Statut fut publié solemnellement le Dimanche suivant dans l'Eglise de S. Patrice à Dublin, & au mois de Janvier à Londres. Saint-Leger le Député, Jacques Comte d'Ormond, Jacques Comte de Desmond, les autres Pairs du Royaume en robes Parlementaires, avec un grand nombre de gens de distinction, tant Ecclésiastiques que Séculiers, assisterent à cette publication. On donna la liberté à quelques prisonniers, & la fête fut terminée par des festins & des feux de joie.

Dans ce Parlement on confirma au Roi la propriété & la disposition de toutes les Abbayes d'Irlande, dont le Statut fait mention ; mais il n'en fut pas plus riche, car il distribua les terres de ces Abbayes à ses Nobles, à ses Courtisans & à d'autres flateurs, en se réservant quelque redevance annuelle. On ordonna que pour avoir voix active dans les élections des membres de la Chambre des Communes, il falloit être propriétaire de quarante shillings de rente en fonds de terre. Il fut statué qu'en cas de mort, absence ou résignation du Gouverneur en chef, le Chancelier sera tenu d'envoyer des lettres circulaires aux Conseillers privés dans les Comtés de Dublin, Meath, Louth, Kildare, Kilkenny, Tipperary, Wexford, Waterford, Cork, Kerry & Limerick (*b*) : que ces Conseillers étant assemblés, choisiroient un Anglois de naissance pour être Gouverneur en chef sous le bon plaisir du Roi, & faute d'en trouver qui soit capable, le Conseil auroit choisi deux personnes d'extraction Angloise, & à qui le Chancelier devoit donner des Patentes après leur avoir fait prêter serment.

On fit d'autres Statuts dans ce Parlement, dont le nombre est trop grand pour être rapporté ici. Le Comté de Meath étant d'une trop grande étendue pour être gouverné par un seul

(*a*) Les Anglois se flattent beaucoup : tout leur est dû : ils prennent ici la partie pour le tout, un tiers de l'Irlande pour toute l'Isle. Leurs ordres ne passoient pas cependant les bornes de la province Angloise, comme il paroît par un Statut de ce même Parlement, touchant l'élection d'un Gouverneur, & que nous allons rapporter. On a déja vû dans le courant de cette histoire, que le droit des Rois d'Angleterre sur l'Irlande est fondé sur l'usurpation.

(*b*) Voila les onze Comtés qui composoient la province Angloise. L'Irlande comprend en tout trente-deux Comtés.

Sheriff, on le divisa en deux Comtés sous les noms d'Est & West-Meath.

Le Lord Grey que nous avons laissé en Angleterre fut mis à la Tour; il avoit pour antagoniste le Comte d'Ormond, le Chancelier Allen, Brabazon le Vice-Trésorier & le Chevalier Jean Travers; ils le suivirent en Angleterre, & produisirent plusieurs chefs d'accusation contre lui durant son administration en Irlande; ces chefs ayant été vérifiés en Irlande par des Commissaires envoyés exprès pour examiner des témoins, il fut décapité publiquement à Tower-hill. Ce Seigneur étoit fils du Marquis de Dorset, & beau-frere du dernier Comte de Kildare qui fut décollé. Il souffrit la mort avec une constance admirable. War. de Annal. Hib. *ibid.* Cox hist. d'Irl. *pag.* 264.

Le Roi ayant fait déclarer nul son mariage avec Anne de Cleves, épousa huit jours après Catherine Howard fille du Lord Edouard Howard, & niéce du Duc de Norfolck. Cette nouvelle Reine étoit assez zelée pour la réforme, aussi bien qu'Anne Bollen; mais le sort de ces réformées est étrange. Henri informé de la vie scandaleuse & dissolue de Catherine, la fit arrêter après dix-huit mois de mariage. Elle fut atteinte & convaincue d'adultere, avant & après son mariage, & condamnée à perdre la tête sur un échafaut avec Deerham & Colpeper ses complices. Catherine prête à mourir, protesta de son innocence depuis son mariage, mais elle s'avoua coupable avant: ce qui donna lieu à un Arrêt du Parlement, aussi ridicule qu'absurde, par lequel il étoit défendu, sous peine de haute trahison, à aucune personne du sexe, non vierge, d'épouser le Roi sans déclarer au préalable sa turpitude. Sander. de schis. Angl. *li.* 1. *pag.* 161. Bak. Chron. d'Angl. à l'an. 1540. Higgons, Short view. *pag.* 194.

En Irlande Conn ô Neill dont la grande puissance portoit ombrage au Roi, ayant perdu son ancien ami & son parent le Comte de Kildare, il se rendit à Mainooth où résidoit Saint-Leger le Député, avec qui il fit sa paix. Plusieurs chefs des anciens Irlandois suivirent son exemple, entr'autres ô Carrol, ô Morra, ô Molloy, ô Connor, ô Dunn, Mac-Mahon, Magennis, ô Donnel, ô Rourke, ô Reilly, ô Flaherty, ô Melaghlin, Mac-Carty, ô Sullevan, &c. Cet exemple fut suivi aussi par quelques-uns des Nobles de race Angloise; sçavoir, Barry, Roche, Bermingham & Mac-Guillin: ce dernier se disoit Anglois d'origine. Les actes de ces traités sont rapportés, dit-on, dans le livre rouge du Conseil privé d'Irlande.

Le Député avec son Conseil fit encore quelques réglemens relativement au gouvernement de la Momonie qui n'étoit pas enco-

Pag. 270.

re sujette à la police Angloise, *pro reformatione inhabitantium hujus regni in partibus Momoniæ qui nondum sic sapiunt leges & jura, ut secundùm ea jam immediatè vivere aut regi possint.* Ces réglemens étant rendus publics, on nomma des arbitres dans les provinces, à la place des anciens Juges nommés *Brehons*, pour les faire observer.

Henri VIII voulant enfin exterminer entierement les Môines, fit changer le Prieuré & Couvent de l'Eglise Cathédrale de la Sainte Trinité de Dublin en Chapitre séculier. Il nomma pour Doyen Robert Castle, autrement Painswick, le même qui étoit auparavant Prieur, & confirma à cette Eglise ses immunités & ses possessions.

War. de Archiepisc Ardmach. Cox, *ibid. pag.* 272.

Les Peres Jesuites furent introduits cette année en Irlande, par les soins de Robert Waucop Ecossois, Archevêque titulaire d'Ardmach, & par la permission du Pape Paul III. Jean Codur fut le premier de la Société qui fut reçu dans cette Isle; il fut suivi d'Alphonse Salmeron, de Pachase Broet & de François Zapata tous trois de la même Société. Quoique Waucop fut né aveugle, il s'appliqua tellement à l'étude qu'il devint Docteur en Théologie dans la Faculté de Paris. Il assista au Concile de Trente, depuis la premiere Session jusqu'à l'onziéme; il fut envoyé en Allemagne avec qualité de Légat *à Latere* par le Pape, ce qui donna occasion au proverbe suivant parmi les Allemans: *Legatus cæcus ad oculatos Germanos*: un Légat aveugle, aux Allemans clairvoyans. Il mourut à Paris en 1551, dans le Couvent des Peres Jésuites.

An. 1542. War. de Annal. *cap.* 34. Cox. *ibid. pag.* 275.

Jacques Fitz-Gerald Comte de Desmond passa au mois d'Août en Angleterre, où il se présenta au Roi en renouvellant sa soumission. Il en reçut des présens & fut admis, par ordre du Prince, dans le Conseil d'Irlande. Le Député fit en ce temps un réglement pour accommoder les discussions arrivées entre les différentes familles des Magennis; il en fit autant pour les ô Carrols. Les ô Birnes se soumirent à lui par un acte public, céderent la ville & le château de Wicklow au Roi, & demanderent que leur pays fut érigé en Comté sous le nom de Wicklow.

War. de Archiepisc. Ardmachan.

On rapporte à cette année la mort de George Cromer Archevêque d'Ardmach; c'étoit un grand Prélat, grave, sçavant & d'un caractère doux: il fut nommé Chancelier d'Irlande, par le crédit du Comte de Kildare; il exerça cette charge pendant deux ans avec beaucoup d'intégrité; il résista avec chaleur à Brown Archevêque de Dublin, au sujet de la primauté Ecclésiastique usurpée par Henri VIII. Il fut remplacé dans le siége d'Ardmach par George Dowdal.

Henri VIII voyant de la difficulté à soumettre par la force les Irlandois & à leur faire prendre la qualité de sujets, essaya de les gagner par des apparences de bonté, en offrant à leurs chefs des titres d'honneur.

Selon l'histoire ancienne de cette Isle, les Irlandois étoient séparés par Tribus; chaque Tribu possédoit un territoire, c'est-à-dire, une certaine étendue de terre qui étoit partagée entre les différentes branches de la Tribu; chaque branche avoit des vassaux, ces vassaux n'avoient ni origine, ni nom commun avec leurs maîtres, c'étoient les descendans des soldats & des artisans qui avoient suivi les Milesiens d'Espagne, & des restes des Firbolgs anciens habitans de cette Isle, chargés de cultiver les terres de leurs patrons. Ils ne prenoient pas le nom de leurs chefs, comme quelques-uns, peu versés dans l'histoire, le prétendent; chaque Tribu reconnoissoit un chef suzerain; cette qualité étoit d'ordinaire affectée à la branche aînée; elle étoit quelquefois élective selon les circonstances. Le chef & les branches avoient même origine, ils portoient le même nom précédé des articles *ó* ou *Mac*, avec cette différence que ces articles, sans autre addition, étoient affectés aux chefs; par exemple, lorsqu'on nommoit Mac-Carty, ó Donnell, &c. on entendoit les chefs de ces deux illustres Tribus; les branches étoient distinguées par le nom de baptême ou par quelqu'autre épithete ajouté au surnom; par exemple, Cormac Mac-Carty, Mac-Carty Riagh, Niall Garve ó Donnell, ou autres semblables, ainsi des autres Tribus. Chaque Tribu formoit une petite République, dont les membres, avec leurs vassaux, se réunissoient avec le chef pour la défense commune, & le suivoient à la guerre. Ils étoient tous parens, plus ou moins proches: lorque la chef branche venoit à s'éteindre, elle étoit remplacée par quelqu'une des collaterales, qui prenoit la qualité de chef; de sorte qu'il falloit que toute la Tribu s'éteignît pour qu'il manquât un chef.

Cette digression est nécessaire pour pénétrer les vues politiques de Henri VIII. Ce Monarque comptoit s'assujettir, par les titres fastueux de Lords, les chefs des Irlandois, dans l'espérance que ceux-ci feroient entrer dans l'obéissance à la Couronne d'Angleterre, les Tribus qu'ils gouvernoient; mais c'étoit une double erreur. En effet Henri écrivit à ce sujet des lettres à plusieurs de ces chefs; il y a encore en Irlande des familles qui les conservent soigneusement, mais ces graces furent généralement méprisées & rejettées; les Seigneurs Irlandois avoient des sentimens trop

généreux pour se soumettre à des vains titres d'honneur, inconnus parmi eux jusqu'alors, titres qui devoient être le prix de leur liberté & qu'ils regardoient comme le sceau de leur sujettion à une puissance étrangere. En effet c'est prendre la qualité de sujet que de recevoir des titres d'un Prince à qui on dispute la qualité de Souverain ; & un particulier qui se soumet à des graces dans de pareilles circonstances, est censé renoncer à la cause de sa patrie ; c'est le jugement que la noblesse Irlandoise formoit alors de ces premiers Milords (a). Ce génie national est cause qu'on en voit aujourd'hui si peu parmi les anciens Irlandois qui portent le titre de Lord.

Malgré l'éloignement des Irlandois en général pour les titres d'honneur, Henri VIII trouva parmi eux quelques complaisans : les principaux furent ô Neill de Tirone & ô Brien de Thomond ; mais bien loin que leur exemple ait été suivi par les autres Seigneurs du pays, ils furent méprisés & abandonnés par leurs meilleurs amis.

Conn ô Neill Prince héréditaire de Tirone, passa cette année en Angleterre, dit Wareus, accompagné de Hugue ô Kervalan Evêque de Clogher & de quelques autres Seigneurs de sa province. Il se présenta au Roi à Greenwick, où il fit la démission de la Principauté de Tirone, entre les mains du Monarque. Le Roi la lui rendit par Lettres-Patentes, scellées du grand sceau d'Angleterre, & le créa Pair d'Irlande sous le titre de Comte de Tirone. En même temps Mathieu ô Neill (les Irlandois le nomment Fardorach) fils de Tirone, fut fait Baron de Dungannon : Denis & Art Magennis, qui l'avoient accompagné, reçurent le grade de Chevalier ; & l'Evêque de Clogher fut confirmé dans son Evêché par Lettres-Patentes. Voilà ce que Wareus & Cox rapportent touchant le Prince de Tirone ; mais si le fait est vrai, il est étonnant que Baker, qui rend compte de la création d'ô Brien de Thomond & de Fitz-Patrick d'Offory, n'ait fait aucune mention de Tirone. Conn ô Neill étoit le chef de l'illustre maison de Tirone, qui avoit donné un grand nombre de Monarques à l'Irlande depuis le commencement du cinquiéme siécle, & le regne de Niall, surnommé

Chron. d'Angl. pag. 291.

(a) Tout ce que l'on dit ici ne regarde que les anciens Irlandois. A l'égard des Irlandois modernes, c'étoit une Colonie Angloise établie en Irlande depuis le douziéme siécle, qui n'avoit pas cessé d'être sujette des Rois d'Angleterre, & qui avoit droit d'en recevoir des graces. Les anciens Irlandois qui ont reçu des titres depuis la soumission de la Nation entiere à Jacques I. sont exceptés aussi de la censure ; ils avoient alors qualité de sujets, mais le nombre en est petit.

Noygiollach, de qui elle tiroit son origine par Eogan son fils. Ce Prince eut la foiblesse de prendre la qualité de sujet, en renonçant au titre de Prince héréditaire de Tirone, titre ancien, fondé sur une possession de plus de mille ans, pour lui substituer un titre nouveau, qui n'avoit d'autre fondement que l'usurpation & la tyrannie; il eut la lâcheté de souscrire à sa dégradation & d'abandonner le nom d'ô Neill, qui lui faisoit bien plus d'honneur, selon le génie de sa Nation, que celui de Comte, qui lui attira le mépris de tous les vrais Irlandois. Quel sujet d'humiliation pour ô Neill! quelle libéralité de la part de Henri VIII, qui donne par lettres-Patentes à ce Prince ce qui lui appartient, comme si ce titre pouvoit être plus légitime que celui d'une longue possession de plusieurs siécles! La pusillanimité d'ô Neill, qui regardoit apparemment cette démarche comme une affaire de pure cérémonie, fut suffisamment réparée par ses descendans; Shane autrement Jean son fils aîné, aussitôt la mort du pere, renonça au titre de Comte de Tirone, pour faire revivre le nom d'ô Neill, comme il paroît par un Statut du Parlement de Dublin, dans l'onziéme année du regne d'Elizabeth; & ses autres descendans furent les plus zélés défenseurs de la patrie dans les regnes suivans.

Statut d'Irlande, pag. 309.

Henri VIII donna aussi en même temps le titre de Comte de Thomond à Morrough ô Brien, sa vie durant, (les Anglois le nomment, tantôt Maur, tantôt Maurice) avec reversion du titre & des domaines après lui à Donogh fils de Connor ô Brien son frere aîné. Il semble que Cox l'historien veut jetter ici un soupçon sur la légitimité du jeune Donogh, qui rejaillit sur les Comtes de Thomond ses descendans. Cet Auteur dit, « qu'il n'est pas bien » clair si ce Donogh étoit neveu ou fils naturel de Morrough; » *Whether this Donough were nephew or natural son of the Earl's, is not very plain.* Cox ne cite pas ici ses Auteurs, peut-on le soupçonner d'avoir avancé ce trait au hazard? Il étoit natif de cette province, auroit-il osé flétrir, sans autorité, un Seigneur qui y tenoit le premier rang? On n'entreprend pas de débrouiller ici l'énigme. Quoi qu'il en soit, Donogh fut fait, en attendant la mort de son oncle, Baron d'Ibrican avec une pension annuelle de vingt livres monnoye d'Angleterre. Le Roi, pour faire un état à ce Seigneur, lui donna tous les biens du Prieuré d'Inisnagenanagh, *Insula Canonicorum*, fondé dans une Isle du fleuve Shannon pour des Chanoines Réguliers, avec la moitié de l'Abbaye de Clare, nommée de Kilmony ou de Forgio.

An. 1543.
War. de Annal. cap. 15.
Nichols Rudim. d'honneur.
Hist. d'Irlande, pag. 276.

Morrough ô Brien profita du droit que lui donnoit la coutume nommée Thanistry ; cette coutume ancienne en Irlande, & assez semblable à l'ancien droit de *bail* ou de *garde*, chez les Francs, autorisoit le frere, l'oncle ou le parent le plus proche du même surnom, en état de gouverner, de succéder sa vie durant, au titre & aux biens du chef de la Tribu mort sans enfans majeurs, nonobstant le droit de représentation d'un mineur, même en ligne directe. Cet avantage servit à la politique de Morrough, & le mit à portée de faire sa cour au Roi d'Angleterre, & de lui demander des graces. En effet, il obtint pour son fils & ses descendans, le titre de Baron d'Inis-Hy-Quin (Inchiquin) dans le Comté de Clare, avec les revenus des Abbayes & le patronage de tous les Bénéfices qui étoient à la disposition de Sa Majesté dans cette contrée.

Cox, *ibid.*

La Maison de Thomond renferme les différentes branches de la Tribu dont nous allons parler : elle tire son origine de Heber fils aîné de Milesius, par Oilioll-Olum Roi de la province de Momonie, dans le deuxiéme siécle de l'Ere chrétienne. Oilioll-Olum eut plusieurs fils, entr'autres Eogan More & Cormac-Cas. D'Eogan qui fut l'aîné, descendent les Mac-Cartys avec leurs branches collatérales. Cormac-Cas est la souche de la Tribu nommée après lui Dal-Caiss & qui fut composée des différentes branches de sa famille. Depuis la séparation généalogique des descendans d'Eogan & de Cormac-Cas au deuxiéme siécle, dont Oilioll-Olum fut la souche commune, ces deux Tribus donnerent chacune un seul Monarque absolu à toute l'Irlande ; le premier fut Criomthan II, de la race d'Eogan, Monarque de cette Isle au quatriéme siécle ; le second fut le fameux Brien Boiroimhe fils de Kennede & petit-fils de Lorcan, de la race de Cormac-Cas, qui regna sur l'Irlande au commencement du onziéme siécle. Après la mort de Malachie II, successeur de Brien, le gouvernement d'Irlande tomba dans une espéce d'Anarchie (*a*). La filiation de Morrough ô Brien premier Comte de Thomond, se trace depuis le Monarque Brien Boiroimhe, par Thadée son fils, qui fut pere de Terdelach de qui nâquirent Mortough & Diarmuid. Mortough ou Moriertach frere aîné de Diarmuid, fut le dernier Roi de cette race qui regna

Cambrens. Evers. *cap.* 9. *pag.* 80.
Keat. hist. d'Irl. *liv.* 2. à la fin du reg. de Malach.

(*a*) Porrò arctioribus finibus successorum Malachiæ quam decessorum potestas constringebatur, illi enim Reges *Gafrasabhrach* dicebatur, quibus verbis innuitur, aliquibus invitis, imò & reluctantibus, illos ad regiam dignitatem evectos fuisse. *Grat. Lucius*, cap. 9. pag. 80.

dans Leath-Mogha, c'est-à-dire, la plus grande partie de l'Irlande. Il fut aussi la souche des différentes branches des Mac-Mahons de Thomond; leur premier appanage fut Corcobaskin, grand territoire sur les deux rives du fleuve Shannon, sçavoir depuis Slieve-Luachra au Midi jusqu'à Limerick; & depuis cette ville jusqu'à Leim-na-Con dans le Comté de Clare. Cette derniere division comprenoit les Baronies de Moyarta & de Clonderala. Cette famille devint nombreuse & distinguée par ses haut faits. Les principales branches furent Clonderala, Carrigaholt, Cobraghan, Clenagh & Tuogh. Les terres de Carrigaholt, de Cobraghan & autres, furent confisquées, sous le regne d'Elizabeth, au profit de Donogh Comte de Thomond, du Chevalier Daniel ô Brien son frere, du Chevalier Bartly & autres. De la branche des Mac-Mahons de Clonderala, est issu Bernard ou Bryan Mac-Mahon Forrery, Seigneur suzerain de plusieurs villes, pays & châteaux dans les Comté de Clare & de Limerick, qui en fut dépossédé sous le regne d'Elizabeth : il rentra en possession de ces mêmes biens sous le regne suivant; mais son fils Mortough les perdit pour cause de sa fidélité à Charles II Roi d'Angleterre, dans le temps de son éxil. Il y a dans la ville d'Autun en Bourgogne un Mac-Mahon, surnommé d'Eguilly, qui descend en ligne directe de cette branche & ancienne maison.

Hugue Mac-Curtin Antiq. d'Irl. pag. 269. 271. 272.

De Diarmuid frere de Mortough, descendent les ô Briens, d'abord Princes & ensuite Comtes de Thomond. Connor ô Brien frere aîné de Morrough premier Comte de Thomond, fut, selon Nichols, le dernier des douze Princes de cette famille, qui avoient régné successivement dans le Thomond avec qualité de Rois de Limerick ou de Thomond; cependant Domnald More ô Brien, qui se soumit à Henri II au douziéme siécle, & qui fut le premier des douze Princes dont parle Nichols, fut le dernier Roi de Cashil & de Limerick, au rapport de Keating, dans sa Généalogie de la maison de Thomond : quoi qu'il en soit, ces Princes donnerent naissance à plusieurs branches collatérales, sçavoir celles d'Inchiquin, de Cumrach, de Carrigogoiniol, d'Arra, de Cuonach, d'Aharlach & autres; chacune de ces branches trace sa filiation jusqu'à l'un de ces Princes ancêtres du premier Comte de Thomond, chacune porte le nom d'ô Brien & tire son origine de Brien Boiroimhe aussi-bien que lui.

Rudim. d'hon. à l'article de Thomond.

Ulick de Burgh ou Burke fut créé cette même année, par le Roi, Pair d'Irlande sous le titre de Baron de Dunkellin & de

Nichols rudim. d'honn.

Comte de Clanriccard au Comté de Gallway. Ce Comte profita aussi de la suppression des Monastères ; il eut les revenus des Abbayes & autres Maisons religieuses de son canton, entr'autres de l'Abbaye nommée *De via nova* de Clonfert.

War. de Annal. *ibid. cap.* 33.
Nichols, Rudimens d'honn. à l'art. de Fitz Patr. Bar. de Cowran.
Hist. de la réformat. *p.* 13.

Brien ou Bernard Mac-Giolla Phadruig (Fitz-Patrick), étant le favori de Henri VIII, fut fait en ce temps Baron de l'Offory supérieure. Cette création ne fit pas grand honneur à ce Seigneur, dont les ancêtres étoient Princes héréditaires de cette contrée depuis un grand nombre de siécles. Heylin place la création de Fitz-Patrick sous Edouard VI, dont il étoit tendrement aimé; mais ce fut Barnabée fils de Bernard, comme le remarque Nichols, qui fut le favori d'Edouard. Le Roi donna au Seigneur d'Offory le Couvent des Dominicains d'Aghavo & le Prieuré des Chanoines Réguliers d'Aghmacart.

Cox. *ibid. pag.* 276.

Henri, en donnant à ces Seigneurs des titres d'honneur, leur rendit, par Lettres-Patentes, les terres dont ils avoient fait leur démission entre ses mains, & pour se les attacher davantage, il usa envers eux d'une sacrilege libéralité; il augmenta considérablement, sans s'appauvrir, leurs revenus, en leur donnant les biens des Eglises & le patronage des Bénéfices dans le ressort de leurs territoires. Ces Seigneurs marquerent par la suite beaucoup de reconnoissance de ces bienfaits; ils devinrent les plus zélés destructeurs des Autels, que la piété de leurs peres avoit fait élever.

Voilà comme les Maisons de Thomond, d'Ormond, de Clanriccard, d'Inchiquin & quelques autres, se sont agrandies par les dépouilles des Eglises & les confiscations des terres faites pour cause de Religion ou prétendue rébellion, sur leurs voisins & même sur leurs proches parens: la Cour leur accordoit, sans difficulté, ces biens confisqués, en récompense de leurs services (*a*).

C'est par des moyens si indignes que ces Maisons se sont soutenues avec éclat, dans un rang élevé jusqu'à notre temps; tandis que les autres Seigneurs du pays qui les égaloient en naissance & les surpassoient en vertu, sont tombés dans une espéce d'anéantissement, ayant été sacrifiés à leur attachement pour la gloire de la Religion & la liberté de la patrie. Il est aisé de con-

(*a*) Les services qui méritoient à ces Seigneurs des récompenses, étoient ceux qu'ils avoient rendus aux Anglois, contre leur propre patrie.

cevoir pourquoi les Auteurs Anglois relevent tant le mérite des premiers, pendant qu'ils parlent avec mépris des derniers; ces écrivains sçavent changer le nom & la signification des choses; ils appellent bons sujets ceux qui avoient trahi la patrie, ils traitent de rébelles ceux, qui dédaignant les fers, avoient combattu généreusement pour conserver leur liberté.

Les anciennes jalousies entre Henri VIII & l'Empereur d'une part, & François I de l'autre, se renouvellerent en ce temps, & dégénérerent en guerre ouverte. Ce fut dans ces circonstances que le Roi de France envoya en Irlande Théobald de Bois Seigneur François, en qualité d'Ambassadeur vers ô Donnel. Il fit faire à ce Prince une offre d'armes & d'argent, s'il vouloit déclarer la guerre aux Anglois, afin de causer une diversion; mais ô Donnel ne se sentant pas en état alors de répondre aux sollicitations de ce Prince, la négociation n'eut pas d'effet. War. *ibid. cap.* 35.

Saint-Leger le Député fut révoqué au mois de Fevrier. Il passa ensuite en Angleterre. On nomma Guillaume Brabazon, chef Justicier d'Irlande, en sa place. On envoya à ce nouveau Député de nouveaux sceaux, & on supprima les anciens, à cause du changement arrivé dans les titres du Prince, qui de Seigneur d'Irlande venoit d'en prendre le titre de Roi. An. 1544.

Henri VIII avoit déja épousé quatre filles, sans compter Anne Bollen: il épousa en dernier lieu Catherine Parr, veuve de Jean Nevill Lord Latimer. Elle eut le bonheur de survivre à ce Prince, & d'éviter par ce moyen le malheureux sort de celles qui l'avoient devancée.

La guerre étant déclarée contre la France, Henri demanda du secours au Justicier d'Irlande, qui lui envoya sept cens hommes, commandés par trois chefs, qui furent Poer, Finglass & Scurlock. Cox après Holingshead, vante beaucoup la valeur, l'adresse & les services que les Irlandois avoient rendus au Roi d'Angleterre contre les François, pendant le siége de Boulogne. Etant, dit-il, actifs & souples du corps, ils faisoient des courses à trente milles à la ronde, ils bruloient & pilloient partout, & emmenoient du butin au camp; ils attachoient à un poteau un taureau, l'environnoient de matiere combustible à laquelle ils mettoient le feu, & le mugissement de cet animal, lorsqu'il sentoit le feu, attiroit des environs tous les animaux de cette espéce. Ces Irlandois, continue-t-il, ne donnoient ja- War. *ibid. cap.* 36. *Ibid. pag.* 277.

mais quartier aux François, & lorsque ceux-ci en attrapoient quelques-uns, par droit de représailles, ils les faisoient châtrer, & tourmenter en différentes manieres. Après la reddition de Boulogne, dit-il enfin, un François qui étoit de l'autre côté du port, ayant envoyé un cartel à l'armée Angloise, un nommé Nicolas Walsh passa la riviere à la nage, combattit le champion François, lui coupa la tête & la porta dans ses dents à travers la riviere jusqu'au camp Anglois, où il fut bien récompensé. Voilà des actions également inhumaines & merveilleuses; il reste à sçavoir si elles sont vrayes : on ne les garentit pas.

Saint-Leger ayant été fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere en récompense de ses bons services, il fut renvoyé en Irlande en qualité de Député. Etant arrivé au mois d'Août à Dublin, il fut traité avec distinction par le Conseil & le peuple; il reçut l'épée selon la coutume, & employa les moyens convenables pour maintenir la tranquillité dont l'Etat jouissoit à son avenement.

Ulik Burke, premier Comte de Clanriccard, mourut en ce temps dans sa maison de Loughreagh, ce qui causa une vive contestation entre ses fils de différens lits, pour le titre & pour la succession. Le Comte avoit épousé en premieres nôces Grany ô Carrol, pendant qu'ô Melaghlin son premier mari vivoit encore à ce qu'on prétendoit, sans qu'il y eut de divorce juridique prononcé entre eux. Ce Comte eut de cette premiere femme Richard Burke son fils aîné; il la quitta après pour épouser Honora Burke : il se fit séparer de celle-ci, & prit pour troisiéme femme du vivant de la premiere, Marie Linch, dont il eut Jean Burke, qui disputoit la succession à Richard son frere aîné. Le Député, avec son Conseil, voulant faire finir cette dispute, chargea le Comte d'Ormond & quelques autres Commissaires, d'en prendre connoissance; ces Commissaires ne trouvant pas de preuves certaines de la validité du prétendu mariage de Grany ô Carrol, avec ô Melaghlin, adjugerent le titre & l'héritage de Clanriccard à Richard son fils.

Matthieu Steward Comte de Lenox ayant été obligé de quitter l'Ecosse, & de se réfugier en Angleterre, fut reçu honorablement par le Roi. Ce Monarque lui donna en mariage quelque temps après*, Marguerite sa niéce, fille de Marguerite sa sœur aînée, & d'Archibold Douglass Comte d'Angus. Le Comte de Lenox eut de ce mariage Henri Lord Darnly, qui fut le pere de Jacques VI d'Ecosse.

An. 1545.
* War. ibid. cap. 37.

Après le mariage du Comte de Lenox, Henri VIII l'envoya en Irlande avec ordre à Saint-Leger le Député, de lever en diligence des troupes dans cette Isle, pour lui aider à recouvrer son héritage en Ecosse. Ce Seigneur ayant débarqué à Dublin le jour de S. Michel, alla voir le Député à Kilmainham, & lui présenta l'ordre dont il étoit chargé. Le Député, sans perdre de temps, obéit aux ordre du Roi, & mit sur pied avant le milieu de Novembre suivant, quinze cens hommes de nouvelles troupes, commandés par le Chevalier Jean Travers. Ce corps fut bientôt joint par un pareil nombre que le Comte d'Ormond avoit levé dans son canton; cette petite armée ayant le Comte d'Ormond pour Général, s'embarqua sur vingt-huit vaisseaux pour l'Ecosse. Le Comte de Lenox avoit des intelligences dans le pays, il comptoit que ses amis se seroient présentés pour le recevoir; mais, soit inconstance de leur part, soit qu'ils fussent empêchés par la faction du Duc Hamilton qui lui étoit opposé, lorsqu'il voulut débarquer auprès de son château de Dun-Britton, il apperçut sur le rivage une armée ennemie & supérieure, prête à le combattre, ce qui lui fit prendre le parti de retourner en Irlande sans rien entreprendre en Ecosse.

Il y eut en ce temps des contestations entre ô Neill Comte de Tirone, & ô Donnel Prince de Tirconnel. O Neill prétendoit avoir droit de suzerain sur ô Donnel : il étoit de la politique du Député de les rendre tous les deux dépendans du gouvernement Anglois, en s'appropriant l'arbitrage de leur différend, & en soutenant le plus foible contre le plus fort. En un mot, ô Donnel se releva par la décision du Député de toute dépendance d'ô Neill, excepté la redevance de soixante bœufs par an, dont il étoit chargé envers ce Prince pour la presqu'Isle d'Inisowen. En même temps deux branches de la noble Tribu des Cavenaghs du Comté de Carlow, sçavoir, Charles ou Cahir Mac-Art de Polmonty, & Girald Mac-Cahir de Garochil, se disputoient le droit de Seigneurie ou de Chef de la Tribu, & au lieu de recourir à la décision du Député, ils terminerent la querelle par un combat sanglant, où ils perdirent chacun environ cent hommes tués sur la place, après quoi, soit par accommodement, ou autrement, la Seigneurie resta à Charles Mac-Art qui fut créé dans la suite des temps Baron de Balian dans le territoire d'Idrone par la Reine Marie.

Cox hist. d'Irl. pag. 278.

Les Irlandois du Nord se voyoient prêts de tombet sous la

domination Angloiſe ; ô Neill, ô Donnel, ô Dogharty & autres Seigneurs, firent des propoſitions à François I, par leſquelles ils promettoient à ce Monarque de devenir ſes ſujets, de réſiſter à la tyrannie des Anglois, pourvû qu'il obtint le conſentement du Pape, & qu'il leur fournit deux mille arquebuſiers, deux cens chevaux légers, & quatre piéces de canon. Le Monarque François qui regardoit cette ouverture comme digne de ſon attention, envoya en Irlande Jean de Montluc, depuis Evêque de Valence, pour examiner les circonſtances de cette affaire, & l'apparence du ſuccès d'une pareille entrepriſe. L'Ambaſſadeur ayant débarqué à Loghfoyle, eut quelques jours après une conférence avec les parties intéreſſées : on n'en ſçait pas le réſultat, ſi-non que ce Seigneur partit tout de ſuite pour Rome, dans le deſſein probablement de conférer avec le Pape ſur cette affaire. Cox qui place ici cette Ambaſſade, l'a confondue vraiſemblablement avec une autre plus ſolemnelle dont nous parlerons ſous le régne ſuivant.

An. 1546. Le tréſor Royal étant épuiſé en Irlande, le Député vouloit
War. *ibid. cap.* 38. impoſer une taxe ſur le peuple ; mais le Comte d'Ormond s'y étant oppoſé, ces deux Seigneurs ſe brouillerent au point de ſe taxer mutuellement de trahiſon ; ils furent à ce ſujet mandés en Angleterre, & Brabazon fut nommé Député pendant l'abſence de Saint-Leger : en même-temps Allen le Chancelier ayant été accuſé de prévarication, dans l'exercice de ſa charge, fut mis en priſon, & le Chevalier Thomas Cuſack Maître des Rôles, fut nommé Garde des Sceaux en ſa place, & le Chevalier Richard Read fut fait Chancelier. Saint-Leger & Ormond furent cités devant le Roi & le Conſeil ; mais leurs accuſations mutuelles n'ayant rien de grave, ils furent déchargés : Saint-Leger fut envoyé de rechef en Irlande avec qualité de Député ; Jacques Butler Comte d'Ormond grand Tréſorier d'Irlande, mourut de poiſon à un repas à Holborne dans un fauxbourg de Londres, Jacques White intendant de ſa maiſon, avec ſeize autres de ſes domeſtiques, ſubirent le même ſort.

Pendant l'adminiſtration de Brabazon, le Baron de l'Oſſory ſupérieure, ayant eu quelque ſujet de plainte contre Thadée ſon fils, l'envoya priſonnier à Dublin, où il fut jugé, condamné & exécuté. Au mois de Juillet, Patrice ô Morra de Leix & Bryan ô Connor Faly avec leurs forces réunies, firent des incurſions dans la province Angloiſe, & brulerent la ville d'Athy au Comté de Kildare. Brabazon marcha avec ſon armée à leur

poursuite, portant le fer & la flamme par-tout, & les pauvres habitans étoient sacrifiés à son ressentiment; il fit réparer le fort de Dingen, aujourd'hui Philipstown au Comté du Roi, & obligea ô Connor de chercher asyle dans la Conacie. Les territoires de Leix & d'Ofaly, avec les terres des environs, sçavoir, Slewmargy, Irris & Clanmalire, furent confisqués quelques années après au profit du Roi.

Le Roi envoya en ce temps commission à ses principaux Ministres en Irlande, pour obliger les Doyen & Chapitre de la Cathédrale de S. Patrice de Dublin, de faire entre leurs mains, la démission pure & simple des biens appartenans à cette Eglise, ce qui fut exécuté avec beaucoup de répugnance de la part des titulaires. Cette Eglise fut rétablie quelques années après dans tous ses droits par la Reine Marie.

Henri VIII devint si gros & si pesant avant sa mort, qu'on fut obligé d'inventer des machines pour le remuer & le transporter d'un endroit à l'autre: il fut accablé sous le poids d'un corps que l'intempérance, compagne ordinaire de l'impudicité, avoit appésanti en l'engraissant. Ce Prince n'étoit plus que le tombeau de lui-même, où ses plaisirs & ses chagrins avoient enseveli avec lui sa religion, sa conscience, sa gloire, & tous les sentimens d'équité, de bonne foi, d'humanité qu'une heureuse naissance lui avoit donnés: il fit un testament par lequel il regla l'ordre de la succession au trône entre ses enfans, sçavoir, Edouard, Marie & Elizabeth.

Henri étant attaqué d'une fiévre lente, causée par une hydropisie, ou par une ulcére à la jambe, l'heure de sa mort s'approchoit sans qu'il pensât à bien mourir: ses timides & lâches courtisans n'oserent l'en avertir de peur d'encourir quelques disgraces; il n'y eut que le Chevalier Antoine Denny, Membre de son Conseil privé, qui eut le courage d'annoncer à Sa Majesté que le dernier moment s'approchoit, & qu'il étoit temps de faire venir un Ecclésiastique pour l'assister à la mort. Le Roi, contre l'attente de ceux qui l'environnoient, reçut assez bien l'avertissement de Denny, & ordonna qu'on fit venir l'Archevêque Cranmer, mais il étoit trop tard; il perdit la parole dans cet interval. Cranmer lui ayant demandé quelque signe comme il mouroit dans la foi de Jesus-Christ, Henri lui serra la main, & rendit tout de suite le dernier soupir le 28 Janvier 1547, après avoir vécu cinquante-six ans, & régné trente-huit.

Baker Chronique d'Angl. au regne de Henri VIII.

Salmon hist. d'Anglet. *vol.* 6. *pag.* 276.

Il est bien difficile de peindre au juste le caractère de ce malheureux Prince; son portrait varie selon les dispositions des différens Historiens qui en ont parlé. Les partisans de la réforme lui donnent pour mérite d'avoir fait schisme avec le Pape, & d'avoir jetté par-là les premiers fondemens de cette nouvelle Religion; cependant ses plus zélés panegyristes lui attribuent beaucoup de vices: en un mot, les différens sentimens des Ecrivains par rapport à la Religion, & la succession légitime des Rois, ont jetté tant de nuages sur les faits historiques depuis le prétendu divorce de Henri avec Catherine d'Arragon, jusqu'à notre temps, qu'il est presque impossible de discerner le vrai d'avec le faux.

Malgré la discorde des Ecrivains touchant le caractère de Henri VIII, on peut dire, sans craindre un démenti, qu'il étoit mauvais Roi, mauvais mari, & mauvais Chrétien. Un tyran est un mauvais Roi: Henri passa les premieres années de son regne en spectacles, en mascarades & en divertissemens nocturnes. Les dix-huit cens mille liv. sterlings, fruit de l'avarice de Henri VII son pere, qu'il trouva dans le trésor Royal à son avénement au trône, furent bientôt dissipées; de sorte qu'avec beaucoup plus de revenus, il se vit en peu de temps le plus indigent de tous les Rois ses prédécesseurs qui avoient régné en Angleterre; mais Henri sçut y suppléer par la tyrannie; les biens immenses des Monastères, Colléges & Hôpitaux supprimés; l'argenterie, les ornemens & autres ustenciles de ces Maisons; les dépouilles du Cardinal Wolsey, de Cromwel son Vicaire général; les terres de plusieurs Seigneurs de la premiere distinction confisquées à son profit, & les sommes considérables extorquées du Clergé sous prétexte de la loi *præmunire*, augmenterent considérablement le fisc de ce Prince, mais ne suffirent pas pour subvenir à ses débauches. Il levoit des taxes exorbitantes sur le peuple; il faisoit des emprunts considérables sur son sceau privé; il faisoit dresser ensuite des actes à son Parlement pour annuller ces engagemens, & pour frustrer ses créanciers du payement. Voyant le Royaume tout-à-fait épuisé d'argent, Henri fit mêler & falsifier la monnoie, au point qu'à la honte de la Nation, elle n'avoit plus de cours chez l'étranger, & que le Marchand y avoit perdu tout son crédit. En Irlande, au défaut d'or & d'argent, ce Monarque fit battre de la monnoie de cuivre au grand mécontentement du public.

Salmon, *ibid. pag.* 278.

Sander. de schis. Angl. *lib.* 1. *pag.* 168. & *seq.* Ward. hist. de la réform. *cant.* 1. Salmon, *ibid.* 285.

Des

Des six femmes qu'avoit eu Henri VIII, il y en eut deux de répudiées, deux décapitées, une qui mourut en couches, & la derniere qui échappa au supplice par la mort soudaine de ce Prince; voilà des traits qui caractérisent le plus mauvais des maris.

Enfin l'histoire de la vie de Henri, le représente comme un Prince cruel & sans mœurs. Le plus vicieux d'entre les Empereurs Romains, dit Higgons, Christiern de Dannemarck, Don Pedro de Castille, le Vasilouich de Russie, ne surpassoient pas Henri en cruauté & en débauches. Quand le portrait de la tyrannie seroit perdu, ajoute-t-il encore après le Chevalier Ralegh, on en trouveroit l'original dans la vie de ce Prince. C'étoit un monstre de l'humanité, qui n'avoit jamais épargné homme dans sa fureur, ni femme dans sa passion, & qui est mort dans le désespoir à la vûe de ses crimes. Short view.

CHAPITRE XIX.

EDouard, sixieme du nom, fils unique de Henri VIII avec Jeanne Seimour, monta sur le trône à l'âge de neuf ans, tant par le droit de sa naissance qu'en vertu du testament de son pere. Edouard Seimour Comte de Hartford, oncle maternel de ce Prince, fut nommé Gouverneur de sa personne & protecteur de ses Etats pendant sa minorité; il fut créé aussi Duc de Somerset. Le jeune Roi ayant été fait Chevalier, fut couronné solemnellement à Westminster le 20 Fevrier, par l'Archevêque de Cantorbery.

An. 1547. Baker Chron. d'Angl. au regne d'Edouard VI. War. de Annal. Hib. reg. Edward. cap. 1.

Saint Leger fut continué dans le gouvernement de l'Irlande, d'abord avec la qualité de Lord Justicier, & ensuite sous le titre de Deputé ou Vice-Roi. Ce Député fit proclamer Edouard Roi d'Irlande, le 26 Fevrier. Jacque Comte de Desmond fut nommé Trésorier d'Irlande à la fin de Mars, & au mois d'Avril on nomma neuf Conseillers Privés outre le Député, sçavoir, le Chevalier Read Chancelier d'Irlande, George Browne Archevêque de Dublin, Edouard Stapley Evêque de Meath, le Chevalier Guillaume Brabazon Vice-Trésorier, le Chevalier Gerald Ailmer Chef Justicier du Banc du Roi, le Chevalier Thomas Lutterell Chef Justicier des Plaidoyers Communs, Jacques Bath Chef

Baron de l'Exchiquier, le Chevalier Thomas Cusack maître des Rôles & Thomas Houth l'un des Juges du Banc du Roi. On y en ajouta d'autres par la suite. Par ordre du Roi adressé en ce temps au Député, au Chancelier & autres Magistrats en Irlande, on accorda des pensions aux Chanoines & Prébendiers de la Cathédrale de S. Patrice de Dublin, qui venoit d'être supprimée, & on donna l'argenterie, les joyaux & les ornemens de cette Eglise, aux Doyen & Chapitre de la Cathédrale de la sainte Trinité, à laquelle on ajouta six Prêtres & deux Choristes, moyennant la somme de quarante-cinq livres sterlings six shillings & huit sols, payable à la volonté du Roi; cette gratification fut confirmée à cette Eglise à perpétuité par la Reine Marie.

Les ô Birnes voulant profiter du changement arrivé dans le gouvernement, entrerent en campagne au mois de Mai, pour venger leur liberté. Le Vice-Roi marcha avec une forte armée contr'eux, & les obligea, ayant tué leur chef, de regagner leurs retranchemens, sans pouvoir les y forcer. Il fit arrêter en même temps deux Seigneurs de la Maison des Fitz-Geralds, qui, ayant été proscrits pour la cause du Comte de Kildare, s'étoient joints à ô Tool; il les fit conduire avec d'autres prisonniers à Dublin, où ils furent exécutés à mort. Il surprit ensuite les ô Morras & les ô Connors dans leur retraite du pays de Kildare, où ils avoient fait beaucoup de butin; il les fit charger, en tua environ deux cens, & fit prendre la fuite aux autres.

Le Gouvernement d'Angleterre voyoit bien la difficulté qu'il y avoit de réduire les Irlandois; il craignoit une défection générale de la part de cette Nation, par rapport aux sentimens dans lesquels le Roi avoit été élevé, & aux nouveautés qu'on commençoit déja à introduire dans la religion; il voyoit que les deux peuples qui composoient cette Nation, sçavoir les anciens & les nouveaux Irlandois, commençoient à s'unir, & que cette union étoit fondée sur les mêmes principes de religion; il jugea nécessaire de pourvoir à la conservation de cette Isle: pour cet effet il donna ordre d'envoyer en Irlande six cens hommes de cavalerie & quatre cens d'infanterie, bien soudoyés, sous le commandement d'Edouard Bellingham, à qui on donna la qualité de Capitaine Général. Ce renfort débarqua à Waterford au mois de Juin, où il fut joint par le Député & l'armée qu'il commandoit. Le Vice-Roi & Bellingham, avec leurs forces réunies, prirent le chemin de Leix & d'Ofaly, où ils déclarerent ô Morra & ô

m. ibid. cap. 2.

Connor chefs de ces deux contrées, traitres à l'Etat, & dispersérent leurs vassaux. Ils firent réparer ensuite les forts de Dingen, aujourd'hui Philipstown dans l'Ofaly, & de Campaw ou Protector, à présent Mary Bourrogh dans le territoire de Leix. O Morra & ô Connor se voyant sans ressource firent la paix, quelque temps après, avec le Vice-Roi. Bellingham, en récompense de ses services, fut créé Chevalier & nommé Marschal d'Irlande.

Vers la fin de cette année le Conseil Privé, de l'avis de Brabazon le Vice-Trésorier, donna ordre de faire réparer, fortifier & munir d'une bonne garnison le fort d'Athlone situé dans le centre de l'Isle; Brabazon ayant été chargé par le Conseil de cette entreprise, l'exécuta, non sans opposition de la part de Dominique ó Kelly & autres Seigneurs de la Conacie.

Le schisme que Henri VIII avoit établi en Angleterre, continua sous Edouard VI son fils. Edouard Seymour oncle maternel du jeune Roi, qui, durant la minorité, gouvernoit le Royaume en qualité de protecteur, ajouta l'hérésie au schisme. Ce Seigneur étoit Zuinglien. Cranmer qui l'avoit toujours été, se trouva au comble de ses vœux lorsqu'il vit tout se disposer à recevoir le poison de l'erreur qu'il alloit répandre. Comme le jeune Roi y prit gout, quoique son pere l'eut fait élever dans la croyance catholique, on vit bientôt l'erreur accréditée & la vérité opprimée. Afin d'étendre l'hérésie, le protecteur eut soin d'élever ceux qui en faisoient profession, aux premieres dignités & aux plus importantes charges.

Sander. de schis. Anglic. *lib.* 2. *passim.*

On commença alors à prêcher publiquement la réforme. Outre Cranmer & ses suppots, Richard Cox, Hugues Latimer, celui que les Luthériens appellerent le premier Apôtre d'Angleterre, par le nombre de gens qu'il pervertit, & autres Prédicans Anglois, il en vint d'Allemagne une inondation qui acheva d'infecter le pays. Martin Bucer, Pierre Martyr, Bernardin Ochin, Fagius & d'autres prêcherent chacun de leur côté, les uns le Luthéranisme, dont Cranmer faisoit profession, les autres la doctrine de Zuingle, qui étoit celle du protecteur. Ce schisme parut de dangéreuse conséquence au Parlement. Ce Tribunal n'en reconnoissoit point d'autre, en droit de connoître des affaires de la religion; il en avoit reçu la commission expresse du Roi, qui lui-même s'en étoit fait déclarer le chef. Pour contenter tout le monde, & garder néanmoins quelqu'apparence d'u-

Le Grand, hist. du divorce, *tom. I. pag.* 287.

nité, ce sage Sénat prit de chacune de ces sectes certains articles dont il composa la religion du pays ; & afin qu'aucun novateur ne put se plaindre d'en être exclus, on y mêla même du Calvinisme, qui commençoit à être en vogue ; son Auteur avoit osé déja écrire au Duc protecteur une lettre, par laquelle il l'exhortoit à user du glaive, pour réduire les Catholiques à embrasser ce qu'il appelloit la doctrine de l'Evangile. Il entra dans cette nouvelle religion une innovation de tant de choses qu'on n'avoit encore osé tenter, que les peuples en furent effrayés, l'abolition de la Messe, le Mariage des Prêtres, les Images enlevées des Eglises, les prieres publiques en langue vulgaire, en un mot la suppression des six articles établis par Henri VIII ; un grand nombre d'Evêques dépossédés de leurs Siéges & enfermés dans des cachots, les revenus des Evêchés aliénés, les ustenciles & ornemens des Eglises convertis à des usages prophanes, *ut quid perditio hæc*, &c, s'écrioient les Réformateurs après Judas ; enfin une nouvelle liturgie substituée à l'ancienne par un décret du Parlement. Voila ce qui allarma les fidéles & causa une révolte dans plusieurs provinces d'Angleterre, où les habitans prirent les armes pour défendre la religion de leurs peres.

Baker *ibid. pag.* 304. *& suiv.* Heylin hist. de la réformation, pref. au Lecteur.

An. 1548.

On commençoit à sentir en Irlande quelques légeres secousses de la réforme. Les Irlandois étoient fort attachés à leur religion, & la moindre atteinte qu'on y donnoit les allarmoit extrêmement; toute l'Europe est témoin des disgraces qu'ils ont essuyées & des sacrifices qu'ils ont faits, pour cause de religion, depuis cette époque jusqu'à notre temps. Deux jeunes Seigneurs nommés Richard & Alexandre, fils de Thomas Fitz-Eustace Vicomte Baltinglas, ayant causé une émotion dans le Comté de Kildare, au sujet de quelques articles de la réforme qu'on introduisoit chez eux, attirerent l'attention du gouvernement; on envoya aussitôt des troupes commandées par le Vice-Roi, accompagné de Bellingham & de Brabazon, afin de dissiper cette conspiration naissante. La présence du Vice-Roi à la tête d'une armée disciplinée, étoit plus que suffisante pour disperser une troupe de gens tumultuairement assemblés & mal armés; les chefs se soumirent au Vice-Roi, qui leur procura un pardon aussi bien qu'au Vicomte Baltinglas leur pere, qui avoit vraisemblablement favorisé leur révolte.

Saint Leger le Député ayant été mandé en Angleterre, y mena prisonniers avec lui ô Morra & ô Connor. Ces Seigneurs, sur-

leur soumission, furent reçus en grace & gratifiés chacun d'une pension viagere de cent livres sterlings par an sur l'Exchiquier; mais ô Morra n'en jouit pas longtemps, car il mourut dans le courant de l'année à Londres.

Le Chevalier Edouard Bellingham, que le gouvernement avoit envoyé en Angleterre pour rendre compte de la soumission de quelques Seigneurs du Comté de Kildare, fut renvoyé en Irlande par la Cour, avec commission de Député. Il débarqua à Dalky près de Dublin la veille de la Pentecôte, & deux jours après il reçut l'Epée dans la Cathédrale de Dublin, selon la coutume. Ce nouveau Député fit encore nommer le Chevalier Jean Allen Chancelier à la place de Read, qui retourna quelque temps après en Angleterre.

Le Député étant en possession du gouvernement, fit des courses dans les contrées de Leix & d'Ofaly, où il calma quelques tumultes causés par Cahir ô Connor & autres Seigneurs de ces cantons; il s'avança ensuite du côté de Dealna, pays de Mac-Coghlan, qu'il dévasta, de sorte qu'il réduisit toutes ces contrées à l'obéissance, & fut le premier, depuis Henri III, dit Cox après le Chevalier Davis, qui recula les frontieres de la province Angloise en Irlande.

Hist. d'Irl. pag. 284.

Ce Député ayant établi, par ordre de la Cour, une monnoye à Dublin, ce projet ne réussit pas faute de matiere pour le continuer. Au mois d'Avril de cette année la ville de Dublin, qui avoit été d'abord gouvernée par un Prevôt, ensuite sous Henri III par un Maire & des Baillifs, & qui fut honorée d'une Epée par Henri IV, obtint de la Cour que les Baillifs fussent changés en Sherifs ou Grands Prevôts.

Vers ce temps François Brian Anglois & Chevalier Banneret, ayant épousé Jeanne Comtesse Douairiere d'Ormond, fut fait Marschal d'Irlande & Gouverneur des Comtés de Tipperary & de Kilkenny. Ce Gouverneur ne s'accordoit pas avec le Député, l'un ne vouloit pas reconnoître un supérieur, ni l'autre un égal, & l'animosité fut poussée au point que Brian écrivit au Roi contre le Député, & fut cause qu'on le fit mander en Cour pour répondre aux accusations faites contre lui.

Sur ces entrefaites Teigue ou Thaddée ô Carroll prit & rasa le château de Nenagh au Comté de Tipperary, malgré la défense vigoureuse de la garnison Angloise; il chassa ensuite de cette contrée tous les Anglois.

Cox hist. d'Irl. pag. 285.

Il arriva en Ultonie quelque mésintelligence entre Manus ô Donnel Prince de Tirconnel & Calvagh son fils, & qui dégénéra en guerre ouverte. Ils prirent tous les deux les armes, & le 7 Fevrier ils se livrerent un combat sanglant, où le pere fut victorieux, & le fils mis en fuite, ayant laissé sur le champ de bataille Mac-Donough ô Cahan, avec plusieurs autres Seigneurs de ses Alliés. Il arriva quelque temps après une affreuse catastrophe à Mac-Coghlan : son territoire de Dealna fut ravagé par les forces réunies de Teigue Roe ó Melaghlin & d'Edmond Fay.

Le Roi Edouard étant en guerre avec les Ecossois, le Vice-Roi & le Conseil d'Irlande envoyerent à son secours une brigade de troupes Irlandoises commandée par Donough fils d'ô Connor Faly, accompagné des fils de Cahir ô Connor.

Au mois de Novembre Cormoc Roe ô Connor, qui avoit été proclamé traître & proscrit, se présenta devant le Député & le Conseil, dans l'Eglise de Christ à Dublin : il y fit sa soumission & obtint sa grace ; mais comme il étoit possesseur de vastes terres, (ce qui étoit alors un crime dans un Irlandois) on ne tarda pas à lui donner sujet de se révolter de nouveau ; ayant été arrêté par le Comte de Clanriccard, il fut envoyé à Dublin, accusé de rébellion & condamné à mort. S'il suffit d'être accusé pour être trouvé criminel, l'innocence même n'est jamais en sureté.

Le Député écrivit, vers les Fêtes de Noël, au Comte de Desmond pour l'engager à venir à Dublin pour quelqu'affaire importante. Le Comte étoit alors le plus riche sujet du Roi en fonds de terre ; & sans qu'il fut du Conseil privé, il étoit Trésorier d'Irlande. Le Député irrité du refus qu'avoit fait le Comte de le venir trouver à Dublin, partit brusquement avec vingt cavaliers pour la Momonie, surprit chez lui le Comte qui ne s'y attendoit pas, & l'emmena prisonnier à Dublin ; c'est un service qu'il lui rendit, car il obtint, quelque temps après, son pardon, & rentra en grace par la médiation de son adversaire. Cox fait un portrait peu avantageux du Comte de Desmond, touchant la grossiereté & la férocité de ses mœurs ; mais ce portrait est désapprouvé de Wareus, Auteur, sans contredit, plus judicieux & plus véridique.

Hist. d'Irl. *pag.* 285.

An. 1549. War. *ibid. cap.* 3.

La conquête de l'Irlande n'étoit pas encore achevée ; mais on voyoit de temps en temps, chez les anciens Irlandois, des dispositions qui annonçoient la réduction prochaine de cette Isle.

Lorſque les Seigneurs de moindres dynaſties avoient quelques griefs contre leurs Suzerains, touchant les contributions ou redevances que ceux-ci en exigeoient, peut-être avec trop de rigueur; au lieu d'employer la voie ordinaire de l'arbitrage, ou de s'en rapporter au jugement des Brehons qui étoient les Juges ordinaires chez eux, ils portoient leurs plaintes au gouvernement Anglois: ce Tribunal politique, en les mettant d'accord en apparence, s'attachoit à rompre les liens de la ſubordination qui les uniſſoient, & à établir entr'eux l'indépendance, de ſorte qu'en ſéparant les membres du chef, ils affoibliſſoient inſenſiblement le corps. On en a vû en ce temps des exemples manifeſtes. Conn ô Neill Comte de Tirone, ayant eû quelque différend avec Maguire, Phelim Roe ô Neill & autres Seigneurs de ſa mouvance, ils ſe préſenterent au mois de Juin à Dublin devant le Député & le Conſeil. Le Tribunal, après avoir entendu leurs plaintes réciproques, les reconcilia à de certaines conditions. A l'égard de Maguire, il fut arrêté par le Conſeil que ce Seigneur ſeroit quitte à l'avenir de toute ſubjection, hommage & dépendance du Comte de Tirone, & de ſes ſucceſſeurs; qu'il ſeroit immédiatement ſujet & ſoumis au Seigneur Roi; qu'il demeureroit toujours en paix ſous ſa protection, qu'il ſeroit tenu de s'acquitter envers ſon Excellence de temps en temps, & autant de fois qu'il en ſeroit requis par le Conſeil, de tous hommages, dettes & généralement de tout ce dont les ſujets ſont redevables à leurs Seigneurs. Le mois ſuivant on fit un pareil Décret par rapport à ô Donnel Prince de Tirconnel, & les Seigneurs qui relevoient de lui. Ces négociations furent ſuivies de la ſoumiſſion que firent Brian & Hugue Oge (le jeune) Macmahon au Député à Kilmainham, & de la remiſe qu'on leur fit d'une amende de cinq cens marcs, à laquelle ils avoient été condamnés quelque temps auparavant.

Il y avoit déja quelque temps que la guerre duroit entre les Anglois & les Ecoſſois, au ſujet du mariage qu'on vouloit faire entre le jeune Roi Edouard & Marie Stuart, afin de réunir l'Angleterre à l'Ecoſſe. Sur le refus que la Nobleſſe Ecoſſoiſe avoit fait de conſentir à ce mariage, le Lord protecteur de l'Angleterre entra avec une puiſſante armée en Ecoſſe, où il gagna la fameuſe bataille de Muſſelborough. Henri II Roi de France, intéreſſé à traverſer une alliance qui produiroit la réunion de ces deux Couronnes, para ce coup, & fit venir en France l'héri- Baker *ibid.*

tiere d'Ecosse, qui épousa François II son fils.

Ce fut dans ces circonstances que les Ecossois envoyerent un corps de troupes en Ultonie, pour soutenir les Irlandois contre les Anglois, & pour causer par ce moyen une diversion; mais ces auxiliaires, au nombre de deux cens, furent défaits par André Brereton qui commandoit trente-cinq cavaliers. Ce Capitaine ayant appaisé les troubles en Ultonie, fut nommé Gouverneur de cette contrée.

Bellingham le Député ayant été rappellé par les intrigues de ses ennemis, il s'embarqua à Hoath au mois de Décembre & repassa en Angleterre; après son départ le Chancelier Allen ayant assemblé, par ordre du Roi, la Noblesse & le Conseil privé, dans l'Eglise de la sainte Trinité à Dublin, pour lui donner un successeur, le sort tomba sur le Chevalier François Brian. Cette élection fut confirmée par les signatures de Jenico Preston Vicomte de Gormanstown, de Roland Eustace Vicomte de Baltinglas, d'Edouard Staple Evêque de Meath, de Richard Nugent Baron de Delvin, de Jean Plunket Baron de Killeen, de Patrice Barnewal Baron de Trimelestown, de Robert Plunket Baron de Dunsany, d'Olivier Plunket Baron de Louth & de Brian Fitz-Patrick Baron de l'Ossory supérieure. L'administration de ce nouveau Député ne fut pas de longue durée. Ayant entrepris une expédition dans le Comté de Tipperary, pour calmer quelques troubles, & pour s'opposer aux incursions qu'ô Carrol y faisoit, il tomba malade à Clonmel, où il mourut le 2 du mois de Février suivant. Son corps fut transféré à Waterford, & enterré dans la Cathédrale de la Sainte Trinité. Après sa mort le gouvernement fut confié par le Conseil au Chevalier Guillaume Brabazon, sous le titre de Lord Justicier, & ce Gouverneur chargea Edmond Butler Archevêque de Cashil, de l'intendance du pays d'Ormond, pendant la minorité du Comte qui n'avoit encore que douze ans.

Cox, ibid. pag. 287.

Le Lord Justicier fit sa tournée du côté de Limerick, où il reçut la soumission de Teigue ou Thaddée ô Carroll. Ce Seigneur Irlandois se chargea d'un tribut annuel payable à l'Exchiquier, il s'obligea aussi d'entretenir à ses dépens un certain nombre de troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour le service du Roi, & de renoncer à ses prétentions sur la Baronie d'Ormond. O Carrol enfin fit sa démission de la contrée d'Eile entre les mains du Roi, qui la lui rendit ensuite par Lettres-Patentes, avec

avec le titre de Lord Baron d'Eile. Ce Seigneur ayant fait ses affaires, employa ses bons offices en faveur de Mac-Murrough, d'ô Kelly & d'ô Melaghlin, en leur faisant donner des lettres de protection. Le Lord Justicier réconcilia en ce temps les Comtes de Desmond & de Thomond, dont les querelles touchant leurs frontieres, troubloient depuis quelque temps le repos de la province. Il arriva en ce temps un accident à Dermod ô Sullevan, Seigneur puissant au Comté de Cork ; le feu ayant pris dans des barils de poudre chez lui, le fit sauter en l'air avec son château, & Amalf son frere & son héritier, fut tué quelque temps après.

La ville de Boulogne qui avoit été prise par Henri VIII six ans auparavant, fut rendue aux François au mois d'Avril, moyennant la somme de quatre cens mille écus, payables en deux termes. Le Roi d'Angleterre employa huit mille livres sterlings de cet argent au service de l'Irlande. Il y envoya aussi quatre cens hommes de cette garnison ; ce secours mit le Lord Justicier en état de poursuivre les révoltés, entr'autres Charles Mac-Art Cavenagh, qui avoit été déja proclamé traître : il dévasta son pays après avoir tué un grand nombre de ses vassaux. An. 1550. War. *ibid. cap.* 4.

La réforme ne faisoit pas encore grand progrès en Irlande. Au mois de Mai de cette année, Arthur Magennis fut nommé par le Pape à l'Evêché de Dromore, & confirmé par Lettres-Patentes du Roi. Thomas Lancaster de la Religion réformée, fut sacré à Dublin Evêque de Kildare, au mois de Juillet, par George Brown Archevêque de cette Capitale ; mais son mariage lui fit perdre son Evêché sous le regne suivant. War. de Episcop. Kildar.

Les Anglois envoyerent en ce temps une armée sur les frontieres d'Ecosse. Henri II Roi de France, regardoit cette démarche faite contre ses alliés comme un attentat & une infraction de la paix nouvellement conclue entre lui & les Anglois ; ce Monarque fit partir pour l'Ecosse une flotte de cent soixante navires chargés de provisions, de poudre & de canons ; mais cette flotte ayant été assaillie en chemin par une furieuse tempête, il y eut seize des plus gros vaisseaux qui firent naufrage sur les côtes d'Irlande : le reste se dispersa, & gagna avec peine les côtes de France. Le Roi d'Angleterre vouloit prévenir les entreprises de la France contre ses Etats, & sur-tout contre l'Irlande : il sçavoit que sa domination n'étoit pas bien affermie dans cette Isle, qu'il y avoit un grand nombre de mécontens, dont

la fidélité n'étoit fondée que sur une soumission forcée, & qui ne cherchoient que l'occasion de secouer le joug Anglois ; il envoya pour cet effet une flotte de vingt voiles, tant de gros vaisseaux que de pinnaces, sous le commandement du Lord Cobham : il avoit ordre de croiser dans la mer d'Irlande, depuis le nord jusqu'au sud de l'Isle. Henri II trouva le moyen de franchir ces barrieres : il envoya en Irlande avec qualité de plenipotentiaire le sieur de Fourquevaux, accompagné du Protonotaire de Montluc, qui négocierent heureusement avec les Princes d'Ultonie, sçavoir, ô Neill & ô Donnell. Ils les engagerent à entrer en confédération avec la France contre les Anglois. Mais comme l'intérêt des Princes est ordinairement la mesure de la durée des traités, la paix conclue entre la France & l'Angleterre, fit échouer le traité fait avec les Princes d'Irlande.

Voici comme Monsieur de Serigny parle de cette négociation dans son Armorial général ou Registres de la Noblesse de France à l'article Beccarie de Pavie Marquis de Fourquevaux. « Cependant comme le Roi désiroit attirer à son obéissance & dévotion les Princes Irlandois, & les soustraire au Roi d'Angleterre, qui avoit parmi eux divers partisans, & tenoit quelques forteresses, il écrivit & commanda au sieur de Fourquevaux de s'acheminer en Irlande avec M. le Protonotaire de Montluc, (Jean de Montesquiou de Lasseran- Massencomme, frere du Maréchal Blaise de Montluc) alors Chancelier d'Ecosse, & depuis Evêque de Valence & de Die en Dauphiné (a). L'affaire étoit délicate, & néanmoins ils la négocierent, non sans peril, si dextrement & heureusement, qu'au mois de Fevrier 1550, ils reçurent au château de Dommigual (Donnagall) en la province d'Hultonne, (d'Ultonie) le serment de fidélité du Prince ô Donnell, & du sieur ô Meille (ô Neill,) Comte de Teronne (Tirone), qui tant en leur nom propre, que pour les autres Seigneurs du pays, mirent leurs vies, leurs forces & leurs biens sous la protection de la France ; jusques-là même, qu'il fut accordé qu'à jamais celui qui seroit Roi de France, seroit aussi Roi d'Irlande. Cette affaire est un des traits d'histoire, dont il n'est fait aucune mention, ni dans nos Compilateurs les plus exacts, ni même dans les immenses ouvrages de du Tillet, de Belleforêt, de la Popliniere & autres ; mais

Regist. 2. I. part. tom. 3.

(a) Il fut pourvû & sacré en 1553.

» dont on ne peut douter, puisqu'au rapport de l'historien de » Raimond de Beccarie, la Patente latine du serment prêté par » les Seigneurs Irlandois, se trouveroit encore au Trésor du » Roi, & que d'ailleurs il étoit assez instruit des faits, pour que » l'on puisse croire ce qu'il ajoute. J'ai leu quelquefois un Dis- » cours écrit de la main du sieur de Fourquevaux, où cette né- » gociation est particulierement déduite, avec une curieuse des- » cription du pays d'Irlande, ensemble des mœurs, habits & » coutumes de ses habitans, qui par avanture trouvera quelque » jour sa place, & ne sera point désagreable au Lecteur.

» Pour donner un récit exact de toutes les actions de Raimond » de Beccarie, il faudroit transcrire ici sa vie entiere: mais com- » me ce seroit porter trop loin la liberté que l'on s'est permise, » on se contentera de rapporter sur la foi de cet ouvrage quel- » ques traits d'élite, ou du nombre de ceux qui ont été omis par » nos Historiens, quoique relatifs à l'histoire générale, ou pro- » pres à justifier ce que dit la Faille dans ses Annales, à la suite » de l'expédition de 1543, que le Baron de Fourquevaux étoit » homme d'expérience, de valeur & de tête. Rappellé d'Ecosse » avec l'armée, en conséquence du traité de paix conclu au fort » d'Outreau, entre la France & l'Angleterre le 24 Mars 1550, » traité qui renversa tous les projets sur l'Irlande. »

Le discours écrit de la main du sieur de Fourquevaux touchant la négociation en Irlande, dont parle l'Historien de Raimond de Beccarie, est une espéce de Journal du voyage de ce Seigneur, qui jette quelque lumiere sur ce trait d'histoire, & qui mérite place ici. En voici la copie tirée du manuscrit original au château de Fourquevaux, le 19 Avril 1747, par Monsieur l'Abbé d'Estrées.

« Discours jour par jour, ou Mémoires du voyage, & exploit que » firent Messieurs de Montluc & de Fourquevaux, au Royaume » d'Hirlande, par commandement du feu Roy Henry en l'année » 1549, selon que ledit de Fourquevaux s'en peut souvenir.

» Le vingtiéme jour de Décembre dudit temps 1549, sur les » neuf heures du matin, étant ledit de Fourquevaux au lieu & » château de Hums au Royaume d'Ecosse frontiere d'Angleterre, » duquel château il étoit Gouverneur pour le Roi, & des pays » circonvoisins, avec une bande de trois cens hommes de pied » François de sa charge, il reçut lettre de Monsieur de Thermes (a)

(a) Paul de la Barthe de Termes.

» Lieutenant général de Sa Majesté audit Ecosse, dattée de » Lillbourg, ou Edinbourg du dix-huitieme dudit mois, pour » incontinent se rendre vers lui, ayant mandement de Sa Majesté » de lui communiquer certaine affaire concernant son service; à » quoi ledit de Fourquevaux ne fit faute, & le même jour qui » étoit un Vendredy, il se rendit à trois heures de nuit en l'Ab- » baye de sainte Croix, hors la ville dudit Edinbourg, où ledit » de Thermes logeoit, lequel lui donna une lettre de Sadite » Majesté, & autres de Monseigneur le Connestable (*a*), de » telle teneur.

» Monsieur de Fourquevaux, la Reine ma bonne sœur, & le » sieur de Thermes, vous communiqueront la dépêche que je » leur fais présentement, pour sur icelle prendre par ensemble » une bonne résolution, vous priant Monsieur de Fourquevaux, » après ladite conclusion prinse, & suivant cequi en sera arresté, » partir, & vous acheminer la part qui sera entre vous advise, se- » lon que le contient la lettre que j'ai écrite audit de Thermes, » pour après m'advertir par le sieur de Montluc qui reviendra » devers moy, de ce que vous y aurez trouvé, & arresté; & » quant à vous, vous retournerez en Ecosse pour en rendre » compte à Madame ma bonne sœur, & audit sieur de Thermes, » afin que d'un côté & d'autre, soyons advertis comme le tout » sera passé, vous advisant que pour entiere & parfaite confiance » que j'ay en vous, & en votre bon avis & prudent jugement, » je vous ai choisy & le sieur de Montluc aussi pour ledit voya- » ge où vous accompagnera le Capitaine d'Auvray (ou d'Auvroy) » présent porteur, m'assurant que je ne sçaurois employer gens » qui soient pour m'en rendre meilleur compte, priant Dieu, » Monsieur de Fourquevaux, qu'il vous ait en sa garde. Ecrit à » Compiegne le 12. jour d'Octobre 1549. HENRI.

DE LAUBESPINE (*b*).

» Celle de mondit Seigneur le Connétable, disoit: Monsieur » de Fourquevaux, l'occasion qui meut le Roy à vous choisir » pour le voyage dont il vous écrit, est l'assurance qu'il a que » vous sçaurez très-bien considérer les forces, & verrez à l'œil » le pays, & quelle utilité le Roy en pourra tirer pour son service, » & du tout lui rendre bon compte, en quoy je vous prie mettre » toute la peine & diligence que vous pourrez, & vous employer

(*a*) Anne de Montmorenci. (*b*) Secrétaire d'Etat.

» en cette affaire si avant que vous sçaurez son service le re-
» querir, & selon la fiance qu'il a en vous, priant Dieu, &c.

» Vuës lesdites lettres de commandement, ledit de Fourque-
» vaux s'offre d'y obéir, se sentant très-fort obligé audit Seigneur
» Roy de l'avoir daigné nommer pour lui faire service audit
» voyage, comme pareillement Sa Majesté l'avoit de son mou-
» vement propre envoyé l'année précédente à la garde dudit
» Hums, & car ledit sieur de Montluc se trouvoit lors en ladite
» ville d'Edinbourg, lequel étoit des premiers du privé Conseil
» de la Dame Reine, & envoyé du Roy pour Chancelier, &
» Surintendant de la Justice d'Ecosse, ils eurent communication
» plusieurs fois ensemble, & avec ledit sieur de Thermes sur
» le fait de leur voyage, & se préparerent pour l'accomplir.

» Le vingt-septiéme dudit mois de Décembre par un Vendre-
» dy, ledit sieur de Thermes partit d'Edinbourg, & avec lui
» ledit de Fourquevaux pour aller à Sterlin où ladite Dame Roy-
» ne étoit, & y arriverent le lendemain, en présence de laquelle
» fut consulté, & par Monsieur Doizel Pannetier ordinaire du
» Roy, & son Ambassadeur audit Ecosse, touchant le voyage
» susdit, pour vaincre les difficultés qui s'y trouvoient par les
» meilleurs moyens qui se pourroient adviser.

» Ledict de Fourquevaux partit dudict Sterlin, le trentiéme du-
» dict mois, portant commission de ladicte Dame, pour contrain-
» dre le patron d'un navire Breton, nommé la Jeunette du Croisy
» de fretter sondict vaisseau & l'équiper, ou bien de pouvoir
» prendre tel autre navire qui lui sembleroit plus commode, à
» naviguer en Hyrlande de tants qu'il y en avoit ès ports de Dom-
» breton, Glenne, Garlof & autres. A ces fins il alla coucher
» ledict jour audict Dombreton distant six lieues dudict Sterlin.
» Lendemain qui fut un Mardi, dernier dudict Décembre, arriva
» audict Dombreton ledict Capitaine d'Auvrai sieur du Bosc en
» basse Bretagne, & en sa compagnie un Gentilhomme que Mon-
» sieur le Comte d'Haran Gouverneur dudict Ecosse avoit dépê-
» ché, portant lettre de ladicte Dame adressante à James Mac-
» connell (Macdonnell) l'un des principaux Seigneurs de l'E-
» cosse sauvage, beau-frere du Comte d'Arguil, pour une sienne
» sœur bastarde qu'il avoit à femme, lequel Macconnell étoit
» fort craint des Hirlandois, qui habitent le nord d'Hirlande, à
» cause des guerres qu'il leur avoit faite à guerre ouverte en com-
» pagnie dudict Comte d'Arguil, & menant un canon dont il

» forçoit les places dudict pays. Or avoient résolû ladicte Dame
» Royne, ledict sieur de Thermes, & les Seigneurs du Conseil
» d'Ecosse, auxquels ladicte affaire pour laquelle le Roi avoit
» écrit, touchoit, que les sieurs de Montluc & Fourquevaux,
» prendroient du commencement leur route vers ledict nord com-
» me le plus éloigné de l'endroit que les Anglois tenoient, & ce
» en intention de s'adresser premierement au Seigneur Audon-
» nell (ô Donnel) principal Seigneur, & Prince dudict pays; les
» ancêtres duquel s'étoient vûs jadis Rois de toute l'Isle, & n'a
» voit longues années que ses prédécesseurs avoient combattu
» contre les Rois d'Angleterre pour ladite Couronne, & contre
» les autres Princes Hirlandois pour s'en faire obéir.

» Lors de l'arrivée dudict de Fourquevaux à Dombreton.....
» ledict de Fourquevaux écrivit du premier de Janvier audict de
» Montluc.....

» Le premier jour de l'an arriverent audict Dombreton, ve-
» nant de la Cour qui étoit audict Sterlin, & ce pour trouver
» ledict de Fourquevaux, deux Gentilshommes d'Hirlande qui
» avoient été en France vers le Roi, pour traiter avec Sa Majesté
» au nom d'aulcuns Princes du pays, l'ung s'appelloit Guillaume
» Figaret (*a*) parent prochain du Comte de Quildare (*b*), &
» l'autre George Pares. Il y vint pareillement un jeune homme
» de vingt ans qui se disoit fils d'un Seigneur Hirlandois nommé
» ô Morrhou (*c*), & parti de la maison de son pere pour passer
» en Ecosse ou en France, trouver ledit Figaret, afin de le solli-
» citer au nom de Mac-Morhen (*d*), Aubrin (*e*), Ocquerol (*f*)
» & autres Seigneurs des environs de la ville de Dublin Cité ca-
» pitale dudict Hirlande, d'amener secours de François contre
» les Anglois leurs ennemis mortels. Ledict jeune homme étoit
» venu sans porter lettre, craignant, à ce qu'il disoit, le danger
» des chemins; mais iceux Figaret & Pares, faisoient semblant de
» le connoître & tenoient compte de lui.

» Le Dimanche cinquiéme ledict Fourquevaux fit sçavoir audict
» sieur de Montluc, lequel étoit encore à Edinbourg, qu'il avoit
» fretté un navire Ecossois pour six vingts écus, lequel s'étoit
» tantost prêt à naviger.

(*a*) Fitzgerald.
(*b*) Kildare.
(*c*) O Morra.
(*d*) Mac Morough Cavenagh.
(*e*) O Birne.
(*f*) O Carrol.

» Advenu le septiéme, il s'en monta par la riviere qui vient » de Glasco laquelle on nomme Clude, & fut le soir audict » Glasco ensemble lesdicts Capitaine d'Auvray & Hirois en sa » compagnie, pour y faire premierement faire provision de bis- » cuit & autres vivres nécessaires à leurdicte navigation, ayant laissé » audict Dombreton deux hommes à solliciter ledict navire, les- » quels ne la firent longue après. Ains lendemain vindrent rap- » porter que ledict patron qui s'étoit obligé à faire le voyage, » avoit rendu les erres & s'en étoit allé hors du port vers la meil- » lasse, disant qu'il aimoit autant perdre tout son bien comme » de passer en Hirlande, où il n'y avoit que trahistres & meur- » tres (*a*), ce que ledict de Fourquevaux écrivit sur l'heure à la- » dicte Dame, la suppliant de vouloir dépêcher Commissaires & » puissances plus fortes pour être obéi des mariniers.....

» Le Dimanche deuxiéme du mois de Fevrier, les vint trouver » ledit Macconnel accompagné d'un sien frere & d'autres Ecos- » sois saulvages..... Ils traiterent & conférerent des affaires, » faisant l'allée dudit Hirlande encore plus hazardeuse que les- » dicts Seigneurs du Conseil d'Ecosse, lesquels avoient dit en » secret à ladicte Dame Royne que seroit grand merveille si les- » dicts de Montluc & Fourquevaux en retournoient jamais, & » elle le leur tint cellé jusqu'au retour, lequel conseil possible » étoit meu, ensemble ledit Macconnel qu'ils n'eussent pas voulu » que le Roi eust fait telle conquête, de crainte qu'il prit trop » de pied & fondement pour s'établir Roi d'Ecosse, ou bien » qu'ils doutoient que Sa Majesté tint moindre compte de dé- » fendre ledict Ecosse pour étendre ladicte conquête nouvelle, & » que les Princes Hirlandois deubsent avoir les pensions & re- » compenses que lesdicts Ecossois en espéroient. Étant donc re- » cherché icelui Macconnel de faire escorte ou bailler une de ses » frégates auxdicts sieurs Ambassadeurs; il s'excusa qu'il ne pou- » voit sitôt : car étoit-il occupé en affaires qui lui importoient » beaucoup, néantmoins il verroit de faire apprester & équipper » une sienne fregate, qui les suivroit au premier bon temps, les » trouver à Locfiel (*b*), ou c'est qu'il les conseilloit d'aller pren- » dre terre comme le moins dangéreux & sujet aux aguets des

(*a*) Ces désordres furent l'effet de la guerre que les Anglois faisoient aux Irlandois dans cette Isle.

(*b*) Lough Foyle ou Lac Foyle dans la province d'Ultonie en Irlande.

» Anglois, & plus près voisin du susdit Audonnel. (*a*)

» Le seiziéme Fevrier le vent fut au nord-est, lesdicts sieurs » de Montluc & Fourquevaux, eux quinziéme, compris lesdicts » Capitaines d'Auvrai, deux Hirlandois, un fils dudit Fourque- » vaux âgé de douze ans, & un page dudict sieur de Montluc, » firent voile reprenant leur route vers Hirlande de bon matin, » cotoyant bonne partie dudict Isle à leur bonne main & la proue » au sud-ouest..... ils arriverent le soir tard à l'embouchure de » Locfiel (Lac Foyle) audict pays d'Hirlande, & ce qu'il étoit » noire nuit quand ils furent au devant d'un château qui s'ap- » pelle Castelnouin ou Château-neuf (aujourd'hui Green Castle) » le patron mouilla les ancres pour attendre le jour; car il fal- » loit suivre le canal dudict lac qui vouloit passer outre, ladicte » bouche a deux lieues de large ou plus, par où la mer entre mon- » tant contre vent vers le pays quinze lieues & davantage, & y » a bon fonds devant ledict château pour moyens navires; & de » l'autre part vers le vent est ou levant, se pourroit faire un fort » pour commander ladicte entrée sur le pays du sieur Ocquain (*b*).

» Le Lundi dix-septiéme ledict vent de nord-est fut si impé- » tueux...... or parvint sur les vespres ledict navire..... jusques » au devant d'une belle tour quarrée nommée Kelmor (Culmor » Fort) bastie de pierres de bonne étoffe. Le Seigneur dudict » Kelmor étoit fils du sieur Aonhardy (*c*), vassal dudict Audon- » nel (*d*), & marié avec une de ses filles, lesquels mariés sor- » tirent de leur tour, voyant surgir lesdicts navires à leur port, » car c'est tout encontre, & leur ayant fait sçavoir qu'il y avoit » deux Gentilshommes François sur ledict navire, allant de part » le Roy de France vers leur Seigneur le Comte ô Donnel, qui » désiroient loger en leur maison, ils en furent bien contens, & » ainsi descendirent à terre & les reçurent, ledit Hirois (*e*) & » pareillement sadite femme, le moins mal civilement qu'ils » sçurent.

» Lendemain dix-huitiéme de Fevrier fut Carême prennant; ce- » dit jour vint vers lesdicts sieurs en ladicte tour l'Archevêque » d'Armach (*f*) Primat d'Irlande natif d'Ecosse, ayant sçu ladicte » venue le même soir au lieu de Dire (*g*), distant de-là d'environ

(*a*) O Donnel.
(*b*) O Cahan.
(*c*) O Dogharty.
(*d*) O Donnel.
(*e*) Hirois ou Irlandois.
(*f*) Il se nommoit Robert Waucop.
(*g*) Doire ou Derry.

» deux

» deux lieues où il étoit, & je crois qu'il fut aveugle..... tout
» ledict jour de Carême prenant, traiterent & adviserent lesdicts
» Seigneurs François avec ledict sieur Primat, pour entendre
» l'état des affaires du pays & ce que les Anglois fesoient......
» Le dix-neufviéme dudict mois premier jour de Carême, lesdicts
» sieurs de Montluc & de Fourquevaux, accompagnés de six ou
» sept de leur gens, allerent par terre & à pied voir ledict Prélat;
» mais c'étoit afin de considérer si la maison de l'Evêque dudict
» lieu étoit assez seure pour s'y tenir quelques jours, jusques qu'ils
» eussent envoyé vers ledict ô Donnel & en eussent réponse. Car
» c'étoit par son conseil qu'ils se vouloient conduire..... Etant au-
» dict Dire, veu que la demeure n'y étoit point trop assurée, ils dé-
» siroient passer plus outre en leur légation, & aller eux-mêmes
» vers ledict ô Donnel, lequel fesoit sa résidence en un sien châ-
» teau nommé Domigal (a) sur la mer vers ponant, loing dudict
» Dire dix-huit lieues ou plus, la difficulté étoit pour y aller
» qu'ils n'avoient point de chevaux..... mais ce plus les retint,
» ce fut l'avis que lesdicts Primat & Evêque leur donnerent, qu'ils
» seroient guêtés desdicts Anglois...... que les chemins étoient
» dangereux par la guerre continuelle..... Car en si peu d'heures
» qu'ils avoient été audict pays le bruit en étoit couru bien avant,
» par quoy tout considéré, il fut résolu de dépêcher ledit Capi-
» taine d'Auvray, qui avoit été en autre temps audict Donnagal,
» & ledict George Parés Hirlandois naturel, avec bons guides,
» porter les lettres audict sieur ô Donnel que ladicte Dame Royne
» & les sieurs du Conseil lui écrivoient en latin, & ledict sieur
» de Montluc en son nom, & dudict Fourquevaux, lui en écri-
» vit une autre audict langage l'advisant de l'occasion qui mou-
» voit le Roy & ladicte Royne, & Princes d'Ecosse, d'envoyer
» ladicte ambassade vers luy & vers les autres Princes & Seigneurs
» dudit Hirlande. C'étoit en somme pour les délivrer de la
» captivité & tyrannie desdicts Anglois, & par même moyen
» restituer la vraie religion ancienne que lesdicts Anglois avoient
» ostée, s'il ne tenoit auxdits Princes & Seigneurs Hirois. Lequel
» bon vouloir iceluy dict le sieur de Montluc leur sçeut très-élé-
» gamment déclarer pour leur persuader à la fin que ladicte.....
» désiroit qu'ils le fissent leur Roy, & guerroyassent lesdicts An-
» glois de leur puissance, comme sa vie y employeroit de la sienne.

(a) Donnagal.

» Lesdictes lettres furent baillées audit Capitaine d'Auvray, & » autres de même forge & substance audict George Parés, pour » la porter aux aultres Princes & Seigneurs, si ledict Seigneur ô » Donnel le trouvoit bon. Car l'on montroit de vouloir faire » grand capital de lui & de son Conseil.

» Ladicte dépêche faite & lesdits Messagers acheminés, iceux » sieurs de Montluc & Fourquevaux s'en retournerent le soir à » Kelmor sur l'esquis de leur navire, lequel esquis étoit assez » grand pour dix personnes, & rencontrerent en ladicte riviere le » fils aîné du sieur ô Donnel, qui avoit nom Caloh (*a*), accom- » pagné d'une vingtaine d'hommes sur une fregate, portants arcs & » épées à deux mains. Lesdicts sieurs commanderent à quatre bons » harquebusiers qu'ils avoient avec eux, lesquels tirassent tous » quatre audit Caloh, pour ne le faillir point le premier s'il ad- » venoit, qu'il ou ses gens fissent semblant d'attenter rien sur » leur esquis. Car le soupçonnoit-on pour favorable aux Anglois, » & qu'il n'étoit point sur bonne intention venu sur ledict passage, » bien qu'il dicts qu'il étoit pour voir qu'avoit apporté de nouveau » ledict navire. Lesdicts harquebusiers tenoient le feu sur la serpenti- » ne, prest à décharger sur ledict Caloh, lequel fit approcher sadicte » frégate dudict esquis d'assez prest, étant ledict esquis à bord de » terre pour le plus certain & plus eust approche; mais lesdicts » Seigneurs lui crierent qu'il se tint loing jusques qu'ils eus- » sent parlé ensemble; il obéit, & fit dire par le truchement » desdicts sieurs qu'il venoit à eux pour bien. Ains s'accointerent » les uns des autres, sans sortir des barques; jusques qu'ils furent » de retour audict navire auquel ils monterent non autres Hir- » landois que ledict & deux ou trois avec lui; on fit boire lesdits » Hirois leur saoul, excepté ledict Caloh, lequel se gouvernoit » sobrement, & disoit ledict sieur de Montluc qu'il n'avoit de » longtemps paravant négotié à personne qui luy semblat de meil- » leur avis & jugement; c'étoit sur l'espoir d'attirer ledit Caloh » au service & obéissance du Roi, & quitter celui d'Angleterre, » auquel il s'étoit obligé......

» En ces jours lesdicts Sieurs étants à Dire, arriva audit Quil- » mor le frere du susdit Jamés Macconnel, avec une frégate ou

(*a*) Calouvagh. Ce trait de la Relation de Fourquevaux, se rapporte parfaitement à l'histoire du pays, qui dit, que Calouvagh ô Donnel faisoit la guerre en ce temps à Manus ô Donnel son pere.

» basse barque de six rames par bandes, menant quarante hom-
» mes d'Ecosse sauvage, armés à leur mode, & venoit ladicte
» frégate. pour rapporter lesdiɛts Sieurs en Ecosse, ce qui leur
» vint fort à propos, à cause que les advis arrivoient chacun jour,
» que les Anglois & Hirois de leur alliance faisoient entreprise
» pour les venir tuer ou faire prisonniers. Et d'autre part ledict
» jour, qu'étoit le vingt-sixiéme dudict mois, fut de retour vers
» eulx ledict Capitaine d'Auvroy, audict lieu de Dire, leur portant
» lettre dudict sieur ô Donnel, & autre pour présenter au Roy,
» la copie de laquelle leur étoit envoyée aussi. Touchant à George
» Parés, il avoit prit son chemin dudict Donnigal pour aller vers
» les autres Princes & Seigneurs d'Hirlande, faire son Message
» & davantage leur porter les lettres que ledict ô Donnel leur
» écrivoit, les exhortant à se donner à Sa Majesté. Icelluy Ca-
» pitaine d'Auvroy sieur du Bosc disoit beaucoup de bien dudict
» Prince & magnifioit sa puissance, l'ayant laissé le mieux dis-
» posé & résolu qu'il étoit possible pour devenir vassal & sujet
» de sadicte Majesté, & chasser les Anglois hors dudict Royaulme.
» Les lettres dudict Prince étoient en latin, & celle qu'il écri-
» voit audict Sieur Roi, traduite en françois, disoit ainsi......:

» Sérénissime & Très-Chrétien Roy, il me déplait très-grande-
» ment, qu'à cause de la maladie de ma personne, je ne sçau-
» rois pas aller personnellement jusques où les Seigneurs vos
» Ambassadeurs sont arrivés. J'ay maintenant reçu les lettres de
» votre Majesté par le sieur Dubosc, à laquelle Majesté je rends
» très-grandes & très-humbles graces, qu'elle ait daigné décla-
» rer à moy, devant tout aultre, la bonne volonté qu'elle porte
» au Royaume de Hirlande, & de me envoyer tels personnages,
» lesquels à la vérité ont très-sagement faict de ne venir point
» d'un trait & de prime face vers moy; car leur venue eut donné
» occasion aux Anglois nos ennemis, & de croître les forces
» qu'ils ont aujourd'hui très-petites en Irlande, & de se préparer
» pour faire résistance à votre armée, & à l'adventure de com-
» mencer la guerre contre moy & les autres Princes vos amis,
» il étoit même à craindre qu'en allant & venant ne leur fussent
» été dressées des embuches. Si que nous avons entendu, non
» sans grande crainte de leurs personnes, qu'ils seroient entrés
» si avant dans le pays; car nous sommes avertis pour le seur,
» qu'on a déja fait sçavoir leur arrivée auxdits Anglois, par quoy
» j'ai prié ledict sieur du Bosc, qui m'est ami des longtemps, qu'il

» s'en retournât incontinent, & fit enforte que lesdicts Gentils-
» hommes se retirassent au plutôt qu'il leur seroit possible en
» Ecosse, & ainsi faisant ils échapperoient du danger, auquel
» ils se sont mis; & afin aussi de pouvoir être tant plutôt de
» retour vers Votre Majesté, laquelle nous prions humblement,
» ainsi que nous avons plus amplement donné charge audict sieur
» du Bosc, & écrit à vosdicts sieurs Ambassadeurs, que elle veuille
» certainement croire comment devant Jesus-Christ & vous, Sire,
» je promets, que tant que je vivray en ce monde moy & le
» très-illustre sieur ó Neill Comte de Tirone, avec tous les
» Princes & Seigneurs d'Irlande, & sans eux & ensemblement &
» séparément, nous prêterons & rendrons, & à votre Majesté,
» très-fidel service & obéissance, pour nous & nos Successeurs,
» & à vous & à vos Ministres, & serons à jamais en aide contre
» tous rébelles de Votre Majesté, exposerons nous-même, les
» notres & tous nos biens, jusques ce qu'il soit accompli que qui
» est & sera Roy de France, iceluy soit toujours Roy d'Irlande.
» Toutefois quand à ce qui touche les autres Princes Irlan-
» dois, vers lesquels, par votre advis & conseil, le sieur George
» Parés a été envoyé, nous sommes assurés qu'il n'y en a aucuns
» qui ne désirent très-fort obéir à Votre Majesté; & où se trou-
» veroit d'autre vouloir que le nostre, nous Dieu aidant, & avec
» votre puissance, subjuguerons & soumettrons toute l'Irlande
» soules votre Empire. Cependant nous, au nom de Votre Ma-
» jesté, promettons à tous les Princes Irlandois, suivant ce que
» nous en ont écrit & promis vosdicts sieurs Gentilshommes, &
» le sieur du Bosc nous l'a aussi confirmé de bouche, que Votre
» Majesté nous traitera tous bénignement, humainement & chres-
» tiennement, ne permettra que rien soit diminué de sainte Re-
» ligion, n'ostera rien des droits des Nobles, conservera le Clergé
» & personnes Ecclésiastiques, & les saintes Eglises, en leurs
» priviléges & franchises. Votre Majesté donc ne veuille différer
» davantage d'envoyer, le plus diligemment qu'elle pourra, son
» armée par deça, avec laquelle nous joindrons toutes nos forces,
» & tout ce que nous & nos amis pourront faire; le tout se faire
» selon votre ordre & commandement, bien supplions de rechef
» Votre Majesté, que elle ne veuille plus attendre d'ajouter à sa
» très-chrétienne Couronne cette autre Couronne, laquelle n'est
» à mépriser. Dieu donne à Votre Majesté perpétuelle victoire
» contre vos ennemis, & qu'elle se conserve très-longuement en

» la bonne volonté, qu'il lui plaît porter à moy & à toute l'Irlande. Ce qui reste à dire de notre intention, Votre Majesté l'entendra par vos susdicts Ambassadeurs, lesquels ont très-sagement déclaré votre volonté à nous & aux autres Princes. Ecrit en notre château de Donnegal le 23e. jour de Fevrier 1550. Votre très-fidel Serviteur O DONEILL.

» La lettre qu'il écrivoit auxdicts Ambassadeurs étoit de ladicte même substance, laquelle demeura au pouvoir dudict sieur de Montluc. Après donc la lecture d'icelle, & entendû par ledict Capitaine d'Auvroy sa créance & ce qu'il avoit vû & appris dudict sieur ô Doneill, qui s'assuroit de mettre lui & ledict sieur ô Neill Comte de Tirone, jusques à deux mille chevaux & dix mille hommes de pied en campagne pour favoriser l'armée Françoise, sans comprendre les autres Princes leurs parens & alliés, il fut résolu de n'arrester davantage audict pays, ains en partir pour avertir Sa Majesté du bon vouloir de ces Princes. Par quoy le jour même de l'arrivée dudict sieur de Bosc, lesdicts Sieurs prindrent congé desdicts Princes & Evêques, & des autres qui se trouverent audict lieu de Dire, non sans leur user honnête libéralité, & s'en retournerent à Quilmor, où la frégate de Macconnel les attendoit, & y passerent la nuit. Le vingt-six au matin prindrent congé du Sieur de ladicte Tour & de la Demoiselle, & tant à ceux-cy qu'à tous les autres où ils furent & logerent, fut par lesdicts sieurs Ambassadeurs fait quelque don; de sorte que chacun en demeura content, puis monterent avec leurs gens sur ladicte frégate, reprenant leur route pour sortir de Loughfoyle par où ils étoient entrés, &c. »

On a omis ici, exprès en faveur du Lecteur, quelques circonstances touchant l'expédition de ces Ambassadeurs en Irlande, comme peu intéressantes à la connoissance de l'histoire; on a supprimé aussi la relation des mœurs de ce pays, rapportée dans le manuscrit, parce que le séjour de dix jours dans un pays étranger, sans y avoir pénétré plus loin que deux lieues, ne suffit pas pour s'en instruire.

Allen Chancellier d'Irlande, fut rappellé en ce temps en Angleterre & remplacé par le Chevalier Thomas Cusack de Cossingston au Comté de Meath, ancien garde Rôle; celui-ci fut confirmé dans la charge de Chancelier par les Lettres du Roi datées du mois d'Août.

Au mois de Septembre le Chevalier Antoine Saint Leger fut encore nommé Lord Lieutenant ou Député d'Irlande; étant arrivé à Dublin, Brabazon, selon la coutume, lui présenta l'Epée; ce nouveau Député reçut en même temps la soumission de Mac-Carty, & fit rentrer ce Seigneur en grace.

Nichols Rudim. d'honneur.

Richard Butler Seigneur de Mongarret au Comté de Wexford, fut fait Pair du Royaume le 23 d'Octobre, sous le titre de Lord Vicomte de Mongarret. Il étoit fils de Pierce ou Pierre Comte d'Ormond & de Marguerite fille de Fitz-Gerald Comte de Kildare, sa femme.

Charles Mac-Art Cavenagh s'étant présenté le 4 Novembre au Grand Conseil à Dublin, fit sa soumission & renonça publiquement, au nom de Mac-Morrough, en présence du Député, des Comtes de Desmond, Tirone, Thomond & Clan Riccard, du Vicomte de Mongarret, du Baron de Dunboyne & autres Seigneurs. La soumission de ce Seigneur ne lui fut pas avantageuse, car on le dépouilla de la meilleure partie de ses domaines. Voila les conditions ordinaires que ces injustes maîtres imposoient aux Irlandois, qui se soumettoient à leur joug. Les terres de ces malheureux habitans étoient des appas pour les Anglois, qui en enrichissoient une multitude d'aventuriers fameliques, qui passoient fréquemment d'Angleterre en Irlande pour y chercher fortune.

War. de Arch. Cashill.

On place ici la mort d'Edmond Butler Archevêque de Cashill: il étoit fils naturel de Pierre Comte d'Ormond; ce Prélat étoit du Conseil privé en Irlande sous Henri VIII. Il abdiqua dans le temps de la suppression des Monasteres, le Prieuré de saint Edmond d'Athassel au Comté de Tipperary, dont il étoit pourvu. Il convoqua au mois de Juin 1529, un Synode à Limerick, où il fut arrêté entr'autres choses que le préteur de cette ville seroit autorisé, sans encourir aucune censure, à faire arrêter & mettre en prison pour dettes les Ecclésiastiques. Le Clergé se plaignit beaucoup de cette constitution comme d'une injure & une infraction des priviléges ecclésiastiques. Ce Prélat fut remplacé dans le siége de Cashill par Roland Baron.

Le Roi d'Angleterre envoya cette année ordre à Saint Leger Député d'Irlande, de faire recevoir dans ce Royaume la Liturgie & les prieres publiques de l'Eglise en langue Angloise; il lui enjoignit de faire notifier cet ordre à tout le Clergé: sçavoir, Archevêques, Evêques, Doyens, Archidiacres & Curés dans

l'étendue de fondit Royaume, & qu'ils euffent à fe conformer à fa volonté royale dans tous ces points.

Le Député, en conféquence des ordres du Roi, affembla le Clergé à qui il fignifia la volonté du Prince & les fentimens de quelques Evêques d'Angleterre qui avoit adhéré à la nouvelle Liturgie. George Dowdal Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande, homme grave, fçavant, habile Prédicateur & très-attaché à la caufe catholique; parla avec force contre cette innovation, & dit entr'autres chofes : « C'eft donc à dire que chaque Laïque non lettré fera autorifé à dire la Meffe ». Il fortit enfuite de l'affemblée fuivi de fes Suffragans, excepté Edouard Staples Evêque de Meath. Brown Archevêque de Dublin, fut plus complaifant que Dowdal, il reçut avec refpect l'ordre du Roi, à qui, dit-il, je me foumets comme Jefus a fait à Cefar, en tout ce qui eft légitime & jufte, fans demander pourquoi, puifque nous le reconnoiffons pour notre vrai & légitime Roi; il prêcha le jour de Pâques fuivant un Sermon à ce fujet, dans la Cathédrale de la fainte Trinité à Dublin, en prenant pour texte ces paroles du Pfeaume : *Ouvrez mes yeux afin que je confidere les merveilles de votre loi.*

Il y avoit, dit Wareus, en ce temps un grand nombre de Seigneurs qui avoient titre de Barons fans avoir rang parmi la Nobleffe titrée; c'étoit apparemment des créations populaires qui ne leur donnoient pas entrée au Parlement. Notre Auteur fait mention de ceux qui exiftoient de fon temps, fçavoir les Barons de Burnchurch, Navan, Scrine, Galtrim, Rheban, Norragh, Sleumarg, Brownsford, Thomaftown, Ardmail & Loughno. Après la divifion des terres en Baronies, faite par ordre du gouvernement Anglois, le peuple donnoit par courtoifie à quelques-uns des anciens Irlandois qui en étoient les propriétaires, le titre de Baron; on trouve entr'autres les Barons de Dartry, de Tuathra, de Clanmahan, de Tirerreil, de Loghtée & quelques autres qu'on nommoit Barons dans leurs terres. En effet tous les Seigneurs de grandes terres pouvoient s'attribuer le titre de Baron; c'étoit l'ufage en Angleterre avant la création des titres par Patentes.

Saint Leger le Député fut révoqué cette année fur les plaintes que l'Archevêque de Dublin avoit préfentées à la Cour contre lui, foit pour le peu de zéle quil avoit fait paroître pour l'avancement de la réforme en Irlande, foit pour quelques autres

War. *ibid. cap.* 5. causes; il fut remplacé par le Chevalier Jacques Crofts Gentilhomme de la Chambre du Roi.

An. 1551. Le nouveau Député ayant appris à son arrivée en Irlande que Saint Leger étoit dans la Momonie, il fut le trouver à Cork, où il reçut de lui l'Epée au mois de Mai. Crofts étoit Protestant zélé, il fit inutilement son possible pour engager Dowdal le Primat à se conformer aux intentions du Roi au sujet de la Liturgie: sur quoi le Roi & le Conseil d'Angleterre dépouillerent ce Prélat du titre de Primat de toute l'Irlande, & l'attacherent au Siége de Dublin. Dowdal fut obligé de se retirer en pays étranger, & Hugue Goodacre fut nommé Archevêque d'Ardmach à sa place; celui-ci fut sacré au mois de Fevrier avec Jean Bâle Evêque d'Offory, dans l'Eglise de la sainte Trinité à Dublin, par l'Archevêque Brown, assisté des Evêques de Kildare & de Down.

La premiere expédition de Crofts fut en Ultonie, pour appaiser quelques troubles causés par les habitans de cette province, conjointement avec les insulaires d'Ecosse leurs voisins. Le Député s'étant avancé jusqu'à Carrigfergus, envoya un détachement sous les ordres du Capitaine Bagnall, pour surprendre Rachlin, Isle à quelque distance en mer au nord de Fairhead. Cette expédition ne réussit pas à son gré, car le détachement fut repoussé avec la perte d'un grand nombre d'hommes & d'un des vaisseaux de sa petite flotte qui fit nauvrage; Bagnall y fut fait prisonnier par les Mac-Donnels, il fut échangé après pour Surly-Boy Mac-Donell leur frere, qui étoit détenu prisonnier à Dublin. Le Député, pendant son séjour en Ultonie, reçut la soumission de quelques-uns des notables du pays; les autres se mirent en défense dans des retranchemens inaccessibles, où il ne lui fut pas possible de les forcer.

Cox, *ibid. pag.* 291. Le Roi fit changer en ce temps le titre du Roi d'armes. Cet Officier connu jusqu'alors sous la dénomination d'Irlande, fut nommé par la suite Roi d'armes d'Ultonie, sans qu'on en sçache la raison. Nicholas Narbon l'un des Héraults d'Angleterre, & nommé Richmond, fut le premier qui exerça cette charge en Irlande, sous le titre d'Ultonie. Elle fut exerçée après sa mort par Bartholomée Butler.

Le Député de retour à Dublin, sur les plaintes de Ferdorach, autrement Matthieu ô Neill Baron de Dungannon contre le Comte de Tirone son pere, fit arrêter ce Seigneur: les autres

freres

freres de Matthieu, pour venger l'insulte faite à leur pere commun, prirent les armes, & ravagerent les terres & les environs de Dungannon. Le gouvernement Anglois se voyant alors intéressé à soutenir son client, lui donna un corps de troupes Angloises, pour le mettre en état de défendre son terrein. L'affaire fut bientôt décidée dans une bataille rangée, dans laquelle le Baron fut défait & mis en fuite, ayant laissé deux cens des siens morts sur la place. Le Comte de Tirone resta encore trois mois en prison, après quoi il eut sa liberté en donnant des ôtages, & retourna dans sa province.

Brien ô Connor Faly qui étoit prisonnier à la Tour de Londres, ayant trouvé le moyen d'en sortir, fut arrêté & remis en prison. Mac-Coghlan qui avoit été chassé de son territoire de Dealna (Delvin) fut rétabli en ce temps, après avoir fait sa soumission. On transporta aussi en même temps à la Bibliothéque de S. Patrice, les archives publiques qui avoient été déposées jusqu'alors dans la Tour de Bermingham.

On place ici la mort d'un homme célébre, Robert Waucop, autrement Venantius Scot, ou Irlandois de nation : Il fut nommé du vivant de Dowdal le Primat, Archevêque d'Ardmach, par le Pape Paul III, quoique Dowdal fut Catholique ; il paroît que le Pape n'eut pas d'égard à une nomination faite en sa faveur par Henri VIII dans le temps de son schisme. On commença alors à voir deux Evêques dans chaque Diocèse d'Irlande, l'un appellé Titulaire, nommé par le Pape, & l'autre qui recevoit sa mission des Rois d'Angleterre avec la possession du temporel. La nomination de Waucop ne lui valut jamais que l'honneur d'être Archevêque titulaire d'Ardmach.

War. de Archi. Ardmach.

Idem. Annal. Hiber.

Il y avoit déja deux ans que le Duc de Somerset étoit sorti de la Tour, & dépouillé du Protectorat ; mais sur de nouvelles accusations formées contre lui par le Duc de Northumberland son rival & autres Seigneurs, il fut atteint & convaincu de haute trahison, & d'avoir attenté sur la vie de Northumberland ; il eut en conséquence la tête tranchée à Tower-hill. Telle fut la fin de ce Seigneur ambitieux qui s'égaloit aux Souverains, lui qui n'étoit qu'un sujet, & prenoit le titre de Somerset par la grace de Dieu. Il fit bâtir un palais magnifique des ruines d'Eglises & d'hôtels d'Evêques, & des revenus que les Evêques & les Chapitres étoient obligés de lui céder.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 306. 308.

An. 1552.

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 305.

Murrough ô Brien premier Comte de Thomond de la création

de Henri VIII étant mort, Donogh son neveu Baron d'Ibrican, rentra dans les biens & titres de Thomond selon l'arrangement fait entr'eux par le Roi; mais comme ce titre devoit finir avec Donogh, il remit ses Patentes à Edouard VI, qui lui en donna de nouvelles par lesquelles il accorda le titre de Comte de Thomond à lui & à ses héritiers mâles à perpétuité. Ce Comte fut tué quelque temps après par Donald son frere.

La noble famille des Fitz-Geralds de Kildare, fut rétablie cette année en la personne de Gerald frere de Thomas dernier Comte Kildare qui fut exécuté en Angleterre avec ses oncles pour cause de rébellion. Ce Seigneur après avoir passé plusieurs années dans différens pays de l'Europe, étant rentré en grace, obtint des lettres du Roi, par lesquelles il rentra en possession de Mainooth & autres terres appartenantes à sa famille, & deux ans après il reçut de la Reine Marie les anciens titres de ses ancêtres.

Donogh ô Brien qui venoit d'être créé Comte de Thomond par Lettres-Patentes, & déclaré héritier des domaines auxquels ce titre étoit attaché, fut troublé dans sa possession par Donald son frere. Ce Seigneur étoit indigné de voir son frere aîné & le chef de sa maison contracter avec le Roi d'Angleterre un engagement si contraire à l'intérêt de la patrie; il regardoit cette création comme le sçeau de la servitude, & de la dépendance d'une Maison jusqu'alors libre & indépendante. Une autre raison, dit Cox, portoit Donald à se déclarer contre son frere; il avoit lieu de craindre pour les prérogatifs que la coutume nommée Tanistry lui donnoit, parce que la soumission de son frere au gouvernement Anglois, assuroit pour toujours la succession à ses descendans. Tout cela n'est qu'une conjecture de cet Auteur; Cox interpréte toujours mal l'intention de ceux qui s'opposoient aux progrès des Anglois; pour rendre sa conjecture plausible, cet Auteur donne pour oncles du Comte de Thomond, Donald & Terlogh qui étoient ses propres freres, au rapport de tous les Historiens. Quoi qu'il en soit, le Député de concert avec quelques membres du Conseil, employa son autorité, & fit décider cette affaire en faveur du Comte.

pag. 292.

Le Chevalier Nicholas Bagnall fut nommé pour commander un détachement qu'on envoya contre Mac-Murrough; les deux armées s'étant rencontrées, on se battit long-temps avec un succès égal; la perte fut grande des deux côtés, & la victoire incer-

taine, auſſi-bien que le nombre des tués & bleſſés. En même-temps la garniſon Angloiſe d'Athlone ſaccagea l'Egliſe Cathédrale de Cluan Mac-Noisk, ſans épargner les choſes ſacrées, pas même les livres de l'Egliſe.

Quelque temps après le Député marcha avec une armée en Ultonie où il fortifia Belfaſt, & y laiſſa bonne garniſon. Dans ces entrefaites le Baron de Dungannon étant en marche avec ſes troupes pour ſe joindre à l'armée Angloiſe, fut ſupris dans ſon camp par Shane ó Neill ſon frere, qui lui tua beaucoup de monde, & mit le reſte en fuite. Le Député ſe voyant privé de ce ſecours reprit le chemin de Dublin dans le deſſein de retourner en Angleterre. Le Monarque Anglois étant informé que la Reine Marie d'Ecoſſe avoit envoyé en Irlande ô Connor dont le pere étoit alors priſonnier en Angleterre, pour faire ſoulever les Irlandois contre le gouvernement, donna ordre au Chevalier Henri Knolles de ſe rendre ſans delai dans cette Iſle, & de retarder le départ du Député juſqu'à nouvel ordre; mais voyant après quelque temps le projet de la Reine d'Ecoſſe échoué, le Député ſe rendit avec la permiſſion du Roi en Angleterre, accompagné d'André Wiſe le Vice-Tréſorier. Deux jours après ſon départ, le Conſeil privé & la nobleſſe s'aſſemblerent dans la Cathédrale de la Sainte Trinité afin de nommer deux Juſticiers qui ſeroient chargés du gouvernement pendant l'abſence du Député; le ſort tomba ſur Thomas Cuſack le Chancelier, & Gerald Aylmer Chef Juſticier du Banc du Roi; ils étoient tous les deux Chevaliers; ce titre s'accordoit également en ce temps à la Robbe comme à l'Epée. Quelque temps après un ô Neill de la maiſon de Tirone fut arrêté à Dublin pour avoir répandu des nouvelles ſcandaleuſes ſur le compte du Député; mais il fut élargi ſous caution. Vers ce temps, Hugue Ogue ô Neill Seigneur de Clanneboy fit ſa ſoumiſſion au Roi entre les mains des Lords Juſticiers, & lui prêta ſerment de fidélité. Le Roi en reconnoiſſance lui donna l'Abbaye de Carrigfergus, avec le château de Belfaſt, & le privilége d'avoir chez lui trois Prêtres ſéculiers.

L'Ultonie fut déſolée cette année par une guerre civile entre le Comte de Tirone & Jean ſon fils, connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Shane ô Neill. Toute l'Irlande fut auſſi affligée par la diſette & la cherté des bleds; mais l'année ſuivante fut très-abondante; la même meſure de froment, qui coutoit cette année vingt-quatre shillings, n'en valoit que cinq l'année d'après. An. 1553.

War. *ibid. cap.* 7.

Le jugement prononcé l'année derniere par le Député en faveur de Donogh Comte de Thomond contre Donald ô Brien son frere, ne fut pas capable de suspendre les poursuites du dernier. Donald secondé par Terlagh son frere, & par quelques autres Seigneurs de Thomond à la tête de leurs vassaux, attaqua la place de Clonroan ou Cluanroad au Comté de Clare, saccagea & brula tout excepté le château; le Comte s'y étant retiré, il s'y défendit encore quelque temps, mais obligé à la fin de céder à la force, le château fut pris d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, & le Comte fut du nombre des morts. Connor son fils unique, qu'il eut de Hellen fille de Pierre Butler Comte d'Ormond, étant soutenu par le gouvernement Anglois, succéda au titre & aux biens de son pere. Voilà la source de la discorde, qui a régné long-temps entre les Maisons de Thomond & d'Inchiquin, & les autres branches des ô Briens.

Cox *ibid. pag.* 315. & 345.

Vers ce temps, Teugue Roe ô Melaghlin animé par le même esprit de patriotisme que Donald ô Brien, tua dans un mouvement de colère sur le chemin de Molingare dans la West-Midie, Neil Mac-Phelim son parent, qui étoit dans les intérêts des Anglois, ô Melaghlin perdit la vie lui-même quelque temps après dans une bataille contre la garnison d'Athlone commandée par le Baron de Delvin, ensuite de quoi ses terres de Clonlonan furent confisquées. Les querelles des Burkes causerent aussi des troubles dans la Conacie; Richard Burke ayant quelque différend avec les enfans de Thomas Burke, nommé Backagh, leur livra un combat où il fut fait prisonnier, laissant cent cinquante hommes des siens tués sur le champ de bataille. Richard Comte de Clanriccard sur quelqu'intérêt qu'il eût à démêler avec Jean Burke, entra à main armée sur ses terres, & mit le siége devant son château; mais ayant appris que Donald ô Brien venoit au secours de Jean Burke, le Comte leva le siége, & ne jugea pas à propos d'attendre l'événement d'une bataille.

Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 309.

War. de Annal. Hib. reg Edouard VI. *cap.* 7.

Le Roi Edouard envoya cette année trois gros vaisseaux pour tenter un passage aux Indes Orientales par le Nord de l'Europe & de l'Asie; il fit entreprendre cette découverte à la sollicitation de Sébastien Gabato natif de Bristol & fils d'un Gênois: d'autres disent d'un Vénitien; il étoit fameux Cosmographe, le Roi le fit Pilote ou Directeur de cette petite flotte, dont le Chevalier Hugue Willoughby étoit commandant; étant arrivé

sous la latitude de soixante-quatorze degrés, le vaisseau que montoit Willoughby fut jetté sur une côte déserte où on trouva ce Capitaine tout gelé avec tout son équipage ; Richard Cancellarius son Lieutenant fut plus heureux, il trouva un passage jusqu'alors inconnu aux Anglois pour entrer dans la Russie ; le troisiéme vaisseau qui fut battu par la tempête & séparé du dernier, se méfiant du succès du voyage, fit voile pour l'Angleterre.

Edouard VI mourut au mois de Juillet à Greenwich après avoir vécu seize ans & regné plus de six. La réforme fit pendant ce temps de grands progrès, ce qui n'est pas étonnant, ce Prince ayant commencé à régner à l'âge de neuf ans, tout se fit par ordre de ceux qui étoient chargés de l'administration durant la minorité. Edouard Seymour Duc de Somerset, l'oncle du Roi, gouverna pendant les premieres années en qualité de protecteur, jusqu'à ce qu'il fut supplanté par Jean Dudley Duc de Northumberland : le premier étoit Zuinglien, & ami de Cranmer : le dernier étoit de la Religion, qui convenoit à ses fins ; de sorte que ces deux favoris, & les autres Seigneurs de la Cour, abusoient de l'autorité d'un Roi enfant, pour assouvir leur cupidité par des rapines sacriléges. La prétendue réforme de la Religion étoit un prétexte dont on se servit pour envahir les biens des Eglises. On prépara les choses de loin, on commença par reconnoître Edouard, comme on avoit fait Henri, pour chef souverain de l'Eglise Anglicane au spirituel & au temporel. La maxime qu'on avoit établie dès le temps de Henri VIII, étoit, que *le Roi tenoit la place du Pape en Angleterre* ; mais on donnoit à cette nouvelle Papauté des prérogatives auxquelles le Pape n'avoit jamais prétendu. Les Evêques prirent d'Edouard de nouvelles commissions, révocables à la volonté du Roi, comme Henri l'avoit déja déclaré, & on crut que pour avancer la réformation, *il falloit tenir les Evêques sous le joug d'une puissance arbitraire*. L'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, fut le premier à baisser la tête sous ce joug honteux. Il n'est pas étonnant, puisque c'étoit lui qui inspiroit tous ces sentimens ; les autres suivirent ce pernicieux exemple. On se relâcha un peu dans la suite, & les Evêques furent obligés à recevoir comme une grace, que le Roi *donnât les Evêchés à vie* : on expliquoit bien nettement dans leur commission, comme on avoit fait sous Henri, selon la doctrine de Cranmer, que la puissance Episco-

Baker, *ibid.* *pag.* 309.
Heylin. pref. à l'hist. de la réfor. *Idem. pag.* 18. *&c.*

Burn. I. part *liv.* *II.* 229. 230.

pale, aussi-bien que celle des Magistrats séculiers, étoit émanée de la Royauté comme de sa source; que les Evêques ne l'exerçoient que *précairement*, & qu'ils devoient *l'abandonner à la volonté du Roi*, d'où elle leur étoit communiquée; en un mot, tout étoit soumis à la puissance Royale.

Heylin hist. de la Réform. *pag. 99. & suiv.*

Les Evêchés ainsi devenus commissions révocables à la volonté du Prince, comme les Gouvernemens des provinces, ou les places de simples Commis, changeoient souvent d'Evêques; les plus zélés pour la bonne cause souffrirent la prison, & leur persévérance entrainoit la privation de leurs Siéges; les politiques s'accommoderent au temps, souscrivirent à tous les articles de la réforme, & se contenterent d'une très-modique portion des revenus de leurs riches Evêchés, à peine suffisante, dit Heylin, pour faire vivre un simple Parson, c'est-à-dire, un Curé de village. On donnoit les Siéges vacants à des hommes complaisans, qui consentoient facilement au démembrement des terres de leurs Eglises, dont on faisoit des Baronies pour enrichir les *Pyrates de la Cour*, c'est toujours Heylin qui parle, *& à qui la naissance ne promettoit pas de si brillantes fortunes.* Voilà un léger crayon des excès arrivés sous le régne d'Edouard; mais reprenons notre histoire.

La mort d'Edouard VI fut suivie d'une espéce d'interregne de quelques jours. Le Duc de Northumberland fit proclamer Reine d'Angleterre, Jeanne fille aînée du Duc de Suffolk & de Françoise qui étoit fille de Charles Brandon & de Marie sœur de Henri VIII, Reine de France, & veuve de Louis XII. Jeanne étoit du sang Royal par les femmes, puisqu'elle étoit petite niéce de Henri VIII, elle étoit aussi brû du Duc de Northumberland, ayant épousé le Lord Guilford Dudley son quatriéme fils; voilà sur quoi étoit fondée la prétention de Jeanne à la Couronne, & l'intérêt que le Duc y prenoit. Ce Seigneur étant favori d'Edouard VI, & voyant ce Prince prêt à mourir, lui représenta que sa conscience l'engageoit à pourvoir à la conservation de la nouvelle Religion, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort; que la Princesse Marie sa sœur y étoit opposée, mais qu'il ne pouvoit pas l'exclure de la succession au trône, sans en éloigner Elizabeth sa sœur; en un mot, il prit ce Prince par son foible, & lui fit faire un testament par lequel il déclare Jeanne sa cousine, légitime héritiere de la Couronne,

Bak. Chron. d'Angl. *pag. 309.*

Le Duc de Northumberland résolu de soutenir la cause de Jeanne, se mit à la tête d'une armée de dix mille hommes : il fut suivi d'un grand nombre de Seigneurs, dont plusieurs le quitterent en chemin. La Princesse Marie qui étoit à Framingham dans le Comté de Suffolk, ayant appris la mort du Roi son frere, se fit reconnoître pour Reine, & toute la Noblesse de Norfolk & de Suffolk se rendit auprès d'elle en lui faisant offre de service. Les Seigneurs qui étoient à Londres s'assemblerent au château de Baynard, & reconnoissant le droit incontestable de la Princesse Marie, la firent proclamer Reine à Londres par le Lord Maire. Le Duc de Northumberland ayant appris à Bury cette défection générale en faveur de Marie, pensa qu'il étoit temps de suivre le torrent ; il se transporta aussitôt à Cambridge, où ayant pris avec lui le Maire de la ville au défaut d'un Herault, il proclama la Reine Marie dans le marché, & jetta en signe de joie son bonnet en l'air ; cette fidélité apparente ne lui servit de rien, car il fut arrêté le lendemain par le Comte d'Arundel au nom de la Reine, avec plusieurs autres Seigneurs, qui furent tous envoyés à la Tour de Londres. Dans cet interval, le Duc de Suffolk étant entré dans la chambre de la prétendue Reine Jeanne sa fille, lui annonça qu'il falloit quitter les ornemens de la Royauté, & se contenter de mener une vie privée ; elle lui répondit modestement, qu'elle les quittoit avec autant de plaisir qu'elle les avoit pris, & qu'elle ne l'eut jamais fait que pour lui obéir, aussi-bien qu'à sa mere. Ainsi finit un regne de dix jours.

CHAPITRE XX.

LA Reine Marie ayant été proclamée dans les principales villes d'Angleterre, partit de son château de Framingham pour se rendre à Londres. Etant arrivée à Wanstead dans le Comté d'Essex, le 30 Juillet, elle fut rencontrée par Elizabeth sa sœur, qui vint au-devant d'elle, suivie d'un cortege de mille cavaliers. Le 3 d'Août elle fit son entrée à Londres, avec autant de pompe & de magnificence qu'aucun de ses prédécesseurs ; elle prit ensuite possession de la Tour, où Thomas, le vieux Duc de Norfolk, Edouard Lord Courtney, Etienne Gardiner Evê-

Ann. 1553.

Sander. de schis. Anglic. *lib.* 2. *pag.* 244. *& seq.*

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 314. *& suiv.*

War. de Annal. Hib. reg. Mariæ, *cap.* 1.

Heylin hist. de la Réformat. *pag.* 186. *& suiv.*

que déposé de Winchester, & la Duchesse de Somerset, qui étoient tous prisonniers, la reçurent à genoux; elle les fit lever, & en les embrassant: Voici, dit-elle, mes prisonniers; quelque temps après elle leur rendit la liberté. Elle rétablit Gardiner dans son siége de Winchester, lui confia les sceaux, & le fit Chancelier d'Angleterre; elle rétablit aussi tous les autres Evêques qui avoient été déposés sous le regne précédent; sçavoir, Bonner Evêque de Londres, Tunstal de Durham, Day de Chichester, West d'Exeter & Heath de Worcester. Elle déplaça tous les hommes mariés qui possédoient des Bénéfices, elle renonça elle-même au titre profane de Chef de l'Eglise Anglicane: *Prophanum Primatus Ecclesiastici Titulum respuit, & è stilo Regio sustulit.* Cette Princesse fut obligée de donner des marques de sévérité contre quelques personnes de rang; le Duc de Northumberland, & les Chevaliers Jean Gates, & Thomas Palmer furent exécutés à Tower-hill au mois d'Août. Quelque temps après, Cranmer Archevêque de Cantorbery, la prétendue Reine Jeanne, le Lord Guilford son mari, avec les Lords Ambroise & Henri fils du Duc de Northumberland subirent le même sort. La Reine Marie fut enfin couronnée avec les cérémonies accoutumées, dans l'Eglise de S. Pierre par l'Evêque de Winchester.

Sander. *ibid.*

Le Conseil d'Angleterre ayant notifié par lettres aux Justiciers & Conseil privé d'Irlande, tout ce qui s'étoit passé au sujet de la succession de la Reine Marie au trône, elle fut proclamée en cette qualité à Dublin, & ensuite dans les autres villes & bourgs du Royaume à la grande satisfaction du peuple. La Reine envoya après des Patentes pour continuer les Lords Justiciers & autres Magistrats en place.

Donogh ô Connor fit en ce temps une incursion dans le pays d'Ofaly; mais cet effort devint infructueux, par les forces supérieures des Justiciers.

La Reine qui méditoit déja le rétablissement de l'ancienne Religion, fit publier en Irlande, c'est-à-dire, dans la province Angloise, où l'hérésie commençoit à prendre racine, une déclaration en faveur de la Messe, & autres dogmes de la Religion Catholique.

O Neill fit en ce temps quelque mouvement dans le Comté de Louth, qui attira l'attention du gouvernement du côté de l'Ultonie. Les Lords Justiciers ayant assemblé l'armée marcherent

rent vers Dundalk, où ils disperserent les troupes d'ô Neill après en avoir tué plusieurs.

Le Chevalier Antoine Saint-Leger fut au mois de Novembre nommé par la Reine Lord Député d'Irlande : étant débarqué à Dalky, il se rendit à Dublin où il prêta serment le 19 du même mois, & reçut l'épée de Cusack, & Aylmer ses prédécesseurs, dans la Cathédrale de Christ, autrement de la Sainte Trinité, en même-temps la Patente du Chancelier Cusack fut renouvellée.

Dans ce même mois Cormoc Mac-Coghlan avec les ô Ferralls ses alliés, ayant demandé du secours à Richard Baron de Delvin, contre Mac-Coghlan chef de la Tribu & Suzerain de Dealna, le Baron entra volontiers dans cette confédération; mais elle ne produisit pas d'autre effet que l'embrasement de quelques villages dans le territoire de Dealna; elle ne fit que perpétuer l'animosité, & une guerre cruelle entre les deux Tribus des Mac-Coghlans & des ô Ferralls.

Au mois de Décembre Owen ou Eugene Magennis chef de sa Tribu, & Seigneur suzerain d'Iveach au territoire de Down, fit sa soumission; il fut nommé en conséquence par le Député & le Conseil, Gouverneur de cette contrée: ce Seigneur se fraya par-là le chemin au titre de Lord, que ses descendans prirent après.

Dans le Printemps suivant, George Dowdal Archevêque d'Ardmach, qui s'étoit retiré sous le regne précédent en pays étranger, fut rappellé par la Reine Marie, & rétabli dans ses premieres dignités d'Archevêque & de Primat d'Irlande; on ajouta à ses revenus le Prieuré d'Athird au Comté de Louth. Le Primat convoqua à Drogheda dans l'Eglise de S. Pierre un Concile provincial. On y fit plusieurs Decrets tendans au rétablissement de la Religion, & des anciens rits de l'Eglise. On en fit aussi contre les Ecclésiastiques mariés; ceci n'étoit qu'un prélude. Au mois d'Avril le Primat & le Docteur Walsh désigné Evêque de Meath, reçurent ordre de déposer les Evêques & Prêtres mariés; cet ordre fut mis en exécution le 29 Juin suivant, contre Edouard Stapley Evêque de Meath qui fut obligé de renoncer à cet Evêché: vers la fin de l'année, Brown Archevêque de Dublin, Lancaster Evêque de Kildare & Travers Evêque de Leighlin eurent le même sort. Bale Evêque d'Ossory, & Casy de Limerick prévinrent cet affront en passant les mers. Ces

An. 1554.
War. *ibid. cap.* 2.

Evêchés furent remplis par des Evêques Catholiques. Walsh étoit déja Evêque désigné de Meath ; Hugue Curvin succéda à Brown dans le siége de Dublin ; Thomas Levereuse remplit celui de Kildare. Thomas ô Fihely fut nommé par le Pape Evêque de Leighlin : Hugue Lacy eut le siége de Limerick, & Bale fut remplacé par Jean Thonory dans le siége d'Offory. Il faut remarquer que ces Evêques déposés étoient Anglois de nation, & les premiers prédicateurs de la Réforme en Irlande.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Les deux principaux de ces premiers Réformateurs furent deux Moines défroqués ; sçavoir, Brown & Bale. Brown étant frere Augustin à Londres, devint Provincial de cet Ordre en Angleterre : il fut nommé à l'Archevêché de Dublin par Henri VIII. Le désir du mariage lui fit renoncer au vœu solemnel de chasteté & de continence qu'il avoit fait à Dieu en embrassant l'état monastique : il est regardé par les Protestans comme le premier qui voulut introduire la réforme en Irlande. Sa mémoire est en vénération parmi eux, & on a eu soin d'écrire sa vie comme une légende digne d'être transmise à la postérité. Bale étoit natif du Comté de Suffolk en Angleterre : ayant commencé ses études à Norwich, il s'y fit Religieux dans l'Ordre des Carmes, il alla ensuite à Cambrige pour se perfectionner. Ayant pris gout pour la chaire, il ne cessoit de déclamer contre la Religion Catholique Romaine ; mais il fut arrêté deux fois, & mis en prison par ordre de l'Archevêque d'York d'abord, & ensuite par celui de l'Evêque de Londres ; mais avec la protection de Cromwel Vicaire général au spirituel, il fut mis en liberté. Il fut enfin obligé de changer de climat : il se retira en Allemagne, où il resta huit ans, après quoi il retourna dans sa patrie sous le regne d'Edouard VI, qui le nomma à l'Evêché d'Offory. Ce Prince étant mort six semaines après, & la Reine Marie ayant rempli le trône, Bale laissa sa bibliotheque à Kilkenny, & s'enfuit à Basle en Suisse où il resta jusqu'à la mort de la Reine Marie & le regne d'Elizabeth : il retourna alors en Angleterre où il se contenta d'une Prébende dans l'Eglise de Cantorbery ne voulant pas retourner à son Diocèse. Il publia plusieurs ouvrages tant en Latin qu'en Anglois dont il donne lui-même le catalogue dans son livre des Ecrivains de la Bretagne.

War. de Episc. Offor.

Au mois de Novembre, Gerald Comte de Kildare qui venoit d'être rétabli dans ses honneurs, Thomas Duff, c'est-à-dire, le noir, Comte d'Ormond, & Brian Fitz-Patrick, Baron de

l'Offory fupérieure, après s'être diftingué dans la guerre en Angleterre contre le Chevalier Thomas Wiat, retournerent en Irlande; Fitz-Patrick étoit remarquable par l'amitié tendre & réciproque qui regnoit entre le Roi Edouard VI & lui. Au mois de Fevrier fuivant, Cahire Mac-Art Cavenagh, Seigneur Irlandois fort eftimé dans la Lagenie, iffu des Rois de cette province, fut créé, à vie feulement, Lord Baron de Balian dans la contrée d'Idrone: il eut pour fucceffeur dans ce titre Dermod fon frere.

La Reine avoit donné ordre en ce temps de diminuer le nombre des troupes en Irlande, & de le réduire à cinq cens hommes; mais la néceffité des affaires obligea le Député & le Confeil, de déroger un peu à cet ordre, & de conferver fix cens fantaffins, & quatre cens hommes de cavalerie avec quelques troupes légeres; on fut obligé quelque temps après de faire une augmentation dans les troupes, & de demander un renfort aux Anglois pour repouffer les Ecoffois des Ifles Hebrides.

On parloit déja d'un mariage entre la Reine Marie & Philippe II, alors Prince d'Efpagne, fils aîné de Charles-Quint. Quand la nouvelle fut répandue en Angleterre, il y eut une émotion confidérable dans la province du Kent, & ailleurs, dont le Chevalier Wiat fut un des principaux acteurs. Les uns craignoient que par ce mariage l'Angleterre ne devint province de la Monarchie Efpagnole; les autres qui étoient partifans de la Réforme, redoutoient l'alliance de la Reine déja déclarée contr'eux, avec un Prince Catholique, qui pourroit mettre fin à l'erreur qui avoit tant fait de progrès fous les deux derniers regnes; mais la Reine trouva tant de reffources dans le courage de fes fidéles fujets, que la fédition n'eut pas d'autres fuites que le fupplice des féditieux.

Sander. de fchif. Angl. *l.* 2. *part.* 2. *pag.* 244. *& feq.*

Charles-Quint n'avoit garde de laiffer échapper une occafion qui pouvoit contribuer à l'agrandiffement de fa maifon. Il envoya au mois de Janvier des Ambaffadeurs en Angleterre, entr'autres le Comte d'Egmond & Jean de Montmorency; ils furent bien reçus, & ils traiterent avec fuccès des conditions du mariage. Philippe débarqua à Southampton en Angleterre le 19 Juillet, d'où il fe rendit le 24 à Winchefter, où la Reine l'attendoit, & le mariage fut célébré le lendemain jour de S. Jacques par l'Evêque du lieu; la Princeffe avoit alors trente-huit ans, & Philippe

Baker Chron. d'Angl. au regne de Marie, *pag.* 316.

Heylin hift. de la réform. au reg. de Marie, *pag.* 209.

Evêchés furent remplis par des Evêques Catholiques. Walsh étoit déja Evêque désigné de Meath ; Hugue Curvin succéda à Brown dans le siége de Dublin ; Thomas Levereuse remplit celui de Kildare. Thomas ô Fihely fut nommé par le Pape Evêque de Leighlin : Hugue Lacy eut le siége de Limerick, & Bale fut remplacé par Jean Thonory dans le siége d'Offory. Il faut remarquer que ces Evêques déposés étoient Anglois de nation, & les premiers prédicateurs de la Réforme en Irlande.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Les deux principaux de ces premiers Réformateurs furent deux Moines défroqués ; sçavoir, Brown & Bale. Brown étant frere Augustin à Londres, devint Provincial de cet Ordre en Angleterre : il fut nommé à l'Archevêché de Dublin par Henri VIII. Le désir du mariage lui fit renoncer au vœu solemnel de chasteté & de continence qu'il avoit fait à Dieu en embrassant l'état monastique : il est regardé par les Protestans comme le premier qui voulut introduire la réforme en Irlande. Sa mémoire est en vénération parmi eux, & on a eu soin d'écrire sa vie comme une légende digne d'être transmise à la postérité. Bale étoit natif du Comté de Suffolk en Angleterre : ayant commencé ses études à Norwich, il s'y fit Religieux dans l'Ordre des Carmes, il alla ensuite à Cambrige pour se perfectionner. Ayant pris gout pour la chaire, il ne cessoit de déclamer contre la Religion Catholique Romaine ; mais il fut arrêté deux fois, & mis en prison par ordre de l'Archevêque d'York d'abord, & ensuite par celui de l'Evêque de Londres ; mais avec la protection de Cromwel Vicaire général au spirituel, il fut mis en liberté. Il fut enfin obligé de changer de climat : il se retira en Allemagne, où il resta huit ans, après quoi il retourna dans sa patrie sous le regne d'Edouard VI, qui le nomma à l'Evêché d'Offory. Ce Prince étant mort six semaines après, & la Reine Marie ayant rempli le trône, Bale laissa sa bibliotheque à Kilkenny, & s'enfuit à Basle en Suisse où il resta jusqu'à la mort de la Reine Marie & le regne d'Elizabeth : il retourna alors en Angleterre où il se contenta d'une Prébende dans l'Eglise de Cantorbery ne voulant pas retourner à son Diocèse. Il publia plusieurs ouvrages tant en Latin qu'en Anglois dont il donne lui-même le catalogue dans son livre des Ecrivains de la Bretagne.

War. de Episc. Offor.

Au mois de Novembre, Gerald Comte de Kildare qui venoit d'être rétabli dans ses honneurs, Th[illegible] Duff, c'est-à-dire, le noir, Comte d'Ormond, & Bri[illegible]-Patrick, Baron de

l'Offory fupérieure, après s'être diftingué dans la guerre en Angleterre contre le Chevalier Thomas Wiat, retournerent en Irlande; Fitz-Patrick étoit remarquable par l'amitié tendre & réciproque qui regnoit entre le Roi Edouard VI & lui. Au mois de Fevrier fuivant, Cahire Mac-Art Cavenagh, Seigneur Irlandois fort eftimé dans la Lagenie, iffu des Rois de cette province, fut créé, à vie feulement, Lord Baron de Balian dans la contrée d'Idrone: il eut pour fucceffeur dans ce titre Dermod fon frere.

La Reine avoit donné ordre en ce temps de diminuer le nombre des troupes en Irlande, & de le réduire à cinq cens hommes; mais la néceffité des affaires obligea le Député & le Confeil, de déroger un peu à cet ordre, & de conferver fix cens fantaffins, & quatre cens hommes de cavalerie avec quelques troupes légeres; on fut obligé quelque temps après de faire une augmentation dans les troupes, & de demander un renfort aux Anglois, pour repouffer les Ecoffois des Ifles Hebrides.

On parloit déja d'un mariage entre la Reine Marie & Philippe II, alors Prince d'Efpagne, fils aîné de Charles-Quint. Quand la nouvelle fut répandue en Angleterre, il y eut une émotion confidérable dans la province du Kent, & ailleurs, dont le Chevalier Wiat fut un des principaux acteurs. Les uns craignoient que par ce mariage l'Angleterre ne devint province de la Monarchie Efpagnole; les autres qui étoient partifans de la Réforme, redoutoient l'alliance de la Reine déja déclarée contr'eux, avec un Prince Catholique, qui pourroit mettre fin à l'erreur qui avoit tant fait de progrès fous les deux derniers regnes; mais la Reine trouva tant de reffources dans le courage de fes fidéles fujets, que la fédition n'eut pas d'autres fuites que le fupplice des féditieux.

Sander. de fchif. Angl. *l.* 2. *part.* 2. *pag.* 244. *& feq.*

Charles-Quint n'avoit garde de laiffer échapper une occafion qui pouvoit contribuer à l'agrandiffement de fa maifon. Il envoya au mois de Janvier des Ambaffadeurs en Angleterre, entr'autres le Comte d'Egmond & Jean de Montmorency; ils furent bien reçus, & ils traiterent avec fuccès des conditions du mariage. Philippe débarqua à Southampton en Angleterre le 19 Juillet, d'où il fe rendit le 24 à Winchefter, où la Reine l'attendoit, & le mariage fut célébré le lendemain jour de S. Jacques par l'Evêque du lieu; la Princeffe avoit alors trente-huit ans, & Philippe

Baker Chron. d'Angl. au regne de Marie, *pag.* 316.

Heylin hift. de la réform. au reg. de Marie, *pag.* 209.

Evêchés furent remplis par des Evêques Catholiques. Walsh étoit déja Evêque désigné de Meath ; Hugue Curvin succéda à Brown dans le siége de Dublin ; Thomas Levereuse remplit celui de Kildare. Thomas ô Fihely fut nommé par le Pape Evêque de Leighlin : Hugue Lacy eut le siége de Limerick, & Bale fut remplacé par Jean Thonory dans le siége d'Offory. Il faut remarquer que ces Evêques déposés étoient Anglois de nation, & les premiers prédicateurs de la Réforme en Irlande.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Les deux principaux de ces premiers Réformateurs furent deux Moines défroqués ; sçavoir, Brown & Bale. Brown étant frere Augustin à Londres, devint Provincial de cet Ordre en Angleterre : il fut nommé à l'Archevêché de Dublin par Henri VIII. Le désir du mariage lui fit renoncer au vœu solemnel de chasteté & de continence qu'il avoit fait à Dieu en embrassant l'état monastique : il est regardé par les Protestans comme le premier qui voulut introduire la réforme en Irlande. Sa mémoire est en vénération parmi eux, & on a eu soin d'écrire sa vie comme une légende digne d'être transmise à la postérité. Bale étoit natif du Comté de Suffolk en Angleterre : ayant commencé ses études à Norwich, il s'y fit Religieux dans l'Ordre des Carmes, il alla ensuite à Cambrige pour se perfectionner. Ayant pris gout pour la chaire, il ne cessoit de déclamer contre la Religion Catholique Romaine ; mais il fut arrêté deux fois, & mis en prison par ordre de l'Archevêque d'York d'abord, & ensuite par celui de l'Evêque de Londres ; mais avec la protection de Cromwel Vicaire général au spirituel, il fut mis en liberté. Il fut enfin obligé de changer de climat : il se retira en Allemagne, où il resta huit ans, après quoi il retourna dans sa patrie sous le regne d'Edouard VI, qui le nomma à l'Evêché d'Offory. Ce Prince étant mort six semaines après, & la Reine Marie ayant rempli le trône, Bale laissa sa bibliotheque à Kilkenny, & s'enfuit à Basle en Suisse où il resta jusqu'à la mort de la Reine Marie & le regne d'Elizabeth : il retourna alors en Angleterre où il se contenta d'une Prébende dans l'Eglise de Cantorbery ne voulant pas retourner à son Diocèse. Il publia plusieurs ouvrages tant en Latin qu'en Anglois dont il donne lui-même le catalogue dans son livre des Ecrivains de la Bretagne.

War. de Episc. Offor.

Au mois de Novembre, Gerald Comte de Kildare qui venoit d'être rétabli dans ses honneurs, Thomas Duff, c'est-à-dire, le noir, Comte d'Ormond, & Brian Fitz-Patrick, Baron de

l'Offory fupérieure, après s'être diftingué dans la guerre en Angleterre contre le Chevalier Thomas Wiat, retournerent en Irlande; Fitz-Patrick étoit remarquable par l'amitié tendre & réciproque qui regnoit entre le Roi Edouard VI & lui. Au mois de Fevrier fuivant, Cahire Mac-Art Cavenagh, Seigneur Irlandois fort eftimé dans la Lagenie, iffu des Rois de cette province, fut créé, à vie feulement, Lord Baron de Balian dans la contrée d'Idrone: il eut pour fucceffeur dans ce titre Dermod fon frere.

La Reine avoit donné ordre en ce temps de diminuer le nombre des troupes en Irlande, & de le réduire à cinq cens hommes; mais la néceffité des affaires obligea le Député & le Confeil, de déroger un peu à cet ordre, & de conferver fix cens fantaffins, & quatre cens hommes de cavalerie avec quelques troupes légeres; on fut obligé quelque temps après de faire une augmentation dans les troupes, & de demander un renfort aux Anglois pour repouffer les Ecoffois des Ifles Hebrides.

On parloit déja d'un mariage entre la Reine Marie & Philippe II, alors Prince d'Efpagne, fils aîné de Charles-Quint. Quand la nouvelle fut répandue en Angleterre, il y eut une émotion confidérable dans la province du Kent, & ailleurs, dont le Chevalier Wiat fut un des principaux acteurs. Les uns craignoient que par ce mariage l'Angleterre ne devint province de la Monarchie Efpagnole; les autres qui étoient partifans de la Réforme, redoutoient l'alliance de la Reine déja déclarée contr'eux, avec un Prince Catholique, qui pourroit mettre fin à l'erreur qui avoit tant fait de progrès fous les deux derniers regnes; mais la Reine trouva tant de reffources dans le courage de fes fidéles fujets, que la fédition n'eut pas d'autres fuites que le fupplice des féditieux.

Sander. de fchif. Angl. *l.* 2. *part.* 2. *pag.* 244. *& feq.*

Charles-Quint n'avoit garde de laiffer échapper une occafion qui pouvoit contribuer à l'agrandiffement de fa maifon. Il envoya au mois de Janvier des Ambaffadeurs en Angleterre, entr'autres le Comte d'Egmond & Jean de Montmorency; ils furent bien reçus, & ils traiterent avec fuccès des conditions du mariage. Philippe débarqua à Southampton en Angleterre le 19 Juillet, d'où il fe rendit le 24 à Winchefter, où la Reine l'attendoit, & le mariage fut célébré le lendemain jour de S. Jacques par l'Evêque du lieu; la Princeffe avoit alors trente-huit ans, & Philippe

Baker Chron. d'Angl. au regne de Marie, *pag.* 316.

Heylin hift. de la réform. au reg. de Marie, *pag.* 209.

Evêchés furent remplis par des Evêques Catholiques. Walsh étoit déja Evêque désigné de Meath ; Hugue Curvin succéda à Brown dans le siége de Dublin ; Thomas Levereuse remplit celui de Kildare. Thomas ô Fihely fut nommé par le Pape Evêque de Leighlin : Hugue Lacy eut le siége de Limerick, & Bale fut remplacé par Jean Thonory dans le siége d'Offory. Il faut remarquer que ces Evêques déposés étoient Anglois de nation, & les premiers prédicateurs de la Réforme en Irlande.

War. de Archiepisc. Dubliniens. Les deux principaux de ces premiers Réformateurs furent deux Moines défroqués ; sçavoir, Brown & Bale. Brown étant frere Augustin à Londres, devint Provincial de cet Ordre en Angleterre : il fut nommé à l'Archevêché de Dublin par Henri VIII. Le désir du mariage lui fit renoncer au vœu solemnel de chasteté & de continence qu'il avoit fait à Dieu en embrassant l'état monastique : il est regardé par les Protestans comme le premier qui voulut introduire la réforme en Irlande. Sa mémoire est en vénération parmi eux, & on a eu soin d'écrire sa vie comme une légende digne d'être transmise à la postérité. Bale étoit natif du Comté de Suffolk en Angleterre : ayant commencé ses études à Norwich, il s'y fit Religieux dans l'Ordre des Carmes, il alla ensuite à Cambrige pour se perfectionner. Ayant pris gout pour la chaire, il ne cessoit de déclamer contre la Religion Catholique Romaine ; mais il fut arrêté deux fois, & mis en prison par ordre de l'Archevêque d'York d'abord, & ensuite par celui de l'Evêque de Londres ; mais avec la protection de Cromwel Vicaire général au spirituel, il fut mis en liberté. Il fut enfin obligé de changer de climat : il se retira en Allemagne, où il resta huit ans, après quoi il retourna dans sa patrie sous le regne d'Edouard VI, qui le nomma à l'Evêché d'Offory. Ce Prince étant mort six semaines après, & la Reine Marie ayant rempli le trône, Bale laissa sa bibliotheque à Kilkenny, & s'enfuit à Basle en Suisse où il resta jusqu'à la mort de la Reine Marie & le regne d'Elizabeth : il retourna alors en Angleterre où il se contenta d'une Prébende dans l'Eglise de Cantorbery ne voulant pas retourner à son Diocèse. Il publia plusieurs ouvrages tant en Latin qu'en Anglois dont il donne lui-même le catalogue dans son livre des Ecrivains de la Bretagne.

War. de Episc. Offor.

Au mois de Novembre, Gerald Comte de Kildare qui venoit d'être rétabli dans ses honneurs, Thomas Duff, c'est-à-dire, le noir, Comte d'Ormond, & Brian Fitz-Patrick, Baron de

l'Offory fupérieure, après s'être diftingué dans la guerre en Angleterre contre le Chevalier Thomas Wiat, retournerent en Irlande; Fitz-Patrick étoit remarquable par l'amitié tendre & réciproque qui regnoit entre le Roi Edouard VI & lui. Au mois de Fevrier fuivant, Cahire Mac-Art Cavenagh, Seigneur Irlandois fort eftimé dans la Lagenie, iffu des Rois de cette province, fut créé, à vie feulement, Lord Baron de Balian dans la contrée d'Idrone : il eut pour fucceffeur dans ce titre Dermod fon frere.

La Reine avoit donné ordre en ce temps de diminuer le nombre des troupes en Irlande, & de le réduire à cinq cens hommes; mais la néceffité des affaires obligea le Député & le Confeil, de déroger un peu à cet ordre, & de conferver fix cens fantaffins, & quatre cens hommes de cavalerie avec quelques troupes légeres; on fut obligé quelque temps après de faire une augmentation dans les troupes, & de demander un renfort aux Anglois pour repouffer les Ecoffois des Ifles Hebrides.

On parloit déja d'un mariage entre la Reine Marie & Philippe II, alors Prince d'Efpagne, fils aîné de Charles-Quint. Quand la nouvelle fut répandue en Angleterre, il y eut une émotion confidérable dans la province du Kent, & ailleurs, dont le Chevalier Wiat fut un des principaux acteurs. Les uns craignoient que par ce mariage l'Angleterre ne devint province de la Monarchie Efpagnole; les autres qui étoient partifans de la Réforme, redoutoient l'alliance de la Reine déja déclarée contr'eux, avec un Prince Catholique, qui pourroit mettre fin à l'erreur qui avoit tant fait de progrès fous les deux derniers regnes; mais la Reine trouva tant de reffources dans le courage de fes fidéles fujets, que la fédition n'eut pas d'autres fuites que le fupplice des féditieux.

Sander. de fchif. Angl. *l.* 2. *part.* 2. *pag.* 244. *& feq.*

Charles-Quint n'avoit garde de laiffer échapper une occafion qui pouvoit contribuer à l'agrandiffement de fa maifon. Il envoya au mois de Janvier des Ambaffadeurs en Angleterre, entr'autres le Comte d'Egmond & Jean de Montmorency; ils furent bien reçus, & ils traiterent avec fuccès des conditions du mariage. Philippe débarqua à Southampton en Angleterre le 19 Juillet, d'où il fe rendit le 24 à Winchefter, où la Reine l'attendoit, & le mariage fut célébré le lendemain jour de S. Jacques par l'Evêque du lieu; la Princeffe avoit alors trente-huit ans, & Philippe

Baker Chron. d'Angl. au regne de Marie, *pag.* 316.

Heylin hift. de la réform. au reg. de Marie, *pag.* 209.

Evêchés furent remplis par des Evêques Catholiques. Walsh étoit déja Evêque désigné de Meath ; Hugue Curvin succéda à Brown dans le siége de Dublin ; Thomas Levereuse remplit celui de Kildare. Thomas ô Fihely fut nommé par le Pape Evêque de Leighlin : Hugue Lacy eut le siége de Limerick, & Bale fut remplacé par Jean Thonory dans le siége d'Offory. Il faut remarquer que ces Evêques déposés étoient Anglois de nation, & les premiers prédicateurs de la Réforme en Irlande.

War. de Archiepisc. Dubliniens.

Les deux principaux de ces premiers Réformateurs furent deux Moines défroqués ; sçavoir, Brown & Bale. Brown étant frere Augustin à Londres, devint Provincial de cet Ordre en Angleterre : il fut nommé à l'Archevêché de Dublin par Henri VIII. Le désir du mariage lui fit renoncer au vœu solemnel de chasteté & de continence qu'il avoit fait à Dieu en embrassant l'état monastique : il est regardé par les Protestans comme le premier qui voulut introduire la réforme en Irlande. Sa mémoire est en vénération parmi eux, & on a eu soin d'écrire sa vie comme une légende digne d'être transmise à la postérité. Bale étoit natif du Comté de Suffolk en Angleterre : ayant commencé ses études à Norwich, il s'y fit Religieux dans l'Ordre des Carmes, il alla ensuite à Cambrige pour se perfectionner. Ayant pris gout pour la chaire, il ne cessoit de déclamer contre la Religion Catholique Romaine ; mais il fut arrêté deux fois, & mis en prison par ordre de l'Archevêque d'York d'abord, & ensuite par celui de l'Evêque de Londres ; mais avec la protection de Cromwel Vicaire général au spirituel, il fut mis en liberté. Il fut enfin obligé de changer de climat : il se retira en Allemagne, où il resta huit ans, après quoi il retourna dans sa patrie sous le regne d'Edouard VI, qui le nomma à l'Evêché d'Offory. Ce Prince étant mort six semaines après, & la Reine Marie ayant rempli le trône, Bale laissa sa bibliotheque à Kilkenny, & s'enfuit à Basle en Suisse où il resta jusqu'à la mort de la Reine Marie & le regne d'Elizabeth : il retourna alors en Angleterre où il se contenta d'une Prébende dans l'Eglise de Cantorbery ne voulant pas retourner à son Diocèse. Il publia plusieurs ouvrages tant en Latin qu'en Anglois dont il donne lui-même le catalogue dans son livre des Ecrivains de la Bretagne.

War. de Episc. Offor.

Au mois de Novembre, Gerald Comte de Kildare qui venoit d'être rétabli dans ses honneurs, Thomas Duff, c'est-à-dire, le noir, Comte d'Ormond, & Brian Fitz-Patrick, Baron de

l'Offory supérieure, après s'être distingué dans la guerre en Angleterre contre le Chevalier Thomas Wiat, retournerent en Irlande; Fitz-Patrick étoit remarquable par l'amitié tendre & réciproque qui regnoit entre le Roi Edouard VI & lui. Au mois de Fevrier suivant, Cahire Mac-Art Cavenagh, Seigneur Irlandois fort estimé dans la Lagenie, issu des Rois de cette province, fut créé, à vie seulement, Lord Baron de Balian dans la contrée d'Idrone : il eut pour successeur dans ce titre Dermod son frere.

La Reine avoit donné ordre en ce temps de diminuer le nombre des troupes en Irlande, & de le réduire à cinq cens hommes; mais la nécessité des affaires obligea le Député & le Conseil, de déroger un peu à cet ordre, & de conserver six cens fantassins, & quatre cens hommes de cavalerie avec quelques troupes légeres; on fut obligé quelque temps après de faire une augmentation dans les troupes, & de demander un renfort aux Anglois pour repousser les Ecossois des Isles Hebrides.

On parloit déja d'un mariage entre la Reine Marie & Philippe II, alors Prince d'Espagne, fils aîné de Charles-Quint. Quand la nouvelle fut répandue en Angleterre, il y eut une émotion considérable dans la province du Kent, & ailleurs, dont le Chevalier Wiat fut un des principaux acteurs. Les uns craignoient que par ce mariage l'Angleterre ne devint province de la Monarchie Espagnole; les autres qui étoient partisans de la Réforme, redoutoient l'alliance de la Reine déja déclarée contr'eux, avec un Prince Catholique, qui pourroit mettre fin à l'erreur qui avoit tant fait de progrès sous les deux derniers regnes; mais la Reine trouva tant de ressources dans le courage de ses fidéles sujets, que la sédition n'eut pas d'autres suites que le supplice des séditieux.

Sander. de schif. Angl. *l.* 1. *part.* 2. *pag.* 244. *& seq.*

Charles-Quint n'avoit garde de laisser échapper une occasion qui pouvoit contribuer à l'agrandissement de sa maison. Il envoya au mois de Janvier des Ambassadeurs en Angleterre, entr'autres le Comte d'Egmond & Jean de Montmorency; ils furent bien reçus, & ils traiterent avec succès des conditions du mariage. Philippe débarqua à Southampton en Angleterre le 19 Juillet, d'où il se rendit le 24 à Winchester, où la Reine l'attendoit, & le mariage fut célébré le lendemain jour de S. Jacques par l'Evêque du lieu; la Princesse avoit alors trente-huit ans, & Philippe

Baker Chron. d'Angl. au regne de Marie, *pag.* 316.

Heylin hist. de la réform. au reg. de Marie, *pag.* 209.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 319.

n'en avoit que vingt-fept : il furent proclamés tout de fuite à fon de trompe par Garter hérault d'armes, fous les titres fuivans :

« Philippe & Marie, par la grace de Dieu, Roi & Reine » d'Angleterre, de France, de Naples, de Jerufalem & d'Irlan- » de, défenfeurs de la foi ; Princes d'Efpagne & de Sicile, Ar- » chiducs d'Autriche, Ducs de Milan, Bourgogne & Brabant, » Comtes de Hapsburge, Flandres & Tirolle. »

Quoique la Reine eut beaucoup travaillé depuis fon avenement au trône, pour le rétabliffement de la Religion & de la Liturgie Catholique, qu'elle eut fait dire publiquement la Meffe, & célébrer les Divins Offices en langue latine felon l'ufage Romain, qu'elle eut enfin fait profcrire l'héréfie, & chaffer les hérétiques étrangers, dont on dit que bien trente mille fortirent d'Angleterre par divers chemins, elle n'avoit encore pû obtenir qu'on retournat à la foumiffion que les Chrétiens doivent au Saint Siége. Le Parlement faifoit quelque difficulté fur ce point, de peur que les Papes n'exigeaffent la reftitution des biens de l'Eglife dont les Seigneurs s'étoient emparés ; mais toutes les difficultés étant applanies, le Parlement révoqua tous les Statuts faits fous les régnes précédens contre l'autorité & la jurifdiction des Papes ; il fit la même chofe par rapport au Cardinal Poole qui venoit d'arriver de Rome, en qualité de Légat à Latere de Jules III, alors fouverain Pontife : enfin le Parlement fe foumit à tout, en témoignant un grand regret de s'être retiré de l'obéïffance due au Pape, & d'avoir confenti à tous les Statuts faits contre lui : il demanda à genoux tant pour lui que pour le peuple l'abfolution des cenfures encourues par le fchifme. Le Légat, après lecture faite du pouvoir à lui accordé par le Pape, la leur donna à tous. On envoya une pompeufe Ambaffade à Rome, pour en avoir la confirmation du fouverain Pontife. Non-feulement le Pape la ratifia ; mais il fit rendre folemnellement graces à Dieu par toute l'Italie de l'heureufe réconciliation de l'Angleterre avec le Saint Siége.

Heylin, *ibid. pag.* 211.

Baker, *ibid. pag.* 320.

Heylin, *ibid. pag.* 212.

Idem. pag. 213.

La guerre s'alluma en ce temps entre Connor ô Brien fils de Donogh Comte de Thomond, & Donald ô Brien fon oncle. Connor avoit aliéné les cœurs par le titre Anglois de Comte qu'il avoit pris après Donogh fon pere. Donald s'étoit rendu populaire, il avoit gagné le peuple en prenant la qualité d'ô Brien fans addition, qualité bien plus refpectable felon le génie

de la nation alors, que le titre de Comte; Donald étoit très-puissant, il prit plusieurs places au Comte qui eut besoin du secours des Anglois, pour se maintenir dans son propre pays. Cette même année, Cahir ô Carroll Baron d'Eile qui avoit tué Teugue ô Carroll, périt par le fer de Guillaume Odar ô Carroll de la même famille; celui-ci se rendit maître du territoire d'Eile, dont il garda la possession pendant quatre ans. Vers le même temps le Baron de Delvin dévasta le territoire de Dealna, pays des Mac-Coghlans & retourna chargé de butin.

Il y avoit depuis long-temps une alliance & une amitié étroite, entre les deux Maisons de Tirone & de Kildare qui les portoit à se secourir mutuellement. Jean où Shane Doulenagh ô Neill fils du Comte de Tirone ayant quelque différend avec Phelim Roe ô Neill Seigneur puissant de sa famille, demanda du secours à Kildare : le Comte, pour répondre à la confiance de son allié, s'étant associé dans cette expédition, le Baron de Delvin marcha avec des troupes en Ultonie; mais le succès ne répondit pas à ses espérances : il fit à la vérité quelque butin; mais cela ne le dédommagea pas de la perte de cinquante hommes qui furent tués dans une escarmouche contre Phelim ô Neill. Il y eut quelque temps après un combat sanglant entre le Comte de Tirone, & Hugue ô Neill de Clanneboy au sujet de quelques prétentions du Comte sur ce territoire; le Comte fut défait avec la perte de trois cens hommes de tués sans les prisonniers; mais on ignore la perte que fit Hugue dans cette bataille.

La Cour d'Angleterre envoya au mois d'Octobre en Irlande trois Commissaires; sçavoir, les Chevaliers Guillaume Fitz-Williams & Jean Allen, avec Valentin Brown, pour aider le Député dans l'administration des terres de la Couronne, ce qui les mettoit à portée de se faire des établissemens dans le pays. Valentin Brown étoit Protestant violent, mais son fils embrassa la Religion Catholique; cette noble famille mérita par la suite des titres d'honneurs, & se soutient encore avec éclat dans le Comté de Kerry en Irlande. Cox hist. d'Irl. pag. 301.

Brien ô Connor Faly prisonnier à Londres depuis quatre ans, fut mis en liberté cette année par ordre de la Reine: elle lui continua généreusement la pension que la Cour lui faisoit; mais étant débarqué à Dublin, sans avoir égard à la grace que la Princesse venoit de lui accorder, on l'enferma dans le château de

cette ville, pour prévenir, disoit-on, les troubles qu'il pourroit causer dans l'Etat; mais la véritable raison étoit pour le mettre dans l'impossibilité de reclamer son bien, qu'on lui avoit enlevé injustement. On voit ici un contraste étonnant, entre la conduite de la Souveraine & celle de ses sujets, ils agissent par des motifs différens; la Reine trouve ó Connor innocent, & par un motif de justice lui rend sa liberté; le Conseil de Dublin veut le trouver criminel, & sur un simple soupçon qu'il pourroit le devenir, on le prive de la grace que la Reine vient de lui accorder, on le met en prison, il n'en sort qu'en donnant des ôtages: il est nécessaire de dévoiler le mystère. Quand les Irlandois prenoient les armes, c'étoit bien moins contre le Roi & son Gouvernement, que contre les Anglois leurs voisins, qui, jaloux de s'aggrandir, empietoient toujours sur les terres des Irlandois; ces Anglois les seuls écoutés à la Cour, faisoient passer pour rébellion ou pour crime de léze-Majesté, ce qui n'étoit que la propre défense d'un particulier contre un autre, & les Irlandois étant déclarés rebelles, le jugement étoit suivi de la confiscation de leurs biens au nom du Roi, mais dans la réalité au profit des délateurs, qui, faisant valoir *leurs prétendus services* contre les rebelles, trouvoient le moyen de se faire adjuger par la Cour les possessions de ces prétendus criminels. L'abus augmentoit toujours; la plupart des charges publiques étoient données à des Anglois de naissance, les anciens Irlandois en étoient absolument exclus, & la Cour d'Angleterre manquoit de confiance dans les premiers Anglois établis en Irlande, on les appelloit les Anglois dégénérés, de sorte qu'on voyoit venir dans chaque regne des nouvelles colonies Angloises qu'il falloit engraisser au dépens des anciens habitans.

1555. [illegible] L'Eglise Cathédrale de S. Patrice de Dublin, supprimée au commencement du regne précédent, fut rétablie cette année par Lettres-Patentes datées du 25 Mars. Thomas Lever ou Leverouse en fut nommé Doyen, & on y placa des Prébendiers au mois de Mai suivant. Leverouse désigné l'année précédente successeur de Lancaster pour remplir le Siége Episcopal de Kildare, fut confirmé cette année par une Bulle du Pape, qui lui donna aussi une dispense pour garder les deux Bénéfices. Il fut dépossédé au commencement du regne suivant, pour avoir refusé de prêter le serment de la primauté Ecclésiastique de la Reine Elizabeth. Ce Prélat fut obligé de se faire Maître d'Ecole

à Limerick pour gagner sa vie. Guillaume Walsh Evêque de Meath fut traité plus mal que lui; il fut non-seulement privé de son Evêché, mais encore enfermé dans un cachot, chargé de fer, & enfin banni du Royaume.

On rapporte au mois de Juin de cette année un Bref ou Bulle du Pape Paul IV, qui confirme à l'Irlande le titre de Royaume. On ne voit pas la nécessité de cette nouvelle création du titre de Royaume pour l'Irlande; cette Isle étoit décorée de ce titre longtemps avant que les Anglois y fussent connus & même avant l'institution de la Papauté.

Au mois de Juillet le Chancellier Cusack remit, par ordre de leurs Majestés, le grand Sçeau à Saint-Leger Lord-Lieutenant, & le mois suivant le Chevalier Guillaume Fitz-Williams fut nommé à cette charge; & Hugue Curwin, qui venoit d'être sacré à Londres Archevêque de Dublin, fut fait Chancelier d'Irlande au mois d'Octobre. Il assembla cette même année un Synode Provincial, où l'on fit plusieurs réglemens touchant les affaires de la Religion.

Les Ecossois des Isles Hebrides firent dans ces entrefaites une tentative sur Carrigfergus en Ultonie; mais ce projet mal concerté fut aussi mal exécuté. La mésintelligence régnoit toujours entre Manus ô Donnel Prince de Tirconnel & Calouagh ou Charles son fils; ce jeune Seigneur passa en Ecosse, & ayant reçu quelque secours de Gilaspock Mac-Allen, il repassa en Ultonie, entra à main-armée dans le pays de Tirconnel & fit prisonnier le Prince son pere à Rosrach. Ce Prince mourut quelque temps après dans sa captivité; Calouagh se rendit ensuite maître de la forteresse d'Inis-Oen & du château d'Enagh qu'il rasa, & au mois de Mai suivant il congédia les Ecossois ses alliés. La proximité de l'Ecosse, le commerce fréquent de ses habitans avec ceux du nord de l'Irlande, causoit souvent des querelles entre les deux peuples. Hugue ô Neill Seigneur du territoire de Clanneboy sur les confins des Comtés d'Antrim & de Down, fut tué d'un coup de fusil qu'il reçut au travers du corps, dans une escarmouche qu'il eût avec un parti d'Ecossois qui étoit venu l'insulter chez lui. Le gouvernement Anglois profita de cette occasion & divisa ce grand territoire en deux, entre Phelim Duff ô Neill & les enfans de Phelim Backagh ou le Boiteux, afin d'affoiblir cette fameuse Tribu.

L'Empereur Charles-Quint voulant se retirer des embarras du

monde, céda d'abord tous les Pays-Bas à son fils Philippe Roi d'Angleterre, il lui abandonna peu de temps après tous ses Royaumes héréditaires, il se démit enfin de l'Empire en faveur de son frere Ferdinand déja Roi des Romains, & se retira dans un Convent de la province d'Estramadure en Espagne.

1556. Les Cavenaghs avec leurs Alliés firent des courses au mois de Mai dans la partie méridionale du Comté de Dublin; mais ils furent surpris & dissipés par la garnison de cette ville, qui en tua plusieurs; un parti, au nombre de cent quarante hommes, s'étant retiré dans la forteresse de Powerscourt, avec intention de se défendre; ils furent assiégés par des troupes fraiches, sçavoir la compagnie du Lord Marschal & autres troupes envoyées de Dublin commandées par le Chevalier George Stanley; de sorte que cette foible garnison, ne pouvant résister à la supériorité des assiégeans, fut obligée de se rendre; mais elle n'eut pas affaire à un ennemi généreux, on la conduisit à Dublin, & on en fit exécuter soixante-quatorze pour crime de rebellion.

Saint Leger le Député étoit déja revoqué; Thomas Radcliffe Vicomte Fitz-Walters, fut nommé Lord Lieutenant d'Irlande à sa place; ce Seigneur débarqua à Dublin le jour de la Pentecôte, & prêta, quelques jours après, le serment accoutumé dans la Cathédrale de Christ, où Saint-Leger lui remit les Faisceaux. Le nouveau Gouverneur emmena avec lui d'Angleterre les Chevaliers Henry Sidney en qualité de Trésorier, & Guillaume Fitz Symons, avec une somme de vingt-cinq mille livres, pour être employées contre les Ecossois insulaires & les Irlandois rébelles.

Hist. d'Irl. La Reine Marie envoya des instructions aux Député & Conseil d'Irlande. Elles portoient entr'autres articles un ordre exprès d'employer tous les moyens possibles pour avancer la gloire de Dieu & de la Foi catholique, pour appuyer l'honneur & la dignité du Saint Siége; Sa Majesté leur ordonnoit de prêter secours aux Ministres de l'Evangile contre les hérétiques & leurs opinions erronées, & d'assister les Commissaires que le Cardinal Poole Légat du Saint Siége devoit y envoyer pour visiter le Clergé.

Le Député ayant assemblé ses forces marcha, au commencement de Juillet, vers le nord de l'Irlande; il défit le 18 du même

même mois près Carrigfergus, les insulaires d'Ecosse, dont il resta deux cens sur le champ de bataille, sans parler d'un grand nombre de prisonniers. Thomas Comte d'Ormond & Stanley Lord Marshal se distinguerent dans ce combat. Le Député, après avoir pourvû aux besoins de la ville de Carrigfergus & réglé les affaires d'Ultonie, où il laissa Stanley en qualité de Lieutenant Général, retourna à Kilmainham: il fit quelque temps après un voyage dans la Momonie, où il reçut la soumission de plusieurs tant Irlandois qu'Anglois, à qui il accorda protection.

Au mois de Septembre Shane ô Neill fils du Comte de Tirone, sur une promesse de réconciliation, se rendit à Kilmainham, où il fit sa paix avec le Député. Rory & Donogh ô Connor en firent autant à Dingen; mais ces réconciliations ne tenoient pas longtemps, parce que les occasions de révolte étoient trop fréquentes. Les ô Connors tomberent bientôt dans les piéges qu'on leur avoit dressés, en reprenant les armes; ils furent déclarés traîtres & chassés de leur pays, qui fut dévasté par les troupes Angloises.

On assembla un Parlement au mois de Juin à Dublin, il fut ajourné le mois suivant à Limerick jusqu'au mois de Novembre, & de-là au mois de Mars à Drogheda. Mais le Lord Lieutenant, devenu Comte de Sussex par la mort de son pere, ayant passé en Angleterre au mois de Décembre, le Parlement vacqua pendant son absence & se sépara ensuite. Cox rapporte quelques Statuts de ce Parlement, qui ne se trouvent pas parmi les imprimés. Ces Statuts portent que la Reine étoit légitime; qu'elle étoit revêtue de l'autorité Royale, que sa postérité devoit hériter de la Couronne & Royaume d'Angleterre & d'Irlande; que les hérésies seroient punies & supprimées; que tous les actes faits contre le Pape depuis la vingtiéme année du regne de Henri VIII, seroient revoqués; que toutes les concessions faites par l'Archevêque Brown seroient nulles, & que les premiers fruits seroient rendus à l'Eglise; mais tous ces Statuts furent annullés au commencement du regne suivant. On y fit encore un Statut pour accorder à la Reine un subside de treize shillings quatre sols par chaque terre labourable, & un autre par lequel il étoit défendu, sous peine de crime de felonie, d'introduire ou de recevoir des Ecossois armés en Irlande, ou de

An. 1557.
War. *ibid. cap.* 5.
Statuts d'Irlande, imprim. à Dublin en 1621. *pag.* 246.
Hist. d'Irl. *pag.* 304.

contracter mariage avec eux sans une permission scellée du grand Sceau.

Le Député, de retour d'Angleterre, fit une expédition au mois de Juillet dans la Conacie, contre les ô Maddins de Silanchie, aujourd'hui Baronie de Longford; ce territoire avoit été partagé l'année précédente entre Malachie More ô Maddin & Brassal Dubh, après l'assassinat de Jean ô Maddin qui en étoit le Seigneur. Le motif de cette expédition étoit pour punir les ô Maddins qui protégeoient Donogh ô Connor contre l'esprit des Loix, qui l'avoient déclaré rébelle. Le Député fit mettre le siége devant le château de Milick sur le bord du fleuve Shannon; ne pouvant résister au canon qui le battoit en ruine, il se rendit aussitôt; le vainqueur y mit garnison & retourna à Kilmainham, où il se prépara pour une autre expédition contre les Ecossois, qui étoient entrés en Ultonie; ayant assemblé toutes ses forces, il se mit en marche au mois d'Août accompagné des Comtes de Kildare & d'Ormond, du Vicomte de Baltinglass, des Barons de Delvin, Dunboyne & Dunsany; mais ces préparatifs n'eurent pas grand succès; les Ecossois s'étoient retranchés dans des bois & autres lieux inaccessibles, & les exploits du Député se bornerent à quelque butin que ses troupes avoient fait, & au grade de Chevalier qu'il donna à Donald Mac-Donnell & à Richard Mac-Guillin dont il reçut la soumission.

Le Député fit encore un voyage en Ultonie au mois d'Octobre; il dévasta les terres aux environs de Dundalk, Newry & Ardmach; il brula cette derniere ville, mais il fit grace à l'Eglise Cathédrale; après quoi il retourna triomphant à Dublin à la fin du mois.

Le service de Sa Majesté demandoit la présence du Comte de Sussex en Angleterre, & pour assurer la tranquillité dans la province Angloise pendant son absence, il exigea une promesse de paix de quelques Seigneurs des environs qu'il croyoit capables de la troubler; sçavoir, ô Carrol d'Eile, ô Molloy de Fearcall, Mageoghegan de Kinalyach, ô Duinne d'Hy-Regan, Mac-Coghlan de Dealbna & les deux ô Maddins de Silanchie; & il en reçut des ôtages.

Pendant l'absence de Sussex, Curwin le Chancelier & Sidney Trésorier de la guerre, furent nommés conjointement par Lettres-Patentes, Justiciers d'Irlande; ayant prêté le serment dans la Ca-

thédrale de Christ à Dublin, ils reçurent l'épée Royale de Stanley Lord Marshal d'Irlande, à qui Suffex l'avoit confié pour cet effet. Ils exercerent cette charge ensemble jusqu'au 6 du mois de Fevrier suivant, que la Reine jugea à propos de la confier à Sidney tout seul.

Le nouveau Justicier porta aussitôt ses armes contre Arthur ô Molloy Seigneur de Fearcall, sous prétexe qu'il protegeoit les rébelles; & après avoir pillé & brulé son territoire, il donna cette Seigneurie à Theobald frere d'Arthur, à condition qu'il donneroit son fils en ôtage pour servir de garand de sa fidélité.

Dans le Parlement assemblé cette année dont nous avons fait mention, on fit un Statut par lequel on confisqua au profit de leurs Majestés les territoires de Leix, & d'Offaly, avec les Baronies voisines; sçavoir, de Slewmarg, Irris, & Clanmalire, possédés depuis plus de douze cens ans par les ô Morras, les ô Connors Faly & les ô Dempsys: par ce même Statut, le Député actuel fut autorisé à partager en fiefs ces grands territoires, & à en faire des concessions selon sa prudence, à tout sujet Anglois qu'il auroit jugé propre à soutenir la cause Angloise; & afin que de telles concessions fussent valables selon les loix, il étoit authorisé à y faire apposer le grand sceau par le Chancelier ou celui qui en avoit la garde. Voilà comme ces maîtres réformoient les mœurs de la noblesse Irlandoise. Ce privilége du Député étoit beau, puisqu'il avoit le pouvoir de faire de son valet de Chambre, ou de quelqu'autre domestique favori, un riche & puissant Seigneur, par sa simple signature. Par un autre Statut du même Parlement, il fut ordonné que tous ces territoires seroient érigés en deux Comtés, sçavoir du Roi & de la Reine; que le fort de Dingen dans l'Ofaly seroit nommé Philipstown du nom du Roi, & que celui de Leix, appellé Protector sous Edouard VI, porteroit le nom de Mary-Borough, de celui de la Reine. Sidney le Député ayant achevé l'expédition contre ô Molloy, employa la taxe imposée sur la province Angloise à ravitailler les garnisons de Leix & d'Ofaly, après quoi il retourna à Dublin, où on fit publier une défense de faire sortir de la province Angloise des vivres, ni d'en fournir aux Irlandois demeurans hors des limites. Vers ce temps Maurice Cavenagh, & Conall ô Morra, deux Seigneurs Irlandois, furent jugés, condamnés, & exécutés à Leghlin Bridge pour cause de rébellion.

Statut d'Irlande, pag. 247. 248.

Dans l'Ultonie, Shane ô Neill voulant faire revivre la redevance qu'il prétendoit lui être due sur le pays de Tirconell, entra à main armée dans ce territoire; Calouagh ô Donnell qui en étoit le Seigneur, ne se sentant pas en état de repousser la force par la force, & craignant le sort d'une bataille, usa de ruse; il surprit ô Neill la nuit dans son camp, lui tua beaucoup de monde, & mit le reste en fuite.

Les terres des Monastères & Abbayes, qui avoient été converties sous le regne précédent, en fiefs lays, & distribuées aux Courtisans, resterent dans le même état sous le regne de Marie, excepté les terres du Prieuré de S. Jean de Jerusalem près Dublin, qui furent restituées par le crédit du Cardinal Poole, aux anciens possesseurs. Oswald Messingberd fut nommé en même-temps Prieur de cette maison, & confirmé par Lettres-Patentes; la Reine avoit conçu la volonté de rétablir les choses sur l'ancien pied; mais le regne de cette Princesse fut trop court pour consommer ce grand ouvrage.

An. 1558. Au mois d'Avril, ô Reilly chef des ô Reillys du Breifne oriental (Cavan) se présenta à Kilmainham devant le Député, où il fit sa soumission, & prêta le serment de fidélité à leurs Majestés.

War. *ibid. cap.* 6.

Le Comte de Sussex fut encore nommé Lord Lieutenant d'Irlande; il arriva à Dublin vers la fin d'Avril, accompagné de cinq cens hommes armés, qui devoient être employés, tant pour supprimer les rébelles que pour repousser les Ecossois insulaires qui faisoient des pirateries sur les côtes. Sussex ayant reçu l'épée & les autres attributs du gouvernement, marcha avec son armée du côté de Limerick, d'où il s'avança dans le pays de Thomond pour mettre à la raison Donald ô Brien qui avoit renouvellé la guerre contre Connor ô Brien son neveu Comte de Thomond; ayant pris les châteaux de Bunratty & de Clare, il calma les troubles, & rendit à Thomond ces places avec les territoires envahis par ses ennemis; il fit prêter à ceux qui tenoient des francs fiefs dans cette contrée, le serment de fidélité.

Sussex étant retourné à Limerick reçut la soumission du Comte de Desmond; il fut parrein quelque jours après d'un enfant mâle de ce Comte, le nomma au Baptême Jacques Sussex, & lui donna une chaîne d'or; il en donna en même-temps une avec une paire d'épérons dorés à Dermod Mac-Carty de Muskery qu'il créa Chevalier.

Le Comte de Suffex s'embarqua au mois de Septembre avec ses troupes à Dalky près de Dublin, pour aller châtier les Ecossois insulaires, qui s'étoient emparés de l'isle de Rachlin au nord d'Irlande, d'où ils faisoient des courses, & exerçoient des pirateries sur les côtes d'Ultonie; la flotte étant arrivée à Rachlin, fut accueillie d'une horrible tempête, qui fit périr un des vaisseaux avec tout l'équipage. Suffex débarqua avec le reste, fit main-basse sur tous les habitans, & pilla l'Isle; il passa de-là en Ecosse, dévasta Cantire, & les isles d'Aran & Comber: il fut enfin arrêté dans le cours de ses conquêtes, par le mauvais temps qui l'obligea de relâcher à Carrigfergus; & après avoir brûlé plusieurs villages habités par les insulaires, il retourna au mois de Novembre à Dublin; il y reçut de nouvelles Patentes, & des nouveaux sceaux pour le Chancelier, les Chefs Justiciers des autres Cours, & le Chef Baron de l'Exchiquier. Dans ces entrefaites, quelques familles des Burkes de la Conacie mécontentes du Comte de Clan Riccard leur chef, appellerent à leur secours les Ecossois insulaires; mais ils furent taillés en piéces avec leurs alliés dans un combat que ce Comte leur livra.

Shane ô Neill fils de Conn ô Neill Comte de Tirone, voyoit avec peine sa maison dégradée par le titre de Comte, que son pere avoit lâchement substitué à celui de Prince héréditaire de Tirone, & par la suppression de l'illustre nom d'ô Neill: il étoit jaloux de la préférence que le pere avoit donnée à Matthieu, (les Irlandois le nomment Fardoroch,) son fils naturel, sur lui, en lui procurant le titre de Baron de Dungannon qui lui assuroit la succession à la principauté de Tirone à son préjudice; de sorte que Shane étoit toujours sous les armes, tantôt contre son pere, tantôt contre ô Donnel soutenu par la puissance Angloise, aussi-bien que le Baron de Dungannon son rival, qui fut tué au commencement de cette guerre. Ayant été interrogé sur cette affaire par Sidney le Justicier, ou en présence de la Reine en Angleterre, selon Cambden, & sur d'autres griefs qu'on avoit produit contre lui, Shane répondit fierement qu'il étoit le fils & l'héritier de Conn ô Neill & d'Alice son épouse, que Matthieu étoit le fils d'un forgeron de Dundalk (*a*) qu'il étoit né depuis le

Hist. Cathol. Hib. tom. 2. lib. 4. cap. 3.

Cambd. regne Elizab. pag. 69. 70.

(*a*) Cette histoire de la naissance illégitime du Baron de Dungannon, rapportée par les Ecrivains Anglois, paroît apocriphe, puisque l'on y ajouta foi pendant quinze ans seulement, selon Cox *hist. d'Irl.* pag. 312.

ce Traité & l'attachement de l'Auteur au Duc de Somerset, qu'il avoit embrassé la nouvelle Religion.

Le Chevalier Thomas Cusack Seigneur de Cossingstone au Comté de Meath, après avoir passé par les grandes charges; sçavoir, de Maître de Rolles, de Garde de Sceaux, de Chancelier, & de Justicier d'Irlande, écrivit une longue Epître au Duc de Northumberland, datée du 8 Mai 1552, au sujet de l'état actuel de l'Irlande alors. Cette Epître se trouve avec les livres de Darcy, & de Finglas parmi les Manuscrits du Docteur Sterne dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité à Dublin.

Thomas Waterford que d'autres nomment Waterfield Archidiacre de Leighlin, écrivit un Recueil des affaires d'Irlande. Dowling les cite dans ses Annales. Nicholas Stanihurst a écrit un traité en latin, intitulé, *Dieta Medicorum*, la Diette des Medecins. Richard Stanihurst en fait mention dans le septieme Chapitre de la Description d'Irlande. Enfin George Dowdall Archevêque d'Ardmach, & natif du Comté de Louth, a écrit quelques Sermons; il a traduit aussi du Latin en Anglois, la vie du fameux Jean Courcey prétendu conquérant d'Ultonie.

Fin du Tome second.



